



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



ICRML
Institut canadien
de recherche
sur les minorités
linguistiques

CIRLM
Canadian Institute
for Research
on Linguistic
Minorities



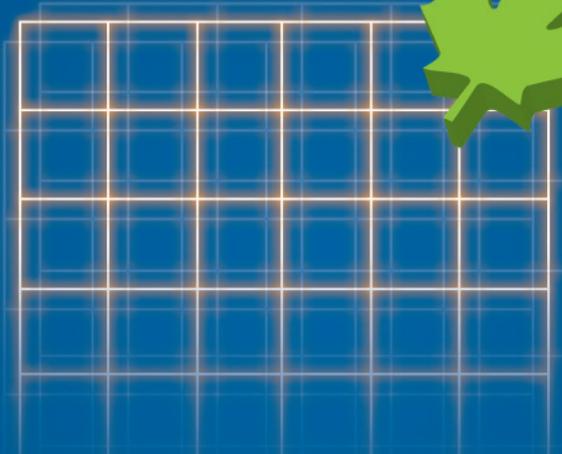
Geetum
Centre d'études ethniques
des universités montréalaises



NOUVELLES PERSPECTIVES CANADIENNES

Déclin et enjeux des communautés de langue anglaise du Québec

Sous la direction de Richard Y. Bourhis



NOUVELLES PERSPECTIVES CANADIENNES

**Déclin et enjeux
des communautés
de langue anglaise du Québec**



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage

Canada



ICRML
Institut canadien
de recherche
sur les minorités
linguistiques

CIRLM
Canadian Institute
for Research
on Linguistic
Minorities



Ceetum
Centre d'études ethniques
des universités montréalaises

NOUVELLES PERSPECTIVES CANADIENNES

Déclin et enjeux des communautés de langue anglaise du Québec

Sous la direction de

Richard Y. Bourhis

La présente étude a été réalisée grâce à la contribution financière de Patrimoine canadien, de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML) et du Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM). Nous désirons exprimer nos remerciements les plus sincères envers ces organismes pour avoir rendu possible la réalisation de ce livre.

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Nouvelles perspectives canadiennes :

Déclin et enjeux des communautés de langue anglaise du Québec /

Sous la direction de Richard Y. Bourhis.

Publié par Patrimoine canadien, Ottawa, Canada, 2012

en collaboration avec :

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML)

Version imprimée : CH3-2/16-2013F

ISBN 978-1-100-99607-3

1. Canada – Langues officielles – Français – Anglais
2. Minorités linguistiques – Québec – Anglophones
3. Vitalité communautaire – Éducation – Santé – Économie – Culture
– Statut juridique – Politique

Table des matières

| | |
|---|-----|
| Préface | 21 |
| Chapitre 1 | |
| Vitalité communautaire, autonomie culturelle et bien-être des minorités linguistiques | |
| Richard Y. Bourhis et Rodrigue Landry | 23 |
| Chapitre 2 | |
| Le statut juridique des communautés anglophones du Québec : options et recommandations | |
| Pierre Foucher | 75 |
| Chapitre 3 | |
| Sentiments d'appartenance et vitalité des communautés anglophones du Québec | |
| Jack Jedwab..... | 107 |
| Chapitre 4 | |
| Le statut socioéconomique des anglophones du Québec : ceux qui sont partis et ceux qui sont restés | |
| William Floch et Joanne Pocock | 139 |
| Chapitre 5 | |
| Le système scolaire anglophone du Québec : enjeux et défis | |
| Patricia Lamarre..... | 185 |
| Chapitre 6 | |
| Quel avenir pour les services sociaux et de santé des communautés anglophones du Québec ? | |
| James Carter | 229 |

Chapitre 7**La vitalité artistique et culturelle
des communautés anglophones du Québec**

Guy Rodgers, Jane Needles et Rachel Garber 263

Chapitre 8**Nouveaux défis de la représentation politique
des communautés anglophones du Québec**

Jack Jedwab et Hugh Maynard..... 299

Chapitre 9**Psychologie sociale des relations entre
les communautés francophones et anglophones
du Québec : de la vitalité au linguicisme**

Richard Y. Bourhis..... 337

Chapitre 10**Points de vue multiples sur
les communautés anglophones du Québec 405**1. Victor C. Goldbloom –
L'avenir des communautés anglophones du Québec 4062. André Pratte –
Établir des ponts entre deux solitudes 4093. Graham Fraser –
*L'adaptation de la communauté anglophone
du Québec à un nouveau contexte social* 414

Notes biographiques des auteurs 421

Liste des figures

Chapitre 1

Figure 1

Taxonomie des facteurs sociostructurels qui contribuent à la vitalité d'une communauté linguistique (L₁) en contact avec des communautés linguistiques L₂ et L₃ (Adapté de Bourhis, 2001a)..... 25

Figure 2

Modèle d'autonomie culturelle des minorités linguistiques 39

Figure 3

Continuum des idéologies de politiques linguistiques des États à l'égard des minorités linguistiques 43

Figure 4a

État de santé de certaines minorités linguistiques (Adapté de Bourhis, 1999) 51

Figure 4b

État de santé de certaines minorités francophones et anglophones au Canada (Adapté de Bourhis, 1999) 56

Chapitre 4

Figure 1

Population anglophone, selon la catégorie de revenu (indice minorité-majorité), Québec, 2001 152

Figure 2

Total pour la population anglophone active (15 ans +), selon la profession (classification nationale des professions par statistiques) (indice minorité-majorité), Québec, 2001 158

Figure 3

Total pour la population anglophone active (15 ans +), selon l'industrie (système de classification des industries de l'Amérique du Nord 1997) (indice minorité-majorité), Québec, 2001..... 159

Figure 4

Regroupements variés pour décrire les communautés anglophones du Québec, 2001 163

Figure 5

Taux de rétention (%) des anglophones de langue maternelle anglaise (LMA), selon le plus haut niveau de scolarité atteint, Québec, 2001 174

Figure 6

Taux de rétention des anglophones de langue maternelle anglaise nés au Québec, selon le plus haut niveau de scolarité atteint, 1971-2001 175

Figure 7

Taux de rétention des anglophones de langue maternelle française nés au Québec, selon le plus haut niveau de scolarité atteint, 1971-2001 175

Figure 8

Taux de chômage des anglophones de langue maternelle anglaise nés au Québec, selon le statut de mobilité interprovinciale, 1971-2001 177

Figure 9

Population active anglophone de langue maternelle anglaise née au Québec, selon l'indice minorité-majorité, 1971-2001 177

Figure 10

Proportion d'anglophones de langue maternelle anglaise nés au Québec, avec un faible revenu (moins de 20 000 \$), selon le statut de mobilité interprovinciale, 1971-2001 178

Figure 11

Proportion d'anglophones de langue maternelle anglaise, nés au Québec, avec un revenu élevé (plus de 50 000 \$), selon le statut de mobilité interprovinciale, 1971-2001 179

Chapitre 5

Figure 1

Population scolaire totale dans le réseau scolaire anglophone du Québec, de 1970-1971 à 2004-2005 191

Chapitre 7

Figure 1

Anglophones (15 ans +) travaillant dans les industries des arts et des spectacles et des loisirs, en comparaison avec les francophones de la même région (indice minorité-majorité), selon la région administrative, Québec, 2001 281

Figure 2

Nombre d'anglophones (15 ans +) travaillant dans les industries des arts et des spectacles et des loisirs, selon la région administrative, Québec, 2001 (Floch, 2007) 282

Chapitre 9

Figure 1

Pourcentage de la population selon langue maternelle (L₁), Québec, 1971-2006 342

Figure 2

Langue la plus souvent utilisée à la maison (français, anglais et autres langues), en pourcentage (%), Québec, 1991-2006 344

Figure 3

Bilinguisme anglais-français – pour les francophones (français L₁), les anglophones (anglais L₁), et les allophones (L₁ autre que le français ou l'anglais), en pourcentage (%), Québec, 1971-2006 346

Figure 4

Bilan migratoire interprovincial net des anglophones, des francophones et des allophones (arrivées-départs = perte nette, en milliers), Québec, 1996-2006... 348

Figure 5

Connaissance du français et de l'anglais au sein de la population, en pourcentage (%), Québec, 1991-2006 351

Figure 6

Revenus des anglophones et des allophones selon la compétence linguistique comparés aux revenus des unilingues francophones. Les différences de revenus sont exprimées en pourcentage (%), Québec, 1971 et 2001 357

Figure 7a

Convergence linguistique des piétons anglophones et francophones (%), centre-ville de Montréal..... 371

Figure 7b

Convergence linguistique des étudiants universitaires (premier cycle) anglophones et francophones (%), Université McGill et Université de Montréal..... 371

Figure 8a

Sentiment d'appartenance des anglophones et des francophones envers différents groupes, réponses des catégories « très fort » et « assez fort » combinées (%), Québec, 2008..... 377

Figure 8b

Fort sentiment d'appartenance à leur communauté linguistique, et importance de ce sentiment d'appartenance (%), chez les anglophones du Québec et les francophones du reste du Canada (RDC), 2006 378

Figure 9

Identités multiples des étudiants des collèges (cégeps), Montréal, 2001 et 2004 combinées 380

Figure 10

Sentiment de menace chez les étudiants des collèges en présence de groupes variés, Montréal, 2004..... 382

Figure 11

Minorités visibles ayant rapporté avoir été victime de discrimination au cours des cinq dernières années (%), Canada, 2002 ... 386

Figure 12

1^{re}, 2^e et 3^e génération d'immigrants ayant rapporté avoir été victime de discrimination au cours des cinq dernières années (%), Canada, 2002 387

Figure 13

Participants ayant affirmé avoir été victime de discrimination au Québec en comparaison au reste du Canada (RDC), selon la langue maternelle des répondants (%), 2002 et 2007 combinées 388

Figure 14

Participants ayant affirmé avoir été victime de discrimination au Québec en comparaison au reste du Canada (RDC), selon la langue maternelle et l'ascendance ethnique des répondants (%), 2002 et 2007 combinées..... 389

Figure 15

Raisons perçues par les personnes ayant affirmé avoir été victime de discrimination au cours des cinq dernières années, ou depuis leur arrivée au Canada, pour les répondants ayant été victime de discrimination, selon la langue maternelle (%), Québec et le reste du Canada (RDC) comparés, 2002 et 2007 combinées..... 391

Figure 16

Situations et endroits où les gens affirment avoir été victime de discrimination au cours des cinq dernières années, pour les répondants ayant été victime de discrimination, selon la langue maternelle (%), Québec, 2002 et 2007 combinées 392

Liste des cartes

Chapitre 4

Carte 1

Population (15 ans +) au chômage dans les communautés anglophones en situation minoritaire, par rapport à la collectivité francophone majoritaire (PLOP), par région administrative, Québec, 2001..... 146

Chapitre 6

Carte 1

Régions sociosanitaires du Québec (excluant les Terres-Cris-de-la-Baie-James et le Nunavik) 238

Liste des tableaux

Chapitre 3

Tableau 1

Pourcentage des francophones et des anglophones affichant un fort sentiment d'appartenance envers certains groupes choisis (%), Québec, 2007 111

Tableau 2

Engagement des anglophones envers leur langue et leur communauté (%), Québec, 2006..... 114

Tableau 3

Pourcentage des anglophones du Québec et des francophones hors Québec ayant un fort sentiment d'appartenance envers leur communauté, dans leur région (%), 2006..... 115

Tableau 4

Pourcentage des anglophones du Québec et des francophones hors Québec qui estiment qu'il est très important de faire partie de leur communauté linguistique, dans leur région (%), 2006 116

Tableau 5

Répartition des anglophones du Québec, selon la langue maternelle, la langue parlée le plus souvent à la maison et la première langue officielle parlée, 1971-2006 119

Tableau 6

Répartition des anglophones du Québec, selon des déclarations uniques et multiples par rapport à la langue maternelle, à la langue parlée le plus souvent à la maison et à la première langue officielle parlée, 2006 120

Tableau 7

Répartition des Québécois anglophones, selon l'utilisation de l'anglais à la maison, dans la province du Québec, à Montréal et dans le reste du Québec, 2001 122

Tableau 8

Répartition des Québécois, selon l'utilisation exclusive de l'anglais à la maison et de concert avec le français et d'autres langues, dans la province du Québec, la région de Montréal et le reste du Québec, 2001 123

Tableau 9

Connaissance du français et/ou de l'anglais chez les immigrants reçus au Québec, selon cinq catégories linguistiques utilisées par le gouvernement du Québec, Québec, 1997-2006..... 127

Tableau 10

Statut linguistique des immigrants et des non-immigrants au Québec, selon la langue maternelle ou la première langue officielle parlée (PLOP), Québec, 2001 129

Tableau 11

Catégorie d'immigrants selon la connaissance des langues officielles, Québec, total pour 2002 à 2006..... 130

Tableau 12

Effectif scolaire selon la langue maternelle, Québec, de 2002-2003 à 2006-2007 131

Tableau 13

Immigrants internationaux et immigrants provenant du reste du Canada (RDC), dans le système scolaire anglophone du Québec, de 2002-2003 à 2006-2007 132

Tableau 14

Réponses des anglophones du Québec à la question : « Croyez-vous que les anglophones ont un accès équitable aux emplois offerts par le gouvernement du Québec? » (%), 2005 134

Tableau 15

Réponses des anglophones du Québec à la question : « Croyez-vous que les anglophones ont un accès équitable aux emplois offerts par le gouvernement du Canada? » (%), 2005 135

Chapitre 4

Tableau 1

Taux de chômage de la population anglophone du Québec (en %), par cohorte d'âge, selon les régions administratives, Québec, 2001..... 145

Tableau 2

Taux de chômage de la population anglophone du Québec (indice minorité-majorité), par cohorte d'âge, selon les régions administratives, Québec, 2001..... 147

Tableau 3a

Population anglophone du Québec ne faisant pas partie de la population active (%), par cohorte d'âge, selon les régions administratives, Québec, 2001 149

Tableau 3b

Population anglophone du Québec ne faisant pas partie de la population active, par cohorte d'âge (indice minorité-majorité), selon les régions administratives, Québec, 2001..... 150

Tableau 4

Population anglophone du Québec sans revenu, par cohorte d'âge (indice minorité-majorité), selon les régions administratives, Québec, 2001 154

Tableau 5

Population anglophone du Québec à faible revenu (moins de 20 000 \$) (indice minorité-majorité), par cohorte d'âge et par région administrative, Québec, 2001 155

Tableau 6

Population anglophone du Québec à revenu élevé (plus de 50 000 \$) (indice minorité-majorité), par cohorte d'âge et par région administrative, Québec, 2001 156

Tableau 7

Taux de rétention des francophones et des anglophones (%), par province et territoire et par indice minorité-majorité, Canada, 2002 166

Tableau 8a

Taux de rétention provincial des anglophones et des francophones (%), Québec et reste du Canada (RDC), de 1971 à 2001 167

Tableau 8b

Taux de rétention provincial des anglophones et des francophones (%), Québec et reste du Canada (RDC), par cohorte d'âge, 2001 168

Tableau 9

Bilinguisme (anglais-français) chez les anglophones du Québec non-migrants et migrants, selon le plus haut niveau de scolarité, 2001 169

Tableau 10

Anglophones du Québec (LMA) et anglophones du reste du Canada (RDC), selon le plus haut niveau de scolarité et le lieu de naissance (nombre et %), 2001 172

Chapitre 5

Tableau 1

Élèves issus de l'immigration et population scolaire totale, par langue d'enseignement et niveau d'enseignement, Québec, 2003-2004 192

Tableau 2

Population scolaire (temps partiel et temps plein) dans le secteur de l'éducation des jeunes dans un programme d'immersion en français, commissions scolaires anglophones, Québec, 1999-2000, 2001-2002 et 2003-2004 200

Tableau 3

Population scolaire (temps partiel et temps plein) dans le secteur de l'éducation des jeunes dans les écoles du Québec, par langue maternelle et langue d'enseignement, de 2002-2003 à 2006-2007 205

Tableau 4

Population étudiante totale (temps partiel et temps plein)
dans les cégeps et les universités du Québec,
par langue d'enseignement, 2003-2004 212

Chapitre 6

Tableau 1

Évaluation de l'accès aux services autorisés en anglais,
par région administrative et catégorie de services, Québec 242

Tableau 2

Évaluation régionale de l'accès aux services autorisés en anglais.... 243

Tableau 3

Niveau de satisfaction des anglophones (n = 3 000)
à l'égard de l'accès aux services dispensés en anglais,
par région administrative et par catégorie de services 244

Tableau 4

Mesures du Plan d'action fédéral visant à améliorer l'accès
aux services dans les communautés d'expression anglaise,
2003-2008 252

Chapitre 7

Tableau 1

Représentation respective au sein des diverses professions
artistiques (%), selon l'origine ethnique (canadienne, française
ou britannique – CFB, autochtones et groupes ethniques
autres que CFB – selon la déclaration d'une seule
origine ethnique), région de Montréal, 2001 276

Tableau 2

Enquête sur les arts et la culture,
communautés anglophones de l'extérieur de Montréal,
régions de l'Est-du-Québec, 2007 284

Tableau 3

Enquête sur les arts et la culture,
communautés anglophones de l'extérieur de Montréal,
régions du Nord et de l'Ouest-du-Québec, 2007 285

Tableau 4

Enquête sur les arts et la culture,
communautés anglophones de l'extérieur de Montréal,
régions du Centre et du Sud-du-Québec, 2007 286

Chapitre 8

Tableau 1

Grande conviction que la communauté est capable
de retenir les jeunes dans la région (%), selon
certaines minorités provinciales de langue officielle, 2006 315

Tableau 2

Capacité de ma communauté de demeurer forte
dans la région dans l'avenir (%), selon certaines
minorités provinciales de langue officielle, 2006 315

Tableau 3

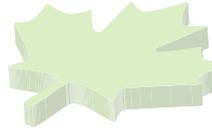
Établissements et organismes les plus soucieux de représenter
et de servir les intérêts de ma communauté linguistique
dans ma province, anglophones au Québec et francophones
dans le reste du Canada (RDC), 2006 317

Tableau 4

Proportion des répondants estimant que chacun
des ordres de gouvernement représente leurs intérêts
d'excellente manière (%), niveau de satisfaction à l'égard
de l'accès aux services dans la langue minoritaire selon
l'ordre de gouvernement (%), anglophones au Québec
et francophones dans le reste du Canada (RDC), 2006 319

Mot du directeur de publication

Il existe de nombreuses façons de désigner les communautés de langue anglaise du Québec, tout comme il y a plusieurs façons de nommer les communautés de langue française du Canada. Chacun des auteurs des chapitres de cette étude a sa façon particulière de nommer les communautés de langue anglaise du Québec. Nous avons choisi de respecter le choix terminologique de chacun des auteurs afin de refléter la réalité sociologique décrite dans chacun des chapitres de cette étude. De plus, mentionnons que la plupart des chapitres de ce livre ont été écrits dans le but de diffuser les résultats de recherche présentés lors d'une conférence qui a eu lieu à l'Université de Montréal en février 2008 organisée par le Quebec Community Groups Network (QCGN), le Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM) et l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.



Préface

La démocratie ce n'est pas la dictature de la majorité, c'est le respect des minorités.

– Albert Camus

L'objectif de la présente étude est de dépeindre la situation actuelle des communautés anglophones du Québec sous l'angle de la vitalité. Selon un stéréotype tenace, les anglophones du Québec forment une minorité choyée, dotée d'un tel pouvoir économique qu'elle n'a guère besoin du soutien des gouvernements fédéral ou provincial pour assurer le maintien et le développement de ses établissements et organismes. Cette vision de la position privilégiée qu'occuperaient les anglophones de la province est largement répandue parmi la majorité francophone du Québec et chez un grand nombre de leaders des communautés francophones au Canada. Lorsqu'ils ont une pensée pour les anglophones du Québec, les anglophones du Canada ont pour leur part la même vision idéalisée de cette minorité ou, au contraire, imaginent que ses membres évoluent dans un goulag linguistique où leurs droits sont continuellement bafoués.

Nous ne pouvons pas reprocher aux communautés francophones en situation minoritaire à l'extérieur du Québec d'envier la vitalité démographique des communautés anglophones du Québec et le soutien institutionnel dont elles bénéficient. Pourquoi ces communautés francophones devraient-elles avoir à partager de précieuses ressources fédérales avec les anglophones du Québec quand ces derniers jouissent d'un soutien institutionnel beaucoup plus important? La réponse qui vient d'abord à l'esprit est que l'appui du gouvernement aux communautés de langues officielles n'est pas un jeu à somme nulle, et que les besoins fondés sur des faits démontrés devraient suffire à justifier le maintien et le développement des communautés francophones et anglophones au Canada et au Québec. La seconde réponse, complémentaire, est que les communautés francophones en situation minoritaire au Canada

pourraient s'inspirer, pour leur développement futur, des acquis consolidés par les anglophones du Québec au cours des deux derniers siècles en matière de soutien institutionnel. Les efforts combinés visant à préserver et à favoriser la vitalité de la minorité anglophone au Québec et celle des communautés francophones ailleurs au pays contribuent à la diversité culturelle des sociétés canadienne et québécoise.

Mais qu'en est-il de la vitalité des communautés anglophones du Québec à l'heure actuelle? Réunis, les chapitres de la présente étude font le récit peu encourageant du recul de cette minorité nationale historique. Dans les régions notamment, mais aussi dans la grande région métropolitaine de Montréal, les anglophones du Québec accusent un recul sur les plans du statut, de la démographie et du soutien institutionnel. Si les chapitres décrivent essentiellement les aléas de ce recul, chacun d'eux propose néanmoins des options et des stratégies pour rétablir et rehausser la vitalité des communautés anglophones du Québec. Nous souhaitons que notre étude, tout comme d'autres ouvrages déjà publiés ou à venir, pourra servir d'outil aux anglophones du Québec et contribuer à accroître la vitalité de leur communauté, dès maintenant et pour les générations futures. Nous espérons également qu'il incitera les décideurs du Québec à accorder davantage d'attention aux besoins des anglophones de la province, une communauté en situation minoritaire dont la contribution au développement social, culturel et économique du Québec a été et demeure considérable.

Enfin, les auteurs et moi-même tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de la présente étude. Nous remercions tout particulièrement Bill Floch de Patrimoine canadien, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, le Quebec Community Groups Network, et les employés dévoués du Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM) de l'Université de Montréal. Pour leur aide, je tiens aussi à remercier Shaha El-Geledi et Rana Sioufi, mes doctorantes à l'Université du Québec à Montréal.

Richard Y. Bourhis
Professeur titulaire
Département de psychologie
Université du Québec à Montréal

Juin, 2012



Vitalité communautaire, autonomie culturelle et bien-être des minorités linguistiques

Richard Y. Bourhis

Université du Québec à Montréal

et

Rodrigue Landry

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
Université de Moncton

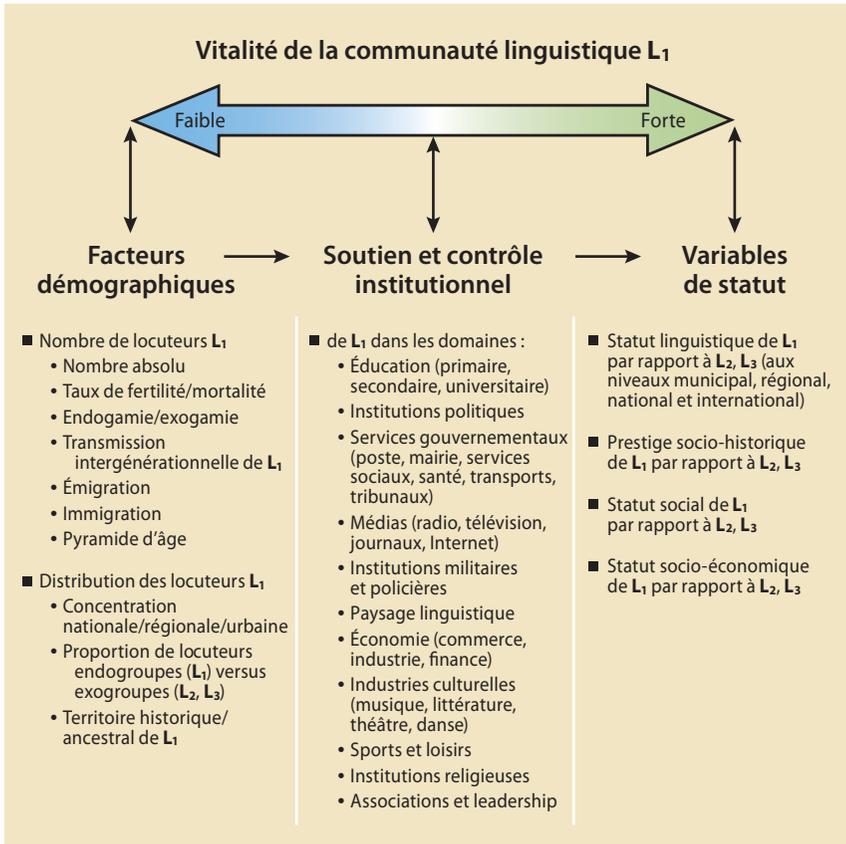
La première partie de ce chapitre présente un survol du modèle de vitalité des groupes linguistiques tel qu'élaboré dans le champ de la sociolinguistique durant les trois dernières décennies. Les caractéristiques du modèle de vitalité linguistique seront illustrées par des exemples canadiens, en particulier celui des communautés anglophones du Québec. Cette section propose un bref compte-rendu des recherches visant à distinguer entre vitalité objective et perception de vitalité ou vitalité subjective. La deuxième partie du chapitre propose un survol du modèle d'autonomie culturelle visant à mieux comprendre comment l'interaction entre la complétude institutionnelle, la proximité socialisante et la légitimité idéologique contribue à l'identité collective des minorités linguistiques et les aide à se maintenir et à se développer dans les contextes majoritaires. La troisième partie du chapitre tente d'analyser la situation des minorités linguistiques en Europe, au Canada et au Québec à l'aide des modèles de vitalité et d'autonomie culturelle. Cette approche pourrait aider les minorités linguistiques telles que les anglophones du Québec et les francophones d'ailleurs au Canada à mieux planifier les stratégies de mobilisation collective nécessaires pour améliorer leur vitalité respective dans le contexte canadien.

1. La vitalité des groupes linguistiques

Les communautés linguistiques gagnent ou perdent en importance démographique et institutionnelle au gré des circonstances au cours de leur histoire régionale et nationale (Calvet, 1999; Crystal, 2000). La notion de « vitalité ethnolinguistique » sert d'outil conceptuel pour analyser les variables sociostructurelles qui affectent la force des communautés linguistiques en contact dans les sociétés multilingues (Giles, Bourhis et Taylor (1977). La vitalité d'une communauté se définit comme « ce qui rend un groupe susceptible de fonctionner en tant qu'entité distincte et dynamique dans les contextes intergroupes » (Giles et coll., 1977; 308). Plus la vitalité d'une communauté linguistique est forte, plus elle a de chances de survivre et de s'épanouir en tant que collectivité autonome en présence des autres communautés linguistiques avec lesquelles elle est en contact. Inversement, plus la vitalité d'une communauté linguistique est faible, plus elle risque de disparaître en tant que minorité distincte dans une région ou un État national. Comme le montre la figure 1, trois dimensions principales sont susceptibles d'influencer la vitalité des communautés linguistiques, à savoir : la force démographique, le soutien institutionnel et le statut social (Bourhis, 1979, 2001a; Bourhis et Barrette, 2006).

Les variables démographiques ont trait au nombre absolu de membres composant la communauté linguistique et à leur densité à l'intérieur d'un territoire urbain, régional ou national. Les facteurs numériques constituant un groupe linguistique sont généralement basés sur un ou plusieurs des indices linguistiques suivants : la langue maternelle (L_1) des locuteurs de la communauté; la connaissance de la première et/ou de la langue seconde (L_2); l'utilisation de L_1/L_2 dans des contextes privés tels qu'au foyer et avec des amis. Les facteurs numériques correspondent au nombre total des locuteurs de la communauté linguistique en termes absolus, son taux de natalité, son taux de mortalité, sa pyramide d'âge, son degré d'endogamie ou d'exogamie et ses tendances à l'immigration et à l'émigration. Par exemple, un facteur particulièrement défavorable à la force démographique des minorités anglophones au Québec est le nombre élevé d'anglophones qui, au lieu de demeurer au Québec, ont préféré s'installer dans les autres provinces du « reste du Canada » (RDC) (Dickinson, 2007; Jedwab, la présente étude; Floch et Pocock, la présente étude). L'exogamie,

Figure 1
Taxonomie des facteurs sociostructurels
qui contribuent à la vitalité d'une communauté linguistique (L₁)
en contact avec des communautés linguistiques L₂ et L₃
(Adapté de Bourhis, 2001a)



ou le taux de mariages mixtes sur le plan linguistique influe sur la vitalité des minorités linguistiques parce que dans un tel cas, les parents utilisent souvent la langue dominante de la région où ils résident pour communiquer avec leurs enfants au foyer et choisissent cette même langue pour la scolarisation de leurs enfants (Landry, 2003, 2010). Ainsi, le pourcentage élevé de mariages mixtes entre anglophones et francophones (exogamie) en Ontario est l'un des principaux facteurs responsables de l'anglicisation des Franco-Ontariens dans cette province (Mougeon et Bédiak, 1994).

Les facteurs de densité réfèrent à la concentration numérique des locuteurs dans différentes parties du territoire, à leur proportion par rapport aux locuteurs des exogroupes et au fait que la communauté linguistique occupe encore ou non son territoire « ancestral ». La densité des locuteurs de L₁ sur un territoire donné (urbain ou régional) est fortement liée à la force du réseau social de l'endogroupe et par conséquent à la fréquence de l'utilisation de L₁ dans les situations d'usage privé et public (Landry et Allard, 1994a, 1992a; Landry, Allard et Deveau, 2010). Plus la densité des membres d'un groupe est élevée dans une région donnée, plus les réseaux de contacts linguistiques sont denses et plus la langue minoritaire sera susceptible d'être utilisée pour les communications endogroupes dans les situations privées et semi-publiques. Les groupes linguistiques minoritaires dont le nombre et la densité sont élevés dans une région donnée peuvent même se permettre d'utiliser leur langue minoritaire en public, par exemple dans les magasins et les entreprises locales et obtenir des services gouvernementaux dans leur langue minoritaire (Bourhis, 1979). La vitalité d'une communauté linguistique peut évoluer de façon positive quand le groupe accède à un statut majoritaire à l'intérieur d'un territoire régional ou d'une juridiction politique (province ou municipalité). Inversement, la vitalité démographique d'une minorité peut évoluer de façon négative quand la communauté linguistique est trop dispersée à l'échelle des territoires urbains ou régionaux. L'éparpillement des minorités francophones du Canada à travers neuf provinces et trois territoires fédéraux n'est pas étranger à leur relative faiblesse sur le plan de la vitalité démographique et politique dans le RDC (Gilbert, 2010; Johnson et Doucet, 2006). En revanche, la majorité francophone du Québec jouit d'une forte vitalité justement parce qu'elle demeure concentrée démographiquement sur son territoire national d'origine (Bourhis, 1984, 2001b).

Considérés dans leur ensemble, ces indices démographiques peuvent servir à prédire certaines tendances démolinguistiques telles que le maintien de la langue d'origine d'une minorité, les transferts linguistiques, la perte de la langue minoritaire et la transmission intergénérationnelle de la langue maternelle L₁ (Bourhis, 2001a). Dans les pays démocratiques, les facteurs démographiques constituent un avantage fondamental dans la mesure où la force du nombre peut servir aux communautés linguistiques à revendiquer légitimement le

contrôle institutionnel nécessaire afin d'assurer leur continuité inter-générationnelle au sein de sociétés multilingues (Bourhis, El-Geledi et Sachdev, 2007).

Le soutien institutionnel se définit comme le degré de contrôle qu'un groupe linguistique peut exercer sur son propre destin et celui des exogroupes avec lesquels il est en contact (Giles et coll., 1977). Le soutien institutionnel est lié au concept de « complétude institutionnelle » conçu à l'origine par Raymond Breton (Breton, 1964; 2005). Le soutien institutionnel peut être considéré comme le niveau de pouvoir social dont jouit une communauté linguistique comparativement au contrôle institutionnel qu'exercent les exogroupes linguistiques établis sur le même territoire régional ou national (Sachdev et Bourhis, 2001, 2005). Ce contrôle institutionnel est la dimension de vitalité par excellence requise par les communautés linguistiques pour maintenir et affirmer leur présence au sein des institutions privées et publiques telles que l'éducation, les médias, le gouvernement local, les soins de santé, le système judiciaire, la police, l'armée, le commerce, le monde des affaires et l'industrie. On considère que les communautés linguistiques doivent atteindre et maintenir un niveau de contrôle institutionnel suffisant s'ils désirent survivre en tant qu'entités collectives distinctes et autonomes à l'intérieur des régions et États multilingues (Bourhis, 1979; 2001a). Toutefois, le contrôle institutionnel des minorités linguistiques n'est pas acquis une fois pour toutes. Il peut s'affaiblir en raison du déclin démographique ou d'un leadership communautaire insuffisant pour contrecarrer l'érosion du soutien existant en raison de l'indifférence ou de l'intolérance des majorités dominantes à l'égard des minorités linguistiques (Bourhis et coll., 2007).

Le degré de contrôle informel ou officiel exercé par une communauté linguistique dans les institutions d'une communauté, d'une région, ou d'une nation constitue son soutien institutionnel. Le soutien informel désigne le degré auquel est parvenue une communauté linguistique dans l'organisation de groupes de pression ou d'associations qui représentent et protègent ses propres intérêts linguistiques et culturels dans différents domaines publics et privés (Giles et coll., 1977). Ainsi, le soutien informel est constitué des organismes communautaires et de leur mobilisation afin d'améliorer le soutien institutionnel d'un groupe linguistique minoritaire dans des domaines

comme l'expansion de l'enseignement de la langue minoritaire dans les écoles primaires et secondaires, le développement de la production et de la diffusion artistique et culturelle de la minorité, l'accès aux soins de santé dans la langue minoritaire, le recrutement de locuteurs de la minorité afin d'assurer la prestation des services gouvernementaux dans la langue minoritaire, l'inclusion de la langue minoritaire dans la signalisation routière et l'affichage commercial. Les progrès accomplis grâce au soutien communautaire informel peuvent être officialisés à mesure que les institutions contrôlées par la majorité dominante intègrent des membres des minorités au sein des organismes privées et publiques. Le soutien officiel réfère au succès obtenu par les membres d'une communauté linguistique dans l'obtention de postes de contrôle et de décision au sein de l'appareil gouvernemental majoritaire dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'armée, les affaires, l'industrie, les médias, ainsi que les institutions culturelles, sportives et religieuses. Par conséquent, le contrôle informel émerge de la communauté linguistique minoritaire pour se transformer en contrôle officiel dans la mesure où les minorités linguistiques ont la possibilité d'exercer un rôle et un pouvoir de décision au sein des institutions officielles de la majorité. Le contrôle informel dans les communauté minoritaire et le contrôle officiel dans les institutions de la majorité peuvent se combiner pour fournir un contrôle institutionnel accru en faveur d'une minorité linguistique donnée au sein d'un contexte majoritaire.

Les communautés linguistiques qui ont acquis une certaine représentation et un niveau d'autonomie dans une vaste gamme d'institutions privées et publiques jouissent d'une plus forte vitalité institutionnelle que les minorités linguistiques dont la représentation se limite à quelques domaines institutionnels moins importants ou à des domaines informels sans poids réel. Le modèle d'autonomie culturelle présenté dans la deuxième section de ce chapitre propose une analyse plus détaillée du type de mobilisation communautaire informelle nécessaire pour que les minorités linguistiques parviennent à un meilleur contrôle institutionnel formel dans des domaines cruciaux pour leur vitalité ethnolinguistique.

L'aménagement linguistique adopté par les gouvernements régionaux ou nationaux peut aussi contribuer au soutien institutionnel des communautés linguistiques. L'aménagement du statut peut aider les

gouvernements à légiférer sur l'utilisation des langues concurrentes dans l'éducation, l'administration publique, les soins de santé, les médias et les lieux de travail (Kaplan et Baldauf, 1997). Au Québec, la *Charte de la langue française* (loi 101) adoptée par le Parti Québécois en 1977 est un exemple classique d'aménagement linguistique visant à rehausser le contrôle institutionnel d'une majorité linguistique par rapport à une minorité linguistique rivale considérée comme l'élite dominante (Bourhis, 1984, 2001b). Par exemple, la loi 101 limite l'accès des immigrants internationaux au système scolaire anglais, ce qui en trois décennies a mené à un déclin de 60 % du nombre d'élèves inscrits dans les écoles anglophones du Québec. La fermeture des écoles primaires et secondaires anglophones qui s'en est suivie a aussi contribué à l'affaiblissement des commissions scolaires anglophones de la province (Lamarre, 2007, et la présente étude).

La présence et la qualité de leaders capables de diriger les institutions informelles et officielles représentant les groupes linguistiques contribuent aussi au soutien institutionnel des communautés linguistiques. La consolidation du soutien institutionnel dépend souvent de l'émergence de militants et de leaders qui ont réussi à mobiliser les minorités linguistiques pour qu'elles obtiennent un plus grand contrôle institutionnel dans les États multilingues. L'absence d'un leadership convaincu et engagé à la tête d'une minorité linguistique peut compromettre les progrès accomplis par les générations précédentes sur le plan institutionnel et peut hypothéquer les progrès indispensables à la survie communautaire de la génération à venir. Dans le cas du Québec, le déclin du leadership d'Alliance Québec qui militait pour les droits juridiques de la minorité anglophone de la province depuis plus de vingt ans a contribué à une carence de leadership convaincant parmi les membres de cette communauté (Jedwab, 2007). Cette situation a entraîné une période d'incertitude sur le type de leadership requis pour défendre adéquatement les intérêts des communautés anglophones face à une majorité francophone dominante à l'échelle du Québec, mais toujours minoritaire à l'échelle du Canada (Jedwab et Maynard, la présente étude). Ainsi, certains anglophones préfèrent un style de leadership plus discret par secteurs verticaux, réparti selon les domaines de soutien institutionnel tels que : l'éducation, les industries culturelles, la santé et les services sociaux. D'autres soulignent la nécessité

de développer un leadership non seulement sectoriel mais surtout intersectoriel (horizontal) afin de mobiliser l'ensemble des communautés minoritaires anglophones, autant dans la région Ouest de l'île de Montréal que dans toutes les régions de la province. Des analystes tels que Stevenson (1999, 2004) prônent la nécessité de ces deux types de leadership complémentaires (horizontal et vertical) pour défendre plus efficacement le soutien institutionnel des minorités anglophones du Québec. Stevenson propose à la fois un style plus discret et conciliant tel que celui du Quebec Community Groups Network (QCGN), et un style plus militant revendiquant publiquement et juridiquement les droits individuels et collectifs des anglophones en tant que minorité nationale légitime au Québec et en tant que minorité de langue officielle au Canada (Foucher, la présente étude). Les leaders de « communautés assiégées » telles que les anglophones du Québec (Stevenson, 1999) ont tout intérêt à développer des styles d'organisation et de leadership visant à promouvoir une approche cohérente et consistante pour défendre et développer leur vitalité institutionnelle. Ceci est particulièrement important dans un contexte comme le Québec où la majorité dominante francophone contrôle tous les leviers de l'appareil de l'État sans pour autant avoir perdu ses réflexes de minorité menacée à l'échelle de l'Amérique du Nord (Bourhis, 1994a; 2001b; Bourhis, la présente étude).

Nous avons vu que les groupes linguistiques qui ont acquis un contrôle institutionnel fort au sein des institutions publiques et privées sont mieux placés pour sauvegarder et rehausser leur capital linguistique et culturel collectif que des communautés linguistiques qui manquent de contrôle institutionnel dans ces domaines. Cependant, dans les États démocratiques, le nombre des locuteurs de la langue minoritaire doit être suffisant pour légitimer le maintien du soutien institutionnel en leur faveur et justifier les dépenses nécessaires pour garantir les services et les institutions dans la langue minoritaire. Par exemple, dans le RDC, les minorités francophones doivent dépasser à peine 5 % de la population régionale pour bénéficier des subventions gouvernementales permettant d'assurer les services en français. Cependant, au Québec, le gouvernement provincial exige le même seuil de population pour la minorité anglophone que pour la majorité francophone comme critère unique pour l'attribution de

services gouvernementaux. Cette situation a pour effet de restreindre les prestations de services gouvernementaux en anglais accordés aux minorités anglophones de la province tels que les services de santé et les services municipaux bilingues (Foucher, la présente étude). De ce fait, le déclin démographique des Anglo-Québécois dans les trente dernières années a abouti à la fermeture d'un nombre important d'hôpitaux qui offraient des services en anglais, ce qui n'a fait qu'aggraver l'érosion du soutien institutionnel anglophone (Carter, la présente étude). Comme le savent les communautés francophones du RDC (cas de l'hôpital Montfort à Ottawa), une perte de soutien institutionnel est encore plus néfaste pour la vitalité des minorités linguistiques que pour celle de la communauté majoritaire. En effet, cette dernière peut compter sur un bassin plus large d'institutions alternatives pour compenser les pertes ponctuelles ou locales, ce qui n'est pas le cas des minorités qui par définition ne bénéficient que d'un soutien institutionnel limité.

Les communautés linguistiques qui ont réussi à acquérir un certain avantage quant aux facteurs de soutien institutionnel sont aussi susceptibles de bénéficier d'un statut social non négligeable par rapport aux minorités linguistiques dans les États multilingues. Les variables de statut sont celles qui sont reliées aux facteurs suivants : le prestige sociohistorique d'une communauté linguistique au sein de l'État (p. ex. : peuple fondateur) ; le statut actuel en fonction de son dynamisme, le rayonnement culturel et la prospérité économique ; le prestige de sa langue et de sa culture au plan local, national et international. Le prestige social d'une communauté linguistique va souvent de pair avec la diffusion de sa langue et de sa culture grâce à son rayonnement économique et diplomatique et souvent ses interventions coloniales et militaires passées et/ou présentes (Giles et coll., 1977). Le statut d'une langue ne se mesure pas facilement, mais peut s'évaluer par le pouvoir d'attraction qu'elle exerce à la fois sur les membres de l'endogroupe et de l'exogroupe à l'échelle locale, nationale ou mondiale. Le prestige social de l'anglais dans le monde d'aujourd'hui est à ce point fort sur le plan socioéconomique, scientifique et culturel que de plus en plus d'États ont décidé de l'enseigner comme langue seconde dans le système scolaire à partir de l'école élémentaire jusqu'à l'université (Crystal, 2004). Cependant, comme le montre clairement le cas des anglophones du Québec, une communauté linguistique

peut parler une langue qui jouit d'un grand prestige et d'une grande diffusion nationale et internationale, mais il n'en reste pas moins que cette communauté peut souffrir d'un déclin de vitalité démographique, institutionnelle et juridique à l'échelle régionale (Bourhis, 2001b ; Bourhis et Lopicq, 2004).

Il existe une corrélation entre le statut d'une communauté linguistique et sa vitalité en tant que collectivité. Les études en psychologie sociale montrent que les locuteurs d'un groupe au statut élevé bénéficient d'une identité sociale plus positive et sont plus enclins à se mobiliser pour maintenir ou améliorer leur vitalité à l'échelle de la région ou de l'État (Giles et Johnson, 1987). Inversement, le fait d'appartenir à un groupe linguistique dévalorisé ou de faible statut risque de saper la volonté collective d'une minorité à maintenir son identité en tant qu'entité distincte, ce qui peut mener au bout du compte à l'assimilation linguistique et culturelle. Le fait d'appartenir à une communauté linguistique de faible statut peut générer une identité sociale négative au point où les écarts de statut entre groupes se perpétuent par l'intermédiaire des stéréotypes et préjugés linguistiques (Bourhis et Maass, 2005 ; Ryan, Giles et Sebastian, 1982).

Le prestige des groupes linguistiques dépend aussi de l'adoption de lois linguistiques qui enchâssent le statut relatif des communautés linguistiques au sein des États multilingues (Bourhis, 1984 ; Kaplan et Baldauf, 1997 ; Ricento et Burnaby, 1998). En 1969, l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* par le gouvernement fédéral et la *Loi sur les langues officielles* au Nouveau-Brunswick ont entériné la situation de bilinguisme anglais-français au Canada. Ces lois ont amélioré le statut et le soutien institutionnel des minorités francophones après des décennies de lois provinciales qui ont contribué à saper la vitalité de ces communautés dans tout le Canada (Fraser, 2006 ; Bourhis, 1994b ; Bourhis et Marshall, 1999). Au Québec, l'adoption de la loi 101 a rehaussé le statut du français par rapport à l'anglais en déclarant le français seule langue officielle de la législature, des tribunaux, des statuts et des règlements (Corbeil, 2007). Les francophones ont obtenu le droit de travailler en français et de ne pas être congédiés sous prétexte d'être unilingues. Des programmes de francisation ont été mis sur pied pour obliger les entreprises et les industries de plus de 50 employés à

adopter le français comme langue de travail et à obtenir des certificats de francisation. Dans le domaine de l'éducation, la loi 101 garantissait le droit d'être scolarisé en anglais à tous les élèves anglophones et à tous les enfants d'immigrants déjà inscrits dans les écoles anglaises en 1977. En revanche, la loi 101 stipulait qu'au Québec tous les immigrants subséquents devaient envoyer leurs enfants dans les écoles françaises tout en conservant la liberté du choix de la langue au niveau postsecondaire y compris les universités. La loi garantissait aux membres de la majorité francophone le droit de pouvoir communiquer en français dans leurs rapports avec l'administration provinciale, les services sociaux et de santé, les entreprises et les commerces. Elle garantissait aux membres de la minorité anglophone le droit de recevoir des services en anglais à titre individuel dans l'administration publique, dans certaines institutions médicales et dans les services sociaux. Par contre, toutes les entreprises de la province doivent communiquer uniquement en français avec les services et ministères du Gouvernement du Québec. Dans le domaine du paysage linguistique, l'affichage public et la publicité commerciale dans les magasins devaient être uniquement en français bien que des langues autres que le français soient tolérées sur les affiches liées à la sécurité publique et aux services humanitaires. Dans l'ensemble, les règlements de la loi 101 ont rehaussé le statut et le soutien institutionnel de la majorité francophone aux dépens du statut et du soutien institutionnel de la minorité anglophone de la province (Bourhis, 2001b; Corbeil, 2007; Plourde et Georgeault, 2008). Confronté au déclin de leur base démographique et à l'érosion de leur statut et de leur soutien institutionnel, le statut juridique des Anglo-Québécois reste précaire trente ans après l'adoption de la loi 101 (Bourhis & Lopicq, 2004; Foucher, la présente étude). Cependant, la Loi constitutionnelle de 1982, que le Québec n'a toujours pas signée, garantit, selon l'article 23, le droit des francophones du RDC et le droit des anglophones du Québec à recevoir l'enseignement primaire et secondaire dans leur propre langue, consolidant ainsi le soutien institutionnel des minorités de langue officielle dans le secteur de l'éducation (Landry et Rousselle, 2003). Ainsi, tandis que les lois et les règlements linguistiques provinciaux tendent à miner la vitalité des francophones du RDC et celle des anglophones du Québec, les lois linguistiques fédérales dans les dernières décennies ont tenté d'équilibrer et de protéger le statut des minorités linguistiques officielles afin

de préserver l'unité canadienne (Fortier, 1994 ; Fraser, 2006 ; Schmidt, 1998 ; Williams, 1998).

Les trois dimensions mentionnées ci-dessus se combinent pour affecter dans une direction ou dans l'autre la force ou la vitalité globale des communautés linguistiques (Giles et coll., 1977). Un groupe linguistique peut être faible sur le plan des variables démographiques, mais fort sur le soutien institutionnel et les facteurs de statut avec pour résultat un niveau de vitalité moyen comparativement à une minorité linguistique faible sur les trois dimensions de vitalité. Les communautés linguistiques dont la vitalité globale est forte ont plus de chances de survivre en tant qu'entités collectives distinctes que des groupes dont la vitalité est faible. Les données démographiques et sociographiques basées sur le recensement et d'autres sources telles que les enquêtes postcensitaires sont très utiles pour évaluer la vitalité relative des communautés linguistiques dans des contextes multilingues précis (Bourhis, 2003a ; Corbeil, Grenier & Lafrenière, 2006). Ces évaluations objectives de vitalité fournissent les outils descriptifs et analytiques nécessaires pour comparer et distinguer de façon plus rigoureuse les communautés linguistiques en contact. Étant donné leur situation souvent précaire dans les contextes majoritaires, les minorités linguistiques ont encore plus besoin que les majorités dominantes d'évaluations objectives et chiffrées concernant leur vitalité démographique et institutionnelle.

Le modèle de vitalité objective a été utilisé pour décrire la situation relative des communautés linguistiques dans de nombreux contextes bilingues et multilingues tels que : les anglophones et les francophones du Québec (Bourhis, 2001b ; Bourhis et Lepicq, 2004 ; Hamers et Hummel, 1994) ; les Acadiens du Nouveau-Brunswick (Landry et Allard, 1994a, b) ; les minorités francophones du RDC (Gilbert, Langlois, Landry & Auger, 2010 ; Johnson et Doucet, 2006 ; O'Keefe, 2001) ; les Cajuns de la Louisiane (Landry, Allard et Henry, 1996) ; les francophones de Saint John Valley dans le Maine (Landry et Allard, 1992b) ; les Latinos des États-Unis (Barker et coll., 2001) ; les Catalans d'Espagne (Atkinson, 2000 ; Ytsma, Viladot et Giles, 1994) ; et les Basques d'Espagne (Azurmendi, Bachoc et Zabaleta, 2001 ; Azurmendi et Martinez de Luna, 2005, 2006). Un survol des questions conceptuelles et empiriques liées au modèle de vitalité a aussi

été présenté dans un certain nombre d'analyses (Harwood, Giles et Bourhis, 1994; Landry et Allard, 1994c).

La façon dont les locuteurs perçoivent la vitalité de leur propre communauté linguistique peut s'avérer aussi importante que les évaluations objectives basées sur les données des recensements et les mesures de soutien institutionnel. Le questionnaire de vitalité subjective (QVS) a été conçu pour mesurer les impressions que se font les membres d'un groupe sur la vitalité de leur endogroupe et celle des autres groupes linguistiques dans leur environnement immédiat (Bourhis, Giles et Rosenthal, 1981). À l'aide du questionnaire QVS, les répondants évaluent la vitalité de leur endogroupe et celle des autres groupes sur un certain nombre de points concernant la démographie, le soutien institutionnel et les dimensions de statut du modèle de vitalité objective. Un survol des recherches sur la vitalité utilisant le QVS montre que dans l'ensemble les membres des minorités et majorités linguistiques sont réalistes dans leurs perceptions subjectives de vitalité endogroupe par rapport aux tendances qui se dégagent des évaluations objectives de la vitalité de leur communauté (Harwood et coll., 1994). Ces perceptions subjectives de vitalité sont « exocentriques » puisqu'elles reflètent la perception favorable ou défavorable de la vitalité endogroupe sans nécessairement signifier que l'individu veuille s'impliquer dans la lutte pour la survie ou l'épanouissement de son endogroupe linguistique. Par contraste, les perceptions « égocentriques » de vitalité portent sur la volonté personnelle des individus de s'impliquer ou pas dans la promotion de la vitalité endogroupe par rapport à celle de l'exogroupe (Allard et Landry, 1986, 1992, 1994). La vitalité égocentrique peut prédire les comportements langagiers y compris l'usage de la langue minoritaire dans les situations de communication privées et publiques, ou l'implication militante de l'individu pour la défense de sa langue minoritaire et l'épanouissement de sa vitalité endogroupe.

Une étude récente effectuée auprès des minorités francophones dans le RDC montre que les perceptions de vitalité subjective endogroupe dépendent de l'intensité des contacts avec les locuteurs de l'endogroupe dans la sphère publique, alors que les contacts personnels en privé tels qu'ils sont vécus au foyer sont plutôt associés à la force des liens d'appartenance à son propre groupe linguistique (Landry, Deveau et Allard, 2006a). Cette étude montre aussi que la vitalité endogroupe

subjective et l'identification à la langue minoritaire sont associées à la volonté de faire partie de sa propre communauté linguistique. Une autre étude effectuée sur les minorités francophones du RDC révèle que la présence de l'affichage public et commercial en français, c'est-à-dire le paysage linguistique local, est associée au fait que les francophones perçoivent leur communauté linguistique comme ayant une forte vitalité dans leur voisinage immédiat (Landry et Bourhis, 1997).

Les études empiriques révèlent que les membres des groupes linguistiques peuvent entretenir des « biais perceptuels » dans leur façon de voir la force de la vitalité endogroupe par rapport à celle de l'exogroupe (Sachdev et Bourhis, 1993). Ces biais perceptuels ne concernent pas les écarts évidents entre la force de la vitalité endogroupe et celle de l'exogroupe, mais portent plutôt sur des différences de vitalité mineures sur le plan objectif. D'après une revue de la littérature, on peut identifier trois types de biais perceptuels concernant la vitalité subjective (Harwood et coll., 1994). Les biais perceptuels en faveur de la vitalité endogroupe se produisent lorsque les individus surestiment la force de la vitalité de leur propre groupe par rapport à celle de l'exogroupe. En effet, il est souvent rassurant de croire que son propre groupe linguistique s'en sort mieux que les autres groupes linguistiques sur le plan de la vitalité démographique, du soutien institutionnel ou du statut. Des écarts de perception de vitalité se produisent aussi lorsque des groupes linguistiques rivaux divergent non seulement sur le degré de différence entre la vitalité respective des communautés linguistiques en contact, mais aussi sur la direction de cette différence. Les biais perceptuels à l'avantage de la vitalité de l'exogroupe émanent de groupes linguistiques qui sous-estiment la vitalité de leur endogroupe tout en exagérant celle de l'exogroupe. Comme le proposent Sachdev et Bourhis (1993), ces biais perceptuels de vitalité endogroupe et exogroupe peuvent s'expliquer à la fois par des facteurs d'ordre motivationnel (biais pro-endogroupe) et cognitif (biais de disponibilité et de vivacité).

Pourquoi sous-estimer la vitalité de son propre groupe en exagérant celle des groupes rivaux? Le cas du Québec peut fournir quelques éléments de réponse. Au Québec, il existe une longue tradition selon laquelle les leaders souverainistes francophones tendent à exagérer la menace que fait peser sur le français la présence des minorités

anglophones notamment celle des anglophones (8 %) et des allophones de la province (12 %). Ce sentiment de menace linguistique est d'autant plus vif que les militants francophones dénoncent le fait que les locuteurs qui ont le français comme langue maternelle risquent de devenir minoritaires sur l'île de Montréal si les courants migratoires actuels se poursuivent. Le leitmotiv est : « Nous perdons Montréal ». Tout en mettant l'accent sur les tendances démographiques de l'île de Montréal, ces militants passent sous silence la situation de force démographique de la majorité francophone dans la région du grand Montréal. Ils se plaisent à souligner que bien que les francophones forment la majorité au Québec (80 %), les Franco-Québécois constituent moins de 25 % de la population canadienne tandis qu'en Amérique du Nord, les francophones du Québec sont une minorité d'à peine plus de 1 % de la population du continent. En choisissant d'examiner la situation minoritaire des francophones à l'échelle du Canada et de l'Amérique du Nord, les militants francophones attisent le sentiment d'insécurité des Québécois francophones tout en minimisant la force de la vitalité de la majorité francophone à l'échelle du Québec. Ces militants tendent en outre à déplorer le fait que beaucoup d'anglophones, d'allophones et d'immigrants n'utilisent pas le français au foyer et en concluent que la loi 101 n'a pas réussi à assimiler les minorités linguistiques, aggravant ainsi la fragilité de la vitalité de la majorité francophone du Québec. Ce qu'ils se gardent de mentionner, c'est que depuis l'adoption de la loi 101, près de 94 % de la population du Québec a une connaissance du français comme le montrent les recensements de 1991, 1996, 2001 et 2006 (Bourhis, la présente étude). Ainsi, le fait de présenter la vitalité du français au Canada et en Amérique du Nord sous un jour alarmiste constitue une tactique efficace pour maintenir en éveil la mobilisation des nationalistes francophones en faveur de la cause séparatiste, seule solution d'après eux qui puisse sauvegarder le français et assurer à la majorité francophone le contrôle total de sa vitalité institutionnelle au Québec. Ainsi, ce sont souvent des motifs idéologiques et tactiques qui poussent à exagérer la vitalité de sa propre communauté linguistique ou inversement à exagérer le danger et le déclin qui menacent la vitalité de sa langue et de sa communauté linguistique. Les perceptions subjectives sur la vitalité de l'endogroupe et de l'exogroupe ne sont donc pas statiques, mais constituent plutôt des représentations sociales fluctuantes qui

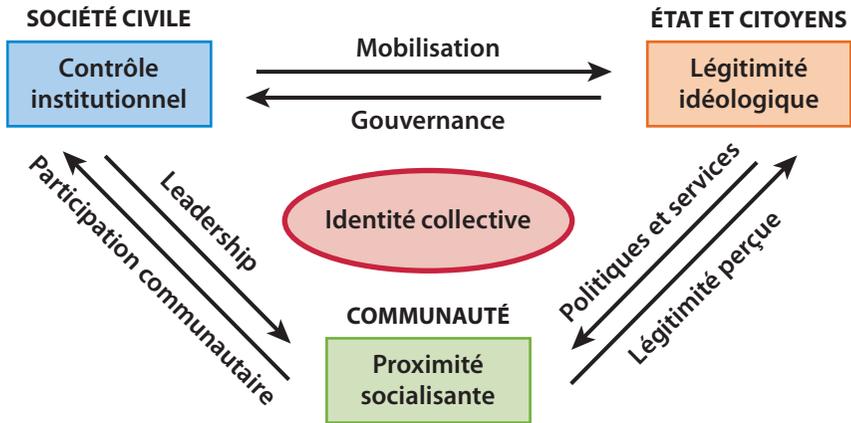
évoluent au gré des affiliations politiques, des sentiments de menace identitaire et des événements et circonstances sociolinguistiques et politiques (Giles, 2001).

2. Le modèle d'autonomie culturelle

Les communautés linguistiques qui n'aspirent pas à l'indépendance nationale peuvent néanmoins aspirer à un certain niveau d'autonomie culturelle et linguistique régionale (Fishman, 1991, 2001). Selon le modèle « reversing language shift » (RLS; Inversion des transferts linguistiques), l'autonomie culturelle des minorités linguistiques est plus ou moins assurée quand la langue minoritaire est fermement ancrée dans le noyau d'usage « foyer-famille-voisinage-communauté » et qu'elle est largement utilisée dans les domaines publics (c.-à-d., médias, éducation, affaires, gouvernement). En intégrant à la fois le modèle de vitalité ethnolinguistique (Giles et coll., 1977) et le modèle RLS de Fishman (2001), il est possible de proposer un modèle d'autonomie culturelle à trois composantes (Landry, Allard et Deveau, 2007a, 2007b, 2008, 2010 : Landry, 2009). Ce modèle inclut les trois catégories de facteurs structuraux qui définissent la vitalité de groupe tout en soulignant la dynamique de leur interaction de façon à pouvoir montrer leur rapport avec l'identité collective du groupe et la participation active à ses institutions culturelles et sociales. Le modèle peut aussi servir à l'aménagement linguistique en permettant d'identifier quelles interventions seraient les plus adéquates pour aider les minorités linguistiques à atteindre un plus haut niveau d'autonomie culturelle et de contrôle institutionnel.

Comme le montre la figure 2, les minorités linguistiques peuvent aussi utiliser le modèle d'autonomie culturelle pour définir un projet sociopolitique visant à maintenir ou à renforcer leur contrôle institutionnel dans la société environnante. Le modèle est applicable à l'échelle locale à une communauté linguistique donnée ou à une échelle plus globale, par exemple à un État multilingue donné. Ceci dépend, comme on le verra plus loin, de la nature et du type de gouvernance au sein desquels s'insère le groupe. Selon le modèle, ce projet communautaire est grandement influencé par l'identité collective du groupe, décisive pour mobiliser ses membres à l'action collective. Cette

Figure 2
Modèle d'autonomie culturelle des minorités linguistiques



identité collective détermine la nature et l'envergure des projets de la communauté ou du groupe (Breton, 1983). Sans une forte identité collective, les projets risquent de manquer d'envergure et de ramifications avec d'autres composantes d'un projet collectif plus global. Quand l'identité collective du groupe est mobilisée à des fins légitimes par l'entremise des médias, de l'éducation et des associations communautaires, alors des projets ont la chance d'être mis sur pied pour améliorer la vitalité institutionnelle officielle du groupe. En revanche, si l'identité collective est faible et mal définie, l'action collective risque de se trouver gênée (Landry, Forgues et Traisnel, 2010). Bien que l'identité collective constitue le moteur de l'action de groupe, cette identité peut être renforcée grâce aux effets de diverses initiatives et à l'évolution des conditions inhérentes aux composantes officielles et informelles qui définissent la vitalité communautaire et l'autonomie culturelle.

L'autonomie culturelle est constituée de trois composantes et se définit comme le degré de contrôle qu'une communauté linguistique possède au sein des institutions culturelles et sociales qui influencent sa vitalité linguistique et culturelle. L'autonomie culturelle désigne aussi le degré de gouvernance qu'exerce une communauté dans le contexte sociopolitique, y compris la proximité socialisante au sein du groupe et la légitimité idéologique de ce dernier. Comme le montre

la figure 2, il existe une interaction entre contrôle institutionnel¹, proximité socialisante et légitimité idéologique ainsi qu'entre ces trois facteurs et l'identité collective, de telle sorte que l'autonomie culturelle globale s'en trouvera renforcée ou affaiblie. Afin de mieux comprendre ces interactions, il convient de décrire chacune de ces composantes.

La proximité socialisante est étroitement liée au rôle des facteurs démographiques dans le modèle de vitalité ethnolinguistique (Giles et coll., 1977) mais elle est axée sur les facteurs qui recouvrent ce que Fishman (1990, 1991, 2001) appelle le noyau « foyer-famille-voisinage-communauté ». Ce noyau de vie collective forme l'assise fondamentale nécessaire à la survie linguistique et culturelle de la communauté. Nous convenons avec Fishman que l'utilisation régulière de L₁ en famille ainsi qu'avec les voisins et les membres de l'endogroupe communautaire est capitale pour l'autonomie culturelle et la vitalité de groupe. Nous avons nommé cette composante « proximité socialisante » parce qu'elle fournit au groupe minoritaire la socialisation dans sa L₁ essentielle à la transmission intergénérationnelle de sa langue et de sa culture et, de surcroît, à l'épanouissement de son affirmation identitaire. Le noyau de proximité socialisante souligne aussi l'importance de la concentration territoriale optimale des membres de la minorité linguistique qui permet de renforcer la solidité des réseaux sociaux propices à la création de domaines d'utilisation de la langue liés à la solidarité endogroupe. Dans un contexte minorité/majorité, le caractère diglossique de la communication intergroupe est tel que la langue minoritaire constitue dans le meilleur des cas une langue de solidarité réduite, la plupart du temps, à l'utilisation privée et informelle (Bourhis et coll., 2007). En revanche, la langue du groupe dominant est une « langue de statut » : c'est celle le plus souvent utilisée en public et dans les contextes officiels (Landry, Allard et Deveau, 2006, 2007a). La proximité socialisante implique aussi le besoin pour les membres du groupe linguistique minoritaire de résider à proximité de leurs institutions culturelles (écoles, église, centre

1. Le terme « complétude institutionnelle » (Breton, 1964) est celui qui figure dans le modèle d'autonomie culturelle de Landry (Landry, 2009). Dans le présent texte, de même que dans la figure 2, le terme « contrôle institutionnel » est utilisé dans le but d'accentuer les similarités conceptuelles entre le modèle d'autonomie culturelle et le concept de vitalité de groupe, de même que pour éviter la confusion entre deux concepts qui sont largement similaires.

communautaire et de loisirs). Cette concentration territoriale génère des liens sociaux qui favorisent les contacts culturels et linguistiques avec les autres locuteurs endogroupe (Gilbert, Langlois, Landry et Aunger, 2005 ; Gilbert et Langlois, 2006). Ces différents aspects de la proximité socialisante contribuent à ce que Fishman (1989) appelle la vie communautaire du groupe minoritaire. Dans le modèle proposé, trois aspects importants de la socialisation linguistique font partie de la composante de proximité socialisante et contribuent à la construction identitaire liée à l'utilisation de la langue et à l'appartenance au groupe linguistique. Il s'agit du vécu enculturant, du vécu autonomisant et du vécu conscientisant (Landry, Allard, Deveau et Bourgeois, 2005 ; Landry, Allard et Deveau, 2008, 2010).

Afin de parvenir à un niveau élevé d'autonomie culturelle, il est important d'utiliser la langue dans le domaine privé (solidarité) mais il est tout aussi important pour le groupe que sa langue et sa culture s'affirment dans des domaines valorisés ou de statut (Bourhis, 1979 ; Bourhis et coll., 2007). Conformément au modèle de vitalité (Giles et coll., 1977), le niveau de contrôle institutionnel atteint par une minorité linguistique peut encourager l'utilisation de la langue à la fois dans des contextes privés (en famille, entre amis) et publics, par exemple dans l'éducation, la santé, les médias, le monde du travail et la fonction publique. Si la proximité sociale est nécessaire pour que la langue de la communauté devienne une langue de solidarité, le soutien institutionnel l'est tout autant pour qu'elle devienne une langue de statut (Fishman, 1991, 2001). Le contrôle institutionnel fournit le contexte sociétal qui permet aux locuteurs du groupe minoritaire d'aller au-delà de la diglossie, c'est-à-dire de se servir de leur langue dans des domaines sociaux importants contribuant à la fois à leur mobilité sociale et au statut de leur groupe (Landry, 2008a). D'après les recherches, l'utilisation de la langue dans la sphère publique et la présence de la langue minoritaire dans le paysage linguistique, par exemple dans l'affichage commercial, la signalisation routière et la toponymie contribuent à donner de la visibilité à la vitalité de la communauté minoritaire et à promouvoir l'utilisation de la langue endogroupe dans les institutions publiques (Bourhis et Landry, 2002 ; Landry et Allard, 1994b, 1996 ; Landry et Bourhis, 1997 ; Landry et coll., 2006a).

La troisième composante du modèle d'autonomie culturelle s'apparente au facteur de statut du modèle de vitalité (Giles et coll., 1977; Bourhis et coll., 1981). Cette composante nommée « légitimité idéologique » ajoute à la vitalité de statut la notion de légitimité du groupe dans la société (Bourdieu, 1982, 2001; Sachdev et Bourhis, 2001). Plus l'État et ses citoyens reconnaissent le statut et la légitimité du groupe minoritaire, plus la légitimité de la communauté est forte. Un certain nombre de théoriciens, conformément à des principes philosophiques et éthiques, prétendent que le libéralisme accorde des droits linguistiques et culturels différents selon les caractéristiques des groupes minoritaires (Kymlicka, 1995; Williams, 1998). Ainsi, les minorités nationales qui possèdent une histoire bien ancrée dans la société et des liens étroits avec un territoire donné (les autochtones du Canada et les deux peuples fondateurs) auraient plus de droits à l'autogouvernance et par conséquent à un plus haut niveau d'autonomie culturelle et de contrôle institutionnel que d'autres groupes culturels issus d'une immigration plus récente (Bourhis, 2001a). Les minorités nationales possèdent le droit de s'autogérer tandis que les communautés immigrantes ont droit à l'intégration. Thériault (1994, 2007) décrit la situation des francophones hors Québec et des anglophones du Québec comme des minorités nationales qui font partie des deux peuples fondateurs du Canada : les Canadiens français et les Canadiens anglais, instigateurs de l'accord de Confédération de 1867. De plus, ils constituent les minorités de langues officielles comme le stipule la *Loi sur les langues officielles* de 1969 (Fortier, 1994; Fraser, 2006). Cependant, la notion des deux peuples fondateurs a été contestée au Canada durant les deux dernières décennies à mesure qu'ont progressé l'immigration, le multiculturalisme et le multilinguisme dans les grandes métropoles canadiennes où coexistent désormais des minorités culturelles et ethniques qui ont recours à l'anglais comme *lingua franca* dans leurs interactions quotidiennes (Fleras et Elliott, 1996).

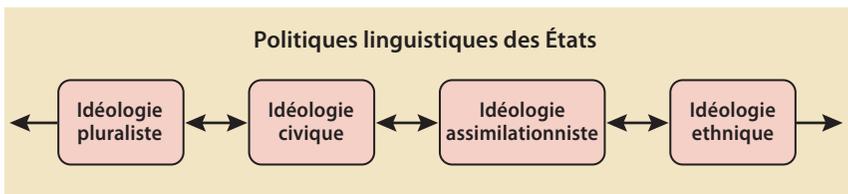
La composante de légitimité idéologique regroupe les concepts d'idéologie (Van Dijk, 1998) et de légitimité tels que formulés par Bourdieu (1982) et Tajfel (1978; Tajfel et Turner, 1979). Ainsi, toute forme de rejet ou de soutien concernant la vitalité linguistique et culturelle des communautés, y compris la neutralité ou l'indifférence,

constitue une position idéologique (Fishman, 1991, 2001). Dans le modèle RLS, Fishman affirme que la clarification idéologique est de la plus haute importance lorsqu'on procède à l'aménagement linguistique en faveur de la revitalisation des minorités linguistiques. Skutnabb-Kangas (2000) expose comment différentes idéologies sociétales reliées à la langue et à la culture ont, dans certains cas, contribué à la revalorisation des langues et des cultures et, dans d'autres, au génocide linguistique et culturel.

Comme on peut le voir à la figure 3, Bourhis (2001a) propose un continuum d'orientations idéologiques reflétant les politiques linguistiques adoptées par les États et les régions à l'égard des minorités linguistiques. Sur ce continuum idéologique, on trouve à une extrémité le pluralisme et à l'autre l'ethnicisme (Bourhis et coll., 2007). Selon l'idéologie pluraliste, la majorité dominante valorise le maintien de la distinction linguistique et culturelle de ses minorités et est prête à adapter ou même à transformer certaines de ses institutions et traditions pour satisfaire les besoins des minorités linguistiques (p. ex. : *Loi sur les langues officielles du Canada*, 1969). L'idéologie civique observe une politique officielle de non intervention qui ne fournit aucun appui institutionnel aux langues et cultures minoritaires tout en respectant le droit des minorités linguistiques à s'organiser collectivement en utilisant leurs propres ressources pour maintenir ou développer leur vitalité linguistique et culturelle. En fait, dans l'optique civique, les fonds publics et les institutions de l'État soutiennent le développement de la langue et de la culture dominante de la majorité alors que l'État n'accorde aucun soutien institutionnel aux minorités linguistiques. L'idéologie assimilationniste adopte des politiques qui assurent à court

Figure 3

**Continuum des idéologies de politiques linguistiques des États
à l'égard des minorités linguistiques**



ou à long terme que les minorités linguistiques abandonnent leur propre langue au profit de la langue et de la culture dominantes associées au mythe fondateur de l'État-nation. Si certains États s'attendent à ce que l'assimilation linguistique et culturelle se produise graduellement et volontairement d'une génération à l'autre, d'autres imposent des politiques d'assimilation dont les mesures limitent ou répriment le maintien ou la transmission des langues et des cultures minoritaires. C'est généralement la majorité dominante, sur les plans économique et politique, qui réussit le mieux à imposer sa propre langue et sa propre culture comme symboles du mythe fondateur valorisé par l'État assimilationniste. Bien que l'idéologie ethnique encourage ou force les minorités linguistiques à abandonner leur langue et leur culture, elle empêche aussi les minorités d'être acceptées légalement ou socialement comme membres à part entière de la majorité dominante quel que soit leur degré d'assimilation linguistique et culturelle. L'idéologie ethnique définit généralement qui peut être et qui devrait être citoyen de l'État selon des critères basés sur l'origine ancestrale, ethnique et linguistique. Dans certains cas extrêmes, l'idéologie ethnique soutient que la distance culturelle et linguistique est telle que ces minorités compromettent l'authenticité et la pureté de la majorité dominante. L'idéologie ethnique justifie la ségrégation et l'exclusion de communautés jugées indésirables et propose la mise à l'écart de ces minorités dévalorisées dans des enclaves spécifiques (ghettos, réserves, apartheid), leur expulsion du territoire national (purification ethnique) ou leur élimination physique (génocide).

Selon les circonstances économiques, politiques et démographiques, les parlementaires et hauts fonctionnaires de l'État peuvent faire adopter des politiques linguistiques reflétant les orientations idéologiques situées d'un pôle à l'autre du continuum proposé à la figure 3. Les politiques linguistiques peuvent être plus progressistes ou moins tolérantes que celles préconisées par la majorité dominante et ses minorités linguistiques. Grâce au contrôle institutionnel qu'il exerce sur l'éducation et les médias, l'État peut influencer les attitudes de la population concernant la légitimité de la position idéologique qu'il a adoptée et peut engendrer un climat harmonieux, problématique ou conflictuel dans les relations entre la majorité dominante et ses minorités linguistiques (Bourhis, 2001a). En fin de compte, les politiques

linguistiques peuvent avoir une grande influence sur l'utilisation d'une langue, son maintien ou sa perte par les minorités linguistiques selon qu'elles s'adaptent à un contexte ou à un groupe majoritaire bienveillant ou intolérant (Bourhis et coll., 2007).

Toutefois, la légitimité idéologique ne concerne pas seulement les orientations idéologiques, les droits linguistiques, les politiques linguistiques et le contrôle institutionnel. Selon Bourdieu (1982, 2001), les langues sont en concurrence sur le marché linguistique, et les minorités linguistiques peuvent ressentir le degré plus ou moins élevé de légitimité sociale de leur langue selon la valeur symbolique de celle-ci sur ce marché linguistique. Il se peut même que les locuteurs d'une minorité qui ne se rendent pas compte que leur langue possède une grande valeur sur ce marché, méprisent leur propre langue et s'efforcent d'apprendre et d'utiliser une ou des langues plus prestigieuses (Bourhis, 1994b). Par conséquent, la légitimité idéologique n'est pas seulement liée au soutien institutionnel offert par le gouvernement, mais aussi au soutien et à l'estime des citoyens de l'endogroupe et de l'exogroupe qui reprennent à leur compte les attitudes positives envers les langues minoritaires en les apprenant et en les utilisant (O'Keefe, 2001). Dans la société civile, les entreprises privées et les firmes commerciales peuvent aussi soutenir les langues minoritaires en encourageant leur utilisation sur les lieux de travail, dans les établissements commerciaux et les manufactures. L'utilisation de la langue du groupe minoritaire dans la sphère publique, y compris le paysage linguistique, peut être fortement liée à la vitalité subjective des membres de la communauté linguistique. D'ailleurs, au Québec, la question du paysage linguistique a soulevé bien des litiges, en particulier à Montréal (Bourhis et Landry, 2002). Le concept de vitalité subjective peut en effet s'appliquer non seulement au statut du groupe tel qu'il est perçu, mais aussi à la légitimité de la langue du groupe telle que perçue dans la société. Même si l'utilisation de sa propre langue dans les institutions de l'État qui sont gérées par les membres de l'endogroupe peut contribuer grandement à la vitalité objective et subjective des membres du groupe minoritaire, la reconnaissance de la légitimité de sa propre langue dans l'ensemble de la société majoritaire peut contribuer au sentiment d'être un citoyen à part entière et par conséquent insuffler un sentiment de fierté aux minorités linguistiques.

Les trois composantes du modèle d'autonomie culturelle interagissent et se renforcent mutuellement dans le processus d'autonomie culturelle. Chaque composante contribue à renforcer l'identité collective du groupe. Comme le montre la figure 2, une proximité socialisante élevée renforce la participation communautaire aux institutions sociales et culturelles de l'endogroupe. Par exemple, bien que l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantisse le droit à la scolarisation dans la langue minoritaire aux anglophones du Québec et aux francophones hors Québec, les enfants élevés dans des familles qui ne parlent pas la langue minoritaire au foyer fréquentent rarement les institutions éducatives minoritaires même s'ils en ont le droit. Une étude récente de Statistique Canada effectuée dans le RDC montre que seulement 49 % des enfants des francophones qui en ont le droit fréquentent les écoles minoritaires francophones (Corbeil et coll., 2007). Ces familles dont les enfants ne fréquentent pas les écoles de langue minoritaire ont tendance de surcroît à ne pas participer aux autres institutions francophones locales. Donc, tout bien considéré, l'interaction entre la proximité socialisante et le contrôle institutionnel est à double sens. La force et le talent des leaders communautaires dans la société civile peuvent augmenter la participation communautaire aux institutions formelles et informelles de la minorité linguistique (Wardhaugh, 1987). Par exemple, les leaders du groupe minoritaire dans l'éducation, les médias et le monde des affaires peuvent influencer fortement la participation des minorités linguistiques à leurs propres activités et institutions communautaires. Ce leadership peut en effet mener à la création d'autres soutiens institutionnels (services de santé, médias) qui à leur tour généreront une plus grande participation communautaire. L'interdépendance réciproque entre la composante de proximité socialisante (noyau foyer-famille-voisinage-communauté) et la composante de contrôle institutionnel peut aussi influencer l'identité collective du groupe et favoriser la synergie de l'action collective.

L'institution scolaire joue un rôle fondamental dans le processus d'autonomie culturelle (Landry 2008a). Du point de vue de la socialisation, elle est fortement liée au processus de proximité socialisante. Par exemple, les recherches montrent que la scolarisation en langue minoritaire influence tout autant le développement de l'identité endogroupe que la famille et le réseau social (Landry et Allard, 1996). En

outre, c'est la participation aux institutions éducatives de la minorité linguistique qui génère le capital humain du groupe minoritaire qui à son tour alimentera et consolidera tout le leadership institutionnel du groupe.

Comme le montre la figure 2, les interactions entre le contrôle institutionnel et la légitimité idéologique ne sont pas négligeables. Les leaders de la société civile et les activistes communautaires impliqués dans le développement institutionnel de la communauté peuvent inciter les parlementaires et les hauts fonctionnaires à améliorer la structure de gouvernance du groupe minoritaire et à augmenter les subventions gouvernementales destinées au soutien institutionnel de la minorité linguistique (Cardinal et Hudon, 2001 ; Forgues, 2007 ; Landry, Forgues et Traisnel, 2010). Conformément à l'analyse du continuum idéologique, il sera plus facile pour les leaders des groupes minoritaires de convaincre les parlementaires et les fonctionnaires de l'État de leur accorder un plus grand soutien institutionnel dans les États qui sont déjà dotés de politiques linguistiques inspirées de l'idéologie pluraliste (figure 3). En améliorant la représentation de la communauté au sein de l'appareil étatique, et grâce à un leadership et à une communication efficace (par l'intermédiaire des médias) avec les membres de la communauté, le niveau de conscientisation et de mobilisation des minorités linguistiques à faire valoir leurs besoins sera plus élevé. L'action collective peut à son tour améliorer la légitimité idéologique de la communauté en consolidant les droits linguistiques et en améliorant la prestation des services gouvernementaux destinés à la minorité. Cependant, dans les contextes où l'idéologie assimilationniste ou ethnique détermine les politiques linguistiques de l'État à l'égard des minorités, les intervenants communautaires risquent d'avoir très peu d'influence sur les parlementaires et les hauts fonctionnaires du groupe dominant. Dans ce type d'État, les militants qui luttent pour améliorer le soutien institutionnel de leur communauté linguistique s'exposent à la stigmatisation politique ou la répression des forces de sécurité de l'État (arrestation, incarcération). Ces militants risquent de susciter une réaction sévère de la majorité dominante qui peut se solder par l'intolérance et l'élimination de tout soutien institutionnel déjà existant en faveur de la minorité. Dans ce cas, les perspectives d'avenir de la survie des minorités linguistiques sont fortement compromises.

La structure de gouvernance qui gère la relation entre la minorité et l'État et la façon dont la minorité participe aux décisions concernant sa propre destinée sont donc des facteurs importants de mobilisation, décisifs pour l'orientation du processus d'autonomie culturelle (Cardinal et Hudon, 2001 ; Cardinal et Juillet, 2005 ; Landry, Forgues et Traisnel, 2010).

Comme le montre la figure 2, la composante de légitimité idéologique et la composante de proximité socialisante s'influencent mutuellement. Par exemple, quand les membres de la communauté résident dans le voisinage immédiat de leurs institutions, et sont activement engagés dans la vie communautaire du groupe, ils peuvent plus facilement réclamer les programmes et les services gouvernementaux nécessaires au maintien de leur vitalité endogroupe. Inversement, les droits linguistiques et le soutien actif de l'État influencent les perceptions des membres du groupe minoritaire quant à sa légitimité dans la société, ce qui peut rejaillir sur l'identité collective minoritaire. Par exemple, quand la langue du groupe bénéficie d'une certaine visibilité dans le paysage linguistique, les minorités linguistiques tendent à avoir des croyances plus positives au sujet de la vitalité de leur endogroupe (Landry et Bourhis, 1997). Les membres de la communauté minoritaire peuvent aussi influencer les politiques et les pratiques des institutions privées en exigeant des services dans la langue minoritaire. La prestation de ces services renforce la vitalité subjective et influence positivement l'identité collective de la minorité linguistique.

En conclusion, on peut se demander quelles composantes du modèle d'autonomie culturelle contribuent le plus à la vitalité des communautés minoritaires. La réponse est que le modèle d'autonomie culturelle considère les trois composantes comme essentielles. On peut se les représenter comme les trois pieds d'un trépied. Si l'un des montants vacille, toute la structure en subit les conséquences. L'identification collective est un soutien supplémentaire qui relie chacun des pieds du trépied, en maintient l'équilibre et en consolide l'ensemble. En d'autres mots, le soutien institutionnel à lui seul ne suffit pas à promouvoir l'identification collective et la transmission de la langue minoritaire d'une génération à l'autre. Les institutions minoritaires ne peuvent survivre sans l'engagement quotidien de la communauté. À moins que la minorité linguistique ne dispose d'un

solide capital humain et financier, et que rien ne vienne entraver sa légitimité, elle ne pourra parvenir à un haut niveau de contrôle institutionnel sans s'assurer le soutien de l'État majoritaire et revendiquer des droits pour l'endogroupe minoritaire. La proximité socialisante, décisive pour la transmission intergénérationnelle de la langue minoritaire et pour le développement de l'identité pourrait garantir la survie du réseau communautaire si le groupe était isolé socialement. Par contre, dans un contexte intergroupe d'intolérance, les membres de la communauté minoritaire finiront par mépriser leur propre langue et leur propre culture si elles ne sont pas reconnues par la société dominante (légitimité idéologique). De plus, leur identification minoritaire restera faible sans un certain degré de contrôle institutionnel pour concrétiser leurs projets collectifs. Le gouvernement et les autres instances du pouvoir majoritaire hésiteront à promouvoir l'autonomie culturelle d'un groupe minoritaire en perte de leadership communautaire et de mobilisation collective (Fishman, 1991, 2001 ; Grenoble et Whaley, 2006).

Bien que les trois composantes d'autonomie culturelle soient essentielles, il faut souligner l'importance fondamentale de la proximité socialisante comme base de l'autonomie culturelle. La région métropolitaine de Moncton au Nouveau-Brunswick en fournit un bon exemple (Lefebvre, 2010). Le Nouveau-Brunswick est la seule province canadienne officiellement bilingue et les anglophones comme les francophones ont enchâssé dans la Constitution le droit de contrôler leurs écoles et autres institutions culturelles (article 16.1 de la *Charte canadienne des droits et libertés* ; Landry, 2009). En fait, dans la région de Moncton, les francophones disposent d'institutions scolaires qu'ils gèrent eux-mêmes : plusieurs écoles primaires et deux écoles secondaires, un collège communautaire et l'Université de Moncton. Ils peuvent capter plusieurs chaînes de radio et télévision francophones, et ont accès à un quotidien et à plusieurs journaux hebdomadaires en français. Ils disposent d'un accès relativement facile aux services de santé en français et ont un hôpital francophone. La vie culturelle de la région est assez riche (théâtre, musique, arts et littérature) ; un festival de films francophones a lieu tous les ans. Toutefois, à quelques exceptions près, les salles de cinéma montrent uniquement des films en anglais et le paysage linguistique est dominé par l'anglais. Dans

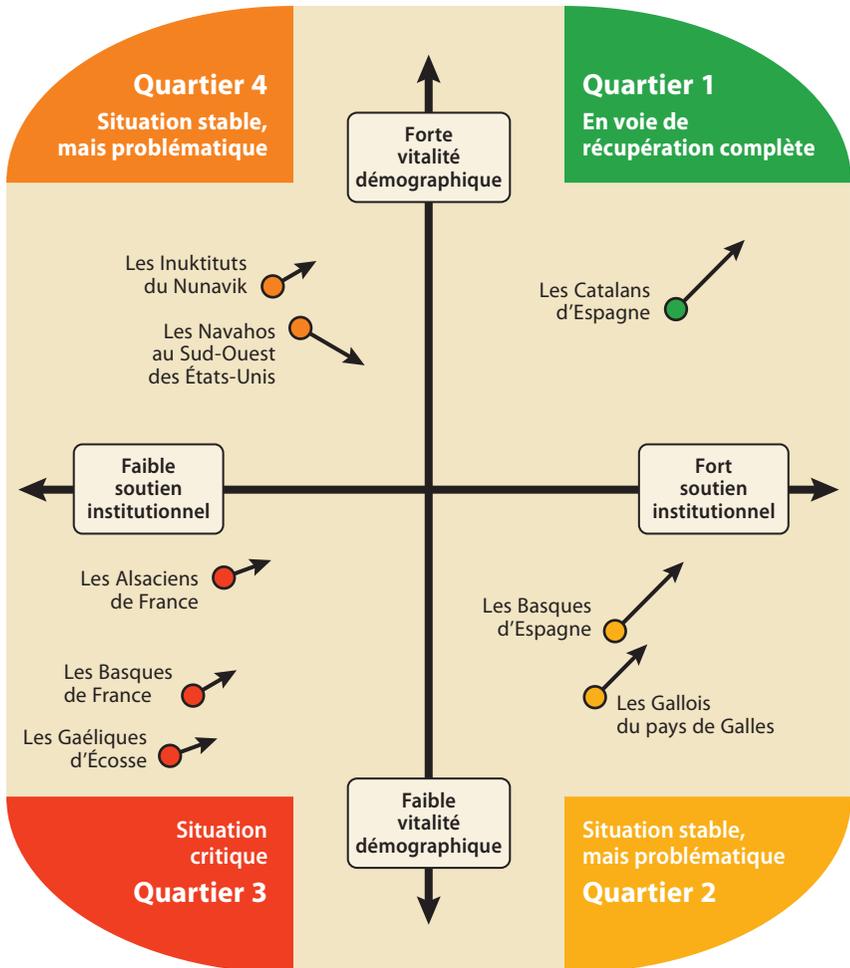
certains établissements privés, les services tendent à être bilingues bien que les services en français ne soient pas toujours garantis. La région métropolitaine de Moncton englobe trois municipalités voisines les unes des autres : Moncton, 63 000 résidents, 30 % de francophones; Dieppe, 18 000 résidents, 75 % de francophones et Riverview, 17 500 résidents, 7,5 % de francophones. Dans ces trois municipalités, les francophones ont facilement accès à la plupart des institutions francophones. Cependant, Dieppe est la seule municipalité qui présente une forte concentration démographique; la transmission de la langue maternelle par les parents francophones y était de 92 % en 2001. Moncton, bien que francophone à 30 %, a peu de quartiers où le français est dominant; la transmission du français langue maternelle par les parents francophones y était de 56 %. La population francophone de Riverview est petite et dispersée; la transmission du français langue maternelle y atteignait seulement 11 % (données du recensement de 2001 de Statistique Canada calculées par Landry, 2003 et mises à la disposition de la Commission nationale des parents francophones sur leur site Internet : CNPS.ca). Bien que ces chiffres puissent dissimuler une réalité plus complexe, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'une forte concentration communautaire dans la population francophone semble fournir la proximité socialisante nécessaire pour garantir un taux significatif de transmission linguistique et culturelle d'une génération à l'autre (Landry, 2010).

3. Bilan de la situation de quelques minorités linguistiques en Europe et au Canada

Dans cette section, nous examinerons les perspectives de développement de certaines minorités linguistiques en tenant compte de trois facteurs : a) leur vitalité respective telle que décrite dans la première section de ce chapitre; b) les principes idéologiques des lois linguistiques qui président aux relations de ces minorités avec les majorités linguistiques dominantes dans leur contexte respectif; c) la mobilisation communautaire de ces minorités en faveur de l'autonomie culturelle, conformément à la discussion de la deuxième section de ce chapitre. La figure 4a donne un aperçu de la situation de minorités linguistiques représentées à la conférence sur les langues minoritaires

qui s'est déroulée à Bilbao, au Pays basque, en 1999 (Bourhis, 1999). La figure 4b présente la situation de communautés de langues officielles au Canada, à savoir : des communautés francophones sélectionnées dans le reste du Canada (RDC) et des communautés anglophones situées dans différentes régions du Québec. L'analyse qui suit servira d'illustration et ne prétend en rien être définitive ou normative quant au destin des minorités linguistiques abordées dans cette section.

Figure 4a
État de santé de certaines minorités linguistiques
 (Adapté de Bourhis, 1999)



Les données présentées à la figure 4a sont situées le long de deux axes perpendiculaires. L'axe vertical représente le continuum de vitalité démographique allant de faible à très forte ; l'axe horizontal représente le continuum de soutien institutionnel atteint par les minorités linguistiques allant de très faible à très fort. Précisons que la longueur et l'orientation des flèches aident à visualiser les efforts de mobilisation collective déployés (sur les plans communautaire, institutionnel et financier), selon nos estimations, par les communautés linguistiques pour améliorer leur soutien institutionnel et leur vitalité démographique dans divers contextes bilingues ou multilingues. En évoquant la métaphore de l'état de santé des communautés linguistiques telle que proposée à la conférence de Bilbao, les quartiers de cet espace bidimensionnel peuvent être catégorisés comme suit :

Quartier 1 : En voie de récupération complète. Dans cet espace, nous situons les communautés linguistiques qui jouissent d'une vitalité démographique allant de moyenne à élevée et qui sont parvenues à un niveau de soutien institutionnel allant lui aussi de moyen à élevé dans beaucoup de domaines de vitalité.

Quartier 2 : Situation stable, mais problématique. Dans ce quartier nous situons les minorités linguistiques qui restent à un niveau de vitalité démographique allant de inférieur à la moyenne jusqu'à très faible, mais qui sont sur la voie de la récupération grâce à un soutien institutionnel allant de moyen à élevé.

Quartier 3 : Situation critique. Dans cet espace, nous situons les minorités linguistiques qui sont non seulement faibles du point de vue de la vitalité démographique, mais qui souffrent aussi d'un soutien institutionnel allant de faible à très faible.

Quartier 4 : Situation stable, mais problématique. Dans cet espace, se situent les minorités linguistiques qui ont maintenu une vitalité démographique allant de moyenne à élevée, mais qui souffrent d'un niveau de soutien institutionnel inférieur à la moyenne, allant de faible à très faible.

Dans la figure 4a, le quartier 1 propose le cas de la minorité catalane en Espagne dont la forte vitalité démographique et le haut niveau de soutien institutionnel au sein de la Catalogne sont bien connus. Dans l'ensemble, les mesures adoptées par le Conseil responsable de

la politique linguistique du gouvernement de Catalogne ont réussi à inverser les transferts linguistiques même si des progrès sont toujours possibles (Strubell, 2001). La Constitution espagnole oblige tous les citoyens d'Espagne à connaître et à utiliser le castillan en public, y compris dans les relations avec la fonction publique régionale et nationale. Cependant, depuis la création des Communautés autonomes bilingues en 1978, les citoyens de la Catalogne, de Valence, des îles Baléares, de la Galicie, de Navarre et du Pays Basque ont le droit d'apprendre et d'utiliser leur langue régionale dans certains contextes publics, y compris l'éducation et l'administration (Hoffman, 1995). Ainsi, contrairement à la situation canadienne où les minorités de langue officielle ont le droit de rester unilingues françaises ou unilingues anglaises, la Constitution espagnole exige la connaissance de la langue nationale, le castillan, et prévoit le bilinguisme comme option régionale. Signalons que durant le régime franquiste, les langues régionales telles que le catalan, l'euskara (le basque) et le galicien étaient bannies de la sphère publique, y compris à l'école, dans le monde du travail et dans l'administration publique (Lecours, 2001). Comme le suggère sa position dans le quartier 1 de la figure 4a, la Catalogne a déployé des efforts substantiels de revitalisation linguistique.

Les communautés linguistiques menacées dont la vitalité démographique est plutôt faible, mais qui sont toutefois parvenues à un niveau de soutien institutionnel satisfaisant figurent au quartier 2 de la figure 4a. À la fin du régime franquiste, caractérisé par une forte politique d'assimilation linguistique, la communauté basque avait subi une perte considérable de transmission intergénérationnelle de l'euskara dans son territoire d'origine (Azurmendi, Bachoc & Zabaleta, 2001). Cependant, grâce à l'adoption de la nouvelle Constitution espagnole en 1978, les Basques se sont mobilisés collectivement pour obtenir un niveau de soutien institutionnel adéquat pour leur langue, surtout dans les domaines de l'éducation, des médias et de l'administration publique (Azurmendi et Martinez de Luna, 2005, 2006). Des enquêtes sociolinguistiques suggèrent que le déclin de la langue peut être inversé ou, du moins, stabilisé même si la situation sociolinguistique peut encore être qualifiée de « situation stable, mais problématique ». (Bourhis, 2003b)

Bien que la minorité linguistique du Pays de Galles ait souffert de la politique linguistique assimilationniste du gouvernement britannique au cours des deux derniers siècles, le fait que la Constitution britannique ait évolué dans les années 1990 et entraîné l'autonomie régionale au Pays de Galles permet d'envisager un espoir de revitalisation linguistique (Williams, 1999). La mobilisation des militants gallois et l'application d'une politique linguistique en faveur du soutien institutionnel gallois par l'administration régionale, incluant l'éducation et la langue de travail, permet de situer cette minorité dans la catégorie « situation stable, mais problématique » de notre modèle diagnostic (figure 4a).

Un autre contexte qualifié de « situation stable, mais problématique » selon notre modèle diagnostic (figure 4a, quartier 4) est celui des communautés linguistiques isolées géographiquement qui jouissent d'une vitalité démographique dans la moyenne étant donné la concentration de leurs locuteurs dans une région ou un territoire précis. Dans un tel cas, la concentration démographique au sein d'un territoire donné contrôlé par la communauté linguistique peut compenser la faiblesse démographique en chiffres absolus. Cependant, le manque de soutien institutionnel formel et informel placerait ces minorités dans la catégorie « situation stable, mais problématique » de la figure 4a. Bien qu'aucun cas de ce genre n'ait été rapporté à la conférence de Bilbao, les groupes autochtones du « Nouveau Monde » constituent un exemple de cette situation. Néanmoins, les groupes autochtones isolés au sein de leur réserve ou de leur enclave et dépourvus de soutien institutionnel sont soumis à la contrainte permanente de l'assimilation linguistique et culturelle à mesure qu'ils développent des contacts avec les groupes dominants sur le plan économique, démographique et dans le monde de l'éducation. Le navajo, langue autochtone des réserves du sud-ouest des États-Unis (Lee et McLaughlin, 2001) et l'inuktitut parlé dans les régions arctiques du Québec isolées par les rigueurs du climat (Louis et Taylor, 2001) pourraient figurer dans cette catégorie du modèle. Cependant, des contacts permanents avec la majorité linguistique blanche dominante et l'assimilation linguistique qui en résulte peuvent faire passer de telles minorités linguistiques à la situation extrêmement précaire du 3^e quartier du modèle : situation critique.

Comme on peut le voir au quartier 3, les minorités linguistiques dont la vitalité démographique est faible ont souvent des difficultés à convaincre la majorité dominante de leur accorder le soutien institutionnel nécessaire à leur survie. Ainsi, malgré la mobilisation soutenue d'une communauté minoritaire pour convaincre les décideurs et hauts fonctionnaires de la majorité de leur accorder des avantages même modestes en matière de soutien institutionnel, l'application de politiques assimilatrices inflexibles peut facilement déjouer de tels efforts et peut même mener à la répression pour mettre fin au militantisme des minorités linguistiques. En outre, comme c'est le cas en France, une majorité linguistique dominante peut fabriquer des mythes fondateurs pour légitimer l'assimilation linguistique de ses minorités linguistiques régionales en prétextant que seul le génie de la langue et de la culture dominante (le français) peut exprimer les valeurs d'égalité, de liberté et de modernité (Citron, 1987). La politique assimilatrice officielle unilingue imposée durant deux siècles par l'État français dans le système scolaire, la fonction publique, l'armée et les médias a contribué à la rupture intergénérationnelle de la transmission des langues régionales telles que l'alsacien, le basque, le breton, le catalan et l'occitan (Lodge, 1993; Bourhis, 1997). Bien que l'enseignement des langues régionales se pratique dans une certaine mesure grâce à la mobilisation soutenue des minorités linguistiques régionales, la politique actuelle du gouvernement français consistant à miner lentement mais sûrement la vitalité de ces minorités a réussi à les maintenir dans une « situation critique ». De plus, la France se distingue de ses partenaires européens par son refus de ratifier la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, ce qui est de mauvais augure pour la revitalisation des langues régionales sur son territoire (Plasseraud, 2005).²

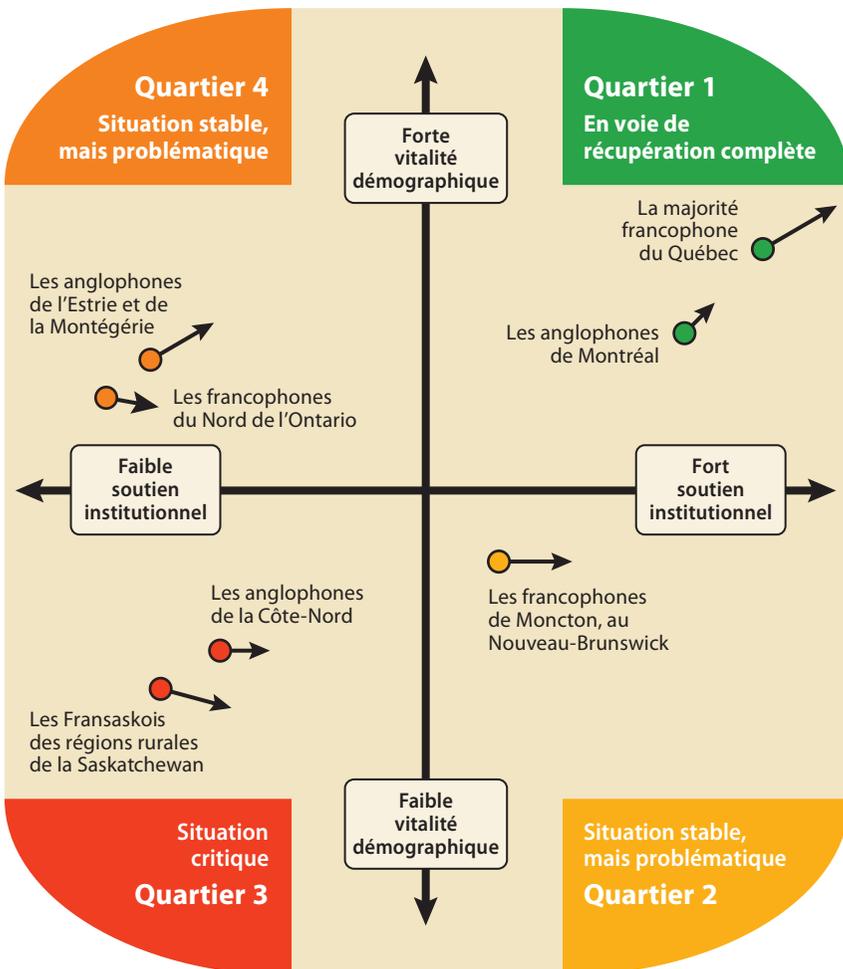
En Écosse, la minorité linguistique gaélique de a souffert des politiques linguistiques assimilatrices adoptées par le gouvernement britannique durant les deux derniers siècles. Du point de vue historique, elle a aussi souffert des suites du Highland Clearing Act qui a expulsé les Écossais locuteurs du gaélique hors de leur territoire ancestral. La récente réforme de la Constitution britannique accordant à l'Écosse son autonomie régionale est sans doute trop tardive pour

2. À notre connaissance, la France a maintenant ratifié la Charte mais n'a pas été active dans sa mise en œuvre.

compenser l'érosion substantielle du gaélique en Écosse qui semble avoir atteint un point de non retour situant cette minorité dans la « situation critique » du quartier 3 de notre modèle.

Les tentatives pour évaluer l'impact de la mobilisation communautaire et des efforts d'aménagement linguistique visant à renforcer le soutien institutionnel et le statut des minorités de langue officielle au Canada sont présentées à la figure 4b. Nous pouvons placer la majorité

Figure 4b
État de santé de certaines minorités francophones et anglophones au Canada
(Adapté de Bourhis, 1999)



francophone du Québec dans le quartier n° 1 de notre modèle : « en voie de récupération complète ». Selon le recensement de 2006, la démographie des francophones du Québec se porte bien avec 5,9 millions de locuteurs du français langue maternelle, c'est-à-dire 80 % de la population (voir Bourhis, la présente étude). De plus, six millions de locuteurs utilisent le français au foyer, ce qui représente près de 82 % de la population provinciale d'après le recensement de 2006. En tant que majorité dominante au Québec, plus de 50 % des citoyens peuvent se permettre de rester unilingues français. Étant donné son intégration économique à l'Amérique du Nord, il n'est guère surprenant de constater chez les francophones la progression du taux de bilinguisme français-anglais : de 26 % en 1971 à 36 % en 2006. Les lois linguistiques telles que la loi 101 ont enchâssé le contrôle institutionnel exercé par la majorité francophone, garantissant ainsi un soutien institutionnel quasi total à la majorité francophone dans la fonction publique, l'éducation, la santé et les services sociaux, la justice et la plupart des entreprises et commerces de la province (Bourhis, 2001b; Corbeil, 2007). Les statistiques mettent en évidence le succès de la loi 101 : la connaissance du français dans la population de la province est passée de 93,6 % en 1991 à 95,5 % en 2006 selon les données des recensements. Selon les normes mondiales en matière d'aménagement linguistique, il s'agit là d'une victoire pour la cause du français au Québec (Plourde et Georgeault, 2008).

Les communautés minoritaires francophones dans le reste du Canada se rangent tout le long du continuum de vitalité proposé à la figure 4b. Par exemple, la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick constitue en soi un microcosme du contexte canadien (Allard et Landry, 1998; Landry et Allard, 1994a, 1994b). Plusieurs communautés sont presque francophones à 100 % y compris celles de Caraquet et de Saint-Quentin où une large proportion de la population est unilingue; les activités communautaires et publiques se déroulent en français et l'assimilation linguistique est nulle. À l'autre extrémité du continuum se trouvent des populations francophones de petite taille caractérisées par un taux d'assimilation linguistique très élevé malgré un soutien institutionnel substantiel. Dans des villes comme Saint John et Fredericton, la taille de la population francophone est plus importante, mais la concentration démographique et le soutien

institutionnel y sont faibles. Cependant, les centres scolaires communautaires fournissent des activités pour les francophones qui s'identifient positivement à leur endogroupe linguistique (Harrison, 2007).

La « situation stable, mais problématique » illustrée par le quartier 2 de la figure 4b, liée à une vitalité démographique plutôt faible et à un soutien institutionnel modéré correspond à la situation des francophones de la ville de Moncton. La région urbaine de Moncton, souvent décrite comme la capitale culturelle de l'Acadie, est dotée de nombreuses institutions francophones (Lefebvre, 2010). Pourtant, seulement 30 % de la population y est de langue française ; l'exogamie y est relativement élevée et le taux d'assimilation des francophones y avoisine les 20 %. Moncton constitue en fait le contexte type où une population pourrait surestimer sa vitalité et ne pas être suffisamment consciente de ses besoins en proximité socialisante sur le plan démographique.

Les francophones du Nord de l'Ontario peuvent être placés dans le quartier 4 de notre modèle : « situation stable, mais problématique ». Beaucoup de francophones de cette région vivent dans des communautés en majorité francophones (Gilbert et Bérubé, 2010). Ils ont accès à des écoles françaises, à un collègue communautaire français, à l'université bilingue Laurentienne de Sudbury, à certains services de santé en français, à la télévision et à la radio de langue française et à plusieurs autres activités culturelles. Pourtant, ces jeunes Franco-Ontariens privilégient les médias de langue anglaise et beaucoup de ces étudiants scolarisés en français n'utilisent pas le français au foyer (Mougeon et Beniak, 1994). L'identité francophone demeure forte chez ces jeunes, mais leur désir d'intégrer la communauté anglophone est aussi fort que leur désir d'intégrer la communauté francophone (Landry, Allard et Deveau, 2007c).

Les francophones de Saint John Valley dans l'État du Maine et ceux du sud-ouest de la Louisiane sont des exemples de communautés qui avaient jadis une vitalité démographique allant de modérée à élevée, mais qui en raison des politiques assimilatrices appliquées par le gouvernement américain, ont souffert d'un manque chronique de soutien institutionnel et qui, par conséquent, constituent des exemples typiques de la « situation critique » du quartier 3 de notre modèle (Bourhis & Marshall, 1999 ; Landry et Allard, 1992b ; Landry,

Allard et Henry, 1996 ; Schmidt, 1998). Au Canada, c'est principalement dans les provinces de l'Ouest et de l'Atlantique que l'on trouve de nombreuses petites communautés francophones en « situation critique ». Ces communautés francophones ont pu survivre grâce à leur isolement géographique, mais elles sont maintenant presque complètement assimilées, ou doivent lutter pour leur survie (Landry et Magord, 1992). Les écoles y sont souvent les seules institutions sous contrôle francophone (Magord, Landry et Allard, 2002). Étant donné que la plupart des jeunes francophones migrent vers les centres urbains, le taux d'assimilation est élevé et continue à augmenter dans ces petites communautés francophones des Maritimes et de l'Ouest canadien (Beaudin et Landry, 2003 ; Forgues, Bérubé et Cyr, 2007). Par exemple, en Saskatchewan, la proportion d'individus âgés de 65 ans et plus par rapport aux jeunes de 15 ans et moins est de 0,50 chez les anglophones, mais de 4,14 chez les francophones (Marmen et Corbeil, 2004). En d'autres mots, en moyenne, dans les communautés francophones de la Saskatchewan, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus est quatre fois supérieur au nombre de jeunes de 15 ans et moins, situation pour le moins problématique à long terme pour ces minorités fransaskoises en déclin.

Où situer les diverses communautés anglophones du Québec dans notre modèle de santé des minorités linguistiques présenté à la figure 4b ? Si l'on en juge par la première langue officielle parlée, les anglophones du Québec comptaient en 2001, un million de locuteurs de diverses origines ethniques, ce qui représente 14 % de la population de la province. Cependant, selon les données du recensement portant sur l'anglais langue maternelle, les anglophones représentaient 13 % de la population du Québec (788 830) en 1971, proportion qui a chuté à 8,2 % (607 165) en 2006, trente ans après la promulgation de la loi 101 (Bourhis, Jedwab, la présente étude). D'après les normes internationales, on serait tenté de situer toutes les communautés anglophones du Québec dans la moitié inférieure de la figure 4b du fait que cette minorité constitue moins de la moitié de la population totale du Québec. Cependant, pour les besoins de notre analyse, nous examinerons la vitalité des communautés anglophones du Québec les unes par rapport aux autres plutôt que par comparaison avec la majorité francophone dominante de la province.

Dans cette optique, nous pouvons placer les anglophones qui résident sur l'île de Montréal dans le premier quartier de notre modèle, soit « en voie de récupération complète », mais bien évidemment avec un niveau de bien-être inférieur à celui de la majorité francophone du Québec située dans le même quartier du modèle. À Montréal, le nombre d'anglophones ayant l'anglais comme première langue officielle s'élevait à près de 600 000 individus en 2001. Ils bénéficiaient de la plus grande concentration de soutien institutionnel dans la province. Il n'en demeure pas moins que le soutien institutionnel des anglophones de Montréal subit un net déclin (fermetures d'écoles et d'hôpitaux) alors que la mobilisation communautaire se remet lentement de la disparition du groupe de pression militant Alliance Québec. Par ailleurs, le Greater Montreal Community Development Initiative (GMCDI) représente un nouvel effort d'organisation communautaire qui vient renforcer la mobilisation anglophone existante dans les secteurs de l'éducation, des affaires, de la santé et dans les services sociaux (voir Jedwab et Maynard, la présente étude).

Les communautés anglophones dans les Cantons-de-l'Est (englobant la Montérégie et les régions de l'Estrie) peuvent être situées au quartier 4 de notre modèle : « situation stable, mais problématique ». Les anglophones des Cantons-de-l'Est constituent le deuxième bassin de population anglophone de la province par ordre d'importance. Bien que cette région compte plus de 150 000 individus ayant l'anglais comme première langue officielle, elle a perdu plus de 8 000 anglophones entre les recensements de 1996 et 2001. Avec l'Université Bishop's, le collège Champlain, trois écoles secondaires et techniques de langue anglaise, le soutien scolaire se maintient de façon satisfaisante bien qu'une quatrième école serait nécessaire pour alléger les heures de transport des étudiants anglophones de cette région très étendue sur le plan géographique. Deux hôpitaux officiellement bilingues restent accessibles après la fermeture de l'hôpital de Sherbrooke en 1996. Les services en anglais dans les hôpitaux francophones les plus importants de la région sont disponibles, bien que sur une base volontaire étant donné que les employés sont en majorité francophones. Malgré la mobilisation communautaire assurée par de nombreuses associations anglophones, y compris The Township's Association, le soutien institutionnel est en déclin et n'est pas comparable à celui plus soutenu des

anglophones de Montréal. Libre au lecteur d'identifier par lui-même les communautés anglophones du Québec situées dans le quartier 2 du modèle « situation stable, mais problématique ».

Les anglophones de la région de la Côte-Nord du Québec peuvent être considérés en « situation critique » (quartier 3 de notre modèle) en raison de leur faiblesse sur le plan démographique et sur le plan du soutien institutionnel. Selon le recensement de 2001, plus que 5 750 anglophones ayant l'anglais comme première langue officielle habitaient la région. Les anglophones de cette région sont isolés sur le plan géographique et seulement 38 % étaient bilingues anglais-français au recensement de 2001, alors que le taux de bilinguisme de l'ensemble des anglophones de la province était de 66 %. Étant donné que la structure de mobilisation communautaire est fragile et lutte pour sa survie, le soutien institutionnel des anglophones de la région de la Côte-Nord est faible. La communauté est confrontée à des coûts et à des difficultés de transport importants malgré les efforts entrepris pour améliorer le réseau de communication avec les anglophones des autres régions de la province. Cette minorité anglophone souffre aussi d'un taux de pauvreté et de chômage parmi les plus élevés chez les anglophones du Québec (31 %).

Comme l'illustre cette section, le modèle de vitalité ethnolinguistique peut servir à évaluer dans quelle mesure les minorités linguistiques sont susceptibles de maintenir leur autonomie et leur dynamisme au sein de divers contextes intergroupes. De façon complémentaire, le modèle d'autonomie culturelle peut servir de guide pour mieux concevoir les plans d'aménagement linguistique ayant pour but la revitalisation des langues minoritaires (Landry et coll., 2006b). Notons que l'obtention des droits linguistiques ne suffit pas, puisque, comme le montre la figure 2, de nombreux autres facteurs contribuent à l'essor du processus d'autonomie culturelle. La communauté doit posséder un certain niveau d'identification collective avant de se lancer dans l'action collective (Breton, 1983). En outre, cette étape, qui requiert une planification méticuleuse, doit viser les facteurs de vitalité les plus cruciaux (Fishman, 1991, 2001). La minorité linguistique doit parfois planifier une tactique de mobilisation communautaire ciblée et mettre au point une stratégie de gouvernance qui tire un profit maximum de la collaboration de tous les partenaires concernés. Un partenariat de

coopération global est surtout de mise au sein d'un État fédéral qui implique plusieurs ordres de gouvernement (Landry et coll., 2008). Comme le propose le modèle d'autonomie culturelle, les défis relèvent du leadership de la société civile, du soutien et des services gouvernementaux et d'une minorité linguistique consciente de ses besoins, de ses objectifs et de ses limitations (Bourhis, 2003b; Landry, 2010).

En guise de conclusion

Bien des années d'expérience seront nécessaires pour mettre à l'épreuve les politiques linguistiques et sociolinguistiques avant de pouvoir établir la meilleure façon d'améliorer le bien-être et la vitalité des minorités linguistiques dans le monde. Les recherches et les politiques linguistiques mises en œuvre au Canada pour améliorer le statut, la vitalité démographique et le soutien institutionnel des minorités francophones hors Québec ainsi que de la minorité anglophone du Québec contribuent à cette tentative de sauvegarder la diversité linguistique et culturelle dans le monde. Il s'agit de trouver l'art et la manière de faire progresser les minorités linguistiques menacées afin qu'elles passent de « situation critique » à « situation stable, mais problématique ». Le but ultime est d'aider les communautés linguistiques en péril à parvenir au stade de « récupération complète » déjà atteint par quelques-uns des groupes linguistiques mentionnés dans ce chapitre. Les recherches théoriques et empiriques nécessaires se feront-elles dans les délais suffisants pour sauver quelques-unes des nombreuses communautés linguistiques menacées d'extinction au cours du 21^e siècle? En ces temps de mondialisation de l'économie, il va sans dire que toutes les communautés linguistiques, quelle que soit leur vitalité, doivent accepter de vivre dangereusement si elles veulent profiter des avantages de la diversité linguistique et culturelle offerts à l'échelle de notre cyber-planète. N'oublions pas, pour conclure, que le mythe de la sécurité linguistique et culturelle est aussi illusoire à notre époque qu'il l'a toujours été au fil de l'histoire.

Bibliographie

- ALLARD, R. et LANDRY, R. (1986). « Subjective ethnolinguistic vitality viewed as a belief system », *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, n° 7, p. 1-12.
- ALLARD, R. et LANDRY, R. (1992). « Ethnolinguistic Vitality Beliefs and Language Maintenance and Loss », dans W. Fase, K. Jaspaert et S. Kroon (dir.), *Maintenance and Loss of Minority Languages*, Amsterdam, Benjamins, p. 171-195.
- ALLARD, R. et LANDRY, R. (1994). « Subjective ethnolinguistic vitality: A comparison of two measures », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 108, p. 117-144.
- ALLARD, R. et LANDRY, R. (1998). « French in New Brunswick », dans J. Edwards (dir.), *Languages in Canada*, Cambridge (R.-U.), Cambridge University Press, p. 202-225.
- ATKINSON, D. (2000). « Minorisation, identity and ethnolinguistic vitality in Catalonia », *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, n° 21, p. 185-197.
- AZURMENDI, M.J., BACHOC, E. et ZABALETA, F. (2001). « Reversing language shift: The case of Basque », dans J.A. Fishman (dir.), *Can Threatened Languages Be Saved?*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 234-259.
- AZURMENDI, M.J. et MARTINEZ DE LUNA, I. (dir.) (2005). « Thematic issue: The case of basque: From the past towards the future », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 174.
- AZURMENDI, M.J. et MARTINEZ DE LUNA, I. (dir.) (2006). *The Case of Basque: Past, present and future*. Andoain (Pays basque, Espagne), Soziolinguistika Klusterra.
- BARKER, V., GILES, H., NOELS, K., DUCK, J., HECHT, M. et CLÉMENT, R. (2001). « The English-only movement: a communication analysis of changing perceptions of language vitality », *Journal of Communication*, n° 51, p. 3-37.
- BEAUDIN, M. et LANDRY, R. (février 2003). « L'attrait urbain : un défi pour les minorités francophones au Canada », *Canadian Issues = Thèmes canadiens*, p. 19-22.
- BOURDIEU, P. (1982). *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.

- BOURDIEU, P. (2001). *Langage et pouvoir symbolique*. Paris, Seuil.
- BOURHIS, R.Y. (1979). « Language and ethnic interaction: A social psychological approach », dans H. Giles et B. Saint-Jacques (dir.), *Language and Ethnic Relations*, Oxford, Pergamon Press, p. 117-141.
- BOURHIS, R.Y. (1984). « Introduction: Language policies in multilingual settings », dans R.Y. Bourhis (dir.), *Conflict and Language Planning in Quebec*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 1-28.
- BOURHIS, R.Y. (1994a). « Ethnic and Language Attitudes in Quebec », dans J. Berry et J.A. Laponce (dir.), *Ethnicity and Culture in Canada: The Research Landscape*, Toronto, University of Toronto Press, p. 322-360.
- BOURHIS, R.Y. (1994b). « Introduction and overview of language events in Canada », dans R.Y. Bourhis (dir.), *International Journal of the Sociology of Language*, n^{os} 105-106, « French-English Language Issues in Canada », p. 5-36.
- BOURHIS, R.Y. (1997). « Language Policies and Language Attitudes: Le Monde de la Francophonie », dans N. Coupland et A. Jaworski (dir.), *Sociolinguistics: A Reader and Coursebook*, Modern Linguistic Series, Londres, MacMillan Press, p. 34-62.
- BOURHIS, R.Y. (décembre 1999). « Ethnolinguistic Vitality and Reversing Language Shift », présentation à titre d'invité à la discussion plénière de la 7th *International Conference on Minority Languages*, Bilbao (Pays basque, Espagne).
- BOURHIS, R.Y. (2001a). « Acculturation, language maintenance and language loss », dans J. Klatter-Falmer et P. Van Avermaet (dir.), *Theories on maintenance and loss of minority languages: Towards a more integrated explanatory framework*. Munster (Allemagne), Waxmann Verlag, p. 5-37.
- BOURHIS, R.Y. (2001b). « Reversing language shift in Quebec », dans J.A. Fishman (dir.), *Can threatened languages be saved?*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 101-141.
- BOURHIS, R.Y. (2003a). « Measuring Ethnocultural Diversity using the Canadian Census », *Canadian Ethnic Studies*, n^o 25, p. 9-32.
- BOURHIS, R.Y. (2003b). « Foreword and Introduction », dans *La continuité de la langue basque III : enquête sociolinguistique du Pays Basque*, Saint-Sébastien (Pays basque, Espagne), Kultura Saila/Departamento de Cultura, Eusko Jaurlaritza/Gobierno Vasco, p. 3-8.

- BOURHIS, R.Y. et BARRETTE, G. (2006). « Ethnolinguistic vitality », dans K. Brown (dir.), *Encyclopedia of Language & Linguistics*, 2^e éd., vol. 4, Oxford, Elsevier, p. 246-249.
- BOURHIS, R.Y., EL-GELEDI, S. et SACHDEV, I. (2007). « Language, ethnicity and intergroup relations », dans A. Weatherall, B. Watson et C. Gallois (dir.), *Language, Discourse and Social Psychology*, New York, Palgrave MacMillan, p. 15-50.
- BOURHIS, R.Y., GILES, H. et ROSENTHAL, D. (1981). « Notes on the construction of a “subjective vitality questionnaire” for ethnolinguistic groups », *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, n° 2, p. 144-155.
- BOURHIS, R. et LANDRY, R. (2002). « La loi 101 et l'aménagement du paysage linguistique au Québec », *Revue d'aménagement linguistique*, numéro hors série, *L'aménagement linguistique au Québec : 25 ans d'application de la Charte de la langue française* (sous la direction de P. Bouchard et R.Y. Bourhis), p. 107-132.
- BOURHIS, R.Y. et LEPICQ, D. (2004). *La vitalité des communautés francophone et anglophone du Québec : bilan et perspectives depuis la loi 101*, Cahiers de recherche n° 11, Montréal, Chaire Concordia-UQAM en études ethniques.
- BOURHIS, R.Y. et MAASS, A. (2005). « Linguistic prejudice and stereotypes », dans V. Ammond, N. Dittmar, K.J. Mattheir et P. Trudgill (dir.), *Sociolinguistics: An International Handbook of the Science of Language and Society*, 2^e éd. Berlin et New York, Walter De Gruyter, p. 1587-1601.
- BOURHIS, R.Y. et MARSHALL, D. (1999) « The United States and Canada », dans J. Fishman (dir.), *Handbook of Language and Ethnic Identity*, Oxford et New York, Oxford University Press, p. 244-264.
- BOURHIS, R.Y., MONTARULI, E. et AMIOT, C. (2007). « Language planning and French-English bilingual communication: Montreal field studies from 1977 to 1997 », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 185, p. 187-224.
- BRETON, R. (1964). « The Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants », *American Journal of Sociology*, n° 70, p. 193-205.
- BRETON, R. (1983). « La communauté ethnique, communauté politique ». *Sociologie et sociétés*, n° 15(2), p. 23-37.

- BRETON, R. (2005). *Ethnic Relations in Canada: Institutional Dynamics*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- CALVET, L.-J. (1999). *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Hachette Littératures.
- CARDINAL, L. et HUDON, M.-È. (2001). *The Governance of Canada's Official Language Minorities: A Preliminary Study*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.
- CARDINAL, L. et JUILLET, L. (2005). « Les minorités francophones hors Québec et la gouvernance des langues officielles au Canada », dans J.P. Wallot (dir.), *La gouvernance linguistique : le Canada en perspective*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 157-176.
- CITRON, S. (1987). *Le Mythe National*, Paris, Éditions Ouvrière.
- CORBEIL, J.C. (2007). *L'Embarras des Langues : origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, Montréal, Québec Amérique.
- CORBEIL, J.P., GRENIER, C. et LAFRENIÈRE, S. (2007). *Les minorités prennent la parole : résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle 2006*, Ottawa, Statistique Canada.
- CRYSTAL D. (2000). *Language Death*, Cambridge (R.-U.), Cambridge University Press.
- CRYSTAL, D. (2004). *The Language Revolution*, Cambridge (R.-U.), Polity Press.
- DICKINSON, J. (2007). « The English-speaking minority of Quebec: A historical perspective », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 185, p. 11-24.
- FISHMAN, J.A. (1989). *Language and Ethnicity in Minority Sociolinguistic Perspective*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters.
- FISHMAN, J.A. (1990). « What is Reversing Language Shift (RLS) and How Can it Succeed? », *Journal of Multicultural Development*, n° 11, p. 5-36.
- FISHMAN, J.A. (1991). *Reversing Language Shift*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters.
- FISHMAN, J.A. (2001). « Why is it so hard to save Threatened Languages? ». *Can Threatened Languages Be Saved?*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 1-22.
- FLERAS, A. et ELLIOTT, J.L. (1996). *Unequal Relations: An Introduction to Race, Ethnic and Aboriginal Dynamics in Canada*, Scarborough (Ont.), Prentice Hall Canada.

- FORGUES, É. (2007). *Du conflit au compromis linguistique : l'état et le développement des communautés francophones en situation minoritaire*, Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- FORGUES, É., BÉRUBÉ, S. et CYR, R. (2007). *Tendance migratoires des francophones en situation minoritaire : analyse comparative avec les anglophones*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- FORTIER, I. (1994). « Official language policies in Canada: A quiet revolution », dans R.Y. Bourhis (dir.), *International Journal of the Sociology of Language*, n^{os} 105-106, « French-English Language Issues in Canada », p. 69-97.
- FRASER, G. (2006). *Sorry I don't speak French: Confronting the Canadian crisis that won't go away*, Toronto, McClelland & Stewart.
- GILBERT, A. (dir.) (2010). *Territoires Francophones : études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Septentrion.
- GILBERT, A. (2010). « Du village à la métropole : les nouvelles communautés franco-ontarienne », dans A. Gilbert (dir.), *Territoires Francophones : études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Septentrion, p. 252-282.
- GILBERT, A. et LANGLOIS, A. (2006). « Organisation spatiale et vitalité des communautés des métropoles à forte dominance anglaise du Canada », *Francophonies d'Amérique*, n^o 21, p. 105-129.
- GILBERT, A., LANGLOIS, A., LANDRY, R. et AUNGER, E. (2005). « L'environnement et la vitalité communautaire des minorités francophones : vers un modèle conceptuel », *Francophonies d'Amérique*, n^o 20, p. 51-62.
- GILBERT, A., LANGLOIS, A., LANDRY, R. et AUNGER, E. (2010). « L'environnement et la vitalité communautaire des minorités francophones : vers un modèle conceptuel », dans A. Gilbert (dir.), *Territoires Francophones : études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Septentrion, p. 20-31.
- GILES, H. (2001). « Ethnolinguistic vitality », dans R. Mesthrie (dir.), *Concise Encyclopedia of Sociolinguistics*, Oxford, Elsevier.
- GILES, H., BOURHIS, R.Y. et TAYLOR, D.M. (1977). « Towards a theory of language in ethnic group relations », dans H. Giles (dir.), *Language Ethnicity and Intergroup Relations*, Londres, Academic Press, p. 307-348.

- GILES, H. et JOHNSON, P. (1987). « Ethnolinguistic identity theory: A social psychological approach to language maintenance », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 63, p. 69-99.
- GRENOBLE, L.A. et WHALEY, L.J. (2006). *Saving Languages*, Cambridge (R.-U.), Cambridge University Press.
- HAMERS, J. et HUMMEL, K. (1994). « The Francophones of Quebec: Language policies and language use », dans R.Y. Bourhis (dir.), *International Journal of the Sociology of Language*, n°s 105-106, « French-English Language Issues in Canada », p. 127-152.
- HARRISON, S. (2007). *Les Centres scolaires communautaires (CSC) des Maritimes : relation entre des espaces institutionnels et le vécu langagier d'ayants droit francophones*, version modifiée de la thèse présentée à la Faculté des études supérieures et de la recherche de l'Université de Moncton en vue de l'obtention du doctorat en éducation, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- HARWOOD, J., GILES, H. et BOURHIS, R.Y. (1994). « The genesis of vitality theory: Historical patterns and discursal dimensions », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 108, p. 167-206.
- JEDWAB, J. (2007). « Follow the leaders: Reconciling identity and governance in Quebec's Anglophone population », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 185, p. 71-87.
- JOHNSON, M. et DOUCET, P. (2006). *A Sharper View: Evaluating the Vitality of Official Language Minority Communities*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.
- KAPLAN, R. et BALDAUF, R. (1997). *Language Planning: From Practice to Theory*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters.
- KYMLICKA, W. (1995). *Multicultural citizenship: A liberal theory of minority rights*, Oxford (New York), Clarendon Press.
- LAMARRE, P. (2007). « Anglo-Quebec today: Looking at community and schooling issues », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 185, p. 109-132.
- LANDRY, R. (2003). *Libérer le potentiel caché de l'exogamie : profil démographique des enfants des ayants droit francophones selon la structure familiale (Là où le nombre le justifie... IV)*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- LANDRY, R. (2008a). « Au-delà de l'école : le projet politique de l'autonomie culturelle », *Francophonies d'Amérique*, vol. n° 24.

- LANDRY, R. (2008b). « Fédéralisme canadien et revitalisation ethnolinguistique des communautés francophones et acadiennes », dans L. Cardinal (dir.), *Le fédéralisme asymétrique et les minorités*, Sudbury (Ont.), Prise de parole.
- LANDRY, R. (2009). « Autonomie culturelle et vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire », *Revue de la Common Law en français*, n° 11, p. 19-43.
- LANDRY, R. (2010). *Petite enfance et autonomie culturelle, Là où le nombre le justifie... V*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- LANDRY, R. et ALLARD, R. (1992a). « Ethnolinguistic vitality and the bilingual development of minority and majority group students », dans W. Fase, K. Jaspaert et S. Kroon (dir.), *Maintenance and Loss of Minority Languages*, Amsterdam, Benjamins, p. 223-252.
- LANDRY, R. et ALLARD, R. (1992b). « Subtractive bilingualism: The case of Franco-Americans in Maine's St. John Valley », *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, n° 13, p. 515-544.
- LANDRY, R. et ALLARD, R. (1994a). « The Acadians of New Brunswick: demolinguistic realities and the vitality of the French language », dans R.Y. BOURHIS (dir.), *International Journal of the Sociology of Language*, n°s 105-106, « French-English Language Issues in Canada », p. 181-215.
- LANDRY, R. et ALLARD, R. (1994b). « Profil sociolinguistique des Acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick », *Études canadiennes = Canadian Studies*, n° 37, p. 211-236.
- LANDRY, R. et ALLARD, R. (1994c). « Introduction. Ethnolinguistic Vitality: A viable construct », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 108, p. 5-13.
- LANDRY, R. et ALLARD, R. (1996). « Vitalité ethnolinguistique : une perspective dans l'étude de la francophonie canadienne », dans J. Erfurt (dir.), *De la polyphonie à la symphonie. Méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, p. 61-87.
- LANDRY, R., ALLARD, R. et DEVEAU, K. (2006). « Revitalisation ethnolinguistique : un modèle macroscopique », dans A. Magord (dir.), *Innovation et adaptation: expériences acadiennes contemporaines*, Bruxelles, Peter Lang, p. 105-124.

- LANDRY, R., ALLARD, R. et DEVEAU, K. (2007a). « A Macroscopic Intergroup Approach to the Study of Ethnolinguistic Development », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 185, p. 225-253.
- LANDRY, R., ALLARD, R. et DEVEAU, K. (2007b). « Bilingual Schooling of the Canadian Francophone Minority: A Cultural Autonomy Model », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 185, p. 133-162.
- LANDRY, R., ALLARD, R. et DEVEAU, K. (2007c). *Profil sociolangagier des élèves de 11^e année des écoles de langue française de l'Ontario*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- LANDRY, R., ALLARD, R. et DEVEAU, K. (automne 2008). « Un modèle macroscopique du développement psycholangagier en contexte intergroupe minoritaire », *Diversité urbaine*, p. 45-68.
- LANDRY, R., ALLARD, R. et DEVEAU, K. (2010). *École et autonomie culturelle : enquête pancanadienne en milieu scolaire francophone minoritaire*. Ottawa, Gouvernement du Canada, Ministère du Patrimoine canadien.
- LANDRY, R., ALLARD, R., DEVEAU, K. et BOURGEOIS, N. (2005). « Auto-détermination du comportement langagier en milieu minoritaire : un modèle conceptuel », *Francophonies d'Amérique*, n° 20, p. 63-78.
- LANDRY, R., ALLARD, R. et HENRY, J. (1996). « French in South Louisiana: towards language loss », *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, n° 17, p. 442-468.
- LANDRY, R. et BOURHIS, R.Y. (1997). « Linguistic landscape and ethno-linguistic vitality: an empirical study », *Journal of Languages and Social Psychology*, n° 16, p. 23-49.
- LANDRY, R., DEVEAU, K. et ALLARD, R. (2006a). « Langue publique et langue privée en milieu ethnolinguistique minoritaire : les relations avec le développement psycholangagier », *Francophonies d'Amérique*, n° 22, p. 167-184.
- LANDRY, R., DEVEAU, K. et ALLARD, R. (2006b). « Au-delà de la résistance : principes de la revitalisation ethnolangagière », *Francophonies d'Amérique*, n° 22, p. 37-56.
- LANDRY, R. FORGUES, É. et TRAISNEL, C. (2010). « Autonomie culturelle, gouvernance et communautés francophones en situation minoritaire au Canada », *Politique et société*, n° 29(1), p. 91-114.
- LANDRY, R. et MAGORD, A. (1992). « Vitalité de la langue française à Terre-Neuve et au Labrador : les rôles de la communauté et de l'école », *Éducation et Francophonie*, n° 20(2), p. 3-23.

- LANDRY, R. et ROUSSELLE, S. (2003). *Éducation et droits collectifs : au-delà de l'article 23 de la Charte*, Moncton, Éditions de la Francophonie.
- LEE, S. et McLAUGHLIN, R. (2001). « Reversing Navajo Language Shift, Revisited », *Can Threatened Languages be saved?*, Clevedon, (R.-U.), Multilingual Matters, p. 23-43.
- LEFEBVRE, M. (2010). « Moncton : identité bilingue et capital linguistique », dans A. Gilbert (dir.), *Territoires Francophones : études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Septentrion, p. 191-208.
- LODGE, A. (1993). *French: From Dialect to Standard*, Londres, Routledge.
- LOUIS, W. et TAYLOR, D.M. (2001). « When the Survival of a Language is at Stake: The Future of Inuttitut in Arctic Quebec », *Journal of Language and Social Psychology*, n° 20(1/2), p. 111-143.
- MAGORD, A. (1995). *Une Minorité Francophone hors Québec : les Franco-Terreneuviens*, Tübingen, Niemeyer.
- MAGORD, A., LANDRY, R. et ALLARD, R. (2002). « La vitalité ethnolinguistique de la communauté franco-terreneuvienne de la péninsule de Port-au-Port : une étude comparative », dans A. Magord (dir.), *Les franco-terreneuviens de la péninsule de Port-au-Port : évolution d'une identité franco-canadienne*, Moncton, Université de Moncton, Chaire d'études acadiennes, p. 197-227.
- MARMEN, L. et CORBEIL, J.P. (2004). *Les langues au Canada : recensement de 2001*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien, coll. « Nouvelles perspectives canadiennes ».
- MOUGEON, R. et BENIAK, E. (1994). « Bilingualism, language shift, and institutional support for French: The case of the Franco-Ontarians », dans R.Y. Bourhis (dir.), *International Journal of the Sociology of Language*, n°s 105-106, « French-English Language Issues in Canada », p. 99-126.
- O'KEEFE, M. (2001). *New Canadian Perspectives: Francophone Minorities: Assimilation and Community Vitality*. Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien.
- PLASSERAUD, Y. (2005). *Atlas des minorités en Europe, de l'Atlantique à l'Oural, diversité culturelle*. Paris, Éditions Autrement.
- RICENTO, T. et BURNABY, B. (dir.) (1998). *Language and Politics in the United States and Canada: Myths and Realities*, Mahwah (N.J.), Lawrence Erlbaum.

- RYAN, E.B., GILES, H. et SEBASTIAN, R. (1982). « An integrative approach for the study of attitudes toward language variation », dans E.B. Ryan et H. Giles (dir.), *Attitudes toward language variation: Social and applied contexts*. Londres, Arnold, p. 1-19.
- SACHDEV, I. et BOURHIS, R.Y. (1993). « Ethnolinguistic vitality: some motivational and cognitive considerations », dans M.A. Hogg, M. et D. Abrams (dir.), *Group Motivation: Social Psychological Perspectives*, New York et Londres, Harvester et Wheatsheaf, p. 33-52.
- SACHDEV, I. et BOURHIS, R.Y. (2001). « Multilingual communication », dans P. Robinson. et H. Giles (dir.), *The New Handbook of Language and Social Psychology*, Chichester et New York, John Wiley, p. 407-428.
- SACHDEV, I. et BOURHIS, R.Y. (2005). « Multilingual Communication and Social Identification », dans J. Harwood et H. Giles (dir.), *Intergroup Communication: Multiple Perspectives*, New York, Peter Lang, p. 65-91.
- SCHMIDT, R. (1998). « The Politics of Language in Canada and the United States: Explaining the Differences », dans T. Ricento et B. Burnaby (dir.), *Language and Politics in the United States and Canada: Myths and Realities* Mahwah (N.J.), Lawrence Erlbaum, p. 37-70.
- SKUTNABB-KANGAS, T. (2000). *Linguistic Genocide in Education or Worldwide Diversity and Human Rights*, Mahwah (N.J.), Lawrence Erlbaum.
- STEVENSON, G. (1999). *Community Besieged: The Anglophone Minority and the Politics of Quebec*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- STEVENSON, G. (2004). « English-speaking Quebec: A Political History », dans A.G. Gagnon (dir.), *Québec State & Society*, 3^e éd., Peterborough (Ont.), Broadview Press, p. 329-344.
- STRUBELL, M. 2001. « Catalan a decade later », dans J. Fishman (dir.), *Can Threatened Languages be Saved? Reversing Language Shift, revisited: A 21st Century Perspective*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 260-283.
- TAJFEL, H. (1978). *Differentiation between Social Groups: Studies in the Social Psychology of Intergroup Relations*, Londres, Academic Press.
- TAJFEL, H. et TURNER, J.C. (1979). « An Integrative Theory of Intergroup Conflict », dans W.G. Austin et S. Worchel (dir.), *The Social Psychology of Intergroup Relations*, Monterey (Calif.), Brooks/Cole, p. 33-47.

- THÉRIAULT, J.-Y. (1994). « Entre la nation et l'ethnie. Sociologie, société et communautés minoritaires francophones », *Sociologie et sociétés*, n° 26(1), 15-32.
- THÉRIAULT, J.-Y. (2007). « Ethnolinguistic minorities and national integration in Canada », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 185, p. 255-263.
- VAN DIJK, T.A. (1998). *Ideology: A multidisciplinary approach*, Londres, Sage Publications.
- WARDHAUGH, R. (1987). *Languages in Competition. Dominance, Diversity and Decline*, Oxford, Basil Blackwell, en collaboration avec André Deutsch.
- WILLIAMS, C. (1998). « Introduction: Respecting the Citizens – Reflections on Language Policy in Canada and the United States », dans T. Ricento, et B. Burnaby (dir.), *Language and Politics in the United States and Canada: Myths and Realities*, Mahwah (N.J.), Lawrence Erlbaum, p. 1-32.
- YTSMA, J., VILADOT, M.A. et GILES, H. (1994). « Ethnolinguistic vitality and ethnic identity: Some Catalan and Friesian data », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 108, p. 63-78.



Le statut juridique des communautés anglophones du Québec : options et recommandations*

Pierre Foucher

Faculté de droit

Université d'Ottawa, Ontario

Les chapitres composant la présente étude servent à démontrer deux points importants. D'abord, que la langue anglaise exerce encore, sur la plupart des habitants de l'Amérique du Nord, y compris la majorité francophone du Québec, un grand pouvoir d'attraction. Il est donc vrai que, tant au Québec que dans l'ensemble du Canada, ce n'est pas l'anglais qui est menacé, mais bien le français. C'est par conséquent à des langues autres que l'anglais qu'il y a lieu d'accorder une protection juridique particulière. C'est dire que des mesures législatives telles que la *Charte de la langue française*, adoptée au Québec en 1977 (la loi 101) ainsi que la *Loi sur les langues officielles* du Canada (la LLO), dont le texte remanié a été adopté en 1988 sont effectivement nécessaires afin de soutenir le français dans l'ensemble du Canada. Faute d'un tel soutien législatif permettant d'équilibrer les « forces du marché » agissant en faveur de la langue dominante en Amérique du Nord, le français cédera au Canada plus encore de terrain à l'anglais (Fraser, 2006).

Deuxièmement, c'est là encore une évidence que de dire qu'une langue n'existe pas dans le vide. Elle est parlée par un peuple qui constitue, sur un territoire ou dans un État donné, une majorité ou une minorité linguistique (Fishman, 1999 ; 2001). Les langues ne sont

* Les analyses juridiques et recommandations de ce chapitre demeurent pertinentes bien que des aspects juridiques des études de cas discutées ont évolué depuis la rédaction.

donc pas de simples objets d'étude, mais bien des déterminants identitaires, ainsi que des véhicules de la communication interpersonnelle et intergroupes (Bourhis, El-Geledi et Sachdev, 2007). Cela étant, la communauté anglophone du Québec se retrouve dans l'inconfortable situation d'une élite ravalée au rang de minorité ordinaire, mais d'une minorité qui, à l'échelle d'un ensemble politique plus étendu, fait partie de la majorité qui prédomine sur l'ensemble du continent (Stevenson, 1999). On relève, sur le plan de la vitalité de la communauté anglophone du Québec, des indices inquiétants tant sur le plan de la démographie que sur le plan des organismes. On constate une baisse quant au nombre et aux pourcentages : des écoles ferment, la communauté a perdu la situation enviable de minorité privilégiée dont elle jouissait auparavant et se sent moins à l'aise que jadis (Bourhis, 2001 ; Bourhis et Lepicq, 2004). Ces indicateurs de la vitalité de la communauté anglophone sont troublants et rappellent, dans certaines régions du Québec, la situation des minorités francophones hors Québec (Johnson et Doucet, 2006).

Le présent chapitre contient une analyse sommaire des droits linguistiques des communautés anglophones du Québec. Dans une première partie, nous examinerons les droits linguistiques que le gouvernement fédéral garantit aux minorités de langue officielle, alors que, dans une seconde partie, nous procéderons à une comparaison entre ces droits et ceux qui constituent les droits traditionnels de la personne consacrés par la Constitution du Canada. Dans une troisième partie, nous analyserons les divers moyens qui permettraient de renforcer les droits linguistiques des anglophones du Québec dans des domaines clés et notamment à l'Assemblée législative, devant les tribunaux, dans l'éducation, en matière de services gouvernementaux, au sein de certains établissements désignés, et aussi, du secteur privé. Le chapitre se termine par un exposé des principales recommandations formulées en vue d'une amélioration du statut juridique des communautés anglophones du Québec. Cette analyse peut parfois paraître pécher par excès de technicité, mais il s'agit de relever les lacunes du régime légal actuellement en vigueur et de proposer des pistes permettant à la minorité anglophone d'améliorer son statut juridique.

Ce chapitre est principalement axé sur deux idées : d'abord, qu'il conviendrait de mettre l'accent sur les droits collectifs de la communauté plutôt que sur le droit qu'à chacun de choisir sa langue d'expression, car ce qui est actuellement en danger, ce n'est pas l'anglais, mais bien la communauté anglophone. Le deuxième point sur lequel il convient d'insister est que les organismes de la communauté anglophone doivent être renforcés dans leurs assises afin de permettre à cette communauté non seulement de déployer pleinement son activité, mais également de défendre ses intérêts et d'assurer l'épanouissement de sa collectivité au Québec.

1. Les Anglophones du Québec, le fédéralisme et le droit international

Il s'agit, pour la collectivité anglophone, d'obtenir que les droits linguistiques soient conçus non plus comme des droits individuels, mais comme des droits collectifs, et de préserver l'avenir, non pas de sa langue, mais de la communauté, car compte tenu des pressions qu'exerce le marché, la place de l'anglais au Québec est assurée. Cette nouvelle conception collective des droits linguistiques de la minorité anglaise incite à les harmoniser avec les droits collectifs de la majorité francophone du Québec. À cette fin, nous proposons comme modèle la mise en place d'établissements et organismes linguistiquement homogènes où la langue de travail est celle de la majorité, mais où les services au public sont offerts dans les deux langues, hormis, pour des raisons évidentes, dans les écoles. Certains politicologues dénomment ce phénomène « gouvernance civile » c'est-à-dire une situation où les diverses minorités se voient reconnaître le contrôle de leurs établissements.

Le fédéralisme permet la constitution de majorités au sein d'un État. Mais en donnant naissance à des majorités, le fédéralisme donne également naissance à des minorités qui, souvent, vont constituer une majorité dans le contexte d'un ensemble politique plus large. Il en va ainsi de majorités et de minorités qui, au Canada, se retrouvent dans cette double situation. Le Canada français ne constitue une majorité que sur le territoire du Québec et uniquement en ce qui concerne les pouvoirs que la *Loi constitutionnelle de 1867* confère aux gouvernements provinciaux. À l'échelle du Canada, le Québec francophone est donc minoritaire et ressent profondément tout ce qui lui serait, sans son

consentement, imposé par le reste du Canada si les mesures ou les droits en question sont perçus par lui comme contraires à la survie et à l'épanouissement de la langue française. Le fédéralisme a, par la même occasion, donné naissance à une minorité, en l'occurrence la communauté anglophone du Québec. Or, cette minorité peut légitimement revendiquer certains droits. De tels droits n'apparaissent cependant pas spontanément, mais doivent être conférés par des établissements politiques. La communauté anglophone du Québec peut à cette fin se pourvoir devant la seule institution au sein de laquelle elle est majoritaire, le Parlement du Canada. Mais, si dans l'hypothèse où le Parlement fédéral chercherait à intervenir, le gouvernement du Québec y verrait une ingérence injustifiée dans des domaines de compétence provinciale. La minorité anglophone va donc devoir persuader le gouvernement du Québec de la légitimité des droits qu'elle revendique, et le persuader que les droits en questions ne nuiront en rien au statut du français au Québec.

Rappelons à cet égard que dans une affaire relative à la langue d'affichage commercial au Québec, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a conclu que selon le droit international la communauté anglophone du Québec ne constitue *pas* une minorité. Ce comité des Nations unies est constitué d'experts chargés de recueillir les plaintes formulées à l'encontre d'un État membre au titre des dispositions du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* dont le Canada est un des signataires. Selon le comité, une minorité est une communauté dont le trait caractéristique (en l'occurrence la langue) est numériquement inférieur, et occupe une position plus faible sur le territoire national, non au sein d'un membre d'une fédération tel qu'une province. Au Canada, donc, selon le droit international, c'est la minorité francophone dans l'ensemble du Canada qui est, juridiquement, reconnue comme minorité. C'est dire que la minorité anglophone du Québec ne saurait invoquer à cet égard l'article 27 du Pacte, selon lequel :

Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue.

Ce n'est que dans l'hypothèse où le Québec deviendrait un État indépendant que s'appliquerait l'article 27 et d'autres textes de droit international tels que la *Déclaration internationale sur les droits des minorités* (1992). La principale difficulté qui se pose à l'échelle du droit international est celle de son efficacité; dans l'hypothèse d'un traité particulier intervenant en matière de droits de la minorité linguistique entre le Canada et un Québec indépendant, les deux parties auraient à s'entendre sur un mécanisme de règlement des différends dont les décisions lieraient les parties.

Les gouvernements provinciaux n'appliquent pas toujours avec un grand enthousiasme les dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés*, que certains considèrent comme le fruit d'un « gouvernement des juges » et non comme étant issues d'un « gouvernement populaire ». Au Québec, l'opposition à ce texte est formulée autrement. La *Charte canadienne des droits et libertés* y serait plutôt considérée comme un outil que le Canada anglais manie pour faire obstacle aux efforts du gouvernement provincial tendant à faire officiellement reconnaître le Québec comme société pleinement francophone (Woehrling, 2005). Plus foncièrement, la *Charte* représente pour certains l'imposition par le Canada anglais de valeurs et d'idées que ne partage pas la majorité francophone du Québec.

Les tribunaux ont eu l'occasion de décider qu'aux termes de la *Loi constitutionnelle de 1867*, la langue et la culture constituent des domaines de compétence partagée, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral et les provinces peuvent chacun légiférer dans ces champs d'activité, chacun s'en tenant à son domaine de compétence (voir les affaires *Jones et Devine*). C'est ce qui explique pourquoi il y a à la fois une *Loi sur les langues officielles* et une *Charte de la langue française*. C'est dire que la ligne de partage n'est pas parfaitement nette. Ainsi, l'immigration relève de la compétence fédérale, mais, compte tenu des besoins particuliers du Québec en matière de langue et de main-d'œuvre, le gouvernement du Canada a conclu avec le gouvernement de cette province une entente intergouvernementale reconnaissant au Québec un certain nombre de compétences administratives (Accord McDougall-Gagnon-Tremblay, 1991). L'éducation relève pour sa part de la compétence exclusive des provinces mais, en vertu de son pouvoir de dépense, le gouvernement fédéral peut intervenir dans le

développement des universités ainsi qu'en matière d'enseignement de la langue de la minorité. Le présent chapitre aborde les domaines spécifiques où l'on relève soit des lacunes, soit des risques, sur le plan notamment de la question des responsabilités partagées et de la légalité des interventions fédérales dans des domaines relevant de la compétence provinciale, plus particulièrement en ce qui concerne les questions linguistiques. Avant de nous pencher sur les droits linguistiques spécifiques, cependant, il convient de dire quelque chose des droits individuels de la personne et de leur incidence sur l'usage de la langue tant au Québec que dans l'ensemble du Canada.

2. Droits de la personne et droits linguistiques au Canada

Non seulement la Constitution canadienne effectue-t-elle une répartition des pouvoirs législatifs et administratifs entre le gouvernement central et les provinces mais, depuis 1982, elle accorde sa protection aux droits fondamentaux de la personne humaine ainsi qu'aux droits linguistiques. Certains droits de la personne ont d'ailleurs une incidence sur les droits linguistiques : la liberté d'expression, le droit à la sécurité de la personne, le droit à l'égalité et à la non discrimination. Cela dit, les droits de la personne n'ont pas un caractère absolu et les droits garantis par la *Charte* peuvent être restreints dans des limites raisonnables qui se justifient dans une société libre et démocratique.

Les lois en matière linguistique limitent les libertés de la personne et imposent, interdisent ou réglementent, selon le contexte, l'usage de la langue. De telles lois peuvent, par conséquent, être contestées devant les tribunaux au motif qu'elles portent atteinte aux droits et libertés fondamentaux de la personne, et qu'elles sont, par conséquent, contraires à la Constitution. Il n'est pas rare de voir des Québécois anglophones invoquer les droits et libertés individuels pour contester la légalité des dispositions de la *Charte de la langue française* (la loi 101). Or, d'après nous, cet argument est invoqué trop systématiquement et ne devrait l'être que dans les cas où il s'impose effectivement. C'est ainsi que la liberté d'expression a été à bon droit invoquée afin de contester la loi adoptée par le Québec en matière d'affichage commercial. Tant dans l'arrêt *Ford* que dans l'arrêt *Devine*, la Cour suprême du Canada a estimé que le « discours commercial » relève de la liberté d'expression

garantie par la Constitution et que cette liberté d'expression s'étend non seulement à la teneur du discours, mais également au choix de la langue. Cela dit, cette garantie n'est pas accordée à toute langue et n'offre aucune protection précise à la communauté anglophone du Québec. Selon la Cour, un gouvernement peut en effet légitimement et valablement souhaiter **imposer** l'utilisation d'une langue lorsque celle-ci est menacée, mais il apparaissait au vu de la preuve déraisonnable en l'occurrence d'**interdire** l'utilisation d'autres langues. En réponse aux fortes réactions issues de toutes parts, le gouvernement libéral au pouvoir au Québec décida d'invoquer la disposition dérogatoire inscrite dans la *Charte canadienne* qui permet à un gouvernement de mettre sa législation à l'abri de bon nombre de garanties juridiques accordées par la *Charte canadienne* des droits de la personne. En 1988, les dispositions prévoyant que les affiches et les enseignes commerciales doivent être rédigées en français (loi 178) ne plaisent à personne au Québec, sont vigoureusement critiquées au Canada anglophone et sont, en outre, tenues pour une des causes de l'échec de l'Accord du lac Meech (Bourhis, 1994). La disposition dérogatoire est valable pendant cinq ans et doit, après cela, être renouvelée par l'adoption d'un nouveau texte, sans quoi, elle cesse d'avoir le moindre effet juridique. À la fin du délai de cinq ans ainsi prévu, et dans le contexte de fortes polémiques, le gouvernement libéral a renoncé à recourir à la disposition dérogatoire, adoptant, en 1993, une nouvelle loi régissant la langue de l'affichage commercial, le nouveau texte étant connu sous le nom de loi 86. Cette loi autorise l'emploi d'autres langues dans l'affichage à condition que le français y occupe une place deux fois plus grande que toutes les autres langues prises dans leur ensemble. Compte tenu du tollé, tant national qu'international, provoqué par ce débat sur la langue d'affichage commercial, et de ses conséquences néfastes tant sur le plan politique que constitutionnel, il est permis de se demander si, à terme, cette mesure était vraiment productive (Bourhis et Landry, 2002). L'adoption de ce texte a contribué au naufrage de l'Accord constitutionnel du lac Meech, et a mobilisé à un point jamais atteint auparavant, les sentiments nationalistes québécois et n'a en définitive guère modifié le paysage linguistique existant. Une telle mesure en valait-elle la peine?

La liberté d'expression ne s'applique pas à la langue employée dans tout contexte officiel, car certains domaines sont régis par des dispositions constitutionnelles particulières. Ainsi, la langue ne figure pas parmi les motifs de discrimination énoncés à l'article 15 de la *Charte* canadienne. Les tribunaux ont régulièrement rejeté l'argument voulant que tout régime juridique prônant l'emploi d'une langue (la loi 101, Québec) ou de deux (LLO, Canada), au détriment d'une autre, constitue au sens de la *Charte* canadienne un motif de discrimination. En ce qui concerne les droits à l'éducation dans la langue de la minorité, par exemple, les Franco-Albertains ont tenté de faire reconnaître qu'il était discriminatoire de la part de l'Alberta de refuser l'établissement d'un conseil scolaire francophone. Le juge en chef Dickson a vigoureusement écarté l'argument, estimant que :

À part cela, toutefois, cet article [art. 23 de la Charte] constitue d'abord et avant tout une exception aux dispositions des articles 15 et 27 en ce qu'il accorde à ces groupes, anglophone et francophone, un statut spécial par rapport à tous les autres groupes linguistiques au Canada. [Nous soulignons.]

Le Québec a adopté, lui aussi, une *Charte des droits*, texte contenant une disposition anti-discrimination formulée de manière plus large que celle qui est inscrite dans la *Charte* canadienne. L'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne* (Québec) a été invoqué plusieurs fois, et parfois avec succès, à l'appui d'un argument contestant la légitimité de droits linguistiques spéciaux. Mais, dans l'arrêt *Gosselin*, la Cour a estimé que les limites imposées à l'inscription dans des écoles anglophones étaient un moyen de protéger les minorités linguistiques et que ni l'article 15 de la *Charte* canadienne, ni l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne* ne sauraient être invoqués par un francophone souhaitant obtenir l'inscription dans une école de langue anglaise, car aucune disposition de la Constitution ne peut servir à appuyer un argument visant à neutraliser une autre disposition du même texte constitutionnel. Au Nouveau-Brunswick, les avocats invoquent régulièrement, et les tribunaux rejettent tout aussi régulièrement l'argument faisant valoir l'inutilité de droits linguistiques particuliers concernant l'emploi du français ou de l'anglais devant les tribunaux étant donné que la *Charte* canadienne garantit le droit à un procès équitable (voir les arrêts *Macdonald* et *Société des Acadiens*). Il

en est effectivement ainsi, car les droits se rattachant à la langue de la minorité sont par nature différents des droits de la personne dans leur acception classique. Cette différence n'est souvent pas relevée, tant au sein du gouvernement qu'au sein de la population en général et c'est pourquoi les tribunaux ont eu à insister, à maintes reprises sur ce point. La Cour suprême du Canada a ainsi eu l'occasion de rappeler que :

Le droit à un procès équitable est universel et il ne peut pas être plus important dans le cas de membres des collectivités des deux langues officielles au Canada que dans celui de personnes qui parlent d'autres langues. Les droits linguistiques ont une origine et un rôle complètement distincts. Ils visent à protéger les minorités de langue officielle du pays et à assurer l'égalité du statut du français et de l'anglais. (Arrêt *Beaulac*, par. 41)

C'est dire qu'un argument fondé sur les droits individuels de la personne ne sera accueilli par les tribunaux que s'il ne fait pas valoir les droits particuliers d'une minorité linguistique.

Souvent, pour les tribunaux, il s'agit de décider s'il est raisonnable de restreindre ces droits individuels dans le cadre d'une politique linguistique précise telle qu'une politique officielle de bilinguisme ou de défense de la langue française qu'on estime menacée. Les tribunaux sont plutôt portés à valider la législation linguistique mise en cause dans la mesure où elle vise des droits collectifs spécifiques et s'inscrivent dans le cadre d'un contrat social qui, dans un domaine circonscrit, l'emporte sur les libertés individuelles. Les tribunaux n'ont tendance à se prononcer en faveur des libertés linguistiques individuelles que lorsqu'un gouvernement va trop loin en interdisant l'emploi de telle ou telle langue, à moins qu'une disposition constitutionnelle précise ne puisse être invoquée à l'appui. Lorsque sont en cause le bilinguisme officiel ou les droits à l'éducation dans la langue de la minorité, les deux étant garantis par la *Charte canadienne*, on ne saurait invoquer les droits individuels de la personne. Le paragraphe 16(3) de la *Charte canadienne* confirme par ailleurs un principe qu'avait déjà développé la jurisprudence, selon lequel rien n'interdit au Parlement et aux législatures l'adoption de lois favorisant la progression vers l'égalité de statut des langues officielles, ni de leurs droits et privilèges. Cela veut dire, normalement, qu'on ne saurait contester la validité de ces droits linguistiques spéciaux en invoquant les droits individuels de la personne traditionnels garantis par la Constitution.

D'un point de vue stratégique, donc, la communauté anglophone du Québec devrait s'attacher à obtenir la reconnaissance d'un nombre plus grand de ses droits collectifs au lieu de chercher à élargir, en matière linguistique, le champ des droits individuels de la personne. Aux yeux de la majorité francophone du Québec, les actions en justice invoquant la défense des droits individuels de la personne sont souvent perçues comme une attaque injustifiée contre le régime linguistique dont s'est dotée la collectivité québécoise.

Il se pourrait, enfin, que les traités internationaux en matière de commerce créent un risque pour la législation linguistique nationale tant du point de vue fédéral que provincial, étant donné que cette législation crée des obstacles à la libre circulation des biens et des services. Les législations fédérale et provinciale ne pourront pas faire fi de pressions dues aux traités internationaux tendant à favoriser la mondialisation. Des voix se sont élevées, tant au Québec qu'au Canada pour essayer de convaincre la communauté internationale d'entreprendre la négociation d'un traité international sur la diversité linguistique. Il en fut particulièrement ainsi après que la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* (UNESCO) eut permis aux États la prise de mesures en vue de protéger leurs productions culturelles (y compris les émissions de télévision, les jeux vidéo, la radio, etc.). Pour des raisons stratégiques, la communauté anglophone du Québec devrait soutenir ces efforts et intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il entreprenne de telles négociations internationales. Concluons en disant qu'on ne devrait invoquer les droits individuels de la personne que lorsqu'une disposition porte interdiction d'employer l'anglais dans un contexte privé. C'est alors qu'on pourra faire valoir que cette interdiction, malgré un objectif législatif qui est peut-être valable, impose une trop grande restriction aux droits et libertés individuels.

3. Favoriser l'emploi des langues officielles : où, quand et comment

L'expression « langues officielles » renvoie au statut juridique d'une langue et à son usage dans les établissements et organismes de l'État. La législation sur les langues suit généralement deux modèles : le modèle territorial, selon lequel une seule langue est reconnue officiellement sur

un territoire donné, ou le modèle axé sur la personne, et selon lequel des droits linguistiques sont reconnus aux individus qui sont admis à les faire valoir dans toutes les régions du pays (Kaplan et Baldauf, 1997). La politique fédérale, même si elle n'est pas tout à fait uniforme, est essentiellement axée sur la personne, alors que la politique en vigueur au Québec s'inspire du modèle territorial. Il n'est donc pas surprenant que des différends surgissent. Cela ne veut cependant pas dire que les avis soient irréconciliables, mais c'est un exercice difficile. Ce qui vient par ailleurs compliquer la tâche est la multiplicité des sources de droit : la *Loi constitutionnelle de 1867*, la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur les langues officielles du Canada*, le *Code criminel* du Canada, et, au Québec, la *Charte de la langue française* et la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. Lors de notre examen, nous procéderons par thème plutôt que de nous pencher à tour de rôle sur chacune de ces sources. Cela permettra de mieux cerner ce sur quoi la communauté anglophone du Québec devrait, stratégiquement, concentrer ses efforts. Les droits existants seront évoqués rapidement, sans entrer dans les détails, mais en signalant les améliorations qui pourraient y être apportées. Une analyse plus approfondie a d'ailleurs déjà été publiée (Bastarache, 2004).

La langue de la législation

La *Loi constitutionnelle de 1867* a d'emblée imposé l'obligation de discuter, d'adopter et de publier les lois et en français et en anglais, les deux versions faisant également foi. Pour des raisons essentiellement historiques, cette obligation n'a été imposée, outre le Parlement fédéral, qu'au Québec et au Manitoba. Le Nouveau-Brunswick s'est lui-même, par la voix de son législateur, imposé ces obligations en 1969 et, depuis 1982, accepte que cette obligation soit consacrée dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'Ontario, lui, a assumé cette obligation par le vote d'une loi en 1984, mais n'a pas jusqu'ici accepté l'idée de la voir consacrer dans la *Charte*. Les trois territoires du Nord sont soumis à la même règle. La législation linguistique de la Saskatchewan, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard autorise ces gouvernements à faire traduire certaines des lois, mais pas toutes et non pas systématiquement. Le Québec ne s'est, pour sa part, jamais fait à l'idée que, sur ce point, une obligation **constitutionnelle** n'ait pas été

imposée à toutes les provinces. Pour certains Franco-Ontariens, étant donné que l'Ontario légifère effectivement dans les deux langues, il serait temps d'imprimer à cette obligation un caractère constitutionnel. Sur le plan stratégique, cela aurait l'avantage de prouver aux Québécois qu'ils ne sont pas les seuls à supporter le fardeau du bilinguisme officiel. Cela ne modifierait en rien la situation de la minorité anglophone au Québec, mais serait un geste en faveur de l'unité nationale.

Selon des versions antérieures de la *Charte de la langue française* (loi 101, 1977), les lois de la province devaient être adoptées uniquement en français bien que, sur demande, toute personne ait pu en obtenir une traduction non officielle. La validité constitutionnelle de cette disposition fut mise en cause devant la Cour suprême du Canada qui, en 1979, dans l'arrêt *Blaikie*, conclut à son inconstitutionnalité. Les minorités de langue officielle devraient résister à toute tentative, de la part d'un gouvernement, de faire adopter un texte de loi unilingue. La communauté anglophone ne doit pas renoncer à ce droit dans l'idée de maintenir la paix linguistique avec la majorité francophone de la province. La langue de la législation revêt une importance essentiellement symbolique et ne pose en fait aucun risque à la majorité francophone du Québec, pas plus d'ailleurs qu'elle ne menace les majorités anglophones dans le reste du Canada. Cela dit, même les questions essentiellement symboliques peuvent dégénérer en conflit et c'est pourquoi les minorités linguistiques ne doivent pas relâcher leur vigilance.

Les langues du Parlement

Selon la *Loi constitutionnelle*, le français et l'anglais peuvent tous les deux être employés au Parlement canadien et à la législature du Québec. Il en va de même au Nouveau-Brunswick et au Manitoba. En Ontario, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Saskatchewan, en Alberta et dans les trois territoires du Nord, ce droit est garanti par la loi. Il n'existe, cependant, aucun droit à l'interprétation simultanée qui, elle, relève de chaque législature.

La langue des tribunaux

La question de la langue employée devant les tribunaux mérite qu'on s'y arrête car, sur ce plan, les Québécois anglophones pourraient gagner du terrain. Selon la *Loi constitutionnelle de 1867*, devant les tribunaux fédéraux et devant les tribunaux du Québec, il peut être fait également usage de l'une ou l'autre des langues officielles et les tribunaux ont étendu ce droit aux tribunaux de droit administratif tels que la Commission d'indemnisation des accidents du travail, le Tribunal des droits de la personne, les tribunaux arbitraux statuant en matière de droit du travail. Ce que cette règle a de problématique, c'est qu'elle joue en faveur de tout le monde. Ainsi, dans l'affaire *MacDonald*, on a refusé à un Montréalais anglophone le droit de se voir délivrer un avis de contravention rédigé en anglais : en effet, l'agent de la paix qui dresse procès-verbal a, en vertu de la Constitution, le droit d'employer la langue qu'il veut, en l'occurrence le français. Dans de nombreuses provinces, ainsi qu'au plan fédéral, la loi a corrigé cette situation à l'avantage du citoyen : ainsi, selon la LLO, celui qui entend l'affaire, ainsi que les avocats représentant le gouvernement doivent comprendre sans l'aide d'un interprète la langue des débats et eux-mêmes employer celle-ci, ou bien les deux langues officielles si les circonstances l'exigent. Ajoutons que depuis 1990, le *Code criminel* accorde à tout accusé le droit de subir son procès pénal dans sa langue officielle maternelle ou, pour les personnes dont la langue maternelle est autre, le droit de choisir dans laquelle des deux langues officielles se déroulera leur procès. Selon l'arrêt *Beaulac*, la seule condition posée à cela est que l'accusé soit à même de transmettre, dans la langue qu'il a choisie, ses instructions à son avocat. La Cour suprême du Canada a précisé par la même occasion que ce droit ne s'assimile pas au droit à un procès équitable ou au droit de présenter une défense pleine et entière, mais répond plutôt au droit collectif à l'égalité d'accès à la justice reconnu aux deux grandes communautés linguistiques.

En matière civile, chacun a, tant devant les tribunaux fédéraux que devant les tribunaux du Nouveau-Brunswick et des Territoires, le droit à un procès qui se déroule dans la langue officielle qui est la sienne. Cela entraîne le droit à l'interprétation simultanée des débats si la partie adverse emploie l'autre langue ; le droit à ce que le juge qui

entend la cause soit capable de comprendre et d'employer la langue en question sans l'aide d'un interprète; le droit que les avocats représentant le gouvernement s'expriment dans la langue des débats ou, le cas échéant, dans les deux langues. En Ontario, ce droit n'est reconnu que dans certaines régions désignées. Ailleurs, y compris au Québec, le seul droit qui soit reconnu est celui de s'exprimer dans sa langue devant les tribunaux, ce droit ne comportant cependant pas le droit d'être **compris** dans cette langue, même si, dans certaines provinces, l'usage veut de plus en plus que chacun puisse voir son procès civil se dérouler dans la langue officielle qui est la sienne.

On doit remédier à cette anomalie. Il faudrait inscrire dans la *Charte* le droit constitutionnel de toute personne à un procès pénal dans l'une des langues officielles, étant donné que cette pratique est déjà obligatoire dans l'ensemble du Canada. Pour ce qui est des procédures civiles ou quasi pénales, le Québec devrait suivre l'exemple du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario où, même si les parties privées ont le droit de s'exprimer dans l'une ou l'autre des deux langues, le juge qui préside au procès, ainsi que les avocats représentant l'État sont tenus d'employer la langue des débats ou, les deux langues, si la situation l'exige. Les décisions judiciaires devraient être diffusées dans les deux langues, s'alignant en cela sur la règle en vigueur à l'échelon fédéral, les deux versions étant rendues publiques simultanément si l'affaire soulève une importante question de droit. En cas d'urgence, il serait loisible de diffuser les deux versions de manière consécutive. Actuellement, au Québec une traduction de la décision peut être obtenue sur demande, mais seulement par l'une des parties au procès. La minorité anglophone du Québec a droit à l'égalité d'accès aux décisions de justice et aux tribunaux.

La question de l'accès à la justice en anglais mérite qu'on s'y attarde. Hors du Québec, la communauté juridique francophone s'est regroupée au sein d'associations provinciales et d'une fédération nationale qui a pris le nom de *Fédération des associations de juristes d'expression française de common law*. Ces associations ont su expliquer aux gouvernements provinciaux les divers problèmes qui font obstacle à l'égalité d'accès à la justice dans la langue de la minorité. La communauté anglophone ferait bien de se doter d'une telle association, et nous n'entendons pas par cela d'une association professionnelle telle que le Barreau du Québec.

La langue des services gouvernementaux

Aux termes de l'article 20 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, tout membre du public a droit à l'emploi du français ou de l'anglais pour communiquer avec une institution fédérale au siège ou à l'administration centrale de l'institution en question, dans tout bureau situé dans la capitale nationale ainsi que dans tout bureau où il existe à cet égard une demande importante, c'est-à-dire lorsque la minorité linguistique représente au moins 5 p. 100 de la population dans son ensemble. La *Loi sur les langues officielles* et son règlement d'application ont instauré, pour assurer la mise en œuvre de ce droit, des règles complexes prévoyant en outre pour les fonctionnaires fédéraux le droit de chacun à travailler dans sa langue dans certaines régions désignées. Les plaintes éventuelles peuvent être portées devant le Commissaire aux langues officielles qui, après enquête, formulera des recommandations. Après cela, le plaignant pourrait actionner le gouvernement devant la Cour fédérale du Canada. Le gouvernement fédéral devrait envisager de renforcer ce droit et prévoir, par exemple, qu'il pourrait être invoqué dans toute capitale provinciale, quelle que soit la répartition linguistique ; que ce droit pourra être invoqué partout où il existe des établissements de langue minoritaire tels que des écoles, des hôpitaux, des services sociaux ou de santé, et, là encore, quelle que soit la répartition linguistique. Il y aurait lieu de s'opposer à tout effort de la part du gouvernement fédéral en vue de relever le seuil de population minimum. Le régime linguistique est beaucoup moins favorable cependant, aux termes des dispositions de la *Charte de la langue française* et au sein de la fonction publique québécoise. La loi 101 érige en règle générale l'emploi obligatoire du français au sein de l'administration québécoise ainsi que pour les communications entre l'État et le citoyen. Les exceptions à cette règle sont rares et visent notamment la communication avec un individu qui s'est adressé au gouvernement dans l'autre langue (à l'exception toutefois des associations, des entreprises, des personnes morales, etc.) ; les contrats entre le gouvernement du Québec et une partie domiciliée hors du Québec ; les enseignes et les affiches pour lesquelles la santé ou la sécurité exigent l'emploi d'une autre langue ; les dossiers cliniques des services sociaux et de santé, à condition que l'institution concernée n'ait pas exigé que ces dossiers soient rédigés en français et à condition

qu'une version française soit fournie à la demande raisonnable d'une personne autorisée à en prendre connaissance; les communications entre un ordre professionnel et une personne physique qui a opté pour l'emploi d'une autre langue; les autorisations provisoires d'exercer une profession, lorsque l'intéressé a toutes les compétences d'exercice nécessaires, sauf la connaissance du français. Dans la plupart des autres situations, l'emploi du français uniquement est obligatoire, y compris pour les communications internes entre deux fonctionnaires. Aucune règle n'exige formellement que la minorité anglophone soit représentée équitablement au sein d'un ministère de l'administration québécoise.

Vu l'objet même d'un régime de langues officielles, qui est de décider de la langue à employer au sein du gouvernement, et compte tenu des incidences que de telles mesures auraient sur le statut du français au Québec, il est difficile d'espérer beaucoup de progrès à cet égard si ce n'est de voir permettre à l'avenir l'emploi de l'anglais dans les organismes à but non lucratif ou pour les communications que certains établissements adressent à l'ensemble du public, car de telles communications devraient, en effet, être effectuées dans les deux langues. Il conviendrait peut-être aussi de permettre à deux fonctionnaires anglophones de communiquer entre eux en anglais et d'ajouter une disposition analogue à la partie VI de la *Loi sur les langues officielles*, pour garantir, au sein de la fonction publique québécoise, le droit à une juste représentation de la communauté anglophone.

La langue d'instruction au Québec

Le domaine de l'instruction demeure au Québec source de différends (Lamarre, 2007). Du point de vue des droits à l'instruction dans la langue de la minorité, la disposition maîtresse au Canada est l'article 23 de la *Charte*, mais si, hors du Québec, cette disposition a contribué, de manière cruciale, au développement de l'instruction en langue française, au Québec, malgré les réactions parfois excessives qu'elle a suscitées dans certains milieux, son influence reste modeste. Il en est ainsi parce que, hors du Québec, le problème était, et demeure, le développement d'un réseau complet d'établissements d'enseignement élémentaire et secondaire alors qu'au Québec, le principal problème était, et demeure, l'accès aux écoles de langue anglaise.

Selon l'article 23, trois catégories de personnes se voient reconnaître le droit à l'instruction dans la langue de la minorité, ce qui veut dire qu'on ne peut pas leur refuser l'accès aux établissements d'enseignement. Il s'agit, pour ce qui est du Québec : 1) des citoyens dont la première langue apprise et encore comprise est l'anglais, mais cette clause ne s'appliquera pas au Québec à moins d'être avalisée par l'Assemblée nationale ; 2) les citoyens qui ont reçu leur instruction, au primaire, en anglais au Canada ; 3) les citoyens dont un enfant a reçu ou reçoit une instruction en anglais au Canada. Les autres enfants sont tous tenus de s'inscrire dans des écoles de langue française, sauf de légères exceptions précisées dans la *Charte de la langue française*. Le gouvernement du Québec a pour politique officielle d'intégrer les enfants d'immigrants à une filière d'instruction en français. Les dispositions de la loi 101 relatives aux écoles ont atteint leur objectif, qui était d'obliger les enfants d'immigrants au Québec de délaisser les écoles publiques de langue anglaise au profit des écoles francophones (Lamarre, 2007, la présente étude). S'ajoutant à une baisse de la démographie et au nombre d'anglophones quittant le Québec, les dispositions de la loi 101 relatives aux écoles ont, comme prévu, entraîné une baisse du nombre d'inscriptions dans les écoles anglophones, le nombre d'élèves inscrits passant de 200 000 en 1970, à moins de 100 000 aujourd'hui. Cette baisse est supérieure, en taux, à celle de toute minorité francophone dans le reste du Canada.

Légalement, le seul moyen au Québec d'avoir accès aux écoles anglophones est soit d'invoquer la disposition pancanadienne figurant à l'alinéa 23(1)b) de la *Charte*, ce qui suppose un long séjour dans une autre province ou un autre territoire du Canada, soit aux termes du paragraphe 23(2), c'est-à-dire dans le cas d'un enfant qui a reçu ou reçoit son instruction en anglais au Canada. En 2002, cependant, le gouvernement du Québec a adopté la loi 104, conçue de manière à supprimer une échappatoire ouvrant l'accès aux écoles de langue anglaise. La loi 104 stipule que les résidents du Québec qui inscrivent pendant un an leur enfant dans une école anglophone *privée* non subventionnée ne peuvent plus invoquer ce fait pour faire inscrire leur enfant dans une école publique de langue anglaise. Les dossiers scolaires révèlent qu'entre 1998 et 2002, 5 000 enfants avaient, par ce truchement, obtenu accès aux écoles de langue anglaise, une

augmentation du nombre d'élèves inscrits dans les écoles anglophones lourdement censurée par les nationalistes francophones. En août 2007, la Cour d'appel du Québec a invalidé la loi 104, la jugeant contraire au paragraphe 23(2) de la *Charte canadienne*, qui permet en effet à un enfant ayant reçu son instruction en anglais dans l'une ou l'autre des régions du Canada de s'inscrire, au Québec, dans une école de langue anglaise. Si la Cour suprême du Canada confirme ce jugement rendu par la Cour d'appel du Québec, dans l'affaire *N'Guyen c. la Loi 104*, à une majorité de deux contre un, les nationalistes québécois risquent à nouveau de crier au scandale. Ils exigeront que l'on restreigne la portée du paragraphe 23(2) soit en revenant à une version antérieure qui permettait l'accès aux écoles de langue anglaise uniquement aux personnes ayant changé de province, soit en suspendant l'application de cette disposition au Québec comme cela avait été le cas de l'alinéa 23(1)a), concernant la langue maternelle. Ou bien, les nationalistes pourraient exiger que l'admissibilité à des écoles anglaises *privées* non subventionnées soit restreinte par l'imposition de la règle concernant l'accès aux écoles publiques de langue anglaise. Une telle disposition éliminerait l'échappatoire permettant aux parents d'envoyer leurs enfants pendant un an dans une école privée non subventionnée de langue anglaise et, l'année suivante, de chercher à les inscrire dans une école publique anglophone.

C'est dire que l'instruction en langue anglaise ne devrait plus être perçue comme une menace pour la majorité francophone du Québec ou comme un moyen détourné de permettre aux élèves d'apprendre l'anglais. Au contraire, le droit à l'instruction en anglais devrait être considéré comme essentiel à la promotion et à la préservation au Québec de la culture singulière d'une minorité nationale particulière. Il s'agit bien là d'un droit collectif même si c'est un droit reconnu aux individus, car le « véritable bénéficiaire » de ce droit est bien la collectivité. Il s'agit d'un droit propre à une minorité. Le véritable objet de l'article 23 a été précisé avec éloquence par le juge en chef Dickson de la Cour suprême du Canada :

L'objet général de l'article 23 est clair : il vise à maintenir les deux langues officielles du Canada ainsi que les cultures qu'elles représentent et à favoriser l'épanouissement de chacune de ces langues, dans la mesure du possible, dans les provinces où elle n'est pas parlée

par la majorité. L'article cherche à atteindre ce but en accordant aux parents appartenant à la minorité linguistique des droits à un enseignement dispensé dans leur langue partout au Canada.

En tant que société minoritaire au sein du Canada, le Québec hésitera à accepter qu'une communauté linguistique minoritaire au Québec, mais majoritaire dans l'ensemble du pays, se voit accorder des droits linguistiques et culturels auxquels il n'aurait pas consenti. L'argument voulant que les anglophones du Québec constituent la minorité la plus privilégiée du monde – sur le plan juridique, s'entend – n'est plus fondé en ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire. Les minorités francophones du Canada jouissent dorénavant de droits équivalents à ceux qui sont reconnus à leurs homologues anglophones du Québec, même si subsistent, ici et là, des difficultés de mise en œuvre. Mais il convient de préciser que l'article 23, même s'il garantit à la communauté anglophone le droit à ses propres établissements d'enseignement primaire et secondaire et à ses propres conseils scolaires « là où le nombre le justifie » ne s'applique ni à l'enseignement préscolaire ni à l'enseignement dispensé dans les collèges et les universités.

Idéalement, la clause de la langue maternelle (alinéa 23(1)a)) devrait être rendue applicable au Québec. Une telle issue n'est cependant guère probable, compte tenu de la situation politique dans la province. D'autres solutions doivent donc être trouvées. Un progrès sensible serait la reconnaissance d'un droit à des établissements homogènes du point de vue linguistique dans les domaines de l'éducation, de la culture et des services sociaux, inspiré du droit que l'article 16.1 de la *Charte* canadienne reconnaît à la communauté acadienne, au Nouveau-Brunswick. Aussi souhaitable qu'il serait de reconnaître de tels droits à la minorité afin de mieux asseoir les établissements anglophones au Québec, mais une telle éventualité est peu probable compte tenu de la controverse constitutionnelle que cela déclencherait, tant au Québec que dans les autres régions du Canada. Il semble, donc, qu'on ne reviendra pas de si tôt sur l'article 23. Dans le cas contraire, citons, parmi les améliorations qu'il conviendrait d'apporter à cette disposition : 1) l'application au Québec de la clause de langue maternelle (al. 23(1)a) ; 2) L'abrogation de la condition, là où le nombre le justifie ; 3) l'application de l'article 23 à l'enseignement préscolaire et

postsecondaire; 4) la restriction de l'application du paragraphe 23(2) ou son élimination au Québec.

La langue et les services sociaux et de santé

La *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (Québec) garantit le droit à ces services en anglais dans le cadre de programmes d'accessibilité et sous la protection d'un conseil consultatif provincial. Certains établissements et organismes peuvent être désignés à cet effet (voir plus bas). Ces dispositions traitent, de manière assez complète, de la prestation des services sociaux et de santé en langue anglaise (voir Carter, dans la présente étude). Si leur mise en œuvre présente des difficultés, il conviendra de mettre en place un mécanisme permettant de les résoudre.

Établissements et organismes reconnus

En ce qui concerne les établissements et organismes de langue anglaise au Québec, l'article 29.1 de la Charte de la langue française autorise le gouvernement à reconnaître certains établissements et organismes, ce qui leur permet ainsi d'employer l'anglais, entre elles ainsi qu'à l'interne, et d'offrir leurs services lorsque plus de la moitié des résidents du territoire desservi est de langue maternelle anglaise. Ces dispositions appellent trois précisions.

D'abord, le seuil de 50 p. 100 semble très élevé par rapport à ce qu'il en est dans les autres ressorts du Canada. Au Nouveau-Brunswick, une municipalité se voit tenue à certaines obligations en matière linguistique dès que 20 p. 100 de la population desservie a pour langue maternelle l'autre langue officielle. En Ontario, la reconnaissance intervient dès que 10 p. 100 de la population est francophone. Du point de vue du fédéral, les obligations linguistiques entrent en jeu dès que 5 p. 100 de la population desservie par une institution fédérale parlent l'autre langue. Le Québec a donc encore des progrès à faire sur ce point. Certains droits devraient s'appliquer dès qu'un « pourcentage considérable » de la population parle la langue de la minorité. Pourquoi, en effet, imposer une exigence aussi rigoureuse?

Deuxièmement, afin d'éviter les drames provoqués, il y a quelques années, à Montréal, par la fusion des établissements municipaux à

majorité anglophones (Aubin, 2004), une règle devrait être adoptée qui prévoit qu'avant de révoquer une reconnaissance, le gouvernement doit rapporter la preuve que les limites envisagées sont nécessaires et qu'elles se justifient compte tenu des circonstances, s'inspirant en cela de l'article 7 de la *Loi sur les services en français* (Ontario). L'affaire de l'hôpital *Monfort* (affaire *Lalonde*) montre bien qu'une telle disposition permet de protéger efficacement les établissements de langue minoritaire d'une fusion forcée. L'adoption d'une telle disposition revêt une importance prioritaire pour la survie de la minorité anglophone du Québec.

Troisièmement, la reconnaissance devrait être étendue à un plus grand nombre d'établissements que ne le prévoit l'article 29.1 de la *Charte de la langue française*. La reconnaissance pourrait, en effet, être étendue à d'autres types d'établissements, tels les établissements assurant un service public « pour le compte » du gouvernement provincial. L'Ontario a instauré un mécanisme de reconnaissance applicable à tout organisme privé à qui sont confiées des responsabilités gouvernementales. Les législations fédérales, territoriales et celles du Nouveau-Brunswick contiennent toutes une clause prescrivant ces obligations linguistiques à tout organisme agissant « pour le compte » du gouvernement. L'expression « pour le compte » a récemment été appliquée à une société d'aide au développement des collectivités administrant certains programmes fédéraux. Cette décision, rendue par la Cour d'appel fédérale dans l'affaire *Desrochers*, fait actuellement l'objet d'un pourvoi en Cour suprême du Canada. Que ce soit par le truchement d'une disposition générale ou particulière, une telle extension des droits linguistiques permettrait au régime juridique actuel de s'adapter à une réalité qui devient de plus en plus pressante, celle de la privatisation et des partenariats avec le secteur privé tant au Québec qu'ailleurs au Canada.

Langue et immigration

Des modifications apportées à la *Loi canadienne sur l'immigration* ajoutent notamment aux objectifs qui lui étaient attribués celui de renforcer le caractère bilingue du Canada et de « favoriser le développement des collectivités de langues officielles minoritaires au Canada » (al. 3.(1)*b*) et 3.(1)*b.1*). L'accord McDougall-Gagnon-Tremblay intervenu

en 1991 entre le Québec et le Canada a cédé au Québec le gros des responsabilités en matière de sélection et d'intégration des immigrants. Le gouvernement du Québec a fait connaître son intention d'intégrer les immigrants à la majorité francophone plutôt qu'à la minorité anglophone. Il est envisagé de modifier la Constitution afin d'assurer la pérennité de cette délégation de pouvoir. Il est peu vraisemblable que le Québec accepte de rendre au gouvernement fédéral les responsabilités qui lui sont désormais dévolues en matière d'immigration. Mais, étant donné que, dès l'origine, l'immigration relevait des compétences fédérales, le gouvernement du Canada demeure juridiquement tenu à tout le moins, de négocier une clause linguistique dans le cadre d'un accord McDougall-Gagnon-Tremblay actualisé, et de s'assurer qu'une telle disposition est effectivement mise en œuvre.

La langue des médias et de la culture

Étant donné sa proximité à l'énorme marché de langue anglaise que constituent les États-Unis et le gros du Canada, les moyens de communication de masse représentent un élément essentiel pour la communauté anglophone du Québec, même si dans de nombreuses régions de la province, l'accès aux émissions locales reste limité (voir Rodgers, Garber et Needles, la présente étude). Les moyens de communication électronique relèvent des compétences du gouvernement fédéral et la *Loi sur la radiodiffusion* a notamment pour objet de promouvoir la dualité linguistique du Canada en s'assurant que la programmation est offerte à la fois en français et en anglais (voir les alinéas 3(1)*m*), *t*) et *q*). Il conviendrait donc de résister à toute idée de céder au gouvernement du Québec les responsabilités liées à un secteur qui revêt une telle importance. Les organismes fédéraux tels que Téléfilm Canada, le CRTC, le Conseil des arts, etc., devraient être suivis de près afin de s'assurer que les communautés anglophones du Québec touchent une part équitable des ressources consacrées aux moyens de communication de masse et à la culture. Les autres médias relèvent, pour la plupart, du secteur privé et leur développement est essentiellement lié aux marchés canadiens et américains. En matière de radiodiffusion, le CRTC applique une politique de concurrence et s'est refusé à réglementer Internet, se contentant de veiller à la bonne application des règles concernant le contenu canadien

et les prélèvements destinés à financer les productions canadiennes. Il conviendrait d'inscrire le droit de la communauté anglophone à ses propres établissements culturels, en s'inspirant, encore une fois, de l'article 16.1 de la *Charte* canadienne. Ce droit lierait les deux échelons du gouvernement, le fédéral et le provincial.

Les droits linguistiques et le secteur privé

Dans certains domaines, les lois fédérales imposent le bilinguisme, alors que dans d'autres cas, elles permettent l'emploi de l'une ou l'autre des langues officielles. Ces mesures ne s'appliquent toutefois qu'aux entreprises et aux commerces relevant de la compétence fédérale. Or, la plupart des aspects de la vie quotidienne des citoyens relèvent des compétences provinciales, et les dispositions de la *Charte de la langue française* privilégient le français dans la plupart des domaines de la vie publique, y compris la vie professionnelle, le commerce et les affaires. Là encore, la situation est controversée. Bien qu'il soit acceptable d'**imposer** le français comme langue de travail et du commerce, il semble excessif d'interdire l'emploi de toute autre langue. La *Charte de la langue française* permet cependant d'employer l'anglais dans certaines circonstances. La situation à cet égard est suivie de près par l'*Office québécois de la langue française*.

Étant donné que les dispositions concernant la langue de travail et du commerce sont au cœur même de la *Charte de la langue française*, il est, compte tenu de la situation sociolinguistique du français par rapport à l'anglais en Amérique du Nord, peu vraisemblable que la majorité francophone accepterait qu'au Québec, le statut juridique du français soit modifié en faveur d'une plus grande diversité linguistique. En effet, des pressions nationalistes se font sentir en vue d'imposer le français au sein des petites entreprises employant moins de 50 personnes, et de restreindre l'accès aux cégeps de langue anglaise, comme se propose de le faire le projet de loi 195 proposé en 2007 par le Parti Québécois. Compte tenu de ces pressions, la situation actuelle représente un compromis acceptable qu'il n'y a donc pas lieu de contester. Il y a, cela dit, lieu de résister à l'idée émise en 2007 par le Bloc Québécois et consistant à soumettre aux dispositions de la *Charte de la langue française*, les entreprises fédérales en ce qui a trait à leurs

activités au Québec. Il se peut d'ailleurs que la mesure ainsi proposée par le PQ soit contraire à la Constitution.

Il y a, en outre, un domaine technique qui mériterait d'être examiné de plus près; c'est la question de la portée des dispositions provinciales applicables dans des domaines relevant des compétences fédérales. Étant donné qu'il est fréquent que le gouvernement du Québec ne participe pas à des programmes fédéraux et demande alors une compensation financière correspondante, est-il possible, impératif ou sans importance que le gouvernement du Canada impose, dans le cadre d'accords fédéraux-provinciaux, l'application de certaines règles en matière linguistique? Malgré la technicité du problème, de telles questions entraînent des conséquences pratiques pour la communauté anglophone minoritaire, car elles se posent à l'occasion de tout transfert au Québec d'un programme fédéral ou de toute décision, par le Québec, de se retirer d'un programme national. Les membres de la communauté anglophone minoritaire touchés par le programme en question ne devraient pas voir leurs droits linguistiques rognés en raison d'un transfert de responsabilités entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

La représentation politique de la communauté anglophone

Conformément au régime fédéral sous lequel nous vivons, les circonscriptions électorales doivent tenir compte, parmi d'autres critères, du tissu linguistique de la région en cause. Cette règle n'est pas, cependant, consacrée par la Constitution, même si elle découle implicitement du principe constitutionnel non écrit de protection des minorités linguistiques régionales. La Cour fédérale a ainsi annulé la carte électorale fédérale du Nouveau-Brunswick, pour non respect de cette règle (jugement *Raïche*). C'est dire que toute réforme de la représentation nationale au sein de la Chambre des communes du Canada devra prendre en compte, dans les différentes régions du Québec, les données démographiques concernant les communautés anglophones.

Pour ce qui est de la réforme du Sénat, il est clair que toute réforme envisagée devra préserver la représentation des communautés linguistiques minoritaires. Un Sénat élu à la proportionnelle mettrait en péril l'actuelle représentation linguistique et territoriale. C'est dire que la question appelle un examen attentif et que tout projet de réforme

électorale devrait être analysé dans l'optique du maintien au Sénat du Canada de la représentation politique de la communauté anglophone du Québec.

Le même problème se pose au Québec. Il y est en effet question de réforme électorale et nombreux sont ceux qui considèrent que la province devrait adopter un régime mixte alliant la représentation locale à la représentation proportionnelle. Il conviendra de veiller à ce que toute réforme garantisse le maintien de la représentation politique à l'Assemblée nationale du Québec des communautés anglophones. Il est fréquent de négliger la protection de la représentation politique des minorités linguistiques alors qu'il s'agit d'un droit collectif essentiel reconnu par le droit international.

Pour ce qui est de la représentation au sein de la fonction publique québécoise, la Commission des droits de la personne du Québec a relevé qu'en 1998, alors que les anglophones comptaient pour plus de 8 p. 100 de la population du Québec, ils n'étaient représentés, au sein de la fonction publique, qu'à hauteur de 1 p. 100, proportion demeurée inchangée depuis 10 ans (CDPDJ, 1998), situation que les analystes attribuent en partie à un comportement discriminatoire des employeurs appartenant à la majorité linguistique (Bourhis et Gagnon, 2006). S'il est vrai que l'adoption, au sein de la fonction publique du Québec, de dispositions concernant l'équité en matière d'emploi, a permis d'améliorer la place faite aux femmes francophones dans la fonction publique, il n'y a guère eu, au cours des 10 dernières années, d'amélioration de la situation des anglophones, des communautés culturelles et des minorités visibles (Doom, Mercier et Morel, 2006). Il appartient à cet égard au gouvernement du Québec de donner l'exemple et les communautés anglophones devraient revendiquer le droit à une représentation équitable et proportionnelle des communautés linguistiques et culturelles de la province.

Le rôle du gouvernement dans la promotion des minorités de langue officielle

Dans le cadre des responsabilités qui lui incombent pour parfaire l'édification du pays, le gouvernement du Canada a légiféré afin de favoriser la protection et la promotion de minorités de langue officielle (Foucher, 2007). La partie VII de la LLO impose au gouvernement

fédéral, en son article 41, une obligation très importante et justiciable des tribunaux. Le respect de cette obligation est soutenu par un appui fédéral direct à la communauté linguistique minoritaire, à son activité et à ses associations, et le pouvoir fédéral d'application des ressources aide les provinces à favoriser le développement du bilinguisme, de l'égalité linguistique et des services assurés dans l'autre langue officielle. Or, le gouvernement du Québec a fréquemment eu l'occasion de préciser que l'une de ses priorités est, justement, le contrôle de ce pouvoir fédéral de dépense et l'actuel gouvernement fédéral conservateur se dit favorable à l'ouverture de négociations sur ce point. Par le truchement du Conseil du Trésor du Québec, la province contrôle déjà tout financement apporté, par une source située hors du Québec, et s'élevant à plus de 50 p. 100 des ressources d'une organisation. Toute restriction de caractère général apportée au pouvoir fédéral d'application des ressources ne devrait pas s'étendre au soutien apporté à des communautés minoritaires et cela, afin de sauvegarder le pouvoir du gouvernement fédéral de soutenir financièrement les communautés linguistiques minoritaires, y compris la minorité anglophone du Québec.

Recours

À l'échelon fédéral, la LLO a créé la fonction de Commissaire aux langues officielles, dont le rôle est d'une extrême importance pour ce qui est de la mise en œuvre de la lettre et de l'esprit de la Loi. Il ressort de ses rapports annuels que l'activité de cet ombudsman linguistique est largement ressentie au sein de la fonction publique fédérale, et appréciée, cela étant particulièrement vrai des personnes appartenant aux minorités de langue officielle du Canada. La fonction d'ombudsman linguistique a également été instaurée en Ontario, au Nouveau-Brunswick et dans les Territoires du Nord-Ouest. Il convient de noter que le dépôt d'une plainte individuelle n'entraîne aucuns frais pour l'intéressé et que l'ombudsman est investi de larges pouvoirs d'enquête. Il peut, en outre, exercer une influence discrète et contribuer, à tous les échelons de l'État, et même au-delà, à la résolution de problèmes systémiques. À l'international, le Conseil européen est, lui aussi, doté d'un Haut Commissaire aux minorités nationales dont l'intervention a parfois permis de désamorcer des situations particulièrement tendues. La Commission des droits de l'homme des Nations unies a récemment

nommé un Rapporteur spécial chargé des minorités. Ces médiateurs, tant nationaux qu'internationaux, sont extrêmement précieux aux yeux des minorités linguistiques et nationales. Ils produisent d'abondants rapports de recherche, formulent des propositions essentielles et interviennent activement, à titre de médiateur, de négociateur ou de promoteur, auprès des instances officielles et des dirigeants des majorités en place. Le Québec n'a pas instauré une telle fonction. Actuellement, lorsqu'elle a un grief à faire valoir auprès du gouvernement provincial, la communauté anglophone ne peut que s'adresser aux tribunaux. L'*Office québécois de la langue française* a pour mission de promouvoir le français et de mettre en œuvre les dispositions de la *Charte de la langue française*. Étant donné la mission qui lui est confiée et ses antécédents, on ne peut guère s'attendre à ce que cet Office soit particulièrement réceptif aux besoins et aux aspirations de la minorité anglophone et encore moins aux griefs qu'elle pourrait faire valoir. Il en va de même du *Conseil supérieur de la langue française*.

Il appartient donc au Québec d'instaurer une fonction d'ombudsman ou d'établir un conseil chargé de la protection des minorités nationales, y compris des anglophones. Une telle fonction, dont le titulaire serait responsable devant l'Assemblée nationale, serait chargée de recueillir les plaintes, d'enquêter sur la mise en œuvre des droits linguistiques de la minorité anglophone, d'intervenir en tant que médiateur ou négociateur et de proposer des solutions tout en se livrant à une activité de recherche et de documentation sur les minorités nationales au Québec.

4. Recommandations

Notre examen a porté sur des questions qui nous paraissent importantes pour la minorité anglophone du Québec tant sur le plan constitutionnel et sur le plan du droit en général. Du point de vue des communautés de langue anglaise au Québec, l'idéal serait de voir la province se déclarer officiellement bilingue. Les droits linguistiques correspondraient alors à la situation en vigueur à l'échelon fédéral. Le pire serait de voir l'emploi de l'anglais soumis à des restrictions encore plus sévères. Il convient donc de trouver à cet égard un terrain d'entente. D'après notre analyse, l'avenir de la langue anglaise n'est pas en danger au Québec, mais les communautés anglophones, elles,

le sont. C'est pourquoi, afin de se mobiliser davantage, elles devraient se regrouper plus avant au sein d'organisations qui leur sont propres. Il s'agit en outre de mettre non plus l'accent sur le droit individuel de s'exprimer dans sa langue mais, d'invoquer davantage la protection de la communauté anglophone, en tant que minorité nationale légitime au Québec. Il convient, d'après nous, d'œuvrer en vue de la reconnaissance de certains droits précis que nous exposons ci-dessous par ordre décroissant de priorité :

1. La nomination au Québec d'un fonctionnaire indépendant ou d'un conseil inspiré du Commissaire aux langues officielles ou d'un Haut Commissaire aux minorités ;
2. Une plus large reconnaissance de certains des établissements desservant la communauté anglophone : un assouplissement des conditions de reconnaissance de ces établissements, y compris l'adoption d'une disposition en vertu de laquelle toute restriction apportée à ces droits doit pouvoir se justifier par la nécessité ;
3. L'exemption de toute restriction au pouvoir fédéral de dépenser, de tout programme ou service instauré à l'intention des communautés de langue officielle au Canada, ou bien la mise en place d'un mécanisme pérennisant ces programmes et services ;
4. La reconnaissance du droit à la représentation politique tant du point de vue fédéral (Sénat et Chambre des communes) que provincial (*Assemblée nationale*) ;
5. Une définition plus nette des droits en matière d'accès, en anglais, aux services publics provinciaux ; y compris le droit à une représentation équitable dans les emplois de la fonction publique ;
6. Le droit à des établissements homogènes dans les domaines de l'éducation et la culture, en s'inspirant de l'article 16.1 de la *Charte* formulé à l'intention des Acadiens ;
7. La consécration d'un droit constitutionnel de pouvoir, au pénal, subir son procès dans sa propre langue, l'exercice de ce droit étant prescrit par un texte de loi ;

8. Le droit, inscrit dans une loi, de subir son procès, tant en matière civile qu'en matière quasi pénale dans sa propre langue.

D'autres idées ont été émises dans le courant de ce chapitre, mais il importe de porter une attention immédiate aux huit points exposés ci-dessus afin d'assurer la vitalité des communautés de langue anglaise du Québec. Si certaines de ces propositions sont retenues à titre de priorités stratégiques, il conviendra, par des études, de documenter de manière plus complète la situation et de formuler à l'appui des arguments plus circonstanciés ainsi que des stratégies permettant de les réaliser. Et enfin, pour les raisons exposées en début de chapitre, il conviendra de veiller à obtenir en cela l'aval du gouvernement québécois.

Bibliographie

Auteurs

- AUBIN, H. (2004). *Who's afraid of demergers?* Montréal, Véhicule Press.
- BASTARACHE, M. (dir.) (2004). *Les droits linguistiques au Canada*, Cowansville (Québec), Éditions Yvon Blais.
- BOURHIS, R.Y. (1994). « Introduction and overview of language events in Canada », dans R.Y. BOURHIS (dir.), *International Journal of the Sociology of Language*, n^{os} 105-106, « French-English Language Issues in Canada », p. 5-36.
- BOURHIS, R.Y. (2001). « Reversing language shift in Québec », dans J. Fishman (dir.), *Can threatened languages be saved?*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 101-141.
- BOURHIS, R.Y., S. EL-GELEDI et I. SACHDEV (2007). « Language, ethnicity and intergroup relations », dans A. Weatherall, B.M. Watson et C. Gallois (dir.), *Language, discourse and social psychology*, New York, Palgrave Macmillan, p. 15-50.
- BOURHIS, R.Y. et A. GAGNON (2006). « Les préjugés, la discrimination et les relations intergroupes », dans R.J. Vallerand (dir.), *Les fondements de la psychologie sociale*, 2^e éd., Montréal, Gaëtan Morin et Chenelière Éducation, p. 531-598.

- BOURHIS, R.Y. et R. LANDRY (2002). « La Loi 101 et l'aménagement du paysage linguistique au Québec ». *Revue d'aménagement linguistique*, Québec, Office québécois de la langue française, p. 107-132.
- BOURHIS, R.Y. et D. LEPICQ (2004). *La vitalité des communautés franco-phone et anglophone du Québec : bilan et perspectives depuis la loi 101*, Cahiers de recherche n° 11, Montréal, Chaire Concordia-UQAM en études ethniques.
- CDPDJ (1998). *Les programmes d'accès à l'égalité au Québec : bilan et perspectives*, Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- DEOM, E., J. MERCIER et S. MOREL (2006). *La discrimination en emploi, Quels moyens faut-il prendre?*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- FISHMAN, J. (1999) (dir.). *Handbook of La langue and Ethnic Identity*, New York, Oxford University Press.
- FISHMAN, J. (2001). « Why is it so hard to save a threatened language? », dans J. Fishman (dir.), *Can threatened languages be saved?*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 1-22.
- FRASER, G. (2006). *Sorry, I Don't Speak French: Confronting the Canadian Crisis That Won't Go Away*, Toronto, McClelland & Stewart.
- FOUCHER, P. (2007). « Legal environment of official languages in Canada », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 185, p. 53-69.
- JOHNSON, M.L. et P. DOUCET (2006). *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles. Texte en anglais et en français disposé tête-bêche. Titre anglais : *A Sharper View: Evaluating the vitality of Official Language Minority Communities*.
- KAPLAN, R.B. et R.B. BALDAUF (1997). *Language Planning: From Practice to Theory*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters.
- LAMARRE, P. (2007). « Anglo-Quebec today: Looking at community and schooling issues », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 185, p. 109-132.
- STEVENSON, G. (1999). *Community Besieged: The Anglophone Minority and Politics du Québec*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- WOEHLING, J. (2005). « L'évolution du cadre juridique et conceptuel de la législation linguistique du Québec », dans A. Stefanescu et P. Georgeault (dir.), *Le Français au Québec : les nouveaux défis*, Montréal, Conseil Supérieur de la langue française et Fides, p. 253-356.

Traité internationaux

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES, Assemblée générale, résolution 2220 (XXI) du 16 décembre 1966, <http://www2.ohchr.org/french/law/ccpr.htm> (consulté le 1^{er} octobre 2007).

CONVENTION SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES (UNESCO), 20 octobre 2005, http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=33232&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 1^{er} octobre 2007).

DÉCLARATION DES DROITS DES PERSONNES APPARTENANT À DES MINORITÉS NATIONALES OU ETHNIQUES, RELIGIEUSES ET LINGUISTIQUES, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/135 du 18 décembre 1992, http://www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/d_minori_fr.htm (consulté le 1^{er} octobre 2007).

Législation

Loi sur la radiodiffusion (Canada), L.C. 1991, ch. 11.

Charte canadienne des droits et libertés, annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada, 1982, ch. 11 (R.-U.).

Charte de la langue française (Qc), L.R.Q. 1977, ch. C11.

Loi constitutionnelle de 1867.

Code criminel (Canada), L.R.C. 1985, ch. C-46.

Loi sur les services en français (N.-É.), S.N.S. 2004, ch. 26.

Loi sur les services en français (Ont.), L.R.O. 1990, ch. F-32.

French Language Services Act (P.E.I.) S.P.E.I. 1999 ch. 13.

Loi sur les services de santé et les services sociaux (Qc), L.R.Q., ch. S-4.2.

Loi linguistique (Sask.) 1988-89, L.S., ch. L-6.1.

Loi sur les langues (Yukon), L.R.Y. 2002, ch. 133.

Loi sur les langues officielles (Canada), L.R.C. 1985, ch. O1.

Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, L.R.N.B. 1973, ch. O-1 et ch. O-0.5 (2002).

Loi sur les langues officielles (Territoires du Nord-Ouest), L.R.T.N.-O. 1988, ch. O-1.

Jurisprudence

Ballantyne c. Canada CCPR/C/47/D/359/1989, opinions adoptées le 5 mai 1993, CCPR/C/47/D/359/ 1989 (consulté le 1^{er} octobre 2007).

Blaikie c. Le procureur général de la province de Québec [1979] 2 R.C.S.1016.

Devine c. Le procureur général du Québec [1988] 2 R.C.S. 790.

Ford c. Le procureur général du Québec [1988] 2 R.C.S. 712.

Gosselin (Tuteur de) c. Québec (Procureur général) [2005] 1 R.C.S. 238.

H.N. c. Québec (Procureur général) 2007 QCCA 1111.

Jones c. Le Procureur général du Nouveau-Brunswick [1975] 2 R.C.S. 182.

Lalonde et al. c. Commission de restructuration des services de santé (2001), 56 O.R. (3d) 577.

Macdonald c. Ville de Montréal [1986] 1 R.C.S. 460.

Mahé c. Alberta [1990] 1 R.C.S. 342.

R c. Beaulac [1999] 1 R.C.S. 768.

Raïche c. (Procureur général) [2004] C.F. 679.

Solski (Tuteur de) c. Québec (Procureur général) [2005] 1 R.C.S. 201.



Sentiments d'appartenance et vitalité des communautés anglophones du Québec

Jack Jedwab

Directeur général

Association d'études canadiennes, Montréal

Introduction

Lorsqu'il s'agit d'estimer la taille d'une communauté, le rapport entre l'identité et la démographie est essentiel et peut avoir des effets considérables sur la vitalité ethno linguistique de la communauté en question. La notion de vitalité ethno linguistique sert à analyser les variables sociostructurelles qui influent sur la vigueur des communautés linguistiques dans un milieu multilingue. La vitalité des communautés linguistiques peut se définir comme « ce qui rend un groupe susceptible de se comporter en tant que collectivité distincte [...] en contexte intergroupe » (Giles, Bourhis et Taylor, 1977, p. 308). Plus une communauté linguistique démontre de vitalité, plus ses membres utilisent leur langue dans les sphères privée et publique et plus la communauté a de chances de subsister et de prospérer en tant que communauté distincte dans un milieu multilingue. Inversement, un groupe linguistique dont la vitalité est faible ou inexistante risque davantage de s'éteindre en tant que communauté linguistique distincte en contexte intergroupe (Bourhis et Barrette, 2005). Des facteurs *démographiques* influent sur la vitalité des communautés linguistiques et sont liés au nombre absolu de locuteurs qui composent le groupe linguistique et à leur répartition sur les territoires nationaux, provinciaux ou urbains (Harwood, Giles et Bourhis, 1994). Les facteurs numériques comprennent le nombre absolu de personnes formant les communautés linguistiques, leur taux de natalité et de mortalité, la

pyramide des âges, le nombre de mariages mixtes avec des membres d'autres groupes linguistiques et les tendances en matière d'immigration et d'émigration à partir ou à destination du territoire ancestral. Les facteurs de répartition comprennent la concentration numérique de locuteurs dans diverses parties du territoire, leur proportion par rapport à celle des locuteurs des autres groupes linguistiques, et le fait que la communauté linguistique occupe ou non son territoire ancestral. Ces indicateurs démographiques peuvent être liés à l'identification linguistique, à l'utilisation de la langue maternelle en contexte privé et public, à la transmission intergénérationnelle de la langue maternelle aux enfants et aux petits-enfants, au bilinguisme additif et soustractif, au transfert linguistique et à l'assimilation linguistique (Bourhis et Barrette, 2005). Dans les démocraties, les facteurs démographiques jouent un rôle fondamental pour les groupes linguistiques, car le concept de la « force du nombre » peut justifier le fait d'accorder ou non aux communautés linguistiques le soutien institutionnel dont elles ont besoin pour favoriser leur développement présent et futur au sein de sociétés multilingues.

La question sous-jacente à l'analyse de la vitalité démographique des communautés anglophones du Québec est celle de la langue et de l'identité (Jedwab, 2004). Étant donné cet enjeu, nous choisissons pour ce chapitre d'utiliser l'acronyme usuel anglais « ESCQ » (English speaking communities of Quebec) pour désigner les communautés anglophones du Québec. Le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec se fondent souvent sur des critères différents pour évaluer la taille des ESCQ, ce qui peut mener à des perceptions divergentes de la situation des communautés, car leur démographie en constante évolution est un baromètre important de leur vitalité. En effet, on considère souvent la décroissance démographique des ESCQ comme cause première de la baisse de vitalité de ces communautés sur le plan du soutien institutionnel, dans les domaines tels que l'éducation, les soins de santé, les services sociaux, le développement culturel et l'administration municipale (Bourhis, 2001 ; Bourhis et Lopicq, 2004 ; Johnson et Doucet, 2006).

Pour étudier les diverses définitions des ESCQ, nous utiliserons des données de recensement ainsi que de nombreux sondages d'opinion et rapports gouvernementaux sur les communautés de langue officielle

en situation minoritaire. Nous évaluerons les méthodes employées par plusieurs ordres de gouvernement et nous commenterons la méthodologie adoptée pour estimer la vitalité démographique des ESCQ. Lorsqu'il s'agit de questions d'usage de la langue et d'identification au groupe, certaines catégories de mesure sont très inclusives, tandis que l'inverse s'applique pour d'autres catégories. Les données démographiques sont largement influencées par la méthode ou le système de classification employés par les gouvernements ou les organismes non gouvernementaux. Les statistiques du recensement effectué par Statistique Canada sont les données les plus couramment utilisées pour évaluer la vitalité démographique des ESCQ. La taille des communautés de langue officielle au Canada est déterminée à l'aide de quatre indicateurs linguistiques : 1) la langue maternelle; 2) la première langue apprise et/ou toujours comprise; 3) la langue parlée à la maison; 4) la variable calculée « première langue officielle parlée ». Étant donné que le nombre de personnes incluses dans les ESCQ varie selon la catégorie utilisée, les subventions accordées par les gouvernements qui se sont fondés sur ces définitions divergentes peuvent varier de façon importante. Ainsi, il pourrait y avoir un écart entre le soutien institutionnel dont les communautés de langue officielle en situation minoritaire estiment avoir besoin pour développer leur pleine vitalité, et ce qu'elles reçoivent réellement du gouvernement fédéral ou provincial.

À la base de la vitalité démographique d'une communauté linguistique se trouvent l'autodéfinition du groupe et le degré d'inclusivité qu'elle souhaite. Certaines communautés linguistiques préfèrent employer des critères d'inclusion étroits pour déterminer quelles personnes peuvent faire partie de leur groupe linguistique. Ce phénomène se produit lorsqu'une communauté ethnolinguistique craint que l'assouplissement des critères modifie ou atténue l'authenticité de ses caractéristiques fondamentales. Ces degrés d'inclusion et d'exclusion peuvent être définis par un ensemble de leaders et de membres du groupe linguistique en situation minoritaire et, sur le plan institutionnel, par les gouvernements fédéral et provinciaux. Les indicateurs des catégories et les critères choisis par ces intervenants ont des incidences certaines sur la reconnaissance des communautés et sur le soutien institutionnel et les ressources que les minorités linguistiques

obtiennent. Des problèmes se posent surtout lorsque les minorités linguistiques utilisent des critères hautement inclusifs pour estimer leur taille démographique, tandis que les membres des groupes majoritaires en fonction au gouvernement ont des définitions plus étroites des minorités et sous-estiment leur taille démographique. Une telle situation peut entraîner l'attribution d'un soutien institutionnel inadéquat aux minorités linguistiques, qui doivent de leur côté lutter davantage pour préserver leur complétude institutionnelle et poursuivre leur développement.

Dans l'optique de ce qui a été dit dans les paragraphes précédents, la première partie du chapitre analysera l'identification sociale des Québécois anglophones. La deuxième partie étudiera les définitions de « Québécois anglophone » d'après les critères des gouvernements provinciaux et fédéraux. La troisième partie examinera comment ces définitions modifient notre analyse de la vitalité démographique des ESCQ. Cette analyse comprendra des variables démographiques qui influent sur la vitalité des Québécois anglophones comme les nombres absolus, le pourcentage de la population, le taux de mariages mixtes et l'immigration.

1. L'identification sociale des anglophones et des francophones du Québec

Les Québécois francophones et anglophones considèrent la langue comme un élément essentiel de leur identité sociale respective, comme le révèle un sondage effectué par Léger Marketing en août 2007 pour l'Association d'études canadiennes. Le tableau 1 montre que quelque 84 % des anglophones interrogés ont dit ressentir un sentiment d'appartenance profond ou plutôt profond envers leur groupe linguistique, soit une proportion similaire à celle de la majorité francophone (88 %) interrogée dans le cadre de l'étude provinciale. Toutefois, il est à noter que si une proportion supérieure de francophones s'identifient plus fortement au Québec qu'au Canada (89 % par rapport à 55 %), plus d'anglophones s'identifient au Canada qu'au Québec (86 % par rapport à 64 %). Si la majorité des anglophones et des francophones s'identifie fortement à son groupe ethnique respectif (71 % et 76 %), l'identification au groupe religieux était plus faible pour les francophones que pour les anglophones (38 % contre 48 %).

Tableau 1
Pourcentage des francophones et des anglophones
affichant un fort sentiment d'appartenance
envers certains groupes choisis (%), Québec, 2007

| Attachement profond et plutôt profond aux nations et aux groupes suivants : | Échantillon total n = 1 000 | Francophones n = 809 | Anglophones n = 157 |
|---|--------------------------------|-------------------------|------------------------|
| La nation québécoise | 85,0 | 89,0 | 64,0 |
| Le Canada | 61,0 | 55,0 | 86,0 |
| Votre groupe linguistique | 87,0 | 88,0 | 84,0 |
| Votre groupe ethnique | 75,0 | 76,0 | 71,0 |
| Votre groupe religieux | 40,0 | 38,0 | 48,0 |

Source : Léger Marketing pour le compte de *The Montreal Gazette* et l'Association d'études canadiennes, août 2007.

En se fondant sur la langue maternelle (la première langue apprise et toujours comprise) pour déterminer la taille de la population anglophone du Québec, le gouvernement du Québec a adopté ce qu'on pourrait considérer comme les critères les moins inclusifs ou les plus restreints pour la catégorisation linguistique de cette minorité. Par conséquent, un grand nombre de personnes de divers horizons ethniques ou appartenant à deux groupes linguistiques (français et anglais), et dont la première langue officielle ou la langue qu'elles ont adoptée comme langue parlée à la maison est l'anglais, ne sont pas considérées membres des communautés anglophones. On sous-estime donc la diversité ethnique et culturelle des ESCQ. L'emploi de critères moins inclusifs pour définir les ESCQ pourrait témoigner de la volonté du gouvernement du Québec de réduire son soutien à la minorité anglophone de la province.

La restriction des critères d'admissibilité au groupe des anglophones en ce qui a trait à l'estimation de la taille des ESCQ entraîne également l'accroissement du nombre de personnes considérées comme allophones dans la province. La catégorie « allophones » rassemblant un nombre important de personnes aux antécédents culturels et linguistiques très variés, les communautés linguistiques qui la composent n'ont pas de statut officiel reconnu par les gouvernements fédéral et provincial. Faute de reconnaissance particulière ou de statut reconnu

par le gouvernement, les communautés allophones reçoivent peu de soutien institutionnel ou d'avantages qui pourraient favoriser leur vitalité et préserver leurs identités linguistiques multiples.

Le gouvernement fédéral utilise des critères élargis pour estimer la taille des ESCQ. La variable calculée de la première langue officielle parlée (introduite en 1991) permet d'inclure un grand nombre d'immigrants et leurs enfants dont la langue maternelle n'est pas l'anglais mais qui, en raison de leurs habitudes linguistiques, s'intègrent dans le groupe des anglophones. Un autre critère hautement inclusif dont les analystes se servent pour déterminer la taille des ESCQ se rapporte à la langue la plus utilisée à la maison. L'emploi de critères concernant la première langue officielle parlée ou la langue utilisée à la maison augmentera la taille des ESCQ et révélera leur diversité, et pourrait accroître le soutien institutionnel offert aux anglophones du Québec et amplifier l'importance de la dualité linguistique au sein de la province.

Les répercussions sur la prestation des services de la définition que donne le gouvernement du terme « anglophone » ne sont pas toujours apparentes pour les membres des communautés anglophones. Lorsqu'il s'agit d'évaluer les modes de prestation des services gouvernementaux aux membres des ESCQ ou la juste représentativité des anglophones dans les organismes gouvernementaux, on semble définir les membres des ESCQ de **trois** façons. La première est le nombre réel de personnes qui obtiennent des services en tant qu'anglophones indifféremment de leurs antécédents linguistiques et de l'identification linguistique de l'organisme qui procure le service, par exemple le nombre de personnes qui requièrent des services de santé ou d'emploi en anglais. Dans ce cas, cependant, les services peuvent être prodigués en fonction de la masse critique de Québécois dont la première langue officielle parlée est l'anglais (13,4 % des Québécois selon le recensement de 2006, par rapport à 8,2 % des Québécois dont la langue maternelle est l'anglais). La deuxième définition comprend les personnes qui, d'après des critères établis par le gouvernement, ont accès aux services, soit le nombre de personnes que l'État a jugées admissibles à recevoir des services dans un organisme de langue officielle, peu importe comment elles se définissent. Les élèves qui ont pu fréquenter une école primaire ou secondaire anglophone ou francophone en vertu de la *Charte de la langue française* en sont un exemple. La troisième définition concerne

les taux de représentation dans les organismes gouvernementaux calculés d'après le système de classification établi par le gouvernement du Québec, soit par exemple le pourcentage de fonctionnaires anglophones employés dans l'administration publique du Québec calculé d'après le nombre de Québécois anglophones dans la province. Les modèles de gouvernance et les marqueurs identitaires qui définissent les organismes communautaires soutenus par le gouvernement auront des répercussions profondes sur le niveau de ressources affectées. Par exemple, avant les années 1960, le système scolaire québécois était structuré en fonction de l'appartenance religieuse : les écoles étaient catholiques ou protestantes. Par conséquent, la distribution des ressources se faisait suivant le nombre respectif d'élèves dans chacun des secteurs déterminés par la religion. En outre, dans le système confessionnel public, les écoles étaient ou francophones ou anglophones, et les autorités religieuses affectaient aussi des fonds selon des critères linguistiques (Mallea, 1984).

Garth Stevenson (1999) prétend qu'il n'existe pas de consensus sur la façon de définir les communautés anglophones du Québec. Il reconnaît toutefois que le fait de déterminer le nombre de Québécois anglophones peut fortement influencer sur l'évaluation des besoins institutionnels de ce groupe. « Comment définir le Québécois anglophone? », demande quant à lui Reed Scowen, auteur et ancien membre de l'Assemblée nationale du Québec. Il avance que la plupart des observateurs à l'extérieur de la province répondraient qu'il s'agit de quiconque parle l'anglais au Québec. En outre, ajoute Scowen (2007), on pourrait raisonnablement s'attendre à ce que chacun ait la liberté de se définir ou non comme tel lui-même. Il fait remarquer que le gouvernement du Québec est parti du principe stratégique selon lequel la communauté anglophone se compose exclusivement des personnes dont la langue maternelle est l'anglais.

Par ailleurs, Scowen (1991) prétend aussi qu'il n'existe pas de consensus sur la façon de définir la communauté anglophone du Québec. Il affirme que la diversité ethnique au sein des communautés anglophones du Québec traduit l'absence d'une communauté anglophone homogène. Selon lui, il faut considérer que les anglophones habitant au Québec appartiennent à ce qu'il appelle des « catégories de personnes sans rapport entre elles », définies essentiellement par

l'origine ethnique. Mais selon la logique de Scowen, les communautés linguistiques n'existent que dans le cas où la langue est le vecteur principal et unique de la culture et de l'identité ethnique. Si l'on va jusqu'au bout de cette logique, la population francophone cessera un jour, sous l'effet d'une diversité grandissante, de former une communauté en raison de son caractère multiethnique. Sans aucun doute, l'appartenance ethnique est importante aux yeux des Québécois anglophones. Les résultats de l'Enquête sur la diversité ethnique menée en 2002 par Statistique Canada révèlent que quelque 53 % des Montréalais anglophones ressentent un sentiment d'appartenance profond envers leur groupe ethnique ou culturel, que l'anglais soit leur langue maternelle ou la langue parlée le plus souvent à la maison ou au travail.

En dernière analyse, il importe peut-être plus que tout de savoir si les anglophones se définissent comme membres de communautés distinctes, selon le processus d'autocatégorisation. Une enquête menée en 2006 par le Centre de recherche Décima pour le compte de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles du ministère du Patrimoine canadien confirme que les Québécois anglophones croient effectivement qu'ils forment des communautés

Tableau 2
Engagement des anglophones envers leur langue
et leur communauté (%), Québec, 2006

| Tout à fait d'accord : de 8 à 10 sur une échelle de 10 points | Anglais – langue maternelle n = 567 | Anglais – langue parlée le plus souvent à la maison n = 483 | Anglais – première langue officielle n = 567 |
|---|--|---|--|
| Je tiens à faire ma part pour assurer la survie de ma langue et de ma culture | 83,8 | 83,3 | 82,1 |
| L'avenir de la communauté anglophone est important pour moi | 87,2 | 87,9 | 83,9 |
| Ma génération s'est engagée à transmettre notre langue et notre culture à la génération suivante | 79,7 | 80,3 | 80,2 |

Source : Centre de recherche Décima, pour le compte du ministère du Patrimoine canadien, novembre 2006.

linguistiques distinctes dans la province (voir le tableau 2). Les résultats montrent que plus de 80 % des répondants anglophones ont indiqué que l'avenir de la communauté anglophone était important pour eux, et ce, que l'anglais soit leur langue maternelle, la langue parlée le plus souvent à la maison ou leur première langue officielle. Toutes ces caractéristiques linguistiques confondues, environ 83 % des anglophones ont répondu qu'ils collaboreront afin d'assurer la survie de leur langue et de leur culture distinctes au Québec.

Fait important pour l'avenir des ESCQ, 80 % des Québécois anglophones estiment qu'il est important pour les membres de leur génération de transmettre leur langue et leur culture à la génération suivante, comme l'illustre le tableau 2. Ce pourcentage est similaire à celui des répondants francophones du reste du Canada interrogés sur la même question.

L'enquête réalisée en 2006 par le Centre de recherche Décima montre aussi que les anglophones du Québec font preuve d'un grand engagement envers leur communauté régionale. Comme l'indique le tableau 3, pas moins de 70 % des anglophones ont un fort sentiment d'appartenance à leur communauté régionale au Québec, que l'anglais soit leur langue maternelle, la langue parlée le plus souvent à la maison ou leur première langue officielle, ce qui est remarquablement similaire au fort sentiment d'appartenance observé chez les minorités francophones dans le reste du Canada.

Tableau 3

Pourcentage des anglophones du Québec et des francophones hors Québec ayant un fort sentiment d'appartenance envers leur communauté, dans leur région (%), 2006

| Sentiment très fort : de 8 à 10 sur une échelle de 10 points | Langue maternelle | Langue parlée le plus souvent à la maison | Première langue officielle parlée |
|--|----------------------|---|---|
| Anglophones du Québec | 74,0 n = 567 | 73,7 n = 483 | 69,8 n = 567 |
| Francophones hors Québec | 76,3 n = 1 506 | 81,7 n = 1 216 | 74,9 n = 1 506 |

Source : Centre de recherche Décima, pour le compte du ministère du Patrimoine canadien, novembre 2006.

Les résultats obtenus lors de la même enquête du Centre de recherche Décima présentés au tableau 4 montrent également que plus de 70 % des anglophones du Québec affirment l'importance de faire partie de la communauté anglophone de leur région, et ce, peu importe la définition que l'on donne de ces répondants anglophones. Encore une fois, ces résultats sont plutôt similaires à ceux obtenus auprès des minorités francophones ailleurs au Canada.

Tableau 4

Pourcentage des anglophones du Québec et des francophones hors Québec qui estiment qu'il est très important de faire partie de leur communauté linguistique, dans leur région (%), 2006

| Très important : de 8 à 10 sur une échelle de 10 points | Langue maternelle | Langue parlée le plus souvent à la maison | Première langue officielle parlée |
|---|----------------------|---|---|
| Anglophones du Québec | 74,2 n = 567 | 74,7 n = 483 | 70,1 n = 567 |
| Francophones hors Québec | 81,2 n = 1 506 | 84,7 n = 1 216 | 80,0 n = 1 506 |

Source : Centre de recherche Décima, pour le compte du ministère du Patrimoine canadien, novembre 2006.

Considérés conjointement, les résultats montrent que les anglophones du Québec sont aussi attachés à leur langue et à leur culture distinctes que les francophones en situation minoritaire au Canada. L'attachement est le même, que les Québécois anglophones soient définis comme tels selon leur langue maternelle, la langue la plus parlée à la maison ou leur première langue officielle. Comme la recherche sur l'identité sociale le confirme, chaque personne est la mieux placée pour se définir elle-même et ainsi déterminer à quel groupe elle appartient.

2. Aperçu de la vitalité démographique des anglophones du Québec

Pour quelle raison le gouvernement du Québec utilise-t-il une définition de portée plus restreinte que le gouvernement fédéral pour estimer la taille des communautés anglophones du Québec? La définition du gouvernement fédéral est la plus inclusive, mais les autorités

du Québec pourraient prétendre que cette définition entraîne une surestimation de la taille des communautés anglophones puisqu'elle vise des personnes qui ne souhaitent pas être considérées comme anglophones. La question de l'appartenance à la communauté et l'importance de l'identification linguistique creusent davantage l'écart entre les définitions que donnent les gouvernements fédéral et provincial au terme « Québécois anglophone ». Le gouvernement fédéral admet généralement des personnes dont la première langue ou seconde langue est l'anglais, tandis que le gouvernement du Québec se limite à celles dont la langue maternelle est l'anglais. Dans les deux cas, les critères s'expliquent en grande partie par des considérations historiques, démographiques et idéologiques, plutôt que par le niveau de services requis par les membres des ESCQ. Par ailleurs, le débat autour de la définition de « Québécois anglophone » est peut-être le reflet du rapport asymétrique que le Québec et le Canada entretiennent.

L'origine des débats sur la taille des communautés linguistiques du Québec remonte à l'adoption de lois linguistiques fédérales et provinciales (Caldwell, 1984, 1994, 2002). Dans les années 1960, le Québec a reconnu l'importance de l'immigration pour la vitalité démographique de la population francophone majoritaire. Un bon nombre de lois linguistiques ont préparé le terrain à l'adoption de la *Charte de la langue française* (la loi 101) en 1977 par le gouvernement souverainiste du Parti Québécois (d'Anglejan, 1984; Corbeil, 2007). La loi 101 prévoyait notamment des mesures visant à faire apprendre rapidement le français aux immigrants et à leurs enfants. Presque tous les immigrants arrivés après l'adoption de la loi 101 ont dû inscrire leurs enfants dans des écoles francophones, contrairement aux parents qui avaient eu, jusqu'aux années 1960, la liberté de choisir entre l'instruction en français ou en anglais pour leurs enfants. En plus des dispositions qui ont limité l'accès aux écoles anglophones, des ententes fédérales-provinciales sur l'immigration conclues en 1978 et en 1990 ont soutenu le Québec dans sa décision de recruter des immigrants provenant de pays francophones. En 1991, aux termes de l'accord McDougall-Gagnon-Tremblay, la responsabilité de l'intégration des immigrants a été transférée des autorités fédérales aux autorités du Québec, ce qui a favorisé ainsi la francisation des immigrants non francophones au Québec.

Le gouvernement fédéral, pour sa part, doit respecter son engagement législatif d'assurer le développement des minorités anglophones et francophones au Canada, aux termes de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Les établissements et organismes fédéraux ont depuis longtemps l'obligation de prendre des mesures pour mettre en œuvre leurs responsabilités en vertu de la partie VII de la LLO, et les dernières modifications apportées à la LLO adoptées en 2005 font en sorte qu'il est obligatoire de rendre les mesures positives exécutoires : « Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne » (paragraphe 41(1) ; voir Canada, 2007, p. 3-6). Ainsi, plus la définition des ESCQ est inclusive, plus la communauté paraît florissante sur le plan démographique. Dans la présente partie, nous examinerons les difficultés auxquelles le gouvernement fédéral se heurte pour soutenir les ESCQ dans le plein respect de la compétence et des pouvoirs provinciaux. Nous analyserons ces difficultés dans au moins trois domaines jugés essentiels à la vitalité des communautés de langue minoritaire, soit l'immigration, l'éducation et l'équité en matière d'emploi.

2.1 Le déclin démographique des Québécois anglophones : de la définition au dénombrement

Au Québec, la population anglophone est en baisse tant en chiffres absolus que relatifs. Le tableau 5 indique que la proportion d'anglophones qui ont l'anglais comme langue maternelle a baissé après l'adoption de la loi 101, cette minorité étant passée de 13 % de la population totale du Québec en 1971 à 8,2 % en 2006. Le nombre d'anglophones de langue maternelle au Québec est ainsi passé de 789 200 personnes en 1971 à 606 165 personnes en 2006. Cette baisse s'explique en grande partie par l'exode des anglophones du Québec vers d'autres régions du Canada à la suite de l'élection du Parti Québécois en 1976 et par le transfert vers l'Ontario et l'Ouest canadien d'éléments clés de l'économie (Caldwell, 1984, 1994). Cela dit, ce déclin est plus ou moins marqué selon les indicateurs linguistiques utilisés pour définir les anglophones restés au Québec. Par conséquent, selon la définition qui est donnée du terme « anglophone », la population des ESCQ

Tableau 5
Répartition des anglophones du Québec,
selon la langue maternelle, la langue parlée le plus souvent à la maison
et la première langue officielle parlée, 1971-2006

| Année | Anglais – langue maternelle | Anglais – langue parlée à la maison | Anglais – première langue officielle |
|-------|-----------------------------------|---|--|
| 2006 | 607 165 | 787 885 | 994 725 |
| | 8,2 % | 10,8 % | 13,4 % |
| 2001 | 591 365 | 746 898 | 918 955 |
| | 8,3 % | 10,5 % | 12,8 % |
| 1996 | 621 863 | 762 457 | 925 830 |
| | 8,8 % | 10,6 % | – |
| 1991 | 626 202 | 761 808 | 904 305 |
| | 9,2 % | 11,2 % | 13,3 % |
| 1986 | 680 120 | 791 377 | – |
| | n/a | n/a | – |
| 1981 | 693 600 | 806 800 | – |
| | n/a | n/a | – |
| 1971 | 789 200 | 886 100 | – |
| | 13,0 % | 15,0 % | – |

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada, 1971-2006.

oscille entre 600 000 et 995 000 personnes, selon les données du recensement du Canada de 2006. Comme on l'observe au tableau 5, l'écart de près de 400 000 personnes dépend largement des critères employés pour catégoriser la minorité anglophone. En définitive, l'écart est attribuable à la différence entre le nombre d'anglophones dont la langue maternelle est l'anglais et le nombre d'anglophones dont la première langue officielle parlée est l'anglais – un groupe qui est surtout présent dans la région de Montréal.

Au cours des dernières décennies, l'écart s'est creusé entre les membres de la population qui ont l'anglais comme langue maternelle et ceux qui parlent l'anglais le plus souvent à la maison. Comme l'indique le tableau 5, la différence entre le nombre de personnes qui avaient l'anglais comme langue maternelle et le nombre de personnes

qui parlaient l'anglais à la maison en 1971 était d'un peu moins de 100 000 personnes, tandis qu'en 2006, cet écart était de 180 000 personnes. Le tableau 5 montre également qu'entre 1996 et 2006, l'écart s'est aussi considérablement accentué entre les personnes ayant l'anglais comme langue maternelle et celles ayant l'anglais comme première langue officielle, passant d'environ 300 000 personnes au début de la période à près de 390 000 en 2006.

La répartition des personnes qui font des déclarations doubles ou multiples relativement à la première langue apprise ou à la langue utilisée à la maison (anglais, français, autres langues non officielles) ne simplifie en rien le processus d'estimation de la taille de la population anglophone. Le tableau 6 reflète d'ailleurs la méthode de répartition employée par Statistique Canada, qui consiste à attribuer la moitié des déclarations doubles à chaque groupe linguistique. En général, les déclarations doubles étaient plus courantes pour les répondants dont la première langue officielle parlée était l'anglais, par opposition à ceux dont la langue parlée le plus souvent à la maison ou la langue maternelle était l'anglais.

Tableau 6
Répartition des anglophones du Québec,
selon des déclarations uniques et multiples par rapport
à la langue maternelle, à la langue parlée le plus souvent à la maison
et à la première langue officielle parlée, 2006

| Langue | Anglais seulement | Anglais et français seulement | Anglais et autre langue |
|----------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------------|
| Langue maternelle | 575 555 | 43 335 | 16 200 |
| Langue parlée à la maison | 744 430 | 52 325 | 26 560 |
| Première langue officielle | 885 445 | 218 555 | — |

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2006.

Il est à noter que l'utilisation de critères inclusifs a une forte incidence sur la population de Montréal tout particulièrement, où la concentration d'immigrants est forte. Une définition plus étroite du groupe, que ce soit à Montréal ou ailleurs au Québec, réduirait sensiblement la taille et le poids des ESCQ. En 2006, à Montréal, quelque 425 000 personnes ont déclaré avoir l'anglais comme langue

maternelle, alors qu'environ 592 000 personnes ont déclaré parler l'anglais à la maison.

En 2006, à l'extérieur de la région de Montréal, le nombre de personnes ayant l'anglais comme langue maternelle (149 920) était presque égal au nombre de celles parlant le plus souvent l'anglais à la maison (152 305). De plus, dans le reste du Québec, près de 20 % des personnes dont la langue maternelle est l'anglais (27 290) ont déclaré parler le plus souvent le français à la maison. La baisse démographique des anglophones dans les régions a été évitée grâce à l'arrivée d'environ 20 000 personnes dont la langue maternelle est le français, mais qui parlent le plus souvent l'anglais à la maison. Cet ensemble de faits récents laisse croire que le pouvoir d'attraction de l'anglais par rapport à celui du français est en baisse dans les régions du Québec.

La gamme élargie des réponses possibles à la question de la langue parlée à la maison dans le recensement de 2001 a révélé la diversité linguistique des Québécois anglophones. La modification de cette question visait d'abord à permettre aux analystes d'obtenir plus de précisions quant au nombre de personnes qui parlaient français à la maison à l'extérieur du Québec. La question révisée comprend les personnes qui parlaient « exclusivement », « surtout », « aussi souvent qu'une autre langue officielle » ou « régulièrement » une langue officielle à la maison. Telle qu'elle a été adressée aux Québécois anglophones dans le recensement, la question révisée de la langue parlée à la maison a modifié le profil linguistique des ESCQ. Selon les résultats obtenus à cette question dans le recensement de 2001, près de 1,2 million de Québécois ont déclaré parler l'anglais à la maison (voir le tableau 7). À l'échelle de la province, près de 60 % des anglophones ayant l'anglais comme langue maternelle parlent *exclusivement* ou *surtout* l'anglais à la maison ; la proportion est de 63 % chez les Montréalais. Toutefois, dans le reste du Québec, seulement 49 % des personnes ayant l'anglais comme langue maternelle parlent *exclusivement* ou *surtout* l'anglais à la maison, bien que jusqu'à 63 % de ces anglophones déclarent utiliser *régulièrement* l'anglais à la maison. En revanche, dans la région de Montréal, seulement 23 % des anglophones déclarent utiliser *régulièrement* l'anglais à la maison. Il est à noter qu'une faible proportion de personnes utilisent de manière égale l'anglais et le français à la maison (8,3 % des personnes), dans la région de Montréal comme dans le reste du Québec.

Tableau 7
Répartition des Québécois anglophones,
selon l'utilisation de l'anglais à la maison, dans la province du Québec,
à Montréal et dans le reste du Québec, 2001

| Utilisation de l'anglais à la maison | Province du Québec | Région de Montréal | Reste du Québec |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------|-----------------|
| Exclusivement | 480 400 | 376 720 | 103 780 |
| | 40,0 % | 42,5 % | 34,1 % |
| Surtout | 220 850 | 175 990 | 44 860 |
| | 18,6 % | 19,9 % | 14,7 % |
| Aussi souvent que le français | 95 970 | 74 350 | 25 620 |
| | 8,1 % | 8,3 % | 8,3 % |
| Régulièrement | 393 575 | 202 465 | 191 110 |
| | 33,1 % | 22,9 % | 62,8 % |
| Total | 1 190 435 | 886 050 | 304 385 |

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001.

En ce qui concerne les Québécois qui ont déclaré utiliser l'anglais à la maison, le tableau 8 montre qu'ils sont aussi nombreux à parler *exclusivement* l'anglais à la maison qu'à parler *exclusivement* l'anglais et le français à la maison (40,3 % par rapport à 40,1 %). À Montréal, la proportion de personnes ayant déclaré utiliser *exclusivement* l'anglais à la maison est plus élevée que dans le reste du Québec (42,5 % par rapport à 34 %). Il faut cependant noter qu'une plus grande proportion de personnes ont déclaré utiliser *exclusivement* le français et l'anglais à la maison dans le reste du Québec que dans la région de Montréal (59,5 % par rapport à 33,5 %). Ce résultat témoigne de l'homogénéité linguistique supérieure des régions et illustre la répercussion de nombre de mariages mixtes (l'exogamie) entre Québécois anglophones et francophones dans le reste du Québec. La classification de ces personnes a une importance considérable lorsqu'il s'agit d'estimer la taille des ESCQ dans les régions.

Comme l'indiquent les résultats au tableau 8, l'environnement multilingue et multiculturel de Montréal se traduit par le fait que plus de gens ont déclaré utiliser *l'anglais et une autre langue* à Montréal que

Tableau 8
Répartition des Québécois,
selon l'utilisation exclusive de l'anglais à la maison et de concert
avec le français et d'autres langues, dans la province du Québec,
la région de Montréal et le reste du Québec, 2001

| Utilisation de l'anglais à la maison | Province du Québec | Région de Montréal | Reste du Québec |
|---|--------------------|--------------------|-------------------|
| Anglais exclusivement | 480 040 40,3 % | 376 620 42,5 % | 103 460 34,0 % |
| Anglais et français exclusivement | 477 960 40,1 % | 296 915 33,5 % | 181 045 59,5 % |
| Anglais et une autre langue exclusivement | 164 515 13,8 % | 150 600 17,0 % | 13 915 4,6 % |
| Anglais, français et une autre langue | 67 920 5,7 % | 61 915 7,0 % | 6 005 2,0 % |
| Total | 1 190 435 | 886 050 | 304 385 |

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001.

dans le reste du Québec (17 % par rapport à 4,6 %). De même, le trilinguisme à la maison était plus répandu à Montréal que dans le reste du Québec (7 % par rapport à 2 %). D'après les nombres absolus apparaissant au tableau 8, plus de 90 % des personnes qui parlent l'anglais et une autre langue à la maison se trouvent à Montréal, notamment parce que les possibilités d'interaction entre les anglophones et les allophones sont accrues dans cette région cosmopolite. C'est l'utilisation de l'anglais et d'une langue non officielle qui prédomine chez les anglophones de la région de Montréal. Cette diversité linguistique façonne l'évolution démographique et l'identité distincte des Montréalais anglophones. En ce qui a trait aux politiques de développement des communautés, la diversité culturelle marquée au sein de la population anglophone de la région de Montréal signifie une responsabilité accrue pour les leaders de cette communauté lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins de ses membres multilingues et multiethniques. Cependant, une telle évolution pourrait aller à l'encontre des objectifs des autorités provinciales en matière de politiques.

2.2 Les répercussions du nombre de mariages mixtes sur la démographie de la population québécoise anglophone

Mis à part les différences dans les comportements d'établissement des immigrants, ce qui distingue la composition des populations anglophones de la région de Montréal et de l'extérieur de Montréal est principalement le mariage entre anglophones et non-anglophones. Des quelque 40 % d'anglophones ayant épousé un ou une non-anglophone, un peu plus de 25 % ont un conjoint ou une conjointe francophone, tandis que la plupart ont un conjoint ou une conjointe allophone. À cet égard, Montréal se distingue nettement du reste du Québec. À Montréal, quelque 66 % des anglophones mariés à une personne d'un autre groupe linguistique ont choisi un ou une partenaire francophone. Dans le reste du Québec, jusqu'à 94 % des anglophones engagés dans une relation exogame ont épousé un ou une francophone. Les unions exogames entre anglophones et francophones sont en train de remodeler actuellement l'identité sociale des communautés anglophones du Québec. Une enquête CROP menée en 2005 auprès de quelque 3 000 Québécois anglophones a révélé que 25 % des répondants interrogés sur la question de l'identité linguistique ont affirmé qu'ils se considéraient à la fois comme francophones et anglophones.

Le degré de transfert linguistique n'est pas le même chez les anglophones de langue maternelle de la région de Montréal et parmi ceux du reste du Québec. Par exemple, d'après le recensement de 2006, les anglophones de langue maternelle habitant dans la région de la ville de Québec sont légèrement plus nombreux à parler l'anglais à la maison que le français, soit 5 015 par rapport à 4 850. Le nombre croissant d'anglophones qui utilisent le français à la maison dans la ville de Québec mérite d'être souligné, bien que cette tendance soit quelque peu atténuée par les quelque 1 500 francophones de langue maternelle qui ont adopté l'anglais comme langue parlée à la maison. À Sherbrooke, environ 1 935 personnes parmi les 8 850 anglophones de langue maternelle utilisent le français le plus souvent à la maison, tandis que 1 000 francophones de langue maternelle ont adopté l'anglais comme langue parlée à la maison. Étant donné leur dispersion géographique dans le reste du Québec, les membres des minorités anglophones vivant dans les agglomérations urbaines des régions de

la province adoptent généralement le français comme langue parlée à la maison, à la différence des anglophones de la région de Montréal, où la population est plus dense.

2.3 Les répercussions de la migration internationale sur la démographie de la population québécoise anglophone

Reed Scowen (2007) soutient que les deux effets particuliers de la définition étroite de « Québécois anglophone » dans la province de Québec se font sentir dans la législation provinciale sur l'immigration et l'éducation. La sélection et l'intégration des immigrants, de même que l'accès restreint aux écoles anglophones pourraient être les deux principaux domaines où l'effet des critères de catégorisation sur la vitalité des ESCQ a été le plus marqué. Au Québec, l'optique de jeu à somme nulle en matière de catégorisation linguistique est plus évidente dans certains domaines que dans d'autres.

2.3.1 La classification des immigrants selon leurs connaissances linguistiques

Traditionnellement, l'immigration a contribué activement à favoriser la vitalité des communautés anglophones, en particulier dans la région de Montréal. Entre la Seconde Guerre mondiale et le début des années 1970, la croissance des ESCQ était principalement attribuable à un afflux d'immigrants en provenance de l'Europe, dont les enfants étaient pour la plupart inscrits dans des écoles anglophones et obtenaient des services de santé et des services sociaux en anglais.

Dans le cas de l'intégration des immigrants internationaux, le pouvoir d'attraction de l'anglais comme langue seconde principale chez les immigrants de la première et de la deuxième génération est généralement perçu par le gouvernement du Québec et par les activistes francophones comme une menace à la vitalité démographique de la majorité francophone. Les antécédents linguistiques des immigrants comptent énormément pour la sélection et la classification de ces derniers, étant donné l'objectif déclaré du gouvernement du Québec de faire en sorte que la majorité des arrivants connaissent le français à leur arrivée dans la province.

Depuis les années 1970, la proportion d'immigrants de langue maternelle anglaise a baissé en nombre et en pourcentage par rapport au nombre total d'immigrants du Québec. S'ils ont déjà représenté jusqu'à 20 % du nombre total d'immigrants au Québec, ils composent 2,5 % des nouveaux arrivants aujourd'hui. La majorité des immigrants au Québec (soit 83 % des nouveaux arrivants en 2006) n'ont ni l'anglais ni le français comme langue maternelle.

Pour atteindre son objectif d'accepter chaque année une majorité d'immigrants francophones, le gouvernement du Québec doit procéder à la classification de ces immigrants selon des critères linguistiques. Comme l'indique le tableau 9, les données du gouvernement sur les connaissances linguistiques des immigrants à l'arrivée sont classées en cinq catégories : 1) connaissance du français *seulement*; 2) connaissance de l'anglais *seulement*; 3) connaissance de l'anglais et du français; 4) aucune connaissance de l'anglais ni du français; 5) connaissance du français (catégorie combinée qui comprend ceux qui parlent le français et connaissent le français *et* l'anglais).

Même si le gouvernement du Québec peut jusqu'à un certain point favoriser certains antécédents linguistiques lorsqu'il sélectionne des immigrants dans la catégorie « indépendants » au moyen d'une version québécoise du système canadien de points d'appréciation, il n'a pas la même latitude lorsqu'il doit accepter des immigrants dans la catégorie « regroupement familial » ou « réfugiés et personnes en situation semblable ». Par conséquent, sa capacité à sélectionner des immigrants selon leurs connaissances linguistiques pour atteindre ses objectifs d'aménagement linguistique en faveur du français n'est pas illimitée. Le gouvernement compense en partie cette difficulté en offrant aux immigrants la possibilité de suivre des cours de français rémunérés durant leurs trois premières années d'établissement au Québec.

Comme l'illustre le tableau 9, la proportion des immigrants établis au Québec qui ont déclaré connaître le français *seulement* est demeurée plutôt stable de 1997 à 2006, à environ 24 %. De même, la proportion d'immigrants établis au Québec qui ont déclaré connaître l'anglais *seulement* est restée relativement stable aussi, passant de 21,4 % en 1997 à 15,8 % en 2002, avant de remonter à 19,7 % en 2006. Toutefois, la proportion d'immigrants ayant déclaré ne connaître ni l'anglais ni le français a chuté de 1997 à 2006, passant de 43 % à 22,6 % seulement.

Tableau 9

**Connaissance du français et/ou de l'anglais chez les immigrants reçus
au Québec, selon cinq catégories linguistiques utilisées
par le gouvernement du Québec, Québec, 1997-2006**

| Année | Français seulement | Français et anglais | Connaissance du français | Anglais seulement | Ni français ni anglais |
|-------|-----------------------|------------------------|-----------------------------|----------------------|---------------------------|
| 1997 | 6 927 | 3 013 | 9 940 | 5 984 | 12 011 |
| | 24,8 % | 10,8 % | 35,6 % | 21,4 % | 43,0 % |
| 1998 | 7 140 | 3 538 | 10 678 | 4 641 | 11 190 |
| | 26,9 % | 13,3 % | 40,3 % | 17,5 % | 42,2 % |
| 1999 | 8 087 | 4 428 | 12 515 | 5 557 | 11 142 |
| | 27,7 % | 15,2 % | 42,8 % | 19,0 % | 38,1 % |
| 2000 | 8 735 | 5 965 | 14 700 | 5 994 | 11 808 |
| | 26,9 % | 18,4 % | 45,2 % | 18,4 % | 36,3 % |
| 2001 | 9 538 | 8 098 | 17 636 | 5 982 | 13 919 |
| | 25,4 % | 21,6 % | 47,0 % | 15,9 % | 37,1 % |
| 2002 | 9 181 | 9 291 | 18 472 | 5 953 | 13 194 |
| | 24,4 % | 24,7 % | 49,1 % | 15,8 % | 35,1 % |
| 2003 | 8 613 | 11 488 | 20 101 | 6 638 | 12 814 |
| | 21,8 % | 29,0 % | 50,8 % | 16,8 % | 32,4 % |
| 2004 | 9 732 | 14 741 | 24 473 | 7 841 | 11 929 |
| | 22,0 % | 33,3 % | 55,3 % | 17,7 % | 27,0 % |
| 2005 | 10 239 | 14 599 | 24 838 | 8 045 | 10 429 |
| | 23,6 % | 33,7 % | 57,3 % | 18,6 % | 24,1 % |
| 2006 | 10 697 | 15 098 | 25 795 | 8 793 | 10 089 |
| | 23,9 % | 33,8 % | 57,7 % | 19,7 % | 22,6 % |

Source : Gouvernement du Québec, Tableaux sur l'immigration, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 2007.

En comparaison, la proportion d'immigrants ayant déclaré connaître à la fois le français et l'anglais s'est accrue de 1997 à 2006, passant de 10,8 % à 33,8 %.

Chose intéressante, la proportion d'immigrants qui ont une *connaissance du français* a augmenté de 1997 à 2006, passant de 35,6 % à 57,7 %, selon la mesure combinée, similaire à une classification selon la première langue officielle. Par conséquent, le gouvernement

du Québec pourrait affirmer que près de 60 % des immigrants parlaient français en 2006. Si cette déclaration n'est pas inexacte, elle risque cependant de masquer le fait que, selon la même méthode de classification, on pourrait tout autant faire ressortir la prédominance de l'anglais chez les immigrants établis dans la province. Ainsi, suivant cette procédure de classification, jusqu'à 53 % des immigrants arrivés au Québec en 2006 étaient anglophones (19,7 % d'entre eux parlaient l'anglais *seulement* et 33,8 % d'entre eux parlaient l'anglais *et* le français). D'après cette classification fondée sur la première langue officielle, les données de recensement montrent que près de 100 000 immigrants qui se sont établis au Québec entre 1997 et 2006 pourraient être considérés comme membres des ESCQ. On parvient à ce nombre accru d'immigrants définis comme anglophones en additionnant le nombre d'immigrants parlant l'anglais seulement à l'arrivée et la moitié du nombre d'immigrants ayant déclaré connaître l'anglais et le français à l'arrivée. Dans le système fédéral de classification, le nombre de ceux qui déclarent connaître à la fois l'anglais et le français serait bien sûr divisé en conséquence.

Selon le recensement de 2001, jusqu'à 138 000 immigrants possédaient une connaissance de l'anglais, langue seconde, soit la différence entre les 225 000 personnes pour qui l'anglais était la première langue officielle parlée et les 87 000 personnes pour qui l'anglais était la langue maternelle. Comme l'illustre le tableau 10, aux quelque 225 000 immigrants dont la première langue officielle parlée était l'anglais s'ajoutent les 119 000 immigrants ayant déclaré parler à la fois l'anglais et le français à l'arrivée. Si on utilisait cette méthode pour catégoriser ces immigrants, 60 000 personnes s'ajouteraient à la catégorie des immigrants anglophones et la population des ESCQ en serait augmentée d'autant.

L'intégration des immigrants au Québec étant une responsabilité provinciale, le gouvernement s'appuie sur sa définition des catégories linguistiques pour fournir des services d'établissement et d'intégration, notamment les cours de français payés (de 30 \$ à 115 \$ par semaine). Il ne faudrait toutefois pas croire qu'un immigrant anglophone ne peut obtenir des services d'organismes de langue minoritaire, y compris d'organismes anglophones. Il reste que les immigrants, quels que soient leurs antécédents linguistiques, ne sont pas considérés comme des

Tableau 10

**Statut linguistique des immigrants et des non-immigrants au Québec,
selon la langue maternelle ou la première langue officielle parlée (PLOP),
Québec, 2001**

| Statut | PLOP – anglais | PLOP – anglais et français | Langue maternelle – anglais | Langue maternelle – anglais et français |
|----------------|----------------|----------------------------|-----------------------------|---|
| Non-immigrants | 588 785 | 57 860 | 482 400 | 41 350 |
| | 72,3 % | 32,7 % | 87,4 % | 93,7 % |
| Immigrants | 224 870 | 118 490 | 69 685 | 2 795 |
| | 27,7 % | 67,3 % | 12,6 % | 6,3 % |

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001.

Québécois anglophones par le gouvernement provincial ; leur nombre n'est donc pas inclus dans les totalisations, une omission qui empêche les établissements anglophones d'obtenir davantage de soutien.

Comme le gouvernement du Québec est soumis à de fortes pressions exercées par la majorité francophone, l'intégration au Québec des immigrants dont la première langue ou seconde langue est l'anglais pose de nombreuses difficultés. La majorité des immigrants qui déclare connaître *l'anglais seulement* à l'arrivée sont classés dans les catégories du regroupement familial et des réfugiés. Comme l'indique le tableau 11, parmi les immigrants qui se sont établis au Québec entre 2002 et 2006 et qui avaient déclaré parler *l'anglais seulement* à l'arrivée, 24,3 % étaient des réfugiés, alors que la proportion de réfugiés reçus tombait à 10 % dans l'ensemble de la population immigrée de la province. De même, les immigrants reçus dans la catégorie du regroupement familial ont déclaré parler *l'anglais seulement* dans une proportion de 31,7 %, alors que le volume d'immigrants acceptés dans cette catégorie pour la province était de 20 %. Étant donné que le nombre d'immigrants des catégories des réfugiés et du regroupement familial qui parlent *l'anglais seulement* à l'arrivée au Québec s'accroît, les organismes qui offrent leurs services à ces derniers auront probablement à composer avec des groupes relativement importants de nouveaux arrivants non francophones vulnérables. Pour s'adapter à la société québécoise, ces immigrants pourraient requérir davantage d'assistance de la part des groupes de soutien publics ou communautaires. Il est difficile de déterminer si les

Tableau 11
Catégorie d'immigrants selon la connaissance des langues officielles,
Québec, total pour 2002 à 2006

| Antécédents linguistiques des immigrants | Indépendants (immigration économique) | Regroupement familial | Réfugiés et personnes en situation semblable | Autres | Population totale |
|--|---------------------------------------|-----------------------|--|--------------|-------------------|
| Français seulement | 27 264 | 10 993 | 8 937 | 1 277 | 48 471 |
| | 56,2 % | 22,7 % | 18,4 % | 2,6 % | 100,0 % |
| Anglais et français | 54 967 | 6 869 | 2 851 | 544 | 65 231 |
| | 84,3 % | 10,5 % | 4,4 % | 0,8 % | 100,0 % |
| Anglais seulement | 15 559 | 11 831 | 9 040 | 841 | 37 271 |
| | 41,7 % | 31,7 % | 24,3 % | 2,2 % | 100,0 % |
| Ni anglais ni français | 28 321 | 16 425 | 13 449 | 288 | 58 483 |
| | 48,4 % | 28,0 % | 22,9 % | 0,5 % | 100,0 % |
| Total | 126 111 | 46 118 | 34 277 | 2 950 | 209 456 |

Source : Gouvernement du Québec, Tableaux sur l'immigration, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 2007.

organismes communautaires qui offrent des services en anglais aux immigrants sont équipés de façon adéquate pour aider les nouveaux arrivants à surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans leur processus d'adaptation à une société majoritairement francophone.

2.3.2 L'accès à l'éducation en anglais pour les immigrants

L'inscription d'un immigrant à une école primaire ou secondaire anglophone est perçue par un bon nombre de francophones comme une perte pour l'effectif scolaire francophone et par le fait même comme un obstacle à l'intégration des immigrants à la société d'accueil francophone (Bourhis, 2001 ; Bourhis et Lepic, 2004). En matière d'éducation, d'importantes limites réduisent l'accès des enfants d'immigrants internationaux aux écoles anglophones, que leur langue maternelle soit l'anglais ou non (Lamarre, 2007 ; Lamarre, la présente étude). Aux termes d'un jugement de la Cour suprême du Canada prononcé en 1984, le gouvernement du Québec doit accepter la « clause Canada » en ce qui a trait à l'accès à l'éducation en anglais au Québec pour les anglophones provenant de l'extérieur de la province.

Les dispositions limitant l'accès des immigrants au système scolaire anglophone du Québec étaient l'un des fondements de la *Charte de la langue française* (la loi 101). La loi 101 visait à réduire l'effectif du système scolaire anglophone. Après son adoption, le nombre d'élèves inscrits dans les écoles anglophones est passé de 248 000 en 1971 à un peu moins de 108 000 en 2005, soit une baisse de 56 % pour l'ensemble du système. L'exode des Québécois anglophones après l'élection du Parti Québécois en 1976, leur faible taux de fécondité et les restrictions touchant les inscriptions d'élèves immigrants dans les écoles du système scolaire anglophone expliquent cette baisse.

Comme on peut le voir au tableau 12, l'effectif des secteurs francophone et anglophone du système scolaire québécois reflète la répartition actuelle de la population selon la langue maternelle. L'effectif scolaire de langue maternelle française est demeuré à environ 80 % durant la période allant de 2002 à 2007, bien qu'une baisse des nombres absolus témoigne de la chute du taux de fécondité chez les Québécois francophones. L'effectif scolaire de langue maternelle anglaise est également demeuré stable à 8,5 % durant cette période, quoiqu'une baisse du nombre absolu d'élèves soit aussi observée. Reflet des tendances toujours changeantes de l'immigration, le nombre d'élèves parlant

Tableau 12

Effectif scolaire selon la langue maternelle, Québec, de 2002-2003 à 2006-2007

| Langue maternelle | 2002-2003 | 2006-2007 |
|---------------------|------------------|------------------|
| Français | 903 470 | 851 454 |
| | 80,9 % | 79,4 % |
| Anglais | 94 327 | 91 807 |
| | 8,5 % | 8,6 % |
| Langues autochtones | 10 223 | 9 228 |
| | 0,9 % | 0,9 % |
| Autres langues | 108 213 | 119 369 |
| | 9,7 % | 11,1 % |
| Total | 1 116 233 | 1 071 858 |
| | 100,0 % | 100,0 % |

Source : Gouvernement du Québec. *L'effectif scolaire à temps plein et à temps partiel du secteur des jeunes (2002-2003 à 2006-2007)*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007.

une autre langue que le français ou l'anglais dans le système scolaire a augmenté de 2002 à 2007, passant de 108 213 à 119 369. Ces derniers représentent 11 % de l'effectif scolaire de la province.

Ainsi, depuis l'adoption de la loi 101, la population et la composition des écoles anglophones et francophones de la province se sont modifiées considérablement, d'une façon particulièrement apparente à Montréal. Invoquant la baisse de 56 % de l'effectif dans le secteur anglophone, le Groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone au Québec (le rapport Chambers) a formulé des prévisions plutôt sombres pour l'avenir du système scolaire anglophone si rien n'est fait pour élargir l'accès à ce secteur. Soulignons que le nombre d'élèves dans le secteur francophone a accusé une baisse de 24 % durant la même période. Entre 1991 et 2006, le nombre d'élèves dans le système scolaire anglophone a accusé une autre baisse, de 18 % celle-là. Le tableau 13 révèle que le nombre d'immigrants inscrits dans des écoles anglophones continue de décroître, et que la proportion d'élèves nés dans le reste du Canada est passée de 8,7 % en 2003 à 8,1 % en 2007.

Tableau 13

Immigrants internationaux et immigrants provenant du reste du Canada, dans le système scolaire anglophone du Québec, de 2002-2003 à 2006-2007

| Système anglophone | 2002-2003 | 2006-2007 |
|---|--------------------|--------------------|
| Nombre d'élèves issus de l'immigration internationale nés à l'extérieur du Canada | 6 240 5,1 % | 6 014 5,0 % |
| Nombre total d'élèves nés au Canada | 116 287 94,9 % | 113 418 95,0 % |
| Nombre total d'élèves nés au Canada, à l'extérieur du Québec | 10 712 8,7 % | 9 723 8,1 % |
| Nombre total d'élèves nés au Québec | 105 575 86,1 % | 103 695 86,9 % |
| Effectif scolaire total des écoles anglophones du Québec | 122 527 100,0 % | 119 432 100,0 % |

Source : Gouvernement du Québec. *L'effectif scolaire à temps plein et à temps partiel du secteur des jeunes (2002-2003 à 2006-2007)*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007.

La proportion d'immigrants internationaux dans le secteur des écoles anglophones diminue constamment. Ces immigrants représentaient 9,7 % des élèves en 2003 (6 240 élèves), tandis qu'ils ne représentaient que 8,3 % des élèves en 2007 (6 014 élèves) et qu'ils risquent de chuter sous la barre des 7 % d'ici 2012. À l'inverse, le nombre d'élèves nés à l'extérieur du Canada inscrits dans les écoles du secteur francophone a totalisé 63 997 en 2003, et il s'est accru jusqu'à 72 086 en 2007.

Le nombre croissant d'élèves de langue maternelle anglaise inscrits dans des écoles francophones contribue aussi à diminuer l'effectif des écoles anglophones : ils étaient 17 801 en 2002 et 19 617 en 2006 (soit respectivement 1,8 % et 2,1 % des élèves du système scolaire francophone). Entre les années 2002 et 2006, les élèves de langue maternelle anglaise représentaient 62,4 % des élèves du système scolaire anglophone (76 495 élèves), une proportion qui a baissé à 60,4 % (72 163 élèves) en 2006. Tous ces facteurs sont responsables de la baisse soutenue de l'effectif dans le système scolaire anglophone, laquelle a mené à la réduction du soutien institutionnel offert à ce système au Québec et contribué ainsi au déclin de la vitalité globale des ESCQ de la province.

2.4 La représentation équitable des anglophones dans l'administration publique québécoise

En 2003, le Conseil du Trésor du Québec a lancé un plan d'action visant à accroître la représentation des communautés culturelles, des Autochtones et des anglophones au sein de la fonction publique provinciale québécoise (Québec, 2003). Les membres des communautés culturelles ont été définis comme étant les personnes membres des minorités visibles et les personnes dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français (les allophones), tandis que les anglophones ont été définis comme étant les personnes dont la langue maternelle est l'anglais. En 2002, quelque 394 anglophones travaillaient dans la fonction publique du Québec, soit 0,7 % du nombre total d'employés. Pour leur part, les membres des communautés culturelles représentaient 2,3 % des employés de la fonction publique, soit 1 328 personnes. L'écart entre la proportion de membres des ESCQ et leur représentation dans la fonction publique est considérable, peu importe

la définition employée pour caractériser la population anglophone, et cet écart reflète des tendances mises au jour dans des études antérieures effectuées par la Commission des droits de la personne du Québec (Québec, 1998) et le Conseil des relations interculturelles (Québec, 1999). Les anglophones et les communautés culturelles ont donc en commun le fait d'être tenus à l'écart de la fonction publique québécoise, le premier employeur de la province.

Comme on peut le voir au tableau 14, les résultats d'une récente enquête CHSSN-CROP menée auprès d'un échantillon représentatif de la population anglophone ont révélé que les anglophones étaient extrêmement conscients de leur position désavantagée en ce qui a trait aux possibilités d'emploi dans la fonction publique québécoise. Les réponses des Québécois anglophones ont été comparées selon l'emploi de diverses définitions du terme « anglophone », parmi lesquelles avoir l'anglais comme langue maternelle, utiliser l'anglais à la maison, se considérer comme anglophone, déclarer l'anglais comme langue de travail ou d'études. Les réponses données à la question de l'accès équitable à l'emploi dans la fonction publique québécoise ont été homogènes parmi les répondants catégorisés par l'une ou l'autre de ces définitions de « Québécois anglophone ». Les résultats ont montré qu'une majorité de répondants (de 75 % à 78 % d'entre eux) estimaient que les anglophones n'avaient pas accès aux emplois au sein du gouvernement du Québec. La même enquête CHSSN-CROP a également révélé que la majorité des Québécois anglophones (de

Tableau 14

**Réponses des anglophones du Québec à la question :
« Croyez-vous que les anglophones ont un accès équitable
aux emplois offerts par le gouvernement du Québec ? » (%) , 2005**

| Réponse | Anglais – langue maternelle | Anglais – langue parlée à la maison | Anglais – langue à laquelle ils s'identifient | Anglais – langue de travail ou d'études |
|---------|-----------------------------------|---|---|---|
| Oui | 15,3 | 16,5 | 15,2 | 16,2 |
| Non | 76,2 | 75,6 | 77,2 | 78,0 |
| NSP/NRP | 8,4 | 7,9 | 7,7 | 5,8 |

Source : « Survey of Quebec Anglophones », Community Health and Social Services Network (CHSSN)-CROP, octobre 2005.

50,1 % à 58 % d'entre eux) croyaient que les anglophones n'avaient pas un accès équitable aux emplois offerts au sein du gouvernement du Québec, ce qu'illustre le tableau 15.

Tableau 15

**Réponses des anglophones du Québec à la question :
« Croyez-vous que les anglophones ont un accès équitable
aux emplois offerts par le gouvernement du Canada ? » (%) , 2005**

| Réponse | Anglais – langue maternelle | Anglais – langue parlée à la maison | Anglais – langue à laquelle ils s'identifient | Anglais – langue de travail ou d'études |
|--|-----------------------------------|---|---|---|
| Oui | 37,9 | 39,7 | 37,8 | 45,5 |
| Non | 57,8 | 56,0 | 58,4 | 50,1 |
| Travaille déjà pour le gouvernement | 2,2 | 2,2 | 1,7 | 2,3 |
| NSP/NRP | 2,1 | 2,0 | 2,1 | 2,1 |

Source : « Survey of Quebec Anglophones », Community Health and Social Services Network- (CHSSN)-CROP, octobre 2005.

D'après Reed Scowen (2007), le facteur essentiel entre tous pour préserver la vitalité des communautés anglophones du Québec est l'inclusion de ses membres dans la fonction publique provinciale. Il va de soi que les Québécois anglophones auront l'impression de faire partie intégrante de la société québécoise s'ils voient leur groupe représenté dans leur propre administration publique. Gardons à l'esprit que si les anglophones du Québec continuent de gérer eux-mêmes leurs propres établissements, une large part de cette gestion sera malgré tout opérée au sein de la fonction publique québécoise.

3. Observations finales

Les définitions des ESCQ données par les gouvernements fédéral et provincial ont d'importantes répercussions sur la perception de la vitalité de la communauté et sur son identité. Manifestement, le gouvernement fédéral inclut dans les ESCQ des personnes qui n'en feraient pas partie selon la définition employée par plusieurs organismes provinciaux du Québec. Respectant son engagement de favoriser la vitalité des ESCQ, le gouvernement fédéral a employé une définition hautement inclusive de « Québécois anglophone ». Toutefois, la

capacité du gouvernement canadien à favoriser les ESCQ continue d'être limitée par les domaines de compétence fédérale et provinciale qui déterminent où le gouvernement fédéral peut agir pour contribuer au bien-être de la communauté. C'est la province du Québec qui possède le plus d'influence dans les domaines déterminants pour la vitalité et le renforcement de l'identité de la communauté anglophone (soit l'éducation, l'immigration et l'équité en matière d'emploi). Puisque le gouvernement du Québec emploie une définition plus étroite de « membre des ESCQ », les possibilités de promotion de la vitalité des communautés sont souvent limitées par le cadre institutionnel et le système de catégorisation du gouvernement du Québec. Les membres des ESCQ étant sérieusement sous-représentés dans la fonction publique provinciale, on pourrait considérer que le gouvernement du Québec a un effet négatif sur la vitalité des ESCQ. Si les critères provinciaux de définition des membres des ESCQ ne changent pas, les municipalités et les secteurs communautaires non gouvernementaux pourraient être les acteurs les mieux placés pour élaborer les politiques visant à renforcer l'identification à la communauté anglophone et à favoriser sa vitalité.

Bibliographie

- BOURHIS, R.Y. (2001). « Reversing language shift in Quebec », dans J.A. Fishman (dir.), *Can threatened languages be saved?*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 101-141.
- BOURHIS, R.Y., et BARRETTE G. (2005). « Ethnolinguistic Vitality », dans K. Brown (dir.), *Encyclopedia of Language Linguistics*, 2^e éd., Oxford, Elsevier, p. 246-249.
- BOURHIS, R.Y., et LEPICQ D. (2004). *La vitalité des communautés francophone et Anglophone du Québec : bilan et perspectives depuis la loi 101*, Cahiers de recherche n° 11, Montréal, Chaire Concordia-UQAM en études ethniques.
- CALDWELL, G. (1984). « Anglo-Quebec: Demographic realities and options for the future », dans R.Y. Bourhis (dir.), *Conflict and Language Planning in Quebec*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 205-221.
- CALDWELL, G. (1994). « English Quebec: Demographic and cultural reproduction », dans R.Y. Bourhis (dir.), *International Journal of the*

Sociology of Language, n^{os} 105-106, « French-English Language Issues in Canada », p. 153-179.

CALDWELL, G. (2002). « La Charte de la langue française vue par les Anglophones », *Revue d'aménagement linguistique*, numéro hors série, *L'aménagement linguistique au Québec : 25 ans d'application de la Charte de la langue française* (sous la direction de P. Bouchard et R.Y. Bourhis), p. 27-36.

CANADA (2007). *Rapport annuel, 2006-2007*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.

CANADA (2006). *Loi sur les langues officielles : adoption du projet de loi S-3 – Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (Promotion du français et de l'anglais)*, Ottawa, Patrimoine canadien. Fiche d'information, http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/legisltn/bill_s3_fact-fra.cfm.

CANADA (2001). *Recensement du Canada de 2001*, Ottawa, Statistique Canada.

CHSSN (2005). « Survey of Quebec Anglophones », Québec, Community Health and Social Services Network et CROP.

CORBEIL, J.C. (2007). *L'embaras des langues : origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, Montréal, Québec Amérique.

D'ANGLEJAN, A. (1984). « Language planning in Quebec: An historical overview and future trends », dans R.Y. Bourhis (dir.), *Conflict and Language Planning in Quebec*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 29-52.

CANADA (2006). *Attitudes et perceptions des Canadiens à l'égard des langues officielles du Canada*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien. Sondage du Centre de recherche Décima.

GILES, H., R.Y. BOURHIS et D.M. TAYLOR (1977). « Towards a theory of language in ethnic group relations », dans H. Giles (dir.), *Language Ethnicity and Intergroup Relations*, Londres, Academic Press, p. 307-348.

HARWOOD, J., GILES, H. et BOURHIS, R.Y. (1994). « The genesis of vitality theory: Historical patterns and discorsal dimensions », *International Journal of the Sociology of Language*, n^o 108, p. 167-206.

JEDWAB, J. (2004). *Vers l'avant : l'évolution de la communauté d'expression anglaise du Québec*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles. Texte en anglais et en français disposé tête-bêche. Titre anglais : *Going Forward: The evolution of Quebec's English-Speaking Community*.

- JOHNSON, M.L. et P. DOUCET (2006). *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles. Texte en anglais et en français disposé tête-bêche. Titre anglais : *A Sharper View: Evaluating the vitality of Official Language Minority Communities*.
- LAMARRE, P. (2007). « Anglo-Quebec today: Looking at community and schooling issues », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 185, p. 109-132.
- LÉGER MARKETING (août 2007). Sondage Léger Marketing pour le compte de *Montreal Gazette* et de l'Association d'études canadiennes.
- MALLEA, J. (1994). « Minority language education in Quebec and Anglophone Canada », dans R.Y. Bourhis (dir.), *Conflict and Language Planning in Quebec*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 222-260.
- QUÉBEC (1998). *Les programmes d'accès à l'égalité au Québec : bilan et perspectives*, Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- QUÉBEC (1999). *L'accès à l'égalité en emploi : de l'égalité de droit à l'égalité de fait*, Montréal, Conseil des relations interculturelles.
- QUÉBEC (2003). *La diversité dans la fonction publique québécoise : plan d'action*, Québec, Secrétariat du Conseil de Trésor.
- QUÉBEC (2007a). *L'effectif scolaire à temps plein et à temps partiel du secteur des jeunes (2002-2003 à 2006-2007)*, Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- QUÉBEC (2007b). *Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration*, Gouvernement du Québec.
- SCOWEN, R. (1991). *A Different Vision: The English in Quebec in the 1990s*, Don Mills (Ont.), Maxwell MacMillan.
- SCOWEN, R. (2007). *Time to Say Goodbye: Building a Better Canada Without Quebec*, Toronto, McClelland & Stewart.
- STEVENSON, G. (1999). *Community Besieged: The Anglophone Minority and the Politics of Quebec*, Montréal, McGill-Queen's University Press.



Chapitre 4

Le statut socioéconomique des anglophones du Québec : ceux qui sont partis et ceux qui sont restés

William Floch¹

Patrimoine canadien, Gatineau, Québec

et

Joanne Pocock

Département de sociologie
Université Carleton

« Le but ultime de la Charte de la langue française, c'était que de plus en plus de francophones prennent le pouvoir dans les entreprises, qu'ils en deviennent les cadres et les dirigeants, et que l'économie québécoise soit enfin contrôlée par eux. »

Camille Laurin, 1998²

1. Introduction

Les recherches canadiennes portant sur le statut socioéconomique des citoyens du Québec depuis la Révolution tranquille jusqu'à aujourd'hui ont pour la plupart été axées sur la majorité francophone. Elles ont moins traité du revirement de la situation des anglophones du Québec, c'est-à-dire ceux qui sont associés et s'identifient eux-mêmes aux communautés de langue minoritaire qui coexistent aux côtés de

-
1. Les opinions exprimées ici n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue du ministère du Patrimoine canadien.
 2. Ce commentaire de Camille Laurin, l'architecte de la loi 101, a été prononcé lors d'une entrevue en décembre 1998, un an avant son décès. Picard, 2003, p. 247-248.

la majorité francophone et qui ressentent profondément les effets de la politique sociale et des activités des institutions publiques qui ont été principalement créés à leur intention. Le présent chapitre examine la stratification socioéconomique de la population du Québec et met l'accent sur l'évolution de la situation des communautés minoritaires anglophones de la province. Notre recherche a comme point de départ des classiques tels que l'étude de Milner et Milner effectuée dans les années 1970 qui portait sur les écarts de revenu et qui concluait que les Canadiens français étaient gravement désavantagés au Québec. À cette époque, le faible niveau de scolarité, le sous-emploi et la concentration dans les industries à faible salaire caractérisaient davantage les francophones que les anglophones, faisant d'eux une « majorité opprimée » (Milner et Milner, 1973, p. 67).

Notre recherche se fonde aussi sur la documentation parue au cours des années 1980 et au début des années 1990 qui fait montre de l'ascension de la classe moyenne francophone, ce qui a eu pour effet d'accroître son contrôle sur l'économie québécoise et sur les institutions publiques. Ce phénomène est bien documenté (Fournier, 1984; Renaud, 1984; Shapiro et Stelcner, 1987). Par exemple, Shapiro et Stelcner ont étudié la période entre 1970 et 1980 et ont été en mesure de confirmer que l'écart salarial entre anglophones et francophones a été grandement réduit, sinon éliminé au cours de cette décennie (Shapiro et Stelcner, 1987, p. 98). On attribue ce changement, du moins en partie, aux mesures législatives prises en matière de langue, telles que la première loi adoptée en 1977 par le Parti Québécois, nouvellement élu, la *Charte de la langue française* (loi 101) (Bouchard et Bourhis, 2002; Bourhis, 1984, 2001; Corbeil, 2007).

Comme la citation de Camille Laurin au début du présent chapitre en témoigne, la loi 101 devait en partie corriger les disparités économiques attribuables à la langue en accroissant l'emploi du français dans le commerce, dans les entreprises et dans diverses professions, et visait à long terme l'amélioration de la situation socioéconomique de la majorité francophone de la province. Ces mesures ont sûrement contribué à augmenter la demande d'employés maîtrisant le français et le recrutement de francophones pour pourvoir des postes fortement rémunérés. À titre d'exemple concret bien connu, citons l'expansion de l'administration publique de la province durant la modernisation du

Québec et la forte proportion de personnes d'expression française qui ont été embauchées pour remplir les nouveaux postes. Entre 1960 et 1971, le nombre d'employés des secteurs public et parapublic québécois a explosé pour passer de 36 000 à 350 000, la proportion de fonctionnaires provinciaux dans la main-d'œuvre totale du Québec grimpa ainsi de 2 % à 15 % (Renaud, 1984, p. 51).

Au milieu des années 1990, une commission gouvernementale provinciale chargée d'évaluer la situation du français au Québec a formulé la conclusion suivante au sujet de l'amélioration de la position des francophones dans l'économie de la province :

On voit que la situation dans laquelle se trouvaient les travailleurs francophones au début des années 1970, qui avait amené les auteurs de l'énoncé de politique de 1977 (loi 101) à en faire une « question de justice sociale » a été largement corrigée, ce qui peut être attribué aussi à d'autres facteurs que la *Charte*. Les disparités salariales défavorables aux francophones ont été réduites de 16 % à 3 %. Les travailleurs de langue maternelle française occupent de plus en plus leur place sur le marché du travail. Et on ne peut plus prétendre que celui-ci est structuré de sorte que le français domine au bas de l'échelle, que le bilinguisme s'impose au palier moyen et que l'anglais domine au faite de l'échelle.³

Plus récemment, des rapports comme celui de la Commission des États généraux (Québec, 2001) font état d'une amélioration de la langue française dans toute la province. Une étude récente réalisée pour le C.D. Howe Institute présente de nombreuses indications du revirement des inégalités économiques qui ont longtemps été au centre du conflit linguistique qui sévit au Québec et au Canada (Vaillancourt, Lemay et Vaillancourt, 2007). Aujourd'hui, les données disponibles indiquent que, en 40 ans, les rôles se sont inversés et que les citoyens francophones sont maintenant une majorité avantagée au Québec, sur les plans du revenu, de l'employabilité et du pouvoir décisionnel dans ses organismes et ses établissements (Vaillancourt et Vaillancourt, 2005). On pourrait en conclure que Camille Laurin, le père de la loi 101, a réalisé son rêve de donner le pouvoir à la majorité francophone de la province. Le moment est enfin venu de

3. Québec, 1996, p. 70-71.

moins nous préoccuper « d'émanciper la majorité francophone » et de nous préoccuper davantage de la « qualité du pouvoir » que veut exercer la majorité francophone en prenant appui sur ses réalisations économiques et politiques.

Le portrait dressé dans le présent chapitre des communautés anglophones devrait enrichir les débats sur la place qu'occupent les minorités culturelles et linguistiques dans la société québécoise maintenant que les francophones se sont affirmés comme majorité dominante dans la province. Dans le droit fil des valeurs politiques et des normes qui priment dans les sociétés occidentales, les majorités dominantes doivent accorder la place qui revient à leurs minorités dans toutes les sphères de la société, dont le monde de l'emploi, le monde des affaires et l'administration publique. Les changements qui se sont opérés dans la hiérarchie sociale établie nous obligent à réfléchir aux nouvelles limites et aux possibilités que cette restructuration implique pour la majorité dominante et pour les minorités linguistiques et culturelles. Avec beaucoup de perspicacité, Raymond Breton avait prévu que l'obtention d'un statut de majorité dominante obligerait les Québécois francophones à redéfinir leur identité collective de façon à inclure tous ceux qui, sans être d'origine française, seraient des membres à part entière de la « *politie* » (société et gouvernement) (Breton, 1988, p. 98). Pour les francophones, à l'époque où ils constituaient une majorité subordonnée, il a été efficace d'articuler leur identité collective autour de la langue et de la culture française pour se mobiliser et s'émanciper. Cela dit, Breton avait prédit que les francophones, une fois qu'ils auraient obtenu le statut de majorité dominante, « risquaient de se heurter à de sérieux problèmes de légitimité et de loyauté à moins qu'ils ne permettent et encouragent la pleine participation des minorités dans l'économie et la politique et qu'ils ne fassent pas en sorte que ces minorités se sentent étrangères, comme s'il leur manquait "ce qu'il faut" ou si elles étaient un groupe de citoyens de deuxième ordre » [traduction] (Breton, 1988, p. 98).

Quelque dix ans plus tard, Salée faisait remarquer que les non-francophones et les Néo-Québécois avaient l'impression d'être des étrangers dans leur propre demeure : « Ils sont invités à prendre part à la nation québécoise, mais selon des conditions et des paramètres sur lesquels ils n'ont que peu ou pas d'emprise. S'ils le souhaitent, ils

peuvent évoluer dans la nation ; cependant, ils ne feront jamais partie de la nation. » [traduction] (Salée, 1997) Pendant près de quarante ans, nous nous sommes intéressés à la lutte menée par la majorité québécoise pour devenir maîtresse chez elle. Le temps est venu de se pencher sur la situation de ceux qui, au cours de cette lutte, ont été relégués au statut d'étranger dans un espace où ils ont le droit légitime d'être reconnus comme citoyens. Le présent chapitre traite de la perception tenace voulant que les collectivités anglophones du Québec demeurent une élite jouissant d'un statut socioéconomique supérieur à celui de la majorité francophone. Les données portent à croire que ce portrait s'éloigne de plus en plus de la réalité des anglophones du Québec.

Dans ce chapitre, nous étudierons les conséquences socioéconomiques de l'émigration des anglophones vers l'extérieur du Québec. Cet exode des anglophones mieux scolarisés a contribué à une polarisation de l'échelle socioéconomique de la population anglophone du Québec : une minorité historique toujours assez nantie et l'émergence d'une autre tranche de cette population qui subit une paupérisation grandissante. Nous examinerons, dans la population anglophone, l'émergence de minorités particulièrement défavorisées composées surtout de minorités visibles et d'immigrants établis dans les quartiers pauvres urbains. En région, la population anglophone est vieillissante, de plus en plus marginalisée et « laissée pour compte ».

Les analyses du présent chapitre sont fondées sur les résultats des recensements du Canada de 1971, 1981, 1991 et de 2001 où sont prises en compte des variables comme l'âge, la langue, le niveau d'éducation, l'activité et le revenu. Les analyses sont aussi fondées sur la participation des anglophones dans diverses industries, groupes professionnels ainsi que dans l'administration publique québécoise.

2. Caractéristiques socioéconomiques des anglophones du Québec

Pour déterminer la situation économique relative des Québécois anglophones, nous procédons à la comparaison sélective de quatre communautés linguistiques du Canada : les deux communautés majoritaires sont les francophones vivant au Québec et les anglophones vivant hors Québec dans le reste du Canada (RDC), et les

communautés minoritaires sont les francophones vivant dans le RDC et les anglophones vivant au Québec.

Le statut socioéconomique est généralement évalué en fonction du revenu et de l'activité, lesquels sont réputés être étroitement liés au niveau de scolarité. D'emblée, l'examen de la situation socioéconomique relative des anglophones du Québec met au jour un curieux phénomène. D'une part, ils ont plus de chance d'occuper la partie supérieure de l'échelle de scolarité et ils sont 17 % de plus que les autres Canadiens à être titulaires d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade d'études postsecondaires. Ils sont aussi proportionnellement moins nombreux à ne pas terminer leurs études secondaires, soit 14 % de moins que la moyenne canadienne. D'autre part, ce sont eux qui présentent le niveau de chômage le plus élevé des quatre communautés linguistiques du Canada étudiées dans ce chapitre. Dans la section suivante, nous tenterons d'expliquer le phénomène en abordant les dimensions générationnelles et régionales du statut socioéconomique.

2.1 Taux de chômage des anglophones du Québec

Selon le *Recensement du Canada de 2001*, ce sont les anglophones du Québec qui ont affiché le taux de chômage le plus élevé des collectivités de langue officielle du Canada, soit 9,4 % contre à 7,4 % pour l'ensemble des Canadiens et 8 % pour les Québécois francophones. Les anglophones du Québec étaient également proportionnellement plus nombreux que les autres Canadiens à faire partie de la population inactive, ce qui indique un double écart sur le plan de l'emploi. Selon un indice qui compare les caractéristiques d'une population donnée avec celles de la population canadienne, l'indice du chômage chez les anglophones du Québec était de 1,12 en 2001, ce qui représente un taux de chômage de 12 % supérieur à la moyenne canadienne.

L'analyse approfondie des résultats du recensement révèle également d'importantes différences quant à la participation au marché du travail des anglophones du Québec. Comme le tableau 1 en témoigne, le taux de chômage des communautés régionales anglophones dépasse les 10 % dans sept des 17 régions administratives du Québec et, dans trois de ces régions, il est supérieur à 20 % (Côte-Nord, Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent).

Tableau 1
Taux de chômage de la population anglophone du Québec (en %),
par cohorte d'âge, selon les régions administratives, Québec, 2001

| Région administrative | Population | | | | |
|---------------------------------|------------|-----------|-----------|-----------|----------|
| | 15 ans + | 15-24 ans | 25-44 ans | 45-64 ans | 65 ans + |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 29,2 | 35,9 | 30,5 | 27,7 | 0,0 |
| Bas-Saint-Laurent | 20,0 | 18,2 | 20,3 | 15,9 | 0,0 |
| Capitale-nationale (Québec) | 7,6 | 16,4 | 6,5 | 6,6 | 7,7 |
| Chaudière – Appalaches | 7,1 | 21,9 | 4,4 | 3,8 | 25,0 |
| Estrie | 8,1 | 16,9 | 6,0 | 7,3 | 5,3 |
| Centre-du-Québec | 6,1 | 16,3 | 5,4 | 2,8 | 100,0 |
| Montérégie | 7,6 | 13,9 | 7,6 | 5,3 | 5,8 |
| Montréal | 9,6 | 14,4 | 9,6 | 7,6 | 4,8 |
| Laval | 7,3 | 10,3 | 6,3 | 7,7 | 7,0 |
| Lanaudière | 8,7 | 18,7 | 9,0 | 5,0 | 18,2 |
| Laurentides | 9,2 | 16,3 | 8,5 | 7,7 | 3,2 |
| Outaouais | 7,9 | 14,6 | 7,1 | 5,6 | 11,6 |
| Abitibi – Témiscamingue | 15,1 | 29,2 | 11,5 | 16,4 | 0,0 |
| Mauricie | 11,1 | 15,7 | 15,2 | 5,8 | 0,0 |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 17,1 | 23,5 | 17,0 | 17,8 | 0,0 |
| Côte-Nord | 30,9 | 40,9 | 32,2 | 26,5 | 66,7 |
| Nord-du-Québec | 16,6 | 27,4 | 16,3 | 9,0 | 0,0 |
| Total (prov. du Québec) | 9,4 | 14,9 | 9,3 | 7,4 | 5,6 |

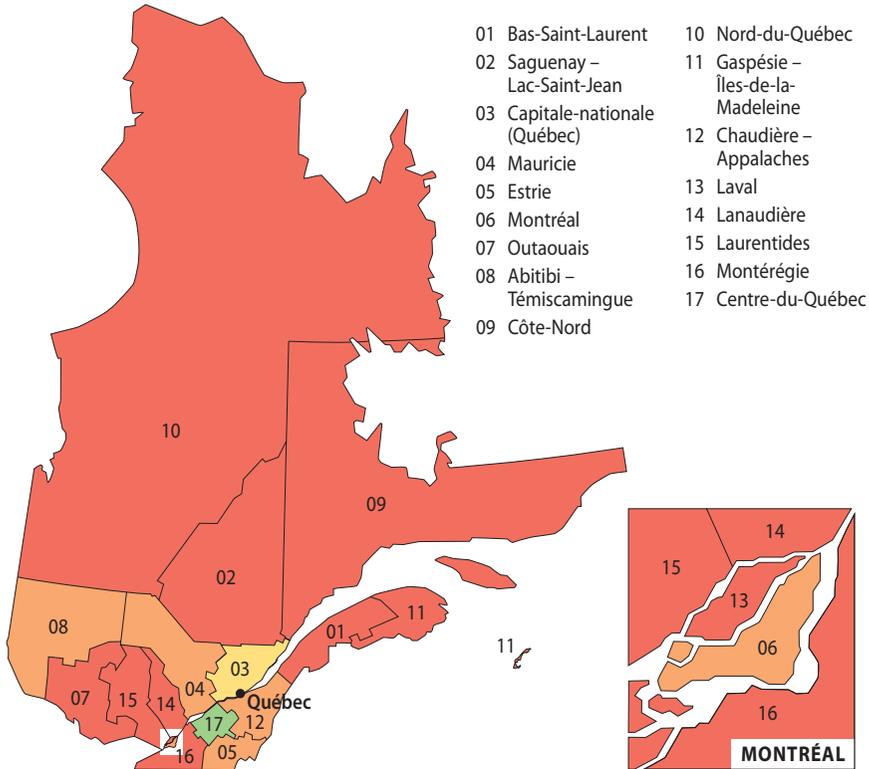
Note : Définition d'« anglophone » : Dont la première langue officielle parlée (PLOP) est l'anglais, laquelle est déterminée au moyen de trois questions du recensement du Canada.

Source : Patrimoine canadien. Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, résultats fondés sur les données du Recensement du Canada de 2001, échantillon de 20 %.

Comme la carte 1 et le tableau 2 l'illustrent, bien que la région soit en partie déterminante du taux de chômage, d'autres facteurs entrent en jeu. Dans cette carte, le taux de chômage est exprimé selon l'indice minorité-majorité (IMM) qui compare le taux de la communauté minoritaire anglophone à celui de la communauté majoritaire francophone selon l'âge et les régions du Québec. Pour la plupart des régions sur la carte, on observe un taux de chômage plus élevé chez

Carte 1

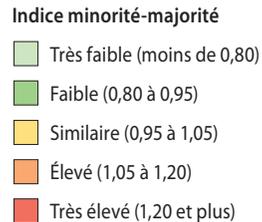
Population (15 ans +) au chômage dans les communautés anglophones en situation minoritaire, par rapport à la collectivité francophone majoritaire (PLOP*), par région administrative, Québec, 2001



* La première langue officielle parlée (PLOP) est une variable linguistique dérivée qui se fonde sur les réponses aux questions linguistiques du Recensement du Canada.

Notes: L'indice minorité-majorité indique la valeur attribuée à la communauté en situation minoritaire par rapport à celle attribuée à la communauté majoritaire.

Source : Équipe de recherche, Programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien, Septembre 2007. Basée sur les données du recensement du Canada de 2001, Statistique Canada, échantillon de 20 %.



la minorité anglophone (relativement supérieur à 20 %) que chez les francophones.

On peut constater à l'aide de la carte 1 que le taux de chômage en 2001 est plus élevé dans les groupes minoritaires anglophones que

Tableau 2
Taux de chômage de la population anglophone du Québec
(indice minorité-majorité), par cohorte d'âge,
selon les régions administratives, Québec, 2001

| Région administrative | Population | | | | |
|---------------------------------|------------|-----------|-----------|-----------|----------|
| | 15 ans + | 15-24 ans | 25-44 ans | 45-64 ans | 65 ans + |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 1,34 | 1,17 | 1,55 | 1,24 | 0,00 |
| Bas-Saint-Laurent | 1,51 | 0,99 | 1,78 | 1,17 | 0,00 |
| Capitale-nationale (Québec) | 1,00 | 1,26 | 0,99 | 1,02 | 0,72 |
| Chaudière – Appalaches | 1,18 | 2,49 | 0,87 | 0,63 | 2,57 |
| Estrie | 1,19 | 1,40 | 1,09 | 1,27 | 0,60 |
| Centre-du-Québec | 0,85 | 1,45 | 0,88 | 0,43 | 15,06 |
| Montérégie | 1,29 | 1,30 | 1,52 | 1,08 | 0,70 |
| Montréal | 1,06 | 1,14 | 1,08 | 1,06 | 0,57 |
| Laval | 1,38 | 0,97 | 1,54 | 1,72 | 0,81 |
| Lanaudière | 1,29 | 1,65 | 1,56 | 0,83 | 2,33 |
| Laurentides | 1,35 | 1,53 | 1,46 | 1,16 | 0,53 |
| Outaouais | 1,33 | 1,36 | 1,46 | 1,10 | 1,32 |
| Abitibi – Témiscamingue | 1,08 | 1,33 | 0,91 | 1,31 | 0,00 |
| Mauricie | 1,10 | 0,88 | 1,73 | 0,66 | 0,00 |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 1,25 | 0,98 | 1,38 | 1,71 | 0,00 |
| Côte-Nord | 2,09 | 1,56 | 2,48 | 2,04 | 3,46 |
| Nord-du-Québec | 1,23 | 1,31 | 1,34 | 0,73 | – |
| Total (prov. du Québec) | 1,17 | 1,15 | 1,30 | 1,06 | 0,61 |

Note : Définition d'« anglophone » : Dont la première langue officielle parlée (PLOP) est l'anglais, laquelle est déterminée au moyen de trois questions du recensement du Canada.

Source : Patrimoine canadien. Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, résultats fondés sur les données du Recensement du Canada de 2001, échantillon de 20 %.

pour la majorité francophone dans la plupart des régions du Québec. L'indice minorité-majorité compare la valeur d'une caractéristique de la majorité et celle de la minorité qui partage le même territoire. En ce qui nous concerne, nous comparons généralement la situation de la minorité anglophone avec celle de la majorité francophone du Québec. Comme le montre le tableau 2, l'écart entre les taux de chômage de la

minorité et de la majorité est particulièrement grand chez les anglophones de la Côte-Nord (IMM de 2,09), du Bas-Saint-Laurent (IMM de 1,51), de Laval (IMM de 1,38), des Laurentides (IMM de 1,35) et de l'Outaouais (IMM de 1,33). Cependant, le taux de chômage est plus faible chez les anglophones que chez les francophones du Centre-du-Québec et égal dans la Capitale-nationale (Québec).

L'analyse selon les cohortes d'âge présentées au tableau 2 permet de constater que l'écart des taux de chômage des anglophones et des francophones est plus prononcé chez les 15 à 24 ans (de 1,30) que chez les 25 à 35 ans (de 1,15). Dans 11 des 17 régions administratives, l'IMM est supérieur à 1,30 chez les 25 à 44 ans, groupe qui englobe essentiellement la moitié la plus jeune de la population anglophone active, ce qui n'est pas de bon augure pour les perspectives économiques de la minorité anglophone de la province.

2.2 Anglophones inactifs

Comme on peut le constater à la dernière rangée du tableau 3a, plus du tiers (37 %) des anglophones québécois âgés de 15 ans et plus étaient inactifs en 2001. Dans certaines régions de la province, plus de la moitié des anglophones de plus de 15 ans étaient inactifs : Gaspésie, 52,9 % et Mauricie, 51,1 %. Quant aux anglophones de la plus jeune tranche de la population en âge de travailler (15 à 24 ans), plusieurs d'entre eux étaient inactifs sur la Côte-Nord (58,4 %), en Estrie (47,4 %) et même à Québec (44,4 %), capitale provinciale et cœur de l'administration publique québécoise, soit le principal employeur de la province.

Un examen attentif des indices de minorité-majorité (IMM) de la population inactive de chaque cohorte révèle une situation inquiétante pour la minorité anglophone du Québec. Selon le tableau 3b, les anglophones québécois de 25 à 44 ans étaient 38 % de plus à être inactifs que les francophones du même groupe d'âge (IMM de 1,38), et ce, dans les régions suivantes : Centre-du-Québec (IMM de 1,73), Saguenay – Lac-Saint-Jean (IMM de 1,68), Nord-du-Québec (IMM de 1,68), Bas-Saint-Laurent (IMM de 1,67), Estrie (IMM de 1,57) et Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (IMM de 1,42). Cette jeune population en âge de travailler comptait aussi proportionnellement

Tableau 3a
Population anglophone du Québec ne faisant pas partie
de la population active (%), par cohorte d'âge,
selon les régions administratives, Québec, 2001

| Région administrative | Population | | | | |
|---------------------------------|------------|-----------|-----------|-----------|----------|
| | 15 ans + | 15-24 ans | 25-44 ans | 45-64 ans | 65 ans + |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 52,9 | 60,5 | 27,7 | 44,4 | 95,9 |
| Bas-Saint-Laurent | 41,5 | 25,0 | 25,7 | 42,6 | 85,2 |
| Capitale-nationale (Québec) | 37,3 | 44,4 | 16,9 | 28,2 | 92,6 |
| Chaudière – Appalaches | 28,8 | 28,8 | 8,3 | 30,7 | 87,7 |
| Estrie | 44,4 | 47,4 | 18,1 | 34,6 | 91,6 |
| Centre-du-Québec | 39,8 | 36,1 | 20,9 | 36,0 | 93,5 |
| Montérégie | 38,0 | 44,2 | 16,4 | 30,8 | 91,5 |
| Montréal | 36,6 | 44,1 | 19,1 | 27,7 | 88,6 |
| Laval | 31,4 | 37,8 | 13,9 | 27,4 | 90,0 |
| Lanaudière | 40,4 | 44,6 | 17,8 | 35,5 | 96,9 |
| Laurentides | 40,7 | 42,9 | 17,1 | 32,0 | 90,5 |
| Outaouais | 32,9 | 37,1 | 14,7 | 30,5 | 89,6 |
| Abitibi – Témiscamingue | 43,7 | 59,4 | 19,4 | 38,8 | 91,7 |
| Mauricie | 51,1 | 58,3 | 24,7 | 45,2 | 96,0 |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 44,7 | 49,2 | 29,5 | 37,8 | 91,2 |
| Côte-Nord | 39,6 | 58,4 | 16,3 | 37,0 | 96,5 |
| Nord-du-Québec | 36,4 | 58,8 | 26,1 | 26,0 | 84,5 |
| Total (prov. du Québec) | 37,0 | 44,1 | 18,3 | 29,3 | 89,7 |

Note : Définition d'« anglophone » : Dont la première langue officielle parlée (PLOP) est l'anglais, laquelle est déterminée au moyen de trois questions du recensement du Canada.

Source : Patrimoine canadien. Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, résultats fondés sur les données du Recensement du Canada de 2001, échantillon de 20 %.

plus d'inactifs que les francophones, et ce, même dans les régions urbaines telles que Montréal (IMM de 1,29) et Laval (IMM de 1,33). Cette cohorte comptait proportionnellement moins d'inactifs que les francophones dans une des 17 régions administratives du Québec, celle de Chaudière–Appalaches (IMM de 0,77). Le tableau 3b indique

que les anglophones âgés de 45 à 65 ans comptaient plus d'inactifs que les francophones dans les 17 régions du Québec. Manifestement, la situation des Anglo-Québécois inactifs est précaire dans toutes les régions de la province, dont les régions urbaines de Montréal et Laval.

Tableau 3b
Population anglophone du Québec ne faisant pas partie
de la population active, par cohorte d'âge (indice minorité-majorité),
selon les régions administratives, Québec, 2001

| Région administrative | Population | | | | |
|---------------------------------|------------|-----------|-----------|-----------|----------|
| | 15 ans + | 15-24 ans | 25-44 ans | 45-64 ans | 65 ans + |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 1,16 | 1,01 | 1,42 | 1,11 | 0,99 |
| Bas-Saint-Laurent | 1,01 | 0,54 | 1,67 | 1,17 | 0,89 |
| Capitale-nationale (Québec) | 1,03 | 1,20 | 1,42 | 0,84 | 0,97 |
| Chaudière – Appalaches | 0,84 | 0,78 | 0,77 | 0,99 | 0,93 |
| Estrie | 1,28 | 1,36 | 1,57 | 1,09 | 0,98 |
| Centre-du-Québec | 1,12 | 0,99 | 1,73 | 1,11 | 0,99 |
| Montréal | 1,01 | 1,23 | 1,29 | 0,89 | 0,95 |
| Montréal | 1,01 | 1,23 | 1,29 | 0,89 | 0,95 |
| Laval | 0,96 | 1,12 | 1,33 | 0,95 | 0,96 |
| Lanaudière | 1,18 | 1,16 | 1,30 | 1,05 | 1,02 |
| Laurentides | 1,25 | 1,23 | 1,37 | 0,97 | 0,97 |
| Outaouais | 1,05 | 1,15 | 1,27 | 0,93 | 0,95 |
| Abitibi – Témiscamingue | 1,13 | 1,28 | 1,16 | 1,07 | 0,96 |
| Mauricie | 1,21 | 1,33 | 1,54 | 1,18 | 1,00 |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 1,09 | 1,06 | 1,68 | 0,97 | 0,95 |
| Côte-Nord | 1,05 | 1,17 | 0,93 | 1,05 | 1,02 |
| Nord-du-Québec | 1,14 | 1,13 | 1,68 | 0,92 | 0,91 |
| Total (prov. du Québec) | 1,05 | 1,17 | 1,38 | 0,90 | 0,95 |

Note : Définition d'« anglophone » : Dont la première langue officielle parlée (PLOP) est l'anglais, laquelle est déterminée au moyen de trois questions du recensement du Canada.

Source : Patrimoine canadien. Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, résultats fondés sur les données du Recensement du Canada de 2001, échantillon de 20 %.

2.3 Revenu des anglophones et des francophones du Québec

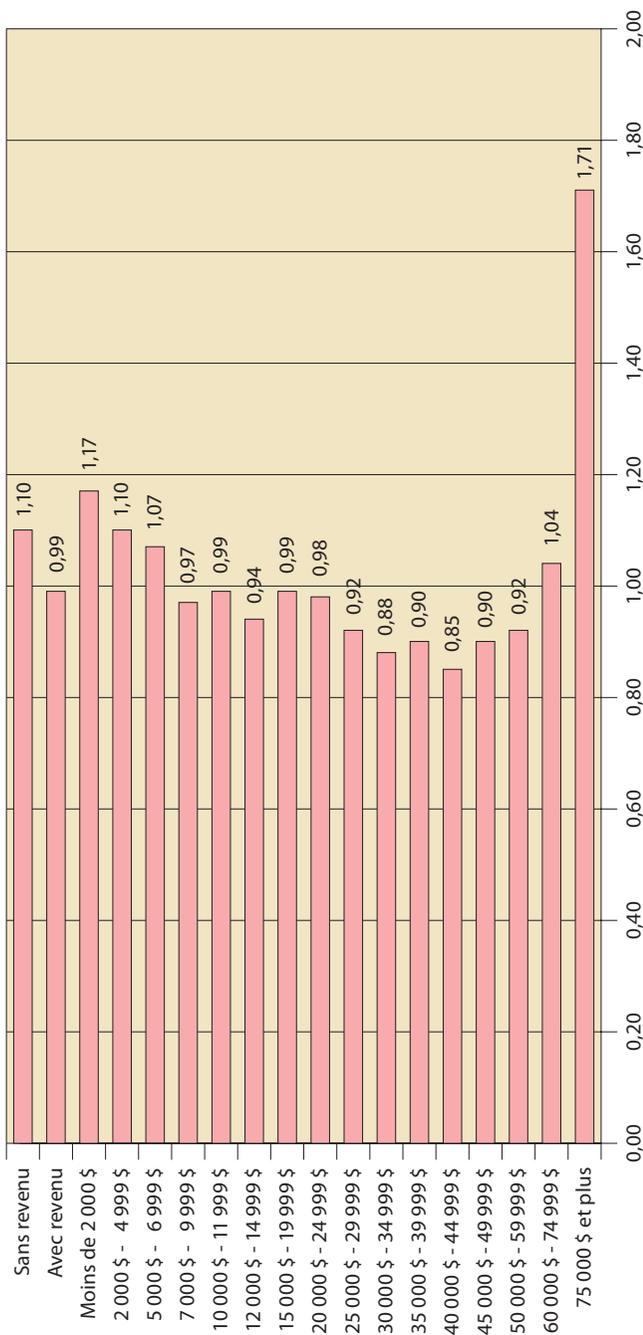
La question des gains d'emploi relatifs des francophones et des anglophones du Québec a suscité beaucoup d'intérêt tant dans les milieux politiques qu'universitaires. La situation socioéconomique désavantageuse des francophones au Canada a été mise au jour, particulièrement grâce aux travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme dans les années 1960 (Commission Laurendeau-Dunton). Pour la plupart, les analyses portant sur le revenu et les groupes linguistiques se sont concentrées sur le salaire moyen des travailleurs, et beaucoup sur le salaire des hommes (Vaillancourt, 1992; Vaillancourt et Touchette, 2001).

Le choix du revenu moyen plutôt que du revenu médian comme indicateur du revenu a une forte incidence sur le revenu relatif des groupes linguistiques. Selon le *Recensement du Canada de 2001*, le revenu moyen des anglophones du Québec était de 32 518 \$, ce qui est considérablement plus élevé que celui des francophones, à 29 140 \$⁴. Cependant, si nous examinons le revenu médian, c'est-à-dire le point qui sépare en deux la population, nous constatons que la minorité anglophone québécoise a un revenu médian légèrement inférieur (20 612 \$) à celui de la majorité francophone (20 924 \$). Même si le revenu moyen et le revenu médian sont tous les deux pertinents dans une analyse sur la situation socioéconomique, une autre façon de procéder est de considérer la strate de revenu dans laquelle se trouvent les membres d'une communauté linguistique particulière. Cette approche est utile pour comprendre la situation d'une communauté, car elle met en lumière la proportion de gens que représente chaque fourchette de revenu.

Comme en témoigne la figure 1, selon un indice minorité-majorité, les anglophones du Québec sont grandement surreprésentés par rapport aux francophones dans la fourchette de revenu la plus élevée (75 000 \$

4. Les données sur le revenu médian ont été obtenues auprès des répondants qui n'ont qu'une seule PLOP (le français ou l'anglais) parce que les personnes ayant deux PLOP (le français et l'anglais) ne sont pas prises en compte, comme il se ferait normalement, en raison du type de données disponibles. Étant donné que les revenus médian et moyen du groupe ayant deux PLOP sont moindres (respectivement 17 241 \$ et 24 821 \$), les revenus du groupe dont la PLOP est l'anglais sont inférieurs à ceux dont la PLOP est le français.

Figure 1
Population anglophone*, selon la catégorie de revenu (indice minorité-majorité), Québec, 2001**



* La première langue officielle parlée (PLOP) est une variable dérivée obtenue à partir des réponses en lien avec la langue dans le recensement du Canada.

** L'indice minorité-majorité (IMM) compare une valeur donnée d'une communauté minoritaire avec celle d'une communauté majoritaire.

Source : Patrimoine canadien. Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, février 2004, résultats fondés sur les données du Recensement du Canada de 2001, Statistique Canada, échantillon de 20 %.

et plus, IMM de 1,71), mais également dans la plus faible, puisque 10 % d'entre eux sont « sans revenu » (IMM de 1,10). Les anglophones de la province sont aussi plus nombreux que les francophones à gagner un faible revenu. Ils sont 17 % de plus à avoir un revenu en deçà des 2 000 \$, 10 % de plus à gagner entre 2 000 \$ et 5 000 \$, et 7 % de plus à gagner entre 5 000 \$ et 7 000 \$. Même s'il est renforcé par leur surreprésentation dans la fourchette de 75 000 \$ et plus, le stéréotype des riches anglophones est également ébranlé par le fait que seulement 6 % (42 758 personnes) des anglophones s'y trouvent, pendant que 25 % (181 000 personnes) des Québécois anglophones ont gagné moins de 7 000 \$ en 2001.

Comme le tableau 4 l'illustre, la proportion des anglophones qui n'ont pas de revenu n'est pas constante d'une génération et d'une région à l'autre. Une plus grande proportion de jeunes anglophones, surtout ceux âgés entre de 25 à 44 ans, sont sans revenu (IMM de 2,29). Selon une comparaison par région, les anglophones sans revenu sont proportionnellement plus nombreux que les francophones, particulièrement en Montérégie, à Montréal, en Mauricie, au Saguenay – Lac-Saint-Jean et en Estrie.

Bien que la proportion des anglophones et des francophones à faible revenu (moins de 20 000 \$) soit similaire, le tableau 5 indique que la proportion des anglophones à faible revenu croît au fil des générations. Dans le groupe des 25 à 44 ans, 16 % de plus d'Anglo-Québécois que de francophones sont à faible revenu (IMM de 1,16). Selon une comparaison des régions, la proportion des anglophones à faible revenu est supérieure à celle des francophones des régions de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de l'Estrie, du Bas-Saint-Laurent et de Laval.

À l'échelle de la province, le tableau 6 révèle que les Québécois anglophones sont beaucoup plus nombreux que les francophones à avoir un revenu élevé, 16 % d'entre eux gagnant plus de 50 000 \$ par année (IMM de 1,16). Cette caractéristique est encore plus marquée chez les cohortes plus âgées et varie selon les régions. Les régions de Chaudière – Appalaches, du Saguenay – Lac-Saint-Jean, de la Capitale-nationale, d'Abitibi – Témiscamingue, de la Mauricie et du Centre-du-Québec sont celles où cet écart est favorable aux anglophones.

Tableau 4
Population anglophone du Québec sans revenu,
par cohorte d'âge (indice minorité-majorité),
selon les régions administratives, Québec, 2001

| Région administrative | Population | | | | |
|---------------------------------|------------|-----------|-----------|-----------|----------|
| | 15 ans + | 15-24 ans | 25-44 ans | 45-64 ans | 65 ans + |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 1,13 | 1,12 | 0,42 | 1,16 | S.O. |
| Bas-Saint-Laurent | 0,52 | 0,00 | 0,00 | 0,69 | 0,00 |
| Capitale-nationale (Québec) | 1,11 | 1,23 | 2,09 | 1,14 | 0,00 |
| Chaudière – Appalaches | 0,59 | 0,94 | 1,40 | 0,13 | 0,00 |
| Estrie | 1,20 | 1,38 | 2,64 | 1,12 | 0,00 |
| Centre-du-Québec | 0,94 | 1,16 | 2,52 | 1,87 | 0,00 |
| Montérégie | 1,28 | 1,31 | 2,29 | 1,13 | 0,56 |
| Montréal | 1,26 | 1,20 | 1,62 | 1,18 | 1,13 |
| Laval | 1,15 | 1,17 | 1,69 | 1,05 | 0,00 |
| Lanaudière | 1,06 | 1,24 | 1,32 | 1,37 | 0,00 |
| Laurentides | 1,16 | 1,27 | 2,20 | 0,97 | 0,00 |
| Outaouais | 1,09 | 1,13 | 1,56 | 0,89 | 1,48 |
| Abitibi – Témiscamingue | 0,89 | 1,19 | 0,46 | 0,65 | S.O. |
| Mauricie | 1,38 | 1,63 | 3,34 | 1,73 | 0,00 |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 1,32 | 1,32 | 6,79 | 1,34 | 0,00 |
| Côte-Nord | 1,05 | 1,29 | 0,33 | 0,92 | 0,00 |
| Nord-du-Québec | 0,79 | 0,81 | 0,69 | 0,27 | 0,00 |
| Total (prov. du Québec) | 1,10 | 1,10 | 2,29 | 0,90 | 0,90 |

Note : Définition d'« anglophone » : Dont la première langue officielle parlée (PLOP) est l'anglais, laquelle est déterminée au moyen de trois questions du recensement du Canada.

Source : Patrimoine canadien. Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, résultats fondés sur les données du Recensement du Canada de 2001, échantillon de 20 %.

Par ailleurs, la proportion des anglophones des strates supérieures de revenu était moindre que celle des francophones dans les régions de la Côte-Nord, de l'Estrie, de Laval, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Tableau 5
Population anglophone du Québec à faible revenu
(moins de 20 000 \$) (indice minorité-majorité),
par cohorte d'âge et par région administrative, Québec, 2001

| Région administrative | Population | | | | |
|---------------------------------|------------|-----------|-----------|-----------|----------|
| | 15 ans + | 15-24 ans | 25-44 ans | 45-64 ans | 65 ans + |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 1,08 | 0,94 | 1,25 | 1,12 | 0,90 |
| Bas-Saint-Laurent | 1,16 | 1,20 | 1,23 | 1,32 | 0,87 |
| Capitale-nationale (Québec) | 0,96 | 0,97 | 1,15 | 0,96 | 0,81 |
| Chaudière – Appalaches | 0,89 | 1,14 | 0,89 | 0,93 | 0,85 |
| Estrie | 1,11 | 0,95 | 1,26 | 1,26 | 0,86 |
| Centre-du-Québec | 1,07 | 1,12 | 1,22 | 1,12 | 0,98 |
| Montérégie | 1,05 | 0,97 | 1,21 | 1,07 | 0,86 |
| Montréal | 0,99 | 0,99 | 1,12 | 1,00 | 0,83 |
| Laval | 1,12 | 0,98 | 1,23 | 1,35 | 1,03 |
| Lanaudière | 0,99 | 0,91 | 1,08 | 0,90 | 1,01 |
| Laurentides | 1,04 | 0,98 | 1,12 | 1,01 | 0,85 |
| Outaouais | 1,07 | 0,99 | 1,23 | 1,10 | 0,90 |
| Abitibi – Témiscamingue | 1,05 | 0,98 | 1,12 | 1,21 | 0,82 |
| Mauricie | 0,86 | 0,87 | 1,16 | 0,81 | 0,62 |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 0,95 | 0,74 | 1,15 | 0,92 | 0,81 |
| Côte-Nord | 1,16 | 0,91 | 1,21 | 1,28 | 1,16 |
| Nord-du-Québec | 1,25 | 1,11 | 1,38 | 1,21 | 1,01 |
| Total (prov. du Québec) | 1,02 | 0,99 | 1,16 | 1,04 | 0,82 |

Note : Définition d'« anglophone » : Dont la première langue officielle parlée (PLOP) est l'anglais, laquelle est déterminée au moyen de trois questions du recensement du Canada.

Source : Patrimoine canadien. Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, résultats fondés sur les données du Recensement du Canada de 2001, échantillon de 20 %.

Tableau 6
Population anglophone du Québec à revenu élevé
(plus de 50 000 \$) (indice minorité-majorité),
par cohorte d'âge et par région administrative, Québec, 2001

| Région administrative | Population | | | | |
|---------------------------------|------------|-----------|-----------|-----------|----------|
| | 15 ans + | 15-24 ans | 25-44 ans | 45-64 ans | 65 ans + |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 0,91 | 0,00 | 0,81 | 1,02 | 1,33 |
| Bas-Saint-Laurent | 1,04 | 0,00 | 0,23 | 1,58 | 3,12 |
| Capitale-nationale (Québec) | 1,40 | 0,00 | 1,23 | 1,45 | 1,39 |
| Chaudière – Appalaches | 1,67 | 0,00 | 1,44 | 1,55 | 3,05 |
| Estrie | 0,89 | 0,96 | 0,72 | 0,92 | 1,77 |
| Centre-du-Québec | 1,30 | 0,00 | 1,17 | 1,24 | 2,23 |
| Montréal | 1,06 | 0,82 | 1,00 | 1,09 | 1,62 |
| Montréal | 1,18 | 1,12 | 1,01 | 1,21 | 2,22 |
| Laval | 0,77 | 0,26 | 0,74 | 0,77 | 1,03 |
| Lanaudière | 1,21 | 0,00 | 1,22 | 1,13 | 1,87 |
| Laurentides | 1,12 | 2,09 | 1,03 | 1,17 | 2,37 |
| Outaouais | 0,99 | 1,28 | 0,90 | 1,04 | 1,73 |
| Abitibi – Témiscamingue | 1,32 | 0,00 | 1,37 | 1,19 | 4,67 |
| Mauricie | 1,31 | 0,00 | 1,06 | 1,24 | 3,36 |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 1,42 | 0,00 | 1,00 | 1,45 | 2,72 |
| Côte-Nord | 0,48 | 0,00 | 0,53 | 0,52 | 0,66 |
| Nord-du-Québec | 0,38 | 0,34 | 0,30 | 0,62 | 1,09 |
| Total (prov. du Québec) | 1,16 | 1,33 | 1,02 | 1,19 | 2,50 |

Note : Définition d'« anglophone » : Dont la première langue officielle parlée (PLOP) est l'anglais, laquelle est déterminée au moyen de trois questions du recensement du Canada.

Source : Patrimoine canadien. Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, résultats fondés sur les données du Recensement du Canada de 2001, échantillon de 20 %.

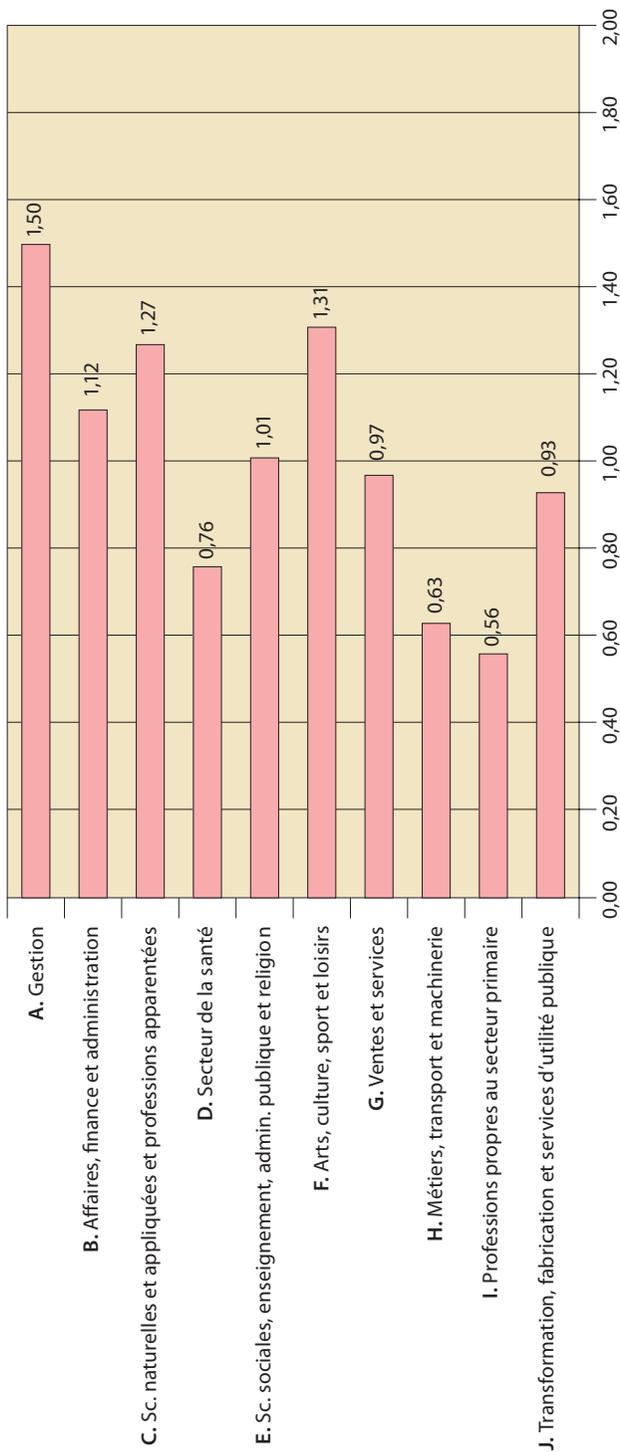
2.4 Statut professionnel des anglophones et des francophones

La figure 2 présente les anglophones du Québec selon leur appartenance aux différents groupes professionnels à l'aide de l'indice minorité-majorité. Lorsque l'on compare les professions des anglophones et des francophones, on constate que les anglophones sont plus nombreux à travailler dans les domaines de la gestion, des arts, de la culture, des sports et des loisirs, et des sciences naturelles et appliquées. Par ailleurs, les anglophones sont moins nombreux dans les professions propres au secteur primaire, dans les métiers, le transport et la machinerie ainsi que dans le secteur de la santé. Comme plus d'anglophones occupent des postes en gestion (IMM de 1,50), leur situation dans la population active est fidèle à l'image traditionnelle des anglophones du Québec. On peut aussi observer que la proportion relative des anglophones travaillant en gestion s'est accrue entre 1996 et 2001 en passant d'un IMM de 1,33 à un IMM de 1,50.

2.5 Francophones et anglophones dans les divers secteurs industriels

Comme l'illustre la figure 3, la représentation des employés anglophones et francophones dans les différentes industries varie considérablement. À l'échelle de la province, les anglophones sont surreprésentés en gestion, dans la fabrication et dans les services professionnels, scientifiques et techniques. Cependant, ils sont sous-représentés dans les services publics, les administrations publiques, les industries de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse, ainsi que l'extraction minière, le gaz et le pétrole. Il y a lieu de noter que même si les anglophones travaillant en « gestion de sociétés et d'entreprises » ont un IMM élevé de 2,04, ils ne sont que 680 au Québec dont la majorité demeure dans la grande région de Montréal.

Figure 2
Total pour la population anglophone active (15 ans +), selon la profession
(classification nationale des professions par statistiques) (indice minorité-majorité), Québec, 2001**

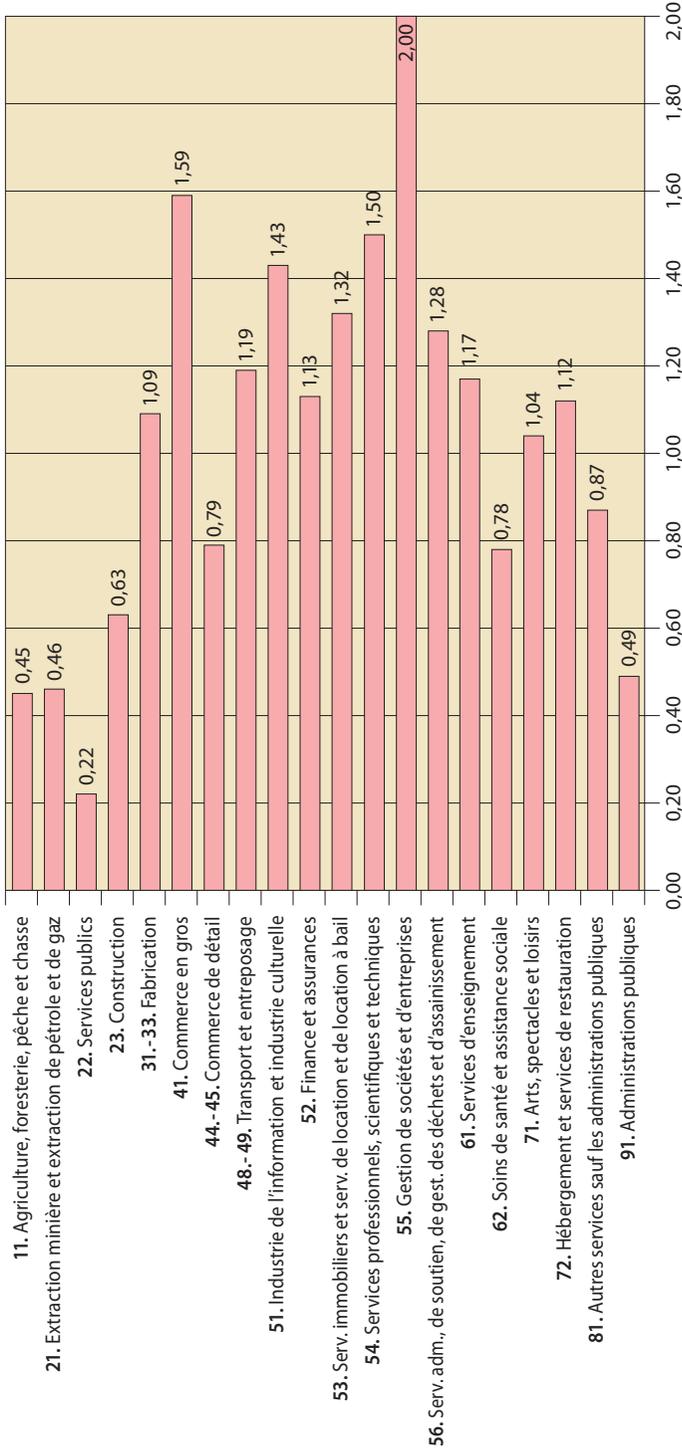


* La première langue officielle parlée (PLOP) est une variable dérivée obtenue à partir des réponses en lien avec la langue dans le recensement du Canada.

** L'indice minorité-majorité (IMM) compare une valeur donnée d'une communauté minoritaire avec celle d'une communauté majoritaire.

Source : Patrimoine canadien. Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, février 2004, résultats fondés sur les données du Recensement du Canada de 2001, Statistique Canada, échantillon de 20 %.

Figure 3
Total pour la population anglophone active (15 ans +), selon l'industrie
(système de classification des industries de l'Amérique du Nord 1997) (indice minorité-majorité), Québec, 2001**



* La première langue officielle parlée (PLOP) est une variable dérivée obtenue à partir des réponses en lien avec la langue dans le recensement du Canada.

** L'indice minorité-majorité (IMM) compare une valeur donnée d'une communauté minoritaire avec celle d'une communauté majoritaire.

Source : Patrimoine canadien. Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, février 2004, résultats fondés sur les données du Recensement du Canada de 2001, Statistique Canada, échantillon de 20 %.

2.6 Dernier mot sur le profil économique des anglophones du Québec

Nous avons analysé les diverses caractéristiques socioéconomiques des anglophones du Québec en les comparant avec celles des francophones sur les plans de l'âge et des régions de résidence. Ces comparaisons portaient principalement sur la participation à la population active, le revenu ainsi que la représentation dans diverses industries et professions. De ces analyses, nous avons tiré trois grandes conclusions. La première est que les anglophones sont surreprésentés au bas et au haut de l'échelle socioéconomique. Cette répartition dichotomique révèle un « milieu manquant » qui explique le profil économique distinct des anglophones, et fait ressortir l'importance de modérer toute généralisation qui les présenterait comme minorité privilégiée au Québec. La deuxième conclusion est que la participation des anglophones sur le marché du travail est en baisse dans tous les groupes d'âge en comparaison avec celle des francophones. Notre analyse nous permet de conclure en dernier lieu que la dimension régionale a une forte incidence sur la situation socioéconomique, et plus particulièrement sur la situation précaire des anglophones résidant dans l'Est et dans les régions rurales de la province. Dans la section suivante, nous tenterons d'expliquer la nature dichotomique des résultats relatifs à la minorité anglophone québécoise en examinant l'émigration interprovinciale de la période de 1971 à 2001.

3. Anglophones du Québec : ceux qui ont quitté la province et ceux qui y sont restés

La seconde moitié du 20^e siècle était une période turbulente en ce qui a trait aux relations entre les groupes linguistiques du Canada. La Révolution tranquille qui a transformé le Québec et l'adoption des lois sur les langues officielles tant à l'échelle fédérale que provinciale ont contribué à faire de cette époque une période bouillonnante d'activité pour la société canadienne (Bourhis, 1994). Plus précisément, les membres des minorités de langue officielle du Canada ont vu leur statut et leur situation grandement transformés (Fraser, 2006). Grâce à la reconnaissance explicite de leur droit de gérer l'éducation primaire et secondaire par la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982),

les francophones vivant hors Québec ont bénéficié d'un important mécanisme pour assurer la vitalité de leurs communautés (Fortier, 1994; Landry et Rousselle, 2003). La minorité francophone du RDC a également réussi à réduire considérablement l'écart socioéconomique qui la séparait des anglophones (Canada, 2004). Beaucoup de ces communautés francophones du RDC souffrent encore des effets du transfert linguistique et de la faible transmission intergénérationnelle du français (Johnson et Doucet, 2006).

Quant aux anglophones du Québec, leur vitalité a faibli en raison de la contraction de leurs assises institutionnelles et de leur déclin démographique à mesure qu'ils se réinstallaient en nombres croissants dans d'autres provinces (Bourhis, 2001; Jedwab, 2004 et la présente étude). Les anglophones du Québec ont été traditionnellement perçus comme étant un groupe très mobile et capable de compenser ses pertes démographiques par l'immigration interprovinciale et internationale. Dans la présente section, nous étudions l'émigration interprovinciale de 1971 à 2001 et tentons de déterminer si l'ampleur et la nature des migrations ont évolué durant cette période (Floch, 2005).

En général, la croissance de la population est fonction des effets nets de sa mobilité et de la différence entre les taux de natalité et de mortalité. Dans le cas des minorités linguistiques, il faut tenir compte de divers facteurs tels que l'assimilation ou le transfert linguistique. Par exemple, l'assimilation que connaît la communauté francophone hors Québec a fait depuis longtemps l'objet de recherches intenses (O'Keefe, 2001; de Vries, 1994; Landry et Rousselle, 2003; Marmen et Corbeil, 2004). Cependant, peu d'entre elles se sont attardées à la migration interprovinciale et encore moins à ses effets, lesquels ont, comme nous le montrerons, grandement touché les communautés anglophones du Québec.

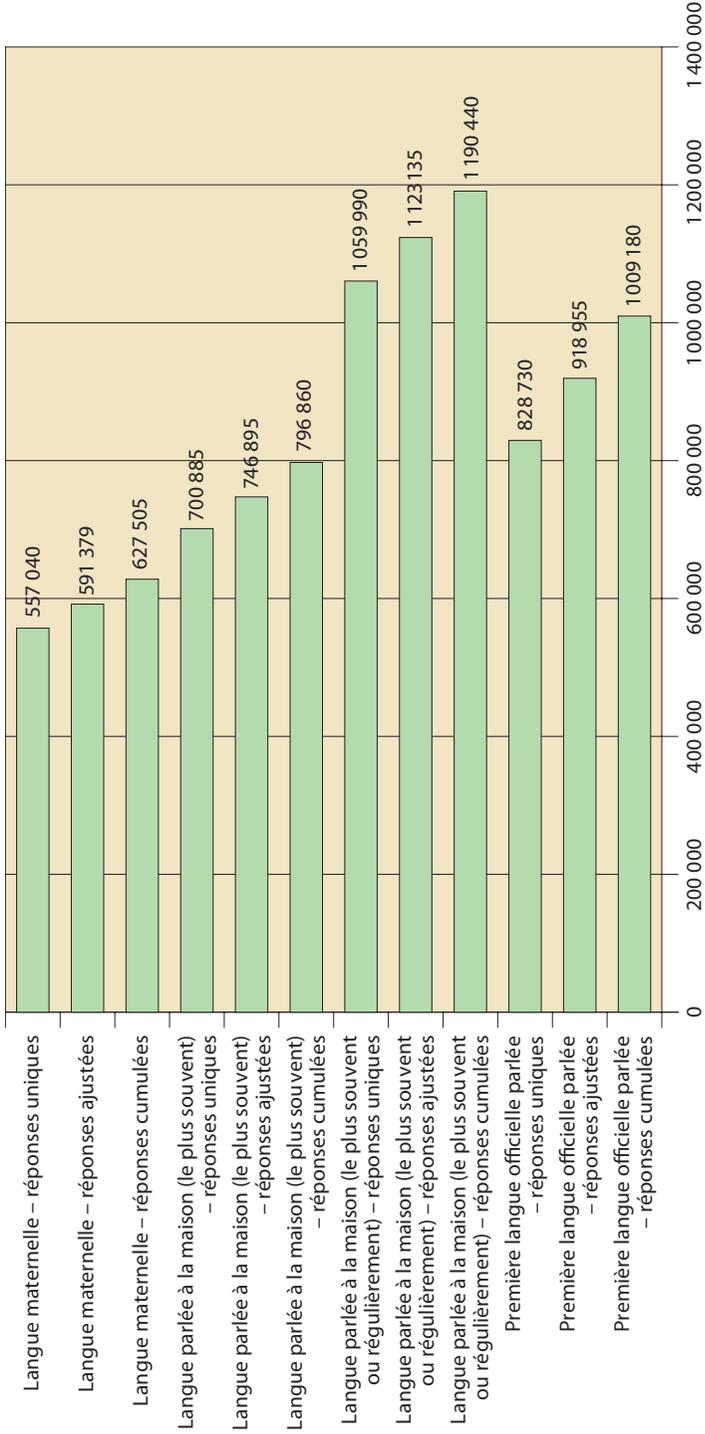
La section suivante devrait mieux nous éclairer sur l'ampleur et la nature des tendances migratoires interprovinciales des groupes linguistiques du Canada, particulièrement les Québécois anglophones. Au moyen de données de recensement sur les langues maternelles, Marmen et Corbeil (2004) en sont venus à la conclusion que : « Au Québec, la proportion d'anglophones n'a cessé de fléchir, pour descendre de 14 p. cent en 1951 à 8 p. cent en 2001. Cette situation

s'explique, dans une large mesure, par la migration de la population de langue maternelle anglaise du Québec vers les autres provinces, surtout durant les années 1970. » [traduction] Particulièrement, nous déterminerons s'il existe des différences entre la situation socioéconomique des anglophones nés et vivants au Québec et celle des anglophones qui ont quitté leur province d'origine pour s'établir dans le RDC. Nous examinerons les principales hypothèses voulant que l'émigration interne soit sélective. Également, nous étudierons brièvement l'incidence de ces tendances migratoires sur la minorité anglophone québécoise en analysant sa situation depuis la génération précédente.

Comparativement à d'autres recensements exécutés de par le monde, le recensement du Canada est une mine de renseignements intéressants sur les mesures et concepts liés à la langue. Tous les recensements inclus dans la période d'évaluation de la présente étude (1971, 1981, 1991 et 2001) comprenaient des questions sur la langue maternelle, la langue parlée à la maison et la connaissance des langues officielles. De plus, le *Recensement du Canada de 2001* comptait une question supplémentaire sur les langues parlées régulièrement à la maison et une nouvelle question en deux parties sur la « langue de travail ».

Les chercheurs et les décideurs se sont servis des renseignements obtenus à l'aide de ces questions pour mieux comprendre le statut et l'utilisation des langues dans la société canadienne, et pour suivre l'évolution des groupes linguistiques dans diverses régions du Canada. La quantité des données sur la langue et les multiples méthodes de calcul augmentent le nombre d'avenues pouvant être empruntées pour évaluer la taille et la proportion des groupes linguistiques, ce qui stimule par ailleurs des débats intéressants sur certaines politiques publiques (Jedwab, la présente étude). La figure 4 présente les anglophones qui résidaient au Québec en 2001 selon quatre variables linguistiques : langue maternelle, langue parlée le plus souvent à la maison, langue parlée le plus souvent ou régulièrement à la maison, et première langue officielle parlée. Les données de recensement pertinentes aux variables linguistiques sont analysées au moyen de trois méthodes de calcul : réponses uniques seulement, réponses multiples réparties selon les langues rapportées, et réponses multiples attribuées au groupe minoritaire.

Figure 4
Regroupements variés pour décrire les communautés de langue anglaise du Québec, 2001



Source : Patrimoine canadien. Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, février 2004, résultats fondés sur les données du Recensement du Canada de 2001, Statistique Canada, échantillon de 20 %.

Depuis le *Recensement du Canada de 1981* de Statistique Canada, les questions de recensement sur les langues maternelles et les langues parlées à la maison peuvent avoir de multiples réponses. Pour demeurer fidèle aux pratiques établies par les chercheurs, les personnes rapportant plusieurs réponses sont réparties proportionnellement parmi les réponses recueillies. La population évaluée ici est celle des personnes nées au Québec dont la langue maternelle est l'anglais que nous nommerons la population « LMA née au Québec ». Celle-ci est ensuite divisée en deux groupes, les personnes qui résidaient au Québec au moment d'un recensement donné (les « non-migrants »), et celles qui avaient quitté leur province de naissance pour une autre province (les « migrants »). Afin d'établir un contexte permettant de mieux comprendre la population cible, nous étudierons également les tendances chez les Québécois de langue maternelle française ainsi que chez les groupes anglophones et francophones vivant hors Québec dans le RDC.

À moins d'indication contraire, les données présentées dans cette analyse sont tirées des fichiers de microdonnées à grande diffusion (FMGD) du recensement de 2001. Aux fins de ces analyses, les réponses multiples liées à la langue maternelle sont réparties également entre les langues rapportées. Dans cette analyse, nous avons choisi la langue maternelle ajustée comme variable linguistique pour être conforme à l'ensemble des analyses socioéconomiques qui s'étendent sur les périodes de recensement qui datent d'avant 1986. Notons que l'échantillon utilisé dans notre analyse exclut les personnes nées au Canada qui vivent actuellement hors du pays, car le recensement ne s'intéresse pas à ces émigrants à l'étranger. Il est probable que les tendances observées en matière d'émigration interprovinciale s'appliquent à l'émigration internationale. Conséquemment, l'incidence des tendances migratoires étudiées ici aurait sûrement été plus grande si les données de l'émigration internationale avaient été disponibles.

Notons que la minorité québécoise de langue maternelle anglaise (LMA) a connu une baisse démographique considérable entre 1971 et 2001, tant en nombres absolus (de 788 800 personnes en 1971 à 591 365 en 2001) qu'en proportion de la population du Québec (de 13,1 % à 8,3 %). Cependant, la population de LMA s'est accrue en nombres absolus en 2006 pour atteindre 607 165, ce qui ne constitue toutefois que 8,2 % de la population du Québec. Au cours de la

même période, la population de langue maternelle française (LMF) a augmenté de près d'un million de personnes, et est passée de 4 866 030 en 1971 (81 % de la population) à 5 802 020 en 2001 (81,4 %) et à 5 916 840 personnes en 2006 (79,6 %). En raison de la hausse de l'immigration, le nombre de Québécois dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais (les allophones) a plus que doublé durant cette période de 30 ans, passant de 372 900 en 1971 (6 %) à 752 980 en 2001 (10,3 %), pour s'établir à 886 000 en 2006 (11,9 %). Bien que les allophones proviennent de groupes linguistiques divers, ils ont raffermi leur position dans la province en tant que groupe linguistique plus important que le groupe minoritaire de LMA.

3.1 Taux de maintien : les anglophones au Québec

Le premier aspect dont nous traiterons dans notre analyse des effets cumulatifs de la mobilité interprovinciale est le taux de rétention, lequel représente la proportion d'un groupe de langue maternelle donné qui réside toujours dans sa province de naissance au moment d'un recensement. Cependant, notons que certaines personnes ont sans doute quitté leur province de naissance pour y revenir par la suite. Le recensement permet de procéder à une analyse transversale, mais il ne contient pas de données longitudinales qui permettraient une analyse en profondeur de ce phénomène « d'aller-retour ».

Le tableau 7 présente les taux de rétention selon les provinces et les territoires en 2001 et révèle une variation considérable de la capacité des provinces et des territoires à retenir leur population. Pour les communautés francophones minoritaires du RDC, cinq provinces affichent un taux de maintien entre 70 et 75 % : la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba et l'Alberta. Cependant, le taux de maintien des francophones n'est que de 30,5 % à Terre-Neuve-et-Labrador et de 49,4 % en Saskatchewan. Le taux de rétention des anglophones du Québec n'est que de 50,1 %. Quant aux communautés anglophones majoritaires du RDC, ce sont les provinces de l'Ontario (89 %), de la Colombie-Britannique (86 %) et de l'Alberta (76 %) qui affichent les plus forts taux de maintien, et la Saskatchewan (53 %) et le Manitoba (61 %), les plus faibles. Le Québec affiche le taux de maintien de la majorité de langue officielle le plus élevé de tout le pays, soit 96 %.

Tableau 7
Taux de rétention des francophones et des anglophones (%),
par province et territoire et par indice minorité-majorité*, Canada, 2002

| Région | Minorité | Majorité | IMM |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Terre-Neuve-et-Labrador | 30,5 | 67,1 | 0,45 |
| Île-du-Prince-Édouard | 66,9 | 66,1 | 1,01 |
| Nouvelle-Écosse | 75,9 | 70,7 | 1,07 |
| Nouveau-Brunswick | 75,4 | 68,0 | 1,11 |
| Québec | 50,1 | 96,3 | 0,52 |
| Ontario | 74,9 | 89,4 | 0,84 |
| Manitoba | 71,1 | 61,4 | 1,16 |
| Saskatchewan | 49,4 | 53,4 | 0,93 |
| Alberta | 71,4 | 76,1 | 0,94 |
| Colombie-Britannique | 63,0 | 85,8 | 0,73 |
| Canada, sans le Québec | 84,2 | 99,3 | 0,85 |

* L'indice minorité-majorité compare les taux de maintien des groupes linguistiques minoritaires (les anglophones au Québec et les francophones dans le reste du Canada) avec ceux des groupes linguistiques majoritaires (les francophones au Québec et les anglophones dans le reste du Canada). Un IMM inférieur à 1,00 indique que le taux de maintien de la minorité est plus faible que celui de la majorité.

Source : Calculs par Floch et Pocock (2008), résultats fondés sur les données du Recensement du Canada de 2001, Statistique Canada.

Une comparaison des taux de rétention des groupes linguistiques minoritaires et majoritaires, exprimés selon l'indice minorité-majorité, révèle que ce sont la minorité francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (IMM de 0,45) et la minorité anglophone du Québec (IMM de 0,52) qui affichent les plus faibles taux de maintien (tableau 7). Nous en déduisons que les francophones de Terre-Neuve-et-Labrador (30,5 %) et les anglophones du Québec (50,1 %) sont deux fois moins nombreux que les membres de leur majorité respective à rester dans leur province de naissance. À l'opposé, certaines provinces (l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba) affichent un taux de maintien de leur minorité francophone supérieur à celui de leur majorité anglophone. Autrement dit, dans ces provinces, une plus grande proportion de la minorité francophone reste dans sa province de naissance que la majorité anglophone.

Ces données peuvent également faire l'objet d'un autre cadre d'analyse, soit la division du pays en deux grandes régions (le Québec et le reste du Canada), qui permet de procéder à l'examen des francophones et des anglophones selon quatre groupes linguistiques distincts, nommément : les francophones (LMF) en situation minoritaire, les francophones (LMF) en situation majoritaire, les anglophones (LMA) en situation minoritaire et les anglophones (LMA) en situation majoritaire. Selon ce cadre d'analyse, le tableau 8a révèle une situation problématique quant au groupe minoritaire anglophone du Québec. Dans la province, le taux de rétention des anglophones n'est que de 50 %, alors qu'il était de 69 % en 1971. En comparaison, le taux de maintien des trois autres groupes linguistiques est demeuré remarquablement élevé et constant entre 1971 et 2001, y compris celui des francophones du Québec, stable à 96 %.

Tableau 8a
Taux de rétention provincial des anglophones et des francophones (%), Québec et reste du Canada (RDC), de 1971 à 2001

| Groupe linguistique | Taux de rétention | | | |
|--------------------------------|-------------------|------|------|------|
| | 1971 | 1981 | 1991 | 2001 |
| Minorité francophone du RDC | 85,0 | 85,0 | 84,0 | 84,0 |
| Majorité francophone du Québec | 96,0 | 96,0 | 96,0 | 96,0 |
| Minorité anglophone du Québec | 69,0 | 58,0 | 52,0 | 50,0 |
| Majorité anglophone du RDC | 98,0 | 99,0 | 98,0 | 99,0 |

Source : Calculs par Floch et Pocock (2008), résultats fondés sur les données du Recensement du Canada de 2001, Statistique Canada.

Le tableau 8b présente les taux de rétention des quatre mêmes groupes linguistiques que ceux du tableau 8a, mais ventilés cette fois en cohortes d'âge. Le tableau 8b indique que le taux de maintien des minorités francophones dans le reste du Canada (84 %) et celui de la majorité francophone au Québec (96 %) sont très élevés et stables pour tous les groupes d'âge. Par ailleurs, les taux de maintien provinciaux de la majorité anglophone dans le RDC sont également très élevés et constants pour les quatre cohortes. En comparaison, la tendance chez les anglophones (LMA) du Québec est très inquiétante puisque ce sont les anglophones au sommet de leur vie professionnelle qui quittent la

Tableau 8b

Taux de rétention provincial des anglophones et des francophones (%), Québec et reste du Canada (RDC), par cohorte d'âge, 2001

| Groupe linguistique | Taux de rétention | | | |
|--------------------------------|-------------------|-----------|-----------|----------|
| | 15-24 ans | 25-44 ans | 45-64 ans | 65 ans + |
| Minorité francophone du RDC | 83,0 | 84,0 | 85,0 | 84,0 |
| Majorité francophone du Québec | 98,0 | 96,0 | 96,0 | 96,0 |
| Minorité anglophone du Québec | 74,0 | 46,0 | 43,0 | 52,0 |
| Majorité anglophone du RDC | 99,0 | 99,0 | 99,0 | 99,0 |

Source : Calculs par Floch et Pocock (2008), résultats fondés sur les données du Recensement du Canada de 2001, Statistique Canada.

province en plus grand nombre. Le taux de rétention des Québécois anglophones de 25 à 44 ans n'est que de 46 % et celui des 45 à 64 ans et encore plus faible, à 43 %. Cet exode des anglophones du Québec à l'apogée de leur vie professionnelle constitue une grave perte en capitaux humains pour la communauté anglophone québécoise ainsi qu'une perte de savoir pour l'ensemble de la société québécoise. La comparaison du profil des anglophones qui ont quitté le Québec et celui de ceux qui y sont restés donne à penser que la détérioration de la vitalité de la communauté anglophone du Québec s'aggrave. Dans la section suivante, nous examinerons les variables, telles que le niveau de scolarité, la situation d'emploi et le revenu, qui permettent de différencier les anglophones qui ont quitté la province de ceux qui sont restés.

3.2 Bilinguisme anglais-français : ceux qui ont quitté la province et ceux qui y sont restés

Le tableau 9 vient appuyer l'observation que ce sont les anglophones à mobilité sociale ascendante qui décident le plus souvent de quitter le Québec. En effet, 58 % des anglophones qui ont quitté la province entre 1996 et 2001 avaient un diplôme d'études postsecondaires, alors que c'était le cas pour seulement 42 % des anglophones qui y sont restés.

Tableau 9
Bilinguisme (anglais-français) chez les anglophones du Québec
non-migrants et migrants*,
selon le plus haut niveau de scolarité, 2001

| Plus haut niveau de scolarité | Non-migrants | | Migrants | |
|--|--------------|-----------|----------|-----------|
| | Nombre | Bilingues | Nombre | Bilingues |
| Population de 15 ans + | 431 322 | 70,7 % | 42 774 | 61,4 % |
| Sans diplôme d'études secondaires | 119 790 | 55,2 % | 7 515 | 39,9 % |
| Avec un diplôme d'études secondaires | 67 707 | 70,1 % | 4 830 | 50,2 % |
| Certificat ou diplôme d'une école de métiers | 10 681 | 63,9 % | 610 | 45,4 % |
| Postsecondaire : sans certificat, diplôme ou grade | 54 169 | 77,7 % | 4 867 | 65,0 % |
| Postsecondaire : avec certificat, diplôme ou grade | 178 975 | 79,6 % | 24 952 | 69,8 % |

* Dans ce tableau, les « non-migrants » sont ceux qui résidaient au Québec en 1996 et en 2001 et les « migrants » sont ceux qui résidaient au Québec en 1996, mais qui vivaient dans une autre province canadienne en 2001.

Note : Dans le cadre de la définition donnée à la langue maternelle, les réponses multiples étant réparties proportionnellement selon les langues rapportées.

Source : Calculs par Floch et Pocock (2008), résultats fondés sur les données du Recensement du Canada de 2001, Statistique Canada.

En matière de bilinguisme, le tableau 9 indique que, dans l'ensemble, les anglophones de plus de 15 ans qui ont quitté le Québec entre 1996 et 2001 étaient moins nombreux à être bilingues (61,4 %) que ceux qui y sont restés (70,7 %). Cependant, il est pertinent de constater que 39,9 % des anglophones ayant quitté le Québec sans diplôme d'études secondaires étaient bilingues, alors que cette proportion grimpe à 69,8 % chez ceux qui détenaient un diplôme d'études postsecondaires. D'autres données du recensement du Canada indiquent que le taux de bilinguisme des anglophones qui ont quitté le Québec est supérieur à celui des immigrants étrangers qui sont arrivés dans la province au cours de la même période. Le départ des anglophones bilingues hautement scolarisés est une perte en capitaux humains pour la communauté anglophone ainsi que pour l'ensemble de la société québécoise.

3.3 Niveau de scolarité des anglophones qui ont quitté la province ou qui y sont restés

Comparativement aux autres Canadiens, les anglophones de LMA nés au Québec sont généralement plus scolarisés. Les Québécois anglophones sont beaucoup plus nombreux à obtenir un diplôme universitaire (46 % de plus), une maîtrise (51 % de plus) ou un doctorat (32 % de plus) que les Canadiens du RDC. Ils sont également moins nombreux à ne pas terminer leurs études secondaires. Comme l'analyse qui suit en témoignera, ce sont les autres provinces canadiennes et non leur Québec natal qui bénéficient de l'apport de ce groupe d'anglophones québécois hautement scolarisés.

En 1971, avant l'adoption de la loi 101, les anglophones du Québec (de LMA nés au Québec) avaient un niveau de scolarité supérieur à celui des francophones du Québec, mais également à celui de l'ensemble des Canadiens, et cela, tant chez les non-migrants que chez les migrants. Ceux qui avaient quitté le Québec avant 1971 étaient 81 % de plus que les autres Canadiens à posséder un diplôme d'études postsecondaires et 19 % de moins à ne pas avoir terminé leurs études secondaires. Les anglophones qui vivaient toujours au Québec en 1971 étaient 27 % de plus que les autres Canadiens à posséder un diplôme d'études postsecondaires et légèrement moins nombreux à ne pas avoir mené à terme leurs études secondaires. Au recensement du Canada de 2001, les anglophones qui avaient quitté le Québec étaient toujours avantagés sur le plan de la scolarité que les Canadiens du RDC, étant 36 % de plus à posséder un diplôme d'études postsecondaires et 44 % de moins à ne pas avoir terminé leurs études secondaires. En comparaison, les anglophones qui sont demeurés au Québec étaient légèrement moins nombreux que les autres Canadiens à avoir fait des études postsecondaires et à avoir obtenu un diplôme d'études secondaires. Manifestement, l'avantage sur le plan de la scolarité dont jouissaient les anglophones du Québec avant 1971 s'est évaporé pour ceux qui résidaient toujours dans la province en 2001. Par contre, les anglophones qui avaient quitté le Québec continuaient d'afficher un niveau de scolarité supérieur à celui des autres Canadiens en 2001.

En comparant le degré d'instruction des anglophones non-migrants et migrants (de la population de LMA née au Québec) entre 1971 et 2001, nous constatons que ceux qui ont quitté la province

ont un niveau de scolarité plus élevé que ceux qui y sont restés. Dans chaque période de recensement à l'étude, les anglophones qui ont quitté la province sont considérablement plus nombreux à posséder un diplôme d'études postsecondaires ; les anglophones qui ont quitté le Québec courent ainsi moins de risque de se trouver au bas de l'échelle de scolarité.

Comme le tableau 10 en témoigne, la cohorte de Québécois anglophones (LMA) est plus scolarisée que la moyenne de la population canadienne. Comparativement aux Canadiens du RDC, les anglophones nés au Québec sont plus nombreux à décrocher un diplôme universitaire de premier cycle comme un B.A. ou un B.Sc. (15,3 % au Québec contre 10,6 % dans l'ensemble du Canada) ou une maîtrise (4,1 % contre 2,7 %). Par ailleurs, les anglophones qui ont quitté le Québec pour une autre province canadienne sont plus de deux fois plus nombreux que les autres Canadiens à obtenir une maîtrise (5,4 % contre 2,7 %) ou un doctorat (1,0 % contre 0,5 %). En comparaison, les anglophones du Québec qui sont demeurés dans la province ont un niveau de scolarité beaucoup plus près de la moyenne canadienne, quoique légèrement supérieur. Cependant, d'autres analyses ont montré que l'avantage des Québécois anglophones sur le plan de la scolarité s'affaiblit avec les générations : les cohortes des personnes âgées de 45 à 64 ans et de 65 ans et plus ont un niveau de scolarité plus élevé que celui des plus jeunes cohortes de 15 à 24 ans et de 25 à 44 ans (Floch, 2004a).

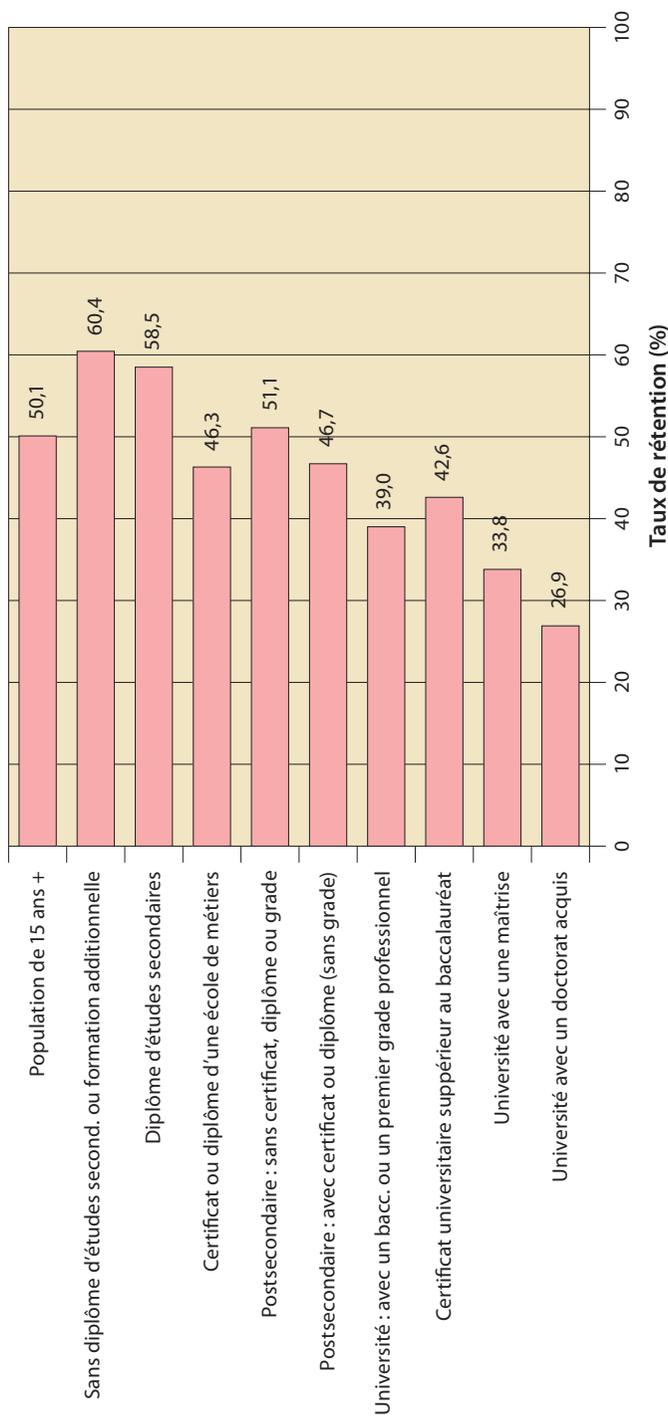
Les anglophones (LMA) des autres provinces qui viennent s'établir au Québec sont également hautement scolarisés puisque 15,5 % d'entre eux possèdent un baccalauréat, comparativement à 10,6 % pour l'ensemble de la population canadienne, et que 5,9 % ont une maîtrise, contre 2,7 % pour le RDC (tableau 10). Ils sont également plus nombreux à être titulaires d'un Ph. D. (1,4 %) que l'ensemble des Canadiens (0,5 %). Malgré le haut niveau de scolarité du petit nombre d'anglophones des provinces canadiennes à s'établir au Québec, il en reste que la migration interprovinciale entraîne au Québec un déficit qui se solde par la perte nette de 62 959 anglophones (LMA) titulaires d'un diplôme universitaire de premier cycle, de 11 301 anglophones titulaires d'une maîtrise et de 1 948 anglophones possédant un doctorat (tableau 10).

Si nous analysons les effets nets de la migration interprovinciale en examinant le nombre de personnes qui ont quitté le Québec et qui y ont émigré d'autres provinces ainsi que leurs caractéristiques respectives, nous constatons qu'il y a un lien étroit entre le niveau de scolarité et le fait de rester ou de partir. Les anglophones (LMA) qui ont un niveau de scolarité élevé sont plus nombreux à quitter la province que les anglophones moins scolarisés. La figure 5 illustre bien cette situation en présentant le taux de rétention des Québécois anglophones (LMA) par leur plus haut niveau de scolarité. Les anglophones n'ayant pas terminé leurs études secondaires affichent un taux de rétention de 60,4 %, alors que celui des titulaires d'un doctorat n'est que de 26,9 %.

La comparaison des caractéristiques de la minorité francophone du RDC avec celles des anglophones (LMA) nés au Québec illustre dans quelle mesure le niveau de scolarité est en lien avec le taux de rétention de ces derniers. Ainsi que présenté à la figure 7, la proportion des francophones (LMF) du RDC à migrer au Québec est demeurée particulièrement faible et stable entre 1971 et 2001. Par exemple, en 2001, le taux de maintien des francophones du RDC qui avaient complété leurs études secondaires (0,82) était presque aussi élevé que celui des titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires (0,87). L'écart entre le taux de maintien des francophones sans diplôme d'études secondaires et celui des francophones possédant un diplôme d'études postsecondaires était le plus grand en 1971 ($0,86 - 0,78 = 0,08$) et il s'est rétréci à 0,04, 0,04 et 0,05 au cours des trois périodes de recensement suivantes (de 1981 à 2001). La figure 6 illustre que le taux de rétention des Québécois anglophones (LMA) titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires a chuté de 0,61 en 1971 à aussi peu que 0,42 en 2001. L'écart entre le taux de maintien au Québec des anglophones titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires et celui des anglophones n'ayant pas terminé leurs études secondaires était faible en 1971 ($0,72 - 0,61 = 0,09$), mais à la suite de l'adoption de la loi 101, il s'est creusé considérablement pour représenter 0,18 en 1991 ($0,61 - 0,43$) et 0,20 en 2001 ($0,62 - 0,42$).

Ces tendances peuvent avoir de nombreuses conséquences. Le départ d'un nombre croissant d'anglophones parmi les mieux scolarisés du Québec contribuera, au fil du temps, à réduire le bassin de leaders et pourrait mettre en péril le dynamisme des organismes

Figure 5
Taux de rétention* (%) des anglophones de langue maternelle anglaise (LMA), selon le plus haut niveau de scolarité atteint, Québec, 2001**



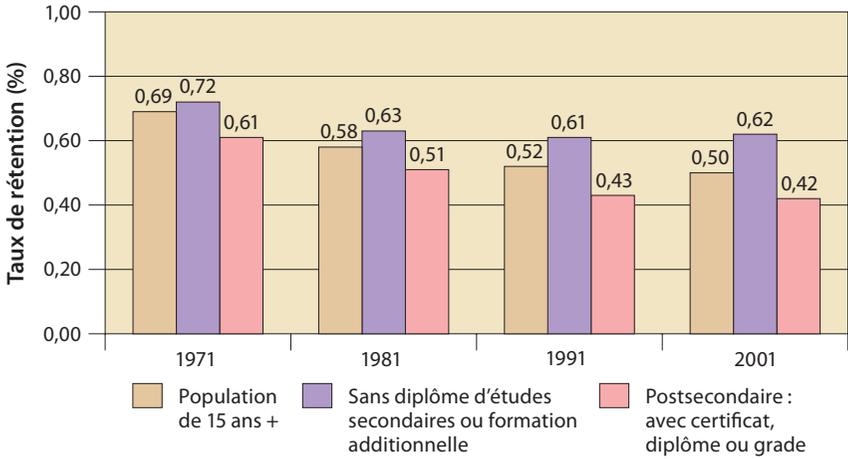
* Le taux de rétention est le pourcentage de ceux qui sont nés dans une province donnée et qui demeurent toujours.

** LMA fait référence à la langue maternelle anglaise avec les réponses multiples redistribuées également.

Source : William Floch, Patrimoine canadien, résultats produits à partir des données du Recensement du Canada de 2001, échantillon de 20 %.

Figure 6

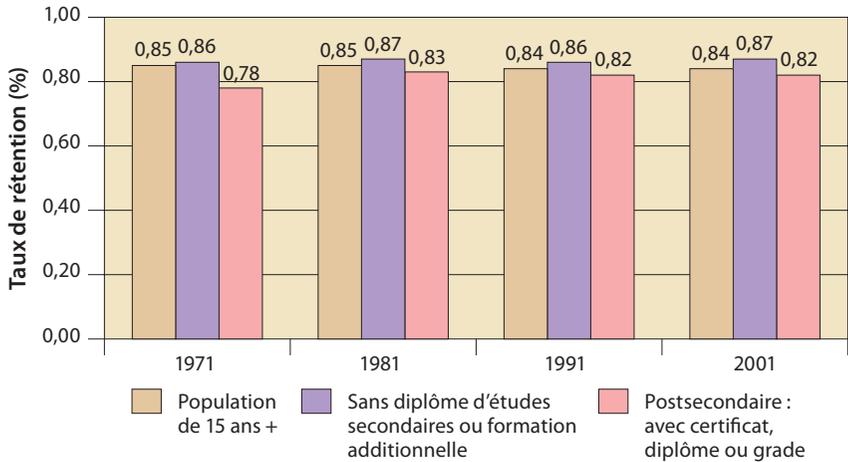
Taux de rétention des anglophones de langue maternelle anglaise nés au Québec, selon le plus haut niveau de scolarité atteint, 1971-2001



Source : Calculs réalisés par l'auteur en utilisant les données des FMGD de 1971, 1981, 1991, 2001 du Recensements du Canada, Statistique Canada.

Figure 7

Taux de rétention des francophones de langue maternelle française nés au Québec, selon le plus haut niveau de scolarité atteint, 1971-2001



Source : Calculs réalisés par l'auteur en utilisant les données des FMGD de 1971, 1981, 1991, 2001 du Recensements du Canada, Statistique Canada.

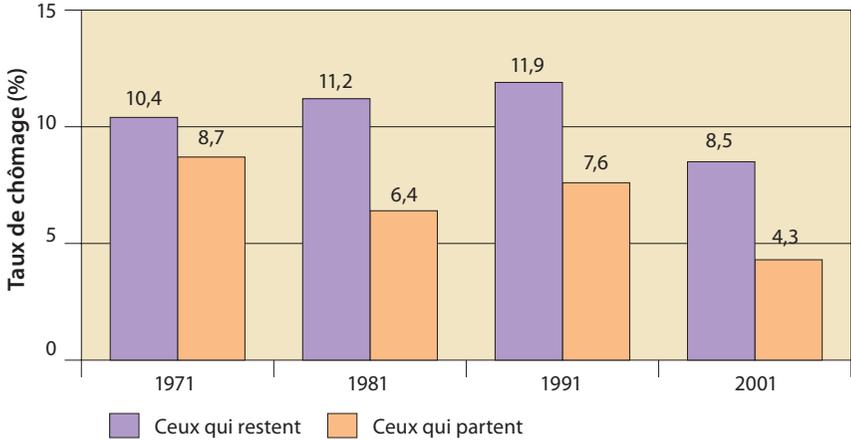
et des établissements qui assurent le service auprès des anglophones, particulièrement dans les régions vulnérables de la province où la masse critique de la minorité anglophone est loin d'être assurée. Cet exode de cerveaux aura pour effet d'hypothéquer la capacité de trouver des anglophones qualifiés pour remplacer les baby-boomers dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux qui quittent le marché du travail. L'exode des cerveaux chez les anglophones bilingues hautement scolarisés se solde également par une perte nette de capitaux humains originaires du Québec, une société qui courtise déjà les immigrants de l'étranger en vue de compenser son affaiblissement démographique et la diminution de son savoir-faire.

3.4 Activité des Québécois anglophones qui ont quitté la province ou qui y sont restés

Comme l'illustre la figure 8, le taux de chômage des anglophones (LMA, nés au Québec) qui sont restés au Québec est supérieur à celui des anglophones qui ont quitté la province durant toutes les périodes de recensement étudiées depuis 1971. Cet écart s'est accru au point qu'en 2001, le taux de chômage des anglophones non-migrants (8,5 %) était près du double de celui des anglophones migrants (4,3 %). Manifestement, si les anglophones qui ont quitté le Québec cherchaient de meilleures possibilités d'emploi, ils les ont trouvées. Les données de recensement indiquent également que leur taux de chômage était considérablement plus faible que le taux national canadien (7,4 %) enregistré en 2001.

La figure 9 compare la situation du chômage et de l'inactivité chez les francophones et les anglophones du Québec de 1971 à 2001 à l'aide de l'indice minorité-majorité. En 1971 et 1981, les Québécois anglophones (LMA) résidant dans la province étaient moins nombreux à être au chômage ou inactifs que la majorité francophone (LMF). Cependant, en 1991 et 2001, ce sont les anglophones sans emploi ou inactifs qui étaient les plus nombreux. Même si les écarts sont faibles (chômage chez les anglophones en 1991, IMM de 1,05 et en 2001, IMM de 1,11), cette tendance est inquiétante puisque l'analyse approfondie de l'activité en fonction des cohortes d'âge révèle que les jeunes anglophones connaissent davantage de difficultés en la matière que leurs aînés.

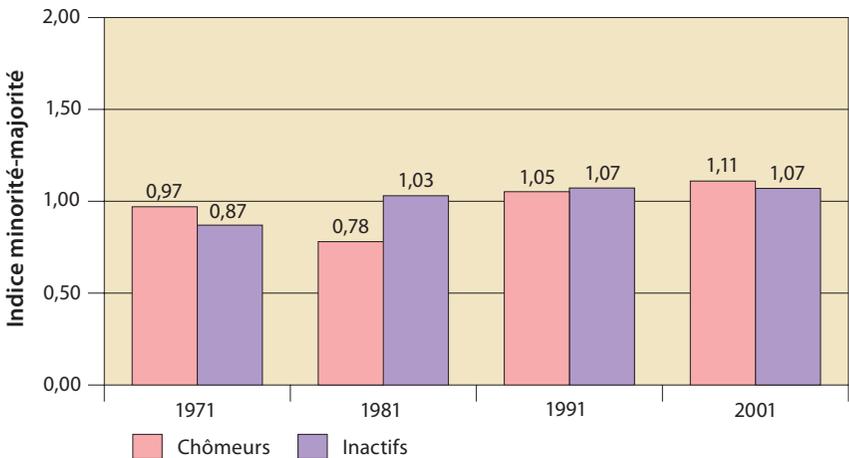
Figure 8
Taux de chômage des anglophones de langue maternelle anglaise nés au Québec, selon le statut de mobilité interprovinciale, 1971-2001



Note : « Ceux qui restent » sont ceux qui demeurent dans leur province de naissance.
 « Ceux qui partent » sont ceux qui vivent dans une autre province que celle où ils sont nés.

Source : Calculs réalisés par l'auteur en utilisant les données des FMGD de 1971, 1981, 1991, 2001 du Recensements du Canada, Statistique Canada.

Figure 9
Population active anglophone de langue maternelle anglaise née au Québec, selon l'indice minorité-majorité, 1971-2001



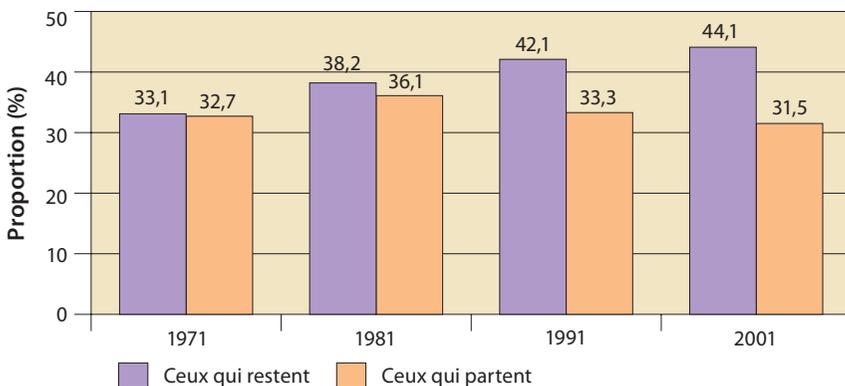
Source : Calculs réalisés par l'auteur en utilisant les données des FMGD de 1971, 1981, 1991, 2001 du Recensements du Canada, Statistique Canada.

3.5 Revenu des anglophones du Québec qui ont quitté la province ou qui y sont restés

Comme on peut s'y attendre, le niveau de scolarité et le taux d'activité élevés des anglophones (LMA, nés au Québec) se traduisent par des revenus élevés sur le marché du travail. La figure 10, dont les données sont ajustées en dollars de 2001, présente la proportion d'anglophones migrants et non-migrants situés dans la fourchette de faible revenu (moins de 20 000 \$ par année). Pour les périodes de recensement de 1971 et 1981, l'écart entre le nombre de migrants et de non-migrants ayant des emplois peu rémunérés est minime : une proportion similaire d'anglophones migrants et non-migrants se trouve dans cette fourchette. La figure 11 illustre la proportion d'anglophones migrants et non-migrants dans la fourchette de revenu élevé (plus de 50 000 \$ par année). Pour les recensements de 1971 et de 1981, l'écart entre les non-migrants et les migrants à revenu élevé avantage ces derniers : en 1971, 17,6 % de migrants contre 14,8 % de non-migrants ; en 1981, 18,2 % de migrants contre 13,6 % de non-migrants. Cependant, comme l'illustrent les figures 10 et 11, lors

Figure 10

**Proportion d'anglophones de langue maternelle anglaise,
nés au Québec, avec un faible revenu (moins de 20 000 \$),
selon le statut de mobilité interprovinciale, 1971-2001**

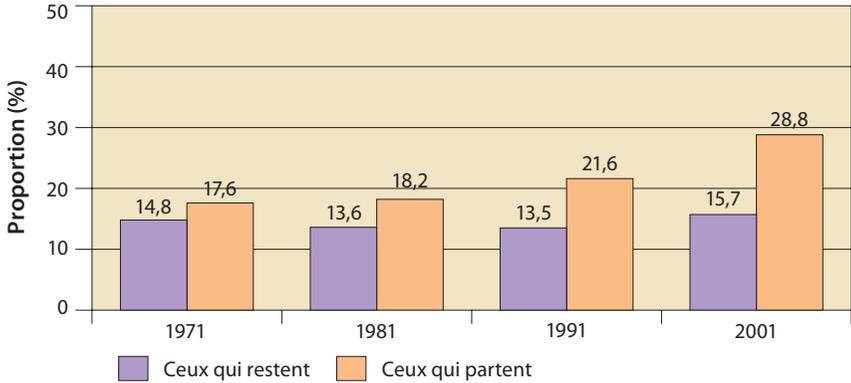


Note : « Ceux qui restent » sont ceux qui demeurent dans leur province de naissance.
« Ceux qui partent » sont ceux qui vivent dans une autre province que celle où ils sont nés. Les chiffres pour le revenu ont été ajustés pour l'année 2001.

Source : Calculs réalisés par l'auteur en utilisant les données des FMGD de 1971, 1981, 1991, 2001 du Recensements du Canada, Statistique Canada.

Figure 11

Proportion d'anglophones de langue maternelle anglaise, nés au Québec, avec un revenu élevé (plus de 50 000 \$), selon le statut de mobilité interprovinciale, 1971-2001



Note : « Ceux qui restent » sont ceux qui demeurent dans leur province de naissance. « Ceux qui partent » sont ceux qui vivent dans une autre province que celle où ils sont nés. Les chiffres pour le revenu ont été ajustés pour l'année 2001.

Source : Calculs réalisés par l'auteur en utilisant les données des FMGD de 1971, 1981, 1991, 2001 du Recensements du Canada, Statistique Canada.

des périodes de recensement de 1991 et 2001, l'écart de revenu entre les migrants et les non-migrants s'est creusé considérablement. En 2001, les anglophones migrants étaient plus nombreux à gagner un revenu élevé (28,8 %) que les non-migrants (15,7 %). Cependant, les anglophones à faible revenu étant restés au Québec se retrouvaient en plus grand nombre dans la fourchette de faible revenu (44,1 %) que ceux qui avaient quitté la province (31,5 %).

4. Conclusion

Le profil socioéconomique présenté dans ce chapitre et les analyses des recensements réalisés tous les dix ans, de 1971 à 2001, montrent l'ampleur des effets de l'émigration interne sur la taille et la composition des communautés anglophones du Québec. En 1971, 70 % des anglophones de LMA nés au Québec résidaient dans la province, alors qu'en 2001, cette proportion a chuté à 50 %. Ce faible taux de rétention est hors du commun lorsqu'on le compare à celui des autres populations canadiennes, dont celui des minorités francophones vivant dans le RDC. Le profil socioéconomique des anglophones migrants et

non-migrants donne à penser que les anglophones à mobilité sociale ascendante sont de plus en plus nombreux à émigrer dans une autre province, les jeunes Québécois anglophones hautement scolarisés allant chercher ailleurs les possibilités d'améliorer leur situation économique. Les anglophones qui ont quitté la province réussissent très bien sur le marché du travail ; ils affichent un taux de chômage considérablement plus faible que celui des autres Canadiens et ils sont plus nombreux à se trouver dans la fourchette de revenu élevé. Au contraire, les anglophones qui sont restés au Québec ont vu leur situation socioéconomique s'affaiblir, et l'analyse par cohorte indique que ce recul se poursuivra dans les prochaines années. Par ailleurs, l'immigration au Québec d'anglophones d'autres provinces et d'autres pays a grandement ralenti de 1971 à 2001. Il va sans dire que ces tendances annoncent des problèmes pour les communautés anglophones du Québec, étant donné que de plus en plus d'anglophones se retrouvent dans une situation de précarité ou de dépendance à mesure que leur poids démographique et la vitalité de leurs organismes et établissements diminuent dans la province.

Bien que les mesures gouvernementales telles que la loi 101 aient réussi à soutenir la mobilité sociale ascendante de la majorité francophone, elles n'ont pas permis de définir un rôle légitime ni de donner une « voix » aux minorités non francophones du Québec. Le renforcement de l'autonomie et de la cohésion nationale de la majorité francophone s'est faite au prix d'une division grandissante entre les francophones et les anglophones, ainsi qu'entre les anglophones eux-mêmes. Tandis que l'absence de discussion sur la langue au cours des dix dernières années a été louangée de toutes parts comme étant le signe d'une « paix linguistique », les tendances dans la stratification socioéconomique du Québec portent à croire que ce silence est plutôt symptomatique de la dérive des deux solitudes.

Bibliographie

- ALBOUY, D. (2007). « The Wage Gap between Francophones and Anglophones: A Canadian Perspective, 1970 to 2000 », <http://www-personal.umich.edu/~albouy/FrancoAnglo/FrancoAnglo.pdf>.
- BOUCHARD, P. et BOURHIS, R.Y. (2002). « Introduction : La Charte de la langue française : bilan, enjeux et perspectives », *Revue d'aménagement linguistique*, numéro hors série, *L'aménagement linguistique au Québec : 25 ans d'application de la Charte de la langue française* (sous la direction de P. Bouchard et R.Y. Bourhis), p. 9-16.
- BOURHIS, R.Y. (2001). « Reversing language shift in Quebec », dans J.A. Fishman (dir.), *Can threatened Languages be Saved?*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 101-141.
- BOURHIS, R.Y. (dir.) (1984). *Conflict and Language Planning in Quebec*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters.
- BOURHIS, R.Y. (1994). « Introduction and overview of language events in Canada », dans R.Y. Bourhis (dir.), *International Journal of the Sociology of Language*, n^{os} 105-106, « French-English Language Issues in Canada », p. 5-36.
- BOURHIS, R.Y. et LEPICQ, D. (2004). *La vitalité des communautés francophone et Anglophone du Québec : bilan et perspectives depuis la loi 101*, Cahiers de recherche n^o 11, Montréal, Chaire Concordia-UQAM en études ethniques.
- BRETON, R. (1988). « From Ethnic to Civic Nationalism: English Canada and Quebec », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 11, p. 85-102.
- CANADA (2004a). *Rapport annuel : langues officielles*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien.
- CANADA (2004b). *Regional Profiles of Quebec Anglophone communities, 1996-2001*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien, Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles. Document non publié.
- CHORNEY, H. (1994). « Les bénéfices économiques de la dualité linguistique et du bilinguisme : vus sous un angle politique », dans *Les langues officielles et la perspective économique : nouvelle réalité et nouveau discours*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien.
- CORBEIL, J.C. (2007). *L'embaras des langues : origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, Montréal, Québec Amérique.

- DE VRIES, J. (1994). « Canada's official language communities: An overview of the current demolinguistic situation », dans R.Y. Bourhis (dir.), *International Journal of the Sociology of Language*, n^{os} 105-106, « French-English Language Issues in Canada », p. 37-68.
- FORTIER, I. (1994). « Official language policies in Canada: A quiet revolution », dans R.Y. Bourhis (dir.), *International Journal of the Sociology of Language*, n^{os} 105-106, « French-English Language Issues in Canada », p. 69-97.
- FOURNIER, P. (1984). « The New Parameters of the Quebec Bourgeoisie », dans A. Gagnon (dir.), *Québec: State and Society*, Montréal, Québec Amérique, p. 201-228.
- FRASER, G. (2006). *Sorry, I don't speak French: Confronting the Canadian crisis that won't go away*, Toronto, McClelland & Stewart.
- GILES, H., BOURHIS, R.Y. et TAYLOR, D.M. (1977). « Towards a theory of language in ethnic group relations », dans H. Giles (dir.), *Language Ethnicity and Intergroup Relations*, Londres, Academic Press.
- HARWOOD, J., GILES, H. et BOURHIS, R.Y. (1994). « The genesis of vitality theory: Historical patterns and discursual dimensions », *International Journal of the Sociology of Language*, n^o 108, p. 167-206.
- JEDWAB, J. (2004). *Vers l'avant : l'évolution de la communauté d'expression anglaise du Québec*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.
- JEDWAB, J. (2005). *It Pays to be Bilingual – Although not everywhere*, Montréal, Association of Canadian Studies.
- JEDWAB, J. (2006). *Self-Employment and Employment in Quebec's English-speaking Cultural Communities and Visible Minorities – Prospects and Problems*, Montréal, Services d'emploi pour les jeunes.
- JOHNSON, M.L. et P. DOUCET (2006). *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.
- LANDRY, R. et ROUSSELLE, S. (2003). *Éducation et droits collectifs : au-delà de l'article 23 de la Charte*, Moncton, Éditions de la Francophonie.
- LEMAI, D. (2005). *La différenciation des revenus de travail en fonction des groupes linguistiques au Québec, 2001*, rapport de recherche, Montréal, Université de Montréal, Département de sciences économiques.
- MARMEN, L. et CORBEIL, J.P. (2004). *Les langues au Canada : recensement de 2001*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien, coll. « Nouvelles perspectives canadiennes ».

- MILNER, H. et S.H. MILNER (1973). *The Decolonization of Quebec. An Analysis of Left-wing Nationalism*, Toronto, McClelland and Stewart.
- PICARD, J.C. (2003). *Camille Laurin : l'homme debout*, Montréal, Boréal.
- QUÉBEC (2001). *Le français, une langue pour tout le monde : une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, Commission des États généraux sur la situation de la langue française au Québec.
- QUÉBEC (1996). *Le français langue commune : enjeu de la société québécoise. Rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française*, Québec, Ministère de la Culture et des communications, Direction des communications.
- RENAUD, M. (1984). « Quebec's New Middle Class in Search of Social Hegemony », dans A. Gagnon (dir.), *Québec: State and Society*, Montréal, Québec Amérique, p. 150-185.
- SALÉE, D. (automne 1997). « Quebec Sovereignty and the Challenge of Linguistic and Ethnocultural Minorities: Identity, Difference and the Politics of Ressentiment », *Quebec Studies*, vol. 24, p. 6-23.
- SHAPIRO, D.M. et STELCNER, M. (1987). « Earnings Disparities among Linguistic Groups in Quebec, 1970-1980 », *Canadian Public Policy = Analyse de Politiques*, vol. 13, n° 1, p. 97-104.
- STATISTIQUE CANADA (1971). *Recensement du Canada, fichier de micro-données à grande diffusion*, Ottawa, l'Agence.
- STATISTIQUE CANADA (1981). *Recensement du Canada, fichier de micro-données à grande diffusion*, Ottawa, l'Agence.
- STATISTIQUE CANADA (1991). *Recensement du Canada, fichier de micro-données à grande diffusion*, Ottawa, l'Agence.
- STATISTIQUE CANADA (2001). *Recensement du Canada, fichier de micro-données à grande diffusion*, Ottawa, l'Agence.
- TABLE COMMUNAUTAIRE (2000). *Perspectives de développement économique communautaire : rapport d'évaluation des besoins dans les diverses communautés de la minorité de langue anglaise du Québec, mai 2000*, Huntingdon (Québec), Table communautaire du Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone.
- VAILLANCOURT, F. (1979). « La situation démographique et socio-économique des francophones du Québec : une revue », *Analyse de Politiques = Canadian Public Policy*, vol. 5, n° 4, p. 542-552.

- VAILLANCOURT, F. (1985). « Un aperçu de la situation économique des anglophones et francophones du Québec, de 1961 à 1971 et de l'impact possible sur cette situation du projet de loi 101 », dans François Vaillancourt (dir.), *Économie et Langue : un recueil de textes*, Québec, Conseil de la langue française.
- VAILLANCOURT, F. (1992). « English and Anglophones in Quebec: An Economic Perspective », dans John Richards, F. Vaillancourt et William Watson, *Survival: Official Language Rights in Canada*, Toronto, Institut C.D. Howe, coll. « The Canada Round », n° 10.
- VAILLANCOURT, F. (2006). *La croissance de la propriété francophone de l'économie québécoise, 1961-2003 : évolution et déterminants*. Communication présentée lors du colloque « La Caisse de dépôt et placement et le développement économique du Québec : 1965-2005 », Montréal, 16 mars 2006.
- VAILLANCOURT, F., CHAMPAGNE, R. et LEFEBVRE, L. (1994). « L'usage du français au travail par les francophones du Québec : une analyse économique », dans Pierre Martel et Jacques Maurais (dir.), *Langues et sociétés en contact*, Canadiana Romanica, n° 8, Tübingen, Niemeyer.
- VAILLANCOURT, F., D. LEMAY et L. VAILLANCOURT (2007). « Le français plus payant : l'évolution du statut socio-économique des francophones au Québec ». *Bulletin de recherche de l'Institut C.D. Howe*, n° 103, http://www.cdhowe.org/pdf/backgrounder_103_french.pdf
- VAILLANCOURT, F. et RUSSO, L. (2005). « L'importance des activités hors Québec des entreprises québécoises : un aperçu fondé sur l'emploi », Québec, Conseil supérieur de la langue française, <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubF210/F210.pdf>.
- VAILLANCOURT, F. et TOUCHETTE, C. (2001). « Le statut du français sur le marché du travail au Québec, de 1970 à 1995 : les revenus de travail ». Article documentaire. Toronto: Institut C.D. Howe. 9 mars.
- VAILLANCOURT, F. et VAILLANCOURT, L. (2005). *La propriété des employeurs au Québec en 2003 selon le groupe d'appartenance linguistique Québec*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf209/f209.pdf>.



Le système scolaire anglophone du Québec : enjeux et défis

Patricia Lamarre

Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal

En 1906, André Siegfried écrivait dans son livre sur les « relations raciales » au Québec :

Au point de vue des rapports entre les deux races et les deux confessions religieuses, la politique scolaire de Québec a donné les meilleurs résultats; les écoles différentes naissent, vivent, se développent côte à côte, sans que des disputes ou des conflits soient à craindre, puisqu'il n'y a pas le moindre contact. C'est exactement la situation de deux peuples étrangers, séparés par une frontière et ayant entre eux le moins de relations possibles : à ce prix, la paix règne à l'école! (Siegfried, 1906)

Cet extrait décrit bien la coexistence des anglophones et des francophones au Québec avant les années 1960 ainsi que les deux systèmes scolaires distincts qui s'étaient développés au fil du temps, l'un catholique français et l'autre protestant anglais. Jusqu'à ce jour, deux systèmes scolaires coexistent et ne se croisent presque jamais. En 2006, cependant, un comité consultatif créé pour trouver des solutions aux défis qui guettent le système scolaire anglophone du Québec a proposé une nouvelle voie :

La meilleure façon d'assurer le dynamisme et le renforcement du système scolaire public anglophone, et par le fait même d'accroître la vitalité de la communauté d'expression anglaise, consiste à chercher activement à établir de nouveaux partenariats mutuellement fructueux avec la majorité francophone. (Comité consultatif – ACSAQ, 2006) [traduction]

De la même manière, en 2005, le *Quebec Community Groups Network* (QCGN) a présenté un plan de développement communautaire pour la communauté anglo-québécoise qu'il aurait été difficile d'imaginer il y a dix ans. Le QCGN y avance l'idée qu'il faut une plus grande intégration à la communauté francophone et un sentiment d'identité, d'appartenance et d'attachement plus fort à l'égard du Québec. Ainsi s'achève une période de batailles linguistiques au Québec. La communauté anglo-québécoise montre qu'elle est disposée à entrer dans une nouvelle phase. Le moment est tout indiqué pour examiner comment le système scolaire anglophone a surmonté cette période de changements importants et comment il a abordé la question de son avenir.

Dans le présent chapitre, nous allons brièvement relater comment la communauté anglophone et son système scolaire se sont adaptés à l'évolution de la dynamique de la langue au Québec par le passé et où en sont les choses aujourd'hui. Nous décrirons ensuite certains des principaux défis qui attendent les Anglo-Québécois dans un proche avenir.

1. Aperçu historique et contexte administratif et juridique actuel¹

L'origine des deux systèmes scolaires au Québec est antérieure à la Confédération (1867). Au début, la division était confessionnelle et les deux systèmes ont progressé presque séparément jusqu'aux années 1960 et à l'adoption des importantes réformes en éducation qui ont constitué un élément central de la Révolution tranquille au Québec. Avec l'arrivée des immigrants irlandais, italiens et polonais au Québec au 20^e siècle, des écoles de langue anglaise se sont développées au sein des commissions scolaires catholiques où elles demeuraient sous l'administration de la majorité francophone. Pendant ce temps, les écoles protestantes devenaient plus diversifiées sur les plans linguistique

1. Pour un résumé chronologique des lois qui touchent la langue d'enseignement au Québec, prière de consulter le site suivant : <http://www.olf.gouv.qc.ca/charte/reperes/reperes.html>. Pour lire l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, intitulé « Droits à l'instruction dans la langue de la minorité », veuillez consulter le site : http://laws.justice.gc.ca/en/charter/const_fr.html#instruction. Pour un aperçu de la législation sur les langues officielles et l'éducation au Canada, voir Bourhis (1994) et Martel (2001).

et culturel, tandis qu'elles intégraient la plupart des immigrants de confession non catholique (Mc Andrew, 2002).

Au Canada, l'éducation relève des provinces. L'accord constitutionnel initial du Canada, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB, 1867), ne prévoyait pas le droit à l'éducation en anglais ou en français. Il prévoyait néanmoins une certaine protection constitutionnelle des droits confessionnels en matière d'éducation, ce qui, dans une certaine mesure, protégeait non seulement les pratiques religieuses, mais aussi l'identité linguistique et culturelle des individus (Mallea, 1984). Avec le temps, on s'est rendu compte que l'AANB protégeait peu en réalité les minorités francophones hors Québec. Par contre, la minorité anglophone du Québec était une communauté prospère qui jouissait sans difficulté, jusque dans les années 1970, d'un accès aux services et d'institutions culturelles et sociales bien développées, dont un système d'éducation complet. En effet, quand la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission B.B. ; Canada, 1968) a été créée dans les années 1960, la communauté anglophone du Québec, qui possédait un pouvoir économique considérable, n'était pas menacée d'assimilation linguistique ou culturelle. Dans ses recommandations, la Commission B.B. a reconnu la responsabilité cruciale des écoles francophones et anglophones en situation minoritaire, en les décrivant comme des organismes essentiels au maintien de la langue et de la culture, ce qui a ouvert la voie à la réforme constitutionnelle des droits à l'instruction. En 1969, le gouvernement fédéral a adopté la *Loi sur les langues officielles*. Celle-ci comporte une disposition sur les droits à l'instruction libellée de telle sorte qu'elle respecte la compétence provinciale en matière d'éducation, ce qui prive la loi d'influence sur le plan législatif.

En réponse aux conclusions de la Commission B.B. et à celles de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement (Commission Parent, 1966), le Québec a lancé sa propre étude sur la situation linguistique dans la province, connue sous le nom de Commission Gendron (Québec, 1972). Le gouvernement du Québec a alors pris l'initiative de définir les droits de la minorité en matière d'éducation (Mallea, 1984). Il y a eu notamment deux essais législatifs infructueux (projet de loi 63 en 1969 et projet de loi 22 en 1974) avant que le Parti Québécois, nouvellement élu, n'adopte la *Charte de la langue française*

(la loi 101) en 1977. Les dispositions de la loi 101 sur l'enseignement ont limité l'accès aux écoles anglophones aux seuls enfants dont l'un des deux parents avait reçu un enseignement en anglais au Québec. Ce droit, transmis de parent à enfant, allait effectivement protéger les prérogatives des Anglo-Québécois qui vivaient au Québec à cette époque, ainsi que les enfants d'immigrants qui avaient déjà intégré la communauté anglo-québécoise avant 1977 en passant par son système scolaire (Mallea, 1984). Toutefois, la loi 101 bloquait l'accès aux écoles anglophones à tous les nouveaux immigrants, de même qu'à la majorité francophone de la province et, à l'origine, aux Canadiens qui venaient de provinces qui n'offraient pas d'enseignement en français à leur minorité francophone.

En 1982, l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (la *Charte*), reprenant une formulation semblable à celle de la loi 101, reconnaissait le « droit historique » à l'instruction dans la langue officielle de la minorité, soit en français pour les minorités francophones hors Québec et en anglais pour la minorité anglophone au Québec. L'article 23 de la *Charte* imposait donc aux gouvernements provinciaux d'assurer un « double » système scolaire comme celui qui était déjà en place au Québec (Fortier, 1994). Les dispositions sur l'enseignement de la loi 101 et de la *Charte* garantissent donc l'instruction en anglais au Québec à ceux que l'on considère comme étant légalement des ayants droit (Landry et Rousselle, 2003). Étant donné que ce droit est transmis par un parent qui a fréquenté une école anglophone au Québec, il ne s'applique pas aux nouveaux immigrants internationaux dont la langue maternelle est l'anglais (p. ex. : ceux qui viennent des États-Unis, du Royaume-Uni ou de l'Inde). Par contre, la catégorie des ayants droit comprend de nombreux Anglo-Québécois d'origine italienne, portugaise, grecque et juive dont les parents ont fréquenté une école anglophone au Québec. Elle comprend également certains enfants francophones qui, parce qu'ils sont issus d'un mariage mixte ou parce que l'un de leurs parents a fréquenté une école anglophone, peuvent recevoir l'enseignement en anglais (Jedwab, 2004; Mc Andrew et Eid, 2003). Après l'adoption de la *Charte* en 1982, l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec a contesté la loi 101 devant la Cour suprême du Canada. En 1984, la Cour suprême a statué que les restrictions au droit de recevoir un enseignement en anglais auxquelles étaient soumis les anglophones du reste du Canada dans la

loi 101 étaient incompatibles avec les nouvelles garanties constitutionnelles de l'article 23 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Par conséquent, les articles 72 et 73 de la loi 101 ont été déclarés inconstitutionnels et les parents canadiens qui venaient s'établir au Québec et qui avaient été instruits en anglais ailleurs au Canada ont pu envoyer leurs enfants dans une école anglophone de la province (clause Canada).

La réforme de l'éducation lancée dans les années 1960 a assujéti les écoles et les commissions scolaires protestantes au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Au cours des ans qui ont suivi, on a tenté à maintes reprises de déconfessionnaliser les commissions scolaires, mais il a fallu attendre 1998 avant que les commissions scolaires linguistiques ne viennent remplacer les commissions scolaires confessionnelles. Ce changement a renforcé le rôle des anglophones dans la gestion de l'éducation de leurs enfants, mais a également nécessité plusieurs ajustements, tandis que deux cultures scolaires passablement différentes, qui s'étaient développées séparément au fil du temps, se fondaient dans de nouvelles entités organisationnelles.

Au Québec, les écoles doivent respecter les règlements et le programme d'enseignement du MEQ (actuellement appelé ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – MELSL). Au Ministère, la communauté anglophone est représentée par un sous-ministre adjoint. La Direction des politiques et des projets ainsi que la Direction de la production en langue anglaise assurent les services de soutien au réseau scolaire anglophone (Services à la communauté anglophone – SCA). Les SCA gèrent l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement des langues secondes pour le compte du MELSL et remplissent son mandat sous l'autorité du sous-ministre adjoint représentant la communauté anglophone. Dans les années 1990, on a créé la Commission de l'éducation en langue anglaise (CELA) qui a pour mandat d'informer le ministre de l'Éducation du Québec. Actuellement, le système scolaire anglophone est géré par neuf commissions scolaires de langue anglaise qui, ensemble, forment l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ). Étant donné la dispersion des anglophones en région, les commissions scolaires anglophones peuvent avoir à desservir d'immenses territoires de même que de nombreuses régions administratives. Elles sont souvent chargées d'offrir un enseignement de

qualité à un nombre relativement restreint d'élèves, dans certains cas, à aussi peu que 1 500 ou 2 000 élèves. Par ailleurs, un peu plus de la moitié des élèves du secteur anglais se trouvent dans deux commissions scolaires de langue anglaise sur l'île de Montréal.

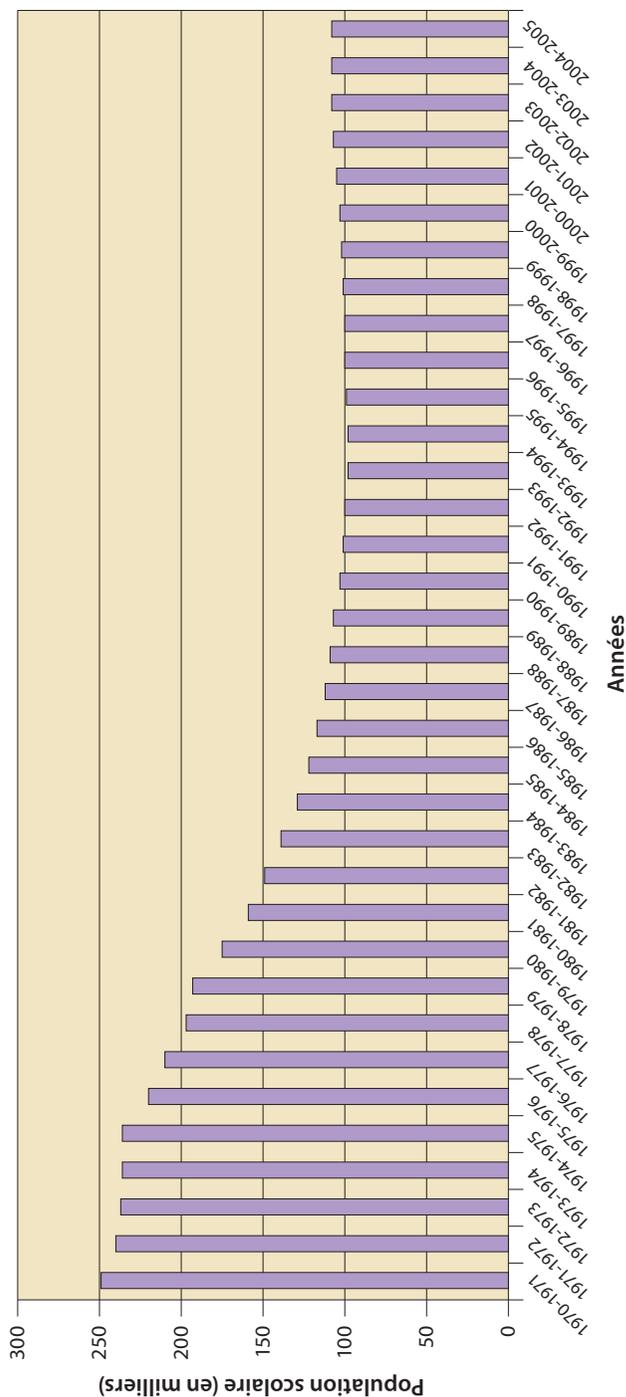
On compte 107 742 élèves dans les programmes préscolaire, primaire et secondaire des 360 écoles anglophones qui relèvent des commissions scolaires et 15 000 élèves dans les 48 écoles privées de langue anglaise (Québec, 2006b). Par contre, les inscriptions dans les écoles privées de langue française étaient de 109 031 élèves francophones à l'échelle de la province en 2006. En pourcentage, notons que 12 % des élèves anglophones fréquentant une école de langue anglaise sont inscrits dans une école privée comparativement à 7,5 % pour les élèves francophones (Jedwab, 2002). Étant donné que l'éducation postsecondaire est facultative, aucune restriction législative ne s'applique aux études postsecondaires au Québec et les diplômés de l'école secondaire peuvent choisir de poursuivre leurs études en anglais ou en français. Environ 28 400 étudiants sont inscrits dans un cégep anglophone et 63 000 étudiants (tous cycles confondus), dans une des trois universités de langue anglaise de la province (Québec, 2006a).

2. Déclin du secteur anglais : une population scolaire réduite de plus de la moitié

La *Charte de la langue française* du Québec (la loi 101) a eu des effets considérables sur le système scolaire anglophone. Comme l'indique la figure 1, l'inscription des élèves dans les écoles de langue anglaise a diminué rapidement ; il est passé de 248 000 en 1971 à un peu moins de 108 000 aujourd'hui (secteur public seulement). Cette baisse peut s'expliquer en partie par la diminution de la population d'âge scolaire au Québec, cependant, le déclin dans le secteur anglais est plus prononcé que dans le secteur français. Toute proportion gardée, les élèves inscrits dans des écoles anglophones en 1977 représentaient 16,3 % de la population scolaire totale du Québec, alors qu'ils ne constituaient plus que 9,6 % en 1992, mais 11,2 % en 2004 (Béland, 2006).

Un facteur qui a contribué au déclin du secteur anglais est l'exode des familles de langue anglaise, qui est dû non seulement à l'élection des séparatistes du Parti Québécois, mais aussi au déplacement de l'activité économique vers l'Ontario et l'Ouest canadien. L'exode a été

Figure 1
Population scolaire totale dans le réseau scolaire anglophone du Québec, de 1970-1971 à 2004-2005



Source: Équipe de recherche, ministère du Patrimoine canadien (d'après des données du Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada).

particulièrement important dans les années 1970 et 1980 (Caldwell, 1984, 1994a, 1994b; Caldwell et Waddell, 1982) et l'est encore aujourd'hui (Floch et Pocock, la présente étude). Les restrictions que comporte la loi 101 sur l'accès à l'enseignement en anglais ont également contribué au déclin du réseau scolaire anglophone. De nos jours, comme l'indique le tableau 1, près de 90 % des immigrants de première génération sont inscrits dans des écoles francophones, alors qu'en 1971, 85 % des immigrants de première génération étaient inscrits dans des écoles anglophones (Québec, 1996). Les élèves qui sont des Canadiens de deuxième génération sont moins nombreux dans les écoles francophones (68,4 %), car nombre d'entre eux ont un parent qui a fréquenté une école de langue anglaise avant l'adoption de la loi 101, ce qui les rend admissibles à l'enseignement en anglais.

La diminution de la population scolaire, et par conséquent du financement pour les services, représente un des problèmes les plus aigus du réseau scolaire anglophone du Québec à l'heure actuelle. La hausse récente du nombre de fermetures d'école est une expérience traumatisante pour les familles anglophones et la communauté locale.

Tableau 1
Élèves issus de l'immigration et population scolaire totale,
par langue d'enseignement et niveau d'enseignement,
Québec, 2003-2004

| Langue d'enseignement | Préscolaire | | Primaire | | Secondaire | | Total | |
|--------------------------------------|-------------|--------|----------|--------|------------|--------|---------|--------|
| | n | % | n | % | n | % | n | % |
| Élèves de première génération | 5 114 | | 30 998 | | 33 286 | | 69 398 | |
| Dans les écoles francophones | 4 742 | 92,7 % | 27 643 | 89,2 % | 30 005 | 90,1 % | 62 390 | 89,9 % |
| Dans les écoles anglophones | 367 | 7,2 % | 2 587 | 8,3 % | 3 279 | 9,9 % | 6 233 | 9,0 % |
| Élèves de deuxième génération | 12 590 | | 70 642 | | 48 684 | | 131 916 | |
| Dans les écoles francophones | 9 644 | 76,6 % | 48 729 | 69,0 % | 31 798 | 65,3 % | 90 171 | 68,4 % |
| Dans les écoles anglophones | 2 922 | 23,2 % | 17 782 | 25,2 % | 16 846 | 34,6 % | 37 550 | 28,5 % |

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Québec (2004). *Portrait scolaire des élèves issus de l'immigration : de 1994-1995 à 2003-2004.*

Le nombre d'inscriptions dans les écoles de langue anglaise s'est stabilisé au cours de la dernière décennie, bien que l'on note une légère augmentation ces dernières années (comme l'indique la figure 1). Le déclin continu du secteur anglais annoncé dans le rapport Chambers (1992) semble atténué par le nombre croissant d'enfants francophones et allophones qui sont admissibles à l'enseignement en anglais, grâce à l'augmentation du nombre des mariages « mixtes » (Jedwab, 2004). En ce moment, 80 % des élèves anglophones au Québec sont inscrits dans des écoles de langue anglaise. Les 20 % qui restent sont inscrits dans des écoles de langue française, dont environ la moitié le sont par choix et l'autre moitié, à cause de restrictions législatives qui bloquent leur accès aux écoles anglophones (Béland, 2006). Jusqu'à présent, la majorité des allophones (personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais) qui ont le droit de s'inscrire dans des écoles de langue anglaise ont choisi celles-ci plutôt que les écoles de langue française (Jedwab, 2002, p. 13). Malgré une certaine stabilité du nombre d'élèves inscrits dans le secteur anglais, les résultats de récentes consultations communautaires témoignent d'une inquiétude persistante à l'égard du déclin des inscriptions dans le réseau scolaire anglophone (GMCDI, 2007).

3. Changement démographique : qu'est-ce au juste qu'un Anglo-Québécois ?

En ce qui concerne la communauté anglo-québécoise, la question qui se pose invariablement est de savoir comment mesurer cette communauté linguistique hétérogène et qui exactement la compose (Caldwell, 1984, 1994a, 1994b ; Jedwab, 2004 ; la présente étude). Peu importe comment on mesure cette communauté, le fait est que depuis les années 1970, le pourcentage d'anglophones dans la province a diminué, et ce principalement en raison de son faible taux de natalité et de l'exode de ses membres (Floch, 2006a). Ainsi, les locuteurs de langue maternelle anglaise sont passés de 789 200 au recensement de 1971 à 606 165 en 2006, soit une perte de 182 035 anglophones pour la province du Québec (Jedwab, la présente étude). Actuellement, 60 % des jeunes Anglo-Québécois pensent quitter le Québec au cours des cinq prochaines années, comparativement à 13 % pour les Québécois francophones (Floch, 2005a). Au Québec, le taux de rétention des

anglophones a nettement chuté depuis 1971, passant de 69 % cette année-là à 50 % en 2001, et l'on note que plus le niveau de scolarité est élevé, plus le taux de rétention est faible (Floch, 2005a; Floch et Pocock, la présente étude).

Aujourd'hui, la communauté anglophone se caractérise dans une large mesure par sa grande diversité ethnique et religieuse; 30 % de ses membres sont nés à l'extérieur du Canada et presque 21 % déclarent appartenir à une minorité visible (Floch, 2006b). Cette diversité s'explique en partie par l'histoire de l'enseignement au Québec, où, jusque dans les années 1970, le système scolaire francophone essentiellement catholique n'acceptait pas les élèves non catholiques (Mc Andrew, 2002) et le système scolaire anglophone « protestant » était ouvert à la diversité religieuse et culturelle. Par cette ouverture à la diversité religieuse, le système scolaire protestant du Québec a fortement contribué à l'intégration des immigrants à la communauté anglo-québécoise, elle-même une minorité démographique dans la province. Cette tendance a peu à peu disparu quand l'application de la loi 101 a fait augmenter le nombre d'élèves issus de l'immigration dans le système scolaire francophone. Toutefois, selon leur pays d'origine ou leur expérience antérieure dans le milieu scolaire, de nombreux nouveaux immigrants qui arrivent au Québec aujourd'hui ont l'anglais comme langue maternelle ou langue seconde et contribuent ainsi à la diversité et à la vitalité de la communauté anglo-québécoise, même si leurs enfants n'ont pas le droit de fréquenter une école publique anglophone.

En ce qui concerne le multiculturalisme au sein de la communauté anglophone du Québec, l'écart entre les milieux urbains et les milieux ruraux est manifeste : les Anglo-Montréalais sont souvent d'origine multiculturelle et ont diverses caractéristiques historiques, culturelles et linguistiques. Les mariages mixtes sont également fréquents chez les anglophones qui vivent à l'extérieur de Montréal (47 %), mais pas moins de 93 % de ces mariages sont conclus avec un partenaire francophone. Bien que l'exogamie ait conféré un caractère hybride à la communauté anglophone qui se trouve dans les régions, celle-ci n'est pas aussi diversifiée sur les plans culturel et linguistique que celle de Montréal (Jedwab, 2004, la présente étude; Floch, 2006b).

Le niveau de bilinguisme et de multilinguisme que l'on trouve chez les membres de la communauté anglophone est un autre facteur

qui contribue à sa diversité. Presque 10 % des anglophones donnent plusieurs réponses lorsqu'on leur demande quelle est leur langue maternelle et refusent de se limiter à une seule. En outre, nombre d'entre eux parlent plus d'une langue à la maison : quelque 60 % des locuteurs de langue maternelle anglaise déclarent parler seulement ou surtout l'anglais à la maison, alors que les autres, environ 40 %, affirment parler l'anglais et le français ou l'anglais et une autre langue.

Comme Jedwab (2004) le fait remarquer, les tendances démographiques au sein de la communauté anglophone sont très variables et se caractérisent par une augmentation de la population multiethnique et multiraciale. De plus, le mélange de l'anglais et du français est en forte croissance dans la population. La diversité culturelle et linguistique au sein de la communauté anglophone influe sur la manière dont les établissements (p. ex. : écoles, cégeps) définissent leurs mandats, ce qui remet en question le rôle que jouent depuis toujours les établissements d'enseignement pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, à savoir : de protéger et de soutenir la communauté, et surtout d'assurer sa pérennité linguistique et culturelle.

4. Deux réalités sociolinguistiques déterminantes : le Grand Montréal et le reste du Québec

En 2001, environ 75 % à 80 % des anglophones du Québec habitaient la région du Grand Montréal et plus particulièrement l'île de Montréal, où ils représentent 18 % de la population totale. Cela étant, quelque 25 % des Anglo-Québécois sont dispersés dans les différentes régions du Québec. Ces derniers se distinguent par le vieillissement de leur population et l'exode de leurs jeunes vers Montréal ou d'autres provinces. En fait, ce sont les communautés anglophones qui habitent dans le reste du Québec qui ont connu le pire déclin démographique ; alors qu'à Montréal, l'exode des jeunes a plus ou moins été compensé par l'immigration internationale et la migration en provenance des autres provinces (Jedwab, 2004). Contrairement aux Anglo-Montréalais, qui se concentrent dans certains quartiers et certaines banlieues où existent des organismes communautaires anglophones et où il est facile d'obtenir des services municipaux en anglais, les anglophones qui vivent dans les régions sont géographiquement dispersés sur un vaste territoire où les questions de vitalité de la langue et de la communauté,

comme celles auxquelles doivent faire face les minorités francophones hors Québec, revêtent une grande importance (Landry, Allard et Deveau, 2007 ; Johnson et Doucet, 2006). Cet écart entre les milieux urbains et les milieux ruraux a une incidence sur les défis qui guettent le système scolaire anglophone.

4.1 Défis qui guettent les écoles anglophones dans le reste du Québec : remédier à la dispersion

Récemment, l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ, 2002) a dressé une liste des principaux défis qui guettent les écoles anglophones et a fait valoir qu'il faut élaborer un plan pour protéger la viabilité des petites écoles et gérer la situation particulière des communautés anglophones dans toute la province. Parmi les défis majeurs qui se dressent devant les écoles anglophones dans les régions figurent : la dispersion de la population anglophone, l'immensité des régions desservies et la faible population scolaire qui atteint souvent moins de 200 élèves et parfois même moins de 100 élèves (ACSAQ, 2002). Or, dans le reste du Québec, les écoles de langue anglaise sont souvent les seuls établissements publics restants qui répondent aux besoins particuliers de la communauté anglophone et, en conséquence, sont considérées comme le centre de l'expression de l'identité de la communauté (ACSAQ, 2002). La fermeture d'une école, centre des activités sociales et communautaires, frappe donc de plein fouet la communauté, sans compter l'augmentation du temps de déplacement qu'elle représente pour les élèves ; certains devant même consacrer plus de deux heures par jour pour se rendre à l'école anglophone la plus près et en revenir (ACSAQ, 2002).

Dans son désir de maintenir ouverts les établissements d'enseignement, même quand la population scolaire compte moins de 200 élèves, ou même moins de 100 élèves, le système scolaire anglophone a dû chercher des solutions organisationnelles ingénieuses. L'une d'entre elles consiste à offrir les programmes d'enseignement primaire et secondaire sous un même toit, plutôt que dans des immeubles différents, ce qui permet aux élèves de rester dans leurs communautés pendant toute la durée de leurs études. Une autre solution, quoique moins courante, a été de partager une école avec la communauté francophone locale, dans les cas où le nombre d'enfants d'âge scolaire est

peu élevé dans les deux communautés (ACSAQ, 2002). On a même vu à certaines occasions des échanges de personnel, où un enseignant d'une école francophone allait enseigner en français la musique à des élèves d'une école anglophone et où un enseignant de celle-ci se voyait chargé de l'éducation physique à l'école francophone. Légalement, deux écoles peuvent partager le même immeuble, tandis que chacune d'elles poursuit son propre programme d'enseignement. Ce modèle offre la possibilité d'organiser des activités communes et réduit le coût d'entretien des immeubles, mais il nécessite de longues consultations avec la communauté et l'adhésion de celle-ci (ACSAQ, 2002).

Une autre difficulté qu'éprouve le système scolaire anglophone dans les régions est le recrutement et le maintien en poste d'enseignants et d'autres employés, et plus particulièrement les enseignants du niveau secondaire qui enseignent dans les domaines spécialisés des mathématiques et des sciences ou dans les domaines techniques et professionnels. Pour pallier ce problème, on prête une grande attention aux nouvelles technologies des communications et aux programmes d'enseignement à distance, comme ceux qui sont organisés par l'intermédiaire de LEARN Québec², dans l'espoir de pouvoir offrir des services d'enseignement, en particulier des cours spécialisés, aux élèves des régions éloignées. Une problématique supplémentaire que connaissent les écoles anglophones du reste du Québec est l'accessibilité aux services complémentaires aux élèves (ACSAQ, 2002). Les écoles ont du mal à fournir aux élèves des services qui répondent à la mission des services sociaux et des services de santé locaux et nombre d'entre elles n'ont simplement pas accès à des travailleurs sociaux et autres professionnels. Pour terminer, l'augmentation du nombre d'élèves de langue maternelle française au sein de la population scolaire est un autre élément avec lequel doivent composer les écoles anglophones dans les régions. La viabilité de certaines d'entre elles passe même par la présence d'élèves francophones (Jedwab, 2004). À part cette situation particulière, le système scolaire anglophone se heurte à des difficultés semblables à celles qu'éprouvent les minorités francophones rurales au Canada anglais et d'autres communautés rurales du Québec. Dans la communauté urbaine anglo-montréalaise, les difficultés sont complètement différentes.

2. Leading English Education and Resource Network. En ligne : www.learnquebec.ca.

4.2 Défis qui guettent les écoles anglophones à Montréal

De nombreux Québécois francophones voient encore les Anglo-Québécois comme une élite formée de riches protestants de race blanche et d'origine anglo-saxonne. À Montréal, cette représentation est un mythe, tel que l'indique clairement les données démographiques (Floch et Pocock, la présente étude). La pauvreté urbaine de la communauté anglophone est une réalité. Le nombre d'écoles anglophones admissibles à une aide financière supplémentaire, comme celle qui est accordée par la Stratégie d'intervention *Agir autrement* (SIAA) du MELS, a augmenté au cours des dernières années. À l'heure actuelle, 29 écoles secondaires et 35 écoles primaires anglophones sont admissibles à une aide fournie dans le cadre de la SIAA. Les plaintes concernant la dégradation des immeubles et le manque d'équipement sont fréquentes, et comme Jack Jedwab l'a souligné, l'exode de la population du centre de Montréal vers les banlieues a affaibli encore davantage l'offre de services éducatifs au cœur de la ville (Jedwab, 2002, p. 21). Répondre aux besoins des élèves issus de milieux socioéconomiques défavorisés pourrait devenir une question de plus en plus importante dans le secteur anglais puisque les anglophones qui quittent la province sont habituellement ceux qui jouissent d'une grande mobilité économique, détiennent des diplômes et sont bilingues (Floch et Pocock, la présente étude).

Par le passé, une différence de classe sociale allait de pair avec le clivage linguistique séparant francophones et anglophones (Coleman, 1984; Stevenson, 1999, 2004). De nos jours, il y a encore une différence de classe sociale liée à la langue, mais elle oppose désormais les bilingues aux unilingues. Dans les deux communautés (francophone et anglophone), les jeunes au bas de l'échelle socioéconomique sont ceux qui affichent le plus faible taux de bilinguisme et, selon de nombreux professeurs de langue seconde (tant d'anglais langue seconde que de français langue seconde), sont les plus réfractaires à l'apprentissage du français comme langue seconde. Pour les écoles anglophones des zones urbaines défavorisées sur le plan socioéconomique, le défi consistera donc à convaincre ces jeunes que le bilinguisme est non seulement utile, mais indispensable pour vivre au Québec. Ce qui nous amène à un cas de réussite peu banal : l'enseignement bilingue dans les écoles anglophones.

4.3 Enseignement bilingue dans les écoles anglophones du Québec

Au cours des dernières décennies, les écoles anglophones du Québec se sont rapidement adaptées à l'évolution du statut de la langue française et aux pressions croissantes en faveur de l'élaboration de meilleurs programmes de langue seconde, en particulier dans la région métropolitaine de Montréal. Le pourcentage de Québécois possédant des compétences dans les deux langues officielles est à la hausse (Marmen et Corbeil, 2004). Dans la communauté anglophone, le taux de bilinguisme a fait un bond spectaculaire, de 37 % en 1971 à 63 % en 1996, pour atteindre 69 % en 2006. Aujourd'hui, les Anglo-Québécois âgés de 15 à 24 ans affichent un taux de bilinguisme de plus de 80 %. Pendant que le français devient de plus en plus nécessaire pour s'intégrer socialement et économiquement à la vie de la ville et de la province, le bilinguisme se fait également attrayant pour les allophones. Le taux de bilinguisme français-anglais de ces derniers est passé de 33 % en 1971 à 50 % en 2006. Ce qui distingue le bilinguisme des anglophones de celui des locuteurs d'autres langues au Québec est l'âge auquel on l'acquiert. Les francophones et les allophones apprennent généralement l'anglais lorsqu'ils sont de jeunes adultes et qu'ils intègrent la population active ou fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire. Le bilinguisme augmente également chez les jeunes anglophones qui entrent dans la population active, mais leur taux de bilinguisme est déjà élevé dès leurs premières années à l'école, en partie grâce aux programmes bilingues offerts dans les écoles de langue anglaise. Cette tendance semble être à la hausse, puisqu'il y avait 60 % des anglophones de cinq à neuf ans qui connaissaient l'anglais et le français en 2001, comparativement à 50 % en 1996 (Jedwab, 1996, 2004). En fait, au cours des trente dernières années, une « révolution très tranquille » a eu lieu dans le système scolaire anglophone. Sans faire grand bruit, les parents anglophones ont réussi à améliorer les compétences en français de leurs enfants en demandant de meilleurs programmes de langue seconde (Lamarre, 1997). À la fin des années 1980, au-delà de 90 % des élèves des écoles anglophones passaient plus de temps à apprendre le français que ne l'exigeait le programme provincial (ministère de l'Éducation du Québec, 1990, 1992 ; CELA, 1995). À l'heure actuelle, plus de 40 % de l'ensemble des élèves

des écoles anglophones sont inscrits à un programme d'immersion en français (voir le tableau 2) et presque tous les autres élèves participent à une forme ou une autre de programme de français enrichi, ce qui explique que le groupe « anglais seulement » soit rempli d'élèves ayant des troubles d'apprentissage.

Tableau 2
Population scolaire (temps partiel et temps plein)
dans le secteur de l'éducation des jeunes dans un programme
d'immersion en français, commissions scolaires anglophones,
Québec, 1999-2000, 2001-2002 et 2003-2004

| Niveau | 1999-2000 | 2001-2002 | 2003-2004 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Préscolaire | 4 704 | 4 903 | 4 310 |
| Primaire | 23 955 | 27 211 | 26 589 |
| Secondaire | 12 749 | 11 827 | 13 785 |
| Nombre total d'élèves dans un programme d'immersion en français | 41 408 | 43 941 | 44 684 |
| Pourcentage d'élèves dans un programme d'immersion en français par rapport à la population scolaire anglophone | 39,8 % | 41,1 % | 41,3 % |

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Québec (2004). Déclaration des clientèles scolaires (DCS) et Déclaration des clientèles en formation professionnelle (DCFP).

Dans les faits, le célèbre programme canadien d'immersion en français a été créé dans une banlieue bourgeoise de Saint-Lambert sur la Rive-Sud de Montréal (Melikoff, 1972) et a rapidement gagné en popularité (Lamarre, 1997; Hamers et Blanc, 2000). Le programme a été mis de l'avant par des parents qui ont senti le « vent tourner » dans les années 1960 et qui ont jugé normal que leurs enfants apprennent le français pour vivre au Québec. Bien que ces parents de la première heure aient fait preuve de prévoyance, il est évident qu'à l'époque, un grand nombre de parents n'était pas satisfait des programmes traditionnels d'enseignement du français comme langue seconde, comme l'indiquent les nombreuses recommandations de la Fédération québécoise des associations foyers-écoles et les mémoires présentés à la Commission Gendron au début des années 1970 (Lamarre, 1997).

Dès le départ, cependant, les administrateurs des commissions scolaires ont opposé une résistance au programme d'immersion, qui s'est vite effritée lorsque les lois sur le statut du français ont été adoptées (Lamarre, 1997). Dans les années 1970, parallèlement à l'agitation politique provoquée par la question de la langue, la popularité des programmes d'immersion en français s'est à ce point accrue que des écoles et des administrateurs de commissions scolaires du réseau protestant ont fermement appuyé ces programmes et, parfois, ont même considéré en faire le programme universel des écoles primaires (Stern, 1973 ; Lamarre, 1997). Depuis, l'enseignement bilingue est vu comme un « élément essentiel de l'enseignement en anglais » et un « moyen de protéger les écoles anglophones ». Dans les premières années, les parents espéraient que leurs enfants atteignent un niveau « fonctionnel » en français, ce qui, pour la plupart d'entre eux, se traduisait par de bonnes aptitudes à communiquer verbalement. Tous les parents n'ont pas opté pour l'immersion, mais le succès du programme a conduit à la mise en place de programmes de français enrichi. Comme le ministère québécois de l'Éducation avait décidé de ne pas intervenir dans le dossier de l'enseignement bilingue au sein du secteur anglais, un nombre étonnant (48) de programmes de français enrichi et de programmes bilingues ont vu le jour pendant cette période dans le secteur anglais des commissions scolaires catholiques et protestantes.

Au cours des États généraux sur l'éducation qui se sont tenus au début des années 1980, les parents se sont dits très satisfaits des programmes d'immersion (CELA, 2001b). Toutefois, à la fin de la même décennie, certains parents ont commencé à trouver que l'immersion ne suffisait pas pour doter leurs enfants des aptitudes à communiquer par écrit que possèdent les francophones. Une des faiblesses des programmes d'immersion en français est qu'ils sont offerts dans des écoles de langue anglaise, et par conséquent dans un milieu qui n'est pas francophone, mais qui relève plutôt d'une administration anglophone où les parents jugeaient qu'ils disposaient d'un pouvoir de décision (Lamarre, 1997). Dans les années 1970, cependant, les commissions scolaires protestantes avaient commencé à ouvrir des écoles de langue française pour les immigrants qui, à cause des nouvelles exigences prévues par la loi 101, devaient fréquenter une école francophone. Ces écoles représentaient une autre option pour les parents anglophones

qui pouvaient désormais envoyer leurs enfants dans une école francophone protestante gérée par la communauté anglophone. Cette nouvelle situation marque en effet le début d'un phénomène que l'on pourrait qualifier de « traversée des frontières scolaires », où les ayants droit choisissent volontairement d'envoyer leurs enfants dans une école francophone, du moins au niveau primaire (McGlynn et coll., 2008 ; Laperrière, 2006). Bien que le pourcentage d'élèves anglophones « ayants droit » dans les écoles francophones ait diminué à l'occasion, il est demeuré relativement stable depuis vingt ans (Jedwab, 2002). Selon Béland (2006), on compte actuellement 10 000 élèves de langue maternelle anglaise ayant droit de fréquenter l'école anglophone qui se sont volontairement inscrits dans les écoles publiques francophones.

Pendant que certaines familles de langue anglaise choisissaient de passer à l'école francophone, d'autres exerçaient de plus en plus de pressions sur les écoles anglophones pour qu'elles améliorent leur enseignement du français comme langue seconde, et plus particulièrement du français écrit. Dans les années 1990, le français était devenu un sujet très important dans les écoles anglophones, au même titre que l'anglais et les mathématiques (CELA, 1995). Aux yeux des parents, le niveau de compétences en français nécessaire pour vivre au Québec était manifestement plus élevé que par le passé, tout comme l'étaient leurs attentes à l'égard de ce que devait offrir l'école (CELA, 1995). Bien qu'une petite partie des parents jugent encore qu'un niveau fonctionnel de bilinguisme français-anglais suffise, la plupart d'entre eux désirent que leurs enfants sortent de l'école secondaire complètement bilingues, tant à l'oral qu'à l'écrit. Les perspectives d'emploi des jeunes Anglo-Québécois sont manifestement liées à leur niveau de bilinguisme, tout comme l'est la recherche d'une « zone de confort » au sein d'un Québec francophone qui, une fois atteinte, permettra aux jeunes Anglo-Québécois de la prochaine génération de demeurer dans la province, d'y travailler et, il est à espérer, de s'y sentir citoyens à part entière (CELA, 1995 ; Laperrière, 2006).

Les familles qui choisissent l'immersion en français ou l'école francophone pour doter leurs enfants de compétences dans les deux langues le font généralement au niveau primaire. Lorsque les élèves passent au niveau secondaire, l'importance de l'apprentissage du français diminue au profit de la nécessité d'obtenir de bons résultats en vue des

études postsecondaires en anglais. Comme l'indique le tableau 2, le nombre d'élèves inscrits dans un programme d'immersion en français diminue au niveau secondaire par rapport au niveau primaire. Par exemple, en 2003-2004, 40,8 % des élèves du primaire suivaient un programme d'immersion en français, contre 32 % des élèves du niveau secondaire. En outre, on passe moins d'heures à enseigner le français dans un programme d'immersion au niveau secondaire qu'au niveau primaire. De la même manière, très peu d'élèves qui sont passés par l'école primaire publique de langue française poursuivent leurs études dans une école secondaire publique francophone (Mc Andrew et Eid, 2003).

Pour ce qui est des compétences linguistiques en français, les enseignants font observer que les gains réalisés par les élèves au niveau primaire sont perdus à la fin du cours secondaire (CELA, 1995). On peut également se poser des questions sur le niveau de compétences en français atteint en sixième année; il est évident qu'un des grands défis dans les années à venir consistera à doter les élèves anglophones des compétences bilingues dont ils auront besoin pour participer pleinement à la société québécoise. Dans quelle mesure les écoles anglophones réussissent-elles à former des diplômés bilingues? Il s'agit là d'une question difficile, car le bilinguisme ne dépend pas seulement de l'école, mais aussi de l'environnement sociolinguistique local où se trouve l'école et de la langue parlée à la maison. Alors que dans certaines commissions scolaires, les élèves du secteur anglais écrivent bien en français et obtiennent de bons résultats aux examens du niveau secondaire destinés aux francophones, des élèves anglophones d'autres commissions scolaires s'expriment très bien oralement, mais sont plus faibles en lecture et en écriture en français (CELA, 1995). Dans le présent rapport, le QCGN a indiqué que le manque de compétences en français écrit des diplômés du secondaire constitue un problème majeur qui peut entraver la poursuite de leurs études ou leur entrée dans la population active du Québec (QCGN, 2006).

L'élaboration des programmes de français dans le secteur anglais a eu des répercussions importantes sur les écoles anglophones et fait ressortir des questions d'équité dans les milieux scolaires. Le secteur « anglais-anglais » a décliné. Les élèves ayant des besoins particuliers et des troubles d'apprentissage sont souvent inscrits dans ce secteur et

suivent par conséquent le programme élémentaire de français langue seconde qui assure seulement un niveau minimal de compétences en français. On demande régulièrement d'aider davantage ces élèves pour qu'ils puissent avoir accès aux programmes bilingues et s'y maintenir, et ainsi acquérir les compétences linguistiques nécessaires pour vivre et travailler au Québec. On se demande aussi périodiquement si la maîtrise du français ne s'acquiert pas aux dépens de la maîtrise de l'anglais. La question du bilinguisme soustractif apparaît donc comme un problème pour certains élèves anglophones; une question qui préoccupe depuis longtemps la minorité francophone dans le reste du Canada (Landry et Rousselle, 2003). Aussi paradoxal que cela puisse paraître, on craint que le secteur « anglais-anglais » ne disparaisse complètement un jour dans les écoles de langue anglaise et que seules les options bilingues ne soient offertes; c'est-à-dire que les écoles anglophones deviennent plus francophones (CELA, 1995). L'enseignement bilingue a également transformé le profil des employés, car de nombreux enseignants embauchés dans les commissions scolaires qui offrent ce type d'enseignement sont des généralistes francophones dont les référents culturels sont très différents. Cette situation influe également sur le rôle assigné aux écoles des communautés de langue officielle en situation minoritaire, qui est principalement la reproduction linguistique et culturelle d'une communauté.

Dans la région métropolitaine de Montréal, le système scolaire anglophone déploie des efforts considérables depuis 30 ans afin de faire progresser le bilinguisme, et l'un des principaux défis dans un avenir rapproché sera de trouver comment doter les élèves d'un niveau de compétences élevé tant en français qu'en anglais. On a élaboré des programmes de langue seconde très efficaces, mais les parents veulent de plus en plus que leurs enfants acquièrent des compétences bilingues français-anglais et il est fort probable qu'ils exercent davantage de pression sur les écoles secondaires pour que leurs enfants n'y perdent pas ce qu'ils ont appris au niveau primaire, que ce soit dans le cadre d'un programme d'immersion en français ou d'un programme de français enrichi, ou encore après être passés par une école francophone. Dans un rapport récent, le *Greater Montreal Community Development Initiative* (GMCDI, 2007) recommandait d'évaluer le niveau de compétences en français dont avaient besoin les élèves anglophones pour intégrer efficacement le marché du travail québécois.

5. Élèves de langue maternelle française dans les écoles anglophones : traversée d'un autre type

En raison des mariages mixtes et d'autres situations personnelles, un certain nombre d'enfants francophones ont légalement le droit de fréquenter une école anglophone au Québec. En fait, dans les années 1990, le nombre d'élèves de langue maternelle française inscrits dans une école primaire ou secondaire anglophone de Montréal s'est accru de quelque 35 %, alors que dans les régions, il a augmenté de presque 115 %; une hausse surprenante. Entre 1991 et 2003, le pourcentage d'élèves francophones fréquentant une école anglophone est passé de 15,2 % à 27,9 % (Jedwab, 2004). Comme l'indique le tableau 3, le nombre d'élèves de langue maternelle française (soit les ayants droit) qui étaient inscrits dans une école anglophone est passé de 20 413

Tableau 3

Population scolaire (temps partiel et temps plein) dans le secteur de l'éducation des jeunes dans les écoles du Québec, par langue maternelle et langue d'enseignement, de 2002-2003 à 2006-2007

| Langue maternelle | Langue d'enseignement | 2002-2003 | 2003-2004 | 2004-2005 | 2005-2006 | 2006-2007 |
|---|------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Français | Dans les écoles francophones | 883 045 | 871 246 | 860 519 | 846 880 | 829 494 |
| | | 97,7 % | 97,6 % | 97,6 % | 97,5 % | 97,4 % |
| | Dans les écoles anglophones | 20 413 | 21 033 | 21 402 | 21 719 | 21 950 |
| | | 2,3 % | 2,4 % | 2,4 % | 2,5 % | 2,6 % |
| Langue maternelle française (total)* | | 903 470 | 892 291 | 881 932 | 868 610 | 851 454 |
| | | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| Anglais | Dans les écoles francophones | 17 801 | 18 322 | 18 739 | 19 270 | 19 617 |
| | | 18,9 % | 19,4 % | 20,0 % | 20,7 % | 21,4 % |
| | Dans les écoles anglophones | 76 495 | 76 101 | 75 184 | 73 918 | 72 163 |
| | | 81,1 % | 80,6 % | 80,0 % | 79,3 % | 78,6 % |
| Langue maternelle anglaise (total)* | | 94 327 | 94 455 | 93 957 | 93 206 | 91 807 |
| | | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

* Le total des élèves de langue maternelle française et de langue maternelle anglaise comprend une petite minorité (n = 1 530) qui fréquente une école de langue autochtone chaque année.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec (2007). Déclaration des clientèles scolaires (DCS).

en 2002-2003 à 21 950 en 2006-2007. Le pourcentage de francophones dans les écoles de langue anglaise de la région métropolitaine de Montréal se situe actuellement à 6,2 %, alors qu'il s'élève à 25 % à l'extérieur de la ville (Jedwab, 2004). Bien que les élèves de langue maternelle française représentent une partie importante de l'ensemble des élèves dans les écoles anglophones, par rapport à la population scolaire francophone totale de la province, ils représentent moins de 2,5 % (Béland, 2006).

L'augmentation du nombre d'élèves francophones dans les écoles de langue anglaise a compensé en grande partie le déclin soutenu de la population scolaire anglophone. Toutefois, comme l'a souligné Jedwab, le changement démographique de la clientèle des écoles anglophones a inévitablement compromis la mesure dans laquelle de tels établissements peuvent assurer la pérennité de la culture et du patrimoine des Anglo-Québécois (Jedwab, 2004). Dans certains cas, l'école anglophone est décrite comme une « école de langue », peuplée d'enfants issus de familles francophones. Dans le même esprit, certaines écoles de langue française de l'Ouest de l'île de Montréal qui accueillent de nombreux élèves de langue maternelle anglaise sont appelées des « écoles d'immersion » par les familles francophones. Comme l'indique le tableau 3, le nombre d'élèves de langue maternelle anglaise inscrits dans une école francophone au Québec est passé de 17 801 en 2002-2003 à 19 617 en 2006-2007. Dans l'ensemble, tant le système scolaire francophone que le système scolaire anglophone profitent des élèves qui passent d'un système à l'autre, c'est-à-dire les élèves d'une langue maternelle qui fréquentent volontairement une école de l'autre langue. En termes absolus, le nombre d'élèves de langue maternelle anglaise inscrits dans une école francophone et celui des élèves de langue maternelle française inscrits dans une école anglophone est approximativement le même. Par contre, en termes relatifs, le poids de chaque groupe est très différent : 21 % de tous les élèves de langue maternelle anglaise fréquentent une école francophone (environ 10 % par choix et 10 % en vertu de la loi) comparativement à 2,6 % de tous les élèves de langue maternelle française qui sont passés (par choix) à l'école anglophone.

Contrairement aux recherches sur les élèves francophones ayants droit dans le reste du Canada (Landry et Rousselle, 2003), peu de

recherches ont porté sur les motivations des familles francophones ayants droit qui choisissent l'enseignement en anglais pour leurs enfants. Il est fort possible que ces familles francophones, comme leurs homologues anglo-québécoises, utilisent le système scolaire de l'autre secteur linguistique afin de doter leurs enfants de compétences bilingues, une option offerte aux seules familles d'ayants droit. Les dispositions de la loi 101 relatives à l'enseignement empêchent la plupart des francophones de s'inscrire dans une école primaire ou secondaire anglophone. La *Loi sur l'instruction publique* du Québec limite par ailleurs le temps alloué à l'enseignement en anglais, ce qui rend impossible l'établissement d'un programme bilingue dans les écoles francophones. Toutefois, sous la pression de parents francophones, on a lancé un programme expérimental d'enseignement de l'anglais en cinquième et sixième années du primaire. Essentiellement, les enfants passent par une version accélérée du programme de niveau primaire, ce qui les dispense de s'inscrire dans un programme d'immersion intensif en anglais, qui dure habituellement cinq mois (www.speaq.qcc.ca).

Les élèves francophones ayants droit qui sont inscrits dans une école de langue anglaise ont leurs propres besoins linguistiques :

Dans certains cas, l'un des parents est anglophone, mais la langue parlée à la maison et dans le quartier est le français. L'anglais s'apprend vraiment à l'école. Pour devenir bilingue, c'est donc d'une immersion en anglais et non en français dont ces enfants ont besoin. (CELA, 1995)

Cette affirmation s'applique tout à fait à certaines écoles dans les régions du Québec, mais également à certaines écoles anglophones de l'Est-de-Montréal. En tenant compte de cette situation, certaines écoles essaient de nouveaux modèles d'enseignement bilingue qui intègrent judicieusement le français langue maternelle, et l'anglais langue maternelle, dans leur programme (CELA, 1995). Comme le souligne la Commission de l'éducation en langue anglaise, il faut faire preuve de flexibilité et sans cesse s'adapter pour répondre aux besoins des différents niveaux de bilinguisme (CELA, 1995).

Tout comme les familles anglophones, les familles francophones semblent préférer passer à l'autre langue d'enseignement au niveau primaire, que l'on considère comme étant une période moins critique pour l'obtention de bons résultats en vue des études postsecondaires

et où les enfants sont censés être plus perméables aux langues. Parce que le passage de leurs enfants à l'école anglophone est temporaire (niveau primaire), on juge les familles francophones moins profondément attachées à l'enseignement en anglais et certains avancent qu'elles ont moins tendance à investir dans les initiatives communautaires et scolaires anglophones. Quoi qu'il en soit, c'est la présence des élèves de langue maternelle française dans le système scolaire anglophone qui a empêché la fermeture d'écoles et le déclin constant du nombre d'élèves. À l'heure actuelle, 70 % des élèves francophones qui ont le droit de s'instruire en anglais exercent ce droit, et ce pourcentage a légèrement augmenté ces dernières années (Jedwab, 2002).

6. Après le secondaire : les cégeps et les universités anglophones au Québec

Selon un rapport de la CELA, plus de 80 % de la population scolaire du Québec obtiendra un diplôme de niveau secondaire, que ce soit un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP), dans le secteur de l'éducation des jeunes ou des adultes. Presque 60 % d'entre eux s'inscriront dans un collège (cégep), ce qui signifie que près de 40 % viendront grossir les rangs de la population active après l'école secondaire, dont la moitié (20 %) n'auront pas obtenu de diplôme de niveau secondaire (CELA, 2004). Seulement la moitié des élèves (36 %) qui obtiennent un diplôme de niveau secondaire dans le secteur de l'éducation des jeunes (72 %) entrent à l'université (CELA, 2004). Au niveau postsecondaire (cégeps et universités), le nombre de diplômes décernés a augmenté dans les établissements tant francophones qu'anglophones entre 1999 et 2003 (Québec, 2005, tableau 3.4.2).

Il est relativement aisé de trouver des statistiques sur les résultats de l'ensemble de la population scolaire du Québec sur le site du MELs, mais la tâche est plus difficile pour ce qui est des résultats des élèves du secteur anglais. Il est donc fortement recommandé de remédier à ce manque. Le dernier rapport trouvé qui donnait un aperçu des résultats des élèves fréquentant une école anglophone remonte au rapport Chambers (1992). Au début des années 1990, le taux de décrochage du secteur anglais était plus faible que celui du secteur français, soit quelque 17 % par rapport à 25 % (Chambers, 1992). Dans les

examens officiels du ministère de l'Éducation pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, la note moyenne tout comme le taux de réussite dans le secteur anglais étaient plus élevés que dans le secteur français. En 1990, le taux de réussite du premier était de 88,6 % comparativement à 82,5 % pour le second. Aujourd'hui, les données concernant la diplomation au niveau secondaire sont fournies par les commissions scolaires à l'intérieur de leurs régions administratives. Dans les deux commissions scolaires anglophones de l'île de Montréal, le pourcentage d'élèves qui obtient un diplôme d'études secondaires est élevé. Par exemple, pour la cohorte d'élèves ayant commencé leurs études secondaires en 1999, le pourcentage d'élèves ayant obtenu un diplôme d'études secondaires dans les sept années suivantes s'élève à quelque 80 % dans ces deux commissions, par rapport à 65,9 % pour l'ensemble des commissions scolaires de cette région administrative (Québec, 2006c). De manière générale, les commissions scolaires anglophones affichent un pourcentage plus élevé d'élèves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires que les autres commissions scolaires de leur région administrative. Par contre, ce ne sont pas toutes les commissions scolaires qui affichent des taux aussi élevés que ceux des commissions scolaires de l'île de Montréal.

Dans le réseau collégial et universitaire du Québec, on compte 48 cégeps, parmi lesquels cinq offrent des services en anglais³. Dans les deux secteurs (francophone et anglophone), les étudiantes sont plus nombreuses à obtenir un diplôme collégial que leurs condisciples masculins (Québec, 2006b). En 2003, dans les cégeps anglophones du Québec, on comptait 26 489 étudiants inscrits dans le programme régulier et 5 286 étudiants dans les programmes d'éducation des adultes. Comme on l'a dit précédemment, les diplômés de l'enseignement secondaire sont libres de poursuivre leurs études postsecondaires en anglais ou en français, et ce, peu importe leur origine linguistique. En 1991, les étudiants de langue maternelle anglaise représentaient quelque 55 % de la clientèle des cégeps anglophones; en 2000, ce pourcentage n'était plus que de 49,4 %. Le pourcentage des allophones dans les cégeps anglophones a également diminué, tandis qu'un nombre croissant d'allophones ayant reçu leur enseignement primaire et secondaire dans le secteur francophone continue d'étudier en fran-

3. En ligne : <http://www.fedecegeps.qc.ca>.

çais : 60,4 % des allophones ont choisi un cégep francophone en 2006 contre environ 18 % en 1980, une tendance qui, ces dernières années, a progressé régulièrement de 1 % par an (Mc Andrew, 2008). Toutefois, le pourcentage d'étudiants de langue maternelle française dans un cégep anglophone au Québec s'est accru et s'est rapproché de celui des étudiants allophones (Québec, 2005). À nouveau, cette situation s'observe particulièrement dans les cégeps anglophones de l'extérieur de Montréal où les étudiants francophones sont actuellement plus nombreux que les étudiants anglophones. La plupart des cégépiens de langue anglaise fréquentent cependant un cégep anglophone et peu d'entre eux passent à un établissement de langue française (environ 850 étudiants par an). La majorité des étudiants dans les cégeps anglophones (quelque 75 %) sont inscrits dans un programme préuniversitaire (CELA, 2004, p. 21).

Quelle que soit leur langue maternelle, les étudiants inscrits dans un cégep anglophone sont plus nombreux à obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC). En tout, 62,5 % des étudiants de la cohorte de 1990 inscrits dans un programme préuniversitaire ont obtenu un DEC. Pour la cohorte de 2001, ce pourcentage a atteint 73,3 %. Dans les programmes techniques, si on compare la cohorte qui a commencé en 1990 à celle qui a débuté en 2001, le pourcentage des étudiants ayant obtenu un diplôme est passé de 51,8 % à 57,5 % (Québec, 2007b). Le taux de diplomation (obtention d'un DEC) de l'ensemble des étudiants qui se sont inscrits dans un cégep anglophone en 2001 était de loin supérieur à la moyenne québécoise (sans égard à la langue maternelle).

La Commission de l'éducation en langue anglaise a récemment affirmé dans un rapport qu'elle estimait que les cégeps anglophones dans les régions de Montréal et de Québec sont généralement en bonne santé (CELA, 2004), mais que néanmoins, les cégeps anglophones doivent surmonter de grandes difficultés que les cégeps de langue française n'éprouvent pas nécessairement. Elle a souligné le besoin d'avoir des données claires et précises provenant des établissements anglophones (CELA, 2004). La fréquentation des cégeps est en baisse dans de nombreuses régions du Québec, mais elle est en hausse dans presque toutes les régions où se trouvent des cégeps anglophones, à l'exception des régions où sont établis les campus Lennoxville et St. Lawrence

(Québec) du Champlain Regional College. Il est important de noter, cependant, que la prospérité de ce secteur vient de sa capacité à attirer des étudiants francophones et que le pourcentage d'anglophones et d'allophones dans la population étudiante diminue.

Selon des données de recensement (Bourhis et Lépici, 2004), le pourcentage d'Anglo-Québécois ayant obtenu un grade universitaire est plus élevé que celui des Québécois francophones, de même que celui d'autres Canadiens. Toutefois, ces données ne donnent pas nécessairement une idée précise des résultats que présentent les universités anglophones au Québec par rapport aux autres universités puisque la population étudiante des universités de langue anglaise, comme celle des cégeps de langue anglaise, est très diversifiée. Le Québec compte trois universités anglophones et 16 universités francophones. Actuellement, 64 410 étudiants fréquentent les trois universités anglophones : McGill, Concordia et Bishop's (voir le tableau 4). Très peu d'anglophones étudient dans une université francophone, alors qu'un grand nombre d'étudiants francophones sont inscrits dans une université anglophone.

Pour ce qui est de la population étudiante allophone, elle est presque également répartie entre les deux systèmes linguistiques d'enseignement postsecondaire. En 2003, des 63 612 étudiants fréquentant une université anglophone, 17 090 avaient pour langue maternelle une langue autre que le français ou l'anglais. La même année, parmi les 19 211 étudiants étrangers dans le système universitaire québécois, 8 677 (un peu moins de 50 %) étaient inscrits dans une université anglophone. Il semblerait que les universités anglophones attirent une grande partie des étudiants d'autres pays et d'autres groupes linguistiques. En outre, dans les universités anglophones, les pourcentages des étudiants francophones et des étudiants allophones ont augmenté, pour passer respectivement de 18 % à 20 % et de 20 % à 25 % de 1991 à 2000, alors que le pourcentage des étudiants anglophones a diminué de 60 % à environ 55 % pour la même période (Jedwab, 2004). D'après de récentes statistiques sur les inscriptions, il semble que le secteur anglais de l'enseignement postsecondaire au Québec soit prospère, alors que les écoles primaires et secondaires de langue anglaise éprouvent de grandes difficultés. À ces deux niveaux, cependant, il faut prendre en considération l'appartenance culturelle et linguistique extrêmement variée de la population scolaire.

Tableau 4
Population étudiante totale (temps partiel et temps plein)
dans les cégeps et les universités du Québec,
par langue d'enseignement, 2003-2004

| Cégeps (population étudiante totale) | Programme régulier | Éducation des adultes | Total |
|---|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| Dans les collèges francophones | 124 226 84,0 % | 22 361 82,3 % | 146 587 83,8 % |
| Dans les collèges anglophones | 23 594 16,0 % | 4 802 17,7 % | 28 396 16,2 % |
| Total | 147 820 100 % | 27 163 100 % | 174 983 100 % |
| Universités (population étudiante totale) | | | Total |
| Dans les universités francophones | | | 193 914 75,1 % |
| Dans les universités anglophones | | | 64 410 24,9 % |
| Total | | | 258 324 100 % |

Source: Déclaration des clientèles scolaires (DCS); Déclaration des clientèles en formation professionnelles (DCFP); Système d'information financière sur la clientèle adulte (SIFCA); Système d'information et de gestion des données sur l'effectif collégial (BIC, 2005-05-04); Gestion des données sur les effectifs universitaires (SGDEU).

7. Considérations sur l'avenir

De cet aperçu ressort l'image d'un système scolaire anglophone profondément enraciné dans l'histoire du Québec, mais également l'image d'un système qui ne doit pas être tenu pour acquis, et plus particulièrement aux niveaux primaire et secondaire où existent manifestement de sérieuses difficultés qui risquent encore de s'aggraver dans les années à venir. Si, en comparaison, l'enseignement postsecondaire en anglais semble prospérer, il doit néanmoins faire face à la diversité linguistique de sa clientèle étudiante. Il serait donc opportun de procéder à une étude plus approfondie des stratégies d'adaptation que déploient les établissements postsecondaires.

7.1 Préoccupations législatives

Sur le plan législatif ou administratif, le maintien des commissions scolaires au sein du système scolaire provincial est une question préoccupante. À l'heure actuelle, les commissions scolaires linguistiques permettent à la minorité anglo-québécoise d'exercer un certain contrôle sur le développement scolaire de ses communautés ainsi que sur les emplois en enseignement. Toutefois, le chef du parti de droite *Action démocratique du Québec* (ADQ) a remis en cause l'existence même des commissions scolaires francophones et anglophones au Québec, une position reprise par l'actuel parti *Coalition Avenir Québec* (CAQ). En 2008, la ministre de l'Éducation a entrepris de réexaminer de manière générale le rôle des commissions scolaires au Québec. Pour faire échec à une possible réorganisation des structures administratives, il faudra mobiliser l'appui du public en faveur des commissions scolaires anglophones et préparer des arguments solides, y compris des arguments constitutionnels. Depuis l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*, les minorités francophones ont défendu par des moyens constitutionnels leur droit de jouir de commissions scolaires linguistiques et ont gagné leur cause (Landry et Rousselle, 2003).

Il semble peu probable que l'on change dans un proche avenir les fondements juridiques de l'enseignement dans la langue officielle de la minorité aux niveaux primaire et secondaire (Foucher, la présente étude). Tant le gouvernement fédéral que le gouvernement du Québec ont trouvé une solution juridique à l'enseignement dans la langue officielle de la minorité. Pour les deux ordres de gouvernement, le droit à cet enseignement est transféré à un enfant par un parent qui a fréquenté une école pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada. Tant dans la loi 101 que dans la Constitution canadienne, le droit à l'éducation dans la langue de la minorité officielle d'une province n'est pas universel, comme s'en sont rendu compte les parents anglophones dans les provinces canadiennes-anglaises lorsqu'ils ont tenté d'obtenir devant les tribunaux, mais en vain, des programmes en français pour leurs enfants, en invoquant un droit constitutionnel. Les solutions législatives et constitutionnelles reposent sur un droit historique à l'enseignement dans la langue de la minorité plutôt que sur la langue maternelle de l'élève, ce qui a mené à une situation paradoxale au Québec. En effet, dans cette province,

certaines élèves de langue maternelle anglaise, comme les enfants d'immigrants internationaux, n'ont pas droit ni accès à l'enseignement public en anglais, alors que certains élèves de langue maternelle française ont le statut d'ayants droit et peuvent recevoir l'enseignement en anglais. Toutefois, se pencher à nouveau sur la manière de définir le droit à l'enseignement dans la langue officielle de la minorité serait comme rouvrir la boîte de Pandore des tensions linguistiques et des batailles constitutionnelles qui ont causé tant de dissensions au cours des dernières décennies. Il serait surprenant qu'Ottawa et Québec aient envie de procéder à une redéfinition coûteuse et sans doute controversée des droits linguistiques, du moins dans un avenir rapproché (Foucher, la présente étude). Avec le temps, par contre, la présence sans cesse croissante des francophones dans les écoles anglophones pourrait miner la légitimité du discours à l'appui d'un système scolaire anglophone distinct dans la province.

Les statistiques montrent qu'environ 20 000 élèves anglophones fréquentent actuellement les écoles primaires et secondaires francophones de la province : la moitié d'entre eux, par choix, et l'autre moitié, principalement des élèves issus de l'immigration, en vertu des dispositions relatives à l'enseignement de la loi 101. Une contestation juridique des dispositions relatives à l'enseignement de la *Charte de la langue française* en vue de récupérer ces élèves du secteur francophone serait vaine et sans fondement constitutionnel. En effet, l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* repose sur une conception du droit à l'enseignement qui ressemble beaucoup à celle de la *Charte de la langue française* du Québec (Landry et Rousselle, 2003). Qui plus est, l'accès aux écoles anglophones fondé sur les compétences linguistiques de l'élève est une expérience qui a déjà été tentée au début des années 1970 (projet de loi 22 sous le gouvernement Bourassa) et qui fut une véritable catastrophe administrative (d'Anglejan, 1984). Définir l'accès en fonction des compétences linguistiques pourrait également remettre en cause la présence d'élèves francophones dans les écoles anglophones, présence qui a contrebalancé le déclin de la population scolaire des écoles de langue anglaise au cours des dix dernières années et qui contribuera sans doute à la stabilité de celle-ci dans la prochaine décennie. Il faut également se rappeler qu'environ

20 000 élèves francophones ont choisi de fréquenter les écoles anglophones du Québec, comparativement à 10 000 élèves anglophones qui se trouvent dans les écoles francophones en vertu de la loi (les 10 000 autres étant volontairement passés à l'enseignement en français). En termes de nombre, définir l'accès à l'enseignement dans la langue officielle de la minorité en fonction de la langue maternelle serait en fait désavantageux pour le secteur scolaire anglophone.

Continuer à contester la loi 104 devant les tribunaux, la loi provinciale adoptée pour « colmater » une brèche juridique dans la loi 101, aurait sans doute de meilleures chances de succès (Foucher, la présente étude). La loi 104 vise à éviter que des parents qui ne sont pas des ayants droit inscrivent leurs enfants dans une école anglophone privée non subventionnée pendant un an en vue de les faire passer l'année suivante dans une école anglophone publique en faisant valoir qu'ils ont précédemment reçus leur enseignement en anglais. La loi 104 a récemment été contestée par un avocat bien connu pour ce qui est de la défense des droits des anglophones. En 2007, un juge de la Cour d'appel du Québec a statué que la loi 104 était inconstitutionnelle. L'arrêt, fondé sur la Constitution canadienne de 1982, confirme que les enfants qui ont reçu un enseignement privé en anglais peuvent par la suite avoir accès au système scolaire anglophone public du Québec. Craignant une tempête de protestations s'il soutenait l'arrêt de la Cour, le gouvernement libéral provincial a déféré l'affaire de la loi 104 à une cour d'appel supérieure. Selon le président de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec, Marcus Tabachnick⁴, le nombre potentiel d'élèves du secteur anglais qui serait touché par cet arrêt s'élève à quelque 500 par an, dont la plupart fréquenteraient une école de l'île de Montréal. Bien que ce nombre représente moins de 0,25 % des inscriptions dans les écoles francophones de Montréal (presque un million d'élèves), 500 élèves par an comptent pour beaucoup dans le système scolaire anglophone minoritaire. Pour les communautés anglophones, le maintien de l'application de la loi 104 pourrait contribuer encore un peu plus au déclin du système scolaire public anglophone.

4. Déclaration de Marcus Tabachnick, président de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec, 22 août 2007.

Comme l'affirme Foucher (la présente étude), ni la *Charte de la langue française* du Québec ni l'article 23 de la *Loi constitutionnelle de 1982* du Canada ne régissent l'accès à l'éducation préscolaire et à l'enseignement postsecondaire, mais, périodiquement, la question de légiférer pour limiter l'accès aux cégeps anglophones refait surface chez les nationalistes du Parti Québécois. Il ajoute que si jamais l'article 23 était modifié, cette question pourrait facilement se retrouver à l'ordre du jour. Il reste à voir si les francophones qui réclament un durcissement de la loi 101 par la restriction de l'accès aux cégeps anglophones gagneront du terrain. Il s'agit là d'une question qui réapparaît à intervalles réguliers (Lisée, 2007), mais qui a toujours été rejetée jusqu'à maintenant.

7.2 Établir des ponts entre les deux solitudes linguistiques

Les considérations juridiques abordées plus haut nous ramènent au déclin de la population scolaire anglophone, ainsi qu'à la question cruciale, soit l'exode des jeunes Anglo-Québécois et les mesures à prendre pour les garder dans la province. À l'heure actuelle, leur exode constitue une perte importante non seulement pour la communauté anglophone, mais également pour l'ensemble de la société québécoise, car ils représentent une ressource humaine précieuse (Floch et Pocock, la présente étude).

Une des meilleures façons de garder les jeunes anglophones au Québec consiste à leur permettre de devenir bilingues et, sous ce rapport, il est manifeste que le système scolaire anglophone du Québec a fait d'énormes progrès depuis les années 1970. Par contre, les attentes à l'égard du niveau de bilinguisme nécessaire dans la province ne cessent d'augmenter. Les compétences linguistiques qui étaient acceptables dans les années 1980 sont jugées insuffisantes de nos jours. En outre, que ce soit dans un programme d'immersion ou par le passage dans une école francophone, l'apprentissage du français se fait principalement à l'école primaire. Les élèves y atteignent certes un niveau assez élevé de compétence orale, mais il est évident que les compétences orales et écrites d'un élève de sixième année sont inférieures à celles qu'on exige des adultes dans de nombreux emplois au Québec. À l'école secondaire, le temps alloué à l'enseignement du français diminue et la question du maintien des compétences linguistiques en anglais passe

au premier plan. Par ailleurs, les parents anglophones se rendent de plus en plus compte que le contact avec des francophones est nécessaire non seulement pour améliorer les compétences linguistiques de leurs enfants, mais également pour les aider à se sentir à l'aise et chez eux dans la société québécoise (Quebec Advisory Council, 2006; Laperrière, 2006). Pendant ce temps, de l'autre côté de la frontière linguistique, les écoles francophones ont du mal à offrir à leurs élèves un enseignement efficace de l'anglais et à répondre aux francophones qui veulent de plus en plus acquérir des compétences dans les deux langues.

Ce qui nous ramène au début du présent chapitre et aux recommandations présentées en 2006 par un comité consultatif à l'ACSAQ, selon lesquelles l'avenir de la communauté anglophone repose en partie sur sa capacité d'établir une nouvelle relation avec la majorité francophone du Québec. Pour que cette relation francophone-anglophone voie le jour, les vieux clichés doivent faire place à de nouvelles représentations, ce qui exige beaucoup de travail et de bonne volonté de part et d'autre de la frontière linguistique dans le monde de l'éducation. Un moyen de rompre l'isolement de chacun consiste à accroître le nombre de programmes d'échange entre les écoles francophones et anglophones. Le MELS dispose actuellement d'un budget pour le financement de tels programmes, mais ce budget est presque toujours sous-utilisé. Il faut aussi explorer des solutions moins traditionnelles, comme l'initiative lancée récemment dans deux écoles secondaires de la banlieue de Montréal, où les élèves francophones passent la moitié de l'année scolaire dans l'école de langue anglaise et vice versa. On pourrait également étudier la possibilité d'intégrer au programme scolaire de base des écoles québécoises une éducation à la citoyenneté qui prendrait en considération les nouvelles réalités de la condition d'anglophone, de francophone, d'allophone et de Québécois dans une dynamique linguistique et identitaire de plus en plus complexe. Une telle éducation pourrait contribuer à une meilleure compréhension des différentes communautés au Québec, ainsi que de leurs craintes et de leurs problèmes respectifs.

On peut également conclure de cet aperçu que la communauté anglo-québécoise est tout sauf homogène, ce que l'on peut également affirmer du système scolaire anglophone du Québec. Comme elles

intègrent des élèves de nombreux milieux linguistiques et culturels différents, y compris de jeunes francophones, les écoles de la « communauté de langue officielle en situation minoritaire » au Québec ne peuvent manifestement plus reproduire la communauté anglophone d'autrefois. Elles doivent s'assurer que leur mission s'inscrit dans une perspective d'avenir et se fonde sur une nouvelle définition non statique des diversités communautaires et des identités individuelles. Ce défi se pose également aux minorités francophones du reste du Canada (Heller, 1999 ; Landry et Rousselle, 2003), ainsi qu'à la majorité francophone au Québec. Ce ne sont pas seulement les origines linguistiques et culturelles des élèves du secteur anglais du Québec qui sont variées, mais aussi leurs besoins linguistiques. Comme l'a souligné la Commission de l'éducation en langue anglaise :

Or, on trouve des écoles anglaises dans des milieux sociolinguistiques très divers. Dans certaines régions, les élèves dont la langue maternelle est l'anglais n'entendent et ne parlent le français qu'à l'école. Ailleurs, les élèves parlent français avec leur famille et leurs camarades, et ont beaucoup de mal à s'exprimer en anglais à l'école. Le point commun est la recherche des meilleurs moyens de leur assurer une excellente connaissance des deux langues. (CELA, 1995, 2^e éd., p. 4)

Ce passage fait abstraction de la présence des élèves allophones dans les écoles anglophones, qui sont en voie de devenir trilingues, mais il indique clairement que dans tout le système scolaire anglophone, on a vraiment à cœur d'assurer aux élèves une excellente connaissance des deux langues (français et anglais), et ce, dans divers milieux sociolinguistiques, tant urbains que ruraux. Dans le passé, les écoles anglophones ont relevé ce défi avec beaucoup de souplesse. Elles ont élaboré des modèles adaptés à leur contexte local et à leur population scolaire, ce qui ne devrait pas changer dans le nouveau système éducatif, issu de la réforme scolaire récemment introduite au Québec, qui encourage les écoles à choisir leur orientation et leur projet éducatif. Cela dit, le programme d'éducation du Québec demeure centralisé et étroitement délimité par la *Loi sur l'instruction publique* et un curriculum commun. Il ne faut pas oublier que par le passé, pour offrir des programmes d'enseignement bilingue, le système scolaire anglophone tablait sur une disposition de dérogation concernant la

Loi sur l'instruction publique du Québec. Toutefois, il est très peu probable qu'un gouvernement quelconque au Québec décide de réduire le nombre d'heures d'enseignement en français dans le secteur scolaire anglophone. Comme le commissaire Gérald Larose l'a déclaré dans son rapport final, rédigé à la suite d'audiences publiques sur la vitalité du français au Québec :

Pour contribuer pleinement à l'essor de la société québécoise et pour en influencer le développement, les membres de la communauté québécoise d'expression anglaise sont en droit de réclamer que leur réseau de commissions scolaires leur assure une maîtrise de la langue officielle et commune en permettant aux élèves de pénétrer l'univers culturel qui la porte. (Québec, 2001)

7.3 Favoriser l'équité en matière d'éducation et le développement communautaire

Il reste encore à examiner deux questions concernant l'enseignement en anglais : celle des écoles des centres urbains, où les élèves sont issus de foyers économiquement défavorisés, et celle des écoles des milieux ruraux, où les élèves sont très peu nombreux, où l'accès à des services est limité et où l'on déploie des efforts considérables pour offrir un enseignement secondaire et un enseignement professionnel. Bien que le nombre d'écoles anglophones situées dans des quartiers défavorisés sur le plan économique soit faible, il a néanmoins doublé au cours des dernières années. À cause de l'exode chronique des jeunes anglophones instruits, il se pourrait que les populations scolaires défavorisées augmentent dans l'avenir. Compte tenu des changements démographiques de la communauté anglophone, les questions d'équité en matière d'éducation et de discrimination raciale prendront sans doute de l'importance dans les années à venir (Renaud, Germain et Leloup, 2004). Pour ce qui est des petites écoles dans les régions, les difficultés qu'elles éprouvent actuellement ne disparaîtront probablement pas. Pour les résoudre cependant, il faudra examiner de nouvelles solutions administratives, telles que la mise en commun des ressources avec les écoles francophones locales qui se heurtent aux mêmes difficultés, la prestation de services d'enseignement à distance, la prise de contact avec diverses communautés en milieu urbain et la modernisation des immeubles et des infrastructures grâce

à l'établissement de nouveaux partenariats. Dans cette optique, une initiative semble particulièrement intéressante : les centres scolaires et communautaires (CSC).

Cette initiative prometteuse, qui est susceptible de régler certaines des principales difficultés qu'éprouvent les écoles anglophones du Québec, a déjà été lancée et est en train de franchir le stade initial de la mise en œuvre. En 2006, grâce à des fonds avancés dans le cadre de l'Entente bilatérale Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité, les Services à la communauté anglophone ont présenté un nouveau projet triennal visant à établir des CSC, dont l'objectif principal consiste à transformer les écoles en « pierre angulaire » du développement communautaire dans différents milieux urbains et ruraux (voir francophones dans le reste du Canada, Landry et Rousselle, 2003). On espère ainsi qu'en établissant des partenariats de collaboration entre les écoles et les communautés qu'elles servent, les CSC amélioreront l'accès aux services de la communauté anglophone, la persévérance scolaire et la réussite des élèves. En outre, un CSC qui compte plusieurs services différents et qui est ouvert à l'ensemble de la communauté peut aller chercher du financement de sources non traditionnelles, comme des fonds municipaux en échange d'un accès pour la communauté aux installations scolaires. Tous les CSC sont équipés de matériel de vidéoconférence, ce qui permet d'entreprendre des démarches auprès de divers centres urbains en vue d'obtenir plus facilement des services de télésanté ou d'enseignement à distance. La transformation d'une école en CSC permet non seulement de doter d'une institution importante une communauté qui peut être dépourvue de toute autre institution culturelle d'envergure, mais elle permet également d'éviter la fermeture de l'école. Dans le centre urbain de Montréal, elle permet à des associations multiculturelles d'occuper une place plus importante dans l'école et, avec un peu de chance, d'établir des ponts entre les familles, les élèves et le système scolaire. Actuellement, dans toute la province, quinze CSC ont été créés dans le cadre de la phase un du projet et sept autres devraient l'être dans le cadre de la phase deux. Évidemment, de nombreux observateurs surveillent cette initiative scolaire originale afin d'étudier jusqu'à quel point elle peut résoudre les problèmes.

8. Conclusion

Le système scolaire anglophone du Québec est un exemple peu commun de la manière dont un système scolaire peut s'adapter, et rapidement, à l'évolution d'une société, comme le prouve clairement l'élaboration des programmes d'immersion en français et d'autres modèles d'enseignement bilingue (Lamarre, 1997 ; 2005). Pour continuer à répondre aux besoins de leur population scolaire et tenir compte de l'immense diversité des profils sociolinguistiques des élèves qui la compose, les écoles anglophones du Québec doivent disposer de la souplesse et de l'autonomie nécessaires pour concevoir des solutions adaptées aux spécificités locales (Quebec Advisory Council, 2006), ce qu'elles ont exceptionnellement bien réussi par le passé. Par contre, elles auront aussi besoin de fonds pour mettre en œuvre ces solutions. On a souvent dit que la communauté anglo-québécoise ne se compare pas aux communautés francophones en situation minoritaire dans le reste du Canada et qu'elle n'a pas besoin de l'aide financière accordée aux minorités francophones. Cette affirmation a pu être vraie par le passé, mais tel n'est plus le cas. Les défis actuels sont nombreux et tout indique qu'il faudra de plus en plus d'initiatives novatrices et audacieuses pour y faire face.

Le projet des CSC représente une tentative très prometteuse pour redéfinir les écoles et les amener à contribuer à la vitalité et au bien-être de la communauté locale qu'elles servent. Il constitue un élément majeur d'un plan d'avenir, mais d'autres éléments sont nécessaires. En effet, le système scolaire anglophone du Québec fait apparaître la complexité de l'enseignement dans la langue de la minorité. Compte tenu de leur rôle de « protection » du développement de leur communauté locale, les écoles anglophones ont entre autres mandats de créer un milieu pour les programmes scolaires bilingues (CELA, 1995). Il faut déployer de l'énergie et des fonds pour trouver des moyens d'atteindre le niveau de bilinguisme français-anglais nécessaire pour garder les jeunes anglophones au Québec et leur fournir les outils dont ils ont besoin pour s'intégrer au marché du travail ainsi qu'à la vie sociale et politique de la société québécoise. Il faut parler davantage dans les médias francophones du déclin de la minorité anglophone au Québec et des conséquences de ce déclin en termes de pertes économiques et

culturelles, non seulement pour la communauté anglophone locale, mais aussi pour l'ensemble de la société québécoise (disparition d'une expertise technologique et scientifique).

Dans un avenir possiblement pas très lointain, le Canada et le Québec devront peut-être réexaminer et repenser les questions liées au bilinguisme, à l'enseignement dans la langue officielle de la minorité et aux notions d'identité collective et individuelle. Pour l'instant, cependant, la communauté anglo-québécoise s'est montrée disposée à s'engager dans une nouvelle phase et à établir une nouvelle relation avec les francophones de la province, ce qui, pour réussir, doit être entendu et accepté par la majorité francophone du Québec. Au moment où le Québec sort du tourbillon des « accommodements raisonnables », la question mérite d'être posée : Quelle sera la place de l'anglophone « autre » dans le Québec de demain ?

Bibliographie

- ACSAQ (2002). *Brief on the fluctuating demographics in the education sector*, Québec, Association des commissions scolaires anglophones du Québec, www.qesba.qc.ca. Rapport présenté à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec.
- BÉLAND, P. (1999). *Le français langue d'usage public au Québec en 1997 : rapport de recherche*, Québec, Conseil supérieur de la langue française.
- BÉLAND, P. (2004). *Les langues au travail dans la région de Montréal en 2001*, Québec, Conseil supérieur de la langue française.
- BÉLAND, P. (2006). *La fréquentation du réseau scolaire anglophone : une étude exploratoire des statistiques de 2000 à 2004*, Québec, Conseil supérieur de la langue française.
- BOURHIS, R.Y. (1994). « Introduction and Overview of Language Events in Canada », dans R.Y. BOURHIS (dir.), *International Journal of the Sociology of Language*, n^{os} 105-106, « French-English Language Issues in Canada », p. 5-36.
- BOURHIS, R.Y. (2001). « Reversing language shift in Québec », dans J. Fishman (dir.), *Can Threatened Languages be Saved? Reversing Language Shift, revisited: A 21st Century Perspective*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 101-141.

- BOURHIS, R.Y., et D. LEPICQ (2004). *La vitalité des communautés franco-anglophone et anglophone du Québec : bilan et perspectives depuis la loi 101*, Cahiers de recherche n° 11, Montréal, Chaire Concordia-UQAM en études ethniques.
- CALDWELL, G. (1984). « Anglo-Quebec: Demographic realities and options for the future », dans R.Y. Bourhis (dir.), *Conflict and Language Planning in Quebec*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 205-221.
- CALDWELL, G. (1994a). *La question du Québec anglais*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture.
- CALDWELL, G. (1994b). « English Quebec: Demographic and cultural reproduction », dans R.Y. Bourhis (dir.), *International Journal of the Sociology of Language*, n° 105-106, « French-English Language Issues in Canada », p. 153-179.
- CALDWELL, G., et E. WADDELL. (1982). *Les anglophones du Québec : de majoritaires à minoritaires*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture.
- CANADA (1968). *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre II, L'éducation*, Ottawa, Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.
- CELA (1995). *Apprentissage des langues dans les écoles anglaises du Québec : maîtrise impérative des deux langues*, Québec, Ministère de l'Éducation, Commission de l'éducation en langue anglaise. Rapport au ministre de l'Éducation, juin 1995
- CELA (2001a). *Les écoles anglophones en transition : établir un leadership pédagogique partagé*, Québec, Ministère de l'Éducation, Commission de l'éducation en langue anglaise. Rapport au ministre de l'Éducation, décembre 2000.
- CELA (2001b). *Français, langue seconde dans les écoles anglophones du Québec*, Québec, Ministère de l'Éducation, Commission de l'éducation en langue anglaise. Rapport soumis à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, mars 2001.
- CELA (2004). *Transitions postsecondaires*, Québec, Ministère de l'Éducation, Commission de l'éducation en langue anglaise. Rapport au ministre de l'Éducation.
- CHAMBERS, G., (dir.) (1992). *Rapport Chambers*, Québec, Groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone. Rapport au ministre de l'Éducation du Québec.

- CHAMBERS, G. (2001). *Français langue seconde dans les écoles anglophones du Québec*, Montréal, Commission de l'éducation en langue anglaise, Rapport soumis à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec
- COLEMAN, W. (1984). « Social Class and Language Policies in Quebec », dans R.Y. Bourhis (dir.), *Conflict and Language Planning in Quebec*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 130-147.
- D'ANGLEJAN, A. (1984). « Language Planning in Quebec: An Historical Overview and Future Trends », dans R.Y. Bourhis (dir.), *Conflict and Language Planning in Quebec*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 29-52.
- FLOCH, W. (2005a). *Tendances migratoires interprovinciales des francophones et des anglophones du Canada : analyse des caractéristiques clés, de 1971 à 2001*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien, Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, Unité de recherche. Rapport non publié
- FLOCH, W. (2005b). *Official language Minority Communities: Tables and Graphs for the region of Montreal (economic region 2440)*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien, Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, 2003. Données tirées des recensements de 1996 et de 2001 de Statistique Canada (échantillon de 20 %). Rapport non publié.
- FLOCH, W. (2006a). *Diversity and Official Languages*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien, Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, 2003. Données tirées de recensements de Statistique Canada (échantillon de 20 %). Rapport non publié.
- FLOCH, W. (2006b). *Évolution démographique des communautés anglophones du Québec*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien, Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, Unité de recherche. Présentation au Comité sur les langues officielles du Conseil fédéral du Québec, rapport non publié.
- FORTIER, I. (1994). « Official language policies in Canada: A quiet revolution », dans R.Y. Bourhis (dir.), *International Journal of the Sociology of Language*, n^{os} 105-106, « French-English Language Issues in Canada », p. 69-97.

- GMCDI (2007). *Bâtir sur la diversité et les changements au sein des communautés anglophones de la région du Grand Montréal : poursuivre les stratégies et les objectifs communs en matière de développement*, Montréal, Greater Montreal Community Development Initiative. Rapport du Comité consultatif.
- HAMERS, J. et M. BLANC (2000). *Bilinguality and Bilingualism*. 2^e éd., Cambridge (R.-U.), Cambridge University Press.
- HELLER, M. (1999). *Linguistic Minorities and Modernity: A Sociolinguistic Ethnography*. New York, Longman.
- JEDWAB, J. (1996). *English in Montréal: A Layman's Look at the Current Situation*, Montréal, Les Éditions Images.
- JEDWAB, J. (janvier 2002). « The Chambers Report, Ten Years After: The State of English Language Education in Quebec, 1992-2002 », *The Missiquoi Reports*, vol. 4.
- JEDWAB, J. (2004). *Vers l'avant : l'évolution de la communauté d'expression anglaise du Québec*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.
- JOHNSON, M.L., et P. DOUCET (2006). *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.
- LAMARRE, P. (1997). *A Comparative Analysis of the Development of Immersion Programs in British Columbia and Quebec: Two Divergent Sociopolitical Contexts*, thèse de doctorat, Vancouver, Université de Colombie-Britannique.
- LAMARRE, P. (2005). « L'enseignement du français dans le réseau scolaire anglophone : à la recherche du bilinguisme », dans A. Stefanescu et P. Georgeault (dir.), *Le français au Québec : les nouveaux défis*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, p. 553-568.
- LAMARRE, P. (2007). « Anglo-Quebec today: Looking at community and schooling issues », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 185, p. 109-132.
- LANDRY, R., R. ALLARD et K. DEVEAU (2007). « Bilingual Schooling of the Canadian Francophone Minority: a Cultural Autonomy Model », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 185, p. 133-164.
- LANDRY, R., et S. ROUSSELLE (2003). *Éducation et Droits collectifs : au-delà de l'article 23 de la Charte*, Moncton, Éditions de la Francophonie.

- LAPERRIÈRE, A. (2006). *Franchir les frontières : la traversée vers l'école de langue française des anglophones ayant-droits de Montréal*, Montréal, Centre d'études ethniques des universités montréalaises. Rapport final.
- LISÉE, J.F. (2007). *Nous*, Montréal, Boréal.
- MALLEA, J. (1977). *Quebec's Language Policies*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- MALLEA, J. (1984). « Minority Language Education in Quebec and Anglophone Canada », dans R.Y. Bourhis (dir.), *Conflict and Language Planning in Quebec*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 222-260.
- MARMEN, L. et CORBEIL, J.P. (2004). *Les langues au Canada : recensement de 2001*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien, coll. « Nouvelles perspectives canadiennes ».
- MARTEL, A. (2001). *Droits, écoles et communautés en milieu minoritaire, 1986-2002 : analyse pour un aménagement du français par l'éducation*. Ottawa, Commissariat aux langues officielles.
- MC ANDREW, M. (2002). « La loi 101 en milieu scolaire : impacts et résultats », *Revue d'aménagement linguistique*, numéro hors série, *L'aménagement linguistique au Québec : 25 ans d'application de la Charte de la langue française* (sous la direction de P. Bouchard et R.Y. Bourhis), p. 69-83.
- MC ANDREW, M. (2008). « Cégeps : des nuances s'imposent. Avant de conclure à l'échec de la loi 101, il y a tout un pas à ne pas franchir », *La Presse*, 25 janvier.
- MC ANDREW, M., et P. EID (2003). « Les ayants droit qui fréquentent l'école française au Québec : caractéristiques, variations régionales, choix scolaires », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 32, n° 2, p. 255-271.
- MCGLYNN, C., P. LAMARRE, A. MONTGOMERY et A. LAPERRIÈRE (2008). « Journeys into the Unknown: Shared Schooling in Quebec and Northern Ireland », *Comparative Education Journal*, (à l'étude).
- MELIKOFF, O. (1972). « Parents as Change Agents in Education », dans W.E. Lambert et G.R. Tucker, (dir.), *Bilingual Education of Children: the St. Lambert Experiment*, Rowley (Mass.), Newbury House, p. 219-236.

- QAC to QESBA (2006). *Quebec Advisory Council on the Future of English Public Education in Quebec: Final Report*. Quebec Advisory Council to the Quebec English School Boards Association. Online: www.qesba.qc.ca.
- QCGN (2006). *Community Development Plan for the English-speaking Communities of Quebec, 2005-2010*, Québec, Quebec Community Groups Network, www.qcgn.ca.
- QUÉBEC (1966). *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec* (Commission Parent), Québec, Gouvernement du Québec.
- QUÉBEC (1972). *La situation de la langue française au Québec*, vol. 1, 2 et 3, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- QUÉBEC (1990). *Situation de l'enseignement du français, langue seconde, dans les écoles anglophones du Québec*, Québec, Ministère de l'Éducation.
- QUÉBEC (1992). *Étude sur la compétence en français langue seconde des élèves de sixième primaire : rapport d'étude*, Québec, Ministère de l'Éducation.
- QUÉBEC. (1996). *Le français langue commune : rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française*, Québec, Ministère de la Culture et des Communications, Direction des communications.
- QUÉBEC (2001). *Le français une langue pour tout le monde : une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, Gouvernement du Québec. Rapport final de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (Commission Larose).
- QUÉBEC (2006a). *Portrait scolaire des élèves issus de l'immigration : de 1994-1995 à 2003-2004*, Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- QUÉBEC (2006b). *Statistiques de l'Éducation, édition 2005 : enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire*, Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- QUÉBEC (2006c). *Résultats pour l'ensemble des épreuves uniques de juin 2006 par organisme scolaire*, Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Fichier : [Ensem_2006.xls](#), onglet : tableau 6.
- QUÉBEC (2006d). « Taux de diplomation selon la cohorte, la durée des études et le sexe, par région administrative et par commission scolaire », dans *Résultats aux épreuves uniques de juin 2006*, Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Fichier : [Ensem_2006.xls](#), onglet : tableau 6, www.mels.gouv.qc.ca/section/res/index.asp.

- QUÉBEC (2007a). « Régionalisation des bacheliers au Québec », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 33, janvier, Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- QUÉBEC (2007b). *Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales enregistré par les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire, à un programme menant au DEC aux trimestres d'automne de 1990 à 2004, selon le nombre d'années écoulées depuis l'entrée au collégial, par type de formation, ensemble du réseau*, Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction générale des affaires universitaires et collégiales, Direction de l'enseignement collégial, Système CHESCO. Fourni sur demande spéciale – dip_typfor_ensV2007.xls.dip(ens).
- RENAUD, J., A. GERMAIN et X. LELOUP (2004). *Racisme et Discrimination : permanence et résurgence d'un phénomène inavouable*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- SIEGFRIED, A. (1906). *Le Canada : les deux races*. Paris, Librairie Armand Colin.
- STERN, H.H. (1973). *Report on Bilingual Education*, Québec, Éditeur officiel du Québec. Étude réalisée pour le compte de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec.
- STEVENSON, G. (1999). *Community Besieged: The Anglophone Minority and the Politics of Quebec*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- STEVENSON, G. (2004). « Une histoire politique des anglophones québécois », dans A.G. Gagnon (dir.), *Québec : état et société*, Montréal, Québec Amérique, p. 369-387.



Quel avenir pour les services sociaux et de santé des communautés anglophones du Québec ?

James Carter

Réseau communautaire de santé
et de services sociaux (RCSSS)

Le présent chapitre porte sur six aspects touchant l'avenir des services sociaux et de santé en anglais au Québec. Un aperçu historique des mesures législatives qui garantissent l'accès aux services en anglais présente deux perspectives politiques opposées quant à l'application de ces mesures et décrit les efforts de mobilisation qui ont été faits dans les communautés pour observer la loi. Des données récentes sur la santé et la vitalité démographique des communautés d'expression anglaise aident à comprendre les réalités régionales de l'accès aux services sociaux et de santé en anglais. Le nouveau contexte du système de soins sociaux et de santé québécois est ensuite décrit selon son incidence sur les programmes d'accès aux services en anglais. Enfin, les résultats du plan d'action fédéral concernant les communautés d'expression anglaise élaboré en 2003 sont présentés, ainsi que le plan d'action communautaire détaillé visant à assurer l'avenir des services sociaux et de santé en anglais au Québec.

1. Mesures législatives garantissant l'accès aux services en anglais : aperçu historique

Le droit des anglophones de recevoir des services sociaux et de santé en anglais est inscrit dans la loi régissant le système des services sociaux et de santé du Québec. C'est en jetant un regard neuf sur l'incidence des garanties législatives sur le système de prestation des services, sur la réorientation des politiques gouvernementales et sur les

communautés d'expression anglaise que nous serons mieux fixés sur l'avenir des services en anglais.

Une perspective historique nous permettra de comprendre comment les garanties, obtenues il y a presque vingt ans grâce à la mobilisation des communautés, ont survécu aux pressions politiques et aux grandes réformes du système. En effet, l'histoire nous éclaire parce que les dispositions législatives déterminent les actions d'un grand nombre d'intervenants qui comprennent notamment les organismes et établissements publics, les communautés et le gouvernement du Québec au regard de l'application du droit aux services en anglais au sein du système des services sociaux et de santé.

La campagne menée pour les garanties législatives par les communautés en 1984 a été déclenchée par un projet gouvernemental de régionalisation et de sous-régionalisation de la prestation des services. Le plan prévoyait des transferts de personnel de l'établissement porte-bannière des services sociaux en anglais de Montréal à un réseau de centres locaux de services communautaires (CLSC). La réorganisation a été perçue comme une menace à la capacité du réseau des établissements de services sociaux et de santé de langue anglaise de continuer de servir les communautés d'expression anglaise. De plus, rien ne garantissait que les nouveaux services offerts dans les CLSC répondraient aux besoins des anglophones. M. Eric Maldoff, président d'Alliance Québec, a expliqué les principes fondamentaux qui selon lui devaient être inclus dans la réforme à une conférence de presse donnée en novembre 1984.

Il faut garantir à notre communauté qu'elle aura accès aux services sociaux dans sa langue. Il ne peut pas y avoir de traitement sans communication. Ne pas donner cette garantie essentielle équivaut ni plus ni moins à exclure de façon flagrante la communauté anglophone de la jouissance de l'universalité des services sociaux.
[traduction]

Le projet de loi 142 présenté par le gouvernement libéral nouvellement élu (fédéraliste) a été sanctionné le 19 décembre 1986. Il modifiait la loi en vigueur sur les services sociaux et de santé en accordant aux anglophones un droit restreint aux services en anglais. Il attribuait aux autorités régionales chargées de la planification la responsabilité

d'élaborer des programmes d'accès aux services en anglais qui tiennent compte des ressources des établissements et organismes de chaque région. Le projet de loi prévoyait la désignation d'un certain nombre d'établissements (en général des établissements affiliés historiquement aux communautés d'expression anglaise) qui allaient être autorisés à offrir l'éventail de leurs services en anglais. Il importe de noter que ce « statut bilingue » ne les exemptait d'aucune façon de l'obligation de faire en sorte que leurs services soient accessibles en français, comme le prescrit la *Charte de la langue française du Québec*.

Depuis 2003, les garanties législatives ont été relativement efficaces sur le plan administratif. La collaboration entre le gouvernement, les établissements, les organismes et les communautés mène à une nouvelle génération de programmes d'accès aux services en anglais. Étant donné que le débat politique sur la loi est en veilleuse depuis quelques années, il a été naturel de négliger l'« état de préparation politique » et de se concentrer sur d'autres priorités dictées par les réformes du système et les besoins en développement des communautés. Quels éléments du dernier débat politique devraient marquer le prochain débat, si jamais il y en avait un nouveau? Quelles mesures serait-il justifié de prendre pour faire en sorte que les garanties législatives continuent de jouer le rôle crucial qu'elles jouent?

Intention du législateur

Les positions politiques clés prises par le gouvernement libéral dans le débat initial ont joué un grand rôle dans l'orientation des mesures administratives prises à l'intérieur du système qui ont mené aux décrets gouvernementaux promulguant le droit aux services en anglais. Ces arguments politiques demeurent très pertinents parce qu'ils influent toujours sur les processus législatifs, politiques et administratifs liés à l'exercice du droit aux services en anglais. Une excellente analyse juridique et politique des garanties législatives est présentée dans Silver (1999) qui cite des extraits des débats à l'Assemblée nationale pour faire ressortir les opinions politiques qui s'affrontaient à cette époque. Par exemple, M^{me} Thérèse Lavoie-Roux, ministre des Affaires sociales et chargée de piloter le projet de loi 142 à l'Assemblée nationale en 1986, définissait l'intention du gouvernement libéral de la façon suivante :

Ce que nous voulons faire [...], c'est de garantir l'exercice d'un droit, consacrer dans la loi le droit pour la minorité anglophone de recevoir des services dans le domaine de la santé et des services sociaux dans sa langue. Un droit qui n'est pas constitutionnellement ou légalement reconnu n'a pas de portée opératoire réelle.

M. Pierre-Marc Johnson, porte-parole du Parti Québécois, a formulé l'opinion suivante sur le « droit de la minorité » :

Quand on discute des questions linguistiques [...], il faut avoir à l'esprit qu'il n'y a pas de symétrie et de réciprocité de situation entre la minorité anglophone du Québec et les minorités hors Québec qui sont francophones. [...] Ce débat s'enclenche autour de quelque chose qui relève essentiellement, là aussi, du droit collectif et non pas des droits individuels [...]

Il était plus difficile de réfuter l'argument de la langue comme outil de prestation des services présenté par M^{me} Thérèse Lavoie-Roux :

La question centrale est de reconnaître la relation [...] entre d'une part la prestation de services de santé et des services sociaux et [...] d'autre part la langue dans laquelle ces services sont dispensés. Concrètement, la dispensation des services englobe l'ensemble des gestes et des actions qui constituent le tissu de communication entre le dispensateur de services et un bénéficiaire. Il ne peut s'agir simplement dans ce domaine que de poser des gestes ou d'appliquer des techniques, mais le dispensateur de services doit au premier chef entrer en communication avec le bénéficiaire.

Le gouvernement a adopté les premiers programmes d'accès en 1989. Cette mesure faisait suite au décret pris l'année précédente qui désignait un certain nombre d'établissements et organismes habilités à offrir tous leurs services en anglais (et en français). Un accord prévoyant une contribution financière aux initiatives du Québec destinées à améliorer l'accès aux services des communautés d'expression anglaise a aussi été conclu avec le gouvernement du Canada. Ces mesures intégraient dans les faits le droit aux services en anglais dans le fonctionnement normal du système de services sociaux et de santé. Cette situation a duré jusqu'à la réforme libérale du système au début des années 1990. Les garanties législatives ont joué un rôle important dans la protection du droit aux services en anglais au cours de la réorganisation

du système et du mandat des établissements historiquement affiliés aux communautés d'expression anglaise. De plus, une modification importante a eu pour effet de créer des organes consultatifs provinciaux et régionaux qui ont officialisé le rôle de conseiller des organismes auprès du gouvernement et des autorités régionales chargées de la planification sur la prestation des services en anglais.

Cependant, cette période de mise en œuvre ordonnée des garanties a pris fin en 1994 avec l'élection d'un gouvernement nationaliste dirigé par le Parti Québécois. Au cours des neuf années qui ont suivi, deux choses importantes ont modifié le contexte politique et administratif régissant l'application du droit aux services en anglais : la transformation radicale du système de services sociaux et de santé et la sanction gouvernementale à la mise en place de politiques langagières dans la prestation des services en anglais.

Le gouvernement du Parti Québécois de 1994 à 2003 : transformation sans garanties

La transformation du réseau se voulait une réaction à l'émergence de pressions exercées par les coûts et par les données démographiques sur le système des services sociaux et de santé. La fusion et la fermeture d'établissements ont marqué la réforme et sont réputées avoir eu un effet important sur le droit aux services en anglais. On s'interrogeait sur le fait que le gouvernement préférerait traiter le droit comme une question secondaire, comme une question sur laquelle il allait se pencher une fois la réorganisation terminée. À cette époque, la révision des programmes d'accès prévue par règlement avait été interrompue depuis plusieurs mois, et certains organismes légalement reconnus comme desservant la communauté anglophone ont été dissous, fusionnés, déplacés ou dispersés sans qu'aucun plan concret n'assure l'accès aux services en anglais. Cette situation ne manquait pas de rappeler la précarité des services en anglais d'avant l'adoption des garanties législatives. Dans une lettre adressée à M. Jean Rochon, ministre des Services sociaux et de santé, en avril 1996, le comité provincial a notamment déclaré ce qui suit :

[...] Nous devons signaler que nous craignons beaucoup que les plans de transformation ne reconnaissent pas la responsabilité et

le rôle spécial du réseau des établissements anglophones. De plus, ces plans remettent en question l'avenir des services accessibles en anglais qui sont sur le point d'être identifiés dans les établissements francophones touchés par la transformation.

Parti Québécois et aspects politiques de la langue

Les garanties législatives ont aussi été passées au peigne fin dans le cadre de l'examen gouvernemental de la situation de la langue française au Québec (Silver, 1999). Un comité interministériel relevant de M^{me} Louise Beaudoin, ministre responsable de la *Charte de la langue française*, a déclaré que la définition d'« anglophone » au sens large dans la loi donnait à tous les Québécois le droit de demander des services en anglais. Cela s'opposait à la politique du Parti Québécois visant à faire du français la langue officielle du Québec et a été vu comme favorisant le bilinguisme institutionnel anglais-français en donnant la « liberté de choix » dans l'utilisation des services publics.

Peu après la victoire électorale du Parti Québécois, le premier ministre M. Lucien Bouchard a traité des préoccupations des communautés d'expression anglaise du Québec lors d'une importante allocution prononcée au Théâtre du Centaure, à Montréal. Au sujet de l'accès aux services en anglais, le premier ministre a déclaré qu'une personne qui se présente pour un test sanguin ne devrait pas aussi avoir à se soumettre à un test linguistique. Malgré cette déclaration, le Parti Québécois au pouvoir a modifié sa plateforme électorale en y ajoutant un examen de la loi sur les services sociaux et de santé pour veiller à ce que les établissements et organismes ne deviennent pas la proie du bilinguisme fonctionnel ou institutionnel par suite de l'application des garanties législatives accordées à la minorité d'expression anglaise.

Au début de 1997, le gouvernement a présenté les programmes d'accès à l'Office québécois de la langue française. Cette mesure a été considérée par les communautés d'expression anglaise comme une atteinte à leurs garanties législatives. Elle retardait davantage l'approbation gouvernementale des programmes d'accès. Les commissions régionales (les autorités chargées de la planification) devaient justifier leur ajout des services en anglais aux programmes, et l'Office québécois de la langue française a conclu que l'incidence de ces programmes

d'accès sur la *Charte de la langue française* n'était pas adéquatement évaluée (Silver, 1999). Le ministre de la Santé et des Services sociaux a demandé à des consultants de l'extérieur d'analyser les programmes d'accès, lesquels ont conclu que des « facteurs organisationnels » occasionneraient une augmentation du nombre des établissements et organismes offrant des services en anglais.

Un rapport sur les programmes d'accès communiqué au Cabinet du Québec en juillet 1997 a suscité la réponse suivante du vice-premier ministre de l'époque, M. Bernard Landry :

On a reçu un rapport du ministère de la Santé totalement inacceptable, qui allait beaucoup trop loin. Le nombre d'établissements bilingues n'avait absolument aucun rapport avec les besoins réels de la minorité anglophone. Ça nous a rendus plus vigilants. [...] C'est rendu presque la moitié au Saguenay – Lac-Saint-Jean. [...] Ce n'est pas acceptable. Les proportions ne sont pas bonnes et tout cela doit être revu de fond en comble. (O'Neil, *Le Devoir*, 19 juillet 1997)

« Assez, c'est assez » : traduire le gouvernement devant les tribunaux

En janvier 1999, Alliance Québec a émis une assignation en justice exceptionnelle contre le gouvernement du Parti Québécois l'accusant de ne pas avoir respecté le délai légal prévu pour l'approbation des programmes d'accès définissant les services offerts en anglais. Cette action a déclenché le processus d'approbation du Cabinet, et les plans relatifs aux services en anglais ont été finalement adoptés par le gouvernement en 1999.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. En novembre 2001, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Rémi Trudel, a déclaré qu'il fallait réduire le nombre de postes bilingues dans les établissements et organismes de services sociaux et de santé. À la même époque, une présentation confidentielle de son ministère à la Commission Larose sur la situation du français faisait état des dangers qui menaçaient les garanties législatives de l'accès aux services en anglais et formulait le souhait que la *Loi sur la santé et les services sociaux* « retrouve sa virginité », de manière à ce que le réseau soit « libéré de ce corps étranger (garanties législatives) ». (David, *Le Devoir*, 22 janvier 2002)

Face à la critique de l'opposition libérale, des communautés d'expression anglaise et des médias francophones, le ministre a fait marche arrière en disant qu'il publierait une « nouvelle politique » au cours du printemps après consultation du Comité provincial. Toutefois, la situation était problématique, les membres du comité ayant entre-temps démissionné en décembre 2001 parce qu'ils avaient perdu confiance en la manière dont le gouvernement gérait la question des garanties législatives.

Un peu plus d'un an plus tard, soit en mars 2002, les leaders des communautés anglophones, sous les auspices du *Quebec Community Groups Network* (QCGN), ont fait face au premier ministre M. Landry lors d'une réunion sur les intentions du gouvernement à l'égard des programmes d'accès aux services en anglais. Le premier ministre leur a annoncé qu'un moratoire allait s'appliquer à toute nouvelle mesure prise par le gouvernement. Avec la défaite du gouvernement du Parti Québécois en 2003, une période difficile pour les communautés d'expression anglaise du Québec prenait fin.

Une leçon en matière d'« état de préparation politique »

Des opinions politiques contraires entourant l'adoption par le Parti libéral du projet de loi 142 ont fini par façonner la politique gouvernementale entre le milieu et la fin des années 1990, et il s'en est suivi des mesures politiques et administratives qui ont été contestées par les communautés d'expression anglaise.

Lorsque les opinions politiques moins tolérantes du gouvernement du Parti Québécois ont commencé à avoir un effet négatif important sur l'exécution des garanties de services, les communautés d'expression anglaise se sont mobilisées. De nombreux leaders communautaires de l'époque estimaient que les bonnes relations établies entre les communautés d'expression anglaise et le système des services sociaux et de santé avait pour effet de neutraliser en grande partie les effets néfastes des mesures diminuant le droit aux services en anglais prises par le gouvernement du Parti Québécois. On estimait aussi nécessaire de poursuivre le gouvernement pour l'obliger à se conformer à la loi. Il est possible que les arguments des derniers débats politiques concernant les garanties d'accès aux services en anglais fassent à nouveau surface.

La mobilisation communautaire pourrait être de nouveau nécessaire si on se fie au passé. Il semble que « l'état de préparation politique » devrait revenir à l'ordre du jour dans les communautés d'expression anglaise. Autrement dit, il faut consacrer dès maintenant des efforts et des ressources à la création d'une capacité d'élaboration de politiques revigorée pouvant rallier les clientèles vives à la préparation de nouveaux débats sur la situation et la légitimité des communautés d'expression anglaise et sur les droits qui les soutiennent.

2. Vitalité démographique et déterminants de l'état de santé des communautés d'expression anglaise

Communautés vieillissantes et en déclin

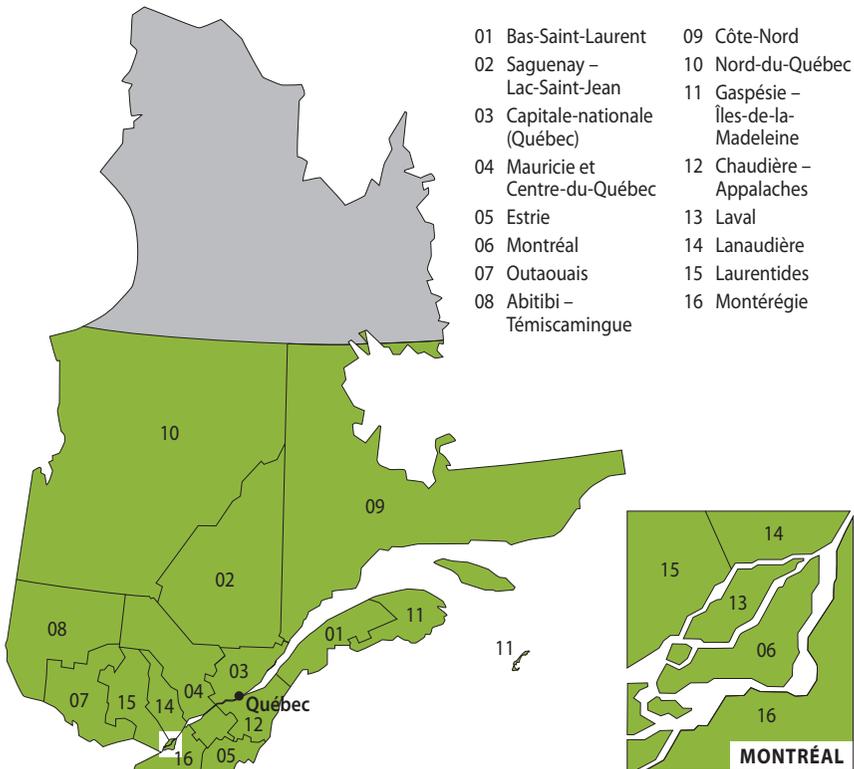
Entre 1996 et 2001, les communautés d'expression anglaise du Québec ont subi le plus important déclin démographique en chiffres absolus comparativement à toutes les autres communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada (CCCASM, 2007a). Au Québec, les communautés minoritaires d'expression anglaise se sont contractées dans 14 des 17 régions administratives, et de façon très marquée dans cinq régions (soit de plus de 13 % au cours de cette période de cinq ans).

Les communautés anglophones vieillissent à un rythme plus rapide que les communautés majoritaires d'expression française dans 13 des 17 régions administratives. La proportion d'âinés âgés de 65 ans et plus était de plus de 20 % supérieure dans les communautés minoritaires d'expression anglaise à celle des communautés majoritaires d'expression française. En conséquence du vieillissement, les communautés d'expression anglaise comptent proportionnellement moins de jeunes et moins d'adultes de 40 à 59 ans que la population francophone. Ce groupe adulte est appelé la génération « soignante » en raison de son rôle social auprès de la population vieillissante. La décroissance de ce groupe dans beaucoup de communautés d'expression anglaise rend les personnes âgées plus vulnérables du fait que les réseaux de soutien social s'affaiblissent.

Déterminants de l'état de santé : revenu, emploi et soutiens sociaux

Le revenu, l'emploi et les réseaux de soutien social sont des déterminants importants de l'état de santé (CCCASM, 2007a). Il est important de comprendre comment se portent les communautés d'expression anglaise par rapport à ces indicateurs pour déterminer les besoins et établir les priorités (voir Floch et Pocock, la présente étude). Proportionnellement, 26 % des Québécois anglophones de plus que les Québécois de la majorité francophone ont des revenus inférieurs au seuil de faible revenu de Statistique Canada. Le taux de la population à faible revenu est plus élevé dans les communautés d'expression anglaise que dans les communautés francophones dans 15 des 16 régions administratives.

Carte 1
Régions sociosanitaires du Québec
(excluant les Terres-Cris-de-la-Baie-James et le Nunavik)



Certaines tranches de la population risquent plus que d'autres d'éprouver des problèmes de santé. Près de 43 % des célibataires anglophones vivent sous le seuil de faible revenu selon Statistique Canada. Les familles monoparentales sont vulnérables sur le plan de la sécurité du revenu. Si 33,7 % des familles monoparentales francophones vivent sous le seuil de faible revenu, la proportion est un peu plus grande chez les familles monoparentales anglophones (36,5 %). Il y a lieu de signaler que 41 % des familles monoparentales anglophones de Montréal gagnent un faible revenu, proportion supérieure à celle des mêmes familles de la majorité des régions administratives.

Selon l'Enquête sociale et de santé 1998 de l'Institut de la statistique du Québec, les revenus faibles et très faibles sont associés, entre autres facteurs, à une plus grande consommation de drogues, à des habitudes alimentaires de passables à médiocres, à l'insécurité alimentaire, à l'excès de poids, au manque d'activité physique récréative, à des problèmes de santé chroniques et à des niveaux élevés de stress psychologique (ISQ, 2001). Il importe de comprendre dans quelle mesure ces facteurs influent sur l'état de santé des communautés d'expression anglaise pour cerner les besoins et déterminer comment doit s'orienter le système des soins sociaux et de santé.

L'emploi est un autre facteur qui influe sur la situation socio-économique. Les communautés d'expression anglaise en situation minoritaire du Québec viennent au deuxième rang au Canada derrière la minorité francophone du Nouveau-Brunswick pour leurs taux de chômage plus élevés que ceux de la communauté majoritaire environnante. Les communautés d'expression anglaise affichent un taux de chômage supérieur de 17 % à celui de la majorité francophone. On observe aussi des écarts importants entre les régions. Par exemple, le taux de chômage est plus élevé de 30 % ou plus dans les communautés d'expression anglaise que dans les communautés francophones dans huit régions.

Les réseaux de soutien social contribuent de façon importante à la vitalité des communautés. Par exemple, 80 % des Québécois anglophones se tournent d'abord vers la famille et les amis lorsqu'ils tombent malades avant de faire appel aux services d'un établissement public (10,7 %). Les communautés d'expression anglaise dominent

toutes les autres communautés minoritaires de langue officielle pour ce qui est du nombre total d'heures non rémunérées consacrées à aider des personnes âgées. Ce résultat est d'autant plus surprenant que le nombre des membres de la génération soignante diminue dans beaucoup de communautés d'expression anglaise. Le taux de prestation de soins non rémunérés dans les communautés d'expression anglaise est de 50 % ou plus supérieur à celui des communautés francophones en situation majoritaire dans neuf régions administratives.

Ces nouvelles données sont utiles aux autorités chargées de la planification, aux établissements publics et aux communautés d'expression anglaise engagés dans la création des programmes d'accès. Mais plus important encore, elles doivent être intégrées dans les nouveaux modèles d'organisation des services émanant de la dernière révision du système de services sociaux et de santé.

3. Portraits régionaux de l'accès aux services sociaux et de santé en anglais

Le principe sur lequel repose la prestation des services aux anglophones doit faire partie des facteurs qui doivent être pris en considération lorsqu'on examine les portraits régionaux de l'accès aux services sociaux et de santé en anglais. Il faut distinguer les services dispensés en anglais sur une base volontaire et les services autorisés. Par services autorisés, on entend des services qu'un établissement est légalement tenu d'offrir en anglais, compte tenu des ressources humaines, financières et matérielles du système. Ces services sont définis dans des décrets (programmes d'accès) adoptés par le gouvernement du Québec. Les services fournis sur une base volontaire ne comportent aucun privilège et peuvent être accessibles de façon ponctuelle. Il peut s'agir de services dont pourra se prévaloir, par exemple, un anglophone qui tombe par chance un jour ou dans un quart de travail donné sur un professionnel bilingue qui « accepte volontairement » de le servir en anglais. Aucune obligation administrative ou professionnelle ne prévoit que ces services soient accessibles de façon continue. En général, ces deux types de services accessibles en anglais sont offerts dans toutes les régions.

Évaluation des programmes d'accès adoptés en 1999

Le premier portrait présente la situation des services autorisés dans chaque région telle qu'elle a été évaluée par le Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise (Comité provincial, 1997, 1999). Les évaluations du comité ont mis en évidence les lacunes des services et ont permis de dresser une liste des priorités pour y remédier. Une analyse sommaire des évaluations de ce comité a été faite en 2001 (Carter, 2001) et des cotes ont été attribuées à l'accès aux services autorisés par région et par catégorie de service.

Comme le montre le tableau 1, les analyses sommaires définissent quatre niveaux d'accès aux services autorisés et cinq catégories de services. Les 16 programmes d'accès adoptés en 1999 ont été examinés et cotés selon l'évaluation du Comité provincial et ses recommandations quant aux mesures à prendre pour améliorer l'accès.

Quatre régions affichaient un accès limité, extrêmement limité ou inexistant aux services autorisés de la catégorie des soins de première ligne dispensés par les CLSC. En ce qui concerne les services médicaux généraux et spécialisés, sept régions affichaient des cotes d'accès négatives.

L'accès garanti aux programmes de soins de longue durée en anglais était déficient dans huit régions et l'accès aux services autorisés de la catégorie des services dispensés par les centres de protection de la jeunesse était limité, extrêmement limité ou nul dans quatre régions. Une clientèle anglophone très vulnérable qui éprouverait de sérieux problèmes psychologiques, physiologiques ou intellectuels aurait beaucoup de mal à accéder à des programmes de réadaptation en anglais dans onze régions. Le tableau 2 brosse un portrait de l'accès autorisé aux services en anglais selon les cotes négatives ou positives attribuées à l'accès autorisé aux cinq catégories de services définies dans le tableau 1 (Carter, 2001).

Tableau 1
Évaluation de l'accès aux services autorisés en anglais,
par région administrative et catégorie de services, Québec

| Région administrative | Services des CLSC, y compris Info-Santé | Services médicaux généraux et spécialisés | Soins de longue durée | Protection de la jeunesse | Services de réadaptation (toutes les catégories de clients) |
|---------------------------------|---|---|-----------------------|---------------------------|---|
| Bas-Saint-Laurent | 4 (-) | 2 (+) | 4 (-) | 4 (-) | 4 (-) |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 4 (-) | 4 (-) | 4 (-) | 1 (+) | 4 (-) |
| Capitale-nationale (Québec) | 1 (+) | 2 (+) | 1 (+) | 1 (+) | 4 (-) |
| Mauricie et Centre-du-Québec | 4 (-) | 4 (-) | 4 (-) | 4 (-) | 4 (-) |
| Estrie | 1 (+) | 1 (+) | 2 (+) | 1 (+) | 1 (+) |
| Montréal | 2 (+) | 1 (+) | 1 (+) | 1 (+) | 1 (+) |
| Outaouais | 1 (+) | 1 (+) | 1 (+) | 1 (+) | 2 (+) |
| Abitibi – Témiscamingue | 2 (+) | 1 (+) | 4 (-) | 1 (+) | 3 (-) |
| Côte-Nord | 2 (+) | 3 (-) | 3 (-) | 1 (+) | 3 (-) |
| Nord-du-Québec | 2 (+) | 3 (-) | 4 (-) | 3 (-) | 3 (-) |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 2 (+) | 3 (-) | 3 (-) | 2 (+) | 4 (-) |
| Chaudière – Appalaches | 1 (+) | 2 (+) | 1 (+) | 1 (+) | 4 (-) |
| Laval | 1 (+) | 2 (+) | 1 (+) | 1 (+) | 1 (+) |
| Lanaudière | 3 (-) | 3 (-) | 2 (+) | 3 (-) | 3 (-) |
| Laurentides | 1 (+) | 3 (-) | 3 (-) | 1 (+) | 3 (-) |
| Montréal | 1 (+) | 1 (+) | 1 (+) | 1 (+) | 1 (+) |

1 (+) = Accès substantiel;

2 (+) = Accès modérément substantiel mais incomplet;

3 (-) = Accès limité;

4 (-) = Accès extrêmement limité ou nul.

Tableau 3
Niveau de satisfaction des anglophones (n = 3 000) à l'égard de l'accès aux services dispensés en anglais, par région administrative et par catégorie de services

| Région administrative | Satisfaction à l'égard de l'accès aux services en anglais dans leur région | | Médecin en clinique privée ou en bureau privé | | CLSC (autre qu'Info-Santé) | | Info-Santé | | Salle d'urgence ou clinique externe d'hôpital | | Séjour d'au moins une nuit à l'hôpital | | Classement (5 catégories de services) | |
|---------------------------------|--|------|---|------|----------------------------|------|------------|------|---|------|--|------|---------------------------------------|------|
| | % | Rang | % | Rang | % | Rang | % | Rang | % | Rang | % | Rang | % | Rang |
| Bas-Saint-Laurent* | 38,5 | 11 | 66,0 | 11,8 | 31,6 | 3,2 | 11,3 | 15 | | | | | | |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean* | 52,6 | 4 | 47,4 | 14,5 | n.d. | n.d. | n.d. | 18 | | | | | | |
| Capitale-nationale (Québec) | 26,9 | 16 | 42,9 | 12,3 | 21,9 | 12,5 | 16,8 | 16 | | | | | | |
| Mauricie* | 12,2 | 19 | 2,9 | 4,1 | n.d. | n.d. | n.d. | 19 | | | | | | |
| Centre-du-Québec | 39,5 | 9 | 35,6 | 23,0 | 16,8 | 19,4 | 16,7 | 17 | | | | | | |
| Estrie | 36,8 | 12 | 82,0 | 67,8 | 59,0 | 51,4 | 52,5 | 8 | | | | | | |
| Montréal (est) | 39,4 | 10 | 74,5 | 38,6 | 48,3 | 49,4 | 55,1 | 10 | | | | | | |
| Montréal (centre) | 51,0 | 5 | 93,7 | 72,0 | 68,6 | 79,0 | 80,9 | 3 | | | | | | |
| Montréal (ouest) | 55,3 | 3 | 97,9 | 80,5 | 81,5 | 85,9 | 93,6 | 1 | | | | | | |
| Outaouais | 42,9 | 7 | 93,2 | 84,9 | 92,4 | 84,2 | 75,7 | 2 | | | | | | |
| Abitibi – Témiscamingue* | 69,0 | 1 | 78,6 | 75,6 | 56,1 | 84,5 | 65,1 | 4 | | | | | | |
| Côte-Nord | 49,0 | 6 | 77,7 | 71,9 | 57,4 | 64,1 | 76,3 | 7 | | | | | | |
| Nord-du-Québec* | 67,3 | 2 | 66,5 | 97,0 | 56,0 | 74,4 | 76,1 | 6 | | | | | | |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 35,4 | 13 | 84,9 | 67,6 | 88,2 | 48,7 | 39,8 | 9 | | | | | | |
| Chaudière – Appalaches | 25,8 | 17 | 59,7 | 34,7 | n.d. | 19,8 | 39,8 | 14 | | | | | | |
| Laval | 34,4 | 14 | 73,1 | 50,4 | 47,0 | 49,2 | 53,3 | 12 | | | | | | |
| Lanaudière | 20,8 | 18 | 60,0 | 36,5 | 21,1 | 46,5 | 33,8 | 13 | | | | | | |
| Laurentides | 32,5 | 15 | 65,3 | 39,1 | 36,1 | 55,7 | 64,7 | 11 | | | | | | |
| Montérégie | 40,1 | 8 | 82,3 | 71,5 | 62,5 | 65,9 | 74,5 | 5 | | | | | | |
| Total | 45,9 | n.d. | 86,2 | 66,7 | 63,0 | 70,3 | 74,1 | n.d. | | | | | | |

* En raison de la petite taille de l'échantillon, il faut utiliser les données qui se rapportent aux régions indiquées avec prudence.
 Source : « Survey of Quebec Anglophones », Community Health and Social Services Network (CHSSN) – CROP, octobre, 2005.

Évaluation de la satisfaction à l'égard de l'accès

Le tableau 3 montre que le taux de satisfaction provincial à l'égard du niveau d'accès général aux services en anglais est inférieur à 50 % (colonnes 1 et 2). Lorsqu'on y regarde de plus près, on observe des écarts importants entre les régions. Par exemple, à Montréal, le taux de satisfaction était de 55,3 % dans l'ouest de l'île, mais il n'était que de 39,4 % dans l'est de l'île. Des niveaux de satisfaction comparables ou inférieurs à 39 % ont été observés dans neuf autres régions. Il faut noter que des niveaux élevés de satisfaction ont été enregistrés en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec. Dans ces deux régions, la présence d'Inuits et de membres des Premières nations, qui profitent d'un certain nombre de services adaptés à leurs besoins linguistiques et culturels, pourrait expliquer en partie ce résultat du sondage.

Pourcentage des services reçus en anglais

Le sondage a aussi permis de recueillir des données sur le pourcentage des répondants anglophones qui ont reçu les services des différentes catégories en anglais (tableau 3, colonnes 3 à 8). Les médecins en clinique privée ou en cabinet privé étaient en général proportionnellement plus nombreux que les autres professionnels à offrir leurs services en anglais. L'accès aux services des CLSC, aux services d'Info-Santé, aux services des urgences d'hôpitaux, aux services de consultation externe et aux soins hospitaliers nécessitant un séjour d'au moins une nuit à l'hôpital variait beaucoup d'une région à une autre. Dans neuf régions, moins de 50 % des répondants anglophones ont reçu des services des CLSC en anglais. C'était le cas aussi de six à huit régions pour ce qui est des services d'Info-Santé et des différents services hospitaliers.

Portrait général

Une étude de Santé Canada donne une autre dimension aux deux portraits présentés plus haut. On y compare la minorité d'expression anglaise du Québec à la majorité francophone du Québec, aux minorités de langue française de l'extérieur du Québec et aux Anglo-Canadiens du reste du Canada au plan de leur utilisation des services

de santé (Tipenko, 2006). C'est à la minorité d'expression anglaise du Québec qu'a été attribuée la plus faible cote de tous les groupes en ce qui a trait aux services d'un médecin de famille, aux services hospitaliers et aux services d'un spécialiste. La minorité anglophone affichait aussi de moins bonnes cotes que les autres groupes quant à la satisfaction à l'égard de la qualité des soins de santé, et des soins communautaires et de la façon dont les soins sont offerts.

Le service était-il offert en anglais ou avez-vous dû le demander ?

La prestation active des services en anglais par les professionnels du système de services sociaux et de santé est un indicateur important de la capacité du système à s'adapter aux besoins des communautés d'expression anglaise. Le sondage RCSSS-CROP (Pocock, 2006) donne une certaine idée du niveau d'offre active de services de différentes catégories au Québec. L'offre active implique l'obtention de services en anglais sans que l'utilisateur n'ait eu à les demander parce que l'offre est venue en premier du fournisseur du service de différentes catégories. En dépit d'écart importants entre les régions du Québec, les médecins en clinique privée ou en cabinet privé étaient proportionnellement plus nombreux que les autres intervenants à offrir activement les services en anglais (87 %), et les CLSC affichaient un taux d'offre active de 76 %. Info-Santé venait au dernier rang, son offre active de services en anglais s'établissant à 65 %. Les résultats révélaient aussi que près de 80 % des services hospitaliers dispensés en anglais l'avaient été à la suite d'une offre active.

En ce qui concerne les anglophones qui demandent des services en anglais, plusieurs obstacles peuvent influencer sur les résultats. Certains anglophones sont trop gênés pour le demander et d'autres craignent que leur demande n'impose un fardeau au personnel ou ne ralentisse le service. Le sondage RCSSS-CROP a également révélé que l'hésitation à demander les services en anglais était le plus marquée (plus de 40 % des répondants) dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de Québec et de Chaudière–Appalaches. Dans six régions, plus du quart des répondants hésitaient à demander les services en anglais (Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Centre-du-Québec, Est-de-Montréal, Laval, Lanaudière

et Mauricie). Les raisons invoquées par les répondants anglophones pour expliquer leur hésitation étaient, par ordre d'importance, la crainte que la demande impose un fardeau au personnel (25 %) ou ne ralentisse le service (22 %), et la gêne de demander des services en anglais (17 %).

Pour promouvoir l'offre active de services en anglais, il faut aussi que les établissements publics informent les communautés des services disponibles, entre autres par des campagnes de promotion de la santé et de prévention des maladies. Le sondage RCSSS-CROP a révélé que seulement 27 % des répondants ont reçu de l'information sur les services en anglais des établissements de services sociaux et de santé publics. De même, seulement 21 % ont reçu de l'information sur la prévention des maladies et la promotion de la santé du réseau de santé publique en anglais. Comme dans d'autres sondages, celui-ci a mis en lumière des écarts importants entre les régions en ce qui concerne l'obtention de l'information en anglais.

4. Programmes d'accès et nouveau contexte du système des services sociaux et de santé du Québec

Le réseau de santé et de services sociaux ne se limite pas seulement à la prestation de services, il veille aussi à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de chaque individu et de toute la population du territoire. En 2004, 95 Centres de santé et de services sociaux (CSSS) ont été formés par la fusion de Centres locaux de services communautaires (CLSC) avec des Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et, dans la plupart des cas, un hôpital. Un autre point important de la réforme a été la mise sur pied de quatre réseaux universitaires intégrés de santé. Ces réseaux couvrent des « corridors » ou des territoires désignés pour faciliter l'accès de la population de chacun de ces territoires aux services ultraspecialisés. En plus des changements structurels, de nouvelles orientations guidant la stratégie de santé publique du Québec appuieront l'élaboration de plans de santé publique aux échelons provincial, régional et local.

Un autre objectif important de la réforme est de « décompartmentaliser » la pratique professionnelle et de promouvoir le travail d'équipe dans le secteur de la santé et des services sociaux. Des plans cliniques et organisationnels en train d'être mis au point changeront en profondeur la manière dont les services de santé seront offerts à une population déterminée en fonction de territoires (MSSS, 2004). Les lignes directrices du ministère québécois concernant l'élaboration des nouveaux programmes d'accès aux services en anglais déterminent comment les anglophones pourront se prévaloir des services dont ils ont besoin dans le système réformé (MSSS, 2006). Ces principes sont présentés dans la prochaine section, de même que les défis auxquels seront confrontés les communautés d'expression anglaise et les fournisseurs de services qui tenteront de les mettre en application.

Responsabilité populationnelle : la « prise en charge »

Les fournisseurs de services qui offrent des services à la population de chacun des 95 territoires ont tous la responsabilité d'assurer l'accès à la gamme complète des services. Dans ce modèle, il appartient au système de « prendre en charge » et de soutenir les personnes qui recourent au système de santé et de services sociaux du Québec. Le plus grand danger pour l'avenir des services aux communautés d'expression anglaise réside dans la complexité de la réorganisation pluriannuelle du système. Les 95 réseaux de services locaux ne sont pas encore pleinement opérationnels. Plusieurs moyens pour améliorer l'accès aux services qui sont susceptibles d'être identifiés dans les programmes d'accès se sont révélées utiles à court terme. Le défi sera de maintenir ces améliorations à long terme de manière qu'elles fassent partie intégrante de la nouvelle structure du réseau.

Hiérarchisation des services : l'accès interterritorial

L'établissement des corridors de services vise à assurer l'accès aux services médicaux spécialisés et ultraspecialisés en temps opportun. La difficulté réside dans la configuration territoriale des quatre réseaux universitaires intégrés de santé et dans le changement qui pourrait être apporté aux mandats historiques des hôpitaux de langue anglaise du réseau de l'Université McGill. Trois réseaux universitaires de santé de

langue française sont désormais chargés de veiller à ce que les communautés d'expression anglaise en situation minoritaire dans leurs « corridors » respectifs aient accès aux services médicaux à paliers. De la même façon, le réseau de McGill doit pouvoir servir les populations francophones de la région Abitibi–Témiscamingue, de l'Outaouais et d'une partie de la Montérégie. Certes, les patients auront la liberté de choisir leur établissement, mais il est clair que les quatre réseaux universitaires de santé devront chacun s'efforcer d'organiser leurs services de manière à répondre aux besoins des populations situées dans leurs corridors.

La dynamique est quelque peu particulière dans la région de Montréal en raison de la présence du réseau de l'Université McGill et de celui de l'Université de Montréal. Le corridor de McGill se limite à une partie du centre de Montréal et à toute la partie ouest de l'île de Montréal. Une question sera par la suite soulevée en ce qui concerne l'accès des communautés d'expression anglaise de l'est et du nord de la région de Montréal : les anglophones de ces régions majoritairement francophones de l'île auront-ils accès au réseau hospitalier de McGill, étant donné son statut bilingue officiel ? À moins qu'une entente entre le réseau de l'Université de Montréal et celui de l'Université McGill permette les services intercorridor, les anglophones qui vivent dans le corridor de l'Université de Montréal devront obtenir leurs services spécialisés auprès du réseau hospitalier francophone. La question deviendra encore plus problématique lorsque les deux réseaux universitaires de santé réorganiseront leurs ressources pour assumer les « responsabilités populationnelles » qui leur incombent dans leurs corridors respectifs.

Mobilité des personnes au sein du réseau : la navigation

Selon les principes du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, il ne revient pas à l'utilisateur anglophone de naviguer dans le système, mais plutôt au système de l'accueillir, d'évaluer ses besoins avec lui, de recommander la réponse la plus appropriée et de le guider vers un service efficace. Par convention, ces fonctions sont regroupées dans un programme d'intervention au premier point de contact de l'utilisateur avec le système.

Un des principaux indicateurs de l'amélioration de l'accès aux services prévus dans les nouveaux programmes d'accès sera le nombre de Centres de santé et de services sociaux (CSSS) qui auront accepté d'assumer l'obligation de fournir leur programme de première ligne en anglais. S'il est difficile de comparer avec les programmes d'accès adoptés en 1999, la majorité des CSSS semblent vouloir étendre sa « responsabilité populationnelle », au moins aux services de première ligne, à ses communautés d'expression anglaise (Comité provincial, 2007).

Succès des interventions cliniques : la langue et la communication

Cette orientation du Ministère reconnaît qu'il est essentiel dans le domaine de la santé et des services sociaux de donner les services dans la langue de choix de l'utilisateur pour que l'intervention clinique réussisse. Le Ministère reconnaît ainsi que les barrières linguistiques peuvent avoir un effet négatif sur l'accès aux services sociaux et de santé. Des études ont confirmé que les barrières linguistiques à la communication peuvent réduire le recours aux services préventifs, augmenter le temps de consultation, y compris le nombre de tests diagnostiques, entraîner des erreurs de diagnostic et de traitement, nuire à la qualité des services où une bonne communication est essentielle, diminuer la probabilité du respect du traitement et réduire la satisfaction à l'égard des soins et des services reçus (FCFA, 2001).

S'il est nécessaire de reconnaître l'importance de la langue dans les interventions cliniques, il est particulièrement difficile de répondre d'une façon adaptée et personnalisée aux besoins des anglophones du Québec. Tel est le cas en raison de la pénurie de ressources humaines capables d'offrir les services en anglais, de l'absence d'un volume suffisant de demandes de service en anglais, de la difficulté à planifier les services par manque d'information sur les besoins et l'utilisation des services, de l'ambiguïté quant au cadre juridique entourant la langue de travail (le français) et des garanties législatives de services en anglais ainsi que de la faible capacité des communautés à veiller à ce que le système public réponde à ses besoins (CCCASM, 2007b).

Participation des communautés d'expression anglaise : la capacité

Les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux quant aux nouveaux programmes d'accès encouragent la participation des établissements et organismes des communautés d'expression anglaise de manière à assurer que leurs besoins soient pris en compte dans la planification et la prestation des services. Ce point est important à en juger par la sous-utilisation des services publics par les anglophones, la sous-représentation des Québécois d'expression anglaise dans la fonction publique et la difficulté pour les Anglo-Québécois de participer à la gouvernance des organismes et établissements (CCCASM, 2007b).

5. Bâtir sur les fondations : résultats du Plan d'action fédéral de 2003 au Québec

La mobilisation des communautés d'expression anglaise a eu une grande incidence sur les récentes initiatives fédérales visant à accroître les moyens d'améliorer l'accès aux services en anglais. Une action concertée d'un réseau d'organismes communautaires, d'établissements et d'organismes publics et d'autres intervenants a mené à l'élaboration d'une stratégie fondée sur des données probantes pour façonner l'action fédérale et obtenir l'appui du gouvernement québécois, du système de santé et de services sociaux et de la majorité francophone du Québec. En juillet 2002, un comité consultatif nouvellement créé composé de représentants des communautés et de Santé Canada a soumis à la ministre fédérale de la Santé un rapport dans lequel il proposait un plan pluriannuel pour améliorer l'accès aux services sociaux et de santé en anglais. Les recommandations formulées dans le rapport ont servi de guide à l'élaboration du Plan d'action fédéral pour les langues officielles entré en opération en mars 2003. Le Plan appuyait trois mécanismes que proposait le comité consultatif : le réseautage entre les communautés et les établissements, l'adaptation des modèles de prestation des services (soins de santé primaires) et la formation et le perfectionnement des ressources humaines (CCCASM, 2002).

Tableau 4
Mesures du Plan d'action fédéral visant à améliorer l'accès aux services dans les communautés d'expression anglaise, 2003-2008

| Mesure | Investissement (total de 30,1 M \$) | Activités et résultats |
|--|--|---|
| Initiative de réseautage et de partenariat (QCCIN) | 4,7 M \$ | <p>9 réseaux de partenariat locaux et régionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Territoires de 26 CSSS <p>1 réseau sectoriel (dépendance à l'alcool et à la drogue)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseaux de prévention dans les régions de l'Est-du-Québec <p>1 réseau provincial (RCSSS)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 64 organismes membres • Programme de soutien communautaire (mise en œuvre de l'Initiative de réseautage et de partenariat) • Partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (mise en œuvre de 60 projets d'adaptation des soins de santé primaires) • Partenariat avec le Projet de formation et de développement des ressources humaines de l'Université McGill (liaison communautaire et Telehealth) |
| Adaptation des soins de santé primaires (RCSSS) | 13,4 M \$ | <p>37 projets entre 2004 et 2006</p> <p>23 projets entre 2006 et 2007</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la prestation des programmes Info-Santé, accès aux soins de santé primaires et adaptation des programmes de soins de longue durée • Liens améliorés entre les communautés et les fournisseurs de services |
| Formation et développement des ressources humaines (Université McGill) | 12,0 M \$ | <p>Formation linguistique des professionnels francophones</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 427 professionnels dans 81 établissements de 15 régions (2005-2006) <p>Maintien des professionnels dans les régions</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22 projets de stages pilotes dans 14 régions avec 132 offres de stage confirmées (2007-2008) <p>Soutien communautaire à distance (Contrat avec le RCSSS)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la santé par la vidéoconférence dans 11 communautés isolées et 28 sites de vidéoconférence : 700 participants d'expression anglaise <p>Soutien professionnel à distance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure pilote d'offre de programmes de soutien aux professionnels d'expression anglaise et d'expression française desservant des communautés anglophones isolées ou éloignées |

Les investissements ont servi à appuyer des activités étroitement liées aux réformes structurelles dans le réseau de santé et de services sociaux du Québec qui toucheront l'intégralité de la population, y compris les communautés anglophones en situation minoritaire. Selon des évaluations formatives et finales des activités, les investissements commencent à porter leurs fruits. La mise en œuvre fructueuse des initiatives et les évaluations positives des premiers résultats ont confirmé l'engagement de tous les intervenants à soutenir les mesures et préparent le terrain pour des changements à long terme qui amélioreront les résultats pour la santé dans les communautés d'expression anglaise du Québec. Le tableau 4 présente un résumé des résultats du Plan d'action fédéral.

Initiative de réseautage et de partenariat

Onze réseaux officiels réunissent les communautés minoritaires anglophones et les fournisseurs de services aux échelons local, régional et provincial. La plupart de ces réseaux s'efforcent d'intégrer les deux autres mesures financées par le Plan d'action. Cette stratégie fait en sorte que les participants communautaires de chaque réseau ont une capacité vitale minimale de mobiliser et de former des réseaux avec des partenaires publics. Les intervenants institutionnels engagent petit à petit les ressources nécessaires pour participer et contribuer à l'atteinte des objectifs communs.

Adaptation des soins de santé primaires

Le Réseau communautaire de santé et de services sociaux (RCSSS) a mis en œuvre 37 projets d'adaptation des soins de santé primaires dans une période de quinze mois se terminant en mars 2006. Des projets ont été réalisés dans 14 régions administratives dans le but d'améliorer l'accès aux services sociaux et de santé de niveau primaire en anglais et de favoriser l'établissement de liens entre les communautés minoritaires d'expression anglaise et les fournisseurs de services. Trois objectifs prioritaires étaient fixés : améliorer l'accès aux lignes d'information sur la santé (Info-Santé), accroître l'accès aux services sociaux et de santé communautaire de première ligne et adapter le milieu de vie dans les établissements pour répondre aux besoins culturels et

linguistiques des anglophones. Vingt-trois autres projets d'adaptation des soins de santé primaires ont été financés en 2006-2007. Ceux-ci prennent appui sur les projets de soins de santé primaires de la première phase, auxquels sont consacrées de nouvelles ressources pour : élaborer des modèles permettant d'améliorer les mécanismes de suivi de l'état de santé des anglophones ; adapter les services dans le cadre de projets cliniques et organisationnels ; et renforcer les partenariats entre les établissements et organismes et des communautés. Les fournisseurs de services et les organismes communautaires sondés sur les résultats des projets ont affirmé qu'en général les conditions d'accès s'étaient améliorées dans les établissements participants. Plus précisément, on a constaté une augmentation du personnel apte à fournir des services en anglais, on remarque que les services sont mieux adaptés pour répondre aux besoins et on semble mieux connaître les besoins des communautés. De même, les anglophones sont de mieux en mieux informés des services disponibles en raison de la consolidation des liens entre les organismes communautaires et les fournisseurs de services.

Formation et développement des ressources humaines

Le Projet de formation et de développement des ressources humaines de l'Université McGill contribue à renforcer la capacité du réseau de santé et de services sociaux du Québec à veiller à ce que ses ressources humaines puissent fournir des services de qualité continus aux anglophones. Un des éléments clés est un modèle novateur de partenariat qui lie l'université aux 17 organismes régionaux de santé et de services sociaux, à plusieurs établissements de santé et de services sociaux, à des organismes de formation linguistique et à des organismes communautaires. Les répercussions du projet sont évidentes à la lumière des activités et des résultats décrits dans le tableau 4.

La participation de McGill s'inscrit dans une stratégie communautaire visant à assurer que ses établissements historiques participent pour la première fois ou de nouveau avec les communautés aux efforts déployés pour améliorer l'accès aux services. McGill est le seul établissement anglophone qui offre l'éventail complet des programmes d'études dans les domaines de la santé et des services sociaux. Sa position unique crée un nouveau rôle pour le milieu de l'enseignement

de langue anglaise dans la formation et le soutien des professionnels qui travaillent, ou comptent travailler, en région. Son leadership en matière de recherche accroît la possibilité de créer de nouvelles connaissances dans un certain nombre de domaines qui intéressent les communautés et les fournisseurs de services.

Résultats durables

En évaluant l'avenir des services sociaux et de santé au Québec, on constate clairement que des investissements seront nécessaires pour que le système de santé et des services sociaux et les communautés d'expression anglaise du Québec puissent raisonnablement améliorer l'accès aux services en anglais. Cela injectera ce qu'on appelle couramment de l'« oxygène » dans un système en manque de ressources et accroîtra la « capacité » des communautés de jouer un rôle significatif. Il y aura toujours moyen de répondre à ceux qui se demandent pourquoi le gouvernement fédéral investirait « pour les anglophones du Québec quand des francophones souffrent déjà de problèmes d'accès ». Les représentants anglophones ont déterminé que près de 85 % du financement total de 30,1 millions de dollars devrait être investi dans le système de santé et de services sociaux du Québec pour permettre aux professionnels francophones et à leurs établissements de mieux servir une clientèle anglophone. C'est tout le système de santé et de services sociaux du Québec qui profite de cet « oxygène » et qui a retourné la faveur en prenant ce qui semble être un véritable engagement d'inclure les communautés d'expression anglaise dans les vastes réformes actuellement en cours. Il en résulte qu'un plus grand nombre d'intervenants participe à la mise en œuvre du Plan d'action fédéral et des initiatives prévues. Cette nouvelle dynamique est probablement ce qui promet le plus d'assurer la pérennité des résultats et qui assure le mieux l'avenir des services sociaux et de santé en anglais au Québec.

6. Avenir des services sociaux et de santé en anglais : plan d'action détaillé

Il convient de conclure par l'examen du nouveau plan d'action communautaire qui façonnera l'avenir des services sociaux et de santé en anglais au Québec. Les quatre stratégies connexes visent à guider

l'effort collectif pour maximiser les bénéfices des investissements actuels et préparer l'avenir. Elles sont contenues dans un nouveau rapport soumis par le Comité consultatif de Santé Canada au ministre fédéral de la Santé (CCCASM, 2007b). Comme dans tout plan directeur, seul l'avenir nous dira si on a eu raison, et le succès ne sera assuré que par la détermination et la mobilisation des communautés d'expression anglaise du Québec.

A. Consolidation de nouveaux réseaux de communautés et de partenariats publics

Les réseaux officiels de communautés et de partenaires publics sont considérés comme un des éléments clés de la durabilité des résultats des investissements qui sont faits et de la promotion des changements à long terme nécessaires pour améliorer les résultats pour la santé dans les communautés d'expression anglaise. La formation de partenariats durables entre les communautés et un réseau de santé et de services sociaux plus vaste est aussi considérée comme un moyen de consolider les liens entre les communautés d'expression anglaise, leurs ressources et leurs établissements historiques. Le modèle de réseautage mis au point a facilité l'intégration des mesures dans les communautés et dans le système de services sociaux et de santé. Les réseaux ont permis de mobiliser plusieurs intervenants, dont des organismes communautaires et des établissements publics, autour d'un objectif commun, soit celui de promouvoir les projets et les partenariats qui améliorent l'accès aux services en anglais. Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec est devenu un collaborateur important sur ce plan en acceptant les initiatives communautaires qui injectent des ressources fédérales dans le système de services sociaux et de santé. Cette relation sera essentielle à l'élaboration conjointe d'un cadre qui guidera les investissements fédéraux futurs. On recommande que le gouvernement fédéral renouvelle son engagement à appuyer les onze réseaux de partenariat qui existent déjà et à consacrer de nouvelles ressources au développement des réseaux de 24 autres territoires dont profiteront 30 % de plus d'anglophones dans les communautés vulnérables.

B. Points d'entrée stratégiques des investissements visant à améliorer les résultats pour la santé

La deuxième stratégie consiste à cibler les meilleurs points d'entrée des nouveaux investissements fédéraux destinés à promouvoir de nouveaux modèles d'organisation des services qui permettront d'améliorer les résultats pour la santé des communautés d'expression anglaise. La stratégie reconnaît la capacité limitée des projets à court terme d'améliorer l'accès et d'encourager les investissements qui incorporent une approche structurelle au changement à plus long terme. Le but visé est d'assurer le maintien en permanence de services en anglais et de qualité comme caractéristique intrinsèque du réseau de santé et de services sociaux du Québec.

Cette stratégie envisage aussi la possibilité d'utiliser les accords de transfert entre le gouvernement fédéral et le Québec en vue du financement de la santé et propose d'affecter une partie des fonds à l'élaboration de nouveaux modèles de prestation de services aux communautés d'expression anglaise. C'est une façon d'assurer que les contributions fédérales correspondent aux priorités du Québec en ce qui a trait à l'amélioration des résultats pour la santé et d'adapter son système de services; elle anticipe les changements possibles à la politique fédérale en matière de transferts qui pourraient influencer sur la façon dont le gouvernement fédéral encourage la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Pour garantir la capacité des ressources humaines du système québécois à fournir les services en anglais, le Comité consultatif propose qu'une contribution fédérale pluriannuelle à la formation linguistique des professionnels d'expression française soit allouée. On prévoit que plus de 4 000 francophones auront profité du premier engagement. Toutefois, la réorganisation continue du personnel et le roulement de personnel attribuable aux départs à la retraite exige des ressources renouvelables. De même, la formation en français des diplômés d'expression anglaise des programmes d'enseignement professionnel est vue comme une façon de retenir au Québec des diplômés qui hésiteront moins à travailler dans un milieu francophone. On recommande de continuer de financer les partenariats qui incitent les établissements de langue française, les établissements d'enseignement professionnel de langue anglaise et

les communautés d'expression anglaise à promouvoir les stages et le travail en région.

Les représentants communautaires ont cerné un certain nombre de nouveaux investissements destinés à promouvoir la technologie pour mieux servir les communautés d'expression anglaise. Cette conclusion découle d'une initiative très fructueuse qui a eu recours à Telehealth (vidéoconférence et radio communautaire) pour l'offre de services de promotion de la santé à des communautés isolées. Là encore, la stratégie envisage de réserver des fonds aux communautés d'expression anglaise dans le cadre des principaux programmes d'infrastructure comme Inforoute Santé du Canada et la Fondation canadienne pour l'innovation. Ce sont ces programmes qui contribuent le plus au développement du réseau de télécommunications du Québec.

Il est proposé qu'une contribution fédérale soit versée aux communautés d'expression anglaise du Québec pour appuyer leur participation au plan de santé publique du Québec et d'ainsi favoriser la mise en œuvre de nouvelles initiatives de santé publique aux échelons provincial, régional et local. L'investissement appuiera aussi la participation communautaire à l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale en matière de santé publique. Dans le cadre de son approche multisectorielle, le Comité encourage la formation de partenariats entre divers ministères fédéraux et les communautés d'expression anglaise en vue de soutenir l'offre de programmes de promotion de la santé dans les nouveaux centres communautaires d'acquisition du savoir, un projet de développement communautaire dans le secteur de l'éducation financé dans le cadre du Plan d'action fédéral.

C. Guider la politique publique et influencer sur l'opinion publique

Une politique publique éclairée et des mesures gouvernementales efficaces sont essentielles au succès des efforts déployés pour assurer la vitalité des communautés d'expression anglaise. Le plan d'action communautaire détaillé reconnaît que les gouvernements et leurs organismes sont d'importants intervenants dans la mise en œuvre de stratégies d'amélioration de l'accès aux services pour les communautés d'expression anglaise. La démonstration de l'incidence des investissements

satisfait non seulement aux exigences de reddition des comptes, mais constitue aussi un outil important à la disposition des communautés pour façonner la politique publique. L'évaluation efficace des résultats des projets et des partenariats encourage le transfert des connaissances entre les organismes, favorise les stratégies coordonnées et influe sur les décideurs, les planificateurs et les politiciens des deux ordres de gouvernement.

La participation communautaire efficace au sein des organes consultatifs aux échelons provincial et fédéral a grandement façonné la politique et des mesures gouvernementales qui profitent aux communautés d'expression anglaise. Les représentants communautaires ont harmonisé leurs recommandations aux deux ordres de gouvernement de manière que le gouvernement provincial du Québec perçoive les investissements fédéraux dans la province comme des mesures qui appuient ses initiatives d'amélioration de l'accès aux services en anglais (garanties législatives). Ainsi, le gouvernement fédéral est assuré que les propositions émanant de représentants des communautés d'expression anglaise ont l'appui du Québec. À cet égard, l'organisme consultatif provincial a évalué les investissements fédéraux et a recommandé au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec et à son gouvernement d'appuyer les futures contributions de Santé Canada.

L'intégration des résultats du Plan d'action fédéral aux nouveaux programmes d'accès est un autre aspect important de cette stratégie. Plusieurs programmes d'accès régionaux considèrent les mesures prévues dans le Plan d'action comme des moyens de mettre en œuvre les nouveaux programmes. Quelques-uns des programmes se fondent sur de nouveaux déterminants de la santé et de nouveaux portraits démographiques des communautés d'expression anglaise pour cerner les besoins. Ces portraits ont été générés par les réseaux de partenariats communautaires.

D. Développement des connaissances stratégiques

La quatrième stratégie connexe considère l'enrichissement des connaissances stratégiques comme un moyen de mobiliser tous les intervenants engagés dans les initiatives d'amélioration de l'accès aux services en anglais. Deux objectifs caractérisent cette stratégie :

développement et diffusion des connaissances et promotion de partenariats de recherche dans les milieux universitaire, public et communautaire. La stratégie a produit des données fiables et détaillées sur les communautés d'expression anglaise et elles sont déjà utilisées par une foule d'organismes. Toutefois, il est plus difficile de mettre au point des programmes de recherche interuniversitaire, des alliances de recherche communauté-université et d'autres partenariats qui unissent les communautés et les milieux universitaires de recherche. À cet égard, les représentants communautaires proposent un plan d'action fédéral qui alloue expressément des fonds à la recherche sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Conclusion

Il est clair que le point d'ancrage des services en anglais demeure le cadre législatif qui fait ressortir l'importance fondamentale de la langue et de la communication dans la prestation des services sociaux. Les dispositions législatives qui garantissent le droit aux services en anglais, dans les limites du système, guident aussi la multitude des acteurs qui composent le système des soins sociaux et de santé. L'expérience a enseigné aux dirigeants communautaires que l'intégrité de la législation doit être maintenue pour que des progrès puissent être réalisés. La remise en question de l'intégrité pour quelque raison que ce soit menace les services en anglais, mais aussi l'avenir même des communautés d'expression anglaise. Les communautés doivent être prêtes à réagir rapidement à tout nouveau scénario politique qui pourrait relancer les vieux débats sur la légitimité des garanties législatives. Il est clair également que la durabilité des progrès et les nouveaux défis continueront d'exiger la coopération entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral de même que la reconnaissance officielle des communautés d'expression anglaise comme partenaires à part entière. De cette façon, la politique fédérale et les mesures qui appuient les initiatives du Québec qui en découlent refléteront les intérêts de tous les intervenants, renforceront les investissements publics en cours et garantiront l'engagement à long terme du gouvernement envers les communautés d'expression anglaise.

Bibliographie

- CARTER, J. (2001). « Evaluation of levels of access to entitled services identified in access programs of health and social services in the English language ». Non publié.
- CCCASM (2002). *Rapport à la ministre fédérale de la Santé*, Ottawa, Santé Canada, Comité consultatif des communautés anglophones en situation minoritaire, p. 31.
- CCCASM (2007a). *Bâtir sur les fondations : améliorer les résultats pour la santé et accroître la vitalité des communautés anglophones du Québec*, Ottawa, Santé Canada, Comité consultatif des communautés anglophones en situation minoritaire, p. 169. Recueil des données démographiques et sur les déterminants de la santé relativement aux communautés anglophones du Québec.
- CCCASM (2007b). *Bâtir sur les fondations – Améliorer les résultats pour la santé et accroître la vitalité des communautés anglophones du Québec*, Ottawa, Santé Canada, Comité consultatif des communautés anglophones en situation minoritaire, p. 76. Rapport présenté à la ministre fédérale de la santé.
- FCFA (2001). *Pour un meilleur accès à des services de santé en français*, Ottawa, Fédération des communautés francophones et acadiennes, p. 154.
- ISQ (2001). *Enquête sociale et de santé, 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 642.
- MSSS (2004). *Projet clinique, Cadre de référence pour les réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, Document principal*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction des communications, p. 81.
- MSSS (2006). *Cadre de référence pour l'élaboration des programmes d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction des communications, p. 37.
- POCOCK, J. (2006). *Rapport de données de base 2005-2006 : accès aux services de santé et aux services sociaux en anglais au Québec*, Québec, Réseau communautaire de services de santé et de services sociaux, p. 96.

- QUÉBEC (1997). *Opinions and recommendations with respect to approval by the Government of the programs of access to health and social services in the English language for English-speaking persons of each administrative region of Quebec*, Québec, Provincial Committee on the dispensing of health and social services in the English language (Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise), p. 117.
- QUÉBEC (1999). *Report on the decrees adopted by the Government of Quebec concerning programs of access to health and social services in the English language*, Québec, Provincial Committee on the dispensing of health and social services in the English language (Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise), p. 31.
- QUÉBEC (2007). *Avis du Comité provincial concernant l'approbation par le gouvernement des programmes d'accès aux services en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise*, Québec, Provincial Committee on the dispensing of health and social services in English (Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise), p. 251. Non publié.
- SILVER, R. (1999). *The right to English health and social services in Quebec: A legal and political analysis*, p. 101. Thèse de maîtrise en droit de la santé, Faculté de droit, Université de Sherbrooke.
- TIPENKO, E. (2006). *Statistical analysis of health system utilization: use of diagnostic testing, and perceptions of quality and satisfaction with health care services of Official Languages Minority Communities (OLMC)*, Ottawa, Santé Canada, Division de la modélisation par microsimulation et de l'analyse des données (DMSAD). Document de travail.



Chapitre 7

La vitalité artistique et culturelle des communautés anglophones du Québec

Guy Rodgers

English Language Arts Network (ELAN), Québec

Jane Needles

Quebec Community Group Network (QCGN)
et English Language Arts Network, Québec

Rachel Garber

Association des Townshippers, Québec

Les communautés qui ont une riche tradition artistique sont aussi les plus performantes économiquement et celles dont l'infrastructure économique résiste le mieux à l'adversité. [traduction]

– John Kenneth Galbraith, économiste

En investissant dans les arts, la collectivité ne privilégie pas les bienfaits culturels au détriment des retombées économiques positives. Au contraire, d'après les recherches sur le sujet, en plus d'être un moteur d'enrichissement social, les arts représentent, pour les collectivités de toutes tailles, un investissement judicieux sur le plan économique. [traduction]

– Robert Lynch, président-directeur général,
National Association of Arts Councils, É.-U.

Le développement communautaire est vu comme un processus par lequel les gens se rassemblent pour traiter de questions ou de problèmes communs selon une approche systématique, ce qui a pour effet de renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté. Ce processus confère aux gens un pouvoir d'action. En considérant les arts comme « partie intégrante » de la collectivité et non comme étant « en marge » de la communauté, on augmente de beaucoup les chances qu'un tel développement communautaire prenne forme. [traduction]

– Bernie Jones, consultant en planification
et en développement communautaire

Introduction

Le présent chapitre retrace l'évolution de la communauté artistique anglophone du Québec ainsi que ses relations avec les communautés francophones et anglophones de la province. Conformément au Plan de développement communautaire du *Quebec Community Groups Network* (QCGN, 2005), notre définition du secteur québécois des arts et de la culture englobe toutes les disciplines des arts créatifs, de même que les artistes professionnels et amateurs. La section 1 du présent chapitre traite des développements récents dans le secteur artistique et culturel anglophone et des récents changements sociaux qui ont des répercussions sur le secteur. Quant à la section 2, elle se penche sur les questions d'actualité au sujet des arts à caractère linguistique et non linguistique, qui ont mené à la création de l'*English Language Arts Network* (ELAN). La section 3 souligne l'émergence de deux organismes communautaires multiculturels, à savoir Diversité artistique Montréal et le *Quebec Community Groups Network* (QCGN). La section 4 traite de questions touchant à toutes les sphères du domaine artistique : le financement, la formation et la traduction. Dans la section 5, il est question des arts et de la culture dans les régions à l'extérieur de Montréal. En ce qui concerne la section 6, elle porte sur trois secteurs connexes, soit les médias de masse, les sports et les loisirs. Enfin, la dernière section présente le « meilleur » et le « pire » des scénarios futurs en ce qui a trait au développement futur du secteur des arts et de la culture au sein de la communauté anglophone du Québec. En guise de conclusion au chapitre, nous présentons quelques recommandations visant à renforcer la vitalité artistique et culturelle des anglophones du Québec.

1. Évolution historique du secteur artistique et culturel anglophone du Québec

C'est l'Expo 67 qui a propulsé le Québec au rang des puissances culturelles en fournissant une vitrine gigantesque sur les nouvelles technologies et l'art novateur. Des idées nouvelles fusant des quatre coins du monde et l'abolition de vieux obstacles et de vieilles barrières, voilà ce que symbolise cette exposition, qui a marqué l'entrée du Québec dans l'ère moderne et qui a servi de tremplin à une génération entière

d'écrivains, d'acteurs, de musiciens, de danseurs et de cinéastes qui ont présenté cette nouvelle réalité à un auditoire fébrile et reconnaissant.

Les anglophones du Québec ont eux aussi ressenti l'excitation entourant l'Expo 67, mais les profonds changements économiques et politiques observés dans les années 1970, notamment l'adoption de la loi 101, ont eu des répercussions négatives chez les milliers d'anglophones qui ont quitté la province en quête d'un environnement stable, prospère et à majorité anglophone (Bourhis, 2001 ; Caldwell, 1994). Dans les années qui ont suivi la crise d'Octobre et l'élection d'un premier gouvernement séparatiste dirigé par le Parti Québécois en 1976, la trame narrative prédominante au sein de la communauté anglophone en était une de bouleversement, de rupture et de sentiment de trahison ou du moins d'indifférence de la part de la majorité francophone à l'égard du traumatisme qui a été à l'origine de cet exode sans précédent (Stevenson, 1999). Dans les années 1990, l'émergence d'une nouvelle voix parallèle, moins spectaculaire, a commencé à faire connaître des anglophones s'identifiant fortement au Québec et ayant découvert de nouvelles façons de vivre et de travailler ici, tout en parlant de plus en plus français. La communauté artistique anglophone a frayé le chemin au processus de transition d'une solitude autosuffisante vers une minorité intégrée.

En 1991, le Conseil québécois du théâtre a fait preuve d'avant-gardisme en créant une place pour un artiste de théâtre anglophone au sein de son conseil. En 1995, il a fallu des mois de négociation pour que le *Writers Union of Canada* et l'Union des écrivaines et écrivains québécois acceptent de coparrainer une soirée de lectures bilingues. Toutefois, en 2005, il était devenu tout à fait normal que des anglophones participent activement à chaque volet de l'organisation de l'activité *Montréal, capitale du livre*. Des ponts se créant, et il était de plus en plus naturel que des artistes anglophones établissent des partenariats de collaboration et voient naître des possibilités dans le secteur francophone traditionnel.

À l'époque de l'ancien ministère de la Culture, c'est-à-dire avant l'établissement du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en 1993, d'aucuns croyaient ouvertement et depuis longtemps que les artistes anglophones dépendaient moins que leurs homologues francophones des bourses et des subventions gouvernementales parce qu'ils

pouvaient compter sur un financement illimité provenant des riches gens d'affaires anglophones de Westmount. Cela dit, dans les années 1980 et 1990, toute trace de vérité ayant pu être rattachée à ce mythe de l'âge d'or des deux solitudes s'était depuis longtemps dissipée.

Les entreprises étant la propriété d'anglophones ou sous le contrôle d'anglophones étaient extrêmement réticentes à l'idée de s'associer publiquement à toute activité pouvant être perçue comme une forme d'exclusion de la majorité francophone. Il était plus facile d'obtenir du financement pour des activités à caractère non linguistique destinées à l'ensemble des communautés, comme les festivals de musique ou de danse. Les organisateurs d'activités culturelles linguistiques se sont rendu compte qu'il était plus facile de solliciter une forme de parrainage lorsque leurs activités étaient bilingues ou multilingues. Le Festival des films du monde de Montréal et le Festival TransAmériques (anciennement le Festival du théâtre des Amériques) en sont deux bons exemples. Une aide financière considérable a été attribuée au Festival littéraire international de Montréal Metropolis bleu, qui a été créé par des anglophones et qui s'inspire de cette formule. Certains sont d'avis que le fait de rendre bilingues les activités anglophones augmente les chances d'obtention d'un soutien financier important du secteur privé québécois. Les institutions théâtrales comme le Centaur et le Segal Theatre (anciennement le Saidye Bronfman Centre) font exception à la règle, car les membres de leur conseil ont établi de bons contacts et déploient des efforts inlassables pour obtenir du financement.

De nos jours, les anglophones sont de plus en plus bilingues et beaucoup plus enclins que ceux des générations précédentes à parfaire leur connaissance du français et à s'intégrer davantage dans la vie culturelle québécoise en participant à des activités culturelles qui se déroulent en français ou en achetant des produits culturels francophones. La conséquence inattendue de cette tendance : les anglophones assistent de plus en plus à des productions en français, ce qui limite d'autant plus le public à des activités culturelles anglo-québécoises. Cette tendance s'apparente à celle que l'on observe dans le cas de l'enseignement primaire et secondaire. En effet, les anglophones du Québec qui ont le droit d'inscrire leurs enfants soit dans une école anglophone soit dans une école francophone sont de plus en plus nombreux à opter pour le cheminement francophone. Bien que cette

décision profite aux enfants, qui peuvent ainsi devenir parfaitement bilingues, le réseau scolaire anglophone, en tant qu'entité collective, subit les conséquences de la baisse du nombre d'inscriptions aux quatre coins de la province (voir Lamarre, la présente étude). En revanche, les anglophones ne sont pas les seuls à assister en plus grand nombre à des productions dans leur langue seconde. En effet, il est maintenant beaucoup plus courant de voir des francophones assister à des productions en anglais. Ce public mixte est le fruit du travail acharné des artisans du théâtre. On voit de plus en plus de représentants des médias, de traducteurs et d'écrivains francophones à la cérémonie annuelle de remise des prix littéraires de la *Quebec Writer's Federation* (QWF). Certains artistes anglophones comme les sœurs McGarrigle, Leonard Cohen et Margie Gillis ont gagné la faveur de solides bassins d'admirateurs au sein du milieu francophone. Le nombre d'artistes qui baignent dans les deux communautés linguistiques va croissant. Des artistes anglophones du milieu du théâtre se sont vu décerner des Masques, tandis que des écrivains anglophones ont reçu d'importants prix comme le Grand Prix de Montréal en 2004 et le prix Athanase-David en 2006.

Cependant, à l'extérieur du Québec, la signature anglo-québécoise est presque invisible. La plupart des organisateurs de festivals canadiens ou étrangers pensent aux francophones lorsque vient le temps d'inviter des artistes du Québec. Les artistes anglo-québécois sont souvent confondus avec des artistes Américains ou considérés comme des artistes Canadiens comme les autres. La QWF s'est penchée sur la question de l'invisibilité et a lancé un projet pilote en 2007 en collaboration avec l'ELAN (Soderstrom, 2005). Le projet vise à établir dans l'esprit des directeurs de festivals une association entre les écrivains anglophones du Québec bien connus et leur province natale. On cherche ainsi à faire reconnaître les écrivains anglo-québécois comme étant des acteurs essentiels du dynamique milieu artistique québécois. Le projet en cours « Raising the Profile » de la QWF a pour objectif de mieux faire connaître la littérature anglo-québécoise et de lui offrir une plus grande vitrine auprès des critiques littéraires et des rédacteurs du domaine des arts et du spectacles. Ce projet pilote pourrait éventuellement être étendu à l'ensemble des disciplines artistiques.

À l'heure actuelle, le seul secteur qui a établi sa propre « marque distincte québécoise » est celui de la musique populaire. En 2005, le *New York Times* et le magazine *Spin* ont publié des articles sur les nombreux groupes novateurs émanant de la scène montréalaise. Les autres secteurs artistiques doivent faire de même. La meilleure façon pour les artistes anglo-québécois d'accroître leur visibilité consiste à entreprendre des tournées nationales. La nécessité des tournées est largement reconnue dans le secteur de la musique, dont la structure économique et l'infrastructure sont propices à de telles activités. L'industrie de l'édition, grâce à l'appui du Conseil des arts du Canada, permet aux écrivains de présenter leurs nouveaux livres dans le cadre de tournées et de participer à des séances de lecture – sur invitation. Il est difficile et coûteux pour les compagnies théâtrales et les compagnies de danse de partir en tournée. Les critères d'admissibilité au financement du Conseil des arts du Canada compliquent davantage les choses puisqu'il faut que les tournées se déroulent dans au moins trois provinces. En ce qui concerne le CALQ, il ne soutient que les tournées internationales.

Recommandation : Nous recommandons au Conseil des arts du Canada et au Conseil des arts et des lettres du Québec de créer un plan de développement et d'affecter les ressources nécessaires pour soutenir les tournées des artistes anglo-québécois au Québec et dans l'ensemble du pays.

2. Secteurs artistiques à caractère linguistique et non linguistique : situation actuelle

Malgré les nombreuses difficultés auxquelles elle est confrontée, la communauté artistique anglophone du Québec jouit d'un effectif relativement élevé. Si on la compare à la majorité francophone du Québec et à la minorité francophone des autres provinces, la minorité anglophone du Québec compte une proportion légèrement plus élevée de travailleurs dans les industries des arts, spectacles et loisirs (indice minorité-majorité de 1,04 dans l'industrie des arts, et de 1,08 dans l'industrie des spectacles et loisirs). Au total, les travailleurs de ces industries sont au nombre de 8 510 dans l'ensemble de la province. De ce nombre, 5 188 vivent à Montréal (Floch, 2007, d'après les données du *Recensement du Canada de 2001*).

Les anglophones du Québec affichent un taux de participation supérieur à la moyenne en ce qui a trait à plusieurs des professions culturelles et artistiques, particulièrement les auteurs, les écrivains et les bibliothécaires. Relativement parlant, on compte au Québec plus de deux fois plus d'anglophones que de francophones dans ces dernières professions. Voici d'autres professions où la proportion de membres de la minorité anglophone est considérablement plus élevée : restaurateurs/restauratrices et conservateurs/conservatrices (indice minorité-majorité de 1,90) ; acteurs/actrices et comédiens/comédiennes (1,80) ; ensembliers/ensemblières de théâtre, dessinateurs/dessinatrices de mode, concepteurs/conceptrices d'expositions et autres concepteurs/conceptrices artistiques (1,77) ; chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses (1,73) ; peintres, sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels (1,63) ; musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses (1,54) ; réviseurs/réviseuses, rédacteurs-réviseurs/rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles (1,52) ; photographes (1,43) ; designers graphiques et illustrateurs/illustratrices (1,39) ; artisans/artisanes (1,35) ; danseurs/danseuses (1,35) ; producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé (1,31). Par contre, c'est dans les professions liées au soutien technique (personnel technique, techniciens, etc.) dans divers domaines – arts de la scène (y compris le cinéma et la radio-télédiffusion), graphisme, musées, bibliothèques et archives – que les Anglo-Québécois sont particulièrement sous-représentés (Floch, 2007, d'après les données du *Recensement du Canada de 2001*).

Compte tenu des groupes d'âge auxquels appartiennent les professionnels anglophones du milieu artistique, nous sommes portés à soutenir l'idée voulant que les artistes anglophones maintiennent un effectif solide, proportionnellement parlant, à l'avenir. À l'exception des peintres, des photographes et des artisans, au moins 25 % des anglophones qui exercent l'une des professions susmentionnées sont âgés de 34 ans ou moins (Floch, 2007). De manière générale donc, les données démographiques semblent indiquer que les professionnels anglophones du domaine des arts sont des personnes dotées d'un esprit d'entreprise qui laissent libre cours à leur voix créative. La communauté artistique anglophone du Québec n'est pas seulement solide du point de vue du nombre. Sa vigueur transparaît également dans son originalité, son

esprit d'initiative et son potentiel en matière de développement. On compte actuellement quatre organismes québécois qui représentent le secteur artistique linguistique anglophone (théâtre, lettres et édition et film et vidéo). Il s'agit de la *Quebec Drama Federation* (QDF), la QWF, l'Association des éditeurs de langue anglaise du Québec (AELAQ) et l'ELAN.

Fondée en 1990, la *Quebec Drama Federation* tire ses origines du Festival national d'art dramatique (*Dominion Drama Festival*), qui a vu le jour en 1932. Une restructuration a eu lieu en 1972, laquelle a donné naissance au festival indépendant *Quebec Drama Festival*, duquel est née la QDF. Au nombre de ses membres, la QDF compte maintenant plus de 400 particuliers anglophones et des dizaines de compagnies. Elle représente les compagnies théâtrales, les artistes du théâtre et les praticiens du théâtre, qu'ils soient professionnels ou qu'ils aspirent à le devenir, ainsi que les professeurs qui donnent des formations en théâtre. Le milieu théâtral est également représenté par plusieurs associations professionnelles, entre autres la *Canadian Actors Equity* et l'Union des artistes au Québec.

La QDF a entrepris des recherches dans divers domaines, y compris des études sur les besoins en matière de développement au sein du milieu théâtral anglophone. Parmi ces recherches figure une étude réalisée par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) portant sur la nécessité, pour les artistes anglophones du milieu théâtral, d'un espace réservé aux activités créatives (Bellevance et Gauthier, 2003). Cette étude a donné lieu à des discussions avec le CALQ en vue d'évaluer plus en détail ce besoin. Le *Cake Report* a mené à une nouvelle initiative connue sous le nom de « OFF Interarts », projet pilote de création d'un espace multidisciplinaire pour les répétitions, les séances de lecture et les petits ateliers (www.offinterarts.org; Carlsen et Devine, 1999). Une autre étude, réalisée cette fois par la QDF, avec une aide financière de Patrimoine canadien dans le cadre de son programme Développement des communautés de langue officielle (DCLO), était axée sur la nécessité d'étendre le théâtre professionnel aux régions (De Bono, King et Needles, 2003).

L'organisation du secteur de la littérature au Québec a eu lieu au début des années 1990, grâce à l'initiative de la QWF et de l'AELAQ. La QWF a pour mandat de promouvoir et d'encourager la littérature

et les écrivains de langue anglaise au Québec. Le mandat de l'AELAQ consiste à soutenir la publication, la distribution et la promotion de livres en anglais écrits au Québec.

En plus d'animer un gala annuel de remise de prix en l'honneur et en reconnaissance des meilleurs écrivains de langue anglaise du Québec, la QWF offre à ses quelque 600 membres un bulletin trimestriel, des ateliers, un programme de mentorat, le programme « Writers-in-Schools » dans les écoles secondaires et les cégeps ainsi que la série de lectures « Writers Out Loud ». La collection de la QWF, qui renferme plus de 600 livres dont certains ont été en lice pour la remise annuelle de prix, se trouve à la bibliothèque Atwater, au centre-ville de Montréal.

Le Festival littéraire international de Montréal Metropolis bleu est l'un des grands succès de la communauté artistique anglophone du Québec. Créée en 1997 en tant que projet pilote de la QWF, la Fondation Metropolis bleu est un organisme à but non lucratif basé à Montréal. Sa mission consiste à rassembler des gens de différentes cultures en vue de leur donner directement accès à des activités de grande qualité comme des séances de lecture, des entretiens publics avec des auteurs et des discussions en groupe. Depuis sa création, il y a un peu plus de dix ans, le Festival est devenu un pôle des rassemblements littéraires couvrant des œuvres de la communauté internationale présentées en anglais, en espagnol et en français.

L'AELAQ fournit des ressources à ses membres pour les aider à gérer les difficultés associées à l'édition. Elle rédige également la publication trimestrielle *Montreal Review of Books* imprimée à 20 000 exemplaires, lesquels sont distribués dans des librairies partout au Canada.

L'ELAN a été créé en tant que groupe de coordination multidisciplinaire près de 30 ans après l'établissement de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) par les communautés francophones en situation minoritaire à l'extérieur de la province de Québec. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la lenteur dans la mobilisation de la communauté artistique anglophone du Québec, y compris le manque de cohésion, la taille insuffisante et les obstacles à l'organisation collective. Les artistes ne pouvaient se mobiliser, faute de ressources financières, et ils avaient peu de raisons de croire que les programmes d'aide aux communautés de langue officielle en situation minoritaire qui offraient

un soutien aux francophones à l'extérieur du Québec seraient étendus à la minorité anglophone du Québec.

En 1999, dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO), la FCCF a exercé avec succès des pressions en vue de l'obtention d'un programme de subventions de contrepartie entre le Conseil des arts du Canada et le programme DCLO de Patrimoine canadien. En 2001, les représentants du bureau du Québec de Patrimoine canadien (programme DCLO) ont négocié une entente semblable avec le Conseil des arts du Canada au profit des artistes de la minorité anglophone du Québec. Un comité de surveillance, représentant l'ensemble des disciplines artistiques, a été créé en vue de superviser la mise en œuvre et les résultats du programme. Les réunions périodiques des membres de ce comité qui ont eu lieu au cours des deux années subséquentes ont jeté les bases de la mobilisation des artistes anglophones du Québec. Les participants voyaient clairement les bienfaits potentiels de la cohésion du secteur, de l'accroissement de la capacité organisationnelle et d'un nombre suffisant de voix. Toutefois, aucun organisme existant ne disposait de ressources suffisantes pour mobiliser une communauté artistique hétérogène. Le bureau québécois chargé du programme DCLO de Patrimoine canadien a pris l'initiative d'offrir des fonds et d'inciter d'autres partenaires fédéraux à mettre sur pied un regroupement d'artistes anglophones influents.

Le Sommet des artistes anglophones du Québec a eu lieu en novembre 2004. La grande majorité des artistes qui y ont assisté s'étaient employés, au cours de la ou des décennies précédentes, à se bâtir un environnement personnel leur permettant de vivre et de travailler de manière productive au Québec. Leurs diverses histoires de réussite étaient à la fois encourageantes et stimulantes. À la fin de la rencontre de trois jours, il était clair que les artistes anglophones avaient tout à gagner de la mise en commun de leurs connaissances, de leurs contacts et de leurs ressources. Ce groupe plénier a voté en faveur de la création d'un réseau et, quelques jours plus tard, le English Language Arts Network (ELAN) a vu le jour. On a immédiatement vu des résultats concrets. Le Conseil des arts du Canada ainsi que le programme DCLO de Patrimoine canadien ont apporté une aide financière en vue d'assurer le fonctionnement de l'ELAN.

Le projet prioritaire de l'ELAN : créer un site Web dynamique pour faciliter la communication avec les futurs membres de l'ELAN et entre ces derniers. Le défi suivant consistait à établir le contact avec les membres des secteurs artistiques à caractère non linguistique qui étaient sous-représentés et à qui peu de services étaient offerts en anglais. Tout de suite après sa création, l'ELAN s'est joint au QCGN. Cette adhésion au QCGN a facilité le dialogue avec les nombreuses associations régionales et d'autres groupes sectoriels. La collaboration entre les artistes anglophones et les leaders de la communauté anglophone est plus étroite aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été au cours des dernières décennies. Tous les organismes de coordination (ELAN, QDF, QWF et AELAQ) sont confrontés à une autre difficulté du fait qu'ils ne peuvent pas facilement diversifier leurs sources de financement. Ces organismes représentent des membres qui amassent individuellement des fonds pour financer leurs propres activités. Les sources de financement des organismes et des particuliers sont souvent les mêmes. De ce fait, certains peuvent considérer que les efforts déployés par les organismes de coordination en vue de diversifier les sources de financement de leurs activités compromettent l'aide financière que les membres ont durement obtenue.

À l'heure actuelle, aucun organisme ne représente les artistes anglophones du secteur du cinéma et de la télévision, outre le *Montreal Film Group*, association non officielle qui s'apparente plus à un réseau social. Le *English-language Film/TV Council of Quebec* regroupe des organismes, mais non des artistes sur une base individuelle. Les membres de l'ELAN qui œuvrent dans le secteur du cinéma et de la télévision militent activement pour défendre des questions stratégiques pour le secteur.

Peu d'organismes de soutien de langue anglaise se consacrent aux arts à caractère non linguistique comme la musique, la danse et les arts visuels. Le secteur de la musique est grandement fragmenté en sous-groupes (musique classique, jazz, blues, populaire, etc.). Il n'y a pas d'organisme unique qui représente l'ensemble des musiciens, mis à part la Guilde des musiciens du Québec, une association syndicale chargée de négocier les contrats et les salaires des artistes de spectacle. Cette association ne s'occupe pas du volet « reconnaissance ». Le Conseil québécois de la musique (CQM) a pour membres des sociétés

musicales professionnelles. Le CQM est un organisme sans but lucratif qui a comme mandat de coordonner les activités de ses organismes membres, de développer leurs activités ainsi que de promouvoir et de défendre leurs intérêts auprès des institutions publiques et privées. Les services sont essentiellement offerts en français. Certains services sont toutefois offerts aux particuliers en anglais (en personne seulement). La Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ) a été reconnue aux termes de la *Loi sur le statut de l'artiste*. Il s'agit du seul organisme au Québec qui représente les créateurs musicaux. Il défend les droits ainsi que les intérêts d'ordre moral, professionnel et économique des auteurs et compositeurs ainsi que les droits rattachés à leurs œuvres. La SPACQ a récemment fait traduire son site Web en anglais.

Quant aux danseurs, ils ont accès aux services du Regroupement québécois de la danse (RQD), organisme sans but lucratif qui défend et protège les droits et les intérêts de plus de 500 professionnels de la danse. Nombre de ces danseurs sont anglophones, mais le RQD offre peu de services en anglais.

Les artistes en arts visuels sont représentés par le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ) et le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV), qui offrent des services principalement en français.

Recommandations : Il est proposé : 1) d'aider les organismes de coordination reconnus à obtenir du financement de sources distinctes (privées et publiques) afin que leurs activités de financement ne nuisent pas à celles de leurs membres ; 2) examiner et résoudre les problèmes liés au manque d'espace et de visibilité ; 3) soutenir davantage les arts à caractère non linguistique par l'intermédiaire de l'ELAN et de groupes de coordination propres à chaque discipline.

3. Contexte en évolution : réseaux de communautés anglophones et multiculturelles

D'après les données du *Recensement du Canada de 2001*, les immigrants représentent 28 % de la population montréalaise, et 88 % des immigrants du Québec choisissent de s'établir dans la région de Montréal (Jedwab, 2004). Depuis longtemps, les artistes de la

population immigrante et des diverses communautés ethnoculturelles de Montréal contribuent à l'édification et à la transformation de la scène culturelle montréalaise. Grâce à la création de Diversité artistique Montréal (DAM) en décembre 2006, les artistes professionnels issus des communautés ethnoculturelles peuvent maintenant participer pleinement et équitablement à la vitalité culturelle montréalaise, que ce soit par l'innovation, les traditions ou l'intégration générale. C'est une étude approfondie sur la situation du multiculturalisme dans le domaine des arts réalisée sur deux ans par le Conseil des arts de Montréal qui a donné naissance à DAM, qui a pour mission de promouvoir la diversité culturelle dans les arts et la culture en favorisant la reconnaissance et l'inclusion de l'ensemble des artistes et des praticiens de la culture au sein des réseaux artistiques professionnels, des organismes culturels professionnels et des circuits de diffusion montréalais. DAM doit également maintenir une présence active et suffisante pour éviter la discrimination dans les politiques et les actions des instances artistiques et culturelles.

De nombreux artistes professionnels appartenant à une minorité ethnique se heurtent à un problème lorsqu'ils présentent leur travail au Québec : comme ils viennent d'une autre culture, ils ne seront peut-être pas nécessairement reconnus comme des professionnels. Beaucoup d'entre eux travaillent essentiellement en français, mais certains ont pour langue seconde l'anglais. En revanche, ils travaillent souvent dans les domaines de la musique et de la danse, où la langue entre peu ou pas en ligne de compte. Quelques-unes des compagnies théâtrales qui présentent des pièces en anglais pourraient être considérées comme multiculturelles. En voici trois exemples : le Théâtre Q-Art, dont le directeur artistique et l'artiste-interprète principal sont tous les deux Hongrois ; le Théâtre Deuxième Réalité, dont le directeur artistique et les artistes-interprètes sont Russes et dont les représentations se font tant en anglais et qu'en français ; le Teesri Duniya, dont le directeur artistique est Indien. Ces artistes sont maintenant tous des résidents du Québec et considèrent qu'ils font partie du tissu social québécois.

Le multiculturalisme au sein de la communauté artistique québécoise ajoute énergie et vitalité d'esprit à la communauté artistique locale. Les festivals internationaux comme Nuits d'Afrique, Accès Asie, Festival du monde arabe de Montréal, Carifête et Suoni Per II Popolo

animent la ville de Montréal en l'imprégnant de sons et d'images de toutes les cultures. DAM offre de l'information et des services à tous ces groupes artistiques, et ce, dans les deux langues officielles, ce qu'on n'observe pas nécessairement chez les autres organismes au service de la communauté artistique. Le tableau 1 fait état de l'origine ethnique des artistes montréalais, sans mentionner s'il s'agit d'anglophones ou de francophones.

Tableau 1

Représentation respective au sein des diverses professions artistiques (%), selon l'origine ethnique (canadienne, française ou britannique – CFB, autochtones et groupes ethniques autres que CFB – selon la déclaration d'une seule origine ethnique), région de Montréal, 2001

| Diverses professions artistiques | Origine ethnique (%) | | |
|--|-------------------------------------|-------------|---------------------------|
| | Canadiens, Français et Britanniques | Autochtones | Autres origines ethniques |
| Professions dans les industries des arts, de la culture, des loisirs et des sports | 7,4 | 2,7 | 18,9 |
| Producteurs, directeurs, chorégraphes et professions connexes | 79,5 | 0,8 | 19,7 |
| Musiciens et chanteurs | 74,6 | — | 25,4 |
| Danseurs | 83,3 | — | 16,7 |
| Acteurs et comédiens | 79,7 | 2,1 | 18,2 |
| Peintres, sculpteurs et artistes en arts visuels | 72,8 | 1,2 | 26,0 |
| Total | 69,2 | 2,7 | 28,1 |

Source : Tiré de Jedwab, J. (2004). *Arts et diversité à Montréal : résultats préliminaires et recommandations pour recherches complémentaires*.

Bien que la proportion varie quelque peu d'une profession à l'autre, il est clair qu'un nombre considérable d'artistes professionnels de Montréal sont nés ailleurs qu'au Canada et sont d'origine ethnique autre que française ou britannique. Si on peut leur accorder la reconnaissance et le soutien dont ils ont besoin, ces artistes auront un apport considérable : ils insuffleront un dynamisme nouveau, présenteront de

nouvelles formes d'art stimulantes et participeront au rapprochement des divers groupes ethniques du Québec multiculturel moderne.

Le *Quebec Community Groups Network* (QCGN) est un organisme sans but lucratif qui regroupe les organismes des communautés de langue anglaise des quatre coins de la province en vue de soutenir et de contribuer au développement des communautés anglophones en situation minoritaire ainsi que d'accroître la vitalité de ces communautés. En outre, le QCGN appuie et favorise l'usage de l'anglais au Québec. Dans son plan de développement communautaire (2005), le QCGN cible les principaux secteurs où des besoins se font sentir, au nombre desquels figure le secteur des arts et de la culture. Cette constatation ressort également du rapport de la *Greater Montreal Community Development Initiative* (QCGN, 2007) ainsi que du rapport sur les études de cas liées aux indicateurs de vitalité réalisé pour le Commissariat aux langues officielles.

Cette tendance a été dégagée lors de rencontres récentes avec le personnel et les ministres de certains ministères fédéraux (Patrimoine canadien, Industrie Canada, Développement économique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada). Les intervenants et les partenaires communautaires commencent tranquillement à prendre conscience du fait que les arts peuvent contribuer à raviver l'identité et la vitalité culturelle d'une communauté, à renforcer les capacités et à inciter les jeunes à s'établir dans des communautés anglophones au Québec, plus particulièrement dans les régions rurales. Cette reconnaissance accrue de l'importance des arts s'inscrit dans le contexte de l'exode des Anglo-Québécois, une émigration qui a été mise en évidence à maintes reprises par les données des recensements des trente dernières années (Bourhis; Jedwab, la présente étude).

Le rapport de la *Greater Montreal Community Development Initiative* recommande entre autres la création d'un groupe de travail culturel en 2008 en ce qui a trait au secteur des arts et de la culture (QCGN, 2007). Le groupe de travail élaborera une stratégie pluriannuelle visant à promouvoir les ressources culturelles de la communauté anglophone dans la région métropolitaine de Montréal. Il s'agira de mettre en valeur Montréal en tant que milieu propice à la création en vue d'attirer et de retenir les créateurs anglophones et d'accroître les possibilités de commercialisation des produits culturels et des œuvres

des artistes de la communauté. Cette stratégie misera également sur la collaboration avec les ressources culturelles francophones pour la présentation en français des produits culturels issus de la communauté anglophone et réciproquement, de même que sur la collaboration avec les écoles anglophones en vue de l'enrichissement des programmes liés à la culture, aux arts et au patrimoine dans le cadre de partenariats en matière d'éducation communautaire.

4. Problèmes liés au domaine des arts

Depuis longtemps, on considère les arts et la culture en milieu scolaire comme un outil précieux pour stimuler l'intérêt des jeunes, qu'il s'agisse de prendre part à une initiation pratique ou d'assister à des représentations. Au fil des ans, on a réduit les budgets des écoles et accordé la priorité à des matières comme les langues secondes et l'informatique, de sorte que les élèves ont de moins en moins d'occasions de se familiariser avec les arts et avec la communauté artistique. La tendance à confier à des gens qui ne sont pas des artistes la tâche d'enseigner les arts constitue un autre problème au sein du système d'éducation. L'initiative visant à amener de vrais artistes dans les écoles dans le cadre des programmes « artistes dans les écoles » (« Artists-in-Schools »), très appréciée, a été constructive. La communauté anglophone a reconnu la culture comme une grande priorité en ce qui a trait à l'identité, à la créativité et à l'ancrage des jeunes (QCGN, 2005). Les programmes « artistes dans les écoles » constituent également une source précieuse d'emploi pour les artistes et contribuent à la naissance de la prochaine génération d'artistes et d'amateurs d'art. Le pont entre culture et éducation est un facteur prioritaire du développement communautaire.

Il existe au Québec plusieurs écoles de formation professionnelle accessibles aux étudiants anglophones en arts. En ce qui concerne les arts à caractère linguistique, notons les écoles suivantes : John Abbott, Dawson et Marianopolis (niveau collégial), Concordia, Bishop's et McGill (niveau universitaire) et l'École nationale de théâtre. Du côté francophone, les cégeps de Saint-Laurent, de Sainte-Hyacinthe et de Saint-Jérôme, l'Université de Montréal et l'Université Laval, le réseau de l'Université du Québec ainsi que les conservatoires de Montréal et de Québec comptent parmi les établissements offrant une formation

en arts. Chaque année, ce sont en moyenne 2 000 artistes professionnels qui reçoivent leur diplôme de ces établissements. De ce nombre, environ 75 sont des diplômés d'une école de formation anglophone. Les possibilités d'emploi qui s'offrent à ces étudiants anglophones particuliers au Québec ne sont pas légion dans les disciplines à caractère linguistique, bien que cela varie d'une discipline à l'autre. Par exemple, au Québec, les conditions sont plus faciles pour un écrivain qu'elles ne le sont pour un artiste de la scène. Inévitablement, cette situation se traduit par un exode de jeunes talents qui partent à la recherche d'un emploi ailleurs au Canada. Les musiciens font exception à cette tendance, car il leur est plus facile de partir en tournée tout en demeurant établis au Québec. Les acteurs anglophones du Québec se heurtent à un autre problème s'ils ne sont pas parfaitement bilingues. En effet, leurs possibilités d'emploi, même dans le secteur du cinéma et de la télévision, sont très limitées.

Pour de nombreux artistes qui travaillent dans les secteurs à caractère non linguistique, la situation est différente. Comme Montréal est un centre international de danse, les danseurs anglophones sont attirés par les compagnies de danse établies au Québec dont les troupes font des tournées mondiales. De nombreuses formes de musique se développent à Montréal, mais les artistes font généralement beaucoup de tournées. Quant aux artistes en arts visuels, ils forment souvent leurs propres coopératives et ont la possibilité de vivre à l'extérieur de Montréal, dans les Cantons-de-l'Est ou les Laurentides par exemple, où le coût de la vie est moindre.

La traduction est un problème qui touche toutes les disciplines, mais plus particulièrement les arts à caractère linguistique. En effet, les demandes de financement dans le cadre de programmes du gouvernement provincial ou auprès du secteur privé québécois, de même que les rapports soumis aux organismes de financement en question, doivent habituellement être traduits de l'anglais au français. Il en va de même pour les communiqués de presse et autres outils promotionnels. Il s'agit d'un processus coûteux et de longue haleine qui peut entraver l'accès aux programmes de financement à l'échelle provinciale. Par ailleurs, les organismes de financement prennent rarement ce facteur en considération.

Recommandations : Il est proposé : 1) d'établir une collaboration entre l'ELAN et les commissions scolaires en vue d'aider les enseignants à renforcer les liens entre l'éducation et les arts ; 2) de veiller à ce que les établissements de formation en arts se consacrent davantage à aider les nouveaux diplômés à se bâtir une carrière au Québec, plutôt qu'à accroître leurs revenus en ayant le plus grand nombre de diplômés possible ; 3) de mettre sur pied des ressources en vue d'offrir des services de traduction abordables aux artistes anglophones qui doivent soumettre des documents en français à des organismes de financement.

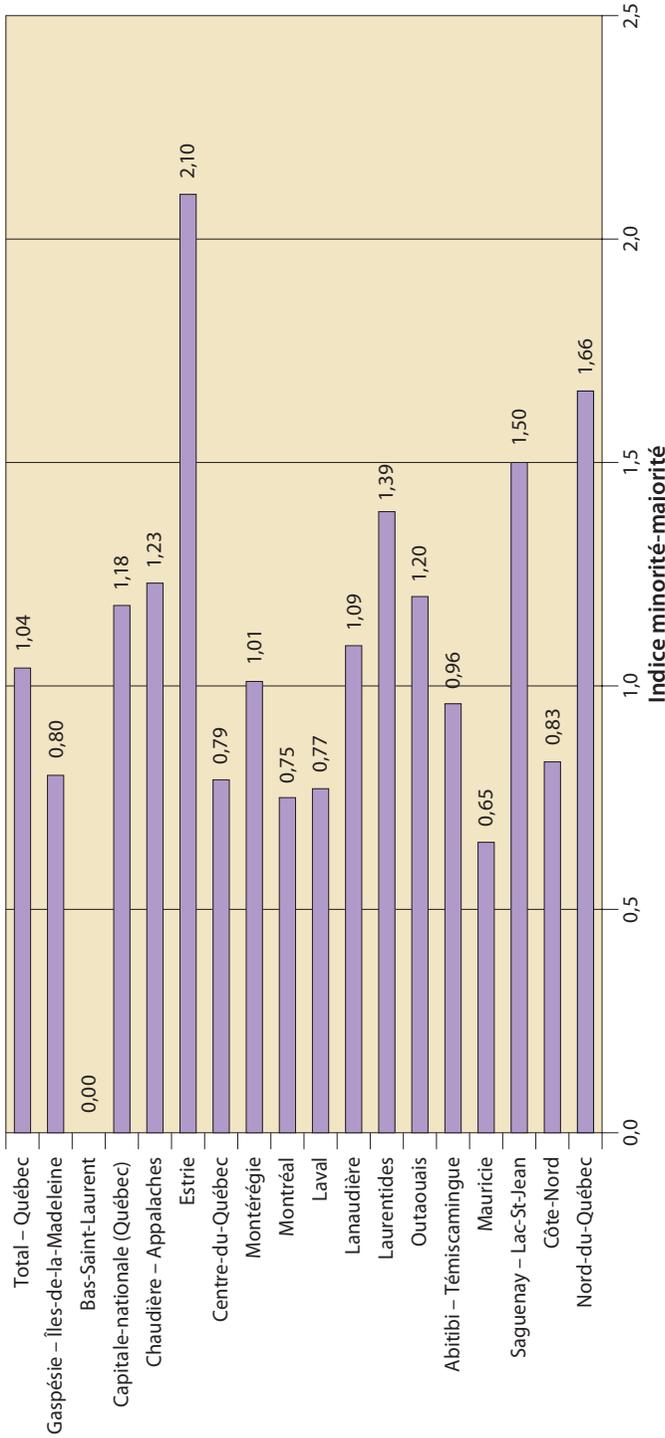
5. Activités artistiques et culturelles au sein des communautés anglophones de l'extérieur de Montréal

Les activités artistiques et culturelles varient énormément d'une région à l'autre. On constate que, dans certaines régions administratives, la proportion de la population qui travaille dans le secteur des arts et de la culture est très élevée au sein des communautés anglophones, par comparaison aux communautés francophones en situation majoritaire (p. ex. : Estrie, Nord-du-Québec). En revanche, dans d'autres régions, la proportion d'artistes anglophones est bien moindre que la proportion d'artistes francophones (p. ex. : Mauricie, Centre-du-Québec). Les figures 1 et 2 dressent un portrait global de cette réalité d'après les données du *Recensement du Canada de 2001* (Floch, 2007).

Il est également intéressant de comparer le taux d'emploi dans le secteur des arts chez les anglophones des diverses régions par rapport aux anglophones du Québec en général et par rapport aux francophones à l'extérieur du Québec. Par rapport aux anglophones du Québec en général et aux francophones à l'extérieur du Québec, les anglophones des régions suivantes sont beaucoup plus fortement représentés dans les emplois des industries des arts, du spectacle et des loisirs : ville de Québec (Capitale-nationale), Estrie, Laurentides et Outaouais (Floch, 2007, d'après les données du *Recensement du Canada de 2001*). Dans la ville de Québec, le pourcentage de la population anglophone âgée de 15 ans et plus qui travaille dans les industries des arts, des spectacles et des loisirs s'établit à 2,3 %. En Estrie (Cantons-de-l'Est), dans les Laurentides et en Outaouais, ce pourcentage s'élève à 2,5 %, à 2,9 % et à 3,0 % respectivement. Par comparaison, la proportion de

Figure 1

Anglophones* (15 ans +) travaillant dans les industries des arts et des spectacles et des loisirs, en comparaison avec les francophones de la même région (indice minorité-majorité), selon la région administrative, Québec, 2001**

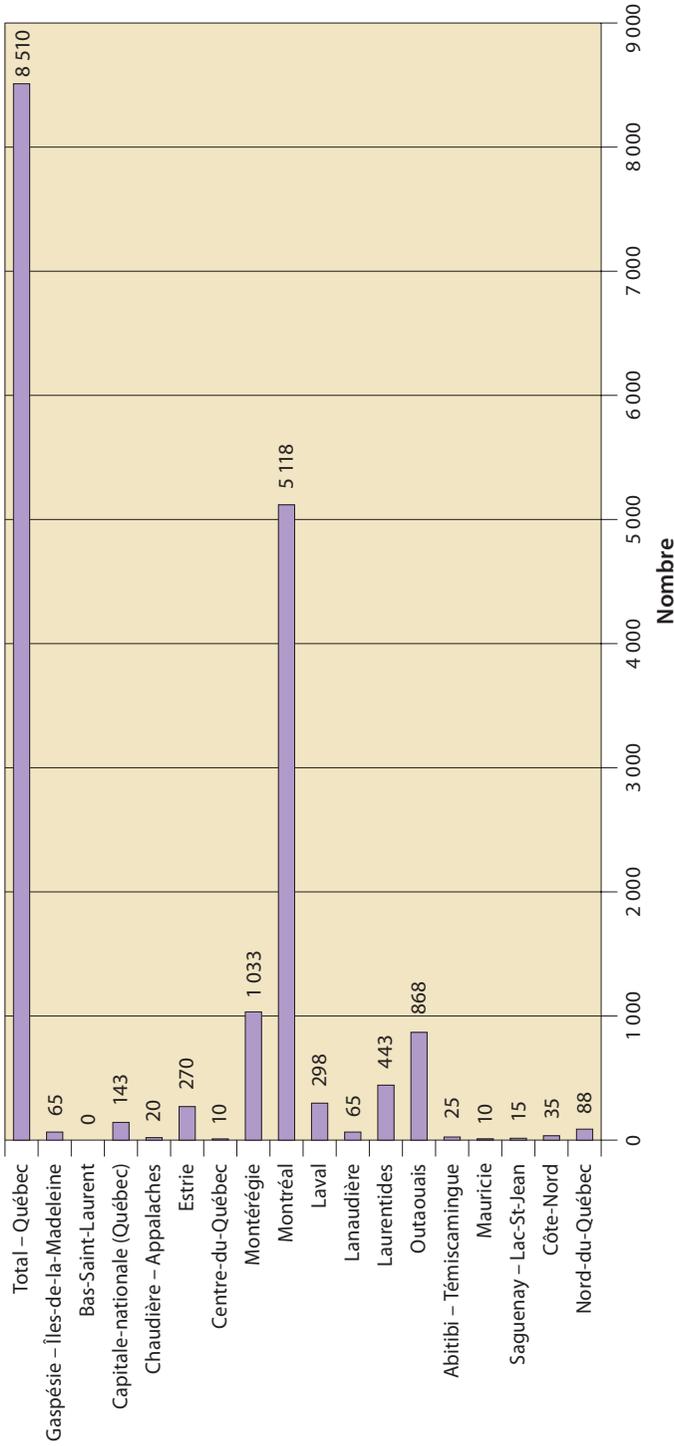


* La première langue officielle parlée (PLOP) est une variable calculée en fonction des réponses aux questions sur la langue posées dans le cadre du Recensement du Canada.

** L'indice minorité-majorité (IMM) compare la valeur associée à la communauté minoritaire à celle associée à la communauté majoritaire.

Source : Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien, février 2004, d'après les données du Recensement du Canada de 2001, Statistique Canada, données échantillon 20 %.

Figure 2
Nombre d'anglophones* (15 ans +) travaillant dans les industries des arts et des spectacles et des loisirs, selon la région administrative, Québec, 2001 (Floch, 2007)



* La première langue officielle parlée (PLOP) est une variable calculée en fonction des réponses aux questions sur la langue posées dans le cadre du Recensement du Canada. Source : Directeur général des programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien, février 2004, d'après les données du Recensement du Canada de 2001, Statistique Canada, données échantillon 20 %.

la population anglophone qui travaille dans le domaine des arts est de 1,8 % dans l'ensemble du Québec et de 1,7 % à Montréal. Plusieurs répondants ont mentionné avec un brin de nostalgie la tournée de la troupe du Geordie Theatre de Montréal qui avait eu lieu quelques années auparavant et qui avait été soutenue par le programme DCLO de Patrimoine canadien. Les répondants ont indiqué que, souvent, leurs organismes à vocation non spécialisée n'étaient pas admissibles aux programmes de financement axés sur les disciplines artistiques, ne possédaient pas les connaissances techniques ou n'avaient pas une connaissance suffisante du français pour obtenir du soutien pour les arts et la culture.

En 2007, une enquête téléphonique a été menée auprès des représentants d'organismes anglophones de dix régions du Québec, à l'extérieur de Montréal. Cette enquête portait sur la perception que ceux-ci avaient des activités artistiques et culturelles des communautés anglophones et leur comparaison avec celles des francophones, là où ces activités étaient significatives. Six thèmes d'enquête ont été analysés et les résultats compilés pour la région de l'Est-du-Québec (voir tableau 2), du Nord-du-Québec (voir tableau 3) et les régions du Centre et du Sud-du-Québec (voir tableau 4). Ces résultats, forts intéressants, ont contribué à la formulation de nos recommandations concernant les activités culturelles anglophones dans les régions du Québec.

ArtTravail, un projet mené sur une période de six mois en 2007 dans les Cantons-de-l'Est par l'Association des Townshippers, en collaboration avec l'ELAN, est une exception notable. Le projet visait à cibler et à rassembler tous les professionnels des arts d'expression anglaise en vue d'évaluer leurs besoins et de leur fournir des renseignements sur les opportunités en matière de financement, d'emploi et d'entrepreneuriat dans les Cantons-de-l'Est. L'objectif du projet consistait à renforcer les liens entre les artistes anglophones des Cantons-de-l'Est et leur communauté, à élargir l'accès aux ressources de l'ELAN et à inciter les artistes à trouver des moyens d'accroître leur visibilité et d'élargir leurs horizons professionnels dans les régions. L'évaluation de ce projet est en cours.

Dans les régions où les artistes anglophones sont peu nombreux et où la distance, l'isolement ou les besoins financiers sont énormes,

Tableau 2
Enquête sur les arts et la culture, communautés anglophones de l'extérieur de Montréal, régions de l'Est-du-Québec, 2007

| Région | Arts en anglais | Arts en français | Initiatives | Soutien | Besoins | Obstacles |
|--|--|---|--|---|--|--|
| Îles-de-la-Madeleine : Conseil des Madelinots anglophones (CAMIL) Population anglophone : 700 (5 % de la population totale) | Inexistants; activités amateurs à l'occasion; cinéma fermé (télévision par satellite). | Beaucoup plus d'activités, nombreux talents locaux. | Organisme de la tournée du Geordie. 3 musées; activités à l'occasion. | Peu ou pas de soutien de la part des gouvernements. Tournée du Geordie Theatre. | Salles. Activités artistiques dans les écoles. | Coût élevé des activités de loisir. Indifférence de la communauté (télévision par satellite). |
| Gaspé : <i>Committee for Anglophone Social/Action (CASA)</i> Population anglophone : 9 000 (10 % de la population totale) | Artistes nombreux, mais isolés; contes et histoires, concours amateurs, activités de peinture. Spectacles à l'occasion, mais faible participation. | Plus d'activités dans les écoles (art dramatique, arts visuels, etc.) Festivals, musées, sites d'interpréta- tion, nombreuses activités estivales. | Site Web en construction (patrimoine); contes (festival), livre, CD; rédaction de mémoires. Activités de sensibilisation auprès des organismes francophones; inclusion de la communauté anglo- phone dans le cadre de l'activité Livres en fête! (événement littéraire d'une durée d'une semaine). | Financement de Patrimoine canadien (DCLO). QAHN : création d'un site sur le patrimoine Georgie Theatre Tour. Carrefour famille : art dramatique dans le cadre des activités parascolaires. | Activités artistiques dans les écoles. Concours culturels. Aide financière. | Financement insuffisant : soutien refusé par le Conseil des arts du Canada; CRE. |
| Métis-sur-Mer : Héritage Bas-Saint-Laurent Population anglophone : 800 (1 % de la population totale) | Peintres soutenus par le tourisme. Forces : région de Métis; Rimouski (université, musique). Villages : danse traditionnelle. | Semblable; même isolement géographique. | Activités : expositions d'art, séances de lecture (livres), musique. | Peu ou pas de financement de sources gouvernementales. Tournée du Geordie Theatre. | Information : calendrier d'activités locales. Aide financière. | Région isolée, mais l'isolement fait partie du mode de vie. |

Source : Enquête sur les arts et la culture au sein des communautés anglophones de l'extérieur de Montréal, régions de l'Est. Entrevues avec les représentants d'organismes régionaux réalisées en 2007 par Rachel Garber.

Tableau 3
Enquête sur les arts et la culture, communautés anglophones de l'extérieur de Montréal, régions du Nord et de l'Ouest-du-Québec, 2007

| Région | Arts en anglais | Arts en français | Initiatives | Soutien | Besoins | Obstacles |
|---|---|--|--|---|---|--|
| Basse-Côte-Nord : <i>Coasters' Association et Fondation Québec Labrador (QLF)</i> Pop. anglophone : 3 648 (31 % de la pop. totale) | Beaucoup d'artisanat; <i>Traditional Skills Network</i> , QLF, Coasters; associations touristiques en appui aux musées; musique et danse traditionnelles dans les villages. | Semblable; même isolement géographique. | Festival sur le thème du patrimoine – chaque village doit organiser une activité qui met en valeur son patrimoine. Projet lié à l'histoire orale; appui aux musées. | Projets dans le cadre du programme DCLO de Patrimoine canadien; soutien de la part du Conseil des maires pour les petits projets. | Employé à temps plein pour développer les secteurs de la musique, de la danse et les secteurs artistiques à caractère linguistique. Soutien financier perm. | La population n'a pas les moyens d'acheter des produits artistiques. Les habitants quittent leur résidence six mois par année pour aller travailler à l'extérieur. |
| Côte-Nord : <i>North Shore Community Association</i> Pop. anglophone : 1 595 (2 % de la pop. totale) | Aucune activité; aucun théâtre ni cinéma avec représentations en anglais; tournée annuelle de troupes de théâtre pour les jeunes dans certaines communautés. | Beaucoup de choix (activités; spectacles, films). | Activités liées aux arts à l'intention des jeunes; collaboration avec la commission scolaire en vue de l'organisation d'activités culturelles. | Programme DCLO de Patrimoine canadien. Contribution financière de la commission scolaire pour la tournée de <i>Geordie Theatre</i> . | Activités artistiques dans les écoles. Plus d'activités pour la population en général. | Distance : petites communautés très éloignées les unes des autres. |
| Rouyn-Noranda : <i>Neighbours-Regional Association of Rouyn-Noranda</i> Pop. anglophone : 1 200 (2,8 % de la pop. totale) | Inexistants; pièce de Noël mettant en vedette des élèves de quatrième année. | Scène artistique effervescente : théâtre, chansons, 3 ^e festival de films en importance au Canada. Artistes très accueillants ... en français. | Venue d'une troupe de théâtre dans le cadre d'un projet financé par Patrimoine canadien, mais aucun projet viable à long terme. | Absence d'activités artistiques en anglais, donc aucun soutien (tous ordres de gouvernement confondus). | Savoir-faire, financement et visibilité nécessaires au développement du potentiel local. Peut-être qu'un artiste en résidence pourrait aider à stimuler l'activité ? | Expertise locale insuffisante; manque d'artistes qui s'identifient à la communauté anglophone. |
| Gatineau/ Ouest du Québec : <i>Regional Association of West Quebecers</i> Pop. anglophone : (Outaouais): 53 920 (17 % de la pop. tot.) | Troupes de théâtre locales; envoi du calendrier des activités chaque semaine par courriel; beaucoup de talent non exploité. | Plus grande visibilité, plus de financement; programme d'activités culturelles en français trois fois plus gami que le programme en anglais. | Liste d'activités hebdomadaires; bulletin électronique sur Internet; appui au lancement des activités de la compagnie théâtrale ACT (vente de billets, mise à la disposition d'installations). | Programme DCLO de Patrimoine canadien; aucune autre forme de soutien. | Renseignements en anglais sur les activités artistiques et les cours; aide financière aux personnes qui souhaitent étudier dans le domaine des arts. | Financement. Impossible d'organiser une activité publique en anglais seulement – notre style est étouffé. |

Source : Enquête sur les arts et la culture au sein des communautés anglophones de l'extérieur de Montréal, régions du Nord. Entrevues avec les représentants d'organismes régionaux réalisées en 2007 par Rachel Garber.

Tableau 4
Enquête sur les arts et la culture, communautés anglophones de l'extérieur de Montréal, régions du Centre et du Sud-du-Québec, 2007

| Région | Arts en anglais | Arts en français | Initiatives | Soutien | Besoins | Obstacles |
|--|--|--|--|--|--|---|
| Ville de Québec : <i>Voice of English-speaking Québec</i> (VEQ) Pop. anglophone : 12 000 (2% de la pop. totale) | Une troupe de théâtre, une ou deux productions par année. Il y a des films en anglais, mais ils sont peu de temps à l'affiche. Le Morrin Centre présente des activités artistiques et littéraires ainsi que des projets culturels. Il y a un festival celtique annuel. | Plus de choix (films, pièces de théâtre, concerts). La situation est plutôt désavantageuse pour les anglophones. | Collaboration entre VEQ et le Morrin Centre pour la promotion de leurs activités. | Le Morrin Centre (centre culturel) reçoit de l'aide de tous les ordres de gouvernement, mais d'autres initiatives importantes (troupe de théâtre <i>Quebec Art Company</i> , les <i>Shannon Irish Dancers</i> , les <i>Fraser Highlanders</i>) n'ont pas d'aide financière. | Soutien aux groupes mentionnés ; précédemment ; développement des arts et de la culture chez les jeunes. | Le Morrin Centre est un merveilleux projet, mais d'autres projets ou initiatives de moins grande envergure ont été laissés de côté, p. ex. : malgré le fait qu'elle ait remporté de nombreux concours et titres, la troupe <i>Shannon Irish Dancers</i> compte entièrement sur ses proches et les collectes de fonds comme source de financement. |
| Theford (L'Amiante, Lotbinière, L'Érable) : <i>Corp. de dev. de la comm. d'expression anglaise de Mégantic</i> (MCDC) Pop. anglophone : 773 (1 % de la pop. tot.) | Des groupes de citoyens organisent des spectacles de danse et de musique à l'échelle locale. La MCDC organise un souper-spectacle annuel et des soirées cinéma à l'occasion. | A des années-lumières d'avance ! Spectacles d'artistes importants sur une base régulière ; films, festival d'été, théâtre. | Organisation d'un souper-spectacle annuel, soirées cinéma périodiques, accueil de la troupe du <i>Geordie Theatre</i> . | Accueil de la troupe du <i>Geordie Theatre</i> il y a quatre ans ; financement du programme de la MCDC (Patrimoine canadien), aucune autre source de financement. | Financement pour la création d'une compagnie théâtrale ; organisation de festivals de façon continue. | Il est extrêmement difficile de trouver des activités de divertissement en anglais. Les programmes de financements actuels ne sont pas à notre portée. |
| Cantons-de-l'Est : <i>Association des Townshippers</i> Pop. anglophone : 41 000 (6 % de la pop. totale) | Beaucoup d'activités dans les domaines du théâtre, de la musique et des arts visuels ; littér., photog. et cinéma. Grande créativité, mais peu de moyens de l'exprimer. Musique : petits groupes sans aide financière. Communautés où se trouvent de nombreux artistes : Sutton, Lac-Brome, Estrie. Le tourisme contribue à soutenir les arts. | Plus grand public pour les films, les pièces de théâtre et la littérature. Le financement et l'attention médiatique accordés aux festivals ; à la musique, etc. sont plus importants. Le théâtre joue un rôle moins notable. | Vente de livres et de musique des Cantons-de-l'Est en anglais. Publication de <i>Taproot</i> , une série de trois recueils d'œuvres littéraires et artistiques des Cantons-de-l'Est. Brome-Missisquoi : collab avec le comité culturel du CLD. | Financement dans le cadre du Programme DCLO de Patrimoine canadien et un nouveau projet en collaboration avec l'ELAN. Aucune autre aide gouvernementale. Collecte de fonds, petites subventions à l'échelle locale, mais soutien insuffisant. | Information sur les sources de financement ; occasions de perfectionnement professionnel dans la région ; activités artistiques dans les écoles ; plus grande couverture médiatique. | Pour les artistes, la langue et le manque d'information constituent des obstacles à l'obtention de soutien financier et à la vente de leurs œuvres. Les programmes de financement ne sont pas adaptés à la réalité rurale. |

Source : Enquête sur les arts et la culture au sein des communautés anglophones de l'extérieur de Montréal, régions du Centre et du Sud. Entrevues avec les représentants d'organismes régionaux réalisés en 2007 par Rachel Garber.

les répondants ont signalé des besoins fondamentaux en vue du développement de la vitalité culturelle de leurs communautés. Les activités artistiques dans les écoles, l'aide financière, l'information en anglais et la présence d'artistes professionnels comme mentors ou d'agents de développement responsables de mettre en valeur le talent local sont les quatre principaux besoins qui ont été dégagés. Un des répondants a laissé entendre qu'il faudrait peut-être un artiste en résidence pour « mettre la machine en marche ». Selon l'avis de plusieurs, constance et régularité sont nécessaires pour répondre à ces besoins. Les projets à court terme ou les tournées périodiques ne suffisent pas à apporter des changements durables. Les réponses des personnes interviewées correspondent étroitement aux constatations soulevées dans le cadre du Plan de développement communautaire du QCGN (2005), lequel a fait état de plusieurs difficultés qui frappent le secteur anglophone des arts et de la culture, entre autres le grave manque d'installations et de connaissances techniques pour soutenir les activités artistiques dans les régions à l'extérieur de Montréal. Les artistes en milieu urbain et en milieu rural sont aux prises avec d'autres problèmes, mais les effets de ceux-ci sont peut-être exacerbés dans les régions rurales, où la population est moindre.

En tête de liste des principaux besoins ciblés par les répondants figure l'offre de programmes artistiques et culturels dans les écoles et au sein des communautés, programmes regroupant tous les niveaux de compétence et d'expérience. Non seulement de tels programmes stimulent la vitalité de la communauté, mais ils contribuent à un riche substrat duquel émanera une nouvelle génération d'artistes professionnels.

Deuxièmement, il semble que de nombreux programmes gouvernementaux de financement des arts aient été conçus pour les milieux urbains, où il est possible d'avoir des salles différentes pour les diverses formes d'art en raison de la présence d'un grand nombre d'artistes professionnels. Ces programmes ne sont pas adaptés au contexte rural. En effet, les établissements ou organismes à vocations multiples ne sont généralement pas admissibles à l'aide financière. Toutefois, vu leur faible population, les régions rurales doivent souvent regrouper plusieurs disciplines sous une seule et même organisation ou structure. Par exemple, les associations régionales, parce qu'elles ne sont pas

spécialisées, ne sont pas admissibles à des subventions pour l'édition de livres. Cette contrainte est d'autant plus exacerbée par le fait que les artistes des régions rurales ne savent pas où obtenir du financement ni comment devenir admissible aux programmes de soutien aux professionnels.

En outre, mis à part dans quelques grands centres régionaux, les installations et le savoir-faire nécessaires pour soutenir les activités artistiques et culturelles font défaut dans les communautés dont la taille n'est pas suffisante pour supporter les infrastructures essentielles. Au cours des dernières décennies, le public anglophone des artistes de la scène n'a cessé de diminuer, parallèlement à la baisse démographique, ce qui a eu pour effet d'accentuer cette lacune.

Enfin, les artistes régionaux sont très isolés et, en raison de leur faible revenu, n'ont pas les moyens de se rendre à Montréal pour obtenir les ressources et l'information dont ils ont besoin. Nombreux sont les artistes qui ne connaissent pas l'ELAN ou les autres organismes qui travaillent dans le domaine des arts. D'ailleurs, ces organismes n'ont pas les contacts ni les ressources financières nécessaires pour envoyer des représentants dans les régions afin qu'ils donnent des ateliers ou des conférences.

Recommandations : Il faut mettre en place et financer sur une base régulière des stratégies de développement adaptées à chaque région. En premier lieu, les associations régionales devraient collaborer avec l'ELAN pour ce qui est d'informer les artistes des milieux ruraux des possibilités de financement. Bien que le fait d'amener des artistes montréalais dans les communautés rurales puisse s'avérer une expérience enrichissante, il faut également miser sur une approche locale pour donner de la vigueur aux arts et à la culture de langue anglaise dans les régions. En deuxième lieu, l'établissement de programmes artistiques communautaires dans les écoles et ailleurs contribuerait à la mobilisation du capital social existant et à l'engagement des jeunes dans leur communauté. En troisième lieu, la tenue d'une campagne d'information et de visibilité à l'intention des artistes des régions rurales permettrait à ces derniers d'obtenir des renseignements sur les possibilités de financement, de soutien aux entrepreneurs et de perfectionnement professionnel. Les initiatives culturelles locales à l'échelle des municipalités ou des MRC constituent une autre possibilité

de développement. Ces mesures serviraient d'assise à de véritables échanges entre artistes des milieux urbains et ruraux ainsi qu'à des interactions fructueuses entre artistes anglophones de diverses régions, ce qui serait à l'avantage de tous.

6. Secteurs connexes : médias de masse, sports et loisirs

Médias de masse

Au cours des dernières décennies, les médias traditionnels d'expression anglaise au Québec, de même que leur public, se sont employés non sans peine à se repositionner. La couverture médiatique accordée aux arts et spectacles est en grande partie caractérisée par des nouvelles sur les arts et la culture d'origine étrangère, de la plus récente et extravagante superproduction hollywoodienne, aux potins les plus croustillants sur les célébrités. Il s'agit là d'un phénomène planétaire. Les Anglo-Québécois et leurs voisins francophones ont l'impression d'être submergés par une affluence de revues, de livres, de CD et de films étrangers, dont les budgets de promotion à l'échelle internationale ont de quoi faire rêver les artistes locaux.

Il est un handicap qui frappe particulièrement les artistes anglophones du Québec, à savoir que les médias anglophones sont de plus en plus portés à intégrer des artistes francophones et les œuvres de ces artistes dans leur programmation dans le but d'élargir leur public, ce qui est tout à l'avantage du public anglophone à de nombreux égards. Cependant, le temps d'antenne et le nombre de pages sont limités. Cette couverture des activités culturelles francophones réduit donc la couverture accordée aux artistes anglophones d'ici et affaiblit le lien qui unit ces artistes à leur public anglo-québécois traditionnel.

Les artistes anglophones semblent plutôt être objet de curiosité que partie intégrante de la couverture médiatique en français des arts et spectacles au Québec. On accorde encore peu d'attention médiatique aux activités chapeautées par la communauté anglophone, comme le Festival Fringe ou le Festival littéraire international de Montréal Metropolis bleu. Le Centaur Theatre et le Segal Theatre ainsi que d'autres petites compagnies ont réussi à attirer l'attention en présentant des pièces de dramaturges francophones traduites en anglais et en

mettant en vedette des comédiens et directeurs francophones bien connus.

Les musiciens, plus particulièrement la nouvelle génération d'artistes comme Susie Arioli, Sam Roberts, Coral Egan et des groupes comme Arcade Fire, sont ceux qui ont su le plus susciter l'intérêt des médias francophones, qui, aujourd'hui, sont beaucoup plus enclins qu'ils ne l'étaient à l'époque des deux solitudes à reconnaître les artistes anglophones comme des Québécois à part entière.

Dans de nombreuses régions éloignées du Québec, l'accès à des stations de radio anglophones constitue une importante lacune. D'ailleurs, un rapport préparé par Qu'anglo Communications et conseils à l'intention du QCGN traite de ce problème particulier (Maynard, 2004). On y note que, dans certaines régions (Métis-sur-Mer et régions de la Basse-Côte-Nord), la population ne peut recevoir aucun signal radio en anglais parce que le signal des tours ou des satellites ne se rend pas jusqu'à ces régions.

En 2007, Rachel Garber a mené une enquête téléphonique auprès des associations régionales anglophones de l'extérieur de la région de Montréal. Elle a demandé aux répondants de nommer les médias qui desservent la communauté anglophone dans leur région par comparaison aux médias francophones. Elle leur a également demandé quelles initiatives leur organisme avait mises sur pied, le cas échéant, au cours des cinq dernières années pour promouvoir les médias anglophones ou en vue de collaborer avec eux. Enfin, elle a demandé aux répondants quelles seraient les mesures à prendre, s'il y a lieu, pour renforcer la position des médias anglophones dans leur région et quels seraient les obstacles éventuels à de telles mesures. De manière générale, les répondants considèrent que les médias anglophones sont très peu présents par rapport aux médias francophones. L'exception à la règle : la Basse-Côte-Nord, où les moyens de transport limités et l'isolement géographique des petites communautés imposent des contraintes tant à la communauté francophone qu'anglophone. Pour nombre de régions, CBC Radio est un lien vital, bien que le réseau géographique ne soit pas, semble-t-il, entièrement desservi. Les difficultés auxquelles se heurtent les communautés anglophones sont plus ou moins grandes selon la région. Toutefois, il est un problème qui est commun à toutes les régions. En effet, comme les ressources financières des régions

sont limitées, il n'y a pas suffisamment de journalistes qualifiés, et la faible population des régions ne peut assurer un soutien suffisant sous forme de publicités ou d'abonnements. Au nombre des défis figure également l'immense concurrence que posent la télévision par satellite et les stations de radio anglophones des régions avoisinantes (Ottawa, Montréal, Nouveau-Brunswick), qui ne diffusent que peu ou pas de contenu local. Les médias imprimés locaux occupent une très petite place et éprouvent des difficultés financières. Selon plusieurs répondants des communautés éloignées, la création de micro-émissions radiophoniques sur Internet pourrait être envisagée comme solution économique à l'échelle locale. Les médias de masse jouent un rôle unique pour ce qui est de rendre les arts et la culture accessibles aux membres des communautés en situation minoritaire. Pour être en mesure de remplir ce rôle adéquatement, les médias de masse doivent sans aucun doute pouvoir compter sur un meilleur soutien.

Sports et loisirs

On peut établir de nombreux parallèles entre les sports et les arts, tant du point de vue professionnel qu'amateur. En effet, les sports et les arts peuvent tous les deux transcender les barrières et unir des gens de différentes cultures et de différentes langues. Tous ne s'entendent pas sur l'origine du sport national du Canada, mais c'est à l'Université McGill dans les années 1870 qu'ont été rédigés les règlements du hockey. À maintes reprises au cours des premières décennies, la Coupe Stanley (1893) a été remportée par des équipes de Montréal formées en grande partie de membres de la communauté anglophone (AAA, Shamrocks, Victorias et Wanderers). Les Canadiens de Montréal, première équipe francophone à se joindre à la Ligue nationale de hockey, ont gagné leur première Coupe Stanley à la fin de la saison 1915-1916. Le hockey a été l'une des premières activités qui ont permis de réunir en grand nombre les membres des communautés anglophone et francophone. Après la disparition des Maroons en 1938, les Canadiens de Montréal sont devenus l'équipe locale de tous les amateurs de hockey du Québec. De nos jours, les joueurs francophones, et même canadiens, se font de plus en plus rares au sein de l'équipe. Or, les matchs des Canadiens demeurent l'une des activités les plus courues à Montréal. Dans le sport national du Canada, la langue demeure un

sujet explosif. En 2007, on a critiqué le capitaine des Canadiens, Saku Koivu, parce qu'il s'est adressé aux amateurs en anglais (sa deuxième ou troisième langue) plutôt qu'en français, langue qu'il n'est pas parvenu à maîtriser après avoir passé dix ans à Montréal. Cet incident nous rappelle que les considérations politiques de la langue continuent d'être source de division chez les Québécois, même si les sports et les arts jouent un rôle rassembleur au niveau amateur local – on trouve dans chaque grande ville et dans chaque ville de banlieue un aréna où des enfants francophones et anglophones jouent au hockey ensemble au niveau amateur.

Avant que l'Université Laval ne se joigne à la Conférence de football interuniversitaire Ontario-Québec en 1996, le football universitaire était essentiellement un sport canadien-anglais. L'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke sont devenues membres de la Conférence en 2002 et en 2003 respectivement. Une nouvelle ligue regroupant les trois universités anglophones et les trois universités francophones a été créée. Le football universitaire, tout comme le hockey de la LNH, est devenu un sport commun à l'ensemble des Québécois. Malgré tout, les anglophones et les francophones regardent les matchs télévisés et lisent les reportages dans les journaux dans leur langue.

Les sports amateurs, comme le baseball, le soccer, le basketball, le patinage artistique et l'athlétisme donnent l'occasion aux diverses communautés linguistiques de se rassembler, bien que la langue de communication dans l'univers sportif demeure une question complexe. Les membres des communautés minoritaires ont tendance à communiquer dans la langue de la majorité dominante, de sorte que le bilinguisme penche dans une certaine direction, généralement en faveur du français au Québec.

Recommandation : Il est proposé de donner aux régions éloignées du Québec accès à des chaînes de radiodiffusion en anglais le plus tôt possible.

Conclusion – Vitalité culturelle des Anglo-Québécois

Un nombre croissant d'ouvrages attirent l'attention sur les bienfaits sociaux et économiques des programmes artistiques communautaires ainsi que du travail des artistes professionnels (Cohen, 2002 ; Lowe, 2000 ; Madden, 2005 ; Quinn, 2006 ; Radbourne, 2003 ; Rogers, 2005). Pour jouir de ces bienfaits, les communautés doivent disposer d'une infrastructure culturelle adéquate, c'est-à-dire des installations, de la formation, des occasions d'échanges entre professionnels et de l'aide financière. Il est dit que cette infrastructure favorise grandement le travail de création (Arieti, 1976).

Les programmes artistiques communautaires (tant en milieu urbain que rural) peuvent aider à mobiliser le capital social en érigeant une infrastructure sociale entrepreneuriale en partant de la base. Cette approche, par opposition à la stratégie de développement économique par le recrutement d'entreprises, stimule également la croissance économique durable. En effet, les entreprises recrutées offrent souvent de maigres salaires et ne prospèrent généralement pas à long terme. Elles arrivent au pays, profitent des mesures d'incitation du gouvernement et ferment boutique quelques années plus tard (Crowe, 2006).

En résumé, les personnes travaillant dans le domaine des arts et dans les programmes artistiques contribuent de manière significative au développement communautaire. En jetant un coup d'œil rétrospectif, la communauté artistique a souvent ouvert la voie à la renaissance des régions en difficulté économique. Les artistes s'établissent dans une région, et d'autres entrepreneurs emboîtent le pas. La qualité de vie de même que le développement économique s'en trouvent accrus. Ce mélange favorise l'esprit d'entreprise, qui donne lieu à des possibilités d'emploi, qui, à leur tour, aident à freiner l'exode des jeunes et contribuent à bâtir un avenir viable pour la communauté.

Stratégiquement parlant, cette approche n'a pas encore été adoptée au sein de la communauté anglophone du Québec. Non seulement les artistes professionnels éprouvent des difficultés, mais les communautés linguistiques en situation minoritaire, particulièrement à l'extérieur de Montréal, ont un besoin urgent de revitalisation culturelle et économique, grâce au renforcement du secteur des arts. Nous prévoyons, en fonction des données et des tendances actuelles, trois scénarios de développement possibles.

Pire scénario

Le pire scénario que nous pouvons entrevoir consisterait en l'effondrement des réseaux formés récemment. Parmi les conditions et facteurs qui pourraient mener à la concrétisation d'un tel scénario figure la diminution des ressources existantes, y compris le financement, le personnel et les services de l'ELAN, de la QDF, de la QWF, de l'AELAQ et du QCGN ainsi que des associations communautaires régionales. Cela aurait des conséquences négatives sur la communauté anglophone du Québec. En effet, une baisse notable de la capacité organisationnelle existante réduirait à néant le sentiment de renouveau qui a pris naissance au cours des dernières années au sein de la communauté. En plus de contribuer à la stagnation de la communauté anglophone du Québec et à l'émigration, particulièrement chez les jeunes, cette réduction entraînerait l'isolement profond et la fragmentation de l'ensemble des disciplines artistiques.

Scénario le plus probable

Le scénario le plus probable se produira s'il y a maintien des tendances actuelles : collaboration et activités de réseautage accrues entre le QCGN, l'ELAN, la QDF, la QWF, l'AELAQ et d'autres groupes ; collaboration accrue avec les collègues et les associations francophones (FCFA et FCCF) ; présence accrue des arts dans les régions (création d'emplois et développement du tourisme).

Voici quelques conditions et facteurs qui donneraient lieu à un tel scénario : renouvellement des programmes de partenariat interministériel d'appui aux communautés de langue officielle entre Patrimoine canadien, le Conseil des arts du Canada et Téléfilm Canada ; financement ciblé en vue d'une plus grande collaboration entre les organismes de services dans le domaine des arts, les artistes dans les régions et les organismes communautaires ; collaboration avec Tourisme Québec pour obtenir du financement afin de promouvoir les arts et la culture en tant que précieuse composante des forfaits touristiques ; développement des arts en milieu scolaire. La vitalité accrue du secteur des arts et de la culture, un plus grand sentiment d'identité et d'appartenance au sein de la communauté anglophone, particulièrement en région, la rétention des jeunes et la création d'emplois sont autant de retombées

positives associées à ce scénario pour la communauté anglophone du Québec.

Meilleur scénario

Dans le meilleur scénario pour les arts et la culture, un vent de changement soufflerait sur la communauté anglophone, et les grands leaders du milieu des affaires, des médias, de l'éducation et de la culture travailleraient régulièrement ensemble en vue de repérer les problèmes, les solutions et les possibilités en matière de développement. Les arts seraient considérés comme un volet essentiel du développement communautaire. De l'aide financière serait attribuée de manière constante et suffisante pour mettre en branle une révolution tranquille dans le domaine des arts au sein de la communauté anglophone du Québec.

Parmi les conditions et les facteurs qui concourraient à la concrétisation d'un tel scénario figurent les suivants : un plan fédéral cohérent pour soutenir la culture des communautés linguistiques en situation minoritaire, la création d'un espace culturel anglophone à Montréal, des échanges réguliers entre Montréal et les autres régions et la participation accrue des artistes au sein du système d'éducation (p. ex. : prestations, ateliers et mentorat). La mise en œuvre active des recommandations du Commissaire aux langues officielles en ce qui concerne la culture et les arts d'expression anglaise dans le prochain plan d'action fédéral visant les minorités de langue officielle constitue un élément clé d'un tel renouveau au Québec. Au nombre des autres éléments, mentionnons la mise en application de l'objectif fixé par le QCGN de faire des arts et de la culture une priorité du point de vue du développement communautaire. Ce développement peut inclure : la formation d'un groupe de travail pour créer des débouchés dans le secteur de l'éducation et la mise à la disposition de fonds pour des échanges à objectifs multiples, comme les artistes en résidence, des ateliers et des représentations dans les régions éloignées ou la venue d'artistes de milieux ruraux à Montréal.

Les retombées positives pour la communauté anglophone du Québec se traduiraient ainsi : renforcement notable du développement économique de la communauté, diminution du nombre d'anglophones qui quittent le Québec, raffermissement de l'identité culturelle, de la

cohésion sociale et de la vitalité. Cette communauté anglophone en pleine renaissance regrouperait toutes les régions et serait entièrement intégrée à la communauté francophone en situation majoritaire.

En somme, nous formulons les recommandations suivantes, en ordre décroissant de priorité, en vue de la relance du secteur des arts et de la culture au sein de la communauté anglophone du Québec.

Il faut accorder une grande importance aux arts et à la culture dans le cadre des initiatives en matière de développement communautaire. Le plan d'action fédéral renouvelé visant les communautés de langue officielle en situation minoritaire doit prévoir un soutien adéquat et constant pour l'ELAN, pour les autres réseaux qui relèvent du domaine des arts ainsi que pour les écoles et les associations régionales anglophones en vue de favoriser le regain de vigueur des arts d'expression anglaise aux quatre coins de la province. Voici les premières étapes à suivre : créer des programmes d'art dans les écoles et des programmes d'artistes en résidence dans l'ensemble de la communauté anglophone du Québec, permettre aux artistes québécois anglophones de partir en tournée au Québec et au Canada et fournir des services d'aide essentiels comme la traduction, les échanges professionnels, le développement de l'esprit d'entreprise et des compétences professionnelles et des services d'information sur le financement pour les artistes de toutes les régions du Québec, y compris un soutien accru aux artistes professionnels qui travaillent dans des secteurs à caractère non linguistique.

Il faut consulter les membres de la communauté artistique et des communautés anglophones régionales afin d'établir une stratégie cohérente en vue d'offrir des espaces culturels convenables et une visibilité suffisante aux arts d'expression anglaise et à voir à ce que les établissements de formation aident leurs nouveaux diplômés à se bâtir une carrière au Québec. Il faut également revoir les programmes de financement, en collaboration avec des groupes communautaires et groupes d'artistes professionnels anglophones provenant de toutes les régions du Québec, afin de les rendre plus accessibles et mieux adaptés à la réalité. Enfin, les organismes qui travaillent dans le domaine des arts doivent recevoir du financement stable de sources distinctes (des secteurs public et privé), de sorte que leurs activités de financement n'entrent pas en concurrence avec celles de leurs membres.

Bibliographie

- ARIETI, S. (1976). *Creativity: The magic synthesis*, New York, Basic Books.
- BELLEVANCE, G., et L. GAUTHIER (2003). *Creation and implementation of a space dedicated to the professional English-language theatre community of Montreal*. Montréal, Institut national de la recherche scientifique.
- BOURHIS, R.Y. (2001). « Reversing language shift in Quebec », dans J. Fishman (dir.), *Can Threatened Languages be Saved? Reversing Language Shift, revisited: A 21st Century Perspective*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 101-141.
- CALDWELL, G. (1994). « English Quebec: Demographic and cultural reproduction », dans R.Y. Bourhis (dir.), *International Journal of the Sociology of Language*, n^{os} 105-106, « French-English Language Issues in Canada », p. 153-179.
- CARLSEN, S. et S. DEVINE (1999). *The Cake report*, Montréal, Imago Theatre & Montreal Young Company.
- COHEN, R. (2002). « Local government support of arts and culture », *Journal of Arts Management, Law, and Society*, vol. 32, n^o 3, p. 206-221.
- CROWE, J.A. (2006). « Community economic development strategies in rural Washington: Toward a synthesis of natural and social capital », *Rural Sociology*, vol. 71, n^o 4, p. 573-596.
- DE BONO, S., D. KING et J. NEEDLES (2003). *English language theatre in outlying regions of Quebec, outside Montreal*, Montréal, Quebec Drama Federation.
- FLOCH, W. (2007). *Participation of Quebec Anglophones in the arts & culture industry*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien, Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles.
- GALBRAITH, J.K. Citation tirée du site Web « Cultural Connections », www.eciad.ca/pla/cconn.html.
- JEDWAB, J. (2004). *Arts and diversity in Montreal: Preliminary findings and recommendations for further research*, Montréal, Association for Canadian Studies. Présentation dans le cadre de la journée de concertation sur la diversité culturelle dans les arts « La diversité artistique de Montréal : une richesse à partager » organisée par le Conseil des arts de Montréal, 29 mars 2004.

- JONES, B. (1997). *Creative Connection: Arts and Culture in British Columbia Communities*, Richmond (C.-B.), Union of BC Municipalities. Citation tirée du site Web « Cultural Connections », www.eciad.ca/pla/cconn.html.
- LOWE, S.S. (2000). « Creating community: Art for community development », *Journal of Contemporary Ethnology*, vol. 29, n° 3, p. 357-386.
- LYNCH, R. Citation tirée du site Web de l'Alliance for Arts and Cultures, www.allianceforarts.com/advocacy.
- MADDEN, C. (2005). « Indicators for arts and cultural policy: A global perspective », *Cultural Trends*, vol. 14, n° 3, p. 217-247.
- MAYNARD, H. (2004). *Quebec Anglo Community Radio*, Montréal, Community Groups Network.
- QCGN (2005). *Community development plan for the English-speaking communities of Quebec 2005-2010*, Montréal, Quebec Community Groups Network.
- QCGN (2007). *Rapport du Comité consultatif du Greater Montreal Community Development Initiative*, Montréal, Quebec Community Groups Network.
- QUINN, B. (2006). « Problematising "Festival Tourism": Arts festivals and sustainable development in Ireland », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 14, n° 3, p. 288-306.
- RADBOURNE, J. (2003). « Regional development through the enterprise of arts leadership », *Journal of Arts Management, Law, and Society*, vol. 3, n° 33, p. 211-227.
- ROGERS, M. (2005). « Social sustainability and the art of engagement – the small towns: Big picture experience », *Local Environment*, vol. 2, n° 10, p. 109-124.
- SODERSTROM, M. (2005). *Raising the Profile Research Project*, Montréal, Quebec Writers' Federation.
- STEVENSON, G. (1999). *Community Besieged: The Anglophone Minority and the Politics of Quebec*, Montréal, McGill-Queen's University Press.



Nouveaux défis de la représentation politique des communautés anglophones du Québec

Jack Jedwab

Association d'études canadiennes, Montréal

et

Hugh Maynard

Qu'anglo communications et conseils, Ormstown

Dans son ouvrage salué par la critique sur la complétude institutionnelle des communautés ethniques, le sociologue Raymond Breton (1964) soutenait que plus une collectivité a la capacité de s'organiser et plus sa conscience collective est grande. La complétude institutionnelle se caractérise par l'étendue du réseau d'établissements et d'organismes répondant aux besoins des membres d'une collectivité donnée. Réservée initialement aux communautés ethniques, cette notion de complétude institutionnelle s'applique également aux personnes pour lesquelles la religion et la langue, entre autres choses, sont des marqueurs identitaires.

On considère que la minorité anglophone du Québec bénéficie d'une forte complétude institutionnelle grâce à son vaste réseau d'établissements et d'organismes dans les secteurs de l'enseignement, de la santé, des services sociaux, des médias et de la culture. Dans la région de Montréal, où se trouve une grande concentration d'anglophones, la perte de la langue ou le transfert linguistique vers le français sont assez faibles, et cela s'appliquait aussi jusqu'à tout récemment à l'extérieur de la région métropolitaine.

On pourrait s'attendre à ce que la population anglophone du Québec possède une forte conscience collective en raison de sa complétude institutionnelle. Cependant, la langue fait l'objet d'un vif débat, à savoir si elle constitue un élément fort de l'identité ou une

force mobilisatrice des Anglo-Québécois. De fait, certains ont affirmé que la communauté anglophone n'a pas la capacité de se mobiliser et ne resserre les rangs qu'au moment où elle sent ses intérêts menacés. On estime généralement que l'absence chez les anglophones d'un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité transparaît dans les difficultés qu'ils ont toujours éprouvées à l'égard de leurs structures de gouvernance et de leurs dirigeants. Dans le cas des Anglo-Québécois, l'évaluation du degré de leur complétude institutionnelle réussit rarement à bien prendre en compte leur diversité, tant sur le plan géographique que démographique. En outre, la densité du tissu institutionnel de cette collectivité peut influencer sur ce qu'on pourrait qualifier d'« incomplétude » sur le plan de sa représentation au sein des instances décisionnelles de la société en général. Quelles sont les difficultés auxquelles se heurtent les dirigeants de la collectivité anglophone pour faire connaître les préoccupations de leurs organismes? Quelles stratégies ont le mieux permis de veiller à ce que les gouvernements accordent l'attention voulue aux points de vue et aux inquiétudes des anglophones? Comment les organismes actuels et leurs dirigeants peuvent-ils collaborer avec les gouvernements pour bien tenir compte des préoccupations des Anglo-Québécois?

1. Complétude institutionnelle : le verre est-il à moitié plein ou à moitié vide ?

Comme la représentation politique, le nombre d'établissements et d'organismes ainsi que la prospérité d'une collectivité constituent certaines des assises les plus importantes de la vitalité d'un groupe, on pourrait supposer que la communauté anglophone du Québec a atteint la complétude institutionnelle. À première vue, cette supposition peut sembler fondée. D'après les données compilées par le *Quebec Community Groups Network* (QCGN), il y avait au Québec en 2003 plus de 2 000 groupes communautaires et établissements anglophones, dont des maisons d'enseignement, des services de santé et des services sociaux. Cela peut donner à penser que la communauté bénéficie d'un important soutien institutionnel. Par exemple, la présence de trois universités, cinq cégeps et neuf commissions scolaires anglophones laisse supposer que la communauté est bien servie sur le plan de l'enseignement.

La complétude institutionnelle de la communauté anglophone du Québec est toutefois assez inégale, et un examen minutieux de la question révèle que cette communauté peine souvent à maintenir ce qu'elle a édifié. Outre les différences régionales quant au degré de complétude institutionnelle, les organismes auxquels on attribue généralement la vitalité de la communauté ont par ailleurs souvent le mandat de desservir une population plus large. L'Université McGill se décrit comme « une université internationale où l'enseignement est principalement dispensé en anglais » (www.mcgill.ca). L'Université Concordia, autre établissement de langue anglaise, répond aux besoins de la population estudiantine locale, surtout multilingue et multiculturelle. Quant à l'Université Bishop's, établissement d'études de premier cycle, le nombre de ses étudiants a chuté du tiers (de 3 000 à 2 000), une baisse presque entièrement attribuable à la diminution du nombre d'étudiants en provenance de l'Ontario. Le directeur de cette université, Robert Poupard, tente de remédier à la situation en recrutant un plus grand nombre d'étudiants de l'extérieur de la province. Des trois universités et des cinq cégeps anglophones, aucun ne mentionne « communauté anglophone » dans son énoncé de mission. De plus, les cégeps anglophones de l'extérieur de Montréal comptent un nombre important d'étudiants francophones, ces derniers formant même parfois la majorité.

Lorsque la *Community Association of Saguenay–Lac-St-Jean* a fermé ses portes en mars 2007, la nouvelle est pour ainsi dire passée inaperçue dans le quotidien montréalais *The Gazette*, alors que le *Quebec Community Network* de la CBC dans l'Est-du-Québec en a fait mention. Cette fermeture a révélé que certaines communautés anglophones du Québec sont aux prises avec des situations sociales et culturelles qui atténuent leur « complétude institutionnelle ». Anne Gilbert (1999), dans *Espaces franco-ontariens*, constate que « la notion d'espace francophone implique également l'idée de lieux de pouvoir [...] et qui dit pouvoir dit prise en charge et autonomie ». De quelle façon cette notion s'applique-t-elle aux communautés anglophones du Québec et à leur degré de prise en charge et d'autonomie ?

1.1 Une langue, plusieurs réalités

La communauté anglophone du Québec est souvent perçue comme un bloc monolithique, alors qu'elle est plutôt formée de deux communautés très différentes l'une de l'autre, soit celle de la région métropolitaine de Montréal, qui comprend Montréal, Laval et la Rive-Sud, et celle du reste du Québec, qui comprend les régions de la Basse-Côte-Nord, de la Côte-Nord, du Saguenay, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de Québec, des Cantons-de-l'Est, de la Montérégie, des Laurentides, de l'Outaouais et de l'Abitibi–Témiscamingue. Ce sont les anglophones de la région métropolitaine de Montréal qui bénéficient de la plus grande part de l'assise institutionnelle (cégeps et universités, hôpitaux universitaires, sièges sociaux d'entreprises) ainsi que d'une masse critique dans les domaines de la culture et des communications. À l'heure actuelle, le plus grand défi de la communauté anglophone de Montréal est posé par la diversité culturelle et raciale croissante de ses membres. Quant aux communautés anglophones de l'extérieur de Montréal, leurs principales difficultés sont l'isolement, l'éloignement et la décroissance démographique. La survie à court terme de certaines des petites communautés anglophones du reste du Québec passe obligatoirement par le maintien de leurs établissements et organismes.

1.2 Les Anglo-Québécois : une population vieillissante

La population anglophone du Québec n'échappe pas à la baisse démographique qui frappe le Québec. À 1,5 enfant par femme âgée entre 15 et 49 ans (Statistique Canada, 2006), son taux de natalité est un des plus faibles des pays développés. Le taux de fécondité devrait y être de 2,1 enfants par femme, alors qu'il est de 1,8 dans les pays développés. En ajoutant à cela l'exode de 275 000 jeunes et personnes d'âge moyen entre 1971 et 2006, de nombreuses communautés de langue anglaise partout au Québec se retrouvent avec une population vieillissante. Les données de recensement révèlent que les anglophones âgés du Québec sont plus nombreux que les francophones du même groupe d'âge à ne pouvoir compter sur aucun établissement répondant à leurs besoins particuliers (Statistique Canada, 2001 ; Marmen et Corbeil, 2004). Les communautés anglophones, surtout celles du reste

du Québec, doivent relever le défi aux facettes multiples de freiner la décroissance de leur population (Jedwab, 2004, et dans le présent document). Étant donné la politique du « là où le nombre le justifie » dans les contextes fédéral et provincial, la capacité de soutenir les établissements de langue anglaise dépend directement de la force démographique des communautés anglophones du Québec.

1.3 Diversité des communautés anglophones du Québec

En raison du nouveau visage culturel et ethnoculturel du Canada, la communauté anglophone du Québec s'est diversifiée depuis les trente dernières années, surtout dans la région métropolitaine de Montréal. Historiquement, les membres de la communauté anglophone venaient des îles Britanniques, ascendance encore marquée dans les régions du Québec. Cependant, les communautés anglophones de l'île de Montréal sont formées d'une majorité d'anglophones d'autres origines, dont 20 % sont issus de minorités visibles des Caraïbes, de l'Inde et d'Afrique (Jedwab, 2004). La communauté anglophone du Québec sera de plus en plus composée de membres qui « utilisent » l'anglais sans que ce soit leur langue maternelle ni même leur première langue officielle parlée. D'où la définition suivante de la communauté anglophone convenue lors des consultations en vue de la préparation d'un Plan de développement communautaire par le QCGN en 2005 :

La communauté anglophone du Québec se compose de plusieurs communautés variées, multiculturelles et multiraciales. Dans ces communautés, il y a des citoyens de partout au Québec qui ont choisi de parler anglais et qui s'identifient à la communauté anglophone.

De nombreux « anglophones » du Québec ont fait des études en français, travaillent vraisemblablement en français et parlent une autre langue à la maison. Pourtant, ils pourraient vouloir obtenir des services en anglais (des soins de santé, par exemple), pratiquer des activités sportives ou sociales en anglais et fort probablement s'adonner à des activités culturelles et de communication en anglais (télévision, Internet, etc.). Vu cette grande diversité d'identités, certains se demandent si les établissements et organismes de langue anglaise sont en mesure de répondre à tous les besoins de ces communautés.

1.4 Langue mondiale, communautés locales

Parce que l'anglais est omniprésent dans le monde entier, on pourrait croire que tout va pour le mieux pour la communauté anglophone du Québec. Si la langue était le seul critère pour déterminer la vitalité d'une communauté, cette impression pourrait être fondée. Ce n'est toutefois pas le cas, et de nombreux exemples illustrent que cette perception de la vitalité de la langue voile la réalité :

- Les « hôpitaux de langue anglaise » proprement dits n'existent pas au Québec : tous les établissements subventionnés par l'État sont officiellement de langue française et peuvent, par décret, offrir des services particuliers en anglais. Le fait que certains de ces établissements sont fréquentés par un grand nombre de locuteurs anglophones ne change en rien leur statut d'établissement de langue française, tant par leur nature que par leurs activités.
- La communauté anglophone peine à soutenir ou à retenir les dirigeants de ses propres établissements et organismes comme l'indique le nombre croissant d'établissements de langue anglaise dont les décideurs n'ont pas de bagage culturel anglophone.
- Les communautés anglophones de l'Outaouais ne reçoivent aucun quotidien anglais et ne captent aucune émission de radio de langue anglaise en provenance d'autres régions du Québec. Leurs organes d'information sont le quotidien régional *Ottawa Citizen* et le bulletin d'informations de CBC Radio, dont la couverture des nouvelles du reste du Québec est faible étant donné qu'il est produit à Ottawa ou à Toronto. Les communautés anglophones de l'Outaouais peuvent écouter la National Public Radio (NPR) des États-Unis, mais elles ne reçoivent que très peu d'informations sur ce qui les touche le plus dans leur quotidien, c'est-à-dire sur ce qui se passe dans leur propre province.

1.5 Bilingue de par nature

L'un des changements qui a le plus caractérisé la communauté anglophone du Québec ces trente dernières années est la progression du bilinguisme, qui est passé de 37 % en 1971 à 69 % en 2006. Cette situation n'est guère surprenante étant donné les exigences relatives

au français en milieu de travail et les pressions exercées sur le système d'éducation de langue anglaise pour qu'il offre des cours d'immersion française et des cours bilingues. Elle illustre la détermination des membres de la communauté anglophone du Québec qui ont choisi de rester dans cette province. Ce changement a toutefois un coût sur le plan culturel : les jeunes anglophones, les plus bilingues de toute la population du Québec (80 % des 15-24 ans sont bilingues) se préoccupent de moins en moins de leur identité linguistique et sont de plus en plus nombreux à utiliser une langue autre que l'anglais au travail et avec leurs amis ou à contracter un mariage mixte. À titre d'exemple, de nombreuses petites écoles régionales et rurales ne restent ouvertes que parce qu'il y a suffisamment d'unions mixtes (français et anglais) détenant un certificat d'admissibilité qui se sont prévaluées de leur statut d'ayant droit pour inscrire leurs enfants dans une école anglophone. Étant donné la liberté du choix de la langue d'enseignement au cégep, les cinq cégeps anglophones comptent parmi leurs étudiants un grand nombre de francophones. Au moins deux d'entre eux pourraient difficilement rester ouverts sans la présence des étudiants francophones (le Heritage College à Gatineau et le Champlain Regional College—Campus St. Lawrence).

1.6 De l'élite à la minorité : considérations sur les dirigeants et la mobilisation de la communauté

Lorsque Raymond Breton a traité de la complétude institutionnelle dans les années 1960, les gouvernements étaient un peu moins interventionnistes qu'à notre époque et, par conséquent, les communautés linguistiques jouaient un rôle plus important dans la création de leurs propres services dans les secteurs de la santé et des services sociaux ainsi que, dans une moindre mesure, dans celui de l'éducation. Toutefois, depuis la Révolution tranquille, ces services sont de plus en plus offerts soit directement par l'État québécois soit par l'entremise d'organismes communautaires eux-mêmes dépendants du financement de l'État. Dans les discussions sur la complétude institutionnelle, on a eu tendance à ne pas s'arrêter suffisamment au rôle joué par l'État dans le soutien de la capacité organisationnelle de la communauté. Même si la force d'une communauté ne dépend pas directement de l'État, sa vitalité institutionnelle globale en sera tout de même tributaire. À long

terme, des relations harmonieuses entre les communautés en situation minoritaire et l'État sont essentielles à la vitalité de ces communautés.

Au Québec, les dirigeants et les organismes représentant les communautés anglophones sont souvent freinés par leurs relations difficiles avec les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par celles qu'entretiennent ces deux ordres de gouvernement. La meilleure illustration de cette situation est probablement la disparition d'Alliance Québec, principal groupe de pression des Anglo-Québécois. Après avoir fourni des services à la communauté pendant plus de vingt ans, l'organisation s'est éteinte en grande partie à cause de sa dépendance à l'égard du financement des programmes d'appui aux langues officielles du ministère fédéral du Patrimoine canadien. La décision du gouvernement fédéral de ne plus financer Alliance Québec découlait des problèmes de direction et de gouvernance au sein de l'organisation. Sans autre soutien financier communautaire, Alliance Québec n'avait d'autre choix que de cesser ses activités.

Les minorités linguistiques doivent protéger le soutien financier accordé à leurs organismes tout en maintenant leurs rapports avec les autorités gouvernementales ou avec la société en général. Le soutien des gouvernements fédéral et provincial à ces organismes en situation minoritaire est fonction de l'approbation de la majorité. Cela soulève la question de savoir quelles sont les conditions qui permettraient aux dirigeants de la communauté anglophone du Québec de préserver et d'intensifier le soutien de ses organismes en situation minoritaire. On prétend souvent que, historiquement, les Anglo-Québécois ont infléchi les décisions politiques provinciales, tant ouvertement que dans les coulisses (Stevenson, 1999).

Plusieurs observateurs soutiennent que, avant les années 1970, les questions d'importance pour la communauté anglophone étaient réglées officieusement entre l'élite et le gouvernement du Québec au moyen de compromis. Stevenson (1999) parle de « démocratie consociationnelle », qui constituait selon lui le moyen le plus efficace de défendre les intérêts des Anglo-Québécois à cette époque. De fait, selon Stevenson, étant donné la faible représentation des anglophones au sein de l'administration publique et à l'Assemblée nationale du Québec ainsi que leur forte concentration à Montréal, leurs possibilités d'influencer l'ensemble de la société francophone étaient limitées par

le processus décisionnel fondé sur la démocratie de la majorité. Si la communauté anglophone disposait auparavant d'une certaine autonomie, comme le soutiennent Stein (1982) et Stevenson (1999), cette autonomie était attribuable au rôle effacé du gouvernement provincial dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux avant la Révolution tranquille. Lorsque la taille de l'appareil gouvernemental a décuplé, dans les années 1970, les compromis avec l'élite anglophone ne semblaient plus envisageables ou souhaitables pour la majorité francophone émancipée.

Depuis peu, les observateurs associent le principal problème de la communauté anglophone au fait qu'elle soit tenue à l'écart du pouvoir, c'est-à-dire que les Anglo-Québécois, sur les plans individuel ou collectif, ont le sentiment d'avoir peu d'influence sur la société québécoise (Stevenson, 1999). Dès les années 1960 et jusque dans les années 1970, les gouvernements provinciaux successifs ont adopté des mesures visant à définir les besoins des communautés, en fonction de la langue, ce qui a renforcé l'importance de la langue comme marqueur identitaire des francophones et des anglophones de la province. C'est au cours des années 1970 que la langue est devenue le principal marqueur d'identité sociale pour de nombreux anglophones (Caldwell et Waddell, 1983). Plusieurs analystes soutiennent que la politique gouvernementale de cette décennie (les lois 22, 63 et 101, par exemple) a incité les anglophones à moins s'identifier à la majorité anglophone du Canada et à se voir comme une minorité linguistique d'une province à majorité francophone (Caldwell, 1984; 1994a; 1994b). Par conséquent, les communautés anglophones du Québec ont dû adopter des stratégies pour défendre leurs intérêts, qui étaient généralement définis par les décisions des autorités provinciales. La disparition de la *démocratie consociationnelle* a finalement obligé les Anglo-Québécois à défendre leurs droits en tant que groupe minoritaire en recourant à l'action collective (Stevenson, 2003).

2. Bref historique du mouvement de défense des droits des Anglo-Québécois

Stein (1982) soutient que le passage au statut de minorité est survenu au moment de l'adoption de la loi 22 par le gouvernement libéral en 1974, qui a fait du français la seule langue officielle de la province.

Pour la plupart des anglophones, cette loi reléguait selon lui la communauté anglophone au rang de minorité au même titre que toute autre minorité de la province ou de groupe linguistique de deuxième ordre.

Selon Stein (1982), la communauté anglophone est passée par au moins trois stades de développement depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Au stade initial, sa conscience profonde d'être un « groupe majoritaire » se caractérisait par les pressions occultes qu'elle exerçait sur les dirigeants du Québec pour obtenir des faveurs politiques pour les Anglo-Québécois. Ces pressions étaient exercées lors de tête-à-tête ou d'appels téléphoniques par les dirigeants d'entreprises et les dirigeants communautaires sur les représentants du gouvernement québécois, souvent par l'intermédiaire de membres anglophones influents de l'Assemblée législative du Québec.

Le deuxième stade se caractérise par la position défensive des Anglo-Québécois et est marqué par leur perte de confiance amorcée au moment de la Révolution tranquille. C'est au cours de cette période que le gouvernement provincial représentant la majorité francophone tenant les rênes du pouvoir s'est ingéré dans les affaires des établissements et organismes de langue anglaise, jusqu'alors autonomes. Stein (1982) conclut que les anglophones ne constituaient dès lors plus une communauté autonome, mais qu'ils étaient assujettis à la volonté de la majorité francophone, de plus en plus interventionniste. Cet interventionnisme s'est traduit par la réorganisation et la normalisation des structures du système d'éducation, la réglementation gouvernementale des organismes professionnels et caritatifs, la fusion des municipalités et la création d'administrations régionales et métropolitaines. Lors de cette deuxième période, les anglophones ont eu de la difficulté à accepter l'affaiblissement de leur statut d'élite et beaucoup s'illusionnaient sur la possibilité de rétablir leur influence d'autrefois.

Le troisième stade est celui où la communauté anglophone a pris conscience de son statut minoritaire et s'est mobilisée à la suite de l'élection du Parti Québécois, souverainiste, en 1976 et de l'adoption de la *Charte de la langue française* (loi 101) en 1977. Selon Stevenson (1999), l'élection du Parti Québécois a catalysé l'angoisse des anglophones et ravivé l'intérêt pour les actions des groupes d'intérêt, passées au second plan derrière les activités électorales qui ont suivi l'arrivée au pouvoir de gouvernements sans véritable représentation anglophone.

L'argument selon lequel les intérêts de la communauté anglophone étaient défendus efficacement par une élite anglophone influente durant le XX^e siècle nous oblige à définir ce qu'était la « communauté » de l'époque. En fait, Stein (1982) reconnaît tacitement que la conscience collective était faible avant les années 1970. Les anglo-protestants se portaient rarement à la défense des intérêts des catholiques anglophones ou de la population juive croissante. En outre, ces groupes unissaient peu souvent leurs efforts pour défendre des préoccupations ou des objectifs communs (Rudin, 1986). La notion même de ce que constituaient les « droits » des Anglo-Québécois aurait été bien différente avant 1960, époque où les protections juridiques en vigueur dans tout le Canada concernaient surtout les groupes religieux minoritaires et ne s'appliquaient à la langue que lorsqu'elle était associée à la foi. En bref, il serait difficile d'affirmer que des Anglo-Québécois défendant les intérêts des établissements d'enseignement et des hôpitaux de langue anglaise soient les précurseurs des défenseurs des droits des années 1970. De fait, la plupart des études sociologiques sur le Québec traitent de la transition des Anglo-Québécois de la majorité à la minorité depuis les années 1970 selon une ancienne conception de la communauté anglophone plutôt que la réalité contemporaine.

2.1 Légitimité et représentation

Stevenson fait remarquer que les dirigeants de la communauté anglophone se sont rendu compte que la constitution des groupes d'intérêt dans les années 1970 a forcé les Anglo-Québécois à se construire une identité, non sans effort (Stevenson, 1999). Le gouvernement du Canada a grandement contribué à soutenir ces groupes et, par ricochet, à construire l'identité de la population anglophone. En 1977, le gouvernement fédéral a commencé à accorder des fonds aux groupes de défense des droits linguistiques des Anglo-Québécois en vertu des programmes de soutien aux minorités de langue officielle. Il souhaitait en outre que les groupes d'intérêt anglophones embrassent les anglophones issus de toutes les collectivités ethniques en vue d'établir un ensemble de structures communautaires unifié et inclusif.

Le référendum de 1980 sur la souveraineté du Québec a accentué le besoin de collaboration au sein de la population anglophone, en très grande majorité fédéraliste. Au lendemain du vote majoritaire en faveur

du fédéralisme, une idée s'est imposée, à savoir qu'un seul organisme représentatif de la communauté serait un porte-parole plus crédible que plusieurs petits groupes distincts. Les organismes gouvernementaux fédéraux ont donné leur aval à ce principe. Alliance Québec, fondée en mai 1982 en tant que fédération provinciale des Anglo-Québécois, était financée principalement par Patrimoine canadien. Se définissant comme un organisme communautaire bénévole, Alliance Québec a lutté pour promouvoir les droits linguistiques des groupes en situation minoritaire et a consacré ses efforts à la préservation et à l'essor des communautés anglophones et de leurs organismes. La défense de l'unité nationale et la promotion des droits linguistiques des anglophones étaient des priorités fondamentales d'Alliance Québec dans la réalisation de son mandat.

2.2 Gouvernement et gouvernance

En remontant à l'origine des programmes de financement des groupes de langue officielle en situation minoritaire, Pal (1993) soutient que ces programmes sont fondés sur le principe voulant que les groupes doivent être les agents de leur propre développement, exprimer leurs propres aspirations et répondre à leurs propres besoins. Selon lui, « le financement des groupes de langue officielle en situation minoritaire pourrait par conséquent n'être qu'un catalyseur et, par définition, être déterminé par les exigences et les besoins des associations » [traduction]. Il n'est pas surprenant que les dirigeants de ces organismes souhaitaient que le gouvernement fédéral s'ingère le moins possible dans l'établissement des priorités visées par financement pluriannuel accordé. Cependant, les groupes d'intérêt anglophones en situation minoritaire n'avaient pour ainsi dire aucune autre source de financement à part le gouvernement fédéral. Peu d'entre eux s'attendaient à obtenir des fonds du gouvernement du Québec. Les représentants des organismes servant la minorité linguistique admettaient volontiers que sans la contribution du gouvernement fédéral, il ne leur aurait pas été possible de maintenir leurs principaux programmes ou même de continuer d'exister (Canada, 2003b).

Pour asseoir leur légitimité, ces organismes devaient souvent trouver un juste équilibre entre leur responsabilité à l'égard des organes de financement du gouvernement et celle envers les intervenants de la

communauté. Le degré de représentativité des organismes financés par le gouvernement est une préoccupation constante des organes de financement du gouvernement. Le caractère démocratique d'un organisme peut constituer un facteur crucial de l'approbation du financement par le gouvernement. Toutefois, même si un organisme représentant la minorité de langue officielle possède des structures démocratiques, celles-ci ne suffiront pas si ses objectifs ne concordent pas avec ceux qu'a établis l'organe de financement du gouvernement. En conséquence, malgré sa volonté de ne pas se mêler de la gouvernance et des programmes des organismes qu'il finance, le gouvernement fédéral est parfois obligé d'intervenir. Cette question était particulièrement délicate pour le gouvernement fédéral étant donné les relations souvent tendues qu'il entretenait avec le gouvernement souverainiste du Parti Québécois.

Les programmes fédéraux destinés à la minorité de langue officielle du Québec, dont les objectifs étaient réexaminés à l'occasion, ciblaient entre autres choses l'information, le développement, la vitalité et la croissance des minorités de langue officielle ainsi que l'amélioration des relations entre la minorité anglophone et la majorité francophone. La priorité était accordée aux programmes visant à maintenir, à développer ou à mettre sur pied des établissements ou des organismes, à améliorer l'accès aux services d'enseignement et aux services sociaux, culturels et économiques ainsi qu'à reconnaître officiellement les droits des communautés linguistiques en situation minoritaire à obtenir ces services, au moyen d'une réforme législative ou constitutionnelle. Au cours des années 1980 et 1990, les évaluations de l'efficacité des programmes ont révélé que des progrès avaient été réalisés sur à peu près tous les plans, sauf en matière de sensibilisation de la majorité aux préoccupations de la minorité de langue officielle, objectif toujours hors d'atteinte (Pal, 1993).

Après avoir évité de justesse la défaite lors du référendum de 1995 sur la souveraineté, la minorité anglophone du Québec, essentiellement fédéraliste, s'est inquiétée de plus en plus de la séparation possible du Québec. Peu après, Alliance Québec a fait passer au tout premier plan de ses priorités l'unité nationale et la défense des droits constitutionnels et de la personne, devant le développement de la communauté ou les droits de la minorité. Si le gouvernement fédéral savait très bien que

les organismes de la minorité linguistique étaient en faveur de l'unité nationale, il ne leur versait pas des fonds en fonction de cet objectif politique. En conséquence, si ses activités de défense des intérêts de la minorité linguistique étaient trop étroitement liées à la promotion de l'unité canadienne, l'organisme risquait de susciter des interrogations quant à savoir si les fonds étaient bel et bien affectés selon les lignes directrices fédérales.

Malgré sa volonté de soutenir les organismes de la minorité linguistique comptant de nombreux membres, le gouvernement fédéral est devenu de plus en plus attentif dans les années 1990 aux inquiétudes soulevées par les petites communautés anglophones de l'extérieur de Montréal. Elles disaient craindre d'être représentées par des organismes provinciaux plus préoccupés par l'unité nationale que par l'accès aux services en anglais dans le reste du Québec.

En 1995, la création du *Quebec Community Groups Network* (QCGN) a fourni un mécanisme par lequel le gouvernement fédéral pouvait financer divers organismes s'occupant des préoccupations d'ordre pratique de la minorité linguistique. Le mandat de ce réseau, inspiré de celui de ses organismes membres, était de promouvoir et de faciliter la collaboration et la consultation avec les gouvernements provincial et fédéral quant à l'élaboration et à l'adoption de mesures d'intérêt particulier pour les communautés anglophones en situation minoritaire. Le QCGN a appuyé et aidé ses organismes membres à atteindre cet objectif en proposant une approche concertée de développement communautaire, entre les organismes membres et avec d'autres partenaires.

2.3 Revoir le rôle des groupes d'intérêt

Tandis que le gouvernement fédéral a traditionnellement financé les groupes de défense des intérêts de la minorité linguistique du Québec, les autorités provinciales ont quant à elles accordé un soutien financier aux établissements d'enseignement, de santé et de services sociaux de langue anglaise. Par conséquent, les représentants de ces établissements font principalement affaire avec des fonctionnaires francophones du gouvernement du Québec ainsi que des instances qui préconisent la souveraineté du Québec. Entre 1994 et 2003, la majorité francophone du Québec a porté le Parti Québécois au pouvoir. Les groupes d'intérêt

subventionnés par le gouvernement fédéral militaient pour le compte des établissements et organismes anglophones largement tributaires du financement provincial, sauf en matière d'instruction conformément à l'article 23 de la *Constitution du Canada de 1982*.

À Montréal, la plupart des établissements d'enseignement, des hôpitaux et des organismes culturels anglophones ont leurs propres programmes ou réseaux de défense de leurs intérêts et, au fil des ans, ont rarement demandé aux groupes de pression anglophones de souscrire à leurs causes. En fait, en certaines occasions, ils ont découragé ces groupes de se mêler de « leurs » affaires. Scowen (1991) soutient que les commissions scolaires et les conseils d'administration des hôpitaux devraient constituer l'essentiel du système d'appui à l'ensemble de la communauté anglophone. Il affirme que leurs dirigeants ne devraient pas hésiter à faire valoir le caractère essentiellement anglophone de ces établissements d'importance vitale. Or, nombre de ces établissements de langue anglaise n'ont pas osé affirmer leur identité de crainte de perdre ou de voir s'affaiblir leur influence auprès du gouvernement du Québec et des électeurs francophones. Bien qu'ils fussent considérés comme faisant partie du patrimoine de la communauté anglophone du Québec, les établissements d'enseignement et de santé de langue anglaise ont redéfini leur mission à la suite de la réorganisation géographique de leurs services, de leur nouvelle clientèle multiethnique ainsi que du nombre croissant de Québécois francophones recourant aux services de ces établissements anglophones « de fait ».

3. Gouvernance de la communauté anglophone du Québec axée sur les priorités

Aucun aspect en particulier ne semble constituer aux yeux d'une majorité d'Anglo-Québécois celui qui influe le plus sur leur statut de minorité linguistique au Québec. Un sondage mené par la firme de sondage CROP en 2005 pour le compte du Réseau communautaire de santé et de services sociaux (RCSSS) révèle qu'environ 33 % des anglophones considèrent que les aspects touchant leur statut minoritaire sont les plus importants, y compris l'égalité des droits des anglophones, l'unité nationale et la langue d'affichage. Ils sont également 33 % à penser que l'accès aux services en anglais est de toute première importance, dans les secteurs de la santé, de l'éducation et

de l'emploi. Les priorités exprimées par les anglophones de Montréal divergent quelque peu de celles des anglophones du reste du Québec. Les premiers se disent surtout préoccupés par leur statut de minorité, tandis que les seconds s'inquiètent davantage de l'accès aux services publics dans leur langue. Seule une faible proportion d'anglophones considère l'amélioration des relations avec les francophones comme leur priorité. Cette dernière question est une priorité des organismes de financement du gouvernement fédéral, mais selon eux, peu de progrès ont été réalisés à cet égard. Pourtant, la majorité des anglophones et des francophones sondés estiment que, sur le terrain, les relations entre les communautés linguistiques sont positives.

Malgré la faible menace que représente l'assimilation linguistique en faveur du français, un grand nombre d'anglophones ont quitté la province dans les années 1970. L'optimisme à l'égard des perspectives futures de la communauté demeure assez faible. Selon un sondage de Décima effectué en 2006 pour le compte du ministère du Patrimoine canadien, pas moins du tiers des anglophones sondés n'était pas sûr de la survie future de sa communauté. Comme l'indique le tableau 1, seulement 35,2 % des Anglo-Québécois étaient très convaincus de la capacité de leur communauté de retenir les jeunes dans la région, un résultat beaucoup plus faible que celui des Franco-Ontariens (53,8 %) et des Franco-Manitobains (47,3 %). L'optimisme de certaines communautés francophones hors Québec aux prises avec une forte assimilation linguistique n'était pas plus grand. En outre, la communauté anglophone du Québec est moins optimiste (58,4 %) que toutes les communautés francophones hors Québec (de 68 % à 78 %) quant à sa capacité de demeurer forte dans l'avenir à l'exception de la communauté franco-albertaine. Conjugués, ces résultats témoignent du pessimisme éprouvé par les Anglo-Québécois à l'égard de leur perte de vitalité dans la province.

Tableau 1

Grande conviction que la communauté est capable de retenir les jeunes dans la région (%), selon certaines minorités provinciales de langue officielle, 2006

| Minorités de langue officielle | Tout à fait convaincus (de 7 à 10 sur une échelle de 10) (%) |
|------------------------------------|--|
| Francophones de la Nouvelle-Écosse | 33,6 |
| Francophones du Nouveau-Brunswick | 39,5 |
| Anglophones du Québec | 35,2 |
| Franco-Ontariens | 53,8 |
| Franco-Manitobains | 47,3 |
| Franco-Albertains | 33,3 |

Source : Canada, 2006, sondage de Décima pour le compte du ministère du Patrimoine canadien.

Tableau 2

Capacité de ma communauté de demeurer forte dans la région dans l'avenir (%), selon certaines minorités provinciales de langue officielle, 2006

| Minorités de langue officielle | Tout à fait convaincus (de 7 à 10 sur une échelle de 10) (%) |
|------------------------------------|--|
| Francophones de la Nouvelle-Écosse | 67,6 |
| Francophones du Nouveau-Brunswick | 78,1 |
| Anglophones du Québec | 58,4 |
| Franco-Ontariens | 72,3 |
| Franco-Manitobains | 74,8 |
| Franco-Albertains | 55,6 |

Source : Canada, 2006, sondage de Décima pour le compte du ministère du Patrimoine canadien.

4. Aptitude à mener des communautés anglophones du Québec

Le leadership s'inscrit dans ce qu'une personne peut apporter à sa communauté pour l'aider à adopter des actions concertées pour régler les problèmes et tirer parti des possibilités (Breton, 1991). La force de l'expression commune de l'identité dépend très souvent de la capacité d'un groupe de se mobiliser pour défendre des intérêts et des objectifs communs. Ceux qui définissent et mettent en œuvre le plan d'action

d'une communauté peuvent grandement influencer sur l'établissement de ces objectifs. Comme nous l'avons déjà mentionné, il n'est pas facile de trouver un juste équilibre entre les exigences des organismes de financement et les besoins des membres de la communauté, et souvent seuls des leaders charismatiques peuvent y arriver.

L'aptitude à mener des groupes de défense des intérêts de la minorité anglophone a retenu l'attention des bailleurs de fonds et des membres de la communauté. Une enquête auprès de 100 représentants de la communauté anglophone a révélé qu'ils étaient pratiquement unanimes quant à l'importance de cette aptitude pour le développement de la communauté, les membres et les leaders communautaires accordant à cette question une cote de 9 sur 10. Même si la presque totalité des répondants anglophones a dit considérer l'aptitude à mener comme importante, ils divergeaient d'opinion quant au degré de son efficacité. Au cours du sondage de 2004 sur l'aptitude à mener, les répondants anglophones se sont jugés plus efficaces (6,7 sur 10) que ne l'ont fait les membres de la communauté anglophone sondés en 2002 (4,8 sur 10). En 2000, quelque 3 100 Anglo-Québécois se sont fait demander lors d'un sondage de CROP-Missisquoi si la communauté anglophone avait des dirigeants influents et efficaces. Les opinions variaient de façon significative (CROP, 2000). Selon près de 40 % des répondants anglophones des catégories des jeunes, des chômeurs et des aînés, les leaders de la communauté anglophone étaient efficaces. Parmi les répondants anglophones actifs dans le monde du travail, les résultats ont révélé que 50 % d'entre eux pensaient le contraire, et jusqu'à 60 % des étudiants anglophones du premier cycle universitaire partageaient aussi cette opinion.

4.1 Efficacité perçue des établissements et organismes communautaires ainsi que des services de l'État

Un sondage de Patrimoine canadien (Canada, 2006) a demandé aux Anglo-Québécois (n = 567) et aux francophones hors Québec (n = 1 506) d'évaluer la compétence des leaders de leurs communautés respectives. Les résultats ont révélé que 46 % des Anglo-Québécois considéraient que leurs dirigeants étaient influents et efficaces et qu'ils représentaient leurs intérêts. En revanche, jusqu'à 70 % des francophones hors Québec avaient cette même opinion à l'égard de leurs dirigeants.

Comme l'indique le tableau 3, le même sondage de Patrimoine canadien (Canada, 2006) a demandé aux Anglo-Québécois et aux francophones hors Québec d'évaluer chacun des établissements et organismes quant à leur volonté de défendre les intérêts de leur communauté linguistique respective. Les résultats ont révélé que selon la majorité des Anglo-Québécois, les grands médias anglophones (68,2 %), les établissements d'enseignement postsecondaire de langue anglaise (63,9 %), les organismes dans les domaines des arts et de la culture (61,8 %) et les établissements de santé et de services sociaux (50,6 %) représentent le mieux les intérêts de leur communauté. En revanche, ils estiment que les organismes gouvernementaux du Québec sont ceux qui représentent le moins bien leurs intérêts (37,8 %). Le tableau 3 montre que selon la majorité des francophones hors Québec, les établissements d'enseignement primaire et secondaire (68,2 %), les établissements d'enseignement postsecondaire en français (61,6 %), les établissements de santé et de services sociaux (56,4 %) et les grands médias (53,1 %) sont les plus déterminés à défendre les intérêts des francophones. Les francophones hors Québec sont également nombreux à indiquer que leurs organismes communautaires (47,7 %) et

Tableau 3
Établissements et organismes les plus soucieux
de représenter et de servir les intérêts de ma communauté linguistique
dans ma province, anglophones au Québec et francophones
dans le reste du Canada (RDC), 2006

| Très soucieux (de 7 à 10 sur une échelle de 10) | Anglophones au Québec (%) n = 567 | Francophones dans le RDC (%) n = 1 506 |
|--|--|---|
| Médias et communications | 68,2 | 53,1 |
| Enseignement postsecondaire et formation | 63,9 | 61,6 |
| Soins de santé et services sociaux | 50,6 | 56,4 |
| Arts et culture | 61,8 | 51,1 |
| Enseignement primaire et secondaire | 46,7 | 68,2 |
| Organismes communautaires et sans but lucratif | 44,3 | 47,7 |
| Organismes gouvernementaux | 37,8 | 49,5 |

Source : Canada, 2006, sondage de Décima pour le compte du ministère du Patrimoine canadien.

les médias de langue française (53,1 %) sont très soucieux de répondre aux besoins des communautés francophones. Contrairement aux répondants anglo-québécois, près de la moitié des répondants francophones hors Québec estiment que les organismes gouvernementaux provinciaux (49,5 %) sont très déterminés à défendre les intérêts de la minorité linguistique.

Le même sondage de Patrimoine canadien (Canada, 2006) a aussi demandé aux participants quel ordre de gouvernement (fédéral, provincial ou municipal) représentait le mieux les intérêts des Anglo-Québécois et des francophones hors Québec. Comme l'indique le tableau 4, les Anglo-Québécois et les francophones hors Québec devaient aussi indiquer leur degré de satisfaction quant aux services offerts par ces ordres de gouvernement dans leur langue. Plus de 40 % des répondants anglo-québécois ont indiqué que leur administration municipale de langue anglaise (43,1 %) et le gouvernement du Canada (41,4 %) sont les plus à même de bien représenter les intérêts de leur communauté, alors qu'ils étaient seulement 28,1 % à préciser que tel était le cas pour le gouvernement du Québec. Le tableau 4 montre aussi que la majorité des Anglo-Québécois est très satisfaite des services en anglais offerts par le gouvernement du Canada (64,2 %), alors qu'un peu plus de 40 % étaient satisfaits des services en anglais de l'administration municipale (42,5 %). Cependant, un nombre encore moins important d'Anglo-Québécois (24 %) se sont dits très satisfaits des services en anglais fournis par le gouvernement du Québec.

Pour ce qui est des francophones hors Québec, plus de 40 % d'entre eux pensent que les gouvernements provincial (40,3 %) et fédéral (43,3 %) représentent particulièrement bien les intérêts de leur communauté. Près de la moitié des francophones hors Québec (49 %) estime que son administration municipale y réussit aussi. Le tableau 4 montre aussi que la majorité des francophones hors Québec est très satisfaite de l'accessibilité aux services en français offerts par le gouvernement du Canada (62,5 %), par l'administration municipale (58,7 %) et par le gouvernement provincial (57 %). Donc, une majorité de francophones hors Québec est très satisfaite de l'accès aux services offert dans sa langue par son gouvernement provincial respectif. Par contre au Québec, ce niveau de satisfaction n'est que de 24 % pour les Anglo-Québécois.

Tableau 4
Proportion des répondants estimant que chacun des ordres de gouvernement représente leurs intérêts d'excellente manière (%), niveau de satisfaction à l'égard de l'accès aux services dans la langue minoritaire selon l'ordre de gouvernement (%), anglophones au Québec et francophones dans le reste du Canada (RDC), 2006

| | Gouvernement du Canada | | Gouvernement provincial | | Administration municipale | |
|---|------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|
| | Anglophones au Québec | Francophones dans le RDC | Anglophones au Québec | Francophones dans le RDC | Anglophones au Québec | Francophones dans le RDC |
| Excellente représentation des intérêts de la communauté | 41,4 | 43,3 | 28,1 | 40,3 | 43,1 | 49,0 |
| Accès aux services dans la langue minoritaire très satisfaisant | 64,2 | 62,5 | 24,0 | 57,0 | 42,5 | 58,7 |

Source : Canada, 2006, sondage de Décima pour le compte du ministère du Patrimoine canadien.

Enfin, le même sondage de Patrimoine canadien (Canada, 2006) fait ressortir que 42,5 % des francophones hors Québec pensent que l'accès aux programmes et aux services en français du gouvernement du Canada s'est amélioré au cours des cinq dernières années, tandis que seulement 27,6 % des Anglo-Québécois sont d'avis que tel est le cas des services en anglais au cours de la même période. En ce qui a trait aux programmes et services provinciaux, le sondage révèle que 40,4 % des francophones hors Québec estiment que les services en français se sont améliorés au cours des cinq dernières années. En revanche, seulement 17 % des Anglo-Québécois pensent que les services en anglais fournis par le gouvernement du Québec se sont améliorés au cours de la même période. Il est clair que selon les Anglo-Québécois, les services en anglais du gouvernement fédéral et surtout ceux du gouvernement provincial ne se sont pas améliorés.

4.2 Stratégie de mobilisation de la communauté : militantisme ou diplomatie ?

Stevenson (1999) signale que les Anglo-Québécois débattent depuis un certain temps des mérites relatifs de la « diplomatie discrète » habituellement pratiquée par les groupes de défense des intérêts de la communauté et ceux du style militant adopté par certains (Alliance Québec) pour parler au nom des anglophones. On utilise l'expression « *lamb lobby* » (groupe de pression « docile ») pour désigner les tenants de l'approche conciliante de la défense des droits, alors qu'on nomme « *angryphones* » (anglophones en colère) ceux qui adoptent une stratégie militante. Stevenson fait remarquer que « les travaux de recherche universitaire sur les groupes d'intérêt tendent à soutenir que les groupes d'intérêt qui travaillent en coulisse et qui ont de bons rapports avec le gouvernement et l'administration publique (groupes d'intérêt dociles) sont ceux qui réussissent le mieux à atteindre leurs objectifs » [traduction]. Toutefois, il signale que les activités des groupes militants peuvent aussi mobiliser l'appui de la minorité et porter leurs doléances à l'attention de ceux qui ne les appuient pas, tant au sein de la majorité que de la minorité.

Stevenson (1999) en arrive néanmoins à la conclusion quelque peu pessimiste qu'une assez petite minorité ne peut pas s'attendre à remporter de nombreuses victoires au moyen du processus politique dans

la démocratie majoritaire qu'est devenu le Québec, où notamment, ajoute-t-il, on considère généralement qu'elle bénéficie de passe-droits. De fait, les résultats d'un sondage réalisé en 2007 par la maison Léger Marketing auprès d'un échantillon représentatif de 810 francophones et de 191 non-francophones (allophones et anglophones) révèlent que la majorité francophone est ambivalente à l'égard de la minorité anglophone du Québec. Selon ces résultats, la majorité des répondants francophones (61 %) pense que les Anglo-Québécois n'ont pas encore compris qu'ils constituent une minorité au Québec, une perception qu'ont seulement 38 % des non-francophones. Ces mêmes résultats font aussi ressortir que seulement 36 % des Québécois francophones sont d'avis que les anglophones comprennent qu'ils constituent une minorité dans la province, alors que cette opinion partagée par près de 60 % des non-francophones. Dans la même veine, 65 % des Québécois francophones pensent que les anglophones se comportent comme s'ils formaient une majorité, alors que seulement 28 % des non-francophones partagent cette opinion. À savoir si la minorité anglophone devrait être mieux représentée au sein de l'administration publique du Québec, jusqu'à 71 % des non-francophones, mais seulement 30 % des francophones approuvent cette mesure d'équité en matière d'emploi. Ces résultats sont déconcertants au vu des résultats d'une étude de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPJ, 1998) portant sur la compétence linguistique, le niveau de scolarité et les années d'expérience professionnelle selon lesquels les anglophones dont la langue maternelle est l'anglais forment plus de 8 % de la population, mais que seulement 2 % d'entre eux travaillent dans la fonction publique québécoise, situation qui n'a toujours pas changé plus de dix ans après (Québec, 2000a; 2002b).

Le sondage de Léger Marketing a également révélé que bien que 54 % des non-francophones considèrent que les anglophones sont un des peuples fondateurs de la société québécoise, seulement 41 % des francophones sont du même avis. Alors que 65 % des non-francophones disent que les anglophones comprennent la société québécoise, seulement 33 % des francophones partagent cette opinion. Si 43 % des francophones du Québec pensent que les anglophones expriment leurs revendications de manière trop agressive, seulement 25 % des non-francophones sont du même avis. Inversement, 33 %

des non-francophones estiment que les anglophones font valoir leurs revendications trop discrètement, mais seulement 17 % des francophones sont de cet avis. Dans l'ensemble, ces résultats font ressortir que la majorité francophone n'est pas de l'avis que les Anglo-Québécois sont tenus à l'écart du pouvoir au Québec.

Sur une note plus positive, le même sondage de Léger Marketing (2007) révèle que la majorité des répondants québécois apprécie la contribution économique des Anglo-Québécois. Lorsqu'on leur a demandé si ceux-ci contribuent de manière importante à l'économie de la province, 87 % des répondants québécois ont répondu par l'affirmative. La majorité des répondants (75 %) étaient aussi d'avis que les anglophones ont joué un rôle important dans l'histoire du Québec.

5. Perte de contrôle institutionnel

Actuellement, les communautés anglophones déplorent le faible nombre de représentants anglophones au conseil des ministres de l'Assemblée nationale du Québec. Elles trouvent également qu'elles perdent de leur influence tant sur le plan politique qu'auprès des établissements et des organismes. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la sous-représentation des anglophones est toujours manifeste dans la fonction publique québécoise ainsi que dans l'administration municipale de grandes villes comme Montréal (Bourhis et Lépici, 2004). Les anglophones n'ont jamais réussi à obtenir plus de 2 % des postes dans l'administration publique du gouvernement du Québec. Cette situation se perpétue depuis l'accroissement de la taille de l'appareil gouvernemental, à la suite duquel l'État québécois s'est chargé des interventions sociales et du soutien social dont les associations et les établissements communautaires étaient auparavant responsables. Toutefois, cela n'a pas été accompagné d'une participation accrue des membres de la communauté anglophone à ces activités.

5.1 Économie sociale

On dénombre au Québec 95 centres locaux de développement (CLD), 15 centres régionaux de concertation et de développement (CRCDD) et 70 sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC). De plus, selon le gouvernement du Québec, 99 autres

organismes régionaux et provinciaux aident les communautés locales et régionales dans les domaines de l'emploi et du développement économique. Un échantillon de divers sites Web et d'ouvrages révèle que seulement quelques-uns d'entre eux offrent des services en anglais ou comptent des anglophones au sein de leur effectif. Cette situation prévaut chez d'autres organismes de la province qui infléchissent le développement communautaire, dont le Chantier de l'économie sociale. Même là où la communauté anglophone jouit d'un soutien solide, auprès des établissements d'enseignement et de santé, par exemple, seules quelques organismes provinciaux bénéficient de la même complétude institutionnelle que celles de la majorité francophone du Québec.

5.2 Restructuration régionale

La vitalité des communautés anglophones a également été amoindrie par la décentralisation des pouvoirs dans tout le Québec. Bien que la régionalisation comporte des avantages, dont la prise de décisions adaptée et une meilleure affectation des ressources, les communautés anglophones n'ont pas participé activement à la conceptualisation des orientations des programmes ou à leur mise en œuvre. La plus récente concrétisation de cette nouvelle orientation est la création des conférences régionales des élus (CRE), sortes d'instances supramunicipales, qui ont le mandat et les ressources nécessaires pour élaborer des orientations et des programmes d'envergure touchant tous les aspects du développement social, économique et culturel des diverses régions du Québec. Notre examen des sites Web des CRE révèle que sur les plus de 700 représentants siégeant aux conseils des 17 organismes régionaux de toute la province, seulement 50 d'entre eux ont un nom à consonance anglaise (7 %). Si on exclut les 35 représentants de la CRE de Montréal, il n'y aurait qu'un seul représentant pour chacune des autres régions de la province. Des 17 CRE, cinq semblent n'avoir aucun représentant anglophone. De plus, très peu d'anglophones représentent leur communauté dans les secteurs autres que socioéconomique et social. Les anglophones devraient se mobiliser pour obtenir le même type de représentation que les Autochtones, auxquels sont réservés des sièges à certaines des CRE pour représenter leur communauté.

5.3 Transfert des responsabilités fédérales au gouvernement provincial

Si certaines responsabilités fédérales cédées au gouvernement provincial ont surtout été de nature administrative (par exemple la perception de la TPS), le transfert d'autres responsabilités a eu des conséquences fâcheuses à long terme sur les communautés anglophones du Québec, telles que le transfert des responsabilités en matière de main-d'œuvre et de formation (de Développement des ressources humaines Canada à Emploi-Québec) et le partage de responsabilité de l'immigration entre les gouvernements fédéral et provincial. Les obligations inhérentes à l'application de la *Loi sur les langues officielles* ont été en grande partie mises de côté dans les deux cas, à cause des pressions politiques exercées par le Québec, désireux d'avoir pleine compétence dans ces deux domaines. Par conséquent, ces transferts se sont soldés par l'érosion du bilinguisme au sein des administrations publiques concernées et la diminution des services en anglais destinés à la minorité anglophone du Québec. Les droits de la minorité de langue officielle du Québec ont été sacrifiés, sans soutien compensatoire adéquat, pour cause d'impératif politique de l'unité nationale.

Dans le cadre des programmes fédéraux, la communauté anglophone du Québec n'est pas traitée comme une minorité « nationale ». En conséquence, elle éprouve davantage de difficultés à intéresser les politiciens à ses causes et à obtenir les ressources réservées aux programmes d'appui à la minorité nationale. Elle n'a aucun porte-parole officiel à Ottawa : cette absence de représentativité contraste avec celle des 23 organismes francophones hors Québec subventionnés par le programme *Développement des communautés de langue officielle* du ministère de Patrimoine canadien.

6. Reprendre les commandes : quelques recommandations à l'intention des leaders communautaires anglophones

Quelles stratégies la communauté anglophone du Québec pourrait-elle envisager pour s'organiser plus efficacement et, par conséquent, mieux protéger et améliorer sa complétude institutionnelle? Les quatre recommandations suivantes visent à éviter le déclin de la communauté

et à accroître la vitalité des établissements et des organismes des communautés anglophones du Québec.

6.1 Mobilisation politique

En tout premier lieu, il faudrait élaborer une stratégie politique concertée étant donné le peu d'attention accordée par la classe politique dirigeante aux communautés anglophones du Québec. Il faut maintenir le réseau associatif de la communauté anglophone du Québec et tisser des liens ou les resserrer entre les établissements d'enseignement, de santé et de services sociaux. Dans l'arène politique, certains ont préconisé une réforme électorale au Québec en faveur de la représentation proportionnelle afin de rétablir dans une certaine mesure l'influence politique des communautés anglophones du Québec. Certains des arguments en faveur de la représentation proportionnelle font valoir qu'elle rééquilibrerait la représentation régionale et qu'elle réduirait l'écart entre le vote populaire et le nombre de sièges détenus à l'Assemblée nationale du Québec. Cependant, il se pourrait que cette représentation proportionnelle ne réussisse pas à améliorer la représentation des anglophones, et l'idée de former une coalition de représentants anglophones grâce à ce système électoral pourrait engendrer un isolement politique. Pour cette raison, bien qu'intéressante de prime abord, avant d'être adoptée, cette stratégie doit faire l'objet d'une analyse poussée qui permettra d'en déterminer les conséquences possibles.

6.2 Aptitude à mener

La communauté anglophone est encore bien présente dans la sphère politique municipale où elle constitue parfois le groupe démographique majoritaire d'une municipalité ou d'un quartier particulier. Il y a encore de nombreux conseillers municipaux anglophones ainsi que quelques maires et représentants anglophones dans les municipalités régionales de comté (MRC) et sur l'île de Montréal. Toutefois, dans le reste du Québec, il y a peu de signes d'une concertation des anglophones en matière d'affaires municipales. La représentation des anglophones à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui représente les municipalités et les MRC du Québec à l'extérieur

des trois principales régions métropolitaines (Québec, Montréal et Gatineau), est réduite à sa plus simple expression. Vu le lien direct entre les structures municipales et les communautés locales ainsi que la grande importance de la représentation municipale au sein des CRE, il faut absolument que la communauté anglophone du Québec songe à des moyens de s'organiser plus efficacement pour les raisons suivantes :

- les protections législatives et réglementaires des communautés bilingues ont diminué ;
- la diminution des populations anglophones locales et les fusions municipales ont occasionné la perte du statut bilingue de certaines municipalités qui ne satisfont désormais plus au critère « là où le nombre le justifie » pour les services en anglais ;
- le transfert constant des programmes provinciaux aux municipalités se traduira par un accroissement considérable des responsabilités de ces dernières en matière de développement communautaire (c.-à-d., le Pacte rural et les conférences régionales des élus).

Pour assurer une masse critique de porte-parole anglophones sur la scène politique municipale, il faut prendre des mesures propres à inciter les représentants municipaux anglophones à créer un forum (une fédération, un conseil) municipal anglophone qui sera :

- un lieu de réseautage et d'échange pour les représentants municipaux ;
- un pont entre les représentants des régions urbaines et ceux des régions rurales ;
- un mécanisme assurant une représentation effective à l'échelon provincial dans les dossiers du développement socioéconomique des communautés anglophones rurales ;
- un lieu de formation des futurs meneurs et mentors de la municipalité dans l'optique de préparer les principaux bâtisseurs des communautés locales à siéger à l'Assemblée nationale du Québec ou au Parlement du Canada.

6.3 Équité en matière d'emploi et représentation à l'échelon fédéral

Le gouvernement du Québec doit concilier son discours sur l'importance historique de la communauté anglophone du Québec et les mesures concrètes d'équité en matière d'emploi au sein de l'administration publique, de la formation linguistique, de l'information et de l'offre de services. L'approche de la retraite d'un grand nombre d'employés de la fonction publique québécoise constitue une excellente occasion de changer la donne. Le moment est opportun étant donné les nombreux postes qui se libéreront au sein de la fonction publique, et les meilleures aptitudes linguistiques en français que possèdent désormais les Anglo-Québécois. En mettant l'accent sur la préparation de candidats anglophones, y compris des minorités visibles et des communautés culturelles, en vue de leur recrutement dans l'administration publique québécoise, nous pourrions favoriser l'augmentation du nombre de fonctionnaires québécois anglophones, dérisoire qu'il est à l'heure actuelle. Cela permettrait également de constituer une masse critique d'employés qui pourraient non seulement sensibiliser l'administration provinciale aux questions touchant la communauté anglophone du Québec et les minorités visibles, mais aussi fournir une gamme de services plus complets à la population anglophone du Québec (Kalev, Bobbin et Kelly, 2006).

Les communautés anglophones pourraient également consolider leur complétude institutionnelle si elles étaient désignées comme « minorités de langue officielle » nationales par le gouvernement fédéral. De cette façon, les organismes et les établissements anglophones du Québec dont le mandat est habituellement considéré comme « provincial » obtiendraient le même statut que les organismes et les établissements francophones hors Québec. Même les organismes anglophones du Québec qui ont acquis un certain statut national (c.-à-d., le QCGN, la Table communautaire, le RCSSS) se voient aiguillés (relégués) vers les unités administratives provinciales des divers ministères fédéraux respectifs pour profiter des programmes et du financement. Si elles veulent sauvegarder leur statut, les communautés anglophones doivent établir un bureau en bonne et due forme à Ottawa.

6.4 Communautés

Si le nombre absolu d'« anglophones » au Québec a augmenté, leur communauté s'est également diversifiée (Jedwab, 2004). Pour de nombreux anglophones, la langue ne constitue pas le principal marqueur de leur identité. Cependant, l'anglais est la langue d'usage public d'une population de plus en plus multiethnique au travail, à l'école et dans les établissements de santé et de services sociaux. Lors de consultations en 2005 tenues dans le cadre du plan de développement communautaire du QCGN, les représentants des communautés ethnoculturelles de Montréal, notamment les minorités visibles, ont clairement fait savoir que la justice sociale et l'équité en matière d'emploi revêtaient beaucoup d'importance dans leur quotidien et que, en tant qu'anglophones, ils souhaitent que ces valeurs soient reconnues et respectées.

Nous devons poursuivre sans relâche le dialogue avec les représentants des communautés ethnoculturelles pour déterminer l'envergure des services que celles-ci souhaitent obtenir en anglais. Pour qu'ils répondent à leurs besoins, ces services doivent être améliorés, en collaboration avec les établissements et les organismes qui les fournissent. Mais, que peuvent faire les communautés anglophones compte tenu de leurs ressources actuelles, tant les établissements que les organismes, pour régler les problèmes de justice sociale auxquels se heurtent les membres des communautés culturelles et des minorités visibles? En outre, il faut amorcer des discussions sur la possibilité de faire converger les programmes de Patrimoine canadien destinés à la minorité de langue officielle et aux communautés multiculturelles dans la région de Montréal vu le recoupement important de ces deux groupes cibles.

7. Conclusion

Un sentiment prévaut de plus en plus, à savoir que les décisions concernant le développement des communautés anglophones doivent être prises par les intervenants les plus proches de la communauté, car ils ont les meilleures chances de mobiliser les membres. Dans les secteurs où les réseaux scolaires, de santé et de services sociaux sont solides, la défense des droits sera vraisemblablement assumée par ceux qui rendent des comptes aux organes dirigeants. Comme leur soutien financier provient généralement du gouvernement provincial, un fossé

pourrait se créer entre eux et les groupes d'intérêt principalement subventionnés par le gouvernement fédéral, et davantage encore entre eux et les organismes provinciaux de services. Il semble qu'il en soit de plus en plus ainsi à Montréal. Or, dans le reste du Québec, où l'infrastructure communautaire est réduite, les organismes anglophones subventionnés par le gouvernement fédéral semblent avoir davantage de possibilités de défendre leurs intérêts. Toutefois, à défaut d'un lien avec les établissements et organismes anglophones de Montréal, ces communautés risquent de voir s'affaiblir leur capacité d'apporter des changements à l'appui de la vitalité. L'évaluation de l'efficacité des dirigeants à répondre aux besoins de la communauté est souvent fonction de ce qu'un groupe considère comme ses principaux intérêts et ses principales priorités. Les aspects que les communautés jugeront importants évolueront en fonction de la conjoncture sociale, économique ou politique. Pour être efficaces, les leaders doivent embrasser les préoccupations changeantes de ceux qu'ils représentent.

Stevenson (1999) croit qu'il est difficile pour un seul organisme de recourir à la fois à la « diplomatie discrète » et au militantisme pour atteindre les objectifs de la communauté. Comme il le fait remarquer, « l'accès aux décideurs et à ceux qui exécutent les politiques, et l'influence qui en découle, ne seront normalement pas accordés aux groupes ou aux personnes qui ont la réputation de protester publiquement ou d'affirmer leur hostilité à l'égard du gouvernement » [traduction]. Cette difficulté a été associée aux organismes communautaires qui agissent à la fois comme des « chasseurs » et des « bergers ». Par ailleurs, comme le fait observer Stevenson, ces deux approches ne sont pas inconciliables pourvu qu'elles soient adoptées par des organismes distincts. De fait, les « *angryphones* » peuvent, par effet de contraste, faire paraître les « agneaux » plus raisonnables et responsables et, par conséquent, faire prendre conscience aux décideurs de l'importance de régler certaines questions s'ils veulent éviter un affrontement public. Stevenson conclut ainsi que les deux approches sont possibles au sein de la communauté anglophone du Québec. Toutefois, certains éléments découragent l'adoption simultanée de ces deux approches. Premièrement, la diversité régionale et ethnoculturelle de la communauté anglophone du Québec signifie que, peu importe leur niveau d'entente sur les problèmes, les diverses communautés anglophones

de l'ensemble du Québec ne sont pas sur un pied d'égalité sur le plan de leur dépendance au financement et à leurs ressources. En conséquence, il est difficile d'obtenir un consensus sur la stratégie à adopter, notamment entre la communauté anglophone de Montréal et celles du reste du Québec. Mais le plus important est peut-être que le principal bailleur de fonds des porte-parole des communautés anglophones, le gouvernement du Canada, aurait tort d'adopter une attitude plus contestataire qui compromettrait son objectif d'entretenir de bonnes relations fédérales-provinciales. De plus, les initiatives visant à établir des partenariats et des ententes de services entre les communautés et les ministères et organismes provinciaux seraient certainement accueillies moins favorablement dans un contexte de militantisme accru.

Dans de telles circonstances, trois possibilités s'offrent à la communauté anglophone du Québec si elle veut améliorer sa complétude institutionnelle. Il ne s'agit pas des seules envisageables, mais bien de possibilités auxquelles les bâtisseurs et les intervenants de la communauté n'ont pas accordé assez d'attention à ce jour. Elles visent chacun des trois ordres de gouvernement qui donnent aux établissements et organismes les moyens de créer, de mettre en œuvre et de maintenir des programmes et des services communautaires anglophones. Ces trois solutions contribueraient grandement à combler les lacunes de l'« éventail institutionnel » en servant de compléments nécessaires aux initiatives actuelles.

La première proposition consiste à faire en sorte que les administrations municipales donnent aux communautés anglophones du Québec davantage de possibilités de participer à la vie politique, surtout là où les anglophones forment une minorité importante ou une majorité locale. Cette participation s'est traduite par la vive contestation des citoyens anglophones aux fusions forcées des municipalités de Montréal au début de la décennie. À mesure que les CRE deviennent de plus en plus importantes dans le quotidien des Québécois par la concentration des réseaux politiques, les Anglo-Québécois doivent participer à l'élaboration de la politique et à la mise en œuvre des programmes. Ne pas avoir une présence efficace au sein des municipalités et des CRE se traduira par la perte de leur influence politique. Les anglophones doivent se mobiliser pour structurer efficacement leur

militantisme municipal et s'assurer d'une représentation appropriée au sein des CRE et des autres organes suprarégionaux.

La deuxième proposition appuie la présence des Anglo-Québécois dans l'administration publique provinciale laquelle non seulement établirait un équilibre entre les fonctionnaires anglophones et francophones, mais permettrait aussi d'insuffler une perspective anglophone à la politique et aux services. Cette meilleure représentation des Anglo-Québécois pourrait également constituer un atout au sein de l'administration publique fédérale dans la province, surtout en région, où le niveau de participation des anglophones est bien moindre que celui des anglophones de la région métropolitaine de Montréal. L'approche de la retraite des baby-boomers et l'augmentation du nombre d'anglophones bilingues prêts à travailler dans la fonction publique sont très opportunes. Faute d'engagements fermes de la part du gouvernement provincial en faveur de l'équité en matière d'emploi pour les communautés culturelles et les anglophones, la communauté anglophone devrait plutôt se mobiliser pour encourager ses jeunes bilingues à embrasser une carrière dans la fonction publique, et les appuyer et les former en ce sens.

Enfin, la troisième proposition consiste à obtenir un « statut national » auprès du gouvernement fédéral. Étant donné que la minorité anglophone ne se trouve que dans une seule province, elle se heurte à des obstacles structurels l'empêchant de participer équitablement aux processus et aux activités entourant la politique et les programmes fédéraux, qu'il s'agisse de les influencer, les formuler ou les mettre en œuvre. La communauté anglophone du Québec doit accroître sa présence à Ottawa. Elle doit chercher à conclure des ententes-cadres qui lui donneront la structure et la capacité nécessaires pour participer en tant que véritable acteur national aux activités fédérales d'élaboration de la politique et de mise en œuvre des programmes destinés aux minorités de langue officielle. Dans le contexte de la modification de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, il s'agirait là d'une « mesure positive » importante. De même, et en dépit du départ du *Quebec Community Groups Network* de la ville de Québec, la représentation officielle de la communauté anglophone du Québec dans la capitale nationale de la province doit être renforcée.

Bibliographie

- ALLIANCE QUÉBEC. http://www.aq.qc.ca/Main_English/mission.htm.
- BOURHIS, R.Y. (2001). « Reversing language shift in Quebec », dans J. Fishman (dir.), *Can Threatened Languages be Saved? Reversing Language Shift, revisited: A 21st Century Perspective*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 101-141.
- BOURHIS, R.Y., et D. LEPICQ (2004). *La vitalité des communautés francophone et anglophone du Québec : bilan et perspectives depuis la loi 101*, Cahiers de recherche n° 11, Montréal, Chaire Concordia-UQAM en études ethniques.
- BRETON, R. (1991). *The Governance of Ethnic Communities*. New York, Greenwood Press.
- CALDWELL, G. (1984). « Anglo-Quebec: Demographic realities and options for the future », dans R.Y. Bourhis (dir.), *Conflict and Language Planning in Quebec*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 205-221.
- CALDWELL, G. (1994a). « English Quebec: Demographic and cultural reproduction », dans R.Y. Bourhis (dir.), *International Journal of the Sociology of Language*, n°s 105-106, « French-English Language Issues in Canada », p. 153-179.
- CALDWELL, G. (1994b). *La Question du Québec anglais*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture.
- CALDWELL, G. et E. WADDELL (1982). *Les anglophones du Québec : de majoritaires à minoritaires*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture.
- CANADA (2001). *Recensement du Canada*, Ottawa, Statistique Canada.
- CANADA (2002). *Official Languages: Minority Language Study*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien. Préparé par GPC International.
- CANADA (2003). *Enquête sociale générale*, Ottawa, Statistique Canada.
- CANADA (2003a). *Rapport annuel sur les langues officielles 2002-03 de la présidente du Conseil du Trésor*, Ottawa, Secrétariat de Conseil du Trésor.
- CANADA (2003b). *Évaluation du Programme d'appui aux communautés de langue officielle*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien. Préparé par Arc Applied Research Consultants.

- CANADA (2004a). *Report of the October 29th, 2004 Consultation Session Held in Ottawa, Québec with Québec English-Speaking Rural Communities*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien. Préparé par Ronald Bisson et associés.
- CANADA (2004b). *Report of the November 4th, 2004 Consultation Session Held in Montréal, Québec with Québec English-Speaking Urban Communities and Provincial Organizations*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien. Préparé par Ronald Bisson et associés.
- CANADA (2004c). *Profiles: Official-Language Minority Communities (OLMC) Québec*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien, Direction générale des Programmes d'appui aux langues officielles.
- CANADA (2006). *Attitudes et perceptions des Canadiens à l'égard des langues officielles du Canada*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien. Sondage du Centre de recherche Décima.
- CROP-MISSISQUOI INSTITUTE (2000). *Survey of the English-Speaking Community of Quebec*, Montréal, chez l'auteur.
- ENVIRONICS (2000). *Focus Canada*, Tableaux statistiques 2000-01, Montréal, Association for Canadian Studies.
- ENVIRONICS (2004). *Focus Canada*, Montréal, Association for Canadian Studies.
- GILBERT, A. (1999). *Espaces franco-ontariens : essai*, Ottawa, Éditions du Nordir, p. 81. Citée dans *Minorités francophones : assimilation et vitalité des communautés = Francophone Minorities: Assimilation and Community Vitality*, Définition des concepts – L'espace francophone, <http://www.canadianheritage.gc.ca/offlangoff/perspectives>.
- HANRAHAN, L., J. JOHNSON et R. WALLING (2001). *The Holland Center Experience – A Community Development Model for Minorities*, Québec, Holland Resources Development Corporation.
- JEDWAB, J. (1996). *English in Montreal: A Layman's Look at the Current Situation*, Montréal, Les Éditions Images.
- JEDWAB, J. (2004). *Vers l'avant : l'évolution de la communauté d'expression anglaise du Québec*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.
- JEDWAB, J. (2006). *Unpacking the Diversity of Québec Anglophones*, Québec, Community Health and Social Services Network.

- JOHNSON, M.L., et P. DOUCET (2006). *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.
- KALEV, A., F. DOBBIN et E. KELLY (2006). « Best Practices or Best Guesses? Assessing the Efficacy of Corporate Affirmative Action and Diversity Policies », *American Sociological Review*, vol. 71, p. 589-617.
- MARMEN, L. et CORBEIL, J.P. (2004). *Les langues au Canada : recensement de 2001*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien, coll. « Nouvelles perspectives canadiennes ».
- MAYNARD, H. (2004). *Economic Renewal for the Rural English Speaking Communities of Quebec*, Ottawa, Industrie Canada.
- PAL, L.A. (1993). *Interests of the State: The Politics of Language, Multiculturalism and Feminism in Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- POCOCK, J. (2006). *Social Support Networks in Quebec's English-speaking Communities: Building Vitality Through Social Capital Strategies*, Québec, Community Health and Social Services Network.
- QCGN (2002). *Suggesting Change: The situation of the English-speaking Minority of Quebec and proposals for change*, Québec, Quebec Community Groups Network. Rapport au ministre Stéphane Dion, président du Conseil privé et ministre des affaires intergouvernementales
- QCGN (2005). *Community development plan for the English-speaking communities of Quebec 2005-2010*, Québec, Quebec Community Groups Network.
- QCGN (2006). *QCGN-Strategic Planning and Repositioning – Rethinking the Development Approach*, Québec, Quebec Community Groups Network, The New Economy Development Group.
- QCGN (2007). *Bâtir sur la diversité et les changements au sein des communautés anglophones de la région du Grand Montréal : poursuivre les stratégies et les objectifs communs en matière de développement*, Montréal, Quebec Community Groups Network.
- QUÉBEC (2000a). *Vers une meilleure représentation de la diversité québécoise dans l'administration publique : rapport sur l'accès à l'égalité en emploi dans la fonction publique québécoise depuis 1980*, Québec, Conseil du trésor.

- QUÉBEC (2002a). *Gestion des données sur les effectifs universitaires, 2002-03*, Québec, Ministère de l'Éducation, Direction des statistiques et des études quantitatives.
- QUÉBEC (2002b). *L'effectif de la fonction publique du Québec*, Québec, Conseil du trésor.
- QUÉBEC (2003). *Résultats des élections provinciales de 1976 à 2003*, Québec, Gouvernement du Québec, Directeur général des élections.
- RUDIN, R. (1986). *Histoire du Québec anglophone, 1759-1980*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- SCOWEN, R. (1991). *A Different Vision: The English in Quebec in the 1990s*, Toronto, Maxwell Macmillan Canada.
- STEVENSON, G. (1999). *Community Besieged: The Anglophone Minority and the Politics of Quebec*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- STEVENSON, G. (2003). « Une histoire politique des anglophones québécois », dans A.G. Gagnon (dir.), *Québec : état et société*, Montréal, Québec Amérique, p. 369-387.



Chapitre 9

Psychologie sociale des relations entre les communautés francophones et anglophones du Québec : de la vitalité au linguicisme

Richard Y. Bourhis

Université du Québec à Montréal

Depuis la Révolution tranquille, la majorité des francophones du Québec se préoccupe de la menace qui pèse sur le statut du français relativement à l'anglais, non seulement au Canada, mais aussi au Québec. En revanche, c'est seulement à la suite des retombées de la Révolution tranquille au Québec que les Anglo-Québécois ont commencé à prendre conscience du déclin de leur vitalité et par conséquent de leur statut de minorité linguistique à l'égard de la majorité francophone de la province. Les Franco-Québécois, quant à eux, lorsqu'ils considèrent le sort de leurs homologues anglophones, se plaisent à souligner le prestige et le pouvoir d'attraction de l'anglais relativement au français, à la fois au Québec et en Amérique du Nord, tout en ignorant le déclin de la communauté anglophone dans la province. En contrepartie, les Anglo-Québécois insistent sur le fait que la majorité francophone de la province occupe une position dominante, et qu'en conséquence le français n'est plus menacé au Québec puisqu'il est la langue de la majorité. Ainsi, les deux solitudes poursuivent un dialogue de sourds quant à la question de leur destin respectif au Québec : alors que les francophones sont inquiets du sort de leur propre langue dans le contexte de la diffusion spectaculaire de l'anglais, les anglophones se préoccupent surtout du déclin de leur communauté par rapport à la majorité francophone dominante de la province.

La première partie de ce chapitre montre comment des lois linguistiques telles que la Charte de la langue française (loi 101) ont

réussi à changer la vitalité respective de la majorité francophone et de la minorité anglophone du Québec. La seconde partie du chapitre est consacrée à la description de quelques études empiriques qui montrent quels changements ont pu se produire dans l'utilisation du français et de l'anglais après trente ans d'aménagement linguistique en faveur du français au Québec. La troisième partie du chapitre fournit une vue d'ensemble d'études récentes en psychologie sociale qui abordent des questions telles que les identités multiples, le sentiment d'appartenance, le sentiment d'être menacé ou victime de linguicisme au Québec.

1. Vitalité des francophones et des anglophones du Québec

Le concept de vitalité en tant qu'instrument d'analyse a été conçu à l'époque où des recherches sociolinguistiques étaient mises sur pied pour servir de guide à l'élaboration de la Charte de la langue française (loi 101) adoptée par le Gouvernement du Parti Québécois en 1977 (Giles, Bourhis et Taylor, 1977). La vitalité se définit comme ce qui influence une communauté linguistique à se comporter comme une entité collective distincte au sein de contextes multilingues. Par conséquent, plus la vitalité d'un groupe est élevée, plus ce groupe a de chances de survivre en tant que communauté linguistique distincte dans un environnement multilingue. Inversement, les groupes qui ont une vitalité faible seront plus enclins à s'assimiler, risquant ainsi de disparaître à plus ou moins long terme en tant que communautés linguistiques distinctes (Bourhis et Landry, la présente étude). Le concept de vitalité a servi d'instrument d'analyse pour évaluer la situation de la majorité linguistique franco-québécoise par rapport à l'élite anglophone des années 1970 dans trois domaines sociostructurels : la démographie, le soutien institutionnel et le statut.

À l'époque, quatre facteurs ont été identifiés comme susceptibles de compromettre l'avenir de la majorité francophone au Québec : 1) le déclin des minorités francophones dans le reste du Canada (RDC) ; 2) la chute de la natalité de la population francophone du Québec : elle est passée de l'une des plus élevées à l'une des plus faibles du monde occidental ; 3) le choix des immigrants en faveur du système scolaire anglophone plutôt que francophone ; 4) la mainmise des anglophones sur l'économie du Québec (d'Anglejan, 1984 ; Laporte, 1984). Entre

1969 et 2010, les gouvernements successifs au Québec ont promulgué un certain nombre de lois linguistiques destinées à neutraliser chacun des facteurs ci-dessus considérés comme une menace à la survie de la langue française dans la province (loi 63, 1969; loi 22, 1972; loi 101, 1977; loi 57, 1983; loi 142, 1986; loi 178, 1988; loi 86, 1993; loi 40, 1997; loi 170, 171, 2000; loi 104, 2001; loi 115, 2010; voir Bourhis, 2001a, Bourhis et Lepicq, 1988, 1993, 2004; Corbeil 2007; Rocher, 2002; Woehrling, 2000, 2005). Trente ans après son adoption, la Charte de la langue française demeure la plus importante de ces lois linguistiques (Bouchard et Bourhis, 2002).

En effet, la Charte de la langue française (loi 101), en tant qu'outil législatif, a été conçue afin de sauvegarder la majorité francophone de menaces éventuelles compte tenu des évaluations de vitalité portant sur la situation du français à la fois au Québec et au Canada (Bourhis, 1984a; Corbeil, 2007). Ces évaluations concernaient la démographie, le soutien institutionnel et le statut. La loi 101 garantissait à chaque Québécois le droit de pouvoir communiquer en français dans ses rapports avec l'administration civile du Québec, les organismes semi-publics et les entreprises, et assurait à tous les clients le droit de recevoir des renseignements et des services en français. La loi garantissait aussi à tous les employés le droit de travailler en français et de ne pas être licenciés ou déclassés sous prétexte qu'ils étaient francophones unilingues. Pour ce qui est de la langue de travail, la loi 101 stipulait que les entreprises de plus de 50 employés devaient se soumettre à l'obtention d'un certificat de francisation attestant qu'elles possédaient l'infrastructure nécessaire pour utiliser le français comme langue de travail dans leur fonctionnement (Bouchard, 1991; Daoust, 1984). À partir de 1996, le certificat de francisation fut obligatoire pour les entreprises désireuses de traiter avec le gouvernement provincial (Bouchard, 2002).

La loi 101 permettait à tout élève anglo-québécois d'être scolarisé en anglais (Mallea, 1984). Tous les enfants d'immigrants déjà inscrits dans des écoles anglaises lors de la promulgation de la loi 101 ainsi que leur fratrie étaient donc assurés de l'accès au système scolaire anglophone. Néanmoins, la loi spécifiait que tous les immigrants subséquents, en provenance du Canada ou de l'étranger, devaient inscrire leurs enfants dans le système scolaire francophone, qu'il s'agisse du

primaire ou du secondaire. La loi 101 supprimait donc le libre choix de la scolarité en anglais. Cependant, la loi ne privait pas les familles aisées de la liberté de choisir la langue de scolarité de leurs enfants en les inscrivant dans des écoles primaires ou secondaires privées non subventionnées par le ministère de l'Éducation du Québec. La scolarisation n'étant obligatoire que jusqu'à la fin du secondaire au Québec comme dans le RDC, la liberté du choix de la langue était donc garantie au niveau postsecondaire pour les étudiants des cégeps et des universités du Québec.

Enfin, la loi 101 incluait une clause controversée qui bannissait du paysage linguistique toute langue autre que le français, qu'il s'agisse de signalisation routière, d'affichage administratif ou d'enseignes commerciales (Landry et Bourhis, 1997). En revanche, les messages à caractère religieux, politique, idéologique ou humanitaire pouvaient être rédigés en anglais à condition de ne pas avoir de but lucratif. Ces réglementations au sujet du paysage linguistique relevant de la Commission de protection de la langue française avaient l'avantage de produire des changements perceptibles en faveur du français moins d'un an après l'adoption de la loi 101 (Bourhis et Landry, 2002).

Bien que prévoyant des dispositions relatives à l'aménagement du corpus linguistique, la loi 101 avait pour objectif primordial d'améliorer le statut du français par rapport à l'anglais au sein de la société québécoise (Bourhis et Lepicq, 1993). Durant les trois décennies qui ont suivi l'adoption de la loi, de nombreuses études et analyses ont reconnu son efficacité à rehausser le statut et l'utilisation du français comparativement à l'anglais dans beaucoup de contextes institutionnels publics (Bouchard et Bourhis, 2002; Bourhis, 1984a; 1994a; 2001a; Bourhis et Lepicq, 2004; Fishman, 1991; Fraser, 2006; Levine, 1990, 2002). Cependant, beaucoup de Franco-Québécois parmi les activistes linguistiques, les militants du Parti Québécois et les intellectuels considèrent que la loi n'est pas allée assez loin et que les jugements de la Cour suprême du Québec et du Canada l'ont affaiblie sans raison valable. Ils prétendent donc que le français est encore menacé au Québec (Corbeil, 2007; Plourde, 1988). De nombreuses analyses cherchent à évaluer l'efficacité des lois linguistiques déjà en place afin de consolider la situation du français au Québec compte tenu de l'afflux d'immigrants non francophones dans la province

et du statut minoritaire et donc incertain du français en Amérique du Nord (Georgeault et Pagé, 2006; Plourde, Duval et Georgeault, 2000; Stefanescu et Georgeault, 2005). De nombreuses commissions gouvernementales doivent aussi rendre compte de l'état et du statut du français dans la province, maintenant ainsi le débat linguistique au cœur de l'actualité, surtout parmi les factions persuadées des menaces qui pèsent sur le français au Québec (Québec, 1996, 2001).

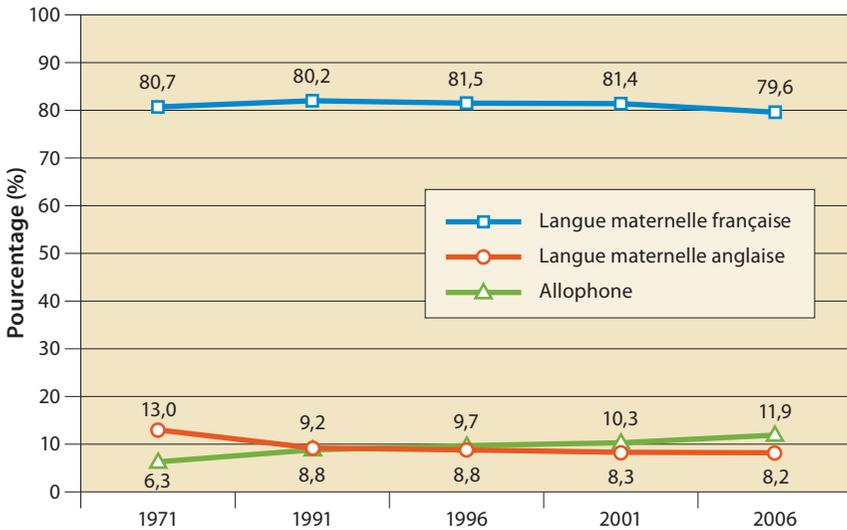
Toutefois, peu d'enquêtes ont examiné les effets de la loi 101 sur la vitalité des communautés anglophones du Québec (Bourhis, 1944b, 2001a; Jedwab, 2004; Johnson et Doucet, 2006; Stevenson, 1999). Par conséquent, en nous basant sur les analyses déjà effectuées, nous nous servons des différentes composantes du concept de vitalité pour évaluer l'impact des lois linguistiques du Québec sur la vitalité de la minorité anglophone par rapport à celle de la majorité francophone de la province (Bourhis et Lepicq, 2002, 2004; Harwood, Giles et Bourhis, 1994). Il est difficile d'établir des relations de cause à effet quand on considère l'impact des politiques linguistiques sur le comportement langagier et l'évolution démolinguistique (Bourhis, 2001a; Kaplan et Baldauf, 1997). Le cas du Québec ne fait pas exception à la règle et il faut tenir compte de cette mise en garde quand on examine les données pertinentes présentées dans cette section du chapitre.

1.1 La loi 101 et la vitalité démographique des anglophones et des francophones du Québec

La variable fondamentale susceptible d'influencer la vitalité des groupes linguistiques est le facteur démographique (Giles et coll., 1977). Les variables démolinguistiques incluent le nombre d'individus qui forment la communauté linguistique, ainsi que ceux qui continuent à parler la langue compte tenu de leur répartition géographique à l'échelle urbaine, régionale ou nationale. Le nombre ne réfère pas seulement au nombre absolu de locuteurs, mais aussi à leur taux de natalité/mortalité, endogamie/exogamie et aux courants d'immigration/émigration qui les caractérisent. En outre, le facteur répartition inclut des variables telles que la concentration numérique dans différentes parties du territoire, la proportion des membres de différents groupes linguistiques les uns par rapport aux autres et leur maintien ou non sur leur territoire d'origine ou sur le territoire national.

Quelles ont été les répercussions des lois linguistiques en faveur du français sur la vitalité démographique des communautés anglophone et francophone du Québec? Immédiatement après sa promulgation, la loi 101 a été perçue de façon positive par beaucoup de francophones dans la mesure où elle leur paraissait efficace pour protéger l'avenir linguistique de la majorité francophone de la province (Bourhis, 1984b; Levine, 1990; Maurais, 1987). Comme le montre la figure 1, tandis que le nombre de locuteurs de langue maternelle française a augmenté de plus d'un million entre 1971 et 2006, la proportion de locuteurs de langue maternelle française (L₁) au Québec est restée stable de 1971 (80,7 % : 4 860 410) à 1991 (82 % : 5 585 645), et jusqu'en 2006 (79,6 % : 5 916 840). La légère baisse de 0,8 % de la proportion de locuteurs de français langue maternelle entre 2001 et 2006 s'explique en grande partie par l'augmentation de la proportion des allophones dans la province : de 6,3 % (390 415) en 1991 à 11,9 % (866 000) en 2006 (figure 1).

Figure 1
Pourcentage de la population selon la langue maternelle* (L₁), Québec, 1971-2006



* Langue maternelle : Première langue apprise à la maison durant l'enfance et encore comprise au moment du Recensement.

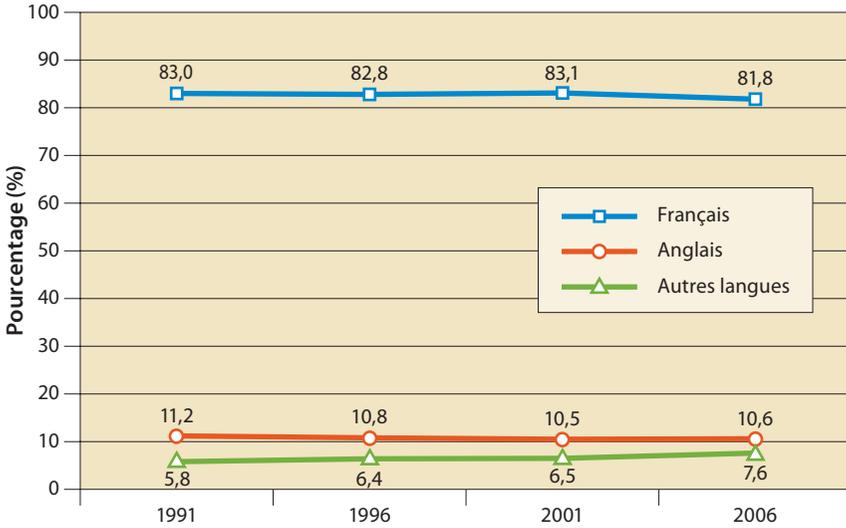
Source : Canada, 2006, Centre de recherche Décima pour le compte du ministère du Patrimoine canadien.

Cependant, dans la région métropolitaine de Montréal, la proportion de locuteurs de langue maternelle française (L_1) est passée de 68,1 % (2 255 610) en 1996 à 65,7 % (2 356 980) en 2006. Cette baisse reflète le fait que les Franco-Québécois ont eu tendance à migrer vers les banlieues à l'extérieur de l'île de Montréal durant les dernières décennies (Levine, 2002), tandis que plus de 85 % des immigrants au Québec se sont installés sur l'île de Montréal, comme le montre la proportion des allophones qui est passée de 27,7 % (484 970) en 1996 à 32,6 % (594 525) en 2006.

L'objectif de la loi 101 était de garantir la connaissance du français et son utilisation comme langue publique par tous les citoyens. Le comportement langagier au foyer (LF) relève donc du domaine privé et échappe au contrôle de l'État. Par conséquent, il ne devrait pas servir d'indice pour évaluer le succès de la loi 101 à promouvoir le statut de la langue française. Cependant en le comparant à la langue maternelle, surtout chez les minorités linguistiques, le comportement langagier au foyer peut servir à évaluer l'assimilation linguistique. Comme le montre la figure 2, les résidents du Québec ont utilisé en grande partie le français à la maison durant les trois dernières décennies : 80,8 % (4 870 100) en 1971, 83 % (5 651 790) en 1991, et 81,8 % (6 085 155) en 2006. Considérés dans leur ensemble, ces chiffres dénotent une augmentation de la transmission intergénérationnelle du français entre 1971 et 2006. Par exemple, le nombre de résidents déclarant utiliser le français à la maison (LF) dépassait le nombre de locuteurs du français langue maternelle (L_1) : en 1991 : L_1 : 5 585 645 contre LF : 5 651 790 = +66 145 (+1 %) ; et ceci de façon plus accentuée en 2006 : L_1 : 5 916 840 contre LF : 6 085 155 = +168 315 (+2,2 %). Ainsi, pour ce qui est du pouvoir d'attraction du français comme langue du foyer, le recensement de 2006 suggère que le glissement linguistique en faveur du français a doublé entre 1991 et 2006.

Bien sûr, ce qui intéresse surtout les militants québécois franco-phones, c'est le pouvoir d'attraction du français par rapport à l'anglais durant cette même période. Or en ce qui concerne l'anglais langue maternelle par rapport à l'utilisation de l'anglais comme langue du foyer (LF), les chiffres des recensements rapportés dans les figures 1 et 2 montrent qu'il y a davantage de citoyens québécois qui déclarent utiliser l'anglais à la maison qu'il n'y en a qui ont l'anglais comme

Figure 2
Langue la plus souvent utilisée à la maison (français, anglais et autres langues), en pourcentage (%), Québec, 1991-2006



Source : Recensements du Canada, de 1991 à 2006.

langue maternelle et ceci aussi bien en 1991 qu'en 2006 : en 1991 : L₁ : 626 195 contre LF : 761 805 = +135 160 (+21,6 %) ; en 2006 : L₁ : 607 165 contre LF : 787 885 = +180 172 (+29,7 %). Bien qu'en nombre absolu, presque autant d'individus ont permuté vers le français comme langue d'usage au foyer (168 315) que ceux ayant permuté vers l'anglais (180 720) en 2006, il demeure que le pouvoir d'attraction de l'anglais comme langue du foyer (+29,7 %) était beaucoup plus élevé que celui du français (+2,2 %). Toutefois, comme le révèle la figure 2, l'utilisation de l'anglais au foyer dans la population du Québec a baissé : de 14,7 % en 1971 (887 875), elle est passée à 10,5 % en 2001 (746 895) pour se fixer à 10,6 % en 2006 (787 885). Même si la majorité des anglophones déclaraient utiliser l'anglais au foyer (85,7 %) lors du recensement de 2001, 12,5 % déclaraient utiliser le français, ce qui montre bien l'attraction croissante du français chez les Anglo-Québécois. Bien que plutôt rassurants aux yeux de ceux qui souhaitent voir augmenter le pouvoir d'attraction du français comme langue du foyer au Québec (indice d'assimilation linguistique), ces résultats étaient loin de plaire aux militants de la cause du français qui

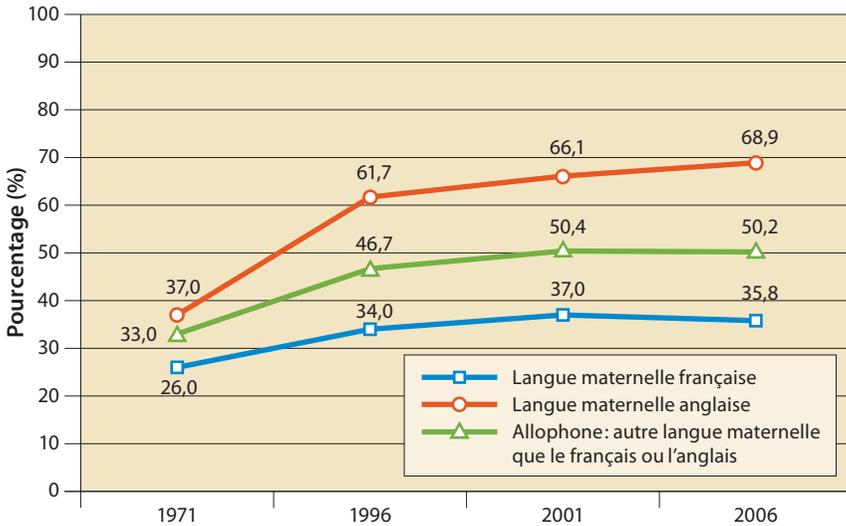
considèrent comme inacceptable que la langue d'une minorité telle que les Anglo-Québécois puisse être aussi attirante que celle de la majorité francophone de la province. Mais comment ignorer le rôle de l'anglais en tant que *lingua franca* des affaires, de la technologie et de la culture en Amérique du Nord, et y compris au Québec.

Comme le montre la figure 1, le nombre d'allophones n'ayant ni le français ni l'anglais comme première langue (L_1) a augmenté : de 8,8 % de la population en 1991 (598 445), ils sont passés à 11,9 % en 2006 (866 000), ce qui correspond à une augmentation des immigrants dans la province depuis les dernières années. Quand on compare la langue maternelle (L_1) et la langue du foyer (LF) des allophones de la province, on relève une baisse constante de la transmission des langues d'origine entre 1991 et 2006. En 1991, la perte de la transmission de la langue d'origine au foyer était de 33,7 % : L_1 598 445 contre LF : 396 690 = -201 755. Lors du recensement de 2006, cette perte était équivalente, à savoir : 31,5 % : L_1 : 866 000 contre LF : 562 860 = -303 405. D'après les résultats du recensement, les allophones qui déclaraient utiliser l'anglais au foyer sont passés de 61 % en 1996 à 49 % en 2006. Inversement, ceux qui déclaraient utiliser le français comme langue du foyer sont passés de 39 % en 1996 à 51 % en 2006. S'il est vrai que le pouvoir d'attraction du français comme langue du foyer était quasi équivalent à celui de l'anglais lors du recensement de 2006, il n'en reste pas moins que cette assimilation linguistique représente une perte sur le plan de la diversité multilingue et multiculturelle pour la société québécoise.

L'augmentation graduelle du bilinguisme français-anglais chez les Franco-Québécois va de pair avec leur intégration croissante au sein du contexte économique et culturel nord-américain. Comme on peut le voir à la figure 3, alors que seulement 26 % des locuteurs de langue maternelle française déclaraient être bilingues en 1971, cette proportion s'élevait à 37 % en 2001 pour se maintenir à 36 % en 2006. Ainsi, en tant que majorité dominante au Québec, les francophones ne ressentent pas autant le besoin d'apprendre l'anglais, même si, de nos jours, cet apprentissage a plus de chances de mener à un bilinguisme additif, avantageux du point de vue du développement cognitif et de l'ouverture culturelle et sans risque de compromettre la compétence de la langue maternelle ni l'attachement au groupe d'appartenance

Figure 3

Bilinguisme anglais-français – pour les francophones (français L₁), les anglophones (anglais L₁), et les allophones (L₁ autre que le français ou l'anglais), en pourcentage (%), Québec, 1971-2006



Source : Recensements du Canada, de 1971 à 2006.

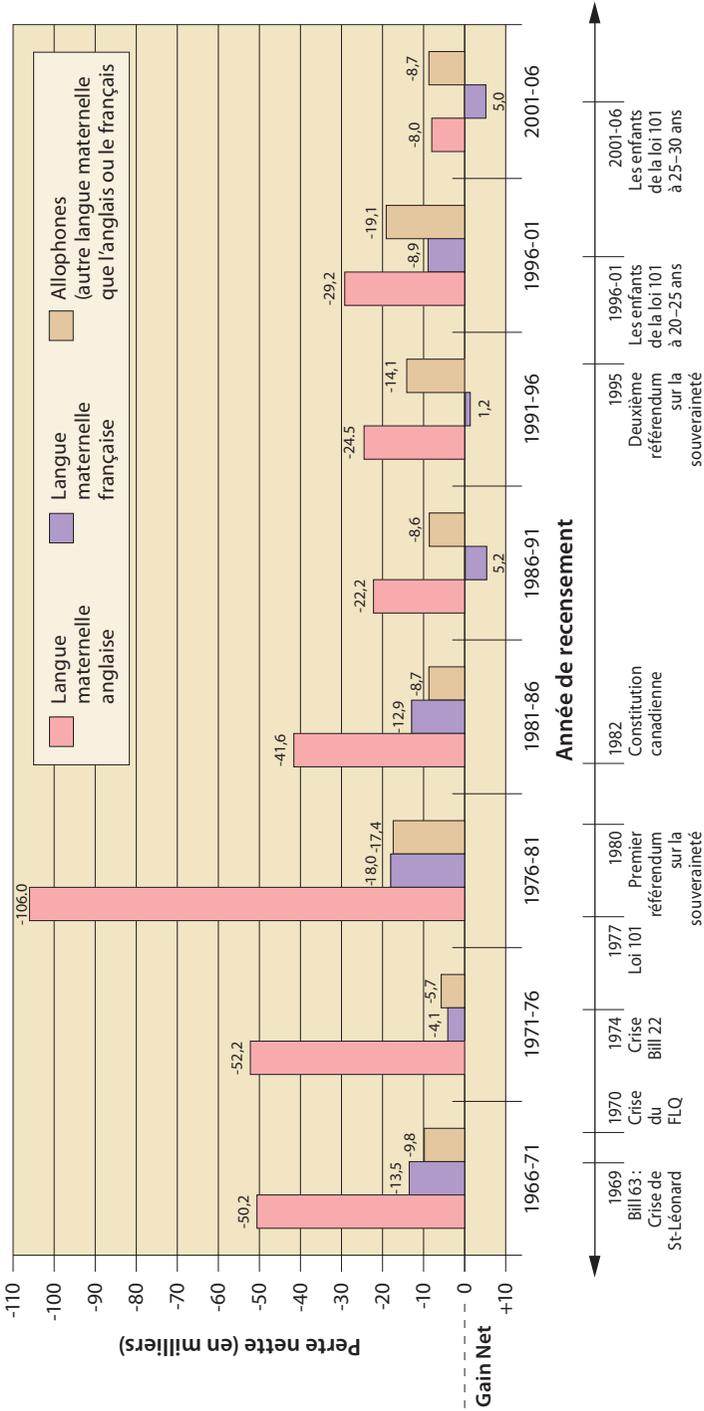
(Hamers et Blanc, 2000). Comme le montre la figure 3, une proportion croissante d'anglophones sont devenus bilingues depuis l'adoption de la loi 101 et pour la plupart, surtout à Montréal, il s'agit plutôt d'un bilinguisme additif que soustractif. Néanmoins, pour les groupes linguistiques minoritaires dont la vitalité est faible ou en déclin, apprendre la langue de la majorité dominante risque d'aboutir à un bilinguisme soustractif; en d'autres mots, l'acquisition de la langue seconde (L₂) se fait au détriment de la compétence de la langue maternelle L₁ et peut entraîner l'assimilation linguistique et culturelle au groupe linguistique dominant. Pour quelques-uns des allophones qui sont devenus bilingues en adoptant soit l'anglais ou le français, ce bilinguisme peut s'avérer de type soustractif au détriment de la langue d'origine, tendance confirmée par plus de 30 % d'abandon de la langue d'origine au foyer chez les allophones de la province.

Bien que l'anglais ne soit pas menacé au Québec, la loi 101 a eu pour effet de diminuer la vitalité démographique de la minorité anglophone de la province. Les réactions des anglophones à la loi 101 furent en grande partie négatives, car elle était perçue comme une menace au

statut d'élite traditionnellement associé à la minorité anglophone de la province (Clift et McLeod Arnopoulos, 1979; Freed et Kalina, 1983; Legault, 1992; Scowen, 1991; Stevenson, 1999). En conséquence, bien des anglophones ont été obligés de se considérer comme une minorité de statut inférieur plutôt que comme des individus appartenant à une élite dominante (Caldwell, 1984, 1994, 1998). À la suite de l'élection du Parti Québécois pro-souverainiste en 1976, beaucoup d'anglophones mécontents des lois linguistiques du Québec et de la politique fiscale se sont transplantés en Ontario et dans les autres provinces canadiennes (Caldwell, 1984, 1994, 2002; Rudin, 1986). L'exode hors de la province et un faible taux de fécondité furent responsables de l'érosion de la vitalité démographique des Anglo-Québécois (Castonguay, 1998, 1999).

Comme le montre la figure 4, l'exode des Anglo-Québécois hors du Québec s'accéléra durant la période qui a suivi l'élection du Parti Québécois en 1976 et l'adoption de la loi 101 en 1977 : une perte de 106 000 anglophones à cette époque. Cependant, signalons que l'exode des anglophones durant la décennie 1966 à 1976 coïncide avec les tensions linguistiques provoquées par l'adoption de la loi 63 en 1969 (-50 200) et de la loi 22 en 1972 (-52 200). Les résultats des recensements montrèrent un déclin de 12 % dans la population de langue maternelle anglaise au Québec entre 1971 et 1981 (Caldwell, 1984). Cette perte sèche de locuteurs anglophones concernait les éléments les plus qualifiés et les plus mobiles sur le plan socio-économique de la communauté anglophone, tendance encore très évidente dans le recensement de 2001 (Floch et Pocock, la présente étude). Au début du 21^e siècle, cet exode a réellement eu un impact sur la proportion d'anglophones au Québec. Selon la figure 1, alors que les locuteurs de l'anglais langue maternelle constituaient 13 % de la population en 1971 (788 830), cette proportion est descendue à seulement 8,2 % en 2006 (607 165), une perte de 181 665 anglophones dans la province. Le nombre de locuteurs de l'anglais langue maternelle a aussi baissé dans la région métropolitaine de Montréal, de 13,6 % (451 855) en 1996 à 12,5 % (448 325) en 2006. Ce phénomène touchait surtout de jeunes anglophones âgés de 15 à 30 ans, parmi lesquels le taux d'émigration hors du Québec était de 15,8 % entre 1996 et 2001. Cependant, il faut noter que d'après la figure 4 c'est en 2001-2006 que l'exode des minorités anglophones était le plus faible depuis l'adoption de la

Figure 4
Bilan migratoire interprovincial net des anglophones, des francophones et des allophones (arrivées-départs = perte nette, en milliers), Québec, 1966-2006



Source : Recensements du Canada, de 1966 à 2006.

loi 101 (-8 000). On remarque que les allophones ont eux aussi quitté le Québec de façon constante depuis la loi 101, y compris les enfants de la loi 101 en 1996-2001 (-19 000) et en 2001-2006 (-8 700). Selon la figure 4, certains francophones ont quitté la province entre 1966 et 2006, surtout après la loi 101 en 1976-1981 (-18 000). Cependant, il y a eu un apport net de francophones au Québec en 1986-1991 (+5 200) et récemment en 2001-2006 (+5 000).

L'exode de nombreux anglophones unilingues conjugué à une augmentation de l'apprentissage du français chez les anglophones influe sur la proportion d'anglophones qui déclaraient avoir le français comme langue seconde. Ainsi, chez les anglophones qui sont restés au Québec, le pourcentage de bilingues a augmenté : de 37 % en 1971 avant l'adoption de la loi 101 jusqu'à 68,9 % en 2006 (figure 3). Le recensement de 2006 montrait aussi que chez les jeunes anglophones du Québec (entre 15 et 30 ans), la proportion de bilingues atteignait 80 %.

Toutefois, selon Magnan (2004), ce taux élevé de bilingues chez les Anglo-Québécois ne suffit pas à stopper leur migration hors de la province. L'étude de Magnan suggère que c'est parce qu'ils éprouvaient le sentiment de ne pas être acceptés par la majorité francophone, surtout dans le monde du travail, que bien des anglophones ont quitté le Québec. Une étude de la Commission des droits de la personne du Québec montre que bien que les Anglo-Québécois constituent 8 % de la main-d'œuvre de la province, leur présence en tant qu'employés au sein de la fonction publique du gouvernement du Québec est inférieure à 2 % et ceci après avoir contrôlé des variables telles que la compétence en français, le nombre de candidatures anglophones à un emploi gouvernemental du Québec et l'expérience professionnelle déjà acquise en contexte québécois (CDPDJ, 1998; CRI, 2001). Les enquêtes révèlent que certains autres facteurs ont incité les Anglo-Québécois à quitter la province, principalement l'incertitude politique liée au mouvement séparatiste, les lois linguistiques et des débouchés économiques plus prometteurs dans le RDC (Amit-Talai, 1993; Lo et Teixeira, 1998; Locher, 1994; Radice, 2000).

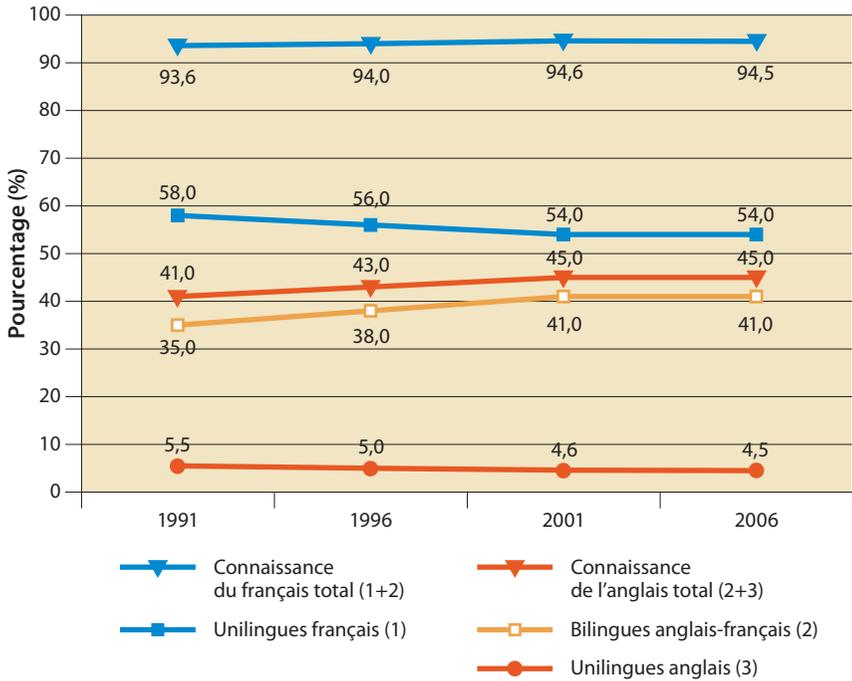
Malgré un taux optimal de transmission intergénérationnelle, d'autres critères fondamentaux de vitalité démographique tels que le nombre absolu et relatif des membres du groupe, la migration hors de la province et le faible taux de fécondité reflètent le déclin évident

de la minorité anglophone du Québec (Caldwell, 2002 ; Henripin, 2004 ; Jedwab, 1996, 2004 ; Piché, 2001). Avec une baisse du taux de fécondité de 3,3 % enfants par femme en 1961 à seulement 1,6 en 1996 et peu d'espoirs d'une immigration substantielle en provenance du Canada anglais, les Anglo-Québécois reconnaissent qu'ils dépendent de plus en plus de l'intégration linguistique des allophones et des immigrants internationaux qui s'installent dans la province (Bourhis, 1994b ; Stevenson, 1999).

La montée des tensions linguistiques entre les communautés d'accueil anglophone et francophone a renforcé la pression qui pèse sur les minorités allophones pour qu'elles prennent ouvertement parti dans le débat linguistique au Québec (Bourhis, 1994b). Certains allophones ont résolu le problème en apprenant à la fois le français et l'anglais. D'après la figure 3, le taux de bilinguisme français-anglais chez les allophones a augmenté : de 33 % en 1971 jusqu'à 50,2 % en 2006 avec un pourcentage de 80 % chez les jeunes allophones (âgés de 15 à 30 ans). En ajoutant la connaissance de leur langue d'origine, 50 % des allophones du Québec peuvent être considérés comme trilingues, ce qui constitue un capital linguistique et culturel qui contribue à la diversité de la société québécoise, surtout à Montréal. En intégrant les allophones qui connaissent seulement le français ou à la fois le français et l'anglais, les résultats des recensements montrent que la proportion d'allophones qui déclaraient connaître le français a augmenté, passant de 47 % en 1971 avant l'adoption de la loi 101 jusqu'à 73,5 % en 2001. En revanche, la proportion d'allophones qui déclaraient connaître l'anglais est restée stable de 1971 (70 %) à 2001 (69,1 %).

La Charte de la langue française avait pour objectif principal de faciliter et de promouvoir l'apprentissage du français en tant que langue publique à l'échelle de la société québécoise. La figure 5 fournit des données sur la connaissance du français et de l'anglais dans la population québécoise d'après les recensements canadiens effectués entre 1991 et 2006. Les chiffres montrent qu'il existe encore des anglophones unilingues au Québec même si leur pourcentage au sein de la population de la province a baissé entre 1991 (5,5 %) et 2006 (4,5 %). Il s'agit pour la plupart d'anglophones plus âgés qui sont restés au Québec, de Canadiens en provenance du RDC et de quelques immigrants récemment établis dans la province. En revanche, plus de 50 % de la

Figure 5
Connaissance du français et de l'anglais au sein de la population, en pourcentage (%), Québec, 1991-2006



Source : Recensements du Canada, de 1991 à 2006.

population du Québec peut se permettre de rester francophone unilingue : 58 % en 1991 et 54 % en 2006. Dans la population québécoise, le bilinguisme augmente peu à peu : de 35 % en 1991 à 41 % en 2006. La connaissance de l'anglais dans la province augmente aussi : de 41 % de la population en 1991 à 45 % en 2006. Chiffres à l'appui, le plus grand succès de la loi 101 a été de promouvoir la connaissance du français par la vaste majorité de la population de la province : 93,6 % en 1991 et 94,5 % en 2006.

Considérés dans leur ensemble, ces chiffres indiquent que la Charte de la langue française et les lois qui en découlent ont servi à consolider la force démographique de la majorité francophone du Québec, précipitant le déclin démographique de la minorité anglophone ; elles ont été efficaces pour accroître la connaissance du français à la fois chez les minorités allophone et anglophone de la province.

1.2 La loi 101 et le soutien institutionnel

Le soutien institutionnel constitue un deuxième facteur susceptible d'influencer la vitalité des communautés linguistiques (Giles et coll., 1977). Le contrôle institutionnel réfère au degré de représentation officielle dont jouissent les communautés linguistiques au sein de diverses institutions d'une municipalité, d'une région ou d'un État (voir Bourhis et Landry, la présente étude). Le contrôle officiel est acquis par des groupes linguistiques dont les membres assument des postes de contrôle sur le plan décisionnel dans diverses institutions privées et publiques. Le contrôle non officiel réfère aux initiatives prises par un groupe linguistique pour exercer des pressions et sauvegarder ses intérêts linguistiques dans diverses associations locales et nationales. Le soutien institutionnel en faveur des communautés linguistiques peut être assuré par l'accès à des services gouvernementaux à l'échelle municipale, régionale ou nationale dans différents secteurs tels que l'éducation (de l'élémentaire au postsecondaire), l'armée, les médias, le paysage linguistique, la politique, l'industrie, le commerce, la finance, la culture, le sport, et les institutions religieuses (Bourhis, 2001a, Bourhis et Barrette, 2006). Cette section donnera un aperçu de l'impact de la loi 101 dans deux domaines institutionnels clés : l'éducation et l'entreprise privée y compris la langue de travail.

L'éducation est un élément capital du soutien institutionnel, surtout pour les minorités linguistiques qui ne peuvent compter que sur la scolarisation dans leur propre langue pour assurer la transmission intergénérationnelle de leur langue d'origine. Dans la foulée de la loi 101, les anglophones ont été extrêmement inquiets de l'érosion de leurs institutions scolaires. En effet, désormais, les nouveaux immigrants n'avaient pour la plupart plus le choix d'envoyer leurs enfants dans les écoles anglaises, mais étaient obligés de les inscrire au système élémentaire et secondaire francophone du Québec (Mallea, 1984; Mc Andrew, 2002). La loi 101 a eu l'effet désiré sur les inscriptions au système scolaire anglophone du Québec : pour les allophones, ces inscriptions ont baissé considérablement; de 85 % en 1972, elles sont passées à seulement 20 % en 1998. En revanche, dans le système francophone du primaire et du secondaire, les inscriptions des allophones sont passées de seulement 15 % en 1972 à 80 % en 1998. Conséquence de la loi 101, les anglophones ne pouvaient plus compter sur les immigrants

pour assurer le seuil démographique suffisant pour garantir la survie des écoles anglophones à travers la province (Chambers, 1992). Les inscriptions dans les écoles anglaises de la province ont accusé une forte baisse : de 248 000 en 1971 avant l'adoption de la loi 101, elles sont passées à seulement 108 000 en 2007 (Lamarre, la présente étude). Les études suggèrent que cette baisse de 60 % des inscriptions au système anglophone était aussi due au déclin du taux de fécondité des Anglo-Québécois ainsi qu'à des facteurs sociopolitiques et économiques qui limitaient le nombre d'Anglo-Canadiens du RDC susceptibles de s'établir au Québec (Québec, 1996).

La baisse du nombre des élèves anglophones s'est fait particulièrement sentir dans les écoles isolées en régions qui ne profitent pas du vaste bassin de population anglophone de la région de Montréal (Lamarre, la présente étude). Ce problème se trouve aggravé par le manque de professeurs anglophones dans les écoles primaires et secondaires en régions, d'autant plus qu'il est difficile de recruter des suppléants qualifiés. Dans la région du Grand Montréal, les parents anglophones de la classe moyenne se montrent enthousiastes à inscrire leurs enfants dans les programmes d'immersion en français offerts par les écoles anglaises (Lamarre, 2000, 2007). La proportion d'élèves anglophones dans les classes d'immersion française est passée de 24 % en 1981 à 32 % en 1998 et jusqu'à 41,3 % en 2004. En outre, un nombre croissant d'élèves de langue maternelle anglaise sont inscrits dans le système scolaire francophone : de 10 % en 1972 à 17 % en 1995 et jusqu'à 21,4 % en 2007 (Québec, 1996b, Lamarre, la présente étude). Les anglophones sont les plus bilingues parmi les élèves du système scolaire québécois (Mc Andrew, 2002). Cependant, sur l'île de Montréal, les anglophones d'origine multiethnique habitant les zones urbaines défavorisées n'ont qu'un accès limité à l'immersion en français en raison de leur faible niveau socioéconomique. Par conséquent, ils ne font qu'alourdir les effectifs d'écoles déshéritées disposant de services insuffisants et d'infrastructures défailtantes (Lamarre, la présente étude). De toute évidence, la loi 101 a considérablement limité l'accès à la scolarisation en anglais. De ce fait, elle a contribué à réduire la taille et le soutien institutionnel lié au système scolaire anglophone de la province.

Les trois universités anglophones du Québec subventionnées par des fonds publics sont fréquentées par 60 000 étudiants à temps plein et à temps partiel au premier cycle alors que 160 000 ont opté pour une des sept universités francophones. Comme par le passé, le recensement de 1996 montre que la proportion d'Anglo-Québécois ayant un diplôme universitaire est plus élevée (21 %) que celle des Franco-Québécois (14 %) et celle de la population canadienne dans son ensemble (16 %). Chez les anglophones inscrits au niveau post-secondaire, plus de 92 % choisissent des collèges et universités anglophones, tendance stable dans les années 1980 et 2000. Pour ce qui est de la fréquentation des institutions françaises par les anglophones au niveau collégial (cégeps), on note une très légère augmentation puisqu'elle passe de 5 % en 1980 à 6,6 % en 1990 alors qu'au niveau universitaire, cette fréquentation est restée stable (autour de 7 %) jusque dans les années 2000. Un exode des diplômés universitaires anglophones s'est produit depuis l'adoption de la loi 101. De 1976 à 1986, il concernait 26 550 diplômés, c'est-à-dire 40 %. Cette fuite des cerveaux anglophones persiste comme le montre le recensement de 2001 (Floch et Pocock, la présente étude). Ce phénomène a un impact négatif sur le développement de la société québécoise dans son ensemble ; en outre, il compromet les chances actuelles et futures de la minorité anglophone de renouveler son contingent de décideurs qualifiés indispensables pour assurer sa vitalité institutionnelle dans le domaine de l'éducation, des soins de santé, des services sociaux, de l'entreprise et de la finance.

La loi 101 visait à améliorer l'utilisation du français comme langue de travail dans les industries, les entreprises et les institutions financières du secteur privé de l'ensemble du Québec. Une étude effectuée cinq ans après l'adoption de la loi 101 par Ridler et Pons-Ridler (1986) montre que l'adoption du français comme langue de travail s'est soldée par une baisse de 0,5 % de la production économique de la province et par une perte de 2 % des emplois. L'élection de gouvernements indépendantistes, les deux référendums sur la séparation du Québec, la politique fiscale et la francisation du milieu de travail sont autant de facteurs qui ont incité de nombreux entrepreneurs anglo-canadiens à quitter la province. Le départ des employés et des administrateurs anglophones qui s'en est suivi a transformé la situation des francophones et des

anglophones dans le monde du travail. Par exemple, dans la région de Montréal, tandis que la proportion d'administrateurs anglophones est passée de 34 % en 1971 à seulement 18 % en 1991, celle des administrateurs et professionnels francophones est passée de 55 % en 1971 à 68 % en 1991. De même, la proportion d'anglophones occupant des postes dans la haute administration a chuté, passant de 47 % en 1971 à 20 % en 1991 alors que la proportion de francophones à des postes équivalents a augmenté, passant de 41 % en 1971 à 67 % en 1991. Une étude récente sur la gestion de l'économie québécoise a été effectuée par Vaillancourt, Lemay et Vaillancourt (2007). D'après une analyse des données fournies par les recensements et par Statistique Canada sur l'emploi et la main-d'œuvre, les auteurs constatent :

[...] un bond en avant dans la gestion de l'économie québécoise par les francophones entre 1961 et 2003, de l'ordre de 20 % ; [...] un déclin de la gestion de l'économie québécoise par des étrangers de 26 % entre 1961 et 2003, tandis que la gestion par des Canadiens anglais a décliné de 44 %. (p. 11)

La modernisation de la société québécoise combinée aux répercussions de la loi 101 est aussi responsable de l'amélioration des revenus des francophones par rapport aux anglophones de la province. En contrôlant les variables éducation, expérience et âge, les études gouvernementales montrent qu'en 1970 le salaire annuel des anglophones unilingues ou bilingues était de 8 % supérieur à celui des francophones bilingues et de 16 % supérieur à celui des francophones unilingues (Québec, 1996a). En 1990, l'écart salarial entre les francophones et les anglophones était considérablement réduit ou même inversé dans certains cas. Des études statistiques rigoureuses ont montré qu'en 1990, les anglophones unilingues et bilingues gagnaient seulement 3 % de plus que les francophones unilingues tandis que les francophones bilingues gagnaient 4 % de plus que les anglophones unilingues ou bilingues. En 1970, des études ont montré que la prime accordée pour la connaissance de l'anglais à Montréal était de 16 %. En 1980, cette prime n'était plus que de 6 % et était ramenée à 3 % en 1990 (Québec, 1996a).

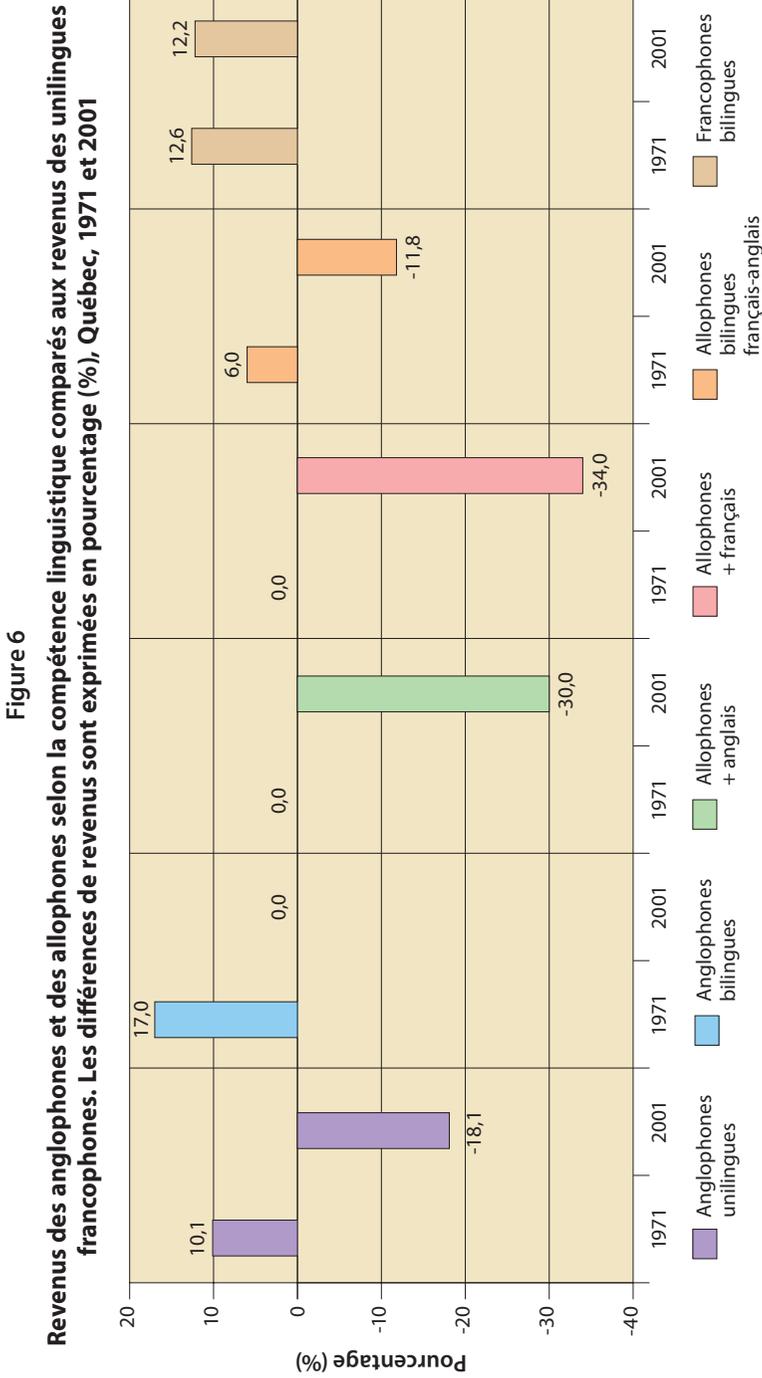
En utilisant les données des derniers recensements, Vaillancourt et coll. (2007) ont calculé l'avantage d'être unilingue ou bilingue dans le monde du travail au Québec entre 1970 et 2000. Comme l'indique

la figure 6, alors qu'en 1970 un anglophone unilingue avait un salaire supérieur de 10,1 % à celui d'un francophone unilingue, en 2000, c'est le francophone unilingue qui avait un salaire supérieur de 18,1 % comparé à l'anglophone unilingue. Pour ce qui est des bilingues, si en 1970, un anglophone bilingue avait un avantage salarial de 17 % sur un francophone unilingue, en 2000, cet avantage était réduit à zéro. En revanche, les francophones bilingues ont conservé leur avantage salarial sur les francophones unilingues : 12,6 % en 1970 et 12,2 % en 2000. Par contre, le salaire des allophones de sexe masculin par rapport aux francophones unilingues accuse un net déclin entre 1970 et 2000 au Québec. Chez les allophones parlant l'anglais, l'avantage salarial était nul en 1970 ; mais leur salaire est devenu inférieur de 30 % à celui des francophones unilingues en 2000. Bien que les allophones parlant français contribuent à la cause du français au Québec, leur avantage salarial était nul par rapport aux francophones unilingues en 1970 ; leurs revenus étaient même inférieurs de 33,9 % à ceux des francophones unilingues en 2000. Finalement, alors que les allophones bilingues français-anglais avaient un salaire supérieur de 6 % à celui des francophones unilingues en 1970, le salaire de ces allophones trilingues était inférieur de 11,8 % à celui des francophones unilingues en 2000. Pour les femmes, les résultats étaient similaires quoique plus complexes. Vaillancourt et coll. (2007) concluent leur étude de la façon suivante :

Le statut socio-économique des francophones du Québec a connu un essor substantiel depuis 1960, quel que soit l'indice sur lequel on se base : la moyenne des salaires, les avantages dus à la compétence linguistique ou la gestion de l'économie québécoise. Le statut relatif des francophones à l'intérieur du Québec ne risque aucun danger immédiat, même si on peut prédire un relatif déclin du statut socio-économique de tous les travailleurs québécois dans le contexte nord-américain si les politiciens ne veulent pas tenir compte des problèmes de productivité. (p. 11)

En cherchant à expliquer l'amélioration du statut socio-économique des francophones durant les quatre dernières décennies, Vaillancourt et coll. (2007) proposent les facteurs suivants :

D'abord, il y a eu un départ significatif des anglophones du Québec au cours de la période 1970-2000 en raison de facteurs de poussée



Note : La ligne horizontale au point zéro représente le salaire d'unilingues francophones ajusté en dollars constants pour 1971 et 2001.
 Source : Adapté de Vaillancourt, Lemay et Vaillancourt (2007)

(la menace de la souveraineté, la mise en place des lois sur la langue en 1974 et 1977, et le départ de quelques sièges sociaux) et des facteurs d'attraction (déplacement de l'activité économique vers l'ouest, en particulier le boom pétrolier 1970-85 en Alberta). Les migrants anglophones étaient généralement plus jeunes et mieux instruits que ceux qui sont restés, ce qui a réduit le potentiel de revenus des anglophones qui sont demeurés [...]. Les anglophones unilingues étaient également relativement plus susceptibles de partir que les anglophones bilingues. De plus, les anglophones ont une meilleure connaissance du français en 2000 qu'en 1970 grâce à la généralisation des techniques d'enseignement plus efficaces telles que l'immersion, alors que les allophones connaissent mieux le français en 2000 qu'en 1970 en raison des lois linguistiques [en vigueur].

En second lieu, en raison de la Révolution Tranquille de 1960-66, le secteur public du Québec – gouvernement, hôpitaux, entreprises publiques – s'est développé, engageant un grand nombre de francophones qualifiés. Ensuite, les sociétés francophones du secteur privé se sont développées en fournissant des services en français au secteur public [...] Le résultat de cette intervention importante de l'état, Québec Inc., a augmenté de manière significative la propriété de l'économie du Québec par les francophones et a augmenté le revenu de travail des francophones relativement à celui des anglophones dans la province [...]

Troisièmement, la croissance du pouvoir d'achat des francophones qui ont tiré bénéfice de Québec Inc. a également augmenté la demande dans le Québec pour des marchandises et des services en français. Ceci à son tour a fait augmenter l'utilisation relative du Français sur le marché du travail du Québec et ainsi la valeur relative de la connaissance du français. (p. 12-13)

En 2001, pour la première fois dans l'histoire des recensements canadiens, Statistique Canada a inclus des questions sur la langue de travail. Quand on compare ces résultats avec les études précédentes basées sur des questionnaires, la proportion des travailleurs francophones qui déclarent utiliser le français le plus souvent au travail a augmenté, passant de 52 % en 1971 à 95,7 % en 2001 et jusqu'à 95,8 % en 2006. De même, le pourcentage de travailleurs allophones qui déclarent travailler le plus souvent en français a augmenté passant de 17 % en 1971 à 56,6 % en 2001 et à 59,3 % en 2006. Pour ces deux dernières dates de recensement, quand on combine

les résultats précédents au nombre d'allophones qui déclarent aussi utiliser le français régulièrement au travail, on obtient les résultats suivants : 76 % en 2001 et 77,3 % en 2006. Inversement, la proportion d'allophones qui utilisaient une langue autre que l'anglais ou le français au travail (en combinant les réponses : le plus souvent et régulièrement) était de 22,3 % en 2001 et seulement 19,6 % en 2006. La loi 101 a aussi influé sur la proportion d'anglophones utilisant le plus souvent le français au travail puisqu'elle est passée de 2 % en 1971 à 30,7 % en 2001 et 31,6 % en 2006. Quand on inclut la proportion d'anglophones qui déclarent aussi utiliser le français régulièrement au travail, la proportion combinée était de 65,4 % en 2001 et 67,9 % en 2006 (Canada, 2008 ; Québec, 1996a). Enfin, la proportion de la population du Québec qui déclare utiliser l'anglais le plus souvent au travail était de 17,8 % en 2001 et 17,1 % en 2006. Quand on inclut ceux qui déclarent utiliser l'anglais régulièrement au travail, on obtient les proportions suivantes : 39,5 % en 2001 et 40,4 % en 2006 et ceci dans le contexte de l'ALÉNA où l'anglais est la *lingua franca* du monde du travail à la fois au Canada et aux États-Unis. À la lumière de ces résultats, on peut conclure que les mesures de francisation ont atteint leur objectif d'améliorer l'utilisation du français au travail surtout chez les francophones et les allophones. Cette tendance n'est pas aussi marquée chez les anglophones ; cependant, nous avons pu constater que leur poids démographique au sein du Québec dans son ensemble et par conséquent au sein de la main-d'œuvre n'a cessé de décliner depuis l'adoption de la loi 101.

1.3 La loi 101 et le statut des communautés linguistiques

Les facteurs de statut ont trait au prestige social d'une communauté linguistique, à son statut sociohistorique et au prestige national et international de sa langue et de sa culture (Giles et coll., 1977). Bien que les variables de statut ne soient pas aussi faciles à quantifier que les variables démographiques et celles qui sont liées au soutien institutionnel, les recherches en psychologie sociale montrent que plus un groupe linguistique a de statut, plus ses membres auront une identité sociale positive, ce qui du même coup les incitera à se mobiliser collectivement pour améliorer la vitalité de leur propre groupe (Sachdev et Bourhis, 1990, 2001, 2005). Même pour un leader expérimenté, il

peut s'avérer difficile de lutter pour améliorer la vitalité institutionnelle de son propre groupe linguistique si ce dernier est de statut faible et est méprisé par le groupe dominant. Les stéréotypes négatifs liés aux minorités linguistiques « dévalorisées » peuvent mener à l'autodénigrement et à des comportements diglossiques en faveur de la langue de prestige. Il en résulte que l'utilisation des langues minoritaires est reléguée à la sphère privée et aux contextes informels de faible prestige (Bourhis et Maass, 2005; Genesee et Bourhis, 1988; Ryan et Giles, 1982). De telles situations diglossiques peuvent être entérinées par des lois linguistiques qui déterminent le statut relatif des groupes linguistiques rivaux sur un territoire donné (Bourhis, 1984a; Kaplan et Baldauf, 1997; Wardhaugh, 1987).

L'intérêt suscité par le cas du Québec sur la scène internationale vient du fait que c'est le sort de deux langues occidentales prestigieuses du point de vue historique et culturel qui est en jeu dans cette région du monde. Bien que minoritaire en Amérique du Nord, le français jouit d'une plus grande vitalité sur le plan du statut que s'il s'agissait d'une langue occidentale minoritaire de moindre envergure aux plans historique et culturel (Bourhis et Marshall, 1999). Au Québec, la situation de diglossie au profit de l'anglais se faisait surtout sentir dans le monde du travail des zones de contact bilingues de Montréal, des régions de l'ouest du Québec, le long de la frontière avec l'Ontario, et des Cantons-de-l'Est, à proximité des États-Unis. Grâce aux nombreuses recherches portant sur les attitudes linguistiques et la communication bilingue, nous disposons d'une riche documentation qui fait le point sur la situation de diglossie au profit de l'anglais, langue de prestige social dans ces zones de contact (Bourhis, 1994b; Bourhis et Lopicq, 1993; Genesee et Holobow, 1989; Hamers et Hummel, 1994; Lambert, Hodgson, Gardner et Fillenbaum, 1960). Selon certaines recherches, des élèves anglophones d'écoles secondaires anglaises situées dans des régions à majorité française comme la ville de Québec étaient susceptibles d'utiliser l'anglais aussi fréquemment dans leur vie quotidienne que des anglophones des quartiers de l'ouest de l'île de Montréal où ils sont majoritaires (Landry, Allard et Bourhis, 1997). La même étude reproduite avec des élèves francophones du secondaire montre que ceux-ci testés dans les quartiers de l'ouest de l'île de Montréal à majorité anglophone sont moins susceptibles d'utiliser le

français dans leur vie quotidienne que des francophones testés dans des contextes majoritairement francophones comme la ville de Québec. Ces résultats mettent en évidence le pouvoir d'attraction et le prestige de l'anglais pour les francophones ainsi que la possibilité pour les Anglo-Québécois de se comporter comme des locuteurs de groupes majoritaires en Amérique du Nord en dépit du déclin de leur force démographique et de la baisse de soutien institutionnel accordé à leur communauté dans la province de Québec.

Sur le plan juridique, c'est l'adoption de lois linguistiques en faveur du français telles que la loi 101 qui a permis d'entériner le changement de statut du français par rapport à l'anglais (Bourhis, 1984a). Au Québec, les législateurs ont officialisé de façon évidente ce changement de statut en interdisant les enseignes gouvernementales et commerciales qui comportaient des messages en anglais et en réduisant le nombre de toponymes anglais du paysage linguistique (Bourhis et Landry, 2002). Éliminer l'anglais du paysage linguistique québécois est une façon de rabaisser le statut de cette langue par rapport au français dont la présence devient prédominante visuellement comme langue de prestige unique dans la sphère publique. Selon des études empiriques en milieu minoritaire francophone à travers le Canada, la visibilité du français dans le paysage linguistique contribue à la perception que la communauté francophone jouit d'une forte vitalité, ce qui incite d'autant plus les francophones à utiliser le français dans la sphère publique (Landry et Bourhis, 1997).

Étant donné les conséquences symboliques et pratiques découlant de la réduction de l'anglais du paysage linguistique québécois, il n'est guère surprenant que les Anglo-Québécois se soient mobilisés pour redonner sa place à l'anglais. Ces revendications se sont traduites par des procès amenés devant la Cour suprême du Québec et du Canada ainsi que devant la Cour des droits de l'homme des Nations unies (Bourhis et Landry, 2002). Selon ces jugements, la liberté d'expression ne concerne pas seulement le contenu des messages, mais aussi la langue dans laquelle ils sont exprimés. En guise de compromis et malgré les cris d'alarme des séparatistes québécois, le gouvernement du Québec a adopté la loi 86 en 1993 stipulant que des langues autres que le français peuvent figurer sur les enseignes commerciales à condition que la place du français y soit deux fois plus prédominante que celle

de toutes les autres langues combinées. Il est donc clair que le statut linguistique contribue à la vitalité des minorités et des majorités linguistiques dans les contextes multilingues tels que celui du Québec.

2. Normes sociolinguistiques et communication bilingue à Montréal

Comme nous l'avons vu précédemment, la diglossie réfère à des situations où coexistent des langues de prestige différent qui assument des fonctions sociales correspondant au degré de pouvoir des communautés linguistiques au sein de la hiérarchie sociale (Ferguson, 1959; Fishman, 1967, 1972, 1991). La langue de statut élevé sert aux communications officielles dans l'administration publique par exemple et aux fonctions de gestion dans le monde du travail. En revanche, l'utilisation de la langue de faible statut est facultative et se limite généralement à la communication informelle dans la sphère privée comme les conversations en famille ou entre amis (Hamers et Blanc, 2000). Bien que les langues soient complémentaires, la fonction de la langue de statut élevé correspond à des domaines de communication publique plus valorisés sur le plan social reflétant souvent la situation privilégiée de ses locuteurs.

2.1 La diglossie et les normes linguistiques au Québec

Avant l'adoption des lois linguistiques au Québec dans les années 1970, l'anglais jouissait traditionnellement d'un statut plus élevé que le français, conformément à la situation d'élite de la minorité anglophone dominante. Alors que l'anglais était la langue de travail et de la mobilité sociale, le français était jugé plus approprié pour les échanges familiaux ou informels étant donné la position subalterne de la majorité francophone de la province (Québec, 1972). Comme dans la plupart des situations diglossiques dans le monde, les francophones de statut inférieur assumaient le poids du bilinguisme dans leurs échanges avec les anglophones : ils convergeaient en adoptant l'anglais dans leurs échanges avec les anglophones de statut supérieur. Inversement, peu de membres de l'élite anglophone se trouvaient obligés d'apprendre le français ou de converger pour s'adapter aux besoins linguistiques des locuteurs de la majorité francophone (Taylor, Simard et Papineau, 1978). Cependant, la loi 101 a contribué à renverser les rapports de

force entre les deux solitudes du Québec en renforçant le statut et l'utilisation du français par rapport à l'anglais. La loi se base sur la norme situationnelle en imposant l'utilisation du français comme langue des affaires et du commerce, surtout à Montréal. Une enquête sociolinguistique effectuée cinq ans après l'adoption de la loi 101 suggère que, selon les déclarations d'un échantillon d'étudiants universitaires, les francophones de Montréal seraient désormais plus enclins à maintenir le français dans une conversation avec un interlocuteur anglophone qu'ils ne l'étaient avant la promulgation de la loi (Bourhis, 1983). De telles déclarations concordent avec celles d'étudiants anglophones qui dans la même enquête mentionnent que depuis la loi 101, les francophones ont moins tendance à converger vers l'anglais lorsqu'ils conversent avec eux. D'ailleurs, les étudiants anglophones déclarent converger plus souvent vers le français dans leurs échanges avec les francophones depuis la loi 101.

Un exemple illustrant la dimension situationnelle de la norme sociolinguistique est le critère formel/informel qui détermine le choix de la langue des employés de magasin dans les échanges bilingues avec les clients. La loi 101 stipule que tous les consommateurs de biens et services au Québec ont le droit d'être informés et servis en français dans les échanges avec les employés et les fonctionnaires. Afin d'évaluer l'efficacité de cette clause de la loi, deux études expérimentales ont été menées, l'une à Montréal et l'autre dans la ville de Québec (Genesee et Bourhis, 1982, 1988). Au moyen d'une variante de la technique du locuteur masqué, des dialogues enregistrés entre un client et un employé ont été soumis à plus de 1 200 élèves du secondaire francophones et anglophones (Genesee et Holobow, 1989; Lambert et coll., 1960). Ces dialogues au contenu contrôlé comportaient quatre tours de prise de parole entre deux interlocuteurs qui utilisaient différentes combinaisons de français et d'anglais selon une alternance réglée par l'expérimentateur. Les répondants devaient noter leurs impressions de la relation entre client et employé pour chaque tour de prise de parole et en outre évaluer les traits de personnalité du client et de l'employé selon leurs stratégies langagières (choix de langue) et leur appartenance linguistique (francophone ou anglophone). Bien qu'assez complexes, les résultats montrent que les anglophones et les francophones évaluent l'employé de façon plus positive lorsque ce dernier s'adapte aux

besoins linguistiques du client que lorsqu'il maintient l'utilisation de sa langue d'origine. Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit d'un employé anglophone qui converge vers le français dans ses échanges avec un client francophone. En général, la relation client/employé est perçue comme étant plus harmonieuse lorsque l'employé converge vers le choix linguistique du client, quelle que soit la langue de convergence utilisée par l'employé (français ou anglais) et quel que soit le lieu de l'enquête (Montréal ou ville de Québec). L'évaluation favorable de l'employé anglophone qui choisit le français avec le client francophone va dans le sens de la loi 101 qui stipule que les francophones ont le droit d'être servis en français. Cependant, l'évaluation favorable de l'employé francophone qui converge vers l'anglais pour s'adapter aux besoins linguistiques du client anglophone va à contre-courant de la loi. Ces résultats confirment l'importance de la norme sociolinguistique en faveur du client à qui le pouvoir d'achat confère l'avantage du choix de la langue dans ses rapports avec l'employé surtout lorsque l'offre des biens et services excède la demande. En conclusion, les politiques linguistiques conçues pour inverser le statut relatif des groupes linguistiques concurrents dans des environnements bilingues ou multilingues peuvent influencer les normes sociolinguistiques qui président aux pratiques langagières liées au choix de la langue.

2.2 La Théorie de l'accommodation interpersonnelle

Certains procédés relevant de la psychologie sociale jouent un rôle important dans la communication multilingue (Sachdev et Bourhis, 2001, 2005). La Théorie de l'accommodation interpersonnelle (Communication Accommodation Theory, CAT) constitue le cadre sociopsychologique le plus pertinent pour comprendre les pratiques langagières liées au changement de code dans les rencontres interculturelles (Bourhis, 1979; Bourhis, El-Geledi et Sachdev, 2007; Gallois, Giles, Jones, Cargile et Ota, 1995; Giles et coll., 1977, 1987; Giles et Coupland, 1991; Sachdev et Giles, 2004). Le cadre CAT cherche à expliquer les changements de code non seulement en fonction des normes sociolinguistiques, mais aussi en tenant compte des motivations, attitudes, perceptions et sentiments d'appartenance au groupe linguistique (Giles, Coupland et Coupland, 1991).

Selon la CAT, trois stratégies principales peuvent être utilisées dans les échanges bilingues : la convergence, le maintien et la divergence. La convergence consiste à adopter la langue de son interlocuteur ; elle peut servir à améliorer l'efficacité de la communication, à réduire les tensions interpersonnelles ou à manifester sa sympathie pour l'interlocuteur. Elle peut aussi signaler la bonne volonté d'un interlocuteur et contribuer à être perçu plus favorablement par l'autre, surtout si la convergence s'opère au profit de l'accent ou de la langue de prestige dans un contexte sociolinguistique donné.

En revanche, le maintien linguistique consiste à conserver sa façon de parler ou sa langue dans ses échanges avec les locuteurs de son groupe d'appartenance ou de l'exogroupe (Bourhis, 1979). Quant à la divergence, elle se manifeste lorsqu'un locuteur choisit délibérément d'accentuer les différences entre sa façon de parler ou son code par rapport à ceux de l'interlocuteur membre de l'exogroupe (Bourhis et Giles, 1977). Le maintien et la divergence sont des stratégies langagières dissociatives qui peuvent refléter l'antipathie personnelle du locuteur pour son interlocuteur. En tant que stratégies de communication intergroupe, elles peuvent servir non seulement à affirmer l'identité ethnique d'un locuteur, mais aussi à manifester son rejet de l'autre en tant que rival ou membre d'un exogroupe méprisé (Bourhis, 1979 ; Bourhis, Giles, Leyens et Tajfel, 1979).

Ces trois stratégies langagières peuvent se manifester à tous les plans, à savoir : le paralinguistique, le contenu, le style, l'accent et le choix de langue. Il est intéressant de remarquer que les locuteurs ne sont pas toujours conscients de modifier leur comportement communicatif bien que le niveau de conscience soit généralement plus élevé dans le cas de la divergence et du maintien que de la convergence (Giles et coll., 1987 ; Street, 1982).

La théorie CAT sert à décrire les processus psychologiques de la communication multilingue sur deux plans distincts : interindividuel et intergroupe. Sur le plan interindividuel, la CAT souligne le rôle du désir personnel d'approbation sociale comme motivation principale pour la convergence linguistique (Giles et coll., 1987). Par exemple, selon la théorie similarité-attraction (Byrne, 1969), plus leurs façons de parler sont proches ou se ressemblent, plus les interlocuteurs éprouvent de la sympathie l'un pour l'autre. Cette hypothèse se trouve confirmée

dans une étude empirique sur le changement de code (français/anglais) effectuée à Montréal (Giles, Taylor et Bourhis, 1973). Dans cette étude, des étudiants anglo-québécois bilingues perçoivent des Franco-Québécois bilingues de façon plus favorable quand ces derniers convergent vers l'anglais que lorsqu'ils maintiennent le français. De même, les Anglo-Québécois étaient plus disposés à communiquer en français avec leur interlocuteur francophone si ce dernier avait convergé auparavant vers l'anglais que s'il avait maintenu le français dans la conversation.

La convergence linguistique peut aussi s'expliquer par le désir d'optimiser les récompenses tout en minimisant les coûts (Homans, 1961 ; Van den Berg, 1986). Parmi d'autres facteurs interpersonnels influençant la convergence, citons : le besoin de rassurer (Berger et Bradac, 1982), d'encourager l'intelligibilité (Triandis, 1960) et l'implication interpersonnelle (Lafrance, 1979). D'après la théorie de l'attribution interpersonnelle, les individus sont perçus de façon plus favorable si on attribue leur convergence à leur disposition personnelle et à leur bonne volonté que si elle semble résulter de pressions externes comme les normes situationnelles (Simard, Taylor et Giles, 1976).

Dans les contextes multilingues, la langue et l'accent constituent souvent des dimensions clés de l'identification sociale et de la différenciation entre locuteurs de l'endogroupe et de l'exogroupe (Giles et Johnson, 1981 ; Le Page et Tabouret-Keller, 1985 ; Tabouret-Keller, 1997 ; Sachdev et Bourhis, 1990). Sur le plan de l'intergroupe, la théorie de l'identité sociale (TIS) et la théorie de l'identité ethnolinguistique (TIE) aident à expliquer les comportements langagiers liés aux changements de code au cours des échanges intergroupe (Giles, 1978 ; Giles et coll., 1977 ; Giles et Johnson, 1987 ; Tajfel et Turner, 1986). En bref, selon la TIS, les individus sont désireux de maintenir ou d'établir une identité sociale positive alors que la TIE s'intéresse aux tendances à vouloir se distinguer sur le plan psycholinguistique tout en se comparant favorablement aux membres de l'exogroupe en ce qui concerne la langue et la façon de parler. TIS et TIE sont des théories complémentaires lorsqu'il s'agit d'expliquer le maintien et la divergence linguistique en fonction du désir du locuteur d'arriver à une identité sociale positive tout en établissant une différenciation

sociale par rapport aux interlocuteurs de l'exogroupe. Quand la langue devient la dimension la plus saillante de l'identité de groupe, la divergence linguistique peut servir à affirmer l'identification à l'endogroupe, contribuer à une identité sociale positive et renforcer les différences entre membres de l'endogroupe et de l'exogroupe.

D'après les études expérimentales, l'identification à l'endogroupe va souvent de pair avec une évaluation positive du maintien et de la divergence linguistique de la part des membres de l'endogroupe lors de conversations avec des locuteurs de l'exogroupe rival (Bourhis et coll., 1975; Genesee et Bourhis, 1988; Tong, Hong, Lee et Chiu, 1999). Grâce aux nombreuses études sur le comportement langagier, il existe une vaste documentation sur la divergence de langue et d'accent. Au Pays de Galles, des adultes apprenant le gallois dans un laboratoire de langue pour des raisons d'identité culturelle ont tendance à opérer une divergence d'accent en exagérant leur accent gallois en réponse à un locuteur exogroupe anglais dont le message au contenu menaçant sur le plan culturel est émis avec l'accent britannique standard (Bourhis et Giles, 1977). La divergence a fait l'objet d'une recherche expérimentale effectuée en Belgique avec des étudiants trilingues flamands (Bourhis et coll., 1979). Des étudiants flamands apprenant l'anglais dans un laboratoire de langues ont répondu à une série de questions au contenu neutre ou menaçant émises en français ou en anglais par un locuteur du français de Bruxelles. Les étudiants convergent vers l'anglais quand ils répondent à une question au contenu neutre énoncée en anglais. En revanche, à une question au contenu menaçant émise en français, ils réagissent par un comportement divergent en utilisant le flamand pour exprimer leur désaccord avec les propos qui dénigrent le flamand et ils vont jusqu'à insulter leur congénère francophone. Les études portant sur les Gallois et les Flamands montrent que des messages menaçants pour l'identité linguistique des membres d'un groupe peuvent déclencher des stratégies dissociatives (de divergence) sur le plan de la langue, de l'accent ou du contenu. La divergence linguistique peut aussi se produire dans des circonstances moins menaçantes. Dans l'ensemble, ces études empiriques sur la convergence et la divergence linguistique ne font que renforcer les principes théoriques de la CAT dans les contextes multilingues.

2.3 La communication bilingue à Montréal : de 1977 à 1997

Officiellement du moins, l'objectif de la loi 101 n'était pas de réglementer l'usage linguistique (français/anglais) dans la sphère privée comme les conversations en famille, entre amis ou les rencontres anonymes dans la rue. Cependant, les concepteurs de la loi espéraient qu'une législation musclée en faveur de l'utilisation du français dans le domaine public ait des répercussions sur les communications privées au foyer, avec les amis ou sur la voie publique avec des étrangers.

Quatre études effectuées dans les rues de Montréal entre 1977 et 1997 cherchaient à vérifier si le français, après avoir été décrété langue publique officielle, bénéficiait d'un effet de transfert sur le plan de la communication personnelle entre anonymes dans la rue. La première étude fut réalisée en 1977, deux mois après la promulgation de la loi 101 et la seconde deux ans plus tard en 1979 non plus seulement dans les rues du centre-ville de Montréal comme la précédente, mais aussi sur deux campus universitaires, l'un anglophone : McGill et l'autre francophone : l'Université de Montréal (Bourhis, 1984b). L'étude de 1991 menée à la fois dans les rues du centre-ville de Montréal et dans les deux campus mentionnés précédemment comportait une expérimentatrice de race noire et une autre de race blanche (Moïse et Bourhis, 1994). La dernière étude réalisée en 1997 utilisait le même protocole d'enquête que celle de 1991 (Bourhis, Montaruli et Amiot, 2007).

Dans les quatre études, une jeune expérimentatrice abordait des passants anglophones ou francophones au hasard et leur posait une question soit en français ou en anglais. L'enquête se déroulait aux heures d'affluence dans les centres commerciaux souterrains du centre-ville de Montréal, dans l'est de la ville pour les répondants francophones et dans l'ouest pour les répondants anglophones. La question, d'une trentaine de secondes et au contenu contrôlé, portait sur l'emplacement de la station de métro la plus proche. Quant aux étudiants d'université sélectionnés au hasard sur le campus durant la journée, ils devaient répondre à une question sur l'emplacement de la librairie universitaire. Les enquêtes de 1977 et 1979 comportaient une seule expérimentatrice de race blanche alors que les enquêtes de 1991 et 1997 incluaient à la fois une expérimentatrice de race blanche et une autre de race noire pour les études du centre-ville et celle des

campus. De nombreuses études montrent que les minorités visibles sont plus exposées aux préjugés et à la discrimination que les autres minorités du Québec et du Canada (Berry, 2006; Bourhis, 1994b; Bourhis, Montreuil, Helly et Jantzen, 2007). On s'attendait donc à ce que les passants de race blanche soient moins disposés à faire de la convergence linguistique lorsque la question de l'enquête leur était posée par l'expérimentatrice noire que lorsqu'elle était posée par l'expérimentatrice blanche.

Pour les besoins de l'étude, n'ont été retenus parmi les étudiants ou les passants que ceux originaires de Montréal dont la langue maternelle est le français ou l'anglais. Dans les quatre études, les passants ont fourni le renseignement voulu, la seule différence étant la langue utilisée (variable dépendante de l'étude). L'utilisation totale ou partielle de la langue seconde a été considérée comme une réponse convergente. L'utilisation d'un seul mot comme « bonjour » par un anglophone ou « *good-bye* » par un francophone constitue une réponse convergente puisqu'on peut supposer que le répondant a fait l'effort de s'adapter psychologiquement aux besoins linguistiques de l'expérimentatrice (Giles et coll., 1973). Cette interprétation généreuse cherchait à minimiser l'effet du manque de compétence de la langue seconde comme explication possible pour le recours au maintien linguistique dans la réponse fournie. Montréal est la ville la plus bilingue du Canada et tous les résidents ont eu l'occasion d'apprendre quelques termes de salutation dans les deux langues. Même pour les passants à qui la question était posée dans leur langue maternelle, la variable dépendante était la langue de la réponse. Dans tous les cas, les passants questionnés dans leur première langue répondaient dans la même langue, preuve que la compétence linguistique des expérimentatrices leur permettait de passer pour des locutrices authentiquement francophones ou anglophones.

La procédure utilisée dans les quatre études est une version en face à face de la technique du locuteur masqué (Genesee et Holobow, 1989; Lambert et coll., 1960). Par conséquent, dans chaque étude, l'expérimentatrice est sélectionnée pour sa capacité à parler couramment à la fois l'anglais et le français. L'utilisation du même locuteur capable de formuler le même message en anglais et en français de façon authentique permet de contrôler certaines variables paralinguistiques telles

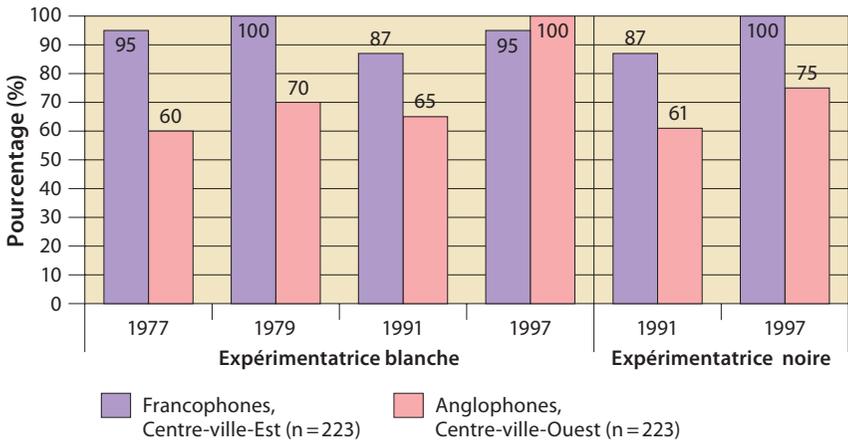
que l'attirance physique, l'âge et l'apparence vestimentaire (plus ou moins semblable dans toutes les situations d'enquêtes pour les quatre études). Pour chacune des enquêtes de 1991 et 1997, les expérimentatrices noires et les expérimentatrices blanches ont été soigneusement sélectionnées pour leur ressemblance sur le plan de l'attirance physique, de l'âge, des traits paralinguistiques et de la façon de parler. Les expérimentatrices choisies pour les quatre études ont dû préalablement s'entraîner à énoncer le court message d'une façon neutre et claire.

L'un des objectifs de la loi 101 était de promouvoir une atmosphère favorable au français afin de rendre son utilisation normale et spontanée surtout pour les Franco-Québécois de Montréal, ville bilingue. Se peut-il qu'un effet de transfert encourage le maintien linguistique du français par les francophones lorsqu'on leur demande un renseignement en anglais? Comme on peut le voir à la figure 7a, dans les études de 1977 et de 1997, les répondants francophones du centre-ville ont massivement convergé vers l'anglais (95 %-100 %) en répondant à une expérimentatrice blanche s'adressant à eux en anglais. À l'Université de Montréal où régnait au milieu des années 1970 un certain nationalisme pro-français, on constate, tant en 1979 qu'en 1991, que les étudiants francophones abordés en anglais étaient légèrement moins enclins à converger vers l'anglais (80 %-84 %; figure 7b) que les répondants plus âgés du centre-ville de Montréal (95 %-100 %). Dans l'ensemble, ces résultats suggèrent que la loi 101 n'a pas eu beaucoup d'effet sur les pratiques langagières des francophones dans leurs échanges personnels avec les anglophones. Les répondants francophones se montrent empressés de s'adapter aux besoins linguistiques de leur interlocuteur anglophone à en juger par le taux élevé de convergence vers l'anglais.

Plus de quinze ans après l'adoption de la loi 101, des événements politiques tels que le référendum québécois de 1995 et le débat sur la partition du Québec en 1996-97 n'ont fait que polariser les relations politiques français-anglais dans la province. Par conséquent, dans les études de 1991 et 1997 on s'attendait à ce que les francophones soient moins disposés à la convergence pour satisfaire les besoins linguistiques de l'expérimentatrice anglophone, surtout lorsque cette dernière affiche une double différence : linguistique (anglais L_1) et ethnique (appartenant à une minorité visible). Toutefois, selon les résultats, l'origine ethnique de l'expérimentatrice ne semble pas avoir influencé

Figures 7a

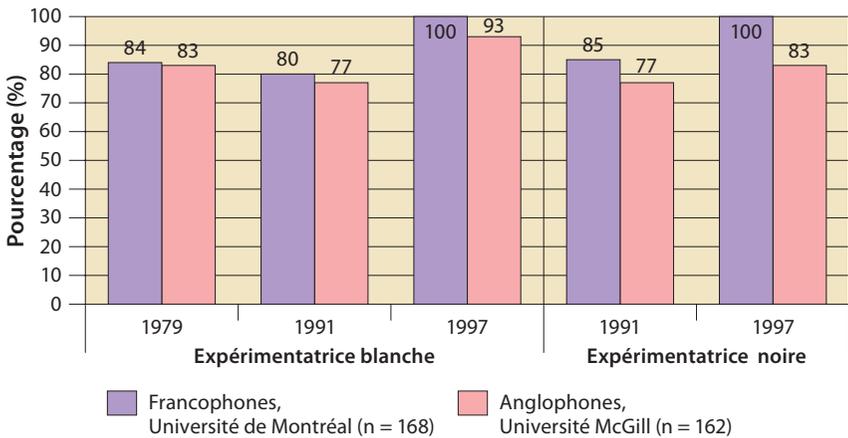
**Convergence linguistique des piétons anglophones et francophones (%),
centre-ville de Montréal**



Source : Adapté de Bourhis, Montaruli et Amiot (2007).

Figures 7b

**Convergence linguistique des étudiants universitaires
(premier cycle) anglophones et francophones (%),
Université McGill et Université de Montréal, Montréal**



Source : Adapté de Bourhis, Montaruli et Amiot (2007)

la proportion de répondants francophones convergeant vers l'anglais : 87 %-100 % ont convergé vers l'anglais avec l'expérimentatrice noire au centre-ville de Montréal (figure 7a) par rapport à 85 %-100 % à l'Université de Montréal (figure 7b). Par conséquent, plus de vingt

ans après l'adoption de la loi 101, la majorité des francophones continuent à faire de la convergence linguistique comme en témoigne leur comportement avec les expérimentatrices anglophones et ceci, quel que soit leur origine ethnique ou le lieu de l'enquête (centre-ville de Montréal ou Université de Montréal).

Le pourcentage d'anglophones prêts à converger pour s'adapter aux besoins de l'expérimentatrice francophone reste tout à fait stable à la fois juste après la promulgation de la loi 101 et même dix ans plus tard. De 1977 à 1991, la proportion d'anglophones convergeant vers le français avec les expérimentatrices blanches du centre-ville de Montréal était stable : 60 % en 1977, 70 % en 1979 et 65 % en 1991 (figure 7a). De plus, comme le montre la figure 7b, on ne relève pas de différence significative pour ce qui est de la proportion d'étudiants anglophones convergeant vers le français avec l'expérimentatrice blanche sur le campus de l'Université McGill de 1979 (83 %) à 1991 (77 %). L'origine ethnique de l'expérimentatrice n'a pas influencé la proportion d'anglophones convergeant vers le français au centre-ville de Montréal : en 1991, 61 % convergent vers le français avec l'expérimentatrice noire contre 65 % avec l'expérimentatrice blanche. De même, sur le campus de l'Université McGill, les étudiants anglophones étaient tout aussi disposés à converger vers le français avec l'expérimentatrice noire (77 %) qu'avec l'expérimentatrice blanche (77 %; figure 7a). Il n'en reste pas moins que malgré quinze années d'aménagement linguistique en faveur du français, une proportion de 30 à 40 % d'anglophones de Montréal maintient l'utilisation de l'anglais en réponse à la question d'une expérimentatrice de race blanche ou de race noire formulée en français. Pourtant ces résultats incluent comme réponse convergente un simple mot de salutation en français de la part d'un sujet anglophone. Si plus d'un tiers des répondants anglophones du centre-ville de Montréal maintiennent l'utilisation de l'anglais quand on les aborde en français, il semble donc qu'ils continuent à jouir d'un statut élevé en tant que groupe puisque leur choix linguistique personnel n'est pas contraint par les besoins linguistiques de la majorité francophone. D'ailleurs en 1991, Reed Scowen, président d'Alliance Québec, mouvement de pression en faveur de l'anglais, a exhorté les Anglo-Québécois à se limiter au maintien de l'anglais comme stratégie d'affirmation collective dans leurs rapports personnels avec les Franco-Québécois (Scowen, 1991).

Néanmoins, en 1997, à la fois au centre-ville de Montréal et à l'Université McGill, une large majorité d'anglophones convergent vers le français (100 % et 93 %) avec l'expérimentatrice blanche francophone (figures 7a-7b). En est-il de même avec l'expérimentatrice noire? Selon les résultats recueillis au centre-ville de Montréal, en 1997, la proportion d'anglophones qui convergent vers le français avec l'expérimentatrice noire est inférieure (75 %) à la proportion de ceux qui convergent avec l'expérimentatrice blanche (100 %). De même sur le campus de l'Université McGill, les étudiants anglophones étaient moins enclins à converger vers le français avec l'enquêtrice noire (83 %) qu'avec son homologue blanche (93 %).

Dans leur ensemble, les résultats des quatre études suggèrent que les lois linguistiques en faveur de la promotion du français sur le plan institutionnel ont pu avoir certaines répercussions sur le comportement linguistique personnel surtout lorsque les anglophones conversent avec des francophones de race blanche. Malgré la polarisation linguistique résultant du débat référendaire sur la séparation du Québec en 1995, les répondants anglophones convergent davantage vers le français en 1997 que lors des enquêtes précédentes en 1977, 1979 et 1991. Ainsi, au fil des années, l'effet cumulatif de la loi 101 a réussi à améliorer l'utilisation du français pas seulement en tant que langue du discours public, mais aussi en tant que langue privée dans les échanges anonymes entre individus au hasard des rencontres dans les rues et sur les campus.

Bien que la loi 101 vise aussi à rehausser le statut du français et à encourager son utilisation par les francophones de la zone bilingue de Montréal, les résultats recueillis pour les répondants francophones révèlent un taux soutenu de convergence vers l'anglais avec l'expérimentatrice anglophone quelle que soit son origine ethnique (race blanche ou noire). La forte proportion de francophones convergeant vers l'anglais suggère que le statut de l'anglais relativement à celui du français ne change guère au Québec et en Amérique du Nord. Même dans les échanges privés avec des piétons anonymes, les membres de la majorité francophone demeurent très réceptifs aux besoins linguistiques de leurs homologues anglophones.

Dans les premières études de 1977 à 1991, les choix linguistiques personnels entre français et anglais semblaient chargés de connotations

intergroupes telles que l'identification à l'endogroupe, la différenciation intergroupe, et les écarts de pouvoir au profit de l'élite anglophone minoritaire par rapport à la majorité francophone de faible statut à Montréal (Bourhis, 1984b, 1994b ; Genesee et Bourhis, 1988 ; Moïse et Bourhis, 1994). Cependant, les types de convergence linguistique observés dans l'étude de 1997 suggèrent que, à la fois pour les francophones et les anglophones, les choix de langue français/anglais lors des échanges bilingues sont dépourvus de tout contenu antagoniste intergroupe. Bien que les répondants francophones puissent invoquer la loi 101 comme raison légale pour justifier leurs efforts d'affirmation culturelle et de différenciation linguistique relativement à des interlocuteurs anglophones, ils n'ont pas eu recours au maintien ou à la divergence linguistique pour faire valoir de tels besoins d'identité sociale. Peu d'anglophones ont maintenu l'anglais dans l'étude de 1997 et pourtant ils auraient pu invoquer le statut de l'anglais et ses fonctions dans la diglossie au Québec pour justifier une telle stratégie dissociative. Au contraire, les choix linguistiques en 1997 étaient plutôt motivés par les besoins individuels et interpersonnels des interlocuteurs francophones et anglophones et l'imprévu de la rencontre. Il n'en reste pas moins que des « incidents critiques » dans le cadre du débat politique et linguistique au Québec pourraient réactiver l'utilisation du maintien et de la divergence linguistique en tant que stratégies linguistiques d'affirmation nationale et de dissociation intergroupe.

Les réponses recueillies au centre-ville de Montréal et sur le campus de McGill suggèrent que les répondants anglophones étaient moins enclins à s'adapter aux besoins linguistiques de l'expérimentatrice noire qu'à ceux de son homologue blanche. Des études réalisées parmi les Anglo-Canadiens ont montré que ceux-ci sont parfois ambivalents à l'égard des minorités visibles tels que les ressortissants de la zone caraïbe ou de l'Inde (Berry, 2006). Il se peut que les anglophones du Québec soient particulièrement ambivalents à l'égard des Noirs qui ont choisi de s'intégrer linguistiquement à la majorité d'accueil francophone plutôt qu'à la minorité d'accueil anglophone (Montreuil et Bourhis, 2004). En revanche, les répondants francophones se sont comportés de la même façon avec l'expérimentatrice noire ou avec l'expérimentatrice blanche à en juger par leur taux de convergence vers l'anglais. Des recherches ultérieures seraient nécessaires pour tenter

d'expliquer les différences de taux de convergences à l'égard de l'expérimentatrice noire (Bourhis et coll., 2007 ; Moïse et Bourhis, 1994).

Les résultats de 1997 suggèrent qu'après vingt ans d'existence, la loi 101 a pu atteindre ses objectifs : améliorer le statut et l'utilisation du français par les Anglo-Québécois. La convergence massive de la part des anglophones et des francophones ainsi que leurs intentions manifestes de s'adapter aux besoins linguistiques des membres de l'autre groupe dans l'étude de 1997 indiquent que de tels échanges ont perdu leurs connotations de distanciation intergroupe et tendent à prendre une tournure plus neutre et fonctionnelle, du moins en ce qui concerne les choix linguistiques dans le cadre de rencontres anonymes privées en personne entre des individus anglophones et francophones. Une telle harmonie révélée par la convergence linguistique aurait-elle pu émerger au Québec sans l'adoption de lois en faveur du français (loi 101) ? Les écrits sur la diglossie laissent penser que les groupes linguistiques dominants convergent rarement pour s'adapter aux besoins linguistiques des minorités ou des majorités de statut inférieur. Le cas du Québec démontre que des politiques linguistiques telles que la loi 101 peuvent générer les pressions institutionnelles et normatives nécessaires pour inverser la situation de diglossie traditionnellement favorable à l'anglais. Bien que la majorité francophone ait réussi à consolider son emprise institutionnelle et démographique sur la minorité anglophone au Québec, les nationalistes francophones se sentent encore menacés en tant que minorité linguistique à l'intérieur du Canada où ils forment 23 % de la population et en Amérique du Nord où ils représentent moins de 2 %. La majorité dominante au Québec jouit-elle d'une sécurité linguistique et culturelle suffisante pour offrir le soutien institutionnel nécessaire à la survie à long terme de sa minorité anglophone ?

3. Identités multiples, sentiment de menace et linguisticisme

L'identité personnelle et sociale contribue à l'estime de soi, à un sentiment de continuité personnelle et à un moyen d'interpréter le monde ; elle prédispose à une façon de se distinguer des autres en tant qu'individus et membres d'un groupe et à un sentiment de solidarité et de sécurité avec les membres de l'endogroupe (Capozza et Brown,

2000). Si le partage de l'identité sociale peut promouvoir la solidarité de groupe et l'altruisme en raison des liens de similarité, il peut aussi entraîner des sentiments d'insécurité, de rivalité et de conflit en exacerbant les différences ethniques, linguistiques et religieuses de l'exogroupe. La polarisation des catégories « eux » et « nous » va de pair avec la tendance à figer les caractéristiques de l'endogroupe par rapport à celles de l'exogroupe, à inclure ou exclure les autres en fonction de leurs identités sociales. Ces tendances combinées à la compétition pour se procurer de maigres ressources aident à mieux comprendre comment naissent les préjugés et la discrimination à l'encontre d'exogroupes dévalorisés ainsi que le favoritisme à l'égard des membres de son propre groupe ou la glorification de l'identité sociale endogroupe (Bourhis et Gagnon, 2006). Il n'en reste pas moins que les gens assument de multiples identités sociales en fonction de leur âge, de leur sexe, de leur rôle familial, de leur statut professionnel ainsi que de leur appartenance à un groupe linguistique, ethnique, religieux et national. Il n'existe pas de règle rigide selon laquelle une personne se sentirait toujours plus fortement canadienne que femme ou professeure. Les différentes identités sociales se trouvent activées ou désactivées selon le contexte social et la situation immédiate dans laquelle se trouvent les gens (Oakes, Haslam et Turner, 1994). Par exemple, un francophone du Québec peut s'identifier surtout en tant que dentiste dans son travail à Montréal; il peut s'identifier en tant que Québécois dans le cadre d'une conférence professionnelle à Toronto et se sentir d'abord canadien quand il fait du tourisme en Amérique du Sud.

3.1 Sentiment d'appartenance et identités multiples

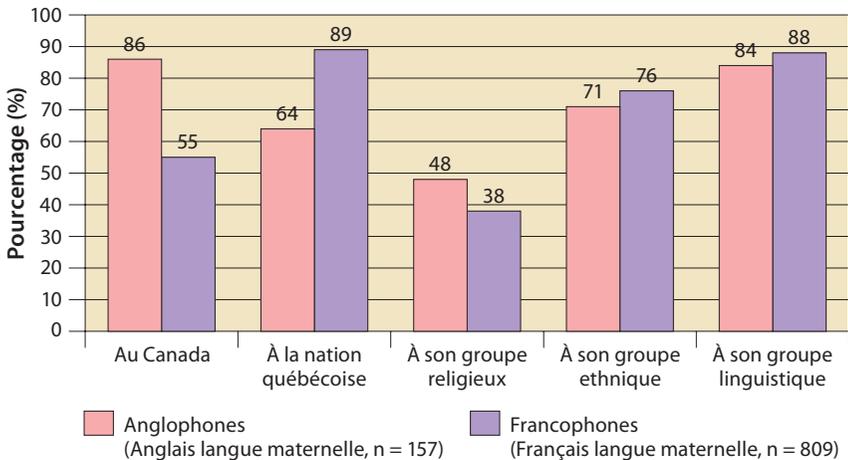
Les identités multiples des francophones et des anglophones du Québec ont été explorées dans une récente enquête menée pour l'Association des études canadiennes en 2008. Ce sondage Léger a été effectué sur un échantillon représentatif de la population canadienne constitué de répondants de langue maternelle française ($n = 809$) et anglaise ($n = 157$) sélectionnés à Montréal et dans toute la province.

Comme le montre la figure 8a, les répondants francophones (89 %) sont plus nombreux que les anglophones (64 %) à éprouver le sentiment d'appartenir à la nation québécoise. Inversement, les répondants

anglophones (86 %) sont plus nombreux que les francophones (55 %) à avoir un fort sentiment d'appartenance au Canada. À noter : les anglophones et les francophones sont aussi nombreux les uns que les autres à s'identifier à leur propre groupe linguistique (84 % pour les anglophones et 88 % pour les francophones). Par conséquent, la vaste majorité des anglophones et des francophones du Québec a un fort sentiment d'identité et d'appartenance linguistique vis-à-vis de son propre groupe. De même, la majorité des répondants francophones (76 %) et anglophones (71 %) s'identifie fortement à son endogroupe ethnique respectif. Finalement, les francophones sont moins nombreux (38 %) à s'identifier à leur groupe religieux que les anglophones (48 %). Ces résultats suggèrent que les récentes consultations sur les accommodements raisonnables en matière de religion réalisées par la Commission Bouchard-Taylor (2007-2008) n'ont peut-être pas ciblé l'élément le plus important de l'identification en tant que groupe pour la population québécoise. Il n'est guère surprenant que tant de témoignages aient plutôt eu trait aux problèmes linguistiques, ethniques et d'identité nationale qu'aux questions de religion.

Figure 8a

Sentiment d'appartenance des anglophones et des francophones envers différents groupes, réponses des catégories « très fort » et « assez fort » combinées (%), Québec, 2008

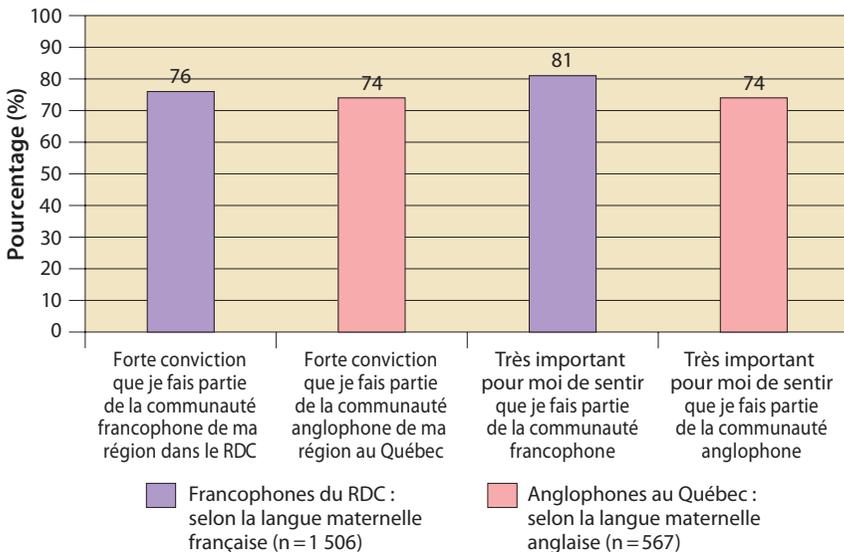


Source : Adapté de l'Association d'études canadiennes (2008).

Récemment, le ministère du Patrimoine canadien a mené une vaste enquête sur les attitudes envers les langues officielles du Canada (Canada, 2006). L'enquête à l'échelle de la population canadienne incluait un échantillon de Canadiens de langue maternelle française (n = 1 506) vivant dans le reste du Canada (RDC) et un échantillon de répondants anglophones résidant au Québec (n = 567). Comme le démontre la figure 8b, les résultats obtenus pour les francophones du RDC indiquent que la vaste majorité (76 %) s'identifie fortement à la communauté francophone de sa propre région et considère comme très important pour elle de faire partie de sa communauté francophone (81 %). De plus, selon les résultats, la majorité des anglophones du Québec (74 %) s'identifie fortement à sa communauté anglophone régionale et considère elle aussi comme très important de faire partie de sa propre communauté anglophone du Québec (74 %). De toute évidence, les anglophones du Québec font preuve d'autant de loyauté et d'engagement à l'égard de leur propre communauté linguistique que les francophones du RDC. Du point de vue des politiques publiques, cela

Figure 8b

Fort sentiment d'appartenance à leur communauté linguistique, et importance de ce sentiment d'appartenance (%), chez les anglophones du Québec et les francophones du reste du Canada (RDC), 2006



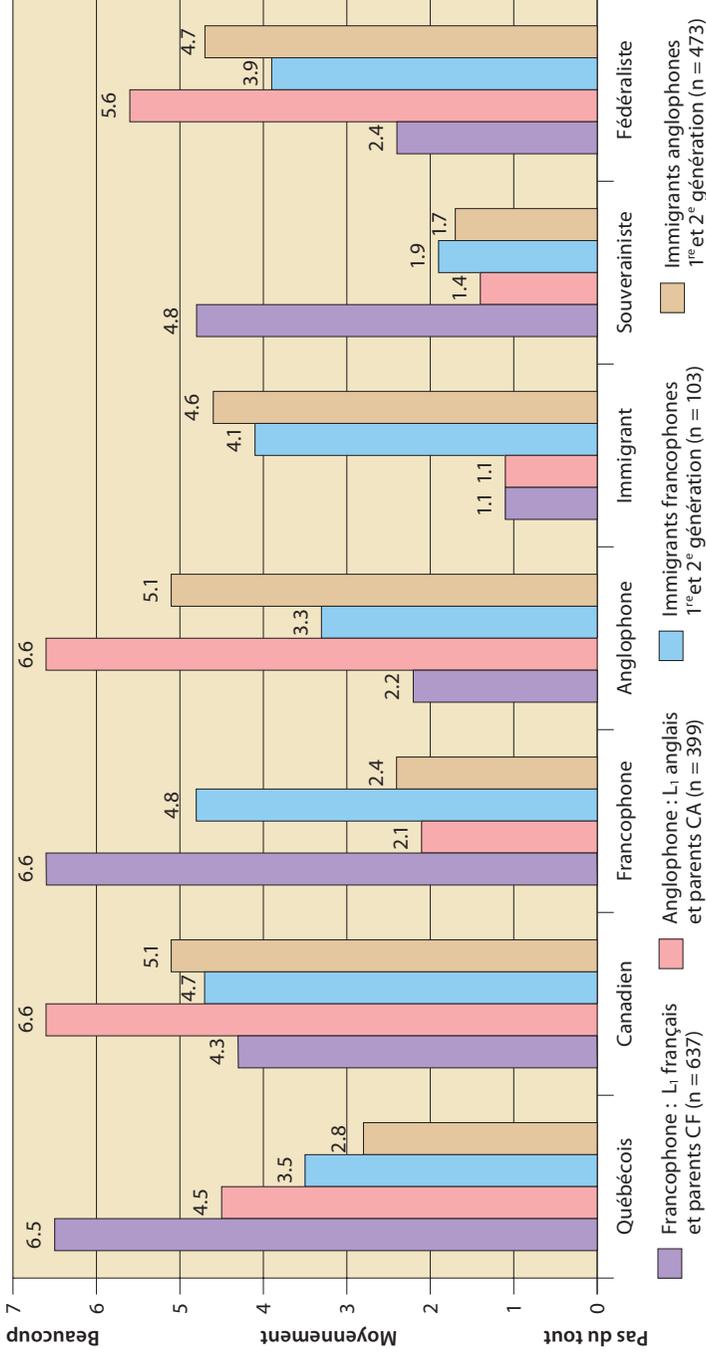
Source : Canada (2006), Centre de recherche Décima pour le compte du ministère du Patrimoine canadien.

signifie qu'il est légitime pour les gouvernements provincial et fédéral d'assurer et de développer la vitalité des anglophones du Québec aussi bien que celle des communautés francophones du reste du Canada.

Des études sur les identités multiples ont été réalisées au Québec sur des échantillons d'étudiants de langue maternelle anglaise et française au niveau collégial ainsi que sur des échantillons d'immigrants francophones et anglophones de première et deuxième génération inscrits dans les cégeps de l'île de Montréal. Ces enquêtes bien que non représentatives de la population québécoise dans son ensemble ont plus ou moins permis de contrôler le statut socioéconomique et le niveau d'éducation des étudiants. Les résultats présentés ici sont tirés de questionnaires plus élaborés portant sur les orientations d'acculturation des communautés d'accueil et des immigrants fréquentant des cégeps anglophones et francophones de Montréal (Montreuil et Bourhis, 2001, 2004; Montreuil, Bourhis et Vanbeselaere, 2004). Parmi les étudiants ayant participé à l'étude, on compte : 1) des francophones ($n = 637$) nés au Québec de langue maternelle française et de parents nés au Québec ayant eux aussi le français comme langue première (L_1); 2) des anglophones ($n = 399$) nés au Québec de langue maternelle anglaise et de parents nés au Québec ayant eux aussi l'anglais comme L_1 ; 3) des immigrants francophones de première et deuxième génération ayant le français comme langue maternelle ($n = 103$); 4) des immigrants anglophones de première et deuxième génération ayant l'anglais comme langue maternelle ($n = 473$). À l'aide d'une échelle en sept points, les répondants devaient évaluer dans quelle mesure (7 = beaucoup; 1 = pas du tout) ils s'identifiaient à chacun des groupes suivants : Québécois, Canadien, francophone, anglophone, immigrant, souverainiste, fédéraliste.

Comme on peut le voir à la figure 9, à la fois les Québécois anglophones et francophones et les immigrants anglophones et francophones présentent des profils identitaires qui diffèrent les uns des autres, ce qui peut rejaillir sur les relations entre groupes linguistiques au Québec. Les francophones s'identifient très fortement en tant que Québécois et francophones, fortement en tant que souverainistes, mais modérément en tant que Canadiens et seulement un peu en tant que fédéralistes. Les anglophones s'identifient très fortement en tant que Canadiens, anglophones et fédéralistes, modérément en tant que Québécois et

Figure 9
Identités multiples des étudiants des collèges (cégeps), Montréal, 2001 et 2004 combinées



Source : Basée sur les résultats combinés de Montreuil et Bourhis (2001, 2004).

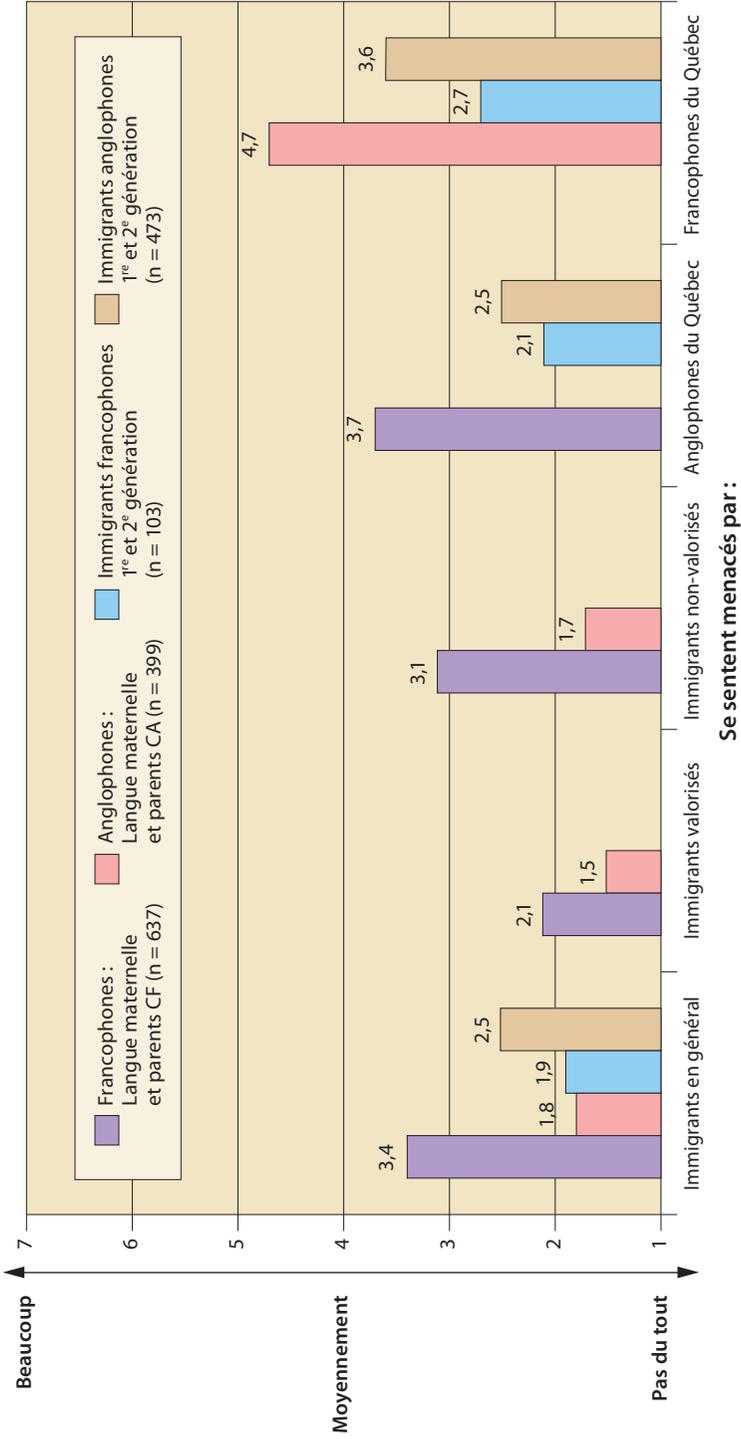
pas du tout en tant que souverainistes. Les immigrants anglophones s'identifient assez fortement en tant que Canadiens, anglophones, immigrants et fédéralistes, mais très peu en tant que Québécois, francophones et souverainistes. Les immigrants francophones s'identifient assez fortement en tant que Canadiens, francophones, immigrants et fédéralistes. Bien que fréquentant des collègues francophones, les immigrants francophones s'identifient peu en tant que Québécois et anglophones et très peu en tant que souverainistes. Par conséquent, les anglophones du Québec ainsi que les immigrants d'origine anglophone ou francophone partagent leur identification en tant que Canadiens et fédéralistes et leur rejet de l'option souverainiste.

3.2 Sentiments de menace résultant de la présence d'exogroupes

Les quatre mêmes groupes d'étudiants ont ensuite évalué dans quelle mesure ils se sentent menacés par la présence de divers groupes ethniques au Québec y compris les immigrants en général, les immigrants valorisés ou non valorisés ainsi que les Franco-Québécois de la majorité d'accueil et les Anglo-Québécois de la minorité d'accueil. Pour les étudiants francophones, les immigrants valorisés sont ceux originaires de France tandis que les non-valorisés sont les Haïtiens de minorité visible. Notons que ces deux groupes immigrants francophones contribuent au fait français au Québec. Pour les répondants anglophones, les immigrants valorisés sont ceux qui viennent de l'Empire britannique alors que les immigrants non valorisés sont ceux de la minorité visible sikh originaires du Punjab indien (Montreuil et Bourhis, 2004).

Comme le démontre la figure 10, les sentiments de menace étaient généralement peu élevés sur l'échelle en sept points bien que se dessinent certaines tendances. Comparés aux trois groupes de répondants minoritaires, les répondants de la majorité d'accueil francophone se sentent plus menacés par la présence de tous les exogroupes de la province. En particulier, les Franco-Québécois se sentent plus menacés par la présence des Anglo-Québécois ($x = 3,7$) que par les immigrants français de France ($x = 2,1$). Les répondants de la minorité d'accueil anglophone ne se sentent pas menacés par les immigrants, mais se sentent le plus menacés par la présence des Franco-Québécois majoritaires ($x = 4,7$). Les immigrants francophones et anglophones ne se sentent

Figure 10
Sentiment de menace chez les étudiants des collèges en présence de groupes variés, Montréal, 2004



Source : Basée sur des résultats de Montreuil et Bourhis (2004).

pas menacés par les immigrants ou par les Anglo-Québécois de la minorité d'accueil. Cependant, les immigrants anglophones se sentent plus menacés ($x = 3,6$) que les immigrants francophones ($x = 2,7$) par la présence des Franco-Québécois majoritaires. Les Anglo-Québécois et les immigrants partagent donc un sentiment de menace provenant des Franco-Québécois, la majorité dominante au Québec.

Pourquoi les répondants de la majorité d'accueil francophone se sentent-ils plus menacés par la présence des « autres » que les répondants des minorités linguistique et immigrante? Rappelons que le mouvement nationaliste québécois a longtemps attisé le sentiment d'insécurité linguistique des francophones en invoquant la menace qui plane sur la situation du français au Québec, situation compromise par la présence d'exogroupes linguistiques tels que la minorité anglo-québécoise et les immigrants. Les mouvements nationalistes ont tout intérêt à entretenir les sentiments de menace due à la présence de groupes exogènes. En effet, de tels sentiments renforcent les liens de solidarité entre membres de l'endogroupe, stimulent la loyauté à la cause de l'endogroupe et mobilisent à l'action contre ceux qui sont perçus comme concurrents ou ennemis. Le fait que les répondants franco-québécois se sentent également menacés par la présence d'immigrants haïtiens francophones suggère que le sentiment de menace peut provenir de n'importe quel exogroupe, même s'il contribue à la cause du français au Québec. Le fait que la présence des Haïtiens soit jugée menaçante par les Franco-Québécois s'explique par leur statut dévalorisé dû à un autre facteur : leur statut de minorité visible. Des études antérieures suggèrent que comme les autres Canadiens, les Franco-Québécois ont tendance à avoir des préjugés à l'encontre des minorités visibles (Bourhis et Gagnon, 2006). Ceci nous amène à la dernière question de ce chapitre : au Québec, comme dans le reste du Canada, qui parmi les Canadiens sont les plus susceptibles de se sentir victimes de préjugés et de discrimination?

3.3 Les victimes de la discrimination au Québec et dans le RDC : le linguicisme

Si les préjugés sont d'attitudes négatives envers les exogroupes, la discrimination est un comportement négatif injustifié à l'encontre des membres d'un exogroupe cible (Bourhis et Gagnon, 2006). Le

comportement discriminatoire peut prendre diverses formes : le rejet de l'autre par le silence, la dérision, les propos haineux, le harcèlement, l'inégalité dans l'accès à l'emploi et au logement, les attaques contre les biens et les personnes (crimes haineux), l'interdiction de séjour, la déportation et le génocide. Au Canada, comme partout dans le monde, la discrimination est un phénomène courant qui est destructeur pour ses victimes et déshumanisant pour ses auteurs (Berry, 2006).

Nous allons maintenant examiner les sentiments d'inclusion ou d'exclusion éprouvés par les minorités vulnérables au Québec et dans le reste du Canada (RDC) à l'aide de résultats extraits de l'Enquête sur la diversité ethnique (EDE) menée dans tout le Canada en 2002-2003. L'EDE a été réalisée par Statistique Canada en partenariat avec Patrimoine canadien. L'enquête portait sur la diversité sociale, culturelle et économique non seulement des immigrants de première, seconde et troisième génération, mais aussi des francophones et des anglophones de tout le Canada. Les répondants étaient âgés de quinze ans et plus et vivaient dans leur propre résidence dans les dix provinces canadiennes. L'EDE visait à mieux cerner comment les minorités ethniques perçoivent leur situation en tant que citoyens canadiens et comment ils interprètent et décrivent leur affiliation ethnique. L'EDE était basée sur une entrevue téléphonique de 35 minutes assistée par ordinateur et effectuée en quinze langues, selon le profil linguistique du répondant : anglais, français, cantonais, mandarin, espagnol, pendjabi, etc. Les répondants étaient sélectionnés à partir du recensement de 2001 et les entrevues ont été effectuées après les attentats du 11 septembre 2001 à New York. L'échantillon était stratifié selon l'origine ethnique, le lieu de naissance, le lieu de naissance des parents, le sexe, l'âge, la génération, la région, la langue, et comportait une surreprésentation d'immigrants de seconde génération (37 % de l'échantillon). Un total de 42 476 entrevues a été réalisé avec succès à partir d'un échantillon cible de 57 200, ce qui représente un taux de réponse de 76 %.

L'enquête téléphonique EDE abordait plusieurs thèmes, à savoir : la définition de soi, la compétence linguistique, la langue d'usage au foyer, le réseau social, les devoirs civiques, les attitudes et le sentiment d'appartenance, les activités socio-économiques et l'interaction sociale

y compris les expériences de discrimination. La question sur la discrimination était formulée de la façon suivante :

La discrimination peut se produire quand les gens sont traités de façon injuste parce qu'ils sont perçus comme différents des autres. Dans les cinq dernières années ou depuis votre arrivée au Canada, estimez-vous que vous avez été victime de discrimination ou avoir été traité de façon injuste par les autres au Canada à cause de votre origine ethnique, de votre culture, de votre race, de votre couleur de peau, de votre langue, de votre accent ou de votre religion ?

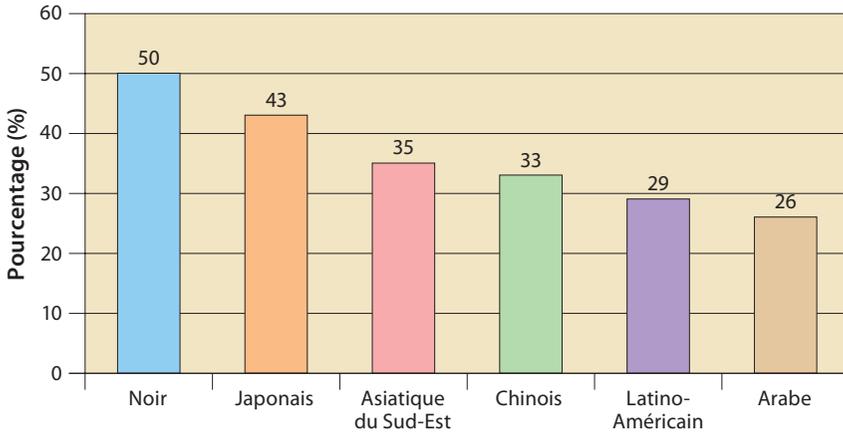
Les participants ont répondu par oui ou par non à cette question. Les résultats révèlent les tendances suivantes : dans l'ensemble du Canada, les hommes (8 %) autant que les femmes (7 %) déclarent avoir été victimes de discrimination dans les cinq dernières années. Les immigrants de première génération ont été plus nombreux (13 %) à ressentir la discrimination que ceux de deuxième (6 %) et de troisième génération (5 %). Le pourcentage de répondants se déclarant victimes de discrimination est à peu près le même à Toronto (11 %) qu'à Vancouver (11 %) et à Montréal (9 %).

Bien que dans l'ensemble, 14 % des immigrants déclarent avoir souffert de discrimination, les immigrants des minorités visibles semblent plus touchés (36 %) que les autres (10 %). Dans le recensement canadien de 2001 et dans l'Enquête sur la diversité ethnique (EDE, 2002), les minorités visibles incluent les origines suivantes : indienne, pakistanaise, noire, latino-américaine, asiatique (indonésienne, vietnamienne), arabe, afghane, iranienne, japonaise, coréenne et chinoise (Bourhis, 2003). Selon le recensement canadien (2001), les minorités visibles constituent 13 % (3 millions) de la totalité de la population canadienne (32 millions). Comme le montre la figure 11, parmi les immigrants de minorités visibles à se déclarer victimes de discrimination, les plus nombreux sont les Noirs (50 %) et les Japonais (43 %) alors que les moins nombreux sont les Latino-Américains (29 %) et les Arabes (26 %).

Comme le montre la figure 12, chez les immigrants en général, les plus susceptibles de se déclarer victimes de discrimination sont d'abord les immigrants de première génération (30 %) puis de deuxième (20 %) et de troisième génération (14 %). Cette tendance paraît normale puisqu'à la deuxième et à la troisième génération, les immigrants

Figure 11

Minorités visibles ayant rapporté avoir été victime de discrimination au cours des cinq dernières années (%), Canada, 2002

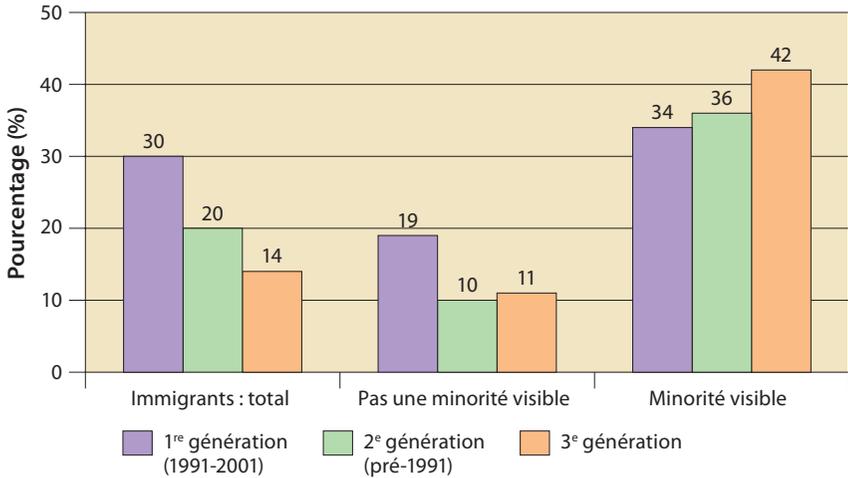


Source : Enquête EDE, 2002.

se rapprochent de plus en plus de la majorité d'accueil sur les plans éducatif, économique, culturel et social. Pourtant, la figure 12 montre la tendance inverse pour les minorités visibles. Alors que beaucoup d'immigrants de minorités visibles connaissent la discrimination à la première (34 %) et à la seconde génération (36 %), les chiffres vont en augmentant à la troisième génération (42 %). Les immigrants noirs sont les plus touchés par ce type de discrimination intergénérationnelle : 45 % à la première génération, 48 % à la deuxième et 61 % à la troisième. Il est certain que les immigrants de race blanche peuvent se fondre en douceur dans la masse des Canadiens blancs au fur et à mesure qu'ils intègrent les codes linguistiques et culturels de la majorité d'accueil ; en revanche, les membres des minorités visibles restent dans la catégorie « étrangers » en raison de la couleur de leur peau, même s'ils s'intègrent culturellement et linguistiquement d'une génération à l'autre. À la troisième génération, les minorités visibles comme les Noirs et les Asiatiques ne peuvent attribuer les différences de traitement qu'à la discrimination, forme d'exclusion qui mène à des conséquences négatives sur les plans social, économique et matériel pour les minorités concernées et qui compromet l'harmonie actuelle et future des relations ethniques au Canada.

Figure 12

1^e, 2^e et 3^e génération d'immigrants ayant rapporté avoir été victime de discrimination au cours des cinq dernières années (%), Canada, 2002

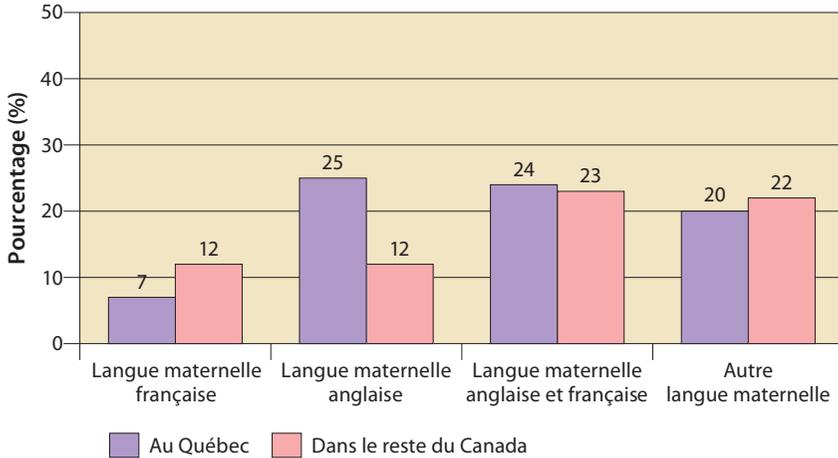


Source : Enquête EDE, 2002.

Selon la langue maternelle des participants à l'enquête EDE, que révèlent les chiffres sur la discrimination subie par les francophones et les anglophones du reste du Canada (RDC) par rapport à ceux du Québec? Comme le montre la figure 13, les anglophones sont plus nombreux à se déclarer victimes de discrimination au Québec (25 %) que dans le RDC (12 %). En revanche, les francophones n'étaient qu'un peu plus nombreux à se déclarer victimes de discrimination dans le RDC (12 %) qu'au Québec (7 %). Le *linguicisme* se définit comme une forme de discrimination liée à la langue maternelle ou à l'accent (Bourhis et coll., 2007). De toute évidence, les anglophones en tant que minorité au Québec et les francophones en tant que minorité dans le RDC courent plus de risques d'être affectés par le linguicisme que s'ils résidaient au sein de la majorité de leur propre groupe. Il faut signaler que les répondants ayant à la fois le français et l'anglais comme langues maternelles ainsi que les allophones sont aussi nombreux à se déclarer victimes de discrimination, autant au Québec que dans le RDC. On peut supposer que les bilingues anglais-français et les allophones ont plus de contacts interculturels avec des locuteurs d'exogroupes, ce qui accroît leurs risques de subir le linguicisme et la discrimination.

Figure 13

Participants ayant affirmé avoir été victime de discrimination au Québec en comparaison avec le reste du Canada (RDC), selon la langue maternelle des répondants (%), Canada, 2002



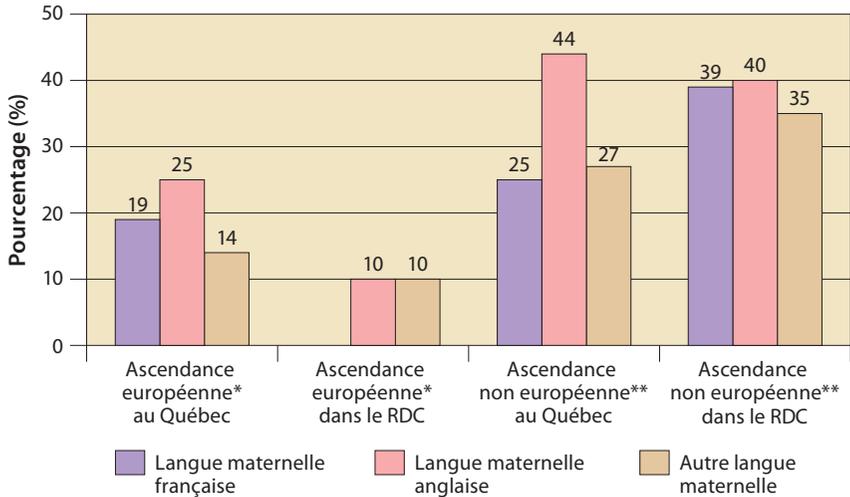
Note : Le linguicisme se définit comme une forme de discrimination liée à l'accent ou à la langue maternelle d'une personne.

Source : Enquête EDE, 2002 ; Bourhis et coll., 2007.

La figure 14 combine la langue maternelle avec l'origine ethnique comme facteurs reliés aux probabilités d'être victime de linguicisme au Québec et dans le RDC selon l'enquête EDE de 2002. D'après le recensement canadien, la catégorie ethnique « européenne » inclut principalement des individus de race blanche tandis que la catégorie « non-européenne » regroupe surtout des membres de minorités visibles tels que : Africains, Indiens, Chinois, Arabes et Latinos d'Amérique centrale ou du Sud. Dans la figure 14, on peut voir qu'au Québec, parmi les Européens de race blanche, ce sont les Européens de langue maternelle anglaise qui sont les plus nombreux à se déclarer victimes de discrimination (25 %) comparés aux répondants francophones (19 %) et allophones (14 %). Chez les répondants non européens, ce sont également les anglophones de naissance qui sont les plus nombreux à ressentir la discrimination (44 %) par rapport aux allophones (27 %) et aux francophones (25 %). Il est clair qu'au Québec, ce sont les anglophones non européens qui sont les plus touchés par le linguicisme et la discrimination. Dans le RDC, tous les non-européens, quelle que soit leur langue maternelle, s'exposent à la discrimination (35 %-40 %).

Figure 14

Participants ayant affirmé avoir été victime de discrimination au Québec en comparaison avec le reste du Canada (RDC), selon la langue maternelle et l'ascendance ethnique des répondants (%), Canada, 2002



* Ascendance européenne, incluant italienne, portugaise, polonaise, hollandaise, ukrainienne, grecque.

** Ascendance non européenne, incluant asiatique (chinoise, vietnamienne), sud-asiatique (indienne, pakistanaise), arabe, africaine, sud et centre-américaine, caribéenne.

Source : Enquête EDE, 2002 ; Bourhis et coll., 2007.

L'enquête EDE cherchait aussi à explorer les raisons invoquées comme causes de discrimination par les répondants. La question suivante a donc été posée à ceux qui s'étaient déclarés victimes de discrimination :

Dans les cinq dernières années ou depuis votre arrivée au Canada, pour quelle(s) raison(s) selon vous, avez-vous été victime de discrimination ou d'injustice au Canada? Était-ce ou est-ce en raison de votre origine ethnique ou de votre culture? de votre race ou de la couleur de votre peau? de votre langue ou de votre accent? de votre religion?

Les répondants pouvaient citer un ou plusieurs de ces facteurs comme cause de discrimination. Les résultats présentés dans la figure 15 montrent les facteurs perçus par les répondants comme causes de discrimination en fonction de leur langue maternelle et de leur lieu de résidence : le Québec ou le RDC. Au Québec, les individus se déclarant victimes de discrimination invoquent la langue et l'accent

comme causes principales de discrimination et ceci, quelle que soit leur langue maternelle : l'anglais (67 %), le français (61 %) ou une autre langue (52 %). Il est donc clair que la langue et l'accent plus que l'origine ethnique, la race ou la religion expliquent la plupart des cas de discrimination dans la province. Le linguicisme comme catégorie la plus fréquente de cause de discrimination au Québec est sans doute la conséquence des quatre décennies de tension linguistique engendrée par l'adoption et l'application des lois linguistiques dans la province. Dans le RDC, c'est la race ou la couleur de la peau (53 %-56 %) qui sont citées comme causes majeures de discrimination, suivies dans une moindre mesure par la langue et l'origine ethnique bien que ces résultats ne sont valables que pour les répondants ayant l'anglais comme langue maternelle et pour les allophones. D'après la figure 15, les francophones dans le RDC sont plus nombreux à invoquer la langue et l'accent (68 %) comme causes de discrimination, ce qui reflète le legs des tensions linguistiques qui continuent d'exister dans beaucoup de provinces anglophones du pays.

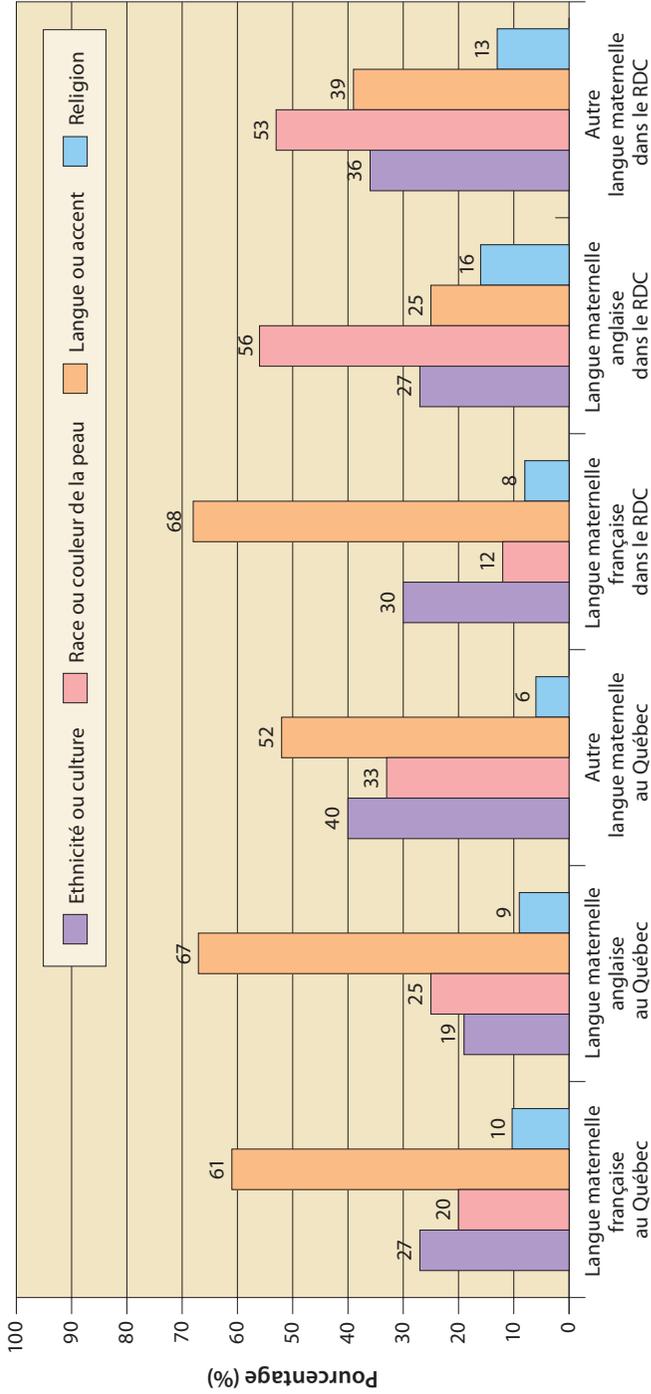
La discrimination ne se produit pas dans n'importe quelle circonstance. Par conséquent, l'EDE explore aussi dans quelles situations ou dans quels lieux la discrimination risque de se manifester. À cet effet, la question suivante a été posée aux répondants s'étant déclarés victimes de discrimination :

Dans les cinq dernières années ou depuis votre arrivée au Canada, dans quels lieux ou dans quelles situations selon vous, avez-vous ressenti personnellement de la discrimination ou de l'injustice au Canada? Était-ce dans la rue? dans un magasin, une banque ou un restaurant? au travail ou lors d'une demande d'emploi ou de promotion? ou dans vos rapports avec la police ou la justice?

La figure 16 présente les résultats obtenus au Québec en fonction de la langue maternelle. De toute évidence, la discrimination se produit surtout au travail, lors d'une demande d'emploi ou de promotion. Au travail, ce sont les allophones qui ressentent le plus la discrimination (57 %) suivis des anglophones (47 %) et des francophones (42 %). Le fait d'avoir un travail étant primordial pour l'intégration économique et sociale des immigrants, il n'est pas anodin que les allophones aient cité le monde du travail comme le lieu où le problème de la discrimination est le plus fréquent. Il faut rappeler que les disparités de salaires

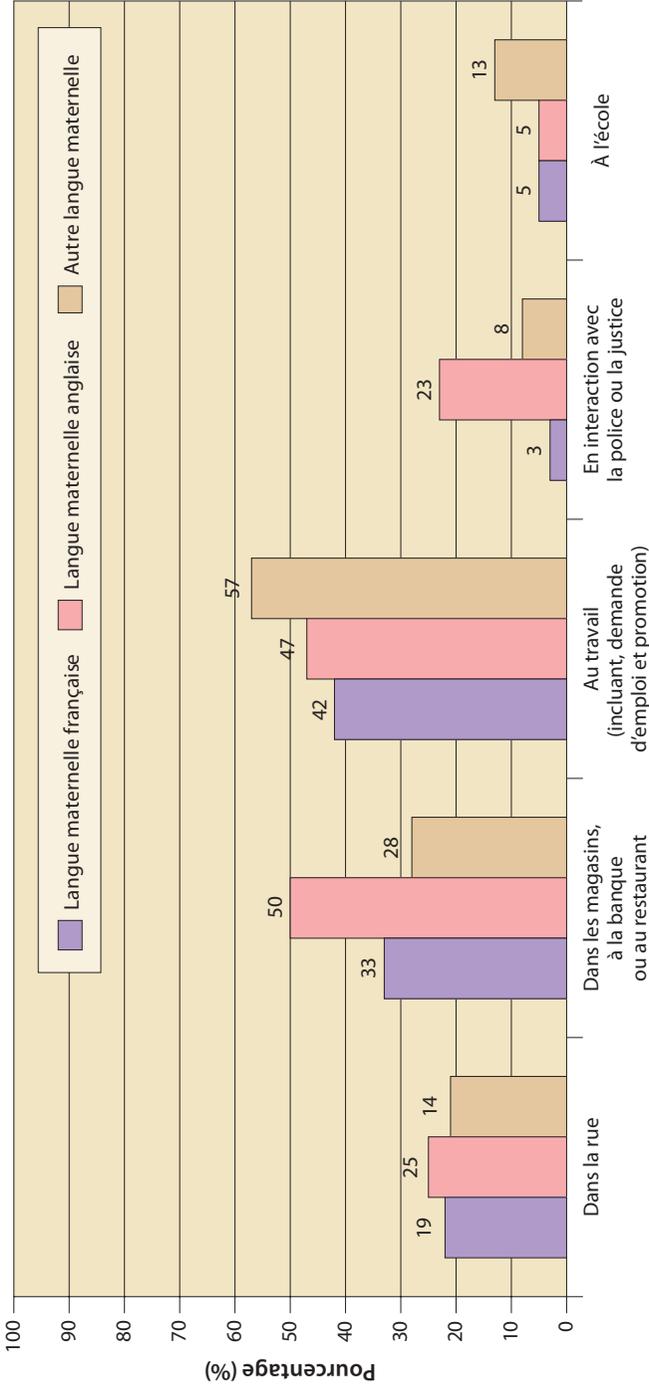
Figure 15

Raisons perçues par les personnes ayant affirmé avoir été victime de discrimination au cours des cinq dernières années, ou depuis leur arrivée au Canada, pour les répondants ayant été victime de discrimination, selon la langue maternelle (%), Québec et reste du Canada (RDC) comparés, Canada, 2002



Source : Enquête EDE, 2002 ; Bourhis et coll., 2007.

Figure 16
Situations et endroits où les gens affirment avoir été victime de discrimination au cours des cinq dernières années, pour les répondants ayant été victime de discrimination, selon la langue maternelle (%), Québec, Canada, 2002



Source : Enquête EDE, 2002; Bourhis et coll., 2007.

au Québec touchent non seulement les allophones parlant le français (-33.9 %) et l'anglais (-30.1 %), mais aussi les allophones bilingues (-11.8 %). La figure 16 montre que de tous les répondants ayant rapporté avoir été victime de discrimination, les anglophones (50 %) plus que les francophones (33 %) et les allophones (28 %) signalent avoir ressenti de la discrimination dans les magasins, les banques, et les restaurants. Étant donné qu'il s'agit de lieux publics, la discrimination peut mener au sentiment d'être rejeté de la société civile.

En résumé, les résultats de l'EDE montrent que ce sont les immigrants de minorités visibles qui sont les plus touchés par la discrimination et ceci vaut pour la première, la deuxième et la troisième génération. Dans l'ensemble, ce sont les minorités noires qui souffrent le plus de discrimination comparativement à toutes les autres minorités visibles au Québec. Chez les allophones du Québec, la discrimination est beaucoup plus courante au travail que dans les magasins, les restaurants, dans la rue ou à l'école. Faire partie de la main-d'œuvre reste un facteur déterminant pour l'intégration des allophones et des immigrants de la province. Au Québec, ce sont les minorités visibles qui n'ont pas le français pour langue maternelle qui sont les plus affectées par la discrimination. Le racisme et le linguicisme constituent un double handicap pour les minorités noires anglophones qui subissent le taux de chômage le plus élevé et qui reçoivent les salaires les plus bas de la province, mis à part les Premières nations.

4. Remarques finales

L'aménagement linguistique en faveur du français (loi 101) a remporté plusieurs victoires : le maintien ou l'acquisition du français par 94 % de la population du Québec, un taux d'utilisation du français au foyer qui atteint 82 % et une augmentation du taux de bilinguisme chez les anglophones qui a atteint 69 % en 2006. Sur le marché du travail, au Québec, les avantages économiques résultant de la compétence en français ont augmenté entre 1970 et 2000 alors que les avantages liés à la connaissance de l'anglais ont diminué. La situation favorable de la langue française se reflète dans l'augmentation de la gestion de l'économie québécoise par des entreprises francophones ; ce taux est passé de 47 % dans les années 1960 à 67 % actuellement. Pourtant, les résultats des sondages montrent que les étudiants francophones

de niveau collégial se sentent encore plutôt menacés et ambivalents concernant la présence des « autres » sur le territoire du Québec.

Le déclin démographique de la population anglophone mine la vitalité institutionnelle des communautés anglophones du Québec. Le maintien et l'épanouissement de la vitalité institutionnelle des anglophones du Québec pourraient pourtant servir à freiner l'exode des jeunes et à améliorer l'avenir de la vitalité de cette communauté, notamment sur le plan démographique et institutionnel. De plus, ceci constituerait un exemple ou un précédent pour améliorer la vitalité des minorités francophones dans le reste du Canada. Malgré la diversité croissante de la société canadienne sur le plan linguistique et culturel, en particulier en Ontario et dans les provinces de l'Ouest, l'avenir de l'unité du pays repose malgré tout sur la vitalité de ses deux minorités nationales : les communautés anglophones du Québec et les communautés francophones du reste du Canada.

Bibliographie

- AMIT-TALAI, T. (1993). « Will they go? A study of intentions regarding migration among secondary students in Quebec », *Canadian Ethnic Studies*, n° 25, p. 50-61.
- BERGER, C.R. et BRADAC, J.J. (1982). *Language and social knowledge*, Londres, Edward Arnold.
- BERRY, J. (2006). « Mutual attitudes among immigrants and ethnocultural groups in Canada », *International Journal of Intercultural Relations*, n° 30, p. 719-734.
- BOUCHARD, P. (1991). *Les enjeux de la francisation des entreprises au Québec 1977-1984*, Montréal, Office québécois de la langue française.
- BOUCHARD, P. (automne, 2002). « La langue du travail : une situation qui progresse mais toujours teintée d'une certaine précarité ». *Revue d'aménagement linguistique*, p. 85-106.
- BOUCHARD, P. et BOURHIS, R. (automne 2002). « Introduction : La charte de la langue française : bilan, enjeux et perspectives », *Revue d'aménagement linguistique*, numéro hors série, *L'aménagement linguistique au Québec : 25 ans d'application de la Charte de la langue française* (sous la direction de P. Bouchard et R.Y. Bourhis), p. 9-16.

- BOURHIS, R.Y. (1979). « Language in ethnic interaction: A social-psychological approach », dans H. Giles et B. Saint-Jacques (dir.), *Language and ethnic relations*, Oxford, Pergamon Press, p. 117-142.
- BOURHIS, R.Y. (1983). « Language attitudes and self-reports of French-English usage in Quebec », *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, n° 4, p. 163-179.
- BOURHIS, R.Y. (1984a). « Language policies in multilingual settings », dans R.Y. Bourhis (dir.), *Conflict and language planning in Quebec*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters.
- BOURHIS, R.Y. (1984b). « Cross-cultural communication in Montreal: Two field studies since Bill 101 », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 46, p. 33-47.
- BOURHIS, R.Y. (1994a). « Introduction and overview of language events in Canada », dans R.Y. BOURHIS (dir.), *International Journal of the Sociology of Language*, nos 105-106, « French-English Language Issues in Canada », p. 5-36.
- BOURHIS, R.Y. (1994b). « Ethnic and language attitudes in Quebec », dans J. Berry et J. Laponce (dir.), *Ethnicity and culture in Canada: The research landscape*, Toronto, University of Toronto Press, p. 322-360.
- BOURHIS, R.Y. (2001a). « Reversing language shift in Quebec », dans J.A. Fishman (dir.), *Can threatened languages be saved?*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 101-141.
- BOURHIS, R.Y. (2001b). « Acculturation, language maintenance and language shift », dans J. Klatter-Falmer et P. Van Avermaet (dir.), *Theories on Language maintenance and loss of minority languages: Towards a more integrated explanatory framework*, New York, Waxmann Verlag, p. 5-37.
- BOURHIS, R.Y. et BARRETTE, G. (2006). « Ethnolinguistic Vitality », dans K. Brown (dir.), *Encyclopedia of Language and Linguistics*, 2^e éd., vol. 4, Oxford, Elsevier, p. 246-249.
- BOURHIS, R.Y., EL-GELEDI, S. et SACHDEV, I. (2007). « Language, ethnicity and inter-group relations », dans A. Weatherall, B. Watson et C. Gallois (dir.), *Language, Discourse and Social Psychology*, New York, Palgrave Macmillan, p. 15-50.
- BOURHIS, R.Y. et GAGNON, A. (2006). « Les préjugés, la discrimination et les relations intergroupes », dans R.J. Vallerand (dir.), *Les fondements de la Psychologie sociale*, 2^e éd., Montréal, Gaëtan Morin et Chenelière Éducation, p. 531-598.

- BOURHIS, R.Y. et GILES, H. (1977). « The language of inter-group distinctiveness », dans H. Giles (dir.), *Language, ethnicity, and inter-group relations*, Londres, Academic Press, p. 119-135.
- BOURHIS, R.Y., GILES, H., LEYENS, J.-P., et TAJFEL, H. (1979). « Psycholinguistic distinctiveness: Language divergence in Belgium », dans H. Giles et R.N. St. Clair (dir.), *Language and Social Psychology*, Oxford, Basil Blackwell, p. 158-185.
- BOURHIS, R.Y., GILES, H. et LAMBERT, W.E. (1975). « Social consequences of accommodating one's style of speech: a cross-national investigation », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 6, p. 55-72, Reproduit dans : *Linguistics*, n° 166, p. 55-71.
- BOURHIS, R.Y. et LANDRY, R. (automne 2002). « La loi 101 et l'aménagement du paysage linguistique au Québec », *Revue d'aménagement linguistique*, p. 107-132.
- BOURHIS, R.Y. et LEPICQ, D. (1988). « Aménagement linguistique, statut et usage du français au Québec », *Revue internationale de langue et de littérature*, n° 33, p. 9-32.
- BOURHIS, R.Y. et LEPICQ, D. (1993). « Québécois French and language issues in Quebec », dans R. Posner et J.N. Green (dir.), *Trends in Romance Linguistics and Philology, Volume 5: Bilingualism and Linguistic Conflict in Romance*, La Haye et Berlin, Mouton de Gruyter, p. 345-381.
- BOURHIS, R.Y. et LEPICQ, D. (2002). « Aménagement linguistique et vitalité des communautés francophone et anglophone du Québec », *Lapardum*, n° 7, p. 137-176.
- BOURHIS, R.Y. et LEPICQ, D. (2004). *La vitalité des communautés francophone et anglophone du Québec : bilan et perspectives depuis la loi 101*, Cahiers de recherche n° 11, Montréal, Chaire Concordia-UQAM en études ethniques.
- BOURHIS, R.Y. et MAASS, A. (2005). « Linguistic prejudice and stereotypes », dans V. Ammon, N. Dittmar, K.J. Mattheier et P. Trudgill (dir.), *Sociolinguistics: An International Handbook of the Science of Language and Society*, 2^e éd., Berlin et New York, Walter De Gruyter, p. 1587-1601.
- BOURHIS, R.Y. et MARSHALL, D. (1999). « The United States and Canada », dans J. Fishman (dir.), *Handbook of Language and Ethnic Identity*, Oxford et New York, Oxford University Press, p. 244-264.

- BOURHIS, R.Y., MONTARULI, E. et AMIOT, C. (2007). « Language planning and French-English bilingual communication: Montreal field studies from 1977 to 1997 », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 185, p. 187-224.
- BOURHIS, R.Y., MONTREUIL, A., HELLY, D. et JANTZEN, L. (2007). « Discrimination et linguicisme au Québec : enquête sur la diversité ethnique au Québec », *Canadian Ethnic Studies*, n° 39, p. 31-47.
- BYRNE, D. (1969). « Attitudes and attraction », *Advances in Experimental Social Psychology*, n° 4, p. 35-89.
- CALDWELL, G. (1984). « Anglo-Quebec: Demographic realities and options for the future », dans R.Y. Bourhis (dir.), *Conflict and language planning in Quebec*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 205-221.
- CALDWELL, G. (1994). « English Quebec: Demographic and cultural reproduction », dans R.Y. Bourhis (dir.), *International Journal of the Sociology of Language*, n°s 105-106, « French-English Language Issues in Canada », p. 153-179.
- CALDWELL, G. (1998). « English Quebec », dans J. Edwards (dir.), *Language in Canada*, New York, Cambridge University Press, p. 177-201.
- CALDWELL, G. (2002). « La charte de la langue française vue par les anglophones », *Revue d'aménagement linguistique*, numéro hors série, *L'aménagement linguistique au Québec : 25 ans d'application de la Charte de la langue française* (sous la direction de P. Bouchard et R.Y. Bourhis), p. 27-34.
- CANADA (2006). *Attitudes et perceptions des Canadiens à l'égard des langues officielles du Canada*, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien. Sondage du Centre de recherche Décima.
- CANADA (2008). *L'utilisation des langues en milieu de travail au Canada, Recensement de 2006 : résultats*, Ottawa, Statistique Canada. Série « Analyses » du Recensement de 2006.
- CAPOZZA, D. et BROWN, R. (dir.) (2000). *Social Identity Processes*, Londres, Sage Publications.
- CASTONGUAY, C. (1998). « The fading Canadian duality », dans J. Edwards (dir.), *Language in Canada*, New York, Cambridge University Press, p. 36-60.
- CASTONGUAY, C. (1999). « Getting the facts straight on French: Reflections following the 1996 Census », *Inroads: A Journal of Opinion*, n° 8, p. 57-76.

- CDPDJ (1998). *Les programmes d'accès à l'égalité au Québec : bilan et perspectives*, Québec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- CHAMBERS, G. (1992). *Task force on English Education*, Québec, Ministère de l'Éducation. Rapport au ministre de l'Éducation.
- CLIFT, D. et MCLEOD ARNOPOULOS, S. (1979). *Le fait anglais au Québec*, Montréal, Libre Expression.
- CORBEIL, J.C. (2007). *L'Embarras des langues : origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, Montréal, Québec Amérique.
- COUPLAND, N. et GILES, H. (dir.) (1988). « Communicative accommodation: Recent developments », *Language and communication*, n° 8, p. 175-327.
- CRI (2001). *Pour une fonction publique à l'image de la diversité québécoise*, Montréal, Conseil des relations interculturelles.
- DAOUST, D. (1984). « Francization and terminology change in Quebec business firms », dans R.Y. Bourhis (dir.), *Conflict and language planning in Quebec*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 81-113.
- D'ANGLEJAN, A. (1984). « Language planning in Quebec: An historical overview and future trends », dans R.Y. Bourhis (dir.), *Conflict and language planning in Quebec*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 29-52.
- FERGUSON, C.A. (1959). « Diglossia », *Word*, n° 15, p. 325-340.
- FISHMAN, J. (1967). « Bilingualism with and without diglossia: diglossia with and without bilingualism », *Journal of Social Issues*, n° 32, p. 29-38.
- FISHMAN, J. (1972). « Domains and the relationship between micro- and macro-sociolinguistics », dans J.J. Gumperz et D. Hymes (dir.), *Directions in sociolinguistics: The ethnography of communication*, New York, Holt, Rinehart and Winston, p. 435-453.
- FISHMAN, J. (1991). *Reversing language shift*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters.
- FRASER, G. (2006). *Sorry, I don't speak French. Confronting the Canadian crisis that won't go away*, Toronto, McClelland & Stewart.
- FREED, J. et KALINA, J. (1983). *The Anglo guide to survival in Quebec*, Montréal, Eden Press.
- GALLOIS, C., GILES, H., JONES, E., CARGILE, A.C. et OTA, H. (1995). « Accommodating intercultural encounters: Elaborations and

- extensions », dans R. Wiseman (dir.), *Theories of intercultural communication*, Thousand Oaks (Calif.), Sage Publications, p. 115-147.
- GENESE, F. et BOURHIS, R.Y. (1982). « The social psychological significance of code switching in cross-cultural communication », *Journal of Language and Social Psychology*, n° 1, p. 1-28.
- GENESE, F. et BOURHIS, R.Y. (1988). « Evaluative reactions to language choice strategies: The role of sociostructural factors », *Language and Communication*, n° 8, p. 229-50.
- GENESE, F. et HOLOBOW, N. (1989). « Change and stability in inter-group perceptions », *Journal of Language and Social Psychology*, n° 8, 17-38.
- GEORGEAULT, P. et PAGÉ, M. (2006). *Le français, langue de la diversité québécoise*, Montréal, Québec Amérique.
- GILES, H. (1978). « Linguistic differentiation between ethnic groups », dans H. Tajfel (dir.), *Differentiation between Social Groups*, Londres, Academic Press, p. 361-393.
- GILES, H., BOURHIS, R.Y. et TAYLOR, D. (1977). « Towards a theory of language in ethnic group relations », dans H. Giles (dir.), *Language, ethnicity and inter-group relations*, Londres, Academic Press, p. 307-348.
- GILES, H. et COUPLAND, N. (1991). *Language: Contexts and consequences*, Milton Keynes, Open University Press.
- GILES, H., COUPLAND, J. et COUPLAND, N. (1991). *Contexts of accommodation: Developments in applied sociolinguistics*, Cambridge (R.-U.), Cambridge University Press.
- GILES, H. et JOHNSON, P. (1981). « The role of language in ethnic group relations », dans J.C. Turner et H. Giles (dir.), *Inter-group behaviour*, Oxford, Blackwell, p. 199-243.
- GILES, H. et JOHNSON, P. (1987). « Ethnolinguistic identity theory: A social psychological approach to language maintenance », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 63, p. 69-99.
- GILES, H., MULAC, A., BRADAC, J.J. et JOHNSON, P. (1987). « Speech accommodation theory: The first decade and beyond », dans M.L. McLaughlin (dir.), *Communication Yearbook 10*, Beverly Hills (Calif.), Sage Publications, p. 13-48.
- GILES, H., TAYLOR, D. et BOURHIS, R.Y. (1973). « Toward a theory of interpersonal accommodation through speech: Some Canadian data », *Language in Society*, n° 2, p. 177-192.

- HAMERS, J.F. et BLANC, M.H.A. (2000). *Bilinguality and bilingualism*, 2^e éd., Cambridge (R.-U.), Cambridge University Press.
- HAMERS, J. et HUMMEL, K. (1994). « The Francophones of Quebec: Language policies and language use », dans R.Y. Bourhis (dir.), *International Journal of the Sociology of Language*, n^{os} 105-106, « French-English Language Issues in Canada », p. 127-152.
- HARWOOD, J., GILES, H. et BOURHIS, R.Y. (1994). « The genesis of vitality theory: Historical patterns and discursal dimensions », *International Journal of the Sociology of Language*, n^o 108, p. 167-206.
- HENRIPIN, J. (2004). *Pour une politique de population*, Montréal, Éditions Varia.
- HOMANS, G. (1961). *Social Behavior: Its elementary forms*, New York, Harcourt, Brace and World.
- JEDWAB, J. (1996). *English in Montreal: A layman's look at the current situation*, Montréal, Éditions Images.
- JEDWAB, J. (2004). *Going forward: The evolution of Quebec's English-speaking Community*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.
- JOHNSON, M. et DOUCET, P. (2006). *A Sharper view: Evaluating the vitality of Official Language Minority Communities*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.
- KAPLAN, R.B. et BALDAUF, R.B. (1997). *Language planning: from practice to theory*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters.
- LA FRANCE, M. (1979). « Non-verbal synchrony and rapport: Analysis by the cross-lag panel technique », *Social Psychology Quarterly*, n^o 42, p. 66-70.
- LAMARRE, P. (2000). « L'Éducation et les relations entre anglophones et francophones : vers un agenda de recherche », dans M. Mc Andrew et F. Gagnon (dir.), *Relations ethniques et éducation dans les sociétés divisées : Québec, Irlande du Nord, Catalogne et Belgique*, Montréal et Paris, L'Harmattan, p. 181-190.
- LAMARRE, P. (2007). « Anglo-Quebec today: Looking at community and schooling issues », *International Journal of the Sociology of Language*, n^o 185, p. 109-132.
- LAMBERT, W., HODGSON, J., GARDNER, R. et FILLENBAUM, S. (1960). « Evaluational reactions to spoken languages », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, n^o 60, p. 44-51.

- LANDRY, R., ALLARD, R. et BOURHIS, R.Y. (1997). « Profil sociolinguistique de jeunes francophones et anglophones du Québec en fonction de la vitalité des communautés linguistiques », dans G. Budach et J. Erfurt (dir.), *Identité franco-canadienne et société civile québécoise*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, p. 123-150.
- LANDRY, R. et BOURHIS, R.Y. (1997). « Linguistic landscape and ethno-linguistic vitality: An empirical study », *Journal of Language and Social Psychology*, n° 16, p. 23-47.
- LAPORTE, P. (1984). « Status of language planning in Quebec: An evaluation », dans R.Y. Bourhis (dir.), *Conflict and language planning in Quebec*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 53-80.
- LEGAULT, J. (1992). *L'invention d'une minorité : les Anglo-québécois*, Montréal, Boréal.
- LE PAGE, R.B. et TABOURET-KELLER, A. (1985). *Acts of identity: Creole-based approaches in language and identity*, Cambridge (R.-U.), Cambridge University Press.
- LEVINE, M. (1990). *The reconquest of Montreal: Language policy and social change in a bilingual city*, Philadelphie, Temple University Press.
- LEVINE, M. (2002). « La question "démolinguistique", un quart de siècle après la loi 101 », *Revue d'aménagement linguistique*, numéro hors série, *L'aménagement linguistique au Québec : 25 ans d'application de la Charte de la langue française* (sous la direction de P. Bouchard et R.Y. Bourhis), p. 165-182.
- LO, L. et TEIXEIRA, C. (1998). « If Quebec goes... the exodus », *The Professional Geographer*, n° 50, p. 481-498.
- LOCHER, U. (1994). *Les jeunes et la langue : comportements et attitudes linguistiques des jeunes faisant leurs études en anglais*, t. 2, Québec, Conseil de la langue française.
- MAGNAN, M.O. (2004). « *To stay or not to stay* » : migration des jeunes Anglo-québécois : revue de la littérature, Montréal, Institut national de la recherche scientifique, urbanisation, culture et société.
- MALLEA, J. (1984). « Minority language education in Quebec and Anglophone Canada », dans R.Y. Bourhis (dir.), *Conflict and language planning in Quebec*, Clevedon (R.-U.), Multilingual Matters, p. 222-260.
- MAURIS, J. (1987). « L'expérience québécoise d'aménagement linguistique », dans J. Maurais (dir.), *Politique et aménagement linguistique*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Le Robert, p. 359-416.

- MC ANDREW, M. (2002). « La loi 101 en milieu scolaire : impacts et résultats », *Revue d'aménagement linguistique*, numéro hors série, *L'aménagement linguistique au Québec : 25 ans d'application de la Charte de la langue française* (sous la direction de P. Bouchard et R.Y. Bourhis), p. 69-84.
- MOÏSE, L.C. et BOURHIS, R.Y. (1994). « Langage et ethnicité : communication interculturelle à Montréal, 1977-1991 », *Canadian Ethnic Studies*, n° 26, p. 86-107.
- MONTREUIL, A. et BOURHIS, R.Y. (2001). « Majority Acculturation orientations toward "valued" and "devalued" immigrants », *Journal of Cross-Cultural Psychology*, n° 32, p. 698-719.
- MONTREUIL, A. et BOURHIS, R.Y. (2004). « Acculturation orientations of competing host communities toward valued and devalued immigrants », *International Journal of Intercultural Relations*, n° 28, p. 507-532.
- MONTREUIL, A. BOURHIS, R.Y. et VANBESELAERE N. (2004). « Perceived threat and Host Community Acculturation Orientations toward immigrants: comparing Flemings in Belgium and Francophones in Quebec », *Canadian Ethnic Studies*, n° 26, p. 113-135.
- OAKES, P. HASLAM, A. et TURNER, J.C. (1994). « Stereotyping and social Reality », Oxford, Blackwell.
- PICHÉ, V. (2001). « La question linguistique à Montréal : immigration et intégration : une crise qui n'a pas eu lieu », dans R. Côté (dir.), *Québec 2002*, Montréal, Fides, p. 43-50.
- PLOURDE, M. (1988). *La politique linguistique du Québec*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture.
- PLOURDE, M., DUVAL, H. et GEORGEAULT, P. (2000). *Le Français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides et Conseil de la langue française.
- QUÉBEC (1972). « Report of the Commission of Enquiry on the Position of the French Language and on Language Rights in Quebec » (Commission Gendron), Québec, Éditeur Officiel du Québec.
- QUÉBEC (1996). *Le français langue commune : rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française*, Québec, Ministère de la culture et des communications, Direction des communications.
- QUÉBEC (2001). *Le français une langue pour tout le monde : une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, Commission des États généraux sur la situation de la langue française au Québec.

- RADICE, M.K. (2000). *Feeling comfortable? Les Anglo-montréalais et leur ville*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- RIDLER, N.B. et PONS-RIDLER, S. (1986). « An economic analysis of Canadian language policies: A model and its implications », *Language Problems and Language Planning*, n° 10, p. 42-58.
- ROCHER, G. (automne 2002). « Les dilemmes identitaires à l'origine de l'engendrement de la Charte de la langue française », *Revue d'aménagement linguistique*, p. 17-25.
- RUDIN, R. (1986). *Histoire du Québec anglophone : 1759-1980*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- RYAN, E.B. et GILES, H. (dir.) (1982). *Attitudes towards language variation*, Londres, Edward Arnold.
- SACHDEV, I. et BOURHIS, R.Y. (1990). « Language and social identification », dans D. Abrams et M. Hogg (dir.), *Social identity theory: Constructive and critical advances*, Hemel Hempstead (R.-U.), Harvester Wheatsheaf, p. 33-51.
- SACHDEV, I. et BOURHIS, R.Y. (2001). « Multilingual communication », dans W.P. Robinson et H. Giles (dir.), *The new handbook of language and social psychology*, Chichester, Wiley (R.-U.), p. 407-428.
- SACHDEV, I. et BOURHIS, R.Y. (2005). « Multilingual communication and social identification », dans J. Hardwood et H. Giles (dir.), *Inter-group Communication: Multiple Perspectives*, New York, Peter Lang, p. 63-91.
- SACHDEV, I. et GILES, H. (2004). « Bilingual accommodation », dans T.K. Bhatia et W. Ritchie (dir.), *Handbook of Bilingualism*, Oxford, Blackwell, p. 353-438.
- SCOWEN, R. (1991). *A different vision: English Quebec in the 1990s*, Don Mills (Ont.), Maxwell Macmillan Canada.
- SIMARD, L., TAYLOR, D.M. et GILES, H. (1976). « Attribution processes and interpersonal accommodation in a bilingual setting », *Language and Speech*, n° 19, p. 374-387.
- STEFANESCU, A. et GEORGEAULT, P. (2005). *Le Français au Québec : les nouveaux défis*, Montréal, Fides et Conseil supérieur de la langue française.
- STEVENSON, G. (1999). *Community besieged: The Anglophone minority and the politics of Quebec*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- STREET, R.L., JR. (1982). « Evaluation of non-content speech accommodation », *Language and Communication*, n° 2, p. 13-31.

- TABOURET-KELLER, A. (1997). « Language and identity », dans F. Coulmas (dir.), *The handbook of sociolinguistics*, Oxford, Blackwell, p. 315-326.
- TAJFEL, H. et TURNER, J.C. (1986). « The social identity theory of inter-group behavior », dans S. Worchel et W. Austin (dir.), *Psychology of inter-group relations*, Chicago, Nelson-Hall, p. 7-24.
- TAYLOR, D.M., SIMARD, L. et PAPINEAU, D. (1978). « Perceptions of cultural differences and language use: A field study in bilingual environment », *Canadian Journal of Behavioural Science*, n° 10, p. 181-191.
- TONG, Y.-Y., HONG, Y.-Y., LEE, S.-L. et CHIU, C.-Y. (1999). « Language use as a carrier of social identity », *International Journal of Intercultural Relations*, n° 23, p. 281-296.
- TRIANDIS, H.C. (1960). « Cognitive similarity and communication in a dyad », *Human Relations*, n° 13, p. 175-183.
- VAN DEN BERG, M.E. (1986). « Language planning and language use in Taiwan: Social identity, language accommodation, and language choice behavior », *Special Issue: Chinese language planning: Perspectives from China and abroad*, n° 59, p. 97-115.
- VAILLANCOURT, F., LEMAY, D. et VAILLANCOURT, L. (2007). « Laggards No More: The changed Socioeconomic Status of Francophones in Quebec », *Bulletin de recherche de l'Institut C.D. Howe*, n° 103, http://www.cdhowe.org/pdf/backgroundunder_103_french.pdf.
- WARDHAUGH, R. (1987). *Languages in Competition*, Oxford, Blackwell.
- WOEHLING, J. (2000). « La Charte de la langue française : les ajustements juridiques », dans M. Plourde, H. Duval et P. Georgeault (dir.), *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides et Publications du Québec, p. 285-291.
- WOEHLING, J. (2005). « L'évolution du cadre juridique et conceptuel de la législation linguistique au Québec », dans A. Stefanescu et P. Georgeault (dir.), *Le français au Québec : les nouveaux défis*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, p. 253-356.



Chapitre 10

Points de vue multiples sur les communautés anglophones du Québec

Victor Goldbloom

Commissaire aux langues officielles, 1991-1999

André Pratte

Rédacteur en chef, *La Presse*

et

Graham Fraser

Commissaire aux langues officielles, 2006-2012

Introduction

Ce chapitre présente trois points de vue au sujet des perspectives actuelles et futures des communautés anglophones du Québec. C'est le point de vue de Victor C. Goldbloom, qui a été commissaire aux langues officielles du Canada de 1991 à 1999, qui sera d'abord présenté. Son analyse des difficultés actuelles des communautés d'expression anglaise du Québec se termine néanmoins par un message résolu destiné à tous les citoyens du Québec : « Nous avons aidé à façonner le passé et le présent, et, avec courage et détermination, nous aiderons aussi à façonner l'avenir » [traduction]. Vient ensuite une analyse critique des relations entre la majorité francophone et les minorités anglophones du Québec, du point de vue d'un francophone, André Pratte, éditorialiste et rédacteur en chef du quotidien d'influence *La Presse*. Ce texte est basé sur la présentation qu'a faite André Pratte à l'occasion de la première conférence du *Quebec Community Groups Network* (QCGN) sur les communautés d'expression anglaise du Québec, qui a eu lieu en février 2005 à l'Université du Québec à Montréal. Dans

son discours plénier « Établir des ponts entre deux solitudes », André Pratte indique que les francophones et les anglophones du Québec ont encore de la difficulté à se comprendre même s'ils essaient de le faire depuis des décennies, et malgré le fait que ces deux communautés ont tant en commun.

Le dernier point de vue est une analyse des perspectives actuelles et futures pour les communautés anglophones du Québec, présentée par Graham Fraser, l'actuel commissaire aux langues officielles. En se basant sur son ouvrage *Sorry I Don't Speak French* (2006), Graham Fraser est forcé d'admettre que la question de la langue prête davantage à controverse au Québec depuis quelques années. Cependant, il propose des avenues constructives quant à l'essor des communautés d'expression anglaise de la province, en mettant l'accent sur les efforts nécessaires pour aider les jeunes anglophones bilingues à trouver leur place dans la société québécoise.

Les textes de Victor Goldbloom et de Graham Fraser ont été prononcés au deuxième colloque du QCGN sur les communautés d'expression anglaise du Québec tenu à l'Université de Montréal, du 29 février au 2 mars 2008.

1. Victor C. Goldbloom – *L'avenir des communautés anglophones du Québec*

*« Nous ne sommes pas l'ennemi et il est temps
que nous cessions d'être perçus comme tel. »*
[traduction]*

Trente années se sont écoulées depuis que le Parti Québécois a pris le pouvoir pour la première fois, ce qui avait occasionné une angoisse existentielle dans les communautés d'expression anglaise du Québec et entraîné un changement dans l'équilibre linguistique de notre province. Un grand nombre de personnes, surtout les plus jeunes, ont senti que leur avenir était menacé, et certaines d'entre elles ont choisi d'explorer des possibilités de carrière ailleurs. Un déclin démographique de la communauté s'en est suivi, et l'âge moyen a augmenté. Aucune boule de cristal n'offrait de perspectives encourageantes.

* Citation de la semaine, *The Gazette*, Montréal, le dimanche 2 mars 2008.

Aujourd'hui, le tableau est quelque peu plus optimiste. Les tensions linguistiques se sont atténuées, la loi 101 du Parti Québécois (PQ), la *Charte de la langue française*, fait partie du paysage, et la participation de la communauté d'expression anglaise à la société québécoise est en croissance.

Toutefois, vivre en anglais ne se fait pas sans problème, et le *Quebec Community Groups Network* (QCGN) se consacre au diagnostic de ces problèmes et aux efforts pour les résoudre. Le débat vieux de trente ans qui oppose l'approche axée sur la confrontation et celle privilégiant le dialogue et la négociation est moins intense, mais n'est pas complètement clos. La route s'annonce parsemée de détours et d'embûches.

Les sociétés développées affichent un taux de natalité plus faible que les sociétés en développement. Notre taux de natalité, depuis des décennies, est bien en deçà du seuil de remplacement, et cela est vrai pour toute la population du Québec, bien que ce soit moins le cas dans certaines communautés immigrantes. Des mesures incitatives ont été mises de l'avant au fil du temps, mais sans grand succès. La migration interprovinciale est un facteur de pertes pour le Québec, et l'immigration internationale, même si elle est tout sauf négligeable, ne suffit pas à empêcher le lent déclin du pourcentage que représente la population de la province dans la population canadienne.

Les communautés anglophones du Québec n'ont pu miser sur les élèves issus de l'immigration pour accroître leurs effectifs scolaires, car ces derniers sont dirigés vers le système scolaire francophone. Les efforts déployés pour obtenir un juste équilibre – un petit changement aurait grandement aidé la communauté anglophone tout en n'entraînant qu'une légère diminution des inscriptions dans le système scolaire francophone – n'ont pratiquement rien donné. Malheureusement, la fermeture d'écoles anglophones est devenue inévitable.

Malgré ce qui précède, les communautés d'expression anglaise du Québec sont bien vivantes et actives. La résistance autrefois manifestée – « Ils ne m'imposeront pas l'apprentissage du français! » – s'est estompée. La capacité de fonctionner en français – et l'aisance à le faire – est maintenant plutôt remarquable. Il n'y a pas si longtemps, le bilinguisme se limitait, en grande partie, aux personnes dont les activités professionnelles au quotidien l'exigeaient, les avocats par exemple.

De nos jours, le niveau d'aisance en français est impressionnant dans toutes les strates de la communauté d'expression anglaise du Québec.

Malgré ce niveau de compétence linguistique chez les individus, il subsiste des préoccupations quant à la survie des établissements anglophones dans la province. La perte du Sherbrooke Hospital, du Jeffery Hale's Hospital à Québec, ainsi que des hôpitaux Reddy Memorial et Queen Elizabeth à Montréal a affaibli les capacités historiques de la communauté. Néanmoins, à Montréal, grâce à une bonne mobilisation et au soutien de la communauté, l'hôpital Queen Elizabeth s'est vu accorder un nouveau souffle en tant que centre de soins ambulatoires et centre auxiliaire du Centre universitaire de santé McGill (CUSM). Ainsi, avec les hôpitaux qu'elles ont créés, financés et gérés elles-mêmes, des générations de professionnels anglophones continuent de traiter leurs patients sans égard à leur langue, à leur race, à leur couleur ou à leurs croyances.

Depuis que les établissements et institutions anglophones financés par le secteur privé de l'époque ont été intégrés au secteur public francophone, nos communautés ont dû lutter sans relâche pour assurer le maintien de l'accessibilité aux services et aux communications en anglais. La lutte pour ces services continue et une vigilance constante est requise.

Souvent, les individus anglophones se sentent dépourvus face à la bureaucratie québécoise. Le sentiment d'appartenance communautaire amène ces individus à compter sur des stratégies et des actions collectives. Quand, avec l'élection du PQ, la philosophie politique a changé, la communauté d'expression anglaise, en reconnaissant qu'elle continuerait toujours à être partie intégrante de la société québécoise, a mis en place de nouvelles structures collectives pour défendre et faire valoir ses intérêts. Le *Positive Action Committee* a été mis sur pied, et, presque en même temps, un groupe de jeunes adultes a été créé, sous le nom de Participation Québec. Un peu plus tard, ils se sont réunis pour former le groupe *Alliance Québec*.

Alliance Québec a permis, grâce à un travail impressionnant et constructif, de rassembler les communautés anglophones montréalaises et régionales de la province. Alliance Québec n'a pas pu gagner toutes les batailles contre la vague nationaliste de l'époque. Le Parti Égalité

a eu ses bons moments, puis la voix des communautés est devenue moins clairement identifiable. Aujourd'hui, c'est le *Quebec Community Groups Network* (QCGN) qui porte le flambeau.

Que nous réserve l'avenir? Il est peu probable que le taux de natalité augmente. L'anxiété existentielle de la majorité d'expression française du Québec, une minorité isolée dans l'océan d'expression anglaise en Amérique du Nord, constitue un défi permanent avec lequel nous devons continuer à composer tout en offrant notre compréhension et notre soutien fraternel. Nous avons appris à le faire.

Notre capacité de survie, de maintien de notre identité historique et de pleine participation à la société québécoise variera d'une région à l'autre. Mais, au fur et à mesure que les générations successives prendront les rênes du leadership et contribueront, par leur éloquence, au bien commun, nous continuerons à faire connaître nos contributions et à faire sentir notre présence. Nous avons aidé à façonner le passé et le présent et, avec courage, respect et détermination, nous aiderons aussi à façonner l'avenir.

2. André Pratte – *Établir des ponts entre deux solitudes*¹

Un nouveau dialogue doit s'ouvrir au Québec entre les anglophones et les francophones. Mais ce dialogue ne rapportera rien à moins qu'un nouveau leadership n'émerge chez la communauté d'expression anglaise. De nombreux changements sont survenus au Québec au cours des 40 dernières années, et ces changements ont eu une profonde influence tant sur nos deux communautés que sur les relations qu'elles entretiennent. Il n'en demeure pas moins que, pour les simples citoyens (par opposition à l'élite), cette relation, dans beaucoup de régions et de milieux, est constituée de deux solitudes.

Encore aujourd'hui, bon nombre de francophones n'ont que peu d'interactions réelles avec les anglophones. Ce qu'ils connaissent du Québec anglophone est ce que leurs enseignants et leurs parents leur

1. Le présent article a été publié dans le quotidien *The Gazette* de Montréal, le dimanche 6 mars 2005. Il contient des extraits révisés d'un discours prononcé par M. Pratte à l'occasion de la première Conférence de recherche sur les communautés anglophones du Québec, à l'UQAM, du 25 au 27 février 2005.

ont dit, ce qu'ils ont appris dans leurs cours d'histoire et à la télévision. Malheureusement, le tableau qu'on leur peint est souvent périmé et négatif.

Je sais, les résultats d'un sondage CROP-Missisquoi indiquent le contraire. Alors peut-être que ma perception est tout à fait fausse. Mais quand je lis que, sur l'île de Montréal, 60 % des personnes sondées entretiennent des amitiés profondes avec des anglophones, je suis très sceptique. Tout ce que je peux dire, c'est que ce n'est pas mon cas, ni le cas de la majorité des personnes que je connais. Les solitudes communiquent peut-être davantage entre elles; l'ancienne animosité n'est peut-être plus présente, mais la réalité des deux solitudes l'est toujours.

La situation est en majeure partie normale; les gens de toutes les cultures ont tendance à demeurer surtout au sein de leur propre groupe. J'énonce ces faits non pas parce que je les trouve préoccupants en tant que tels, mais parce que les reconnaître et les comprendre constituent des étapes essentielles à la réussite du dialogue que nous voulons renouveler. Pour que ce dialogue soit réussi, nous devons commencer par une évaluation réaliste de la façon dont le Québec anglophone est perçu par le Québec francophone. Cette perception est celle d'une minorité, oui. Mais celle d'une minorité privilégiée et menaçante, et non pas menacée.

Bien entendu, les francophones représentent plus de 80 % de la population québécoise. Oui, depuis l'entrée en vigueur de la loi 101, de plus en plus d'immigrants ont choisi le français comme langue seconde. Mais les francophones sentent tout de même que leur langue et leur culture sont menacées. Pourquoi? Parce que l'anglais est partout! Vous n'avez qu'à regarder les panneaux-réclames : Future Shop, Second Cup, Home Depot; c'est la même chose pour les films et les chansons : la culture anglo-américaine domine le monde, pour le meilleur et pour le pire. Et au Québec, cela signifie qu'il est encore difficile d'acheter un ordinateur avec un clavier en français ou un jeu vidéo en français.

Évidemment, les anglophones du Québec ne sont pas responsables de cette situation. Mais la position dominante de l'anglais dans le monde fait en sorte qu'il est difficile pour les Québécois francophones de croire que les anglophones du Québec représentent une minorité menacée. La plupart des francophones se posent la question suivante :

comment pouvez-vous affirmer que vous êtes une minorité menacée, alors que votre langue est parlée et chantée partout autour de vous? Vous avez des écoles et des universités anglophones et bientôt un nouvel hôpital anglophone d'envergure, des chaînes de télévision anglophones et Internet?

Personnellement, je perçois différemment les préoccupations exprimées par les anglophones quant à l'avenir de leur communauté. J'y vois une preuve d'amour envers le Québec. Oui, vous avez accès à toutes les émissions de télévision dont vous avez besoin dans votre langue. Mais vous voulez plus et avez besoin de plus que ces émissions provenant de New York ou de Toronto. Vous voulez des émissions qui vous ressemblent. Et vous êtes Québécois.

Mais essayons de comprendre le raisonnement des francophones du Québec. Bien sûr, le français est plus fort au Québec aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été, à l'exception de l'époque où le territoire portait le nom de Nouvelle-France. Mais le Québec ne cesse de s'affaiblir démographiquement. En 1966, la population du Québec représentait 29 % de la population canadienne. Vingt ans plus tard, en 1986, cette proportion était passée à 26 %, puis, en 1996, à 24,5 %. En 2004, la population québécoise représentait 23,6 % de la population canadienne et la décroissance se poursuit.

En 2020, le Canada comptera 37 millions d'habitants ; le Québec, un peu moins de 8 millions. De ce nombre, 6,5 millions de personnes seront des francophones. La population de francophones hors Québec aura continué de s'affaiblir. Actuellement, 40 % des Ontariens dont la langue maternelle est le français parlent l'anglais à la maison la plupart du temps. Au Manitoba, la proportion atteint 55 %. Il existe un mot pour décrire leur situation : assimilation.

En 2020, les États-Unis compteront 408 millions de personnes. Et la population de la France sera en recul. Alors le français sera peut-être en santé à l'intérieur du bateau que représente le Québec, mais le bateau lui-même sera en train de couler. Traiter de la question du français majoritaire au Québec sans prendre cette situation en considération sera très difficile. Je vais vous donner un exemple. Beaucoup d'anglophones croient qu'une solution à la baisse du nombre d'élèves dans les écoles anglophones du Québec serait de modifier la *Charte de la langue française* pour que certains immigrants anglophones (É.-U.,

R.-U.) puissent fréquenter les écoles anglophones. Mais cela ne se produira pas. Pourquoi cela n'est-il pas possible? Parce que tant la population anglophone que francophone du Québec sont en déclin, et que la seule façon de maintenir le niveau de population de la province, c'est en ayant recours à l'immigration. Mais le contexte nord-américain rend l'anglais extraordinairement attrayant pour tout immigrant qui arrive au Québec. Même si la loi 101 est en vigueur depuis près de 30 ans, le recensement de 2001 a démontré qu'il y avait toujours plus d'allophones qui adoptaient l'anglais comme langue d'usage à la maison plutôt que le français. En tentant d'attirer les immigrants dans vos rangs – si je peux m'exprimer ainsi – vous avez un outil puissant : la domination de l'anglais sur le continent et, par le fait même, dans le monde entier. Les Canadiens français n'ont pas l'équivalent et ne l'auront jamais. Ils n'ont qu'un seul outil : la loi.

Le pouvoir d'attraction de l'anglais peut se constater par le fait que, de tous les enfants allophones qui ont le droit de fréquenter les écoles anglophones au Québec, 94 % le font. Dans une société où le français est la langue officielle et où 83 % des personnes sont francophones, ne vous attendriez-vous pas à ce qu'un plus grand pourcentage d'allophones choisit le français, même si la loi leur permet d'envoyer leurs enfants dans une école anglophone, et à ce qu'ils choisissent une école francophone?

Comme vous le savez, la baisse d'inscriptions dans les écoles anglophones au Québec s'est presque estompée ces dernières années. En réalité, au cours des cinq dernières années, le nombre d'inscriptions a augmenté légèrement (5 000) dans les écoles primaires et secondaires. Cette hausse est surtout attribuable aux jeunes francophones fréquentant les écoles anglophones, probablement des enfants issus de mariages mixtes. Les écoles francophones, par contre, ont continué de voir leur nombre d'élèves diminuer, une baisse de 31 000 inscriptions.

Mais il y a beaucoup d'autres facteurs liés à la prospérité de nos communautés sur lesquels nous pouvons travailler ensemble. La maîtrise de la langue, en anglais et en français, par exemple. De meilleures écoles. De meilleurs soins de santé. Une économie plus dynamique. Un des enjeux communs est la survie des régions du Québec. La vie est de plus en plus difficile pour les communautés d'expression anglaise en Gaspésie. Mais cette situation n'est pas propre aux anglophones :

toute la région de la Gaspésie est à l'agonie. Assurément, il s'agit d'un problème que nous pouvons aborder ensemble.

Je sais à quel point la question des services en anglais dans le secteur des services sociaux et de la santé est sensible. Politiquement, il ne s'agit pas d'une question simple. Mais nous pourrions trouver des solutions plus facilement si les francophones comprenaient le type de difficultés que doivent surmonter les anglophones du Québec, surtout les aînés. Pour ce faire, des efforts devront être déployés de part et d'autre, pour en apprendre plus sur l'autre.

Le grand enjeu commun que nous avons est d'essayer d'éviter que les jeunes anglophones migrent vers d'autres provinces. De nos jours, trop peu de francophones ont conscience de la gravité de la situation, de toute cette intelligence et cette créativité que le Québec en entier perd chaque fois qu'un anglophone quitte le Québec pour s'établir en Ontario ou en Alberta. Quand les résultats du recensement de 2001 ont été dévoilés, les médias francophones n'ont presque pas mentionné le fait que, de 1996 à 2001, la perte nette d'anglophones s'est élevée à 29 000. C'est l'équivalent d'une fois et demie la capacité du Centre Bell. Pourquoi investir tant d'efforts et d'argent pour attirer des immigrants si, pendant ce temps, des personnes nées et élevées au Québec partent ?

Pour que les francophones comprennent mieux les besoins et les objectifs des anglophones, nous – je dis nous parce que je connais beaucoup de francophones qui veulent travailler avec vous – devons leur faire connaître et comprendre davantage le Québec anglophone. Mais la communauté d'expression anglaise doit se doter de porte-parole qui seront vus à la télévision, qui participeront aux débats, qui seront entendus par les gouvernements et la population francophone et qui seront crédibles à leurs yeux.

Il y a 20 ans, il y avait Alliance Québec. Mais qui prend la parole au nom des anglophones aujourd'hui ? Voilà une indication du problème actuel de leadership. À une certaine époque, les journalistes francophones savaient toujours qui appeler lorsqu'il y avait une manchette dans les nouvelles concernant le Québec anglophone. Or, de nos jours, ils ne savent plus qui appeler. Soit ils n'appellent plus, soit ils appellent quelqu'un qui parle fort, mais dont le point de vue n'est pas représentatif de la communauté. L'effet ainsi entraîné est le suivant :

le Québec anglophone a, progressivement, glissé hors du champ des écrans radars des médias francophones.

La route s'annonce longue pour la reprise du dialogue. Mais, à voir le travail phénoménal accompli par le *Quebec Community Groups Network* – je vous suggère d'ailleurs de trouver un nom plus accrocheur – je suis très optimiste quant aux possibilités d'avancement; pourvu que la souveraineté ne soit pas mise de l'avant dans le programme politique.

Malheureusement, cela pourrait se produire à court terme. Mais si ce n'est pas le cas, un dialogue plus soutenu et profitable entre les Québécois anglophones et francophones, ainsi que la présence d'un leadership participatif et dynamique des anglophones dans la société québécoise pourraient augmenter le sentiment d'inclusion des Québécois dans le Canada et, par conséquent, ralentir l'attrait que présente la souveraineté.

3. Graham Fraser – *L'adaptation de la communauté anglophone du Québec à un nouveau contexte social*

La revitalisation de la communauté est un thème tout à fait adapté à cette deuxième conférence du Quebec Community Groups Network (QCGN). Non pas parce que la communauté anglophone manque d'énergie – bien des signes attestent au contraire que c'est une force vive au Québec – mais parce qu'il faut composer avec le changement. Il faut insuffler une nouvelle énergie dans des domaines fondamentaux. La société québécoise connaît une transformation rapide depuis 50 ans, et la communauté anglophone s'y est adaptée. Aujourd'hui, elle doit tenir compte d'une nouvelle donne, sur le plan démographique et sur le plan social.

Nouveau contexte social

Ce serait un euphémisme de dire que les quinze derniers mois ont relancé le débat sur la langue au Québec. Il n'y a guère que les récentes victoires successives du Canadien qui ont réussi à remplacer la question de la langue à la une des quotidiens de Montréal.

J'aime les débats sur les questions importantes. Je m'intéresse à l'échange constructif de points de vue sur cette question fondamentale, aussi bien au Québec que dans le reste du Canada. La question ne va pas se régler d'elle-même, et il serait dangereux de fermer les yeux.

Mais la façon dont ce débat s'est déroulé depuis quinze mois au Québec n'est pas toujours constructive. Entre les demandes de lois linguistiques plus restrictives et les interrogations philosophiques sur le sens du « nous », les politiciens du Québec semblent mal à l'aise devant la récente succession de tumultes linguistiques. Même les déclarations les plus terre à terre sur l'utilité de parler plus d'une langue ont déclenché des tempêtes médiatiques qui ont parfois duré toute une semaine.

Le côté positif de cette histoire est qu'il y a un décalage entre le débat public – qui se fait parfois rauque et rancunier – et la façon dont les Québécois de divers groupes linguistiques entrent vraiment en communication les uns avec les autres.

Car ce débat intervient à un moment où la communauté anglophone doit relever une série de défis tout nouveaux sur les plans démographique, culturel et économique, ce qui vous place dans la position d'un athlète du saut à la perche qui se rend brusquement compte que la barre est deux pieds plus haute qu'un instant auparavant. Vous avez suffisamment de problèmes à régler, sans qu'on change les règles à mi-parcours.

À mon humble avis, le climat social actuel est décourageant, c'est vrai, mais il ouvre la porte au dialogue et à la coopération. Et c'est un atout que votre communauté soit plus que jamais engagée et active dans la société québécoise.

Au cours des audiences de la Commission Bouchard-Taylor en 2007, j'ai été frappé par le nombre de membres de votre communauté qui se sont levés et se sont adressés aux personnes présentes dans l'une ou l'autre langue. Ces gens parlaient en tant que Québécois, ils participaient à part entière au débat sur l'identité et ne s'en excluaient pas. C'est ainsi que la communauté anglophone surmontera ses difficultés : en les intégrant à l'avenir du Québec.

Vous avez réussi auparavant. L'histoire récente de la communauté anglophone du Québec est véritablement exemplaire en matière d'adaptation à un nouvel environnement sociolinguistique.

Les Québécois de langue anglaise ont accepté depuis longtemps l'objectif global de la *Charte de la langue française*. Vous défendez vos droits lorsque c'est nécessaire, mais vous jouez la carte de l'adaptation et non de la confrontation.

Peu de Québécois francophones se rendent compte que le mouvement d'immersion en français vient du système scolaire anglophone du Québec du début des années 1960. La minorité anglophone a mis de l'avant des mesures concrètes, par l'entremise de son système d'éducation, pour veiller à ce que ses membres puissent continuer à fonctionner et à contribuer à cette société en évolution. En rétrospective, l'expérience de l'immersion en français n'a pas seulement été le début d'un très important phénomène dans l'éducation au Canada; elle a également été la preuve de l'énergie et de la faculté d'adaptation de la communauté anglophone.

Vos efforts linguistiques pour participer pleinement à la vie du Québec continuent aujourd'hui. Comme l'a fait observer Patricia Lamarre, professeure à l'Université de Montréal², les commissions scolaires anglophones du Québec continuent de trouver des moyens novateurs d'enseigner le français. Grâce à toutes sortes de programmes, la grande majorité des élèves des écoles anglophones passent plus de temps à apprendre le français que ce qu'exige le ministère de l'Éducation du Québec.

Il s'ensuit que, d'après les données du plus récent recensement, 69 % des Québécois de langue anglaise peuvent également converser en français. C'est beaucoup plus que le taux moyen de bilinguisme enregistré en Europe (50 %). En fait, ce taux est comparable à celui de beaucoup de pays connus pour leur multilinguisme comme la Belgique, et il est, bien sûr, de loin supérieur à celui de la France ou du Royaume-Uni³. Chez les jeunes, le bilinguisme dépasse les 80 % dans la communauté anglophone du Québec.

2. Patricia Lamarre, « L'enseignement du français dans le réseau scolaire anglophone : à la recherche du bilinguisme », dans *Le français au Québec : les nouveaux défis*, Éditions Fides, 2005, p. 553-568.

3. Commission européenne, Eurobaromètre spécial 237 – Vague 63.4. Soixante et onze pour cent des répondants de la Belgique ont déclaré qu'ils peuvent « participer à une conversation dans une autre langue que leur langue maternelle ». C'est à peu près la même question que pose Statistique Canada dans le recensement. Les chiffres relatifs à la France et au Royaume-Uni sont respectivement 45 et 30 %.

Votre communauté n'est pas suffisamment reconnue à cet égard. Les Québécois doivent se rendre compte que l'image de l'anglophone unilingue et hostile de l'Ouest de l'île de Montréal véhiculée par certains chroniqueurs et animateurs de tribunes téléphoniques à la radio est un mythe dépassé. De nos jours, cette communauté est bilingue, bien intégrée et très diversifiée. Elle s'intéresse à la vitalité du français au Québec, d'où la nomination de Sylvia Martin-Laforge au Conseil supérieur de la langue française.

Cela se voit également dans la population québécoise de langue française, qui est elle aussi largement bilingue et multilingue. J'ai dit et répété que les politiques linguistiques du Canada ne signifient pas que tous les Canadiens doivent être bilingues. Mais il n'est pas surprenant que des gens découvrent les possibilités qui s'ouvrent lorsqu'on parle d'autres langues et qu'ils en profitent. Dans des sociétés comme la nôtre, qui ont tant à partager avec le monde, le bilinguisme sur le plan individuel est un atout majeur et non pas une menace culturelle.

De la même façon, une minorité anglophone forte est un atout pour le Québec. Les Québécois de langue anglaise continuent d'apporter beaucoup à la société québécoise dans les arts, les sciences, l'économie et les services publics. Cette contribution se manifeste par d'importantes institutions communautaires, dont certaines ont marqué l'histoire du Québec et du Canada.

Malgré le vieillissement de la population québécoise, les 350 écoles et centres d'apprentissage pour adultes de votre communauté continuent d'instruire plus de 100 000 élèves et étudiants. Vos écoles sont d'importants centres d'innovation et de vitalité pour la communauté et savent tirer parti de toute la richesse culturelle et linguistique du Québec.

Les universités McGill, Concordia et Bishop's, tout comme bien d'autres établissements publics, représentent également la contribution de votre communauté au développement de la société québécoise. Le Centaur, Metropolis bleu et la *Quebec Writers' Federation* sont des atouts culturels pour l'ensemble des Québécois. Ces institutions ont été créées par la communauté anglophone; on ne les lui a pas données, et c'est quelque chose qu'on oublie souvent dans le feu du débat sur la langue.

La vitalité de ces institutions en fait des pépinières naturelles pour les dirigeants communautaires, quoique certains viennent des conseils municipaux. Je suis heureux de voir un QCGN revitalisé rassembler beaucoup de ces gens. Les défis actuels sont trop complexes pour être affrontés isolément. Un effort concerté des divers éléments de la communauté est nécessaire.

Je dirais également que la contribution de la communauté anglophone se manifeste par des voies plus discrètes. Par exemple, cette dernière a toujours su tirer parti de la diversité. Des vagues successives de nouveaux arrivants employant l'anglais comme première langue officielle parlée au Canada ont trouvé soutien et possibilités au sein de votre communauté. Cette diversification continue de contribuer à l'émergence de Montréal comme l'une des grandes cités multiculturelles et bilingues du monde, avec son caractère propre. Comme le dit l'*Executive Travel Magazine*, les Montréalais ne cherchent pas seulement à vivre, ils perfectionnent l'art de bien vivre⁴.

La communauté anglophone de demain

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que la communauté anglophone continuera d'imprimer sa marque dans la société québécoise et canadienne. C'est plus qu'un acte de foi. C'est la reconnaissance du fait que cette communauté a tous les ingrédients nécessaires pour relever les défis qui s'imposent à elle. C'est aussi l'expression de la confiance que j'accorde à l'ingéniosité des jeunes.

Les identités complexes sont un lieu commun de nos jours, surtout dans les communautés de langue officielle du Canada. Mais, à mesure que les jeunes définissent leur place dans le monde, la langue sera toujours un élément central de l'identité individuelle et collective. Comme je l'ai déjà dit, les jeunes de votre communauté sont bilingues dans une proportion dépassant les 80 %. C'est certainement le signe que les jeunes générations ne sont pas près d'émigrer massivement vers Toronto.

4. Paul Glassman, « Le Montréal magnifique », *Travel Executive Magazine*, novembre 2005. En ligne : <http://www.executivetravelmagazine.com/page/Montreal?t=anon> (en anglais seulement).

Ils pourraient cependant songer à s'installer à Montréal, et cette tendance à l'urbanisation n'est pas seulement propre aux Québécois de langue anglaise. L'urbanisation est un phénomène mondial. Toutefois, des mesures pourraient et devraient être prises pour atténuer les répercussions de cette tendance sur les petites collectivités régionales de la province, qui ont à la fois une histoire riche et un grand potentiel. Je suis heureux de voir que cette position est exprimée dans la présentation du QCGN à Bernard Lord⁵, qui a le mandat de conseiller le gouvernement au sujet de la prochaine étape de mise en œuvre du *Plan d'action pour les langues officielles*. Le développement de l'éducation sous la forme de vidéoconférences et de systèmes améliorés d'enseignement à distance peut certainement faciliter les choses.

Beaucoup d'entre vous m'ont dit que l'avenir passe par les possibilités offertes aux jeunes dans leur collectivité. La jeunesse est considérée par vos communautés comme une priorité dans les trois études de cas que nous avons entamées dans la Basse-Côte-Nord, dans les Cantons-de-l'Est et à Québec. Les résultats d'études semblables dans les communautés francophones de l'ensemble du pays ont aidé ces dernières à mieux cibler les activités clés en matière de développement communautaire. J'espère que vous trouverez tout aussi utiles les résultats des études de cas effectuées dans les communautés anglophones du Québec que nous publierons cet été.

Ces études s'intéressent entre autres au lien entre les membres de la communauté et les établissements et organismes qui la composent. La vitalité des établissements et organismes est un facteur important de la vitalité de la communauté. L'expérience nous enseigne que le développement et le maintien de la capacité des établissements et organismes sont un élément essentiel du développement communautaire. Je m'attends à ce que la prochaine étape de la mise en œuvre du *Plan d'action pour les langues officielles* aide les communautés à faire précisément cela, de la même façon que le premier plan d'action a permis de faire de grands progrès dans les soins de santé offerts aux Québécois de langue anglaise.

5. Quebec Community Groups Network, *Promoting French and English in Canadian Society and Furthering the Development of French and English Minority-Language Communities*, décembre 2007.

Le gouvernement fédéral doit rester un partenaire principal du développement communautaire. Il ne doit cependant pas agir seul. Les progrès sont souvent le fruit de la collaboration entre les divers ordres de gouvernement et des leçons tirées d'expériences similaires, ailleurs. C'est dans cet esprit que les acteurs fédéraux doivent collaborer avec le gouvernement du Québec pour réaliser des projets avec la communauté anglophone. La concertation qui a permis d'offrir des services de santé peut servir de modèle dans d'autres secteurs.

Les avantages de la coopération s'appliquent également à la communication avec les communautés de langue française. À Winnipeg, un centre multiservice francophone a été créé en collaboration avec le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et l'administration municipale pour offrir toutes sortes de services sous un même toit. Les communautés linguistiques en situation minoritaire, francophones et anglophones, se rendent compte aujourd'hui de l'importance de ces partenariats pour leur vitalité.

Il ne faut pas s'arrêter là. J'encourage les deux communautés à jeter des ponts entre elles et à travailler ensemble. Vous verrez très vite à quel point vous pouvez vous entraider. Comme je l'ai dit plus tôt, la jeunesse est une priorité pour les communautés anglophones en situation minoritaire. Pourquoi ne pas créer des liens plus étroits avec les universités et d'autres établissements et organismes des communautés francophones en situation minoritaire pour améliorer l'accès à l'éducation et aux ressources culturelles? En accueillant ces jeunes dans votre communauté, vous rendrez également service aux jeunes francophones.

La communauté anglophone du Québec continue d'être au premier plan du dialogue sur la dualité linguistique. Vos jeunes sont les plus bilingues du pays. Votre culture continue de s'épanouir et produit des artistes et des auteurs à la réputation internationale. Vos établissements d'enseignement continuent de survivre, attirant des étudiants de partout au Canada et de l'étranger.

Et pourtant, il faut travailler pour maintenir le rythme.

Vous pouvez compter sur moi en tout temps.

Notes biographiques des auteurs

RICHARD Y. BOURHIS a été formé dans les systèmes scolaires de langues française et anglaise de Montréal. Il a obtenu un baccalauréat ès sciences en psychologie de l'Université McGill et un doctorat en psychologie sociale de l'Université de Bristol (Angleterre). À titre de professeur agrégé, il a enseigné la psychologie sociale à l'Université McMaster (Ontario), et a ensuite enseigné au Département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM); il y enseigne en français depuis 1988. Richard Bourhis a publié plus de 150 articles et chapitres en anglais et en français dans les domaines de la communication interculturelle, des relations intergroupes, de l'immigration, de l'acculturation et de l'aménagement linguistique. À l'UQAM, il a été directeur de la Chaire Concordia-UQAM en études ethniques de 1996 à 2006. Il a aussi été directeur du Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM) à l'Université de Montréal, de 2006 à 2009. Il a reçu un doctorat honoris causa de l'Université de Lorraine (France), en 2010, et a été élu membre de la Société royale du Canada en 2012.

Contact : bourhis.richard@uqam.ca

JAMES CARTER est conseiller en programmes et en politiques auprès du Réseau communautaire de santé et de services sociaux (RCSSS). Il a été l'un des architectes communautaires des mesures visant à améliorer l'accès aux services sociaux et de santé en anglais soutenues par le Plan d'action fédéral pour les langues officielles. Il fait partie des comités nommés par le gouvernement qui conseillent le gouvernement du Québec et le ministre fédéral de la Santé en matière d'accès aux services sociaux et de santé en anglais. Il a été secrétaire du comité consultatif provincial dans les années 1990 et auparavant conseiller politique pour les ministres du gouvernement libéral de Robert Bourassa. Dans les années 1980, il a été conseiller en politiques auprès d'un des principaux établissements de services sociaux en anglais de Montréal (maintenant les Centres Jeunesse Batshaw), après avoir été organisateur communautaire pendant des années dans la région de Montréal.

Contact : chssn@sympatico.ca

WILLIAM FLOCH est gestionnaire de l'équipe de recherche à la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles du ministère du Patrimoine canadien. Il travaille depuis longtemps dans le domaine de l'analyse des données de recherche démographique et d'opinion publique. L'équipe de recherche mène un projet à long terme ayant pour but l'établissement d'indices relatifs qui permettent de dresser un profil comparatif des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.

Contact : william.floch@pch.gc.ca

PIERRE FOUCHER enseigne le droit constitutionnel à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, en Ontario. Il est l'auteur de nombreux articles sur la langue et les droits des minorités au Canada, et il participe régulièrement comme conférencier et professeur invité à des tribunes nationales et internationales. Il est souvent appelé à témoigner en tant qu'expert devant divers comités parlementaires et gouvernementaux, et il a prêté son appui à plusieurs groupes de langue minoritaire partout au Canada.

Contact : Pierre.foucher@uottawa.ca

GRAHAM FRASER est commissaire aux langues officielles. Journaliste et auteur renommé et respecté ayant près de 40 ans d'expérience dans le milieu journalistique, M. Fraser a étudié à l'Université de Toronto, où il a obtenu un baccalauréat ès arts et une maîtrise ès arts en histoire. Avant sa nomination au poste de commissaire aux langues officielles, il a fait des reportages dans les deux langues officielles sur des questions qui touchaient le Canada et les Canadiens, notamment les politiques étrangères et culturelles, les débats et les pourparlers constitutionnels, de même que la politique à l'échelle nationale, provinciale et internationale. M. Fraser est l'auteur de *Sorry I Don't Speak French*, ouvrage publié en mars 2006 qui a contribué au renouveau du débat public sur les politiques linguistiques au Canada. Il est aussi l'auteur du livre *Le Parti québécois*, qui traite de la politique linguistique du Québec et qui a été en lice pour le Prix littéraire du gouverneur général dans la catégorie études et essais en 1984.

Contact : comm@ocol-clo.gc.ca

RACHEL GARBER, M.A., est spécialisée en art-thérapie, en communications et en arts visuels. Elle a enseigné à l'Université Concordia, au Vermont College of Norwich University, à l'Université du Québec en Abitibi – Témiscamingue et à l'Université Bishop's. Elle occupe le poste de directrice générale de l'Association des Townshippers, à Sherbrooke.

Contact : dg@townshippers.qc.ca

VICTOR C. GOLDBLOOM est né à Montréal et y a fait ses études. Il a obtenu son doctorat en médecine de l'Université McGill en 1945 et s'est spécialisé en pédiatrie. Exerçant et enseignant sa spécialité durant de nombreuses années, il a été un membre actif de l'Association des pédiatres du Québec, de l'Association médicale du Québec et de l'Association médicale canadienne. En 1962, il a été élu gouverneur de ce qui est aujourd'hui le Collège des médecins du Québec. En 1966, il a été élu à l'Assemblée nationale du Québec, où il a siégé jusqu'en 1979. Il a été le premier ministre de l'Environnement de l'histoire du Québec; plus tard, il a cumulé les fonctions de ministre des Affaires municipales et de ministre responsable de la Régie des installations olympiques. De 1982 à 1990, il a été président de l'Amitié internationale judéo-chrétienne. Il est actuellement président fondateur de Relations judéo-chrétiennes du Canada et de l'Amitié judéo-musulmane du Québec. En 1991, il est devenu le quatrième commissaire aux langues officielles du Canada, rôle qu'il a rempli jusqu'en 1999. Il préside actuellement le conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Il est l'un des fondateurs (1981) de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger, dont il a été président de 2000 à 2003 et dont il est maintenant président honoraire. Il est président du Congrès juif canadien, région du Québec, et des Services d'assistance aux immigrants juifs de Montréal. Victor Goldbloom est détenteur de cinq grades honorifiques d'universités canadiennes : Toronto, McGill, Concordia, Ottawa et Sainte-Anne. Il a été fait Compagnon de l'Ordre du Canada et Officier de l'Ordre national du Québec.

Contact : sgoldbloom@sympatico.ca

JACK JEDWAB occupe actuellement le poste de directeur général de l'Association d'études canadiennes. De 1994 à 1998, il a été directeur général de la section québécoise du Congrès juif canadien. Après avoir obtenu un baccalauréat ès arts en histoire et en science économique de l'Université McGill, M. Jedwab a obtenu une maîtrise et un doctorat en histoire canadienne de l'Université Concordia. De 1982 à 1985, il a bénéficié d'une bourse de doctorat du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Depuis 1983, il enseigne à l'Université McGill au programme d'études québécoises, dans les départements de sociologie et de science politique. Récemment, à l'Institut d'études canadiennes de McGill, il a donné des cours sur les minorités de langue officielle au Canada et développé un cours sur les sports au Canada. M. Jedwab est le fondateur et le rédacteur en chef des revues *Canadian Issues* et *Canadian Diversity*.

Contact : jack.jedwab@acs-aec.ca

PATRICIA LAMARRE a fréquenté les systèmes scolaires francophone et anglophone à Québec, a obtenu un baccalauréat en éducation et en littérature à l'UQAR ainsi qu'une maîtrise et un doctorat (1997) à la Faculté de l'éducation de l'Université de la Colombie-Britannique. Elle est professeure à l'Université de Montréal depuis 1998. Elle est actuellement membre du Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM) et du Centre Métropolis du Québec – Immigration et métropoles, à Montréal. À titre de sociolinguiste, elle a notamment étudié l'évolution du contexte linguistique au Québec. Plus particulièrement, ses recherches et ses publications ont porté sur les pratiques multilingues des jeunes Montréalais, la quête du bilinguisme au sein de la communauté anglo-québécoise et le métissage des identités lié à la langue.

Contact : patricia.lamarre@umontreal.ca

RODRIGUE LANDRY (Ph.D., University of Wisconsin) était jusqu'à tout récemment directeur-général de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML) situé à l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick. Ses études doctorales ont été réalisées dans le domaine de la psychologie éducationnelle. Il a été professeur en psychologie éducationnelle à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton de 1975 à 2002 et doyen de la Faculté des

sciences de l'éducation de 1992 à 2002. Ses publications et rapports de recherche portent sur la vitalité ethnoлингistique des minorités de langue officielle, l'éducation en milieu minoritaire, la construction identitaire, le bilinguisme et l'apprentissage scolaire. Il est fréquemment invité à présenter ses travaux de recherche partout au Canada et a agi à titre d'expert-conseil dans plusieurs procès ou causes liés à la revendication de droits linguistiques au Canada.

Contact : rodrigue.landry@umoncton.ca

HUGH MAYNARD est expert-conseil et propriétaire de Qu'anglo Communications et conseils, entreprise fondée en 2004 et spécialisée dans les communications, la planification stratégique et les projets de développement des communautés rurales d'expression anglaise du Québec et de tout le Canada. Il a dirigé de nombreux projets de recherche et d'étude portant sur le renouveau économique rural, le soutien à distance des entreprises, les stratégies d'utilisation des technologies d'information et de communication et les indicateurs de vitalité communautaire. Il a présidé le Quebec Community Groups Network de 1995 à 2002.

Contact : hugh@quanglo.ca

JANE NEEDLES (DESSGOC, HEC, 1993) est vice-présidente du Quebec Community Groups Network, vice-présidente de l'English Language Arts Network, trésorière de la Quebec Drama Federation et trésorière de Diversité artistique Montréal. Elle enseigne l'administration des arts à l'Université Bishop et donne des cours sur l'administration et la gestion de carrière en arts dans divers cégeps et établissements de formation à Montréal.

Contact : jneedles@sympatico.ca

JOANNE POCOCK a enseigné au Département de sociologie de l'Université Bishop's pendant de nombreuses années et sa spécialité portait sur la société québécoise et sur les méthodes de recherche en sciences sociales. Elle est titulaire d'un doctorat en sociologie de l'Université Carleton, et dans le cadre de sa recherche de doctorat dans le domaine du vieillissement de la population, elle s'est servie d'une approche à méthodes multiples et a utilisé le modèle d'économie sociale du Québec et les communautés rurales d'expression anglaise de cette province à titre

de sujets d'une étude de cas approfondie. Elle travaille actuellement comme consultante en recherche principalement dans le domaine du développement communautaire et sanitaire pour des clients comme le Réseau communautaire de santé et de services sociaux (CHSSN), Santé Canada et le Quebec Community Groups Network (QCGN).

Contact : jpocock@connect.carleton.ca
joanne_pocock@hotmail.com

ANDRÉ PRATTE est journaliste depuis plus de 25 ans. Il a commencé sa carrière au réseau radiophonique Télémedia, où il a notamment été correspondant à Ottawa et directeur adjoint de l'information. M. Pratte a fait son arrivée à *La Presse* en 1986. Il y a été, entre autres, chroniqueur et responsable de l'actualité politique, puis il a été nommé rédacteur en chef en mai 2001. Il est l'auteur des six ouvrages suivants : *Le Syndrome de Pinocchio*, un essai sur le mensonge en politique ; *L'énigme Charest*, une biographie sur le premier ministre du Québec, Jean Charest ; *Les oiseaux de malheur*, une réflexion sur les médias d'aujourd'hui ; *Le temps des girouettes*, journal de la campagne électorale québécoise de 2003 ; *Aux pays des merveilles*, un essai sur les mythes politiques québécois. En 2007, André Pratte a coordonné la rédaction d'un ouvrage collectif auquel ont contribué 14 personnalités politiques et intellectuelles très en vue dans le dossier du fédéralisme, pour proposer aux Québécois une nouvelle façon d'envisager la place du Québec au sein du Canada : *Reconquérir le Canada : un nouveau projet pour la nation québécoise*. André Pratte est aussi l'un des signataires de *Pour un Québec lucide*, un manifeste publié en 2005 par 12 personnalités québécoises, dont l'ancien premier ministre Lucien Bouchard.

Contact : apratte@lapresse.ca

GUY RODGERS est un écrivain qui se spécialise dans les spectacles multimédias. Il milite depuis longtemps dans le domaine des arts et compte parmi les fondateurs de la Quebec Drama Federation (directeur général), de la Quebec Writers' Federation (président) et de l'English Language Arts Network (directeur général et ensuite président).

Contact : guyrogers@sympatico.ca

Photocopy the order form / Photocopiez le bon de commande

ORDER FORM / BON DE COMMANDE

Name/Nom : _____

Address/Adresse : _____

Telephone/ Télécopieur : _____ Fax/ Télécopieur : _____

E-Mail/Courriel : _____

**Programmes d'appui
aux langues officielles**
Patrimoine canadien
15, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M5
Téléphone : (819) 994-2222
Télécopieur : (819) 994-3697

**Official-Languages
Support Programs**
Canadian Heritage
15 Eddy Street
Gatineau (Québec) K1A 0M5
Telephone : (819) 994-2222
Fax : (819) 994-3697

Internet : <http://www.pch.gc.ca/>

**Please indicate the desired texts
and the language in which
you wish to receive them.**

**Cochez les cases appropriées
selon le titre des textes désirés
ainsi que la langue de votre choix.**

- French/Français English/Anglais Both/Les deux

Publications 2011 :

- École et autonomie culturelle : Enquête pancanadienne en milieu scolaire francophone minoritaire (2011) / Schooling and Cultural Autonomy: A Canada-Wide Study in Francophone Minority Schools (2011)
- Les langues au Canada, Recensement de 2006 (2011) / Languages in Canada, 2006 Census (2011)

Older Publications/Anciennes publications :

- Les langues officielles au Canada : transformer le paysage linguistique (1998) / Official Languages in Canada: Changing the Language Landscape (1998)
- Les langues au Canada – Recensement de 1996 (1999) / Languages in Canada – 1996 Census (1999)
- Lois linguistiques du Canada annotées (1998)
- Annotated Languages Laws of Canada (1998)
- Explorer l'économie linguistique (1999)
- Exploring the Economy of Language (1999)
- Minorités francophones : assimilation et vitalité des communautés (2001) / Francophone Minorities: Assimilation and Community Vitality (2001)
- Langue et bilinguisme : les approches économiques (1999)
- Economic Approaches to Language & Bilingualism (1999)
- Minorités francophones : vitalité des communautés, confiance des communautés – Forum de recherche sur les LO (2005) / Community Vitality – Community Confidence in Official Language Research Forum (2005)
- Appui aux langues officielles – Approche du ministère du Patrimoine canadien (1970-2003) (2006) / The Canadian Heritage Approach to Official Languages Support (1970-2003) (2006)
- Les langues au Canada – Recensement de 2001 (2004) / Languages in Canada – 2001 Census (2004)
- Proposition d'un cadre commun de référence pour les langues pour le Canada – Mai 2006 (2006) / Proposal for a Common Framework of Reference for Language for Canada – May 2006 (2006)
- Droits à l'instruction dans la langue de la minorité : état de la situation (1996) / Status Report: Minority-Language Education Rights (1996)
- Un profil des fournisseurs de formation en anglais ou en français langue seconde / A Profile of the providers of Training in English or French as a Second language

